

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**CENTRE DE RECHERCHE ET
DE FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES**

**UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES**



**POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND EDUCATIVE
SCIENCES**

**DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR THE SOCIAL SCIENCES**

**LES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN (1960-2016)**

Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire soutenue le 12 novembre 2024

Option : Histoire des Relations Internationales

Par

NAGHET NKOUEGAM Ladifatou



Devant le jury constitué de :

Président :	MAMOUDOU, Pr ;	Université de Ngaoundéré
Rapporteurs :	ABWA Daniel, Pr ;	Université de Yaoundé 1
	TASSOU André, Pr ;	Université de Yaoundé 1
Membres :	EBALE Raymond Anselme, Pr ;	Université de Yaoundé 1
	KENNE Faustin, Pr ;	Université de Yaoundé 1

Avertissement :

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé 1 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette Thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
DÉDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	ix
RÉSUMÉ.....	xiii
ABSTRACT.....	xiv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE AU CAMEROUN DEPUIS 1960.....	38
I- Les principaux accords commerciaux multilatéraux signés par le Cameroun depuis 1960.....	39
II- Les accords commerciaux bilatéraux.....	61
III- La réglementation des importations au Cameroun.....	70
CHAPITRE II : LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES DU CAMEROUN INDÉPENDANT ET SON DÉVELOPPEMENT STRUCTUREL ET COMMERCIAL.....	87
I- La construction économique de l'État dès l'indépendance.....	87
II- La phase de croissance et le développement des secteurs d'activités économiques.....	102
III- La consolidation des bases commerciales et le développement des importations alimentaires au Cameroun.....	122
CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN DE 1960 À 1990.....	133
I- Les importations alimentaires du Cameroun de 1960 à 1972.....	133
II- Les importations alimentaires du Cameroun à partir de la naissance de l'État unitaire en 1972 jusqu'en 1985.....	152
III- Les importations alimentaires du Cameroun de 1985 à 1990.....	176

CHAPITRE IV : LA CRISE ÉCONOMIQUE, LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE DE 1990 ET SON IMPACT SUR LES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN.....	190
I- La crise économique, la libéralisation commerciale et l'évolution des importations alimentaires dès 1990.....	190
II- La dynamique des importations alimentaires de 1990 à 2016.....	208
III- Structuration des importations alimentaires du Cameroun.....	238
CHAPITRE V : L'IMPACT DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN.....	261
I- Les avantages des importations pour le Cameroun.....	261
II- L'incidence des importations sur les secteurs d'activités économiques du Cameroun.....	270
III- L'impact des importations alimentaires sur la macro et la microéconomie.....	283
CHAPITRE VI : LES ALTERNATIVES POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET UNE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.....	310
I- Les stratégies de limitation des importations édictées par le gouvernement.....	310
II- Les problèmes de mise en œuvre concrète des stratégies gouvernementales.....	324
III- Les défis à relever pour une bonne gestion et la limitation des importations au Cameroun.....	332
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	356
LISTE DES ANNEXES.....	365
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	382
TABLE DES MATIÈRES.....	404

À
notre défunt père, **Ousmanou Ngamié**,
notre mère, **Mariatou Pendome**
et notre frère aîné, **Pr Amidou Kpoumié**.

REMERCIEMENTS

Aucun travail scientifique ne s'accomplit dans la solitude, disait Michel Beaud. La réalisation de ce travail a été rendue effective grâce au concours de plusieurs personnes qui ont contribué à sa mise en œuvre concrète.

Nous tenons à remercier tout d'abord nos encadreurs, le Pr Daniel Abwa et le Pr André Tassou qui, en dépit de leurs multiples occupations, ont accepté volontiers de diriger ce travail. Leur rigueur et leurs conseils pratiques nous ont été très bénéfiques dans l'élaboration de ce travail. Nous leur témoignons, à cet effet, toute notre reconnaissance. Nous remercions tous les enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I qui ont assuré notre suivi dès notre entrée à l'Université.

Nous pensons au Pr Eugène Désiré Éloumou, dont les explications supplémentaires apportées à ce travail nous ont davantage éclairé. Nous remercions le Dr Ndo Abe Jean Louis et le Dr Gaïmo Mounsi pour la relecture, les remarques et les suggestions apportées à ce travail. Notre gratitude va également à l'endroit du Dr Iliassou Ndam pour ses multiples remarques dans les corrections, ainsi que le Dr Ismaël Foundikou et le Dr Daouda Chouapine qui nous ont aidé dès l'entame de cette étude. Cette Thèse a aussi bénéficié de la collaboration du personnel des services administratifs et des archives. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs multiples orientations.

Une reconnaissance spéciale aux responsables des Bibliothèques et Centres de documentations qui n'ont ménagé aucun effort pour mettre à notre disposition des documents utiles nous permettant d'enrichir notre travail de recherche.

À toute la famille Ngamié dont les encouragements incessants et le soutien indéfectible ont été pour nous une source d'inspiration. Qu'elle trouve, dans ce travail, le fruit de dures années de labeur et qu'elle soit toute vivement remerciée.

À nos camarades et ami (es), Benoît Bissohong, Nicaise Younga, Stéphane Joss Léger Mvondo et à tous ceux dont les noms n'ont pas été cités et qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce travail. Nous leur exprimons ici notre profonde reconnaissance.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

AEF : Afrique Équatoriale Française

ANOR : Agence des Normes et de la Qualité

ANY : Archives Nationales de Yaoundé

AOF : Afrique Occidentale Française

APE : Accord de Partenariat Économique

BAD : Banque Africaine de Développement

BCD : Banque Camerounaise de Développement

BM : Banque Mondiale

CAMSUCO : *Cameroon Sugar Company*

CCIMA : Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun

CDC : *Cameroon Development Corporation*

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

CÉDÉAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEE : Communauté Économique Européenne

CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CÉPMAE : Centre d'Édition et de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement

CFCE : Centre Français du Commerce Extérieur

CHOCOCAM : Chocolaterie Confiserie Camerounaise

CNCE : Centre National pour le Commerce Extérieur

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CNUDCI : Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International

CONAC : Commission Nationale Anti-Corruption

CRTV : *Cameroon Radio Television*

DSCE : Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EAMA : États Africains et Malgaches Associés

FAO : *Food and Agriculture Organization*, en français "Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture"

FCFA : Franc de la Coopération Financière Africaine

FED : Fonds Européen de Développement

FMI : Fonds Monétaire Internationale

GICAM : Groupement Inter-Patronal du Cameroun

GUCE : Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur

IDE : Investissements Directs Étrangers

JITAP : *Joint Integreted Technical Assistance Programme*/Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique

MAÏSCAM : Maïserie du Cameroun

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture (ancêtre du MINADER)

Mincommerce : Ministère du Commerce

MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINPAT : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (ancêtre du MINEPAT)

MINREX : Ministère des Relations Extérieures du Cameroun

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OCI : Organisation de la Conférence Islamique

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONCPB : Office National de Commercialisation des Produits de Base

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONPD : Office National de Participation au Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

OPV : Office Pharmaceutique Vétérinaire

PDI : Plan Directeur d'Industrialisation

PECAE : Programme d'Évaluation de la Conformité Avant Embarquement des Marchandises Importées

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNB : Produit National Brut

RCA : République centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

SABC : Société Anonyme des Brasseries du Cameroun

SAFACAM : Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun

SCM : Société Camerounaise de Minoterie

SDN : Société des Nations

SEMRY : Société d'Expansion de Modernisation de la Riziculture de Yagoua

SND : Stratégie Nationale de Développement

SNI : Société Nationale d'Investissement

SOCAPALM : Société Camerounaise des Palmeraies

SODÉBLÉ : Société de Développement de la culture et de la transformation du Blé

SODECOTON : Société de Développement de Coton du Cameroun

SODERIM : Société de Riziculture dans la Plaine de Mbo

SOSUCAM : Société Sucrière du Cameroun

SPFS : Société des Palmeraies de la Ferme Suisse

STABEX : Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation

SYCODEW : Syndicat des Commerçants et Détaillants du Wouri

SYSMIN : Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation de Produit Minier

TCI : Taxe Communautaire d'Intégration

TEC : Tarif Extérieur Commun

TU : Taxe Unique

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UCB : Union Camerounaise des Brasseries

UDE : Union Douanière Équatoriale

UDEAC : Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale

UE : Union Européenne

UEAC : Union Économique de l'Afrique Centrale

UNC : Union Nationale Camerounaise

UNCTAD : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

UNVDA : *Upper Noun Valley Development Authority*

UPC : Union des Populations du Cameroun

URSS : Union des Républiques Socialistes et Soviétiques

ZLE : Zone de Libre-Échange

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

pages

N°1 : Carte du Cameroun.....	9
N°2 : Orientation géographique (en %) des importations du Cameroun en 2016.....	205

LISTE DES TABLEAUX

N°1 : Les principaux accords commerciaux conclus par le Cameroun après son indépendance.....	68
N°2 : Organigramme du processus d'inspection des denrées alimentaires importées.....	82
N°3 : Production vivrière du Cameroun de 1975 à 1980 (en tonnes).....	112
N°4 : Quelques industries alimentaires dans les années 1980 au Cameroun.....	118
N°5 : Répartition des entreprises industrielles en 1984 selon les branches d'activités.....	119
N°6 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1961 à 1972.....	137
N°7 : Production nationale du riz de 1968 à 1978 (en tonnes).....	143
N°8 : Consommation de riz en 1970 et en 1976.....	145
N°9 : Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB au Cameroun de 1965 à 1972.....	146
N°10 : Liste de quelques agro-industries par spécialisation et par province en 1980.....	149
N°11 : Production nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes).....	150
N°12 : Consommation nationale de riz de 1968 à 1978 (en tonnes).....	154
N°13 : Consommation nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes).....	156
N°14 : Perspectives de production et de consommation du sucre à l'horizon 2000.....	158
N°15 : Valeur des importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979 (en tonnes).....	159
N°16 : Valeurs des principaux produits importés de 1972 à 1980.....	161
N°17 : Les principales importations alimentaires de 1976 à 1984.....	163
N°18 : Les statistiques des importations des aliments et des boissons de 1970 à 1985.....	165
N°19 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1972 à 1985.....	167
N°20 : Production des principales cultures vivrières en tonnes de 1985 à 1990 (en tonnes).....	181
N°21 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1985 à 1990.....	187

N°22 : Contribution des différents secteurs au PIB nationale de 1996 à 2000.....	193
N°23 : Les principaux produits agricoles importés entre 1992 et 1999 et leur valeur en milliards de FCFA.....	209
N°24 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000.....	211
N°25 : Les statistiques des importations des aliments et des boissons de 1985 à 1999.....	216
N°26 : Étude comparative de la production de quelques cultures vivrières de 1975 à 1980 et de 1992 à 1997.....	218
N°27 : La structure sectorielle des entreprises en 1990/1991.....	223
N°28 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 2000 à 2007.....	227
N°29 : Les quantités de blé importé au Cameroun de 2000 à 2016.....	244
N°30 : L'évolution des importations de riz au Cameroun de 2000 à 2016.....	246
N°31 : Évolution des importations du sucre au Cameroun de 2000 à 2016.....	252
N°32 : Évolution des importations de laits au Cameroun de 2000 à 2016 (en tonnes).....	254
N°33 : Évolution des importations des huiles au Cameroun de 2000 à 2016 (en tonnes).....	257
N°34 : L'évaluation du niveau de consommation de quelques produits alimentaires importés et ses dérivés dans les ménages.....	273
N°35 : Récapitulatif de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016 (en millions de FCFA).....	275
N°36 : Taux de dépendance du Cameroun aux importations (en %) de certains produits de 2010 à 2015.....	288

LISTE DES GRAPHIQUES

N°1 : L'évolution de la production vivrière du Cameroun de 1975 à 1980 (en tonnes).....	113
N°2 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1961 à 1972.....	139
N°3 : L'évolution des importations alimentaires de 1961 à 1972.....	140
N°4 : L'évolution de la production nationale du riz des secteurs traditionnel et moderne de 1968 à 1978 (en tonnes).....	144
N°5 : L'évolution de la production nationale du sucre par la SOSUCAM et la CAMSUCO de 1971 à 1979 (en tonnes).....	151
N°6 : Part des différents secteurs dans la consommation nationale de riz de 1968 à 1978 (en tonnes).....	155
N°7 : L'évolution de la consommation nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes).....	157

N°8 : L'évolution de la valeur des importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979 (en tonnes).....	160
N°9 : L'évolution des principales importations alimentaires de 1976 à 1984.....	164
N°10 : L'évolution des importations des aliments et des boissons de 1970 à 1985.....	166
N°11 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1972 à 1985.....	168
N°12 : L'évolution des importations alimentaires de 1972 à 1985.....	170
N°13 : L'évolution de la production des principales cultures vivrières de 1985 à 1990.....	182
N°14 : Comparaison par année des importations alimentaires de 1985 à 1990.....	188
N°15 : Évolution des importations alimentaires de 1985 à 1990.....	188
N°16 : Répartition par pourcentage des principaux fournisseurs du Cameroun à l'importation (hors pétrole brut) en 2016.....	207
N°17 : L'évolution des principaux produits agricoles importés entre 1992 et 1999.....	210
N°18 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000.....	212
N°19 : L'évolution des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000.....	213
N°20 : L'évolution des importations des aliments et des boissons de 1985 à 1999.....	217
N°21 : Évolution de la production de quelques cultures vivrières de 1975 à 1980 et de 1992 à 1997.....	220
N°22 : Comparaison des valeurs d'importations alimentaires d'année en année de 2000 à 2007.....	229
N°23 : Évolution des importations alimentaires de 2000 à 2007.....	230
N°24 : Évolution des importations de blé au Cameroun de 2000 à 2016.....	245
N°25 : Évolution des importations de riz au Cameroun de 2000 à 2016.....	247
N°26 : Évolution des importations de sucres de 2000 à 2016.....	253
N°27 : Évolution des importations de laits de 2000 à 2016.....	256
N°28 : Évolution des importations des huiles de 2000 à 2016.....	258
N°29 : Répartition en pourcentage des produits alimentaires les plus importés au Cameroun.....	259
N°30 : L'évolution de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016.....	276

LISTE DES PHOTOS

N°1 : Une vue aérienne du Port autonome de Douala.....	77
N°2 : Chargement des vivres de contrebande au bord du fleuve ‘‘Mimih’’ à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Guinée équatoriale en 2014.....	242
N°3 : Transport des vivres de contrebande par le fleuve ‘‘Mimih’’ à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Guinée équatoriale en 2014.....	242
N°4 : Un entrepôt de stockage de riz importé.....	249
N°5 : Quelques variétés de poissons congelés importés disponibles dans les poissonneries au Cameroun.....	250
N°6 : Un exemple de lait importé au Cameroun.....	254
N°7 : Quelques variétés de produits alimentaires importés présents sur les marchés camerounais.....	269
N°8 : Quelques variétés de laits importés pour nourrissons.....	290
N°9 : Les préparations importées pour enfants.....	291
N°10 : Quelques boissons alcoolisées importées.....	296

RÉSUMÉ

Depuis l'indépendance, la satisfaction des besoins alimentaires des populations camerounaises est au centre des préoccupations gouvernementales. Cela est perceptible à travers les politiques économiques définies qui peinent à se matérialiser véritablement, malgré un accent particulier mis sur le développement agricole et industriel. Les faibles productions agro-industrielles nationales ne suffisent pas à couvrir les besoins alimentaires face à une démographie de plus en plus croissante. Pour combler le déficit et assurer l'alimentation du pays, l'État recourt aux importations des produits alimentaires. Depuis un certain temps, la problématique de l'importation massive des denrées alimentaires fait l'objet de débats publics en Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier. La question de l'autosuffisance alimentaire se pose avec acuité. Selon certains experts, les pays africains, notamment le Cameroun, suffoquent sous le poids des importations alimentaires. L'objectif de ce travail est de démontrer que le Cameroun est largement dépendant de l'extérieur pour l'alimentation de sa population et cette réalité a des effets néfastes sur le développement économique et social du pays. Pour mener à bien ce travail dans le cadre de la méthodologie, nous avons opté pour des approches qualitative et quantitative. L'analyse a aussi reposé sur plusieurs approches disciplinaires faisant appel à l'histoire économique et sociale, aux sciences économiques, à la sociologie ou encore au droit. À l'issue de cette étude, on en vient à la conclusion selon laquelle la non matérialisation des politiques économiques énoncées depuis l'indépendance, la croissance démographique, les conjonctures économiques nationales et internationales peu favorables au développement ayant conduit à la crise économique sont des facteurs explicatifs essentiels de la hausse des importations des produits alimentaires au Cameroun. Pour un développement économique et social harmonieux, les pouvoirs publics gagneraient à élaborer des stratégies pouvant booster la production locale et limiter considérablement l'importation des produits alimentaires. Les réformes dans les secteurs agricole et industriel et l'incitation des populations à la consommation des produits locaux s'avèrent être des mesures salutaires pour favoriser le réel décollage économique et social du pays.

Mots-clés : Cameroun ; Importation ; Produits alimentaires ; Développement économique ; Développement social.

ABSTRACT

Since independence, food satisfaction needs of Cameroonians has been at the center of government concerns. This is perceptible through designed economic policies which struggle to really materialize, despite a particular emphasis on agriculture and industry. National low agricultural production does not cover food needs in front of a growing demography. To fill-in the deficit and ensure country's food supply, Cameroon State has recourse to importation of food products. For some time now, the issue of massive importation of foodstuffs has been the subject of public debate in Africa, in general, and in Cameroon, particularly. Food self-sufficiency is acute. According to some experts, African countries, especially Cameroon, are suffocating under food imports weight. The objective of this work is to demonstrate that Cameroon is largely outside food dependent and this situation has negatives effects on the economic and social development of the Country. To carry out this work as part as the methodology is concerned, we have chosen qualitative and quantitative approaches. The analysis was also based on several disciplinary approaches drawing on economic and social history, economic sciences, sociology and even law. At the end of this study, we came to the conclusion that non-materialization of economic policies initiated since independence, national and international economic conditions unfavorable to development, and having led to the economic crisis and demographic growth, are essential explanatory factors in increasing food imports products in Cameroon. For harmonious economic and social development, public authorities would benefit from developing strategies that can boost local production and considerably limit import food products. Reforms in agriculture and industry sectors and encouraging people to consume local products, are proven to be beneficial measures to promote a real economic and social take-off of Cameroon.

Keywords : Cameroon ; Import ; Foodstuffs ; Economic development ; Social development.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DU SUJET

Les relations économiques internationales peuvent être analysées sous divers aspects : mouvements de marchandises, flux de capitaux, mobilité des personnes, etc. Avec le processus de mondialisation, l'affirmation hégémonique des pays du Nord et le développement des pays émergents, le commerce international s'impose à toutes les nations. La globalisation des échanges a conduit à une restructuration des fonctions de la diplomatie, transcendant ses missions classiques et l'orientant, de manière croissante, vers les enjeux plus économiques. On parle désormais de la diplomatie économique qui est une partie intégrante de la politique étrangère. La diplomatie est alors désormais au service de l'économie et du rayonnement international de l'État. En effet, le but est d'améliorer les rapports économiques, financières et commerciaux, en adaptant la stratégie aux besoins, au potentiel et à la nature des relations avec les pays partenaires¹. C'est dans cette dynamique que le Cameroun, dès son accession à l'indépendance, a bien voulu entrer dans la valse des balais diplomatiques pour nouer des relations économiques et commerciales avec différents partenaires internationaux. Dès cet instant, la diplomatie économique permet au pays la recherche des débouchés pour les exportations des matières premières ou des produits issus des entreprises nationales et favoriser l'entrée sur le territoire des produits nécessaires au fonctionnement ou au développement économique du pays, entre autres².

Au lendemain des indépendances, le commerce des pays nouvellement indépendants comme le Cameroun était tourné vers les pays développés à travers les relations Nord-Sud. Les Occidentaux envoyaient vers les pays sous-développés les produits manufacturés et en retour, les pays du Sud étaient leurs réservoirs des produits bruts et des marchés potentiels pour écouler leurs produits. Les échanges entre les pays du Sud étaient insignifiants ou mal structurés. Selon la philosophie de l'époque, après les indépendances, les dirigeants africains ont privilégié les relations Nord-Sud à leur détriment. À travers le principe, "on n'associe pas deux misères"³, les pays du Sud ne voyaient pas d'intérêts à coopérer entre eux, surtout qu'ils étaient encore

¹ République du Cameroun, "Fiches repères économiques pays", 2018, p.1.

² *Ibid.*

³ M. R., Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p.18.

sous-développés et selon le cliché de l'époque, il n'y avait pas encore de réel apport économique entre eux. Leur seul espoir était orienté vers les pays occidentaux en termes de garantie sur les plans économique, financier, technique et technologique en plus des affinités qui ont été tissées depuis la période coloniale. Pendant la première décennie suivant l'indépendance, les échanges n'occupaient pas encore une place de choix dans les rapports Nord-Sud⁴. Même si c'était le cas, ces échanges concernaient surtout les exportations des matières premières du Sud vers le Nord. Durant cette période, les pays du Sud avaient besoin de l'expertise, des capitaux, de l'assistance technique et du savoir-faire du Nord qui allaient participer à leur développement. C'est pourquoi les rapports Nord-Sud étaient plus privilégiés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'économie du pacte colonial a été pérennisée⁵.

À la fin des années 1980 début 1990, les bouleversements historiques ont conduit à la reconfiguration du monde dans les relations internationales avec la chute du mur de Berlin, la dislocation de l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques (URSS), l'effondrement des blocs de l'Est et surtout le triomphe du capitalisme à l'échelle mondiale. Tous ces événements historiques ont eu des incidences sur les échanges internationaux avec la libéralisation des échanges mondiaux⁶. À ce moment, les pays du Nord étaient dans le renforcement de leur dynamique économique et commerciale avec les pays du Sud. Les pays sous-développés, quant à eux, se battaient à mettre en place des structures économiques plus ou moins viables, des labels économiques considérables avec des secteurs industriels en phase de croissance. Avec cette évolution, on assiste à une restructuration des relations internationales avec le renforcement de la coopération Sud-Sud⁷.

L'économie camerounaise a connu une évolution séquentielle depuis la création de cet État. L'histoire des produits importés au Cameroun date de 1884⁸, date à laquelle on enregistre ses premiers contacts officiels avec l'extérieur. C'est ainsi qu'au lendemain de son indépendance, le jeune État a envisagé un processus de consolidation et de développement du pays. Plusieurs chantiers sont ainsi mis en marche dans les domaines politique, économique et social. Comme la plupart des États africains économiquement limités, le Cameroun signe avec ses anciens colonisateurs, les pays tiers et les organismes internationaux des accords de

⁴ Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun...*, p.18.

⁵ *Ibid.*

⁶ J. Brasseul, *Introduction à l'économie du développement*, 3e édition, Paris, Armand Colin, 2008, p.52.

⁷ *Ibid.*

⁸ Bien que n'étant pas encore officiellement établi, en 1884, le territoire camerounais ne se limitait qu'à la côte et accueillait déjà les premiers navires européens qui y accostaient (cf A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.16.).

coopération de divers ordres où le volet économique est mis en exergue⁹. La réussite de ces programmes passait par la mise en œuvre des fonds disponibles. Le pays n'étant qu'un jeune État, ne disposait pas de moyens conséquents pour la réalisation de ses projets. C'est ainsi qu'il noue des relations de coopération avec divers partenaires, surtout que la coopération entre États apparaissait comme une nécessité incontournable sur la scène internationale pour ceux des États qui aspiraient à leur développement. Le pays disposait d'énormes ressources naturelles d'origine agricole, forestière, minière et minérale qui allaient assurer son développement, si et seulement si, ces dernières étaient exploitées et utilisées à bon escient¹⁰.

Dans la sous-région Afrique centrale, le Cameroun est considéré comme le poumon économique essentiel et est d'ailleurs taxé par plusieurs experts de "grenier de l'Afrique centrale", car il fournit à ses voisins les vivres nécessaires dans le cadre du commerce transfrontalier¹¹. Le contexte économique du pays a connu une évolution graduelle au lendemain de son indépendance. Il était donc bien parti pour assurer son décollage économique. Or, cette croissance s'est très vite déchantée avec la crise économique des années 1980 qui plomba l'économie du pays et même celle de la plupart des pays africains dès les premières années de leur construction, les mettant ainsi dans une profonde dégradation, accentuant la détérioration de leur balance commerciale, la dépendance accrue envers les partenaires étrangers et le recours à l'endettement¹².

Les effets de la mondialisation avec l'internationalisation des échanges ont permis aux États de revoir leurs politiques commerciales et leurs stratégies d'influence. C'est le cas de l'Union européenne (UE) qui, dans le cadre de ses rapports avec les pays de l'Afrique centrale, notamment le Cameroun, a décidé d'axer sa coopération sur les Accords de Partenariat Économique (APE) favorisant le libre-échange entre les États. La Chine, quant à elle, se présente comme un partenaire commercial sans arrière-pensée coloniale en ce sens que ses rapports avec les pays africains s'inscrivent dans la logique d'une coopération Sud-Sud, mettant

⁹ J. Aerts et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, p.22.

¹⁰ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.22.

¹¹ Plusieurs commerces s'opèrent au niveau des frontières nationales, à l'instar du commerce transfrontalier Cameroun-Guinée équatoriale (avec le marché de Kye-Ossi), Cameroun-Gabon (avec le marché d'Abang-Minko'o), Cameroun-Congo (avec le marché de Mouloundou), Cameroun-République centrafricaine (avec les marchés de Mbaiboum et de Garoua-Boulai), Cameroun-Tchad (qui est aussi desservi par les marchés de Kentzou et de Mbaiboum), Cameroun-Nigéria (avec au Nord de Garoua, les marchés frontaliers tels que Demsa-Gashiga et Dourbeye face au Nigéria et au Sud le marché d'Idenau). Les acteurs de ce commerce sont à la fois des personnes originaires des régions frontalières et celles venues de l'intérieur des pays dans le but de développer une activité économique leur permettant de subvenir à leurs besoins quotidiens.

¹² Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.22.

en avant le principe du partenariat ‘‘gagnant-gagnant’’¹³. Elle privilégie ainsi, dans le cadre de ses liens avec le Cameroun, une coopération assez poussée et dont le domaine commercial est au cœur de la diplomatie. L’ambassadeur de la République Populaire de Chine au Cameroun, Son Excellence Wei Wenhua, l’a d’ailleurs réitéré dans son discours lorsqu’il affirmait que :

Le Cameroun est un très bon vieil ami de la Chine. Le Cameroun est un partenaire important de la Chine en Afrique. Le renforcement de la solidarité et de la coopération sino-camerounaise correspond bien aux intérêts fondamentaux de nos deux pays. La Chine entend œuvrer avec le Cameroun pour porter sans cesse nos relations d’amitié et de coopération à un palier plus élevé, afin de contribuer davantage au bien-être de nos deux peuples. Notre coopération économique et commerciale a porté de nouveaux fruits. Le Cameroun est devenu le deuxième plus grand bénéficiaire africain du financement chinois...¹⁴.

Les relations entre le Cameroun, l’UE et la Chine sont ainsi devenues stratégiques et chaque partenaire veut se positionner au-devant de la scène ; le Cameroun étant d’une importance géopolitique et géostratégique considérable. S’agissant des partenaires africains, le Nigéria fait partie des premiers partenaires économiques du Cameroun. Le pays entretient aussi des relations considérables avec ses voisins de la Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC). Ces partenariats s’inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale, multilatérale, Nord-Sud (pour ce qui est de l’UE avec le Cameroun), d’une part, et de la coopération Sud-Sud (pour ce qui est de la Chine, ou des pays africains), d’autre part. Les relations économiques entre l’Europe et les pays africains s’inscrivent donc dans le cadre de la coopération Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP)-UE, dont les bases ont été jetées avec le traité de Rome du 25 mars 1957¹⁵. Cette coopération est orientée vers trois axes majeurs, à savoir le volet technique, le volet financier et le volet commercial. Les effets de la mondialisation ont orienté vers l’Afrique, principale victime de ce phénomène, les produits dont la quantité impressionnante n’est plus à démontrer. Le Cameroun qui est l’un des pays qui subissent cette invasion, enregistrent des répercussions considérables sur son économie.

Depuis quelques années, on assiste à la recrudescence des produits étrangers dans les marchés locaux camerounais. L’expansion de ces produits a pris des proportions nouvelles qui s’étendent à tous les niveaux, que ce soit sur les marchés urbains ou ruraux. Dès l’accession du pays à l’indépendance, le développement industriel et économique était au cœur des projets à réaliser, bien qu’il peine à se matérialiser. Pourtant, le pays dispose des ressources naturelles du sol et du sous-sol considérables, en plus d’un potentiel énergétique et humain important. Le

¹³ République du Cameroun, ‘‘Fiches repères économiques...’’, p.73.

¹⁴ Interview de Wei Wenhua, ex ambassadeur de la République Populaire de Chine au Cameroun, accordé à *Cameroon Tribune* le 25 août 2016, in *Cameroon Tribune*, n°9548/5387, du 25 août 2016.

¹⁵ R. A. Ébale, *Comprendre les Accords de Partenariat Économique entre l’UE et les ACP*, Paris, L’Harmattan, 2015, p.7.

Cameroun n'a pas encore atteint son potentiel agricole. La famine persiste dans certaines régions du pays (cas des régions de l'Est et de l'Extrême-Nord) à tel point qu'il faille seulement recourir aux importations des biens alimentaires pour y remédier ou combler le déficit de la production locale. Le Cameroun, pays aux potentialités agricoles énormes et avérées (environ 70% de la population totale camerounaise pratique l'agriculture), dépend paradoxalement de l'extérieur pour l'alimentation de sa population. Des statistiques montrent qu'en 2009, le pays a dépensé 540 milliards de FCFA en importation des produits alimentaires¹⁶.

L'importation massive des produits alimentaires de grande consommation tels que le riz, le sucre, le blé, le poisson congelé, et autres reste une arme imparable qui tue la production locale, compte tenu du fait que les unités de production, sevrées de subventions par l'État et ne pouvant pas résister devant la concurrence des produits importés, se meurent. À peine le commerce des produits agricoles se déploie dans la sous-région, on assiste à l'irruption ou à l'invasion des produits étrangers dans les marchés nationaux¹⁷. Cette pratique commence avec les produits européens qui se sont introduits au Cameroun depuis la période coloniale, mais à une échelle assez réduite, car la France a commencé avec les produits manufacturés, une pratique qui s'est perpétuée pendant la période postcoloniale. L'industrie camerounaise n'étant qu'embryonnaire, les produits manufacturés venus de l'Europe ont été bien accueillis par les populations camerounaises, toutes fascinées par cette marque étrangère.

La diversification des partenaires commerciaux européens, africains et mondiaux a aussi conduit à l'avènement d'autres gammes variées de produits étrangers sur le sol camerounais au détriment du développement de l'industrie locale. Cette invasion a des répercussions considérables sur la société et l'économie camerounaise, de façon générale. C'est dans cette logique d'analyse que s'inscrit notre thème d'étude intitulé **“Les importations des produits alimentaires et leurs incidences sur le développement économique et social du Cameroun (1960-2016)”**. Ce thème s'emploie à évaluer l'impact des produits importés sur les activités socio-économiques du pays.

LES RAISONS DE CHOIX DU SUJET

¹⁶ *Investir au Cameroun*, n° 83, mars 2019, p.17.

¹⁷ Il faut noter que les produits étrangers au Cameroun ont été introduit depuis la période coloniale. Après les indépendances, ils se sont juste accentués.

Pierre Renouvin et Jean Baptiste Duroselle¹⁸ appréhendent l'histoire des relations internationales sous un prisme où l'économie constitue la deuxième force profonde¹⁹ après les facteurs géographiques. De ce fait, l'économie pèse beaucoup dans les systèmes de rapport de force. Les cycles de puissances sont fondés sur l'hégémonie économique qui se situe en avant-garde de l'hégémonie politique²⁰. Le sujet à traiter dans le cadre de cette Thèse est une thématique qui s'inscrit en droite ligne avec la problématique liée à l'importation des produits dans un contexte de mondialisation où le Cameroun est en pleine construction économique et où l'économie locale est de plus en plus vulnérable face à son invasion par les produits étrangers. Il met l'accent sur les différentes mutations économiques enregistrées jusqu'ici, à savoir la crise économique, les crises sécuritaires, les effets de la mondialisation, entre autres, qui peuvent avoir une incidence sur l'économie nationale.

Le choix de ce sujet est dicté par trois principales raisons. Premièrement, parce que depuis quelques années, les produits étrangers inondent les marchés locaux et ont un impact direct et significatif sur les activités économiques nationales, mettant à mal l'expansion et la prospérité des entreprises locales. Nous avons constaté lors de nos travaux de recherche en Master qu'au niveau de la zone frontalière entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, s'opérait un trafic économique intense, basé sur le commerce des produits locaux, mais aussi des produits étrangers qui ont d'ailleurs tendance à prendre le dessus. Le choix porté sur ce sujet tient du fait qu'avec l'évolution économique actuelle du pays, sa dépendance en produits étrangers s'accroît considérablement. Entre 2015 et 2017 par exemple, la valeur des importations totales du Cameroun se chiffrait à 9 634 milliards de FCFA²¹. L'importation des produits étrangers s'est intensifiée ces dernières années et cela a contribué à l'asphyxie de l'économie locale.

Deuxièmement, le Cameroun est perçu comme l'épicentre, la plaque tournante de l'économie sous-régionale, de par ses multiples potentialités ; ceci s'explique par le fait que dans la CEMAC, il est vu comme le poumon économique sous-régional. C'est le seul pays qui partage ses frontières avec le reste des États membres de la communauté. Avec les atouts naturels que présente ce dernier, à savoir la position géographique très stratégique, l'ouverture

¹⁸ P. Renouvin et J.-B. Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964, rééd. 1991, p.3.

¹⁹ Selon cette approche, trois déterminants sont essentiels à la structuration de l'histoire des relations internationales à savoir la population, l'espace géographique base de la géopolitique, l'économie et la dimension militaire qui renvoie à la capacité militaire d'un État.

²⁰ E. Messina Mvogo, "Les États d'Afrique centrale dans les négociations économiques internationales de 1964 à 2006. Entre ingérences occidentales et leadership des Chefs d'États", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, pp.5-6.

²¹ *Investir au Cameroun*, n° 83, mars 2019, p.9.

sur l'Océan Atlantique et autres, il sert de couloir de transit pour les États qui n'ont pas d'ouverture maritime, comme le Tchad ou la République centrafricaine (RCA). Il est en même temps pourvoyeur de produits alimentaires pour ses voisins, car il les ravitaille en produits agricoles, manufacturés et même en produits étrangers. Cela s'opère au niveau des régions frontalières, zones de trafic et de ravitaillement des populations où se développe un intense commerce transfrontalier. En plus, de tous les États de la CEMAC, le Cameroun est le pays qui a le plus consolidé ses rapports de coopération commerciale avec l'UE et la Chine²², suivi du Gabon. Le Cameroun a ainsi noué des relations commerciales poussées avec ces partenaires étrangers. Le pays est donc celui qui importe le plus de ces partenaires commerciaux par rapport aux autres États membres.

Troisièmement, parce que jusqu'ici, l'étude des relations économiques internationales retient peu l'attention des historiens internationalistes. Les rares travaux qui existent sont l'apanage des économistes, politologues, juristes... Or, une approche historique de cette question présente un intérêt certain de par l'importance, la pertinence et la persistance de ces faits dans l'économie mondiale. Fort de ce constat, on en vient à la conclusion selon laquelle les informations relatives aux relations économiques internationales des États de l'Afrique centrale restent peu explorées dans le domaine de l'Histoire des Relations internationales. Ayant pris conscience de tous ces aspects, nous avons entrepris de mener une analyse sur l'influence des produits alimentaires importés au Cameroun en vue de mesurer leur impact réel et de voir dans quelle mesure on peut limiter les dégâts sur l'économie nationale.

INTÉRÊT DU SUJET

Dans le souci majeur de relever les défis économiques du Cameroun à travers le développement industriel, la limitation des importations et la promotion des produits locaux, la prise en compte d'un certain nombre de facteurs est indispensable. Ce travail a un double intérêt : socio-économique et scientifique. Sur les plans social et économique, il fournit une base de données fiable, utile à la planification des politiques de développement ; des propositions destinées aux opérateurs économiques, aux chercheurs, aux collectivités locales, aux décideurs qui souhaitent apporter leur appui à l'évolution économique et social du pays. Ce travail peut aider les décideurs à mieux orienter les politiques en matière de commerce extérieur. Il apporte une contribution à la résolution de l'éternel problème de l'invasion des produits importés qui est un facteur limitant l'expansion économique locale ; ceci en vue de mesurer leur impact réel

²² À travers la ratification des APE avec l'UE dont il est à la première phase d'expérimentation, et avec la Chine où il consolide de plus en plus ses relations économiques.

et de voir dans quelle mesure limiter les dégâts sur l'économie nationale. Les importations concourent à la structuration économique du pays, favorisent le ravitaillement des populations en produits étrangers et participent, dans une certaine mesure, à la socialisation ou à leur prospérité dans les activités économiques génératrices de revenus. Il suscite une prise de conscience des acteurs en charge de ce domaine dans lequel toutes les couches sociales pourraient bénéficier au même titre.

Sur le plan scientifique, tout travail de recherche vise à soumettre à la communauté scientifique une vision favorable sur une question donnée et à contribuer à l'avancée de la science. De ce fait, il veut se positionner comme une réflexion entamée dans la dynamique d'une connaissance plus large du volet économique des relations internationales. Elle fait appel à plusieurs champs disciplinaires tels que les relations internationales, les sciences économiques et l'histoire économique et sociale. Elle se positionne comme une réflexion entamée dans la dynamique des réformes économiques au Cameroun. Elle donne ainsi l'occasion de faire l'expérience d'une approche pluridisciplinaire dans la recherche, d'où un avantage épistémologique non négligeable pour le chercheur.

CADRE SPATIO-TEMPOREL

Le cadre spatial consacré à cette étude est le Cameroun dans toute son étendue. Pays d'Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 475.442 km² et situé un peu au-dessus de l'équateur, le Cameroun s'étend entre les 2^e et 13^e degrés de latitude Nord et entre les 9^e et 16^e degrés de longitude Est. Il est ancien protectorat allemand²³, un condominium franco-britannique, un territoire sous mandat de la Société des Nations (SDN), puis un territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En dehors de sa frontière occidentale qu'il partage exclusivement avec le Nigéria²⁴, le pays est presque entouré de tous les États de la CEMAC²⁵. De par sa position géographique très stratégique, ses atouts naturels et économiques, il constitue une porte d'entrée ou un accès idéal pour les partenaires extérieurs des pays de l'Afrique centrale. En tant que poumon économique des pays de l'Afrique centrale, il est le fournisseur par excellence de tous ces pays tant en produits vivriers qu'en produits manufacturés. Face à cette situation, l'UE et la Chine trouvent, à travers ce territoire, une facile accessibilité dans la sous-région pour y trouver des débouchés et l'exploitation des richesses naturelles. C'est à juste titre que Ewangue estime que le Cameroun de "par son poids

²³ Même comme dans la pratique, ce territoire a été géré tel une colonie.

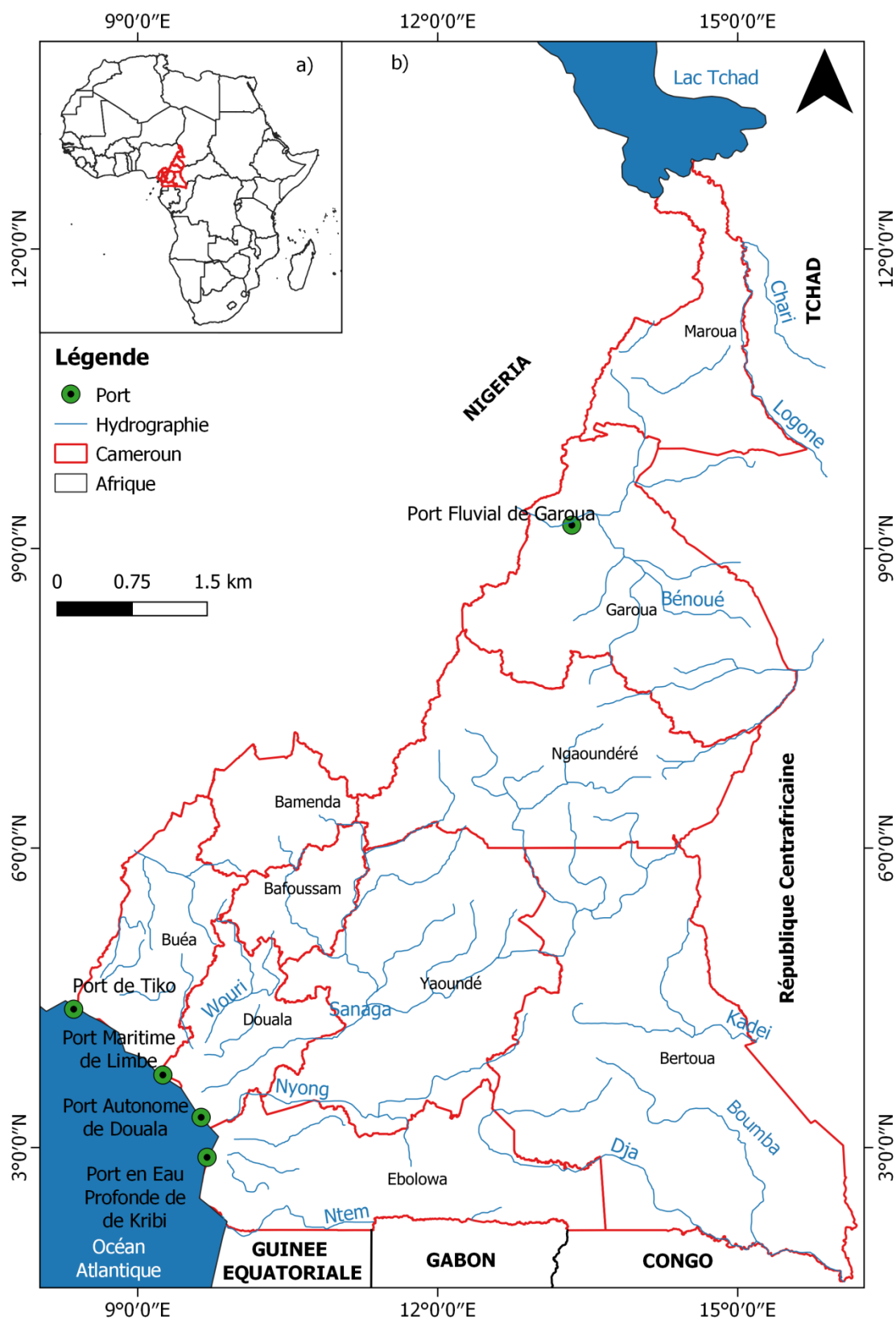
²⁴ Le Nigéria qui est aussi un important partenaire commercial du Cameroun.

²⁵ Il s'agit du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad.

démographique et de son économie diversifiée, apparaît comme la principale puissance économique de l'Afrique centrale’’²⁶.

Carte 1: Carte du Cameroun

²⁶ J. L. Éwangue, (dir), *Enjeux géopolitique en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.308.



Source : Carte réalisée par Souleymanou Mazou à partir de la base de données de l'Institut National de Cartographie

La chronologie est pour l'historien une donnée essentielle sans laquelle toute production serait une pure navigation à vue. À ce titre, Joseph Ki-Zerbo affirme que '' l'historien qui veut remonter le temps sans repères chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt, dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques ''²⁷. Cela dit, les bornes chronologiques de cette étude s'étendent de 1960 à 2016.

1960 marque l'année à laquelle la plupart des pays africains ont accédé à leur indépendance, dont le Cameroun. Théoriquement, c'est à partir de ce moment que le pays fut en mesure de se doter d'une politique autonome et libérale qui lui a permis de s'ouvrir au monde extérieur. Reconnu officiellement indépendant, il a noué des relations économiques et commerciales avec des partenaires étrangers. Cette autonomie lui donne désormais le droit de décider seul de son avenir. La France et la Grande-Bretagne n'étant plus les maîtres du terroir, ce jeune État, pour développer son économie, a opté pour la diversification de ses partenaires économiques ; ce qui a facilité le développement de son commerce extérieur et, plus tard, ouvert la porte à l'importation massive des produits étrangers.

Quant à la borne supérieure de 2016, elle marque l'entrée en vigueur de l'accord d'étape de l'APE signé entre le Cameroun et l'UE en 2009, puis ratifié en juillet 2014. Cet accord de libre-échange avec l'UE lui donne un accès libre au marché national et suppose que les marchandises ou les produits d'importation et d'exportation vont bénéficier d'une exonération douanière et contribuer au développement économique de différents partenaires commerciaux. À partir de cette date, on assiste à l'introduction d'autres gammes plus variées de produits européens sur le marché national, d'où l'invasion des produits étrangers. 2016 correspond également à l'année de la restauration des droits de douane sur certains produits alimentaires de première nécessité, à l'instar du riz, du poisson qui ont connu une défiscalisation après la crise des prix sur les denrées alimentaires de 2008. Cette année marque également celle de la promulgation de la loi n°2016/004 du 18 avril 2016, régissant le commerce extérieur au Cameroun.

CLARIFICATION DES CONCEPTS

Les concepts employés dans le cadre des travaux scientifiques peuvent susciter une incompréhension. Le but du cadre conceptuel est de procéder à quelques éclairages succincts et précis, de façon à faciliter la compréhension des enjeux des importations sur le développement économique et social du Cameroun. Sans prétendre mettre un terme à la

²⁷ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

confusion sémantique, il importe néanmoins de donner un éclairage aussi puissant que possible aux concepts “importation”, “produits alimentaires”, “développement”, “économie”, “développement économique” et “développement social”, car Chandler précisait ceci dans son *Dictionnaire de droit constitutionnel* :

La précision du langage est une exigence fondamentale de toute discipline scientifique. Ceci est particulièrement vrai en droit comme dans d'autres sciences sociales. Les sciences humaines et sociales souffrent de confusion sémantique plus que la plupart d'autres disciplines²⁸.

Dans ce contexte, une importation désigne l'action d'importer, c'est-à-dire introduire dans un pays des produits en provenance des pays étrangers. Elle peut être définie comme une entrée dans un pays des marchandises, des biens ou des services provenant d'un autre pays²⁹. Ce sont des biens qui, dans le cours des échanges internationaux, entrent dans un pays provenant d'un autre, le premier se définissant comme importateur et le second comme exportateur³⁰. C'est aussi les achats de marchandises à l'extérieur d'un pays. Elle a pour but de faire entrer sur le territoire d'un pays les biens dont il est dépourvu, qu'il ne produit pas en grande quantité ou encore qui sont moins chers que sur son propre territoire. Elle peut être rendue nécessaire par le fait d'une demande intérieure en forte expansion ou être la conséquence d'accords particuliers dans le cadre bilatéral ou multilatéral³¹. Ces importations sont généralement constituées des biens de consommation, des biens d'investissement ou des biens d'équipement³². Dans le cadre de cette étude, on se consacre uniquement aux biens de consommation ou biens alimentaires.

Un produit est un article, un objet, un bien né d'une activité humaine et destiné à la vente³³. Le concept alimentaire renvoie aux substances utilisées pour nourrir les êtres vivants ou qui subviennent aux besoins nutritionnels. Les produits alimentaires s'assimilent aux denrées alimentaires³⁴. Par produit alimentaire, on entend toute substance, transformée, partiellement transformée ou non transformée, destinée à être ingérée ou susceptible d'être ingérée par l'être humain. C'est une denrée qui peut être utilisée ou préparée pour fournir une nourriture. C'est aussi tout article fabriqué, vendu ou présenté comme pouvant servir de nourriture pour des besoins de consommation ou de boisson à l'être humain. Ce terme recouvre

²⁸ R. C. Chandler et al., *The constitutional law dictionary*, Oxford, ABC-Clio, 1985, p.27.

²⁹ J. Bremond et A. Gélédan, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris, Belin, 2002, p.174.

³⁰ Douglas Greenwald (éd), *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1984, p.475.

³¹ J. Provost, *Les mots de l'économie*, Paris, Éditions Ellipses, 1986, p.206.

³² Anonyme, *Lexique d'économie* (14e édition), Paris, Dalloz, 2016, p.458.

³³ *Le Petit Larousse*, Paris, Bordas, 2000, p.579.

³⁴ Le terme produit ou denrée alimentaire ne couvre pas les aliments pour animaux, les plantes avant leur récolte, les médicaments, les dispositifs médicaux, les animaux vivants à moins qu'ils ne soient préparés en vue de la consommation humaine.

les boissons, tout composant, y compris l'eau, intégrée intentionnellement dans les denrées alimentaires au cours de leur fabrication, de leur préparation ou de leur traitement³⁵. Il s'agit des biens consommables venus d'horizons divers qui inondent les marchés locaux du Cameroun et qui ont un impact sur le développement économique du pays.

Le développement est l'action de se développer, de faire croître, de progresser, de donner de l'ampleur ou l'évolution de ce qui se développe, c'est-à-dire qui prend l'extension³⁶. C'est un changement de dimension caractérisé par l'augmentation soutenue pendant une longue période d'un indicateur³⁷. Etoga Eily le définit comme "l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles, accompagnant la croissance de la production de manière durable"³⁸. Historiquement, le développement véhicule l'idée du progrès. Il désigne la transformation des sociétés dans la perspective de l'amélioration de la qualité de vie des hommes³⁹. François Perroux le définit, en 1961, comme "la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global. Il souligne que le développement est principalement qualitatif, contrairement à la croissance économique, essentiellement quantitative"⁴⁰. Dans les années 1970, cette définition connaît une révision de sa part en précisant que le développement désigne "le changement des structures mentales et sociales qui favorisent l'entraînement mutuel de l'appareil de production et de la population au service de cette dernière"⁴¹. A. Sen le conçoit "comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus"⁴². Selon Gilbert Rist, c'est :

L'ensemble des pratiques parfois contradictoires qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande sociale⁴³.

À son origine, l'économie est l'ensemble des règles qui régissent l'habitat, la maison⁴⁴. D'après le Dictionnaire *Le Petit Larousse*, l'économie renvoie à un domaine d'activités relatives

³⁵ www.paquethygiène.com, consulté le 26 mai 2023.

³⁶ *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert, 2007, pp.177.

³⁷ W. Azan, "Développement chez F. Perroux et performance par le changement organisationnel", in *Revue Française de Gestion*, n°171, février 2007, p.15.

³⁸ F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, CÉPMAE, 1971, p.7.

³⁹ B. Blancheton, *Sciences économiques* (4e édition), Paris, Dunod, 2020, p.14.

⁴⁰ Perroux cité par H. Bourachot, *Lexique d'économie et de sciences sociales*, Paris, Éditions Ellipses, 2014, p.90.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Sen cité par Blancheton, *Sciences économiques*..., p.14.

⁴³ Rist cité par Etoga Eily, *Sur les chemins du développement*..., p.9.

⁴⁴ Provost, *Les mots de l'économie*..., p.157.

à la production, à la transformation, à la distribution et à la consommation des richesses d'une collectivité humaine⁴⁵. C'est également un système d'organisation des activités de production et de gestion des biens de consommation⁴⁶. C'est une science qui a pour objet la connaissance des phénomènes concernant la production, la transformation, la distribution et la consommation des ressources, des biens matériels dans une société humaine⁴⁷. C'est aussi un système d'organisation qui permet à une société humaine de produire des richesses, de les distribuer et de les consommer. En général, l'économie se définit comme l'ensemble des faits qui se rapporte à la production, la circulation, la répartition, la consommation des richesses dans une société. Selon Jean Baptiste Say, c'est l'ensemble des phénomènes liés à la production, à la circulation et à l'utilisation des "biens rares"⁴⁸. Dans cette même logique, Jacques Généreux⁴⁹ la définit comme une activité humaine tournée vers la production, l'échange, la distribution et la consommation des biens et des services. L'économie étudie la façon dont les individus ou les sociétés utilisent les ressources rares en vue de satisfaire au mieux leurs besoins.

Selon Béatrice Majnoni D'Intignano, l'économie se définit traditionnellement de deux manières différentes. Par son champ d'intérêt, elle est la discipline qui analyse la production, la répartition et la consommation des biens et services ayant une utilité et les produits grâce à l'usage des facteurs de production tels que le capital, le travail et le progrès technique. Par sa méthode, elle est la science de l'optimisation des ressources rares. Elle cherche à définir les conditions permettant d'obtenir, soit le maximum d'utilité grâce à un montant déterminé de facteurs, soit le coût minimal en facteurs pour un niveau déterminé d'utilité⁵⁰. L'économie d'un pays, comme celle de tout organisme, est inscrite dans des rapports d'échanges à travers les échanges internes, les échanges avec l'extérieur, les échanges conditionnés par l'histoire et les échanges orientés vers un but, mais inscrits dans le présent, c'est-à-dire sous les contraintes de la conjoncture⁵¹. Dans l'économie d'un pays, tout se paye, en ce sens que si tout n'a pas obligatoirement un prix, tout a un coût. Il est donc possible de définir l'économie comme une science pluridisciplinaire, comme une technique d'expérimentation propre à déterminer le meilleur moyen de satisfaire la demande et de gérer les ressources⁵². Parlant des secteurs

⁴⁵ *Le Petit Larousse*, Paris, Bordas, 2000, p.211.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Le Nouveau Petit Robert...*, pp.213-214.

⁴⁸ Say cité par Bourachot, *Lexique d'économie...*, p.104.

⁴⁹ J. Généreux, *Introduction à l'économie*, Paris, Seuil, 3e édition, 2001, p.7.

⁵⁰ B. Majnoni D'Intignano, *Économie de la santé*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp.3-4.

⁵¹ Provost, *Les mots de l'économie...*, p.158.

⁵² Provost, *Les mots de l'économie...*, p.158.

économiques touchés, il convient de s'attarder sur les secteurs primaire, secondaire et tertiaire tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie et le commerce.

Partant des définitions des concepts “développement” et “économie”, on aboutit à une définition synthétique du concept de développement économique. Le développement économique désigne l'ensemble des transformations sociales, techniques, territoriales, démographiques et culturelles soutenant l'évolution de la production⁵³. Il renvoie à l'ensemble des évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population engendrant l'enrichissement de ces dernières et l'amélioration de leurs conditions de vie⁵⁴. Il marque une amélioration des conditions de vie. Le développement économique prend en compte un changement quantitatif des conditions de vie d'une population. Pour cette raison, l'existence d'une croissance économique inclusive est une condition nécessaire pour contribuer à ce dernier. Le secteur public de chaque pays joue un rôle déterminant dans la réalisation du développement économique, car il nécessite la formulation des politiques réglementaires, des programmes de financement et de participation internationale⁵⁵.

Quant au développement social, c'est un ensemble de dispositions prises au sein d'une société permettant le plein épanouissement des personnes tout en les interpellant de participer à la vie sociale⁵⁶. Il renvoie à la mise en place et au renforcement des liens individuels au sein des communautés, dans la région et à l'échelle de la collectivité. Il renferme les conditions requises pouvant permettre à chaque individu de développer pleinement ses aptitudes, son potentiel, de pouvoir participer activement à la vie sociale et tirer sa juste part de l'enrichissement collectif. Il permet aussi à la collectivité de progresser en toute conformité sur les plans social, culturel et économique dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable soucieux de justice sociale⁵⁷. Le Réseau québécois de Développement social le définit comme :

Un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale. [...] Il fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans la région et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ www.toupie.org, consulté le 26 mai 2023.

⁵⁵ www.toupie.org, consulté le 26 mai 2023.

⁵⁶ <https://economy-pedia.com>, consulté le 26 mai 2023.

⁵⁷ <https://economy-pedia.com>, consulté le 26 mai 2023.

développement économique s'oriente vers un développement durable soucieux de justice sociale⁵⁸.

Il s'agit donc d'améliorer le bien-être de chaque individu dans la société pour qu'il puisse s'épanouir et réaliser son plein potentiel. Il signifie qu'il faut investir dans la population, aider les personnes pour qu'elles puissent progresser sur la voie de l'autosuffisance. Il se concentre sur la nécessité de placer les populations au premier plan des processus de développement. Dans ce cadre, le choix des personnes est orienté vers la création de la richesse qui passe nécessairement par la solidarité, l'entraide entre les individus et la mise en valeur des compétences de toutes les personnes ; la société étant une collectivité humaine identifiée par ses normes, ses pratiques, son organisation et ses institutions⁵⁹. De façon synthétique, le développement économique et social renvoie à l'ensemble des mutations que peut connaître une région ou un pays, au progrès économique et social au sein d'une société. Il englobe toutes les mutations structurelles dont bénéficie la population.

CADRE THÉORIQUE

Tout travail de recherche en sciences humaines et surtout en Histoire des Relations internationales doit s'appuyer sur une base théorique permettant de bien rendre compte de la question à traiter. C'est pour cette raison que Jacques Huntzinger estime qu'« il serait tout à fait erroné de penser que les relations internationales peuvent se passer d'une théorie »⁶⁰. Une théorie doit s'appuyer sur une justification logique devant permettre au chercheur de prédire quelque chose. Selon Hans Morgenthau, une théorie cherche à « saisir la signification des événements en cours et à les comprendre, mais aussi, à prévoir et à influencer le futur »⁶¹. Cependant, il existe en relations internationales plus d'une dizaine de théories qui ne sont pas généralisables à l'ensemble des faits étudiés, mais qui doivent être utilisées dans une perspective de complémentarité. En fait, le choix d'une théorie dépend surtout de la pertinence de celle-ci par rapport à la réalité soumise à l'étude. À cet effet, Michel Beaud pense que « la qualité d'une théorie ne peut se juger à sa seule cohérence interne, mais par rapport à sa capacité à rendre compte du réel »⁶². Plusieurs approches théoriques essentielles s'adaptent à ce travail. Il s'agit du libéralisme, de la théorie de l'interdépendance et du transnationalisme.

⁵⁸ <https://economy-pedia.com>, consulté le 26 mai 2023.

⁵⁹ Bourachot, *Lexique d'économie...*, p.251.

⁶⁰ J. Huntzinger, *Introduction aux Relations internationales*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p.16.

⁶¹ Morgenthau cité par S. Paquin, *Théorie de l'économie politique internationale*, Paris, Presses des Sciences Po, 2013, p.119.

⁶² M. Beaud, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une Thèse de Doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net ?*, Paris, La Découverte, 2006, p.70.

La théorie libérale, à la base, est un système basé sur le marché et le commerce où tous les participants sont bénéficiaires. C'est d'ailleurs celle qui a une influence considérable sur les pratiques économiques internationales, à l'instar des échanges ou du commerce international. Après le réalisme, le libéralisme⁶³ est la deuxième famille théorique la plus importante. Il trouve ses racines avec Adam Smith et David Ricardo. Ses pères fondateurs sont Érasme, Montesquieu, Kant, Bentham, entre autres. Leurs postulats communs sont la primauté de l'individu, la croyance dans le progrès et la conviction que l'interdépendance économique et la démocratie sont pacificatrices⁶⁴. Elle émerge entre les deux guerres mondiales. Cette théorie place l'individu au centre des relations internationales en promouvant la liberté, le libre-échange, la coopération internationale, les droits de l'homme, entre autres⁶⁵. Contrairement aux réalistes, adeptes du réalisme qui reconnaissent l'État comme seul acteur influent sur la scène internationale, les libéraux estiment qu'il est certes un acteur important et même fondamental, mais il y a également les organisations internationales, les firmes multinationales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui participent également au fonctionnement du monde⁶⁶. Pour ces derniers, la reconnaissance des intérêts partagés entre États dans la perspective d'une coopération meilleure et d'une sécurité collective est l'élément privilégié qui doit prévaloir au sein du système international plutôt que la recherche de l'intérêt individuel qui conduit nécessairement au déclenchement des conflits. En privilégiant la morale libérale, il devient possible d'éradiquer le fléau de guerre pour y substituer une paix durable entre nations⁶⁷.

⁶³ Au regard des conséquences affreuses de la Première Guerre mondiale sur les plans politique, économique et social, certains intellectuels et politiciens se sont donnés pour mission de trouver des solutions permettant de freiner les ardeurs belliqueuses des États et d'éviter, à l'avenir, la résurgence des conflits de cet ampleur. S'inspirant des réflexions des philosophes du siècle des lumières comme John Locke, Emmanuel Kant entre autres, la théorie libérale émerge après la Première Guerre mondiale. À partir de ce moment, les libéraux ont énoncé des principes avec pour ambitions d'instaurer une paix durable au sein du système international à travers la promotion de la coopération internationale. Considérée comme un courant "idéaliste" voire "utopique", le libéralisme s'est vu largement critiqué par ses multiples détracteurs suite à l'échec de la Société des Nations (SDN) et au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Ces facteurs ont ainsi marqué le déclin de cette théorie dans les relations internationales durant cette période. Il a fallu attendre les années 1970 pour voir la résurgence de cette théorie, mais sous une forme pluraliste, avec diverses branches. On parlait du "pluralisme libérale" qui a favorisé l'émergence de l'institutionnalisme libéral, du transnationalisme, de la théorie de l'interdépendance, entre autres. Dès 1990, l'approche libérale est devenue largement dominante sur la scène internationale.

⁶⁴ J.-B. Jeangène Vilmer, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p.43.

⁶⁵ V. Bouteiller, "La théorie libérale en relations internationales", <https://les-yeux-du-monde.fr>, consulté le 25 mai 2023.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ V. Bouteiller, "La théorie libérale en relations internationales", <https://les-yeux-du-monde.fr>, consulté le 25 mai 2023.

D'après la théorie libérale, plusieurs éléments concourent à l'apaisement des relations internationales parmi lesquelles le principe d'interdépendance qui est directement lié à l'existence des échanges commerciaux entre les différents pays. Ces derniers sont d'ailleurs considérés comme un frein à la violence à travers le monde⁶⁸. Cette théorie, tout en favorisant le libre-échange, contribue à assurer la coopération entre les États. Elle concourt à l'économie de marché, fondée sur les principes de liberté et d'égalité des individus devant la scène internationale. Selon David Baldwin⁶⁹, il existe plusieurs variantes du libéralisme en théorie des relations internationales telles que le libéralisme sociologique, le libéralisme républicain, l'institutionnalisme libéral et le libéralisme économique/commercial. Ce dernier est celui qui s'adapte le plus à ce travail, car reposant sur l'interdépendance commerciale qui instaure la paix du fait que les relations de coopération qui existe entre les différents États favorisent l'harmonie entre eux⁷⁰. Ce travail est donc axé sur le libéralisme économique qui estime que les libertés économiques (libre-échange, liberté d'entreprendre, libre choix de consommation, de travail, etc.) sont indispensables à l'évolution économique des États⁷¹. C'est une économie qui repose sur la paix, le commerce et mène à une pacification des relations internationales.

Depuis son indépendance, la politique libérale a toujours été le chemin de bataille de l'État du Cameroun implémenté par l'ex-Président de la République Ahmadou Ahidjo, qui estimait que c'était le meilleur moteur du développement. C'est ainsi qu'on est passé du libéralisme planifié de 1960 à 1982, sous la présidence de ce dernier, au libéralisme communautaire à partir de 1982 avec l'accession de Paul Biya à la magistrature suprême. Si le libéralisme planifié considérait l'initiative privée comme le meilleur moteur de développement et l'État comme responsable de l'intérêt général, devant mobiliser, coordonner et orienter les efforts pour le progrès, le libéralisme communautaire, en se préoccupant en plus de la justice sociale, voulait promouvoir les valeurs de rigueur dans la gestion des affaires publiques et de moralisation des comportements⁷².

La théorie de l'interdépendance s'appuie sur le fait que les économies de deux ou plusieurs pays soient liées les unes aux autres et qu'une décision ou un événement dans un pays ou dans une partie du monde ait des conséquences sur les autres économies⁷³. Émise au début du XXe siècle, la notion d'interdépendance s'est retrouvée promulguée par des auteurs

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Baldwin cité par Paquin, *Théorie de l'économie politique...*, p.183.

⁷⁰ Paquin, *Théorie de l'économie politique...*, p.183.

⁷¹ D. Battistella, *Théorie des relations internationales* (4e édition), Paris, Presses des Sciences Po, 2012, p.179.

⁷² Touna Mama, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Paris, Afrédis, 2008, p.18.

⁷³ Bremond et Gélédan, *Dictionnaire des sciences économiques...*, p.76.

transnationalistes et néolibéraux dans les années 1970, en particulier Robert Keohane et Joseph Nye⁷⁴. Ces derniers définissent l'interdépendance comme une "situation caractérisée par des effets réciproques entre pays ou entre acteurs dans des pays différents"⁷⁵. Elle est née de la prise de conscience de l'importance des relations économiques, de l'irruption sur la scène mondiale des États du Tiers-monde nouvellement indépendants et des relations Nord-Sud qui attirent, de plus en plus, l'attention de certains internationalistes⁷⁶. Ils parlent du pronostique selon lequel "l'interdépendance croissante est en train de créer le meilleur des mondes de la coopération susceptible de remplacer le vieux monde des conflits internationaux"⁷⁷.

Déjà en 1933, Ramsay Muir, auteur libéral affirmait que "nous sommes entrés dans une nouvelle ère, l'ère de l'interdépendance", car "en temps de paix comme en temps de guerre, l'annihilation de la distance a transformé les relations entre les hommes"⁷⁸. Les organisations internationales et les Organisations non gouvernementales (ONG) véhiculent l'idée selon laquelle "nous vivons dans un monde interdépendant"⁷⁹. Leonard Woolf le reconnaît en ces termes :

Les nations et les peuples sont si intimement liés les uns aux autres, une partie du monde est à tel point dépendant de toutes les autres parties, que la perte subie par une nation est presque toujours une perte pour les autres nations, et que le gain pour une nation est un gain pour toutes les autres⁸⁰.

Ce constat d'une interdépendance asymétrique peut être appliqué à d'autres situations comme les relations économiques entre les pays en développement, exportateurs de matières premières, et les pays industrialisés, fournisseurs de produits manufacturés. C'est l'exemple de l'Europe dépendante du gaz russe, mais la Russie, dépendante de l'Europe en termes de débouchés sur le plan commercial⁸¹. À l'échelle locale, on a aussi le cas du Cameroun dépendant des importations alimentaires étrangères et en retour, fournisseur de matières premières à certains pays étrangers. Dans le contexte camerounais, cette théorie favorise les opérations d'importation et d'exportation des produits à l'échelle mondiale. Les relations d'interdépendance qui lient les États et les acteurs non étatiques entre eux se cristallisent parfois autour des volets politiques, économiques, culturels, militaires, etc. Cette théorie s'applique

⁷⁴ D. Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales* (3e édition), Paris, Dalloz, 2012, p.290.

⁷⁵ Keohane et Nye cités par Battistella, *Théorie des relations...*, p.229.

⁷⁶ Cette situation crée une dépendance des pays du Sud envers les pays du Nord et vice versa. Elle se cristallise surtout dans le domaine commercial, renforçant une détérioration des termes de l'échange entre les pays du Tiers-monde qui exportent les produits primaires et les pays développés qui exportent les biens industriels.

⁷⁷ Keohane et Nye cités par Battistella, *Théorie des relations...*, p.229.

⁷⁸ Muir cité par Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.289.

⁷⁹ Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.289.

⁸⁰ Woolf cité par Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.289.

⁸¹ Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.290.

dans le cadre de l'importation des produits étrangers à travers la mondialisation de l'économie ; laquelle est incontournable dans la configuration économique internationale actuelle. Teo Chee Hean et Neal Mercedes estiment que la croissance du commerce et des investissements internationaux a accru l'interdépendance des nations⁸².

Le transnationalisme est une théorie des relations internationales née en réaction au réalisme qui considère l'État comme l'acteur par excellence sur la scène internationale. Contrairement à la pensée réaliste, cette théorie vise à transcender les frontières étatiques et à dépasser les égoïsmes des intérêts nationaux par l'intégration de la société internationale. Elle critique le stato-centrisme des États et reconnaît le rôle des acteurs non étatiques dans les relations internationales. Les individus, dans leurs interactions sociétales, constituent des acteurs à part entière des relations internationales et ne doivent pas, de ce fait, être relégués au second plan. Le transnationalisme favorise donc les échanges de toute sorte, l'importation des produits et la diversification économique. En 1971, Keohane et Nye définissaient les relations transnationales comme des "contacts, coalitions et interactions transfrontaliers qui ne sont pas contrôlés par les organes centraux de la politique étrangère des gouvernements"⁸³. Selon Badie et Smouts, est transnationale "toute relation qui, par une volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national, et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des États"⁸⁴.

Raymond Aron reconnaît l'existence d'une société transnationale dans sa capacité à "se manifester par les échanges commerciaux, les migrations des personnes, les croyances communes, les organisations qui passent par dessus les frontières"⁸⁵. Selon Keohane et Nye, les relations transnationales représentent "les mouvements d'objets tangibles ou intangibles qui traversent les frontières étatiques lorsqu'au moins un acteur n'est pas un agent gouvernemental ou d'une organisation internationale"⁸⁶. Le transnationalisme est un vecteur de diffusion des produits à travers le monde. Il ne tient pas compte de l'existence des frontières étatiques.

REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

La revue critique de la littérature se consacre, de façon générale, aux travaux portant essentiellement sur le commerce international (réglementation des échanges internationaux),

⁸² Teo Chee Hean et Neal Mercedes, "Interdépendance et conduite des relations internationales", in *Politique étrangère*, n°4, 1999, p.867.

⁸³ Keohane et Nye cités par Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.545.

⁸⁴ Badie et Smouts cités par Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.545.

⁸⁵ Aron cité par Battistella, *Théorie des relations...*, p.226.

⁸⁶ Keohane et Nye cités par Paquin, *Théorie de l'économie politique...*, p.195.

l'économie du Cameroun, en interne et ceux en rapport avec l'extérieur et les rapports économiques que ce pays entretient avec les partenaires étrangers. Plusieurs travaux ont été réalisés sur cette thématique, mais l'attention est portée uniquement sur ceux qui cadrent le plus avec la présente étude, car on ne saurait épuiser tous les travaux.

Dans le premier champ consacré au commerce international, celui ayant le plus retenu l'attention est l'ouvrage de Hakim Ben Hammouda et Magdi Farhat⁸⁷ régissant les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Dans cet ouvrage, les auteurs font le bilan des négociations commerciales internationales. Les négociations commerciales internationales font l'objet d'un intérêt croissant au sein de la communauté scientifique depuis l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun au Mexique. Dans une perspective africaine, cet ouvrage cherche à présenter les enjeux de ces négociations et leur importance sur l'évolution du continent africain. Son objectif est d'inscrire les négociations dans la dynamique commerciale du monde et de définir la place du commerce dans le développement. Il s'agit de mieux comprendre la particularité africaine et l'échec du continent à faire du commerce un outil en faveur de son développement. Cet échec s'explique à double titre. D'une part, les politiques commerciales adoptées s'adaptent peu aux réalités africaines et sont parfois dépassées. Elles intègrent rarement une vision globale du développement et ne cherchent pas toujours à répondre aux défis et aux besoins des dynamiques de croissance. D'autre part, il s'explique par le caractère déséquilibré et restrictif du système commercial multilatéral.

Depuis le lancement du cycle des négociations à Doha, la communauté internationale s'est engagée à réformer ce système et à renforcer sa contribution au développement. Les auteurs ne se limitent pas à l'analyse des tendances passées. Ils esquissent aussi des éléments afin de renouveler la place du commerce dans le développement de l'Afrique. Ce renouvellement passe par la définition de nouvelles politiques commerciales dynamiques et une réforme profonde du système commercial multilatéral visant à inscrire le développement au centre de ses priorités, auxquelles aspire la présente étude. Toutefois, ils traitent des échanges de façon globale, ils n'abordent pas l'aspect spécifique des pays africains avec les importations et les exportations.

La place du commerce extérieur dans le processus de développement est reconnue par tous et a fait, depuis longtemps, l'objet de nombreuses analyses. L'approche utilisée par Ona

⁸⁷ H. B. Hammouda et Magdi Farhat, *L'Afrique et l'OMC. Les 100 mots clés*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.

Ondo⁸⁸ démontre les liens réciproques entre le développement des États de l'Afrique centrale et le commerce extérieur. La première partie de son travail fait un constat selon lequel les échanges des pays d'Afrique centrale sont largement dépendants de l'Europe. La deuxième partie explique les raisons de la dépendance économique de cette région en mettant l'accent sur l'absence des moyens financiers. Dans cette perspective, l'auteur pense que l'aide octroyée grâce aux conventions de Lomé I et II est un moyen d'atténuer cette dépendance. La troisième partie, quant à elle, inventorie les industries qui contribueraient au développement de cette région d'Afrique et dont l'action semble capitale pour le redressement économique. En général, cette Thèse contient des éléments importants concernant le commerce extérieur des États d'Afrique centrale. Bien que ne traitant pas spécifiquement du rôle de la diplomatie dans la résolution des échanges, ce document présente néanmoins des faits capables de justifier l'action individuelle des États concernés. Notre étude vient mettre un accent sur l'impact des importations sur le développement économique et social du pays.

À l'aide d'exemples empruntés à l'économie camerounaise, Jean-Marie Gankou⁸⁹ analyse les avantages et les aspects négatifs des échanges commerciaux internationaux pour les pays sous-développés. Il montre l'intérêt de ces échanges pour le Cameroun ; intérêt apprécié non seulement sur le plan traditionnel des exportations qui procurent des devises et des importations de biens d'équipements indispensables au système de production de ce pays. Par ailleurs, l'auteur développe le caractère dualiste du commerce intérieur pour un pays sous-développé en relevant aussi bien l'aspect bienfaisant des échanges internationaux que leurs points négatifs. Il situe, à cet égard, les échanges internationaux dans la politique globale de l'État en matière de croissance économique en développant les stratégies à retenir en ce qui concerne la politique commerciale. Étant donné que les études de Gankou se limite en 1985, notre travail s'inscrit dans une logique de continuité et va jusqu'en 2016. Il traite des produits alimentaires, de façon spécifique.

L'évolution du commerce extérieur a eu un impact sur le développement de l'économie camerounaise pendant les vingt premières années de son indépendance. À travers les relations de coopération signées, il a grandement contribué à la croissance économique du pays durant cette période. Dans cette perspective, plusieurs travaux s'inscrivent dans ce champ d'étude.

⁸⁸ Ona Ondo, D., "Commerce extérieur et développement en Afrique centrale", Thèse de Doctorat, Paris I – Sorbonne, 1980.

⁸⁹ J.-M. Gankou, *Échange et développement. L'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985.

Gomsy Ngameni⁹⁰ étudie le contexte général des échanges commerciaux du Cameroun en lien avec l'évolution économique du pays depuis son indépendance. Il analyse le commerce extérieur du Cameroun avec ses différents partenaires en termes d'importation et d'exportation. Ses analyses restent générales. Il est dans une perspective de continuité avec ses travaux de Maîtrise où il fait une étude des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'UE de 1960 à 2000⁹¹. Il s'agit non seulement de saisir les mécanismes qui ont régi ces échanges, mais aussi de percevoir quelles ont été les retombées pour le Cameroun. La présente étude développe trois thèmes principaux que sont le contexte général des échanges, l'analyse générale de ceux-ci et le bilan critique d'ensemble qui aboutit sur les perspectives de cette coopération. Malgré les dispositions légales qui régissent ces échanges, le Cameroun a plus au moins tiré profit des avantages de ce partenariat. Ces analyses évoquent de façon superficielle l'incidence réelle des produits importés sur les activités économiques du pays. Son travail ne s'étend pas à d'autres horizons pourtant majeurs dans les relations du Cameroun avec l'extérieur.

Henri Krier et Gaël Jallais⁹², dans leur production commune où ils traitent du commerce intérieur de manière générale, montrent les mérites du commerce de gros, de détail, ainsi que les méthodes de vente et de distribution efficace sans cesse évolutive. L'accent est mis ici sur les produits circulant à l'intérieur d'un territoire national.

Dans une perspective critique des textes réglementant le commerce en zone CEMAC, Ladifatou Naghet Nkouengam⁹³ traite de la problématique liée à l'applicabilité des dispositions, quant au commerce en Afrique centrale. À travers l'exemple du commerce entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, l'auteur démontre que les échanges commerciaux transfrontaliers entre les deux pays s'effectuent plus dans l'informel et donc en marge des dispositifs réglementaires en vigueur avec une prédominance des produits étrangers. Cette situation résulte des contraintes à la fois institutionnelles, économiques et socioculturelles. Au niveau institutionnel, on constate une méconnaissance des textes par les différents acteurs commerciaux, une défaillance dans l'application des textes et une sous-administration des régions frontalières (par où s'opèrent les transactions commerciales entre les pays de la CEMAC) par les institutions communautaires. Sur le plan économique, on enregistre les manœuvres informelles qui perdurent et les attitudes

⁹⁰ G. E. Gomsy Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun : une analyse historique de 1960 à 2010", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

⁹¹ G. E. Gomsy Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud : les échanges commerciaux entre le Cameroun et l'UE (1960-2000)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

⁹² H. Krier, G. Jallais, *Le commerce intérieur*, Collection Que Sais-Je?, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

⁹³ L. Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux transfrontaliers entre le Cameroun et la Guinée équatoriale à l'épreuve des textes de la CEMAC", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

capricieuses de certaines autorités comme celles de la Guinée équatoriale se matérialisant par la fermeture régulière de la frontière et l'expulsion quasi permanente des étrangers vivant dans ce pays. Pour ce qui est du volet socioculturel, on note l'incivisme des populations transfrontalières et les pratiques mafieuses. À cela s'ajoute la composition sociologique hétérogène de la population transfrontalière qui soulève la question des relations entretenues par ces derniers. L'étude se limite à la sous-région et n'aborde pas les questions d'impact de ces échanges sur l'économie sous-régionale ou sur les communautés.

Jean Rivoire⁹⁴ montre les avantages de la monnaie dont la force tend à provoquer un défi dans les échanges extérieurs et dont la faiblesse peut avoir une influence bénéfique. Outre sa généralité, l'intérêt de ce travail vient du fait qu'il met en exergue la réalité des échanges. Ceci est une contribution importante, car elle fait réfléchir sur l'influence de la monnaie dans le processus des échanges.

Pascal Salin⁹⁵ a le mérite d'étudier, dans sa production, la question du libre-échange. Il donne, tour à tour, ses justifications, ses effets sur la production, ses avantages, les vrais et faux obstacles à l'échange, les arguments protectionnistes et enfin le rôle des programmes politiques. Ce travail se veut complémentaire dans la mesure où il mène une étude d'impact des échanges extérieurs sur le développement local. Il reste un travail général qui ne s'adapte pas à toutes les communautés.

En réalité, ces études montrent que l'ouverture commerciale internationale permet d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. D'autres, par contre, attirent l'attention sur l'incertitude que pourrait engendrer une ouverture tous azimuts et l'impact considérable sur les économies fragiles, surtout celles des pays du Sud comme le Cameroun. À ce niveau, on ne saurait tirer de conclusions générales et absolues en ce qui concerne l'impact positif ou négatif de la libéralisation commerciale sur les économies des pays. Les hypothèses de ce travail offrent des présomptions fortes en vertu desquelles la libéralisation commerciale a favorisé l'entrée massive des produits étrangers au Cameroun qui participe à la croissance économique à certains niveaux et qui, en retour, fragilise davantage le tissu économique national.

Concernant les travaux en rapport avec la coopération Cameroun, Afrique-UE, plusieurs auteurs s'intéressent à la question. Il faut dire que les accords de coopération économique signés avec l'Union européenne (UE) constituent une perpétuation des liens historiques de domination

⁹⁴ J. Rivoire, *L'économie de marché*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

⁹⁵ P. Salin, *Le libre-échange*, Collection *Que-Sais-Je?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

ayant existé entre l'Europe et l'Afrique. À travers le volet commercial de cette coopération, les produits européens sont importés dans divers pays africains au détriment du commerce des produits locaux. C'est ainsi que Paule Bouvier⁹⁶ examine l'évolution des relations ACP-UE du traité de Rome aux conventions de Lomé. Elle décrit les mécanismes de diverses conventions commerciales conclues entre la CEE et nombre de pays en voie de développement. Elle affirme que les objectifs de Lomé ont tenu compte des expériences décevantes des conventions de Yaoundé et cerne les points clés et les changements majeurs survenus dans les conventions de Lomé. Dans une analyse critique, elle présente le bilan mitigé, car selon elle, les résultats auxquels ont abouti les conventions n'obéissent pas suffisamment aux objectifs du départ. Son travail est axé sur la coopération au développement, tandis le nôtre repose sur la coopération commerciale avec un accent sur l'incidence des produits alimentaires importés sur le développement du pays.

Alain Massiera et Luc Pagacz⁹⁷ analysent la convention de Lomé. Selon eux, le paysage politique et économique du continent européen et même mondial s'est modifié suite à la destruction du mur de Berlin en 1989. Le marché communautaire auquel les pays ACP avaient accès à des conditions préférentielles dans le cadre de la convention de Lomé fut élargi ; ce qui a permis de renforcer la coopération ACP-UE. Cet ouvrage retrace l'historique de la coopération ACP-CEE jusqu'à la convention de Lomé et examine ses caractéristiques, son protocole financier et ses institutions avant de soulever les principales innovations de la quatrième convention de Lomé. Notre travail dépasse le cadre de Lomé en allant jusqu'aux Accords de Partenariats économiques (APE), en analysant l'impact de ces accords sur les échanges extérieurs du Cameroun, notamment les importations.

S'agissant des rapports économiques entre le Cameroun et ses partenaires étrangers, Raymond Amselme Ebale⁹⁸, analysant les relations entre le Cameroun et la Communauté économique Européenne (CEE) dans un esprit de synthèse, présente les objectifs et principes régissant les différents accords de coopération entre les deux institutions, allant de la première convention de Yaoundé jusqu'à la troisième convention de Lomé. Ce travail permet de comprendre les origines de la coopération Cameroun-UE en montrant leur mise en œuvre dans tous les domaines (financier, technique et commercial). Ce dernier volet est celui qui intéresse

⁹⁶ P. Bouvier, *L'Europe et la coopération au développement. Un bilan de la convention de Lomé*, Belgique, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980.

⁹⁷ A. Massiera et L. Pagacz, *L'Europe renforce sa coopération : Lomé IV*, Paris, L'Harmattan, 1992.

⁹⁸ R. A. Ebale, "L'Europe et l'Afrique : de la décolonisation à la coopération au développement. L'exemple de la relation entre la CEE et le Cameroun 1960-1990", Thèse de Doctorat nouveau régime en Histoire, 2 tomes, Paris VII-Denis Diderot, 1996.

notre analyse. Dans notre travail, nous nous donnons pour mission de questionner le contenu des accords signés depuis lors et de mesurer leurs implications sur l'augmentation des importations.

Ce même auteur analyse ensuite les APE négociés entre les pays ACP et l'UE⁹⁹. Il s'interroge sur les fondements historiques, les mécanismes et les enjeux des accords commerciaux. Selon lui, celles pour qui les engagements ont été pris dans le cadre des APE, à savoir les populations, demeurent dans une profonde et totale ignorance. Cet ouvrage dont l'ambition se veut citoyenne avec pour objectif d'éclairer l'opinion profane sur les APE, tire les conclusions selon lesquelles les APE mettent en présence des parties de capacité et de niveaux de développement différents. L'auteur considère cette différence comme l'un des points de discordance dans la signature et la ratification de ces accords. L'autre point de discordance concerne les liens historiques de domination ayant existé entre l'Europe et l'Afrique. La pertinence de cette analyse et les informations qu'elle apporte permettent de mieux aborder l'aspect commercial de cette coopération. Ce travail permet de se poser la question fondamentale à qui profitent véritablement les accords signés. Les réponses apportées à cette question constituent les éléments sur lesquels s'appuie la présente étude.

Poursuivant dans ses recherches, Raymond Ebale¹⁰⁰ fait une analyse synthétique et critique de cinquante ans de coopération économique entre le Cameroun et l'UE. Il présente les réalisations des volets financiers et techniques de la coopération après avoir examiné le cadre historique et institutionnel de la coopération. Il conclut en disant que malgré les réalisations entreprises, la coopération Cameroun-UE a connu, au fil des conventions, des périodes (à la fin des années 1980) au cours desquelles l'économie de marché a pris le pas sur les ambitions volontaristes du développement. Cette étude se termine par des perspectives que propose l'auteur dans le but de garantir l'efficacité du partenariat. Se limitant à l'étude des conventions, l'auteur n'étudie pas en profondeur le volet commercial sur lequel reposent ces conventions. Notre travail vise à compléter cet aspect en étudiant les différents produits alimentaires qui font l'objet d'échange entre les deux parties.

⁹⁹ R. A. Ebale, *Comprendre les Accords de Partenariat Économique entre l'UE et les ACP*, Paris, L'Harmattan, 2015.

¹⁰⁰ R. A. Ebale, "50 ans de coopération économique entre le Cameroun et l'UE : de l'ambition volontariste au contrat de dupe (1960-2010)", in D. Abwa et al., *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 2013.

Serge Alexis Messia¹⁰¹ examine l'influence des Accords de Yaoundé sur la vie socio-économique du Cameroun de 1963 à 1975. Il essaye de donner des éclairages sur les motivations des partenaires européens dans la signature des Accords avec les États africains.

Dans le même ordre d'idée, Hélène D'Almeida-Topor et Monique Lakroum¹⁰² s'intéressent aux relations économiques entre l'Europe et l'Afrique, axées sur les échanges commerciaux. Dans une approche globale et comparative, elles présentent le mode de gestion des empires coloniaux. L'ouvrage, même s'il n'analyse pas le cas spécifique du Cameroun, a le mérite de souligner la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial, ainsi que l'accentuation de l'inégalité des échanges. Elles notent, cependant, que cette marginalisation est liée à la forte pression des marchés mondiaux, au désengagement des métropoles, suite à l'apparition de nouveaux partenaires. C'est dans le cadre de cette marginalisation que sont abordées les relations particulières entre l'Europe et l'Afrique. Son étude se limite aux produits africains exportés. Il n'étudie pas les produits importés, encore moins leurs impacts sur l'économie continentale. Or, notre travail met un accent particulier sur l'étude des importations et leurs incidences sur le développement économique et social.

Parlant de la coopération sino-africaine, il existe une bibliographie assez fournie. De ce fait, l'attention est portée sur celle ayant un lien direct avec le présent travail. La Thèse de Diaby Fodé Siré¹⁰³ fait une évaluation de l'impact des Investissements Directs Étrangers (IDE) chinois sur le taux de croissance des pays africains partenaires de la Chine entre 2003 et 2011. Il analyse la coopération sino-africaine sous diverses formes, dénonce et propose des solutions afin de permettre aux dirigeants des pays africains de profiter des avantages de cette nouvelle relation afin d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et surtout d'entamer un véritable processus de développement économique. Cette option de développement qu'offre la Chine doit être saisie non pas pour encourager les IDE chinois en Afrique, mais pour profiter des technologies innovantes et permettre un réel développement industriel du continent par l'implantation des industries propres aux pays africains. Il est question pour les États africains d'encourager la coopération, l'aide au développement apportée par la Chine et la coopération commerciale, tout en tenant compte du fait que l'Afrique doit aussi émerger à travers ses propres industries. Tout en vantant les mérites de la Chine en présentant les opportunités qu'elle

¹⁰¹ S. A. Messia, "Les conventions de Yaoundé I et II et leur impact socio-économique au Cameroun de 1963 à 1975", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.

¹⁰² H. D'Almeida-Topor et M. Lakroum, *L'Europe et l'Afrique. Un siècle d'échanges économiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

¹⁰³ F. S. Diaby, "Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?", Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Nice Sophia Antipolis, 2014.

offre à l’Afrique, son étude n’aborde pas l’autre aspect qui est celui du sous-développement des entreprises locales concurrencées par celles étrangères.

Toujours dans la logique de la coopération chinoise et du développement en Afrique, Lucie Ngono¹⁰⁴ analyse l’impact des relations économiques entre la Chine et l’Afrique subsaharienne en matière de développement et de la croissance économique. Son travail met en évidence les opportunités et les impacts qui y sont associés. Les analyses effectuées confirment que la coopération Chine-Afrique vient de remettre l’Afrique au centre des enjeux géostratégiques internationaux. Les puissances internationales portent une attention particulière à l’Afrique à cause de nombreuses ressources naturelles (agricoles, forestières, pétrolières, minières et minérales) qu’elle regorge et aussi de sa situation géostratégique pour le transport des hydrocarbures. Elle présente la Chine comme un atout et une opportunité à saisir par les dirigeants africains pour enfin assurer leur développement économique. Cependant, aux premières lueurs de cette coopération ‘‘Sud-Sud’’, la présence chinoise en Afrique était perçue comme un signe d’espoir en termes de développement et de croissance économique puisqu’en peu de temps, elle a réalisé en Afrique, ce que l’Europe n’a pas fait en beaucoup d’années, augmentant le taux de croissance du continent. L’auteur ne mène pas une étude approfondie de la coopération commerciale et n’insiste pas non plus sur la teneur des produits échangés. Pourtant, les échanges commerciaux (importations et exportations) ont connu une augmentation considérable. Ce partenariat a créé aussi de nombreux impacts tant sociaux, économiques qu’environnementaux dans la plupart des États africains. En encourageant non seulement l’expansion du secteur informel, ces derniers n’encouragent surtout pas le développement de l’industrie locale surtout qu’il faut à tout prix se défaire de la dépendance vis-à-vis de l’extérieur. C’est ce qui justifie le regain des tensions observées dans certains pays africains à l’égard des Chinois, ainsi que le sentiment de rejet de ces derniers par certaines populations locales. Ces aspects qui sont ignorés par l’auteur sont ceux que nous abordons de fond en comble dans ce travail.

L’évolution économique du Cameroun montre que cet État a connu une croissance difficile à cause de multiples contingences économiques nationales et internationales. Malgré les potentialités du pays, son niveau de développement reste précaire et nécessite une redynamisation. Le problème économique se situe à deux niveaux : au niveau interne et au niveau externe. Au niveau interne, on relève les obstacles définis par certains auteurs

¹⁰⁴ L. Ngono, ‘‘La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts?’’, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université du Québec, 2017.

(problèmes économiques, matériels, infrastructurels, etc.). Au niveau externe, on retrouve les crises économiques internationales, la variation des cours des matières premières, l'influence ou la concurrence des produits importés sur le marché national. Parlant des travaux portant sur l'économie du Cameroun, le premier auteur ayant retenu l'attention est Félix Etoga Eily¹⁰⁵ qui fait une rétrospective des faits économiques du Cameroun, partant de la préhistoire jusqu'à la période postcoloniale, en passant par la période coloniale. Il fait une étude minutieuse de différentes phases de la vie économique du pays depuis sa genèse. L'auteur rappelle qu'au milieu des années 1980, le Cameroun est entré dans une zone de turbulence durable, premièrement due à la crise économique de 1987 et, ensuite, à la dévaluation du FCFA en 1994. Toutefois, il ne s'attarde pas sur l'incidence que les produits venus de l'étranger peuvent avoir sur l'évolution économique ultérieure du Cameroun.

Dans une perspective de longue durée, J.-J. Aerts et *al.*¹⁰⁶ analysent les mécanismes qui ont conduit à l'impasse dans laquelle s'est engluée l'économie camerounaise au début des années 1990, avant l'épisode de la dévaluation. Pourtant, jusqu'à la fin des années 1970, le Cameroun était considéré comme un modèle de prospérité économique. La découverte des gisements pétroliers et les bonnes perspectives économiques donnaient au pays un nouveau souffle. Au milieu des années 1980, le Cameroun est entré dans une zone de turbulences durables. Dans la recherche des raisons de ce marasme, ces auteurs ont privilégié une analyse à la fois des contraintes macroéconomiques et des aspects peu étudiés tels que les performances de l'industrie, le marché du travail urbain assez rigide, le comportement des ménages face à la crise, les échanges des produits avec le grand voisin nigérian, l'impact de la dévaluation du FCFA qui sont parmi les déterminants majeurs de l'avenir de l'économie camerounaise. Ils ont survolé quelques thèmes importants de la dynamique économique camerounaise tels que la production agricole, la question du commerce extérieur ou encore le poids des produits importés sur l'évolution ultérieure du tissu économique local. L'auteur n'évoque pas l'influence économique extérieure sur le développement du Cameroun.

À la suite de J.-J. Aerts et *al.*, Touna Mama¹⁰⁷ s'interroge sur la capacité et l'efficacité de la politique de déréglementation mise en œuvre au Cameroun en 1990 à sortir le pays de la crise économique survenue depuis la deuxième moitié des années 1980. Pour apporter une réponse à cette question, les auteurs ont axé leurs réflexions sur divers secteurs tels que

¹⁰⁵ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1971.

¹⁰⁶ J.-J. Aerts et *al.*, *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

¹⁰⁷ Touna Mama, *Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

l'agriculture, l'industrie, le commerce, les entreprises publiques et parapubliques et le secteur des banques. Dans chacun des secteurs, ils font d'abord un diagnostic de la crise, présentent ensuite la politique de déréglementation mise sur pied et évaluent enfin les résultats obtenus. La conclusion générale à laquelle ils arrivent est que la politique de déréglementation n'a pas permis au pays d'atteindre les résultats escomptés. Dans notre travail, nous nous attelons à montrer l'impact néfaste de la crise économique, non seulement sur les structures de production existantes, mais aussi, les répercussions sur l'augmentation des importations alimentaires au Cameroun.

Touna Mama¹⁰⁸ se propose aussi d'apporter une contribution scientifique au débat actuel portant sur le phénomène de mondialisation. La mondialisation étant un terme qui a été forgé, au regard du contexte actuel, pour rendre compte de plusieurs réalités, entre autres, l'internationalisation croissante des économies, la fluidité des échanges des biens et des facteurs de production, l'apparition des firmes multinationales capables de penser le développement à l'échelle du monde. Ces flux sont capables de se déployer à travers le monde et de générer, à cet effet, des stratégies globales de production, de commercialisation et de gestion. Axé sur l'économie du Cameroun, il étudie minutieusement les conséquences de la globalisation sur les aspects macro-économique, sectoriel et externe tout en relevant les failles et les opportunités à saisir pour un pays qui recommence à connaître des taux de croissance significativement positifs. Alimentée par un commerce sans précédent, la mondialisation se généralise à tous les aspects politiques, économiques et socioculturels. Cependant, l'auteur parle en termes de généralité et ne traite pas de façon spécifique l'impact du commerce extérieur sur l'économie camerounaise.

Dans une autre logique, Touna Mama¹⁰⁹ aborde la question de l'économie camerounaise, non pas dans une logique pessimiste, mais dans celle d'une renaissance, d'un nouveau départ. Dans son ouvrage, l'auteur fait une présentation générale de l'économie camerounaise et ses différentes potentialités. Il dresse un inventaire des richesses économiques du pays et indique les conditions de son développement. Il fait un bilan critique des politiques économiques menées à ce jour (politique de planification, politique d'ajustement structurel). Selon lui, ces politiques dont le seul mérite semble avoir été de permettre le rétablissement de grands équilibres macro-économiques, ont eu d'importants coûts sociaux en termes d'aggravation de la pauvreté. Ce sont ces éléments qui lui permettent de suggérer les éléments

¹⁰⁸ Touna Mama (dir.), *La mondialisation et l'économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998.

¹⁰⁹ Touna Mama, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Paris, Afrédit, 2008.

d'une politique post-ajustement pour un réel et véritable décollage économique du pays. Pour l'auteur, si le Cameroun veut sortir du sous-développement, il doit abandonner toutes ces politiques et mettre en œuvre une stratégie économique plus audacieuse. La condition d'un tel succès est que l'État respecte scrupuleusement ses engagements et ne prenne que des décisions qu'il peut respecter pour rassurer tous ses partenaires. Par contre, il n'étudie pas l'impact du commerce extérieur sur l'économie nationale.

Après une analyse exhaustive des chiffres clés et des statistiques remontant aux années 1960 concernant les secteurs d'activité, Modeste Nkutchet¹¹⁰ dresse un diagnostic complet de l'économie camerounaise. Il étudie les différentes phases de l'évolution économique du pays. Présentant la situation du Cameroun qui, jusque dans la deuxième moitié de la décennie 1980, était classé parmi les pays à revenu intermédiaire, il montre comment le pays est entré sous ajustement structurel et fait partie des pays pauvres très endettés. Il n'évoque pas l'influence du commerce extérieur sur l'économie nationale.

L'ouvrage de Gabriel Nlo¹¹¹ est une série d'articles qui suivent l'actualité socio-économique du Cameroun. Il est construit autour d'une pensée économique humaniste axée sur un principe fondamental qui est la gestion rigoureuse des ressources disponibles en vue du bien-être de l'homme, moteur et finalité de toute activité économique. Les thèmes principaux développés dans ce livre sont la gestion suivie du portefeuille monétaire du Camerounais, la rentabilité qui est un critère indispensable de gestion et de suivi des sociétés d'État, la privatisation des sociétés d'État, la politique nataliste de développement, le libéralisme communautaire. Tous ces préalables concourent au développement économique et social du pays. Toutefois, l'auteur ne fait pas allusion à l'implication du commerce dans l'évolution économique du pays.

Depuis des années, la problématique du développement agricole se pose au Cameroun. L'ouvrage de Tamekamta et Koufan Menkene¹¹² se propose d'étudier les problèmes du développement agricole. Ils font une étude générale de différentes politiques agricoles initiées depuis l'indépendance et en viennent à la conclusion selon laquelle l'agriculture camerounaise est plongée dans un sous-développement criant. De ce fait, elle mérite une révolution urgente. Les auteurs proposent des solutions idoines pour sortir ce secteur de sa léthargie. Ils élaborent des stratégies pour révolutionner la production agricole. Les informations fournies dans leur

¹¹⁰ M. Nkutchet, *L'état de l'économie camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2005.

¹¹¹ G. Nlo, *Cameroun : mes réflexions économiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.

¹¹² A. Z. Tamekamta et J. Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013.

travail constituent une base indispensable pour la transformation du système agricole national. Notre étude se veut complémentaire en mettant un accent particulier sur la forte dépendance alimentaire du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur. Elle s'emploie à inverser la tendance en réduisant la dépendance du pays aux importations des produits alimentaires étrangers.

Samuel C. et Nana Sinkam¹¹³ évoquent la problématique du développement en abordant les aspects aussi variés que ceux de la politique, de l'économie, de l'environnement dans une vision à long terme et à la lumière des processus de globalisation. Ils présentent le chemin à parcourir sur les défis de la coopération commerciale. Cette contribution est importante parce qu'elle suscite une réflexion sur les enjeux des échanges internationaux du Cameroun.

Kengne Fodouop et Alain Metton¹¹⁴ étudient l'importance de l'économie informelle dans le développement des pays du Sud à l'ère de la mondialisation. Bien qu'intéressante, cette étude mène une analyse générale de la situation commerciale dans les pays du Tiers-Monde sous l'effet de la globalisation. Ils font juste une étude globale sans spécificités. Ils n'étudient pas la dépendance des pays du Sud envers les pays du Nord, encore moins l'impact de cette dernière sur l'économie ou sur la population des pays sous-développés.

PROBLÉMATIQUE

L'évolution économique du Cameroun montre que cet État a connu une croissance au ralenti à cause de multiples conjonctures économiques nationales et internationales. Le pays est pourtant doté d'énormes potentialités et d'une économie diversifiée, basée sur la variété de différents secteurs d'activités comme l'agriculture, l'industrie ou le commerce. Tous ces secteurs sont importants pour son développement. Cependant, son dynamisme économique n'est pas impressionnant. Plusieurs facteurs hypothèquent le développement durable de son économie. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration des politiques économiques peu adaptée au contexte camerounais, de la mauvaise structuration des secteurs d'activités, d'un commerce extérieur désarticulé. Depuis de nombreuses années, la balance commerciale du pays est déficitaire du fait de l'accroissement des importations pour l'approvisionnement des ménages et des administrations. Le marché local souffre d'un manque criant de fourniture en produits alimentaires à cause d'un déficit de production au niveau national. Cette situation résulte d'une baisse générale de la production agricole nationale et de l'augmentation de la population et de

¹¹³ C. Samuel et Nana-Sinkam, *Le Cameroun dans la globalisation. Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1999.

¹¹⁴ Kengne Fodouop et A. Metton, *Économie informelle et développement dans les pays du sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000.

ses besoins quotidiens. La relative hausse des exportations n'a pas suffi à couvrir la facture des importations et à équilibrer la balance commerciale déficitaire. L'évolution vertigineuse de la valeur des importations est essentiellement imputable aux achats du carburant et de certains biens alimentaires ; ce qui constitue un véritable handicap pour le décollage économique national.

Plusieurs auteurs, à l'instar de Touna Mama ont démontré, que malgré les potentialités de production du pays, son niveau de développement reste précaire et nécessite une redynamisation. Au regard de l'environnement actuel, le constat est clair : l'État peine à assurer, de façon autonome, l'autosuffisance alimentaire de sa population. Son alimentation est largement assurée par les importations des produits alimentaires venus de l'étranger. De ce fait, la problématique de l'importation massive de produits alimentaires se pose avec acuité. Depuis quelques années, la question de la limitation des importations de biens alimentaires suscite des débats au sein de l'opinion publique. Experts, opérateurs économiques, administrateurs s'accordent sur le fait que les importations des produits alimentaires au Cameroun, qui a d'ailleurs des potentialités de production à l'échelle nationale, constituent un frein à la croissance économique. Au-delà des discours prononcés, les stratégies mises sur pied, les tentatives de limitation des importations édictées par le gouvernement s'avèrent inefficaces et infructueuses. Les rapports économiques du Cameroun attestent de ce qu'elles constituent un frein au développement de l'économie camerounaise. Le pays suffoque sous le poids des importations alimentaires. Ces dernières années, son volume a par exemple connu une augmentation significative représentant un coût de près de 10 000 milliards de FCFA sur une période de trois ans, allant de 2015 à 2017 contre 7 800 milliards de FCFA entre 2010 et 2014¹¹⁵. Au regard de l'ampleur de la situation, quelles politiques ou stratégies mettre sur pied pour lutter efficacement contre les importations massives de produits alimentaires et protéger l'économie nationale ? Autrement dit, quels sont les mécanismes de limitation substantielle des importations alimentaires à développer ou à mettre en oeuvre au Cameroun ? Il est question d'œuvrer pour l'augmentation de la production agricole, animale et halieutique nationale afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de favoriser véritablement le réel décollage économique du pays.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

¹¹⁵ *Investir au Cameroun*, n° 83, mars 2019, p.10.

L'objectif de ce travail se décline en deux axes majeurs que sont l'objectif principal et les objectifs spécifiques.

➤ **OBJECTIF PRINCIPAL**

La présente étude vise à démontrer que malgré son énorme potentiel de production, le Cameroun dépend de l'extérieur pour l'alimentation de sa population et cette situation a des effets néfastes sur son développement économique et social. Il est alors question, dans ce travail, de démontrer qu'au Cameroun, l'autosuffisance alimentaire est largement soutenue par les importations. L'analyse porte sur l'impact socio-économique de l'invasion des produits alimentaires étrangers sur le territoire national en mettant un accent particulier sur la gestion ou la stabilisation de ces importations, l'augmentation et la diversification, à moyen et à long terme, de l'offre alimentaire nationale en produits locaux et la réduction de la dépendance camerounaise vis-à-vis de l'étranger.

➤ **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

De l'objectif principal découlent des objectifs spécifiques qui consistent à :

- ✓ présenter la situation économique du Cameroun au lendemain de son indépendance tout en analysant l'évolution de ses importations ;
- ✓ analyser les accords, traités et conventions signés par le Cameroun avec ses divers partenaires commerciaux ;
- ✓ analyser l'impact socio-économique de l'invasion des produits étrangers sur le développement des activités économiques du Cameroun ;
- ✓ faire une analyse comparative et critique de ces produits importés, en rapport avec leur compétitivité avec les produits locaux ;
- ✓ définir les politiques pouvant œuvrer pour l'équilibre de la balance commerciale résultant de l'importation toujours croissante des produits et lutter contre l'inflation des prix des denrées alimentaires de consommation courante ;
- ✓ dégager les éventuelles solutions pour un équilibre commercial et des perspectives pouvant favoriser l'augmentation de la production nationale et permettre au pays de mieux s'affirmer ou de mieux compétir sur la scène internationale.

MÉTHODOLOGIE

Ce travail a commencé par une phase exploratoire des différents contours du sujet. Cette démarche a permis d'identifier les sources existantes et accessibles, de préciser la procédure de collecte, ainsi que la démarche d'analyse des informations recueillies. Le cadre méthodologique

de ce travail met en exergue les méthodes de collecte et d'analyse des données. Les informations relatives à la rédaction de ce travail sont constituées à la fois des sources primaires et des sources secondaires. Les sources primaires sont constituées de documents d'archives, de sources orales, ainsi que de textes juridiques réglementant le commerce. Ces documents ont été consultés aux Archives nationales de Yaoundé, aux Archives du Ministère du Commerce (Mincommerce), du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), du Ministère des Relations extérieures du Cameroun (MINREX), entre autres. S'agissant des sources orales, les descentes sur le terrain ont été effectuées, question de prendre acte de l'impact des produits importés au niveau de l'économie, de leur évolution et de leur incidence dans les marchés locaux. Les données statistiques ont été collectées à la fois à l'Institut National de la Statistique (INS), au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et au Mincommerce. Les investigations sur le terrain ont permis de faire des observations directes, de mener des entretiens, des enquêtes et même des sondages afin de recueillir les perceptions de différents acteurs sur la question.

Les sources secondaires, constituées d'ouvrages, d'articles scientifiques, de Thèses et Mémoires, des rapports et autres documents, ont été consultées dans les centres de documentation telles la Fondation Paul Ango Ela, la bibliothèque de l'Institut des Relations internationales du Cameroun, la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé I, etc. Elles ont permis de recueillir les informations relatives à notre thème. Ces recherches ont été accompagnées des informations issues des sources électroniques et des enseignements universitaires. Toutes ces recherches ont contribué à faire un état de la question, des synthèses à partir des travaux antérieurs pour mieux situer le sujet dans son contexte scientifique.

Le traitement des informations recueillies s'est fait à travers une méthodologie fondée sur les approches diachronique, qualitative, quantitative, socio-historique, mais surtout l'approche comparative et interprétative des données et faits observés afin de réviser et de sortir une structure cohérente du plan de rédaction, réaliser les cartes, les tableaux statistiques, les graphiques et les diagrammes, etc. Cela a permis d'aboutir à des analyses déductive et inductive.

L'approche diachronique a permis d'étudier les événements dans le temps. Elle a consisté à la recherche de la genèse des situations étudiées. Les explications prennent en compte les antécédents et leur succession temporelle pour expliquer la situation actuelle. Les ruptures causées par les crises ont nécessité une lecture évolutive et explicative. À travers cette méthode,

il a été étudié, dans le temps, l'évolution historique du commerce entre le Cameroun et ses différents partenaires commerciaux. La méthode qualitative a consisté à observer, à expliquer et à comprendre les événements qui se sont déroulés dans un environnement donné. Il a donc été question d'analyser, après observation, les relations commerciales du pays avec les étrangers et en quoi ce commerce constitue un frein au développement économique et social, et ce, pour une meilleure compréhension de la réalité historique. Quant à la méthode quantitative, elle nous a permis, à partir des données statistiques, d'évaluer les volumes des produits importés au fil du temps.

L'approche socio-historique a permis d'appliquer une méthode de la sociologie historique des relations internationales. À cet effet, Raymond Aron affirme que "toute étude concrète des relations internationales est historique et sociologique"¹¹⁶. Ainsi, l'étude des relations internationales doit s'appuyer sur l'histoire et la sociologie. Par l'histoire, elle s'interroge sur le déroulement des événements et la transformation de la société internationale et par la sociologie, elle s'interroge sur les composantes de la société¹¹⁷, la composition sociologique de l'espace en rapport avec les mutations socio-économiques de la vie internationale. Philippe Braillard l'a également souligné en ces termes : "sans la prise en considération de la dimension historique, aucune étude des relations internationales ne serait possible"¹¹⁸. Toutes ces démarches ont donné la possibilité de comparer, d'analyser et de critiquer ces informations en vue de ressortir la vérité historique.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réalisation effective de ce travail a été émaillée de certaines difficultés. La recherche ainsi planifiée s'est heurtée à certaines contraintes. La première difficulté à laquelle nous avons fait face a été la fermeture des Archives nationales de Yaoundé au public. Cette fermeture nous a davantage compliqué la tâche dans la mesure où cette institution regorge un certain nombre de documents inédits et est, en même temps, le creuset de la plupart des documents indispensables à la connaissance historique. Nous avons également été confronté à

¹¹⁶ R. Aron, *Qu'est-ce qu'une théorie des Relations Internationales*, Paris, Revue française de Science politique, 1967, p.17.

¹¹⁷ *Ibid.* p.18.

¹¹⁸ Braillard cité par A. Z. Tamekamta, "Convoitises frontalières, richesses, hétérogénéité culturelle et crises socio-politiques en zone CEMAC depuis 1960", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p.28.

l'indisponibilité de certains documents dans les bibliothèques, à l'inaccessibilité des textes spécifiques sur le commerce, notamment au Mincommerce qui ne mettait pas à la disposition du public un certain nombre de documents. Cela nous a contraint à faire une présentation sommaire et partielle, à certains endroits, des dispositifs réglementaires en matière de commerce extérieur au Cameroun. Il faut aussi souligner l'absence des données statistiques fiables et exhaustives concernant le volume des produits alimentaires importés qui relève de la confidentialité de ce ministère. Cette absence a impacté des analyses à certains niveaux. La mauvaise conservation des documents tels que les documents d'archives ne nous a pas aussi facilité le travail. Sur le terrain, nous avons été confronté à la réticence de certains informateurs. De plus, le fait de n'avoir pas pu exploiter les statistiques d'importations sur certaines périodes a été un obstacle à notre travail. Malgré ces difficultés, nous avons pu rassembler un certain nombre d'informations susceptibles de pouvoir conduire ce travail à son terme.

PLAN DU TRAVAIL

La présente étude se subdivise en six chapitres. Le premier chapitre fait une présentation du cadre juridique et réglementaire du commerce extérieur au Cameroun depuis l'accession du pays à l'indépendance. Il analyse les bases légales sur lesquelles repose le commerce entre le Cameroun et ses différents partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les accords commerciaux qui les lient. Il s'attarde aussi sur les dispositifs légaux établis par le pays pour un meilleur contrôle du commerce extérieur.

Le deuxième chapitre montre les réalités économiques du Cameroun à l'indépendance tout en analysant les potentialités sur lesquelles s'appuie son développement économique et social. Il présente l'évolution des politiques économiques qui ont émaillé les différentes séquences historiques du pays. Dans ce chapitre, il est question de l'examen des fondements économiques de la nation camerounaise, de la consolidation des bases commerciales et de l'étude des facteurs ayant favorisé l'importation de produits étrangers au Cameroun.

Le troisième chapitre traite, de façon concrète, de l'évolution des importations camerounaises de 1960 à 1990, avec un accent particulier sur les périodes fédérales et unitaires, les différents produits importés, les acteurs impliqués dans le processus et les circuits de distribution des biens. Il s'attarde sur l'étude des premiers partenaires commerciaux du Cameroun.

Le quatrième chapitre fait une étude de la dynamique des importations de 1990 à 2016. Il analyse les faits historiques majeurs ayant marqué cette période et influencé le cours des

importations, à savoir la crise économique, la libéralisation des échanges mondiaux et la dévaluation du FCFA. Il explore les différents partenaires commerciaux du Cameroun en fonction de leur poids dans les échanges, ainsi que les produits importés durant cette période.

Le cinquième chapitre analyse l'incidence qu'ont les importations sur le développement économique et social du pays. Il identifie les secteurs d'activités économiques touchés. L'étude s'étend aussi sur l'impact macro et microéconomique.

Le sixième et dernier chapitre présente les alternatives pour un meilleur contrôle des importations et les défis à relever pour une limitation efficiente des importations au niveau du Cameroun. Il propose, enfin, des stratégies pour une valorisation des produits locaux à l'échelle nationale et internationale.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE AU CAMEROUN DEPUIS 1960

Au lendemain des indépendances, la question du développement était à l'ordre du jour, compte tenu du fait que le processus de consolidation de l'État restait un chantier immense. La

coopération apparaissait comme une nécessité incontournable sur la scène internationale¹¹⁹. C'est la raison pour laquelle, à partir de ce moment, le Cameroun a multiplié la signature des accords de coopération avec plusieurs partenaires. Depuis 1960, il est signataire de plusieurs accords¹²⁰, traités¹²¹ et conventions¹²² bilatéraux et multilatéraux avec ses différents partenaires. Sur le plan international, il a signé des conventions sur le commerce. Il s'agit notamment des actes fondamentaux de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), de la Commission des Nations Unies pour le Droit commercial international (CNUDCI), de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC) et enfin des accords internationaux sur les produits. Dans le but de faciliter ses échanges avec les autres pays africains, il a également signé différents accords relatifs à l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Il importe aussi de rappeler l'appartenance du pays aux organisations régionales et sous-régionales africaines telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CEMAC, etc. Il faut aussi relever que le 15 janvier 2009, le pays a signé les APE avec l'UE qui a été ratifié en juillet 2014 et dont l'entrée en vigueur s'est opérée le 4 août 2016.

Par ailleurs, des accords commerciaux bilatéraux ont été signés avec plus d'une cinquantaine de pays parmi lesquels le Nigéria, la France, l'Angleterre, la Chine, le Japon, les États-Unis, la Côte d'Ivoire et bien d'autres, aménagés en fonction de l'évolution du contexte économique. Il s'est donc inscrit résolument dans la logique de la diversification de ses partenaires ; ce qui lui a donné la possibilité d'intégrer les avantages et les dynamiques du commerce international. Plusieurs accords régissent la coopération économique du Cameroun avec les partenaires étrangers. L'activité commerciale s'appuie alors sur une base juridique

¹¹⁹ A. P. Temgoua, "L'économie post-coloniale : entre dépendance et indépendance", in D. Abwa et al., *Regards croisés sur les cinquanteans du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.349.

¹²⁰ Un accord est un acte intervenant entre deux ou plusieurs parties par leur consentement mutuel, destiné à produire des effets de droit qu'elles qu'en soient les parties, l'objet ou la forme. On parle d'accord lorsqu'il est question des traités bilatéraux ou incluant un petit nombre d'États. Les accords ont souvent un caractère technique ou administratif. Dans le domaine de l'économie, ce sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre les pays comme c'est le cas des accords entre l'UE et les pays ACP.

¹²¹ Un traité se définit comme une convention écrite et signée entre deux ou plusieurs États. C'est un accord écrit entre deux ou plusieurs sujets de droit international tels que les États ou les organisations internationales ayant la capacité suffisante pour ce faire, afin de produire des effets juridiques régis par le droit que les parties acceptent expressément et volontairement de respecter. À ce propos, J. A. Nopoudem donne plus de détails dans son ouvrage intitulé *Le Cameroun dans l'accord de partenariat de Cotonou. Une analyse de la mise en œuvre des Programmes Indicatifs Nationaux du Fonds Européen de Développement (2000-2020)*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.16.

¹²² Une convention est un accord de volonté conclu entre les parties, les groupes ou les États, destinés à produire des effets juridiques à savoir la création des obligations, la modification ou l'extension des obligations préexistantes. Elle désigne généralement des traités multilatéraux formels dont les parties sont nombreuses. Les conventions sont normalement ouvertes à la participation de la communauté internationale dans son ensemble ou à celles d'un grand nombre d'États. Le domaine de l'économie considère les conventions comme une théorie de l'émergence et du dynamisme. Ainsi, les traités, les accords, les conventions sont des termes similaires désignant un engagement juridique international devant avoir des effets sur le droit national ou international. Ils ont en commun leur double caractère volontariste et contraignant.

internationale, ainsi que sur des lois et des règlements nationaux. C'est le lieu ici de jeter un regard panoramique, une vue globale sur l'ensemble de ces textes juridiques.

I- Les principaux accords commerciaux multilatéraux signés par le Cameroun depuis 1960

Dans le cadre de la coopération commerciale multilatérale, le Cameroun a signé divers accords ou conventions avec les organismes internationaux comme l'OMC, l'EU et même, au sein de sa sous-région Afrique centrale, avec ses partenaires de la CEMAC. Les regroupements régionaux étaient alors considérés comme des ensembles au sein desquels les États pouvaient construire leur économie. C'est pourquoi le Cameroun n'a pas hésité à en faire partie à travers de la signature de multiples accords. Ces derniers lui ont permis non seulement de varier son champ partenarial, mais aussi de s'intégrer au rang des acteurs commerciaux internationaux et de bénéficier des avantages qui en découlent.

A- Les accords commerciaux avec l'OMC

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le commerce international a connu une expansion sans précédent. Il est désormais un fait qui se généralise à toutes les sociétés du monde, impliquant davantage les groupes de pays. C'est dans cette optique que le Cameroun intègre l'OMC après son indépendance. Cette institution internationale est chargée de coordonner les accords commerciaux signés entre plusieurs partenaires à travers des normes supranationales.

1- Présentation générale de l'OMC

L'OMC est une organisation intergouvernementale créée à l'issue de longues négociations tenues sous les auspices du *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT)¹²³ qui signifie en français ‘‘ Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce’’. Elle est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles commerciales multilatérales¹²⁴. C'est

¹²³ De sa signification originel *General Agreement on Tariffs and Trade*, le GATT a été créé en avril 1947 dans le but de promouvoir, entre autres, le multilatéralisme entre États. Il était censé faire baisser les prix pour les consommateurs, mieux utiliser les facteurs de production et favoriser l'emploi dans les secteurs où chaque pays détient un avantage comparatif.

¹²⁴ Anonyme, ‘‘L'OMC et le système commercial multilatéral’’, www.omc.org, p.5, consulté le 13 décembre 2018.

l'une des grandes institutions internationales qui a succédé au GATT et qui régule l'économie entre les États. Elle voit le jour le 15 avril 1994 avec la signature des accords de Marrakech et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1995¹²⁵. Son rôle initial est de favoriser le commerce entre les États, d'éviter l'isolationnisme et de renforcer le libre-échange. Cette institution s'occupe également de la pacification des États en s'attardant sur le règlement des litiges impliquant les pays et d'assister les exportateurs, les importateurs, les producteurs, les marchandises et les services dans les opérations d'échanges mondiaux¹²⁶. Dans ses tâches, l'OMC remplit cinq missions, à savoir gérer les accords commerciaux multilatéraux ; servir d'enceinte pour de nouvelles négociations ; régler les différends entre les membres ; examiner les politiques nationales ; coopérer avec les autres organismes internationaux tel le Fonds monétaire internationale (FMI), la Banque mondiale (BM), etc¹²⁷.

L'OMC est à la fois une organisation pour la libéralisation du commerce, une instance pour les négociations commerciales, un ensemble de règles commerciales internationales et enfin un lieu pour le règlement des différends commerciaux¹²⁸. Ces accords négociés et signés par la majorité des pays du monde et ratifiés par leurs parlements constituent les fondements juridiques essentiels du commerce international. En pratique, elle est censée œuvrer pour la baisse des prix des produits pour les consommateurs, favoriser une meilleure utilisation des facteurs de production, faciliter l'emploi dans les secteurs où chaque pays détient un avantage. Le rôle de cette organisation est d'apporter un soutien à l'établissement des règles commerciales mondiales, d'assurer le suivi de l'adhésion à ces règles, d'aider à régler d'éventuels différends entre les membres et de promouvoir une meilleure intégration de ces derniers dans le système de commerce mondial¹²⁹.

2- Les accords commerciaux du Cameroun avec l'OMC

Le Cameroun est membre du GATT depuis le 3 mai 1963 et membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1995¹³⁰. Son appartenance à cette organisation de régulation économique et

¹²⁵ B. Lambert, "C'est quoi l'OMC, son rôle et son fonctionnement?", www.businessam.be/, consulté le 09 juillet 2020.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Anonyme, "L'OMC et le système commercial multilatéral", www.omc.org, p.5, consulté le 13 décembre 2018. Il a été décidé au fil des conférences ministérielles que l'OMC se divise en trois, puis quatre branches, à savoir : un groupe sur le commerce et l'investissement, un sur l'interaction du commerce et de la politique de concurrence, un sur la transparence des marchés publics et enfin vient s'ajouter le commerce électronique.

¹²⁹ R. Koopman, "Le commerce régional dans un monde multilatéral", www.omc.org, p.2, consulté le 21 novembre 2018.

¹³⁰ En effet, un État peut perdre temporairement ou définitivement son statut de membre au sein de l'OMC si ce dernier ne respecte pas ses engagements. En tant que membre, les pays s'engagent à respecter les règles ou les principes de l'Organisation et à payer des contributions annuelles pour le fonctionnement de l'Institution. Selon

commerciale lui confère un certain statut et lui donne droit à la signature de plusieurs accords commerciaux. La signature d'une convention de coopération avec cette institution est dans le but de bénéficier des facilités liées au commerce extérieur, en ce qui concerne ses opérations d'exportations et d'importations. La structure de base des accords de l'OMC s'appuie sur le GATT qui concernait les marchandises. Les politiques commerciales de l'OMC reposent sur des principes bien définis, résultant des négociations menées par les membres et adoptées sur la base d'un consensus entre tous les membres dans les domaines spécifiques tels que la réduction des droits de douane et l'ouverture du marché des services. Les producteurs et les consommateurs savent qu'ils peuvent bénéficier d'un approvisionnement sûr et d'un choix de produits finis, de matières premières et de services plus larges. Les producteurs et les exportateurs savent que les marchés étrangers leur sont ouverts, tandis que les importateurs bénéficient des exonérations douanières¹³¹. Cependant, l'agenda des négociations arrêté par la décision du 1er août 2004 du conseil général de l'OMC retient l'accord sur l'agriculture ; l'accord sur les produits non agricoles ; l'accord général sur le commerce des services ; la facilitation des échanges¹³².

L'objectif de l'accord sur l'agriculture est de libéraliser le commerce des produits agricoles et de renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées ; ce qui améliorerait la prévisibilité et la sécurité tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs. L'accord sur les produits non agricoles a pour but d'offrir aux entreprises de production un cadre de travail sûr, stable et prévisible dans lequel elles peuvent commercer en toute sérénité dans des conditions de concurrence loyales et équitables. Ce fonctionnement devrait faciliter le développement économique de tous les pays membres de l'organisation¹³³. Compte tenu du fait que les services sont devenus le compartiment le plus dynamique du commerce international, l'accord général sur le commerce des services, quant à lui, se fixe comme objectif fondamental d'assurer l'expansion du commerce des services et d'en faire un instrument de promotion de la croissance et du développement. Concernant la facilitation des échanges entrée en vigueur en 2017, elle s'affirme de plus en plus et se situe au centre des échanges commerciaux internationaux¹³⁴.

les sanctions administratives de cette Organisation, seul l'apurement des arriérés permettrait au pays concerné de retrouver ses droits au sein de l'Organisation.

¹³¹ OMC, "Règles du commerce mondial", www.omc.org, consulté le 13 mars 2017.

¹³² JITAP, "Impact des accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en oeuvre", 2006, p.18.

¹³³ JITAP, "Impact des accords de l'OMC...", pp.18-21.

¹³⁴ *Ibid.* pp.24-26.

B- Les accords commerciaux avec la CEE/UE

Le Cameroun, en tant que membre du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifiques (ACP), est lié à la communauté européenne par des conventions de coopération. Il coopère avec l'Union européenne sur le plan monétaire, avec son appartenance à la zone franc et au sein des pays ACP dans le cadre des Accords de Partenariat Économique (APE) signés en 2000 à Cotonou. Cette coopération s'inscrit alors dans une logique plus large de la coopération ACP-UE. Tirant ses origines du traité de Rome de 1957, cette relation a évolué avec les conventions de Yaoundé, celles de Lomé et est entrée dans une phase nouvelle au cours de l'année 2000 avec la signature de l'accord de Cotonou¹³⁵. Ces relations s'intègrent dans la perpétuation des liens coloniaux dans un contexte où les puissances européennes redoutaient l'expansion communiste en Afrique. Il était question de juguler l'avancée du communisme et c'est ainsi qu'ils ont entrepris la signature des accords avec les États africains construits autour de dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA)¹³⁶. En mettant sur pied le projet d'association des pays et territoires d'outre-mer avec l'Europe des six, la France, principale porteuse de ce projet, est parvenue à maintenir ses positions privilégiées en Afrique noire. Elle n'a eu aucun mal à convaincre les pays comme la Belgique qui, comme elle, avait des responsabilités coloniales sur le continent. L'Italie a suivi sans grande hésitation, ainsi que l'Allemagne et les Pays-Bas en dépit de nombreuses réticences évoquées par ces derniers¹³⁷.

Les motivations de l'Europe dans le cadre de la signature de ces accords avec les EAMA, notamment le Cameroun, étaient dans un cadre purement stratégique. L'intérêt économique de la France en Afrique se situe, de manière générale, sur un double plan : l'approvisionnement en matières premières et la recherche des marchés de consommation pour ses produits manufacturés. Il fallait à tout prix sauvegarder ces intérêts économiques, ce d'autant plus que de tous les partenaires européens, la France est celui qui avait le passé colonial le plus important en Afrique noire ; avec un vaste empire constitué de l'Afrique Occidentale Française (AOF), de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), de Madagascar et des territoires sous-tutelle à savoir le Cameroun et le Togo. Tout ceci représentait un important marché, mais

¹³⁵ S. L. Bekono Ndong, "Les relations économiques entre le Cameroun et l'Union Européenne sous l'accord de Cotonou : expériences sous les 9ème et 10ème FED (2000-2013)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p.17.

¹³⁶ Les EAMA étaient constitués de 18 pays à savoir : Le Cameroun, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo- Brazzaville, la Côte d'Ivoire, le Congo-Kinshasa (actuel République Démocratique du Congo), le Dahomey (actuel Bénin), le Gabon, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Togo, la Haute-volta (actuel Burkina Faso), le Sénégal, le Tchad, la Somalie, le Rwanda et Madagascar. Ces pays représentent les anciens territoires et colonies de la France, de la Belgique et de l'Italie en Afrique.

¹³⁷ Messia Messia, "Les Conventions de Yaoundé I et II...", p.70.

aussi un formidable réservoir de matières premières¹³⁸. J. Ventrux a fourni un rapport sur le projet de loi à l'Assemblée nationale autorisant la ratification de la convention de Yaoundé où il dit clairement que :

Du point de vue strictement français, la convention permet tout en contribuant à l'avènement de l'union économique de l'Europe des six, de maintenir en les renforçant les liens économiques culturels, politiques et affectifs qui nous lient directement aux peuples francophones d'Afrique et de Madagascar¹³⁹.

S'agissant des motivations africaines par rapport à la signature des conventions avec la communauté européenne, les motifs économiques apparaissent primordiaux dans le choix des pays africains. Il fallait, en effet, éviter de perdre les débouchés privilégiés qu'offraient les anciennes métropoles par le principe des préférences régionales puisque les produits africains étaient achetés à l'intérieur de la CEE à des cours supérieurs aux cours mondiaux¹⁴⁰. Le cadre européen offrait, en effet, un vaste marché pour les pays africains nouvellement indépendant. Outre la volonté de préserver le marché européen comme garantie à leurs productions, il faut aussi ajouter, au titre des motivations, les problèmes de développement auxquels étaient confrontés les pays africains qui venaient d'obtenir leur indépendance avec des défis importants à relever et auxquels il fallait apporter des solutions¹⁴¹. Ils avaient donc nécessairement besoin des capitaux étrangers qui pourraient contribuer à la mise en place d'une économie diversifiée.

Cette coopération économique entre le Cameroun et la CEE/UE¹⁴² commence avec la signature du traité de Rome en 1957. Au moment de la signature de ce traité en 1957 consacrant la naissance de la CEE, la communauté européenne assurait son monopole à travers la promotion du développement économique et social des pays du Tiers-Monde, de façon générale. Le traité de Rome ouvrait ainsi la page des relations économiques ACP-UE. Les indépendances des années 1960 allaient, par la suite, se renforcer avec la signature des

¹³⁸ Messia Messia, "Les Conventions de Yaoundé I et II...", p.48.

¹³⁹ *Ibid.* p.50.

¹⁴⁰ *Ibid.* p.62.

¹⁴¹ *Ibid.* p.63.

¹⁴² L'idée de la création de l'UE remonte au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale lorsque l'Europe cherche un moyen de consolider la paix, instituant une collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de défense collective. L'Europe recherchait un modèle d'intégration qui la mettrait à jamais à l'abri d'une nouvelle guerre. C'est dans cette atmosphère que fut signé le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) le 18 avril 1951 à Paris, dont le but était de favoriser les échanges de matières premières nécessaires à la sidérurgie pour accélérer la dynamique économique après la guerre, afin de doter l'Europe d'une capacité de production autonome. Dans le but d'aboutir économiquement à un marché commun permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, le traité de Rome institue la Communauté Économique Européenne (CEE), signé le 25 mars 1957. Elle fut formée par six pays à savoir la France, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne ; c'est pourquoi on parle de "l'Europe des six". Cette logique va se perpétuer jusqu'en 1992, date du basculement de ce regroupement régional vers l'UE, matérialisé par la signature du traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 et qui est entré en vigueur le 1er novembre 1993. C'est alors une nouvelle étape dans le processus d'union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe. L'UE compte à ce jour vingt sept États indépendants.

conventions de Yaoundé¹⁴³. Elle a connu une évolution progressive, d'abord avec les conventions de Yaoundé, ensuite celles de Lomé avant d'aboutir définitivement aux accords de Cotonou dans les années 2000.

1- Les conventions de Yaoundé (1963-1975)

Entre 1963 et 1975, deux grandes conventions furent signées. Il s'agit des conventions de Yaoundé I (1963) et de Yaoundé II (1969) ; approuvées dans le cadre de la coopération de la CEE avec dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA)¹⁴⁴. Les accords de Yaoundé jettent les bases de la coopération de la communauté européenne avec une partie du Tiers-Monde. L'objectif de cette coopération est de créer de nouveaux liens économiques entre la nouvelle communauté européenne et les anciens pays colonisés sur la base des anciens liens que les pays colonisateurs européens entretenaient avec leurs colonies. Ces nouveaux liens prétendent rejeter les anciens liens de dominations économiques et établir de nouveaux rapports entre partenaires¹⁴⁵. Il s'agit aussi de consacrer, par des contrats, le partenariat économique avec les pays ACP et de combiner sous la forme de contrat l'aide au développement, l'aide au commerce dans le cadre des projets à long terme¹⁴⁶.

a- La convention de Yaoundé I

Elle fut signée le 20 juillet 1963 entre les six pays de la CEE et dix-huit pays des EAMA pour une durée de cinq ans¹⁴⁷. Dans son préambule, cette convention affirmait la volonté mutuelle de coopérer des États de la CEE et des EAMA sur la base d'une complète égalité¹⁴⁸. Ce principe d'égalité reposait sur la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires internes des États membres. Cette convention visait à promouvoir la coopération entre la CEE et les EAMA, reposant sur le libre-échange qui devait favoriser les exportations des EAMA vers la CEE, l'aide financière et technique accordée sous forme de subventions du Fonds européen de Développement (FED), des institutions paritaires permettant aux deux partenaires de maintenir un dialogue permanent¹⁴⁹. Au Cameroun, cette convention fut appliquée par le décret n°63/31

¹⁴³ Bekono Ndong, "Les relations économiques...", p.21.

¹⁴⁴ CCE, *Les Fonds Européens de Développement 1960-1975 : quinze années de coopération au développement*, Bruxelles, Librairie Mollat Bordeaux, 1976, p.9.

¹⁴⁵ B. Mateso, "Les relations euro-africaines : des accords de Yaoundé aux APE UE-ACP", in *Economie* du 11 juillet 2016, <https://amecas.wordpress.com> consulté le 13 mars 2017.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Bekono Ndong, "Les relations économiques...", p.22.

¹⁴⁸ *La Presse du Cameroun*, n°397 du 02 juillet 1963, p.3.

¹⁴⁹ Ebale, *Comprendre les accords de partenariat économique...*, p.14.

du 05 novembre 1963, autorisant le président Ahmadou Ahidjo à la ratifier¹⁵⁰. Les objectifs de cette coopération reposaient sur le libre-échange et l'aide financière et technique. Dans cette perspective, plusieurs innovations furent apportées. Par exemple, pour créer une Zone de Libre-Échange (ZLE) entre la CEE et les EAMA, les partenaires devaient procéder à la suppression progressive des taxes et droits de douane à l'importation¹⁵¹. Cependant, des exceptions étaient faites à l'application de ce principe surtout pour le cas des EAMA à économie faible pour permettre à chaque partie prenante de protéger son marché¹⁵². En effet, ceux-ci pouvaient réduire les importations de la CEE ou alors exiger des droits de douane¹⁵³. Sur le plan commercial, la coopération permet aux produits tropicaux de conserver un débouché européen à de meilleures conditions de prix que celle offerte sur le marché mondial¹⁵⁴.

b- La convention de Yaoundé II

Elle fut finalisée au Luxembourg le 28 juin 1969 et signée à Yaoundé le 19 juillet 1969 par les mêmes signataires de la convention précédente pour une durée de cinq ans, analogue à la précédente ; ceci au terme de longues négociations¹⁵⁵. Reprenant essentiellement les dispositions de la convention antérieure, elle fut appliquée au Cameroun par le décret n°69/DF/483 du 17 novembre 1969 autorisant le Président Ahmadou Ahidjo à la ratifier¹⁵⁶. Toutefois, elle précisait que certains produits des EAMA, à l'instar du sucre devaient faire l'objet d'une restriction en raison de la Politique agricole commune. De leur côté, les EAMA avaient la liberté de protéger leurs économies contre les produits concurrents de la CEE¹⁵⁷. En 1973, la Communauté européenne s'élargit avec l'entrée en scène du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. Au moment de leur adhésion, un protocole annexe disposait que la CEE élargie devait donner l'opportunité à un plus grand nombre d'États indépendants présentant les structures économiques similaires à celles des pays signataires des conventions de Yaoundé de régler leurs relations futures avec la communauté dans le cadre d'accords

¹⁵⁰ ANY, Décret n°63/31 du 05 novembre 1963 portant ratification de la convention d'association entre la CEE et les EAMA.

¹⁵¹ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.22.

¹⁵² Goms Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud...", p.43.

¹⁵³ Bekono Ndongo, "Les relations économiques entre le Cameroun et l'Union Européenne...", p.22.

¹⁵⁴ R. Blein, "Des conventions de Yaoundé à l'accord de Cotonou : 40 ans de "je t'aime, moi non plus"!", in *Grain de sel*, n°39, juin-août 2007, p.4.

¹⁵⁵ Lire Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.22 et Goms Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud ...", p.43.

¹⁵⁶ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.22.

¹⁵⁷ ANY, Décret n°69/DF/483 du 17 novembre 1969 portant ratification de la Convention d'association entre la CEE et les EAMA.

¹⁵⁸ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.22.

d'association ou d'accords d'autres types¹⁵⁸. C'est alors que d'intenses négociations débutèrent avec les pays dits ACP, laissant place aux conventions de Lomé. De cette façon, on passa de la coopération EAMA-CEE à celle dite ACP-CEE, puis ACP-UE.

2- Les conventions de Lomé (1975-2000)

Les conventions de Lomé sont des accords commerciaux entre la CEE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. C'est un ensemble d'accords dont le premier a été signé en 1975. Il a été prolongé par les conventions de Lomé II en 1979, puis Lomé III en 1984 et enfin Lomé IV en 1989 et révisé en 1995. Cette coopération avait pour but de favoriser l'adaptation des [pays ACP](#) à l'économie du marché européen ou mondial. Ces conventions connurent une nouveauté. Non seulement on assiste au changement de pays du Cameroun pour le Togo, mais on connaît aussi l'introduction des pays des Caraïbes et du Pacifique, élargissant ainsi le nombre de pays signataires. On passa de dix-huit pays dans le cadre des EAMA à 46 pays ACP. Ainsi, quatre conventions de Lomé vont se succéder et chacune pour une période de cinq ans jusqu'en 2000. La capitale togolaise a été le siège de la signature de ces conventions : Lomé I, Lomé II, Lomé III et Lomé IV. Ces dernières ont pour but de corriger les insuffisances des accords précédents.

a- La convention de Lomé I (1975-1979)

Elle a été signée le 28 février 1975 entre les neuf membres de la CEE et les 46 pays ACP¹⁵⁹. Cette convention apparaît comme un accord de coopération globale, car elle englobe les thématiques essentielles portant sur la coopération technique et financière, la coopération industrielle, l'ouverture commerciale et une garantie des recettes d'exportation de certains produits en provenance des pays ACP et destinés au marché européen¹⁶⁰. Il était également mentionné l'exonération des droits de douane ; ce qui allait permettre à 99% des produits ACP d'entrer sur le marché européen sans payer les droits de douane¹⁶¹. Il faut aussi dire que les prix des produits ACP étaient fixés par les Européens et non par les producteurs eux-mêmes. Mais l'avantage ici est que le système de Stabilisation des Recettes d'Exportation (STABEX)¹⁶² permettait de maintenir à un certain niveau les prix des produits de base ACP en cas de chute

¹⁵⁸ Goms Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud ...", p.44.

¹⁵⁹ CCE cité par Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.24.

¹⁶⁰ Goms Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud ...", p.45.

¹⁶¹ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.25.

¹⁶² L'article 16 de la convention de Lomé I le présente comme un système mis en œuvre par la Communauté dans le but de remédier aux effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation et de permettre ainsi aux États ACP d'assurer la stabilité, la rentabilité et la croissance continue de leur économie. Il était question de garantir la stabilité des recettes provenant de l'exportation par les États ACP vers la Communauté, de certains produits dont leurs économies dépendaient et qui étaient affectés par des fluctuations de prix et/ou de qualité.

des cours sur le marché mondial ou de baisse de la production¹⁶³. L'un des traits majeurs de la non-réciprocité des avantages commerciaux envers les pays ACP, ainsi que le système STABEX était de protéger les ACP des fluctuations du marché international. L'autre nouveauté dans cette convention était l'intégration de la coopération industrielle ; ce qui permettrait aux pays ACP de bénéficier de l'aide industrielle européenne.

b- La convention de Lomé II (1979-1984)

Elle fut signée le 31 octobre 1979¹⁶⁴. Le Cameroun appliqua cette convention par le décret n°80/14 du 14 juillet 1980, autorisant ainsi le président Ahmadou Ahidjo à la ratifier¹⁶⁵. Compte tenu du fait que la convention de Lomé II était une continuité de Lomé I, cette deuxième convention instaura le Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation de Produits miniers (SYSMIN), c'est-à-dire un système en faveur des minerais. C'était un mécanisme chargé de rétablir la viabilité du secteur minier des pays ACP. Ce système avait pour but d'apporter une assistance à ces États dans les efforts qu'ils consentent pour apporter des solutions aux conséquences néfastes sur les revenus affectant le secteur minier et indépendant de la volonté des États concernés¹⁶⁶. Les produits ou groupes de produits couverts par ce dispositif étaient les suivants : la bauxite, l'aluminium, le cuivre, le cobalt, le fer, l'étain, le phosphate, le manganèse et l'uranium¹⁶⁷. Sur le plan des échanges, les pays ACP ne pouvaient pas pour autant exercer les discriminations entre États membres de la communauté ni leur appliquer un régime moins favorable que celui accordé à l'État industrialisé le plus favorisé. Il convient d'ajouter que la CEE n'a pas consenti d'appliquer le traitement préférentiel de l'État tiers le plus favorisé à certains produits relevant de la Politique agricole commune¹⁶⁸.

c- La convention de Lomé III (1984-1989)

Elle fut signée le 8 décembre 1984 par dix pays de CEE (la Grèce ayant rejoint la Communauté depuis 1981) et 66 États ACP¹⁶⁹ et ratifiée par l'État du Cameroun le 4 juillet 1985¹⁷⁰. Cette convention fut signée dans un contexte international difficile pour les pays ACP,

¹⁶³ Bekono Ndong, "Les relations économiques...", p.25.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ ANY, Décret n°80/14 du 14 juillet 1980 portant ratification de la convention d'association entre la CEE et les ACP.

¹⁶⁶ OPOCE, "La Deuxième Convention de Lomé", Texte intégral, Luxembourg, 1981, p.66.

¹⁶⁷ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.120.

¹⁶⁸ R. M. Lemesle, *La convention de Lomé. Principaux objectifs et exemples d'action 1975-1995*, Paris, CHEAM, 1995, pp.46-47.

¹⁶⁹ OPOCE, "La troisième convention de Lomé...", p.58.

¹⁷⁰ ANY, Décret n°85/02 du 14 juillet 1985 portant ratification de la Convention d'association entre la CEE et les ACP ainsi que les protocoles et les annexes de ladite convention.

caractérisé par les effets de la sécheresse, la chute des prix des produits de base, les fluctuations des taux de changes, le déséquilibre des balances de paiement, l'endettement croissant, la crise économique¹⁷¹. S'agissant des innovations apportées par cette convention, on peut citer la coopération régionale qui nécessitait un renforcement, le commerce qui devait être libéralisé davantage, le STABEX qui était censé connaître une extension de la couverture des risques et le SYSMIN qui exigeait être orienté vers une plus grande viabilité du secteur minier¹⁷². Afin d'assurer le développement agricole et rural, il était question d'assurer les besoins alimentaires des populations des pays ACP tout en luttant contre les contraintes naturelles à savoir la sécheresse et la désertification. Concernant les clauses commerciales sous Lomé III, les améliorations concernent les procédures d'accès aux produits agricoles, le développement du commerce, des services et les règles d'origine¹⁷³. Avec l'amélioration des procédures d'accès aux produits agricoles, Lomé III garantissait l'entrée en franchise de douane sur le marché communautaire de la presque totalité des produits ACP. Son protocole sur le sucre prévoit l'importation de 1,3 million de tonnes de sucre de canne aux prix européens. Ce protocole est d'ailleurs la raison du décollage économique des pays fournisseurs de sucre de canne comme l'île Maurice, les îles Fidji ou la Guyane¹⁷⁴.

d- La convention de Lomé IV (1989-2000)

Elle a été signée le 15 décembre 1989 par 12 pays européens et 68 États ACP. Elle accorde son soutien aux Programmes d'Ajustement structurel (PAS), mis sur pied par les institutions de *Bretton Woods*, à savoir le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) pour venir en aide aux pays du Tiers-Monde, touchés par la crise économique. Elle fut révisée à mi-parcours. Sur le plan commercial, cette révision visait une amélioration de l'accès de certains produits agricoles ACP au marché européen. À la base, les préférences tarifaires permettaient aux produits ACP d'entrer sans droit de douane dans l'union et cet avantage s'est généralisé à la quasi-totalité de ces produits. Cette révision visait, en outre, à augmenter la compétitivité des pays ACP pour les aider à s'insérer progressivement dans une économie mondiale, libéralisée sous la pression de l'OMC¹⁷⁵. Comme nouveauté, cette quatrième convention apporte une promotion des entreprises et des investissements privés. En plus, il favorise l'ouverture à des partenaires non institutionnalisés tels que les entreprises, les

¹⁷¹ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.26.

¹⁷² Ebale, *Comprendre les Accords de Partenariat Économique...*, p.17.

¹⁷³ Gonsi Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.114.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Bekono Ndongo, "Les relations économiques...", p.27.

coopérations et les syndicats, favorisant la coopération décentralisée qui constituait une étape de la marche vers la démocratie, la promotion des droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gestion.

De façon globale, la signature de toutes ces conventions était dans le but de soutenir les pays ACP en leur octroyant les aides au développement et de faciliter l'insertion de leurs produits sur les marchés européen et mondial à des tarifs préférentiels. Mais la communauté va aussi élargir son marché aux pays non ACP qui vont concurrencer ces derniers avec les produits de même nature ; ce qui pose le problème de la compétitivité des produits ACP en Europe et à l'échelle internationale. Toutes ces conventions agissaient directement sur le commerce extérieur des pays ACP. S'agissant des importations, l'UE réclamait par la suite l'ouverture des marchés ACP aux produits européens sans les restrictions protégeant auparavant les marchés intérieurs des pays ACP ; ceci jette les bases des Accords de Partenariat Économique (APE) qui vont être signés au niveau régional. Ayant fait un constat général sur l'échec de ces conventions initiées depuis les années 1960, l'UE procède à une réelle consultation entre les deux partenaires sur l'avenir de cette coopération. Il en ressort un ensemble de propositions conduisant à l'amélioration de cette coopération ambiguë. Cela marque le point de départ de la signature de l'accord de Cotonou qui est caractérisé par pas mal d'innovations.

3- L'accord de Cotonou (2000-2020)

L'accord de Cotonou, signé à Cotonou le 23 juin 2000, puis révisé pour la première fois au Luxembourg, le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010, a été ratifié par le Cameroun par décret n°2001/13 du 23 juillet 2001¹⁷⁶. Il marque un tournant décisif dans les relations entre l'UE et les États ACP. Son objectif est de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP, de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique. Il est question de la réduction et/ou de l'éradication de la pauvreté en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Ces relations étaient caractérisées par la volonté des États européens d'aider et d'accompagner le développement des États ACP, tant par les moyens classiques de subvention qu'en utilisant les manœuvres de la politique commerciale. Les États ACP étaient exempts des droits de douane dont ils bénéficiaient pour leurs exportations à destination des États européens sans condition de

¹⁷⁶ ANY, Décret n°2001/13 du 23 juillet 2001 portant ratification de l'Accord de Cotonou.

réciprocité¹⁷⁷. L'accord de Cotonou s'inscrit dans une logique de continuité des accords précédents. Selon les dispositions commerciales de cet accord, les produits des pays ACP bénéficient d'un accès préférentiel au marché communautaire sans que la réciprocité soit accordée aux pays européens. Au total, c'est plus de 95% des exportations des pays ACP qui entrent en franchise des droits de douane sur les marchés de l'UE¹⁷⁸.

Selon l'article 28 de l'accord de Cotonou, "la coopération contribue efficacement à la réalisation des objectifs et priorités fixés par les États ACP dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale..."¹⁷⁹. Dans ce cadre, la coopération doit viser à encourager l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale afin de leur permettre d'en tirer profit ; à accélérer la coopération et le processus de développement économique tant à l'intérieur qu'entre les régions des États ACP ; à promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux, des services, de la main d'œuvre et de la technologie entre les pays ACP ; à accélérer la diversification des économies des États ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales ; à promouvoir et à développer le commerce inter et intra-ACP avec les pays tiers¹⁸⁰.

La coopération commerciale ACP-UE est marquée par la volonté d'aider à l'épanouissement commercial des pays ACP en les mettant à l'abri du libéralisme tout en préservant la souveraineté nationale de chaque État. L'accord de Cotonou entre en vigueur le 1^{er} avril 2003 avec une clause de révision tous les cinq ans à l'exception des dispositions concernant la coopération économique et commerciale¹⁸¹. Ayant été conclu pour une durée de vingt ans, l'accord de Cotonou avait pour objectif de rétablir les équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé, d'améliorer les services sociaux, de promouvoir l'égalité de chance homme-femme, de favoriser l'intégration régionale, de protéger l'environnement et d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux¹⁸².

Dans le but de redynamiser cette coopération, les signataires ont pensé aux nouvelles perspectives en vue d'améliorer les clauses ou termes du contrat. Dans un contexte fortement marqué par la mondialisation et la libéralisation des échanges, la révision des termes du contrat

¹⁷⁷ C. Haguenu-Moizard, T. Montalieu, "L'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation", in *Mondes en Développement*, n°128, avril 2004, pp.65-88, www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2004-4, consulté le 28 octobre 2018.

¹⁷⁸ *Ibid.* p.73.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ CCE cité par Bekono Ndong, "Les relations économiques...", p.24. p.87.

¹⁸² Bekono Ndong, "Les relations économiques...", p.30.

était à l'ordre du jour. L'UE sollicitait que le régime des échanges soit compatible avec les règles dictées par l'OMC, car il existait une non-conformité entre les conventions de Lomé et les principes de cette organisation. Les révisions de Luxembourg et de Ouagadougou étaient alors axées sur cinq piliers essentiels, à savoir la dimension politique, l'aspect commercial, les stratégies de développement, la participation d'acteur non étatique au processus de développement et le nouveau système de coopération financière¹⁸³.

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement, s'appuyant sur les dispositions du GATT de 1947, l'UE a structuré, depuis 1957, un régime juridique offrant des préférences commerciales non réciproques aux pays et territoires d'outre-mer (colonies) devenus progressivement les pays ACP. Compte tenu des contraintes juridiques des accords de l'OMC de 1994, l'UE, pour préserver ses relations commerciales post-coloniales, a proposé aux pays ACP, dans le cadre de la convention de Cotonou signé en 2000, l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2020 à travers les APE ou accords de libre-échange. Poursuivant les discussions, les pays ACP ont entamé les négociations pour conclure des accords de libre-échange dits APE¹⁸⁴, plus conformes à la réglementation commerciale internationale qui devait être mise en place de 2008 à 2020¹⁸⁵. Ces accords prévoient la suppression des droits de douane sur les produits importés et exportés, sur l'ensemble des lignes tarifaires de l'UE, à l'exception des armes et de la banane. Les accords prévoient également un volet d'aide au développement à travers le déblocage des financements dans les domaines des industries, des infrastructures, du secteur agro-alimentaire, etc.¹⁸⁶. Cette procédure suppose que les marchandises ou produits d'importation et d'exportation vont bénéficier d'une exonération douanière pour contribuer au développement économique des différents partenaires commerciaux. En dehors de la région des Caraïbes qui a signé un APE complet en fin 2007, les autres régions sont encore dans les discussions et négociations avec l'UE. Par ailleurs, une bonne part des pays ont signé individuellement des APE intérimaires avec l'UE, en prélude d'un APE complet dans le cadre régional ou sous-régional, à l'exemple du Botswana, du Zimbabwe et du Cameroun.

L'APE Cameroun-UE, signé le 15 janvier 2009, est un accord de libre-échange ayant 2029 comme date d'entrée en vigueur complète. Le Cameroun a ainsi signé une étape intérimaire de l'APE avec l'UE. Cet accord, ratifié en juillet 2014, est opérationnel depuis le

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Les APE sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre l'UE et les pays dits ACP.

¹⁸⁵ Bekono Ndongo, 'Les relations économiques...', p.32.

¹⁸⁶ *Ibid.* pp.40-41.

04 août 2016¹⁸⁷. En signant cela, le Cameroun supprime les droits de douane sur 80% de ses lignes tarifaires. C'est dire que dans cet accord, le Cameroun a accepté d'ouvrir son marché à la concurrence de 80% des importations de l'UE et 20% des importations ont été exclues de la libéralisation, principalement pour protéger certaines industries et marchés agricoles sensibles et pour minimiser les pertes de recettes fiscales¹⁸⁸. Ce règlement a permis aux produits d'exportation camerounaise de jouir du libre accès au marché européen à partir du 1er janvier 2008 sans attendre la fin du processus de ratification de l'accord côté camerounais qui a finalement été ratifié en 2016. De ce fait, trois groupes de produits à libéraliser au Cameroun ont été identifiés en fonction de la nature des produits¹⁸⁹.

Le premier groupe comprend des produits destinés à la consommation des ménages qui sont des produits de premières nécessités contribuant à la lutte contre la pauvreté ; des matières premières ; certains biens d'équipement de manière à permettre aux entreprises d'accéder aux intrants à moindres coûts, des médicaments ; des livres ; des semences ou des reproducteurs d'animaux. La libéralisation des produits de cette première phase est prévue se faire en quatre ans à partir de la première année de libéralisation. Le deuxième groupe comporte des machines et autres biens d'équipement, des demi-produits et autres matières premières destinées à soutenir l'industrie locale¹⁹⁰. La libéralisation de ce groupe constitue un soutien à l'investissement en permettant aux entreprises de mettre à niveau leurs équipements et d'améliorer leur compétitivité. Les produits composant ce groupe seraient libéralisés en sept ans à partir de la deuxième année de libéralisation. Le troisième groupe comprend des produits à tarifs élevés. Ce sont en général des demi-produits, des produits finis qui ne sont pas produits localement¹⁹¹. Ce groupe comprend également des matières premières et autres biens d'équipement qui contribuent fortement aux recettes douanières. La libéralisation tardive de ce groupe vise à permettre l'émergence d'un tissu industriel dans les secteurs concernés. La

¹⁸⁷ En signant et en ratifiant cet accord, le Cameroun va désormais exporter ses produits au sein de l'UE sans franchise de douane. En échange, le pays ouvre son marché à 80% des importations en provenance de l'UE sur une période de quinze ans, avec des barrières douanières grandement affaiblies pour les produits européens. 20% des importations ont été exclues de la libéralisation, principalement pour protéger certaines industries et marchés agricoles sensibles et minimiser les pertes des recettes fiscales. Le manque à gagner pour le Cameroun serait estimé à plusieurs milliards de FCFA, dans un contexte où l'économie du Cameroun est en reconstruction et dont la balance commerciale est déficitaire et les pourcentages d'exportations et d'importations largement déséquilibrés en faveur de l'Union et en défaveur du Cameroun.

¹⁸⁸ MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE", octobre 2013, p.17.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ Dans ce groupe, on trouve également des machines et équipements mécaniques (véhicules neufs et équipements agricoles), des machines et équipements électriques, des pneumatiques neufs.

¹⁹¹ Dans ce groupe, on trouve aussi des matériaux de construction, le Clinker, le blé dur, les matériaux en caoutchouc, les produits dérivés du bois, les articles de ménages, etc.

libéralisation de ce dernier groupe de produits devrait se faire en dix ans à partir de la cinquième année de libéralisation¹⁹².

Cependant, l'UE a engagé un processus d'amendement du règlement 1528 qui prévoit de retirer à partir du 1^{er} octobre 2014, le libre accès au marché européen aux pays qui n'auront pas pris les mesures nécessaires en vue de la ratification des APE conclue en 2007¹⁹³. Par conséquent, les pays qui ne vont pas mettre en œuvre leur accord intérimaire avant le 1^{er} octobre 2014 seront exclus de la liste des pays bénéficiaires du règlement 1528 et vont perdre donc l'accès à taux zéro au marché européen¹⁹⁴. Bref, la coopération entre le Cameroun et l'UE est une coopération multilatérale qui s'inscrit dans le cadre de la coopération UE-ACP. Ses bases sont jetées lors de la signature des conventions de Yaoundé. Cette coopération s'est ensuite déployée à travers les différentes modifications apportées par les accords de Lomé et de Cotonou.

C- Les accords régionaux de la CEMAC

Selon les estimations de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en 2004, 40% du commerce mondial s'effectuait dans le cadre des accords régionaux et ce pourcentage devra s'élever au fur et à mesure que le temps passe¹⁹⁵. Les pays d'Afrique centrale ont, très tôt, pris conscience de l'intérêt que représentent la coopération économique et l'intégration régionale en tant que facteurs susceptibles de contribuer à l'accélération de leur croissance et de leur développement. La zone CEMAC constitue un espace géographique à l'intérieur duquel on retrouve un ensemble de pays francophones, vestiges de la colonisation française en Afrique centrale. À cela, s'ajoute la Guinée équatoriale, ancienne colonie espagnole qui a fait son entrée dans l'espace communautaire en 1984, puis dans la zone franc en 1985¹⁹⁶. Cette appartenance commune leur confère l'adhésion aux différents principes et idéaux de l'institution au rang desquels le respect des dispositifs réglementaires en matière de commerce sous-régional.

1- La CEMAC : un espace économique en perpétuelle construction

La CEMAC d'aujourd'hui est le fruit d'un processus assez long. Actuellement constituée de six pays, elle a été à l'origine formée uniquement par quatre pays que sont le

¹⁹² MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie camerounaise...", pp.17-18.

¹⁹³ Tchinda, "Les relations économiques entre le Cameroun et l'UE...", p.49.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ J. V. Ntuda Ebode, "La coopération entre le Cameroun et la Guinée équatoriale : ruptures et continuités d'une diplomatie des conjonctures", *Enjeux*, n°28 juillet-septembre 2006, p.39.

¹⁹⁶ Ntuda Ebode, "La coopération entre le Cameroun...", p.40.

Tchad, le Gabon, le Congo et la RCA, tous des anciennes colonies françaises constituées autour de l'AEF. Son évolution historique passe par l'Union douanière équatoriale (UDE), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) pour enfin aboutir à la CEMAC. Historiquement, la CEMAC est l'un des regroupements sous-régionaux les plus anciens en Afrique. Avec une population estimée aujourd'hui à environ 44 millions d'habitants¹⁹⁷, inégalement répartie sur une superficie de près de 3 millions de km²¹⁹⁸, elle fait partie des plus petites communautés économiques en Afrique en termes de superficie et de démographie. Son sol et son sous-sol regorgent d'importantes ressources agricoles, pétrolières et minières comparées au sol et au sous-sol d'autres pays africains extrêmement riches. Par exemple, cinq des six pays qui la composent sont des producteurs potentiels de pétrole (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad). Plus important encore, elle, associée à la RDC (République Démocratique du Congo), représente la deuxième forêt tropicale du monde après l'Amazonie¹⁹⁹; ce qui fait d'elle un espace économique important et géostratégique en Afrique.

Après leurs indépendances, les peuples jadis sous l'influence française en Afrique centrale (Congo, Gabon, RCA, Tchad), ont opté pour la consolidation des liens tissés, ayant existé depuis l'époque précoloniale. Ces derniers étaient situés dans la zone d'influence de la France en Afrique centrale et constituaient ainsi l'AEF²⁰⁰. Ils ont longtemps nourri l'espoir de former un espace régional qui s'est concrétisé le 29 juin 1959 avec la création de l'UDE. Après son accession à l'indépendance, le Cameroun s'associe à l'UDE en 1962²⁰¹. Une fois associés aux autres pays, ils formaient désormais cinq États membres au sein de cette institution. Le 8 décembre 1964, les Chefs d'État des cinq pays membres signent, à Brazzaville, le traité instituant l'UDEAC ; traité qui n'entre officiellement en vigueur que le 1er janvier 1966²⁰². Les objectifs généraux de l'UDEAC étaient principalement axés sur les domaines économiques et la promotion de l'intégration régionale. Sur le plan économique, l'axe principal de l'institution était de promouvoir les échanges entre les États membres, d'une part, et d'assurer un développement économique harmonieux pour toute l'Union à travers les objectifs spécifiques,

¹⁹⁷ Extrait du discours de Pierre Moussa, Président de la Commission de la CEMAC, lors de la cérémonie officielle de prise de fonction à Bangui le 5 septembre 2012, in *Vision CEMAC*, n°007- septembre 2012, pp.5-6.

¹⁹⁸ D. Avom, "Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents", *Afrique contemporaine*, n° 222, pp.199-221.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ Il s'agit des pays de l'Afrique Équatoriale Française créée le 15 janvier 1910. Notons ici que les premières tentatives de regroupement initiées en Afrique centrale sous influence française remontent à 1910, quand la France décide de créer l'AEF autour du Gabon, du Moyen-Congo (Congo actuel), du Tchad et de l'Oubangui-Chari (actuelle RCA); ceci dans le but de délimiter et de matérialiser sa sphère d'influence en Afrique centrale.

²⁰¹ L. L. Koloko, "Les mécanismes de la CEMAC et l'intégration régionale en Afrique centrale", Rapport de stage diplomatique, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 1996, p.10.

²⁰² *Ibid.*

d'autre part²⁰³. Parmi ces objectifs, figure en bonne place l'élimination des entraves au commerce inter-États afin de promouvoir l'extension des marchés nationaux, la promotion de la libre circulation des personnes et des biens de même que l'établissement graduel et progressif d'un marché commun et le renforcement de l'unité des économies en Afrique centrale²⁰⁴. Au chapitre de ses réalisations en matière de promotion du commerce sous-régional, il faut relever la mise en place de l'union douanière et fiscale à travers l'établissement du code des douanes de l'institution qui règlemente le tarif des douanes, l'harmonisation fiscale entamée par l'AEF dont elle veut perpétuer le prolongement²⁰⁵.

L'union douanière avait également établi des conditions favorables permettant la croissance des échanges intra-régionaux grâce au désarmement douanier et à la mise en place d'une protection commune à l'égard des pays tiers. De cette manière, les échanges se sont développés et le tissu économique, devenu homogène, s'est densifié et surtout s'est diversifié²⁰⁶. Malgré tous ces mécanismes de facilitation commerciale entre les États membres, les échanges intra-communautaires n'ont pas abouti aux résultats escomptés à cause de la non-prise en compte de certains paramètres comme les difficultés infrastructurelles. C'est ce qui a amené l'UDEAC à engager un vaste programme de réformes qui a abouti à la création de la CEMAC²⁰⁷. L'avènement de la CEMAC en 1994 devait conduire à une formule plus améliorée du commerce intra-communautaire et de l'intégration régionale en Afrique centrale. Elle va ainsi prendre la relève pour approfondir les oeuvres de la précédente institution et redynamiser le processus d'intégration régionale engagé par ce dernier ; ceci par la mise en place d'institutions innovantes. Tout en poursuivant les objectifs de la CEMAC, elle s'appuie sur l'élimination progressive, mais définitive des droits de douane et autres taxes entre les pays membres ; la suppression des autres restrictions pesant sur le commerce ; l'établissement des tarifs douaniers communs et une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ; la promotion de la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux dans le cadre de la Communauté²⁰⁸.

²⁰³ B. Adoum Wachoun, " L'avenir de l'UDEAC après le sommet des chefs d'États et de Gouvernement de N'Djamena en 1994 ", Rapport de stage diplomatique, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 1996, p.19.

²⁰⁴ Koloko, " Les mécanismes de la CEMAC...", p.11.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ G. V. Kadji Konlak, " L'efficacité de l'intégration sous-régionale au sein de la CEMAC : Étude évaluative à partir des cas du Cameroun et du Gabon ", Mémoire de Master en Gouvernance et politique publique, Université Catholique d'Afrique centrale, 2010, p.45.

²⁰⁷ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", p.33.

²⁰⁸ Adoum Wachoun, " L'avenir de l'UDEAC...", p.19.

2- Les dispositifs réglementaires de la CEMAC en matière de commerce

Les pays de la CEMAC, étant tous membres de l'OMC, le cadre institutionnel et réglementaire sur lequel s'inscrit l'ensemble des échanges intra-communautaires doit se conformer aux accords internationaux conclus au niveau de cette organisation²⁰⁹. Toutefois, dans le souci de la mise en oeuvre de ces accords, de la facilitation du commerce intra-régional, mais surtout en vue d'en tirer le plus grand avantage possible, ces pays ont dû concevoir et mettre en place un ensemble de dispositifs généraux sur des aspects pratiques de la politique communautaire et des mesures visant à faciliter le commerce entre eux²¹⁰. De façon générale, une institution communautaire doit se doter d'instruments juridiques, éléments constitutifs qui établissent les règles de son fonctionnement. Au sein de l'institution, des dispositions légales ont été adoptées dans divers domaines, précisément dans celui du commerce avec des principes bien définis qui régissent la bonne marche de l'institution. Il s'agit du traité instituant la communauté et de la convention régissant l'Union Économique de l'Afrique centrale (UEAC)²¹¹.

Depuis l'UDEAC jusqu'à la création de la CEMAC, les mesures de facilitation du commerce se sont succédé et faisaient déjà partie des objectifs majeurs de l'institution. On note aussi les mesures d'harmonisation douanière avec l'institution du code des douanes dès 1966²¹² et les mesures de réformes fiscales et douanières, ainsi que la réglementation sur les importations et les exportations. Avec l'avènement de l'institution communautaire, plusieurs mesures de facilitation du commerce ont été vues et revues²¹³. Avec la masse croissante des flux transfrontaliers de marchandises au lendemain des indépendances, l'institution a mis en place un cadre juridique approprié qui allait assurer la réglementation des échanges intra-communautaires. Cela s'effectue à travers l'instauration d'une législation douanière et fiscale. Le code des douanes regroupe l'ensemble des normes relatives à la douane. Il est le socle de toute la réglementation douanière et est appliqué uniformément sur l'étendue du territoire douanier²¹⁴. Ce texte qui a fait l'objet de l'acte n°8/65-UDEAC-37 du 14 décembre 1965 a, plusieurs fois, été révisé et existe dans sa forme actuelle suivant le règlement n°05/01-UEAC-

²⁰⁹ R. Nkendah et *al.*, "Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC : Implications sur la sécurité alimentaire sous-régionale", sur www.trustafrica.org/icbe, consulté le 21 mai 2014, p.17.

²¹⁰ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", p.38.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Le traité de l'UDEAC entré en vigueur le 1er janvier 1966 prévoyait déjà l'élimination des entraves au commerce international à travers l'établissement d'un tarif douanier et fiscal commun, entre autres dispositions.

²¹³ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", p.39.

²¹⁴ *Ibid.* p.38.

097-CM-06 du 3 août 2001²¹⁵. Il comporte 426 articles, complétés par de nombreuses annexes. Il est complété par le tarif des douanes²¹⁶. Les premiers signes de l'harmonisation du droit douanier sont apparus grâce au traité du 08 décembre 1964 instituant l'UDEAC²¹⁷. Ce fut aussi l'occasion d'instaurer un code et un tarif de douane pour l'ensemble des six pays de la communauté.

De façon générale, les pays de la communauté, à quelques exceptions près, appliquent les actes de la CEMAC en matière douanière. Parmi les textes qui composent la législation et la réglementation douanières, le code des douanes constitue sans nul doute la source fondamentale²¹⁸. Les règles et normes d'exportation et d'importation constituées autour de ce code ont initialement été adoptées au lendemain de la création de l'UDEAC par l'acte N°8/65- UDEAC-37 du 14 décembre 1965²¹⁹. À ce moment, on parle de "code des douanes de l'UDEAC". Au fil du temps, il a subi des modifications afin de l'adapter aux réalités et à l'environnement économique de la sous-région Afrique centrale. Le 16 mars 1994, l'UDEAC devient la CEMAC avec, entre autres conséquences, le transfert du patrimoine, des droits, mais aussi des obligations. Le code des douanes devient alors le "code des douanes de la CEMAC" et régit les transactions commerciales déclinées sur différents régimes douaniers basés sur la taxation des marchandises, du tarif des douanes à l'importation et à l'exportation.

Les négociations commerciales issues de l'OMC ont permis de mettre un accent particulier sur le libre-échange comme facteur de bien-être économique. Cette situation a amené de nombreux pays à diminuer les droits de douane, à simplifier les procédures douanières et même à supprimer ces droits en ce qui concerne certains produits²²⁰. Cette situation a donc permis un accroissement du volume de la production des États et de leurs transactions commerciales. L'avènement d'une législation en matière de commerce en zone CEMAC a entraîné de multiples réformes et dont la plus significative est celle de 1994 où la réglementation fiscale et douanière s'est dotée de nouvelles taxes et droits de douane. Elle a apporté de nouvelles règles d'application résultant de ladite réforme avec l'introduction d'opérations de dédouanement exceptionnelles, la redéfinition de la valeur en douane²²¹. Le régime fiscal et douanier antérieur à la CEMAC comportait des limites et faiblesses préjudiciables pour les

²¹⁵ M. Djeuwo, *Le contentieux douanier dans les pays de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.23.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ Koloko, "Les mécanismes de la CEMAC...", p.10.

²¹⁸ Kadji Konlak, "L'efficacité de l'intégration sous-régionale...", p.26.

²¹⁹ *Ibid.* p.27.

²²⁰ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", p.42.

²²¹ Kadji Konlak, "L'efficacité de l'intégration sous-régionale...", p.27.

économies de la sous-région ; ce qui a conduit à une application abusive et anarchique par les États et les acteurs commerciaux²²². Le but ultime de cette réforme était d'harmoniser la réglementation. Dans le domaine des douanes et de la fiscalité, il était question d'inciter les investissements, d'accroître et de faciliter les échanges intra-communautaires, de répondre aux multiples constats faits sur la nature indéterminée des clauses douanières. Il s'agissait également du caractère non spécifique et imprécis de certaines dispositions qui entraînaient d'importantes pertes de recettes fiscales et douanières que pouvaient enregistrer les États et la communauté. L'objectif de la réforme était également de résoudre les problèmes liés à la fraude douanière et de pallier les difficultés résultant de l'importation de certaines catégories de marchandises et enfin, asseoir une politique d'exportation plus attractive²²³.

L'ensemble des réformes fiscal-douanières a consisté en l'harmonisation des transactions douanières qui allait favoriser une libre circulation des personnes et des biens²²⁴. La CEMAC est une Zone de Libre-Échange (ZLE) depuis plus d'une décennie. De façon spécifique, les principales mesures prises par les pays de la communauté en matière de réforme du système douanier visent trois objectifs majeurs tels que la simplification des procédures et du système douanier²²⁵ pour décourager la contrebande, la fraude et se conformer à la réglementation sous-régionale ; l'adoption d'un régime douanier commun au sein de la sous-région et l'élimination des distorsions pour l'égalité de traitement des entreprises en matière douanière ; la facilitation des procédures de dédouanement²²⁶.

La conséquence directe se ressent sur le contenu de ces dispositions. À travers ceci, plusieurs innovations ont été apportées pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de la législation douanière de la communauté. On a le cas de l'instauration du tarif à l'importation des marchandises qui, jusqu'ici, n'était pas officiellement fixé dans l'ancien code des douanes. Également, des éclaircissements ont été apportés quant à la nature des produits frappés par les taxes et droits de douane²²⁷. En outre, il a été introduit dans ce code des douanes des procédures exceptionnelles de dédouanement des marchandises. La réforme a conduit à la simplification

²²² Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", p.43.

²²³ Kadji Konlak, "L'efficacité de l'intégration sous-régionale...", p.27.

²²⁴ A. Z. Tamekamta, *Le Cameroun à l'UDEAC : Bilan et perspectives d'une gestion contestée à l'ère du Renouveau*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.99.

²²⁵ Les marchandises en provenance de tous les pays peuvent être importées librement sauf l'or qui fait l'objet d'une réglementation particulière. Toutefois, certaines importations peuvent faire l'objet d'interdiction, de restrictions ou être soumises à une autorisation pour des raisons humanitaires, de sécurité ou de santé.

²²⁶ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux...", pp.42-43.

²²⁷ Les réformes fiscales et douanières se sont traduites par la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun à quatre taux (0% pour les produits de première nécessité, 10% pour les matières premières, 20% pour les produits mixtes et 30% pour les produits de consommation finale).

des taxes et procédures douanières, en vue de faciliter les mouvements des marchandises à travers la suppression de la Taxe Unique (TU) et son remplacement par le Tarif Extérieur Commun (TEC), la suppression de la variabilité des taxes²²⁸.

La réforme s'est aussi traduite par l'institution d'un mécanisme autonome de financement de l'institution communautaire, à savoir la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI)²²⁹, car le financement constitue la problématique fondamentale de l'efficacité des regroupements régionaux en Afrique et dans le monde. L'une des causes du retard d'envol de l'intégration régionale en Afrique centrale est le problème de financement des institutions. Pour pallier ce problème, la CEMAC a, de ce fait, opté, de commun accord avec les États membres, d'instituer une source de financement permanente pour le fonctionnement de la communauté par le biais des prélèvements de la TCI au niveau des États respectifs qui sont par la suite déversés dans le compte de la communauté. Le principe de la TCI a donc été adopté pour asseoir le financement des activités de l'institution sur une garantie d'autonomie financière²³⁰.

S'agissant de la réglementation des importations et des exportations, les pays de la CEMAC n'utilisent plus des restrictions quantitatives comme moyen de protection de la production locale. Une nouvelle politique a été émise permettant aux marchandises en provenance de tous les pays d'être importées librement, à l'exception de l'or qui fait l'objet d'une réglementation particulière. Toutefois, certaines importations peuvent faire l'objet d'interdiction²³¹, de restriction ou être soumises à une autorisation ou à une évaluation pour des raisons humanitaires, question de préserver la sécurité et/ou la santé des populations. Cependant, on encourage la déclaration de toutes les importations à des fins statistiques. Les importations supérieures à 100 millions de FCFA doivent nécessairement faire l'objet d'une vérification particulièrement renforcée. Pour les importations ne dépassant pas ce seuil, l'intermédiaire doit exiger, au moment du règlement, une facture ou tout autre document

²²⁸ Puisque les taxes variaient chaque année, selon la loi des finances de chaque pays membre. Cf Kadji Konlak, "L'efficacité de l'intégration sous-régionale au sein de la CEMAC...", p.39.

²²⁹ La Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) est une taxe spéciale, instituée dans tous les États membres et qui s'applique aux importations des États tiers, mis à la consommation (à l'exemple des produits venus d'Espagne, ayant transités par la Guinée Équatoriale et puis, introduit au Cameroun parfois par voie officielle ou de contrebande). La TCI instituée par la Conférence des Chefs d'États de la CEMAC en sa séance du 14 décembre 2000 par l'Acte Additionnel n°03/00-CEMAC-046-CM-05 est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. Son but était de renforcer le mécanisme initial de fonctionnement de la Communauté prévu par l'article 29 de l'Additif avec l'institution d'une taxe ou prélèvement communautaire d'intégration. Cf. "Les outils de financement de l'intégration régionale en Afrique centrale", Forum sur l'intégration, du 31 mai au 1er juin 2012, Douala-Cameroun.

²³⁰ Kadji Konlak, "L'efficacité de l'intégration sous-régionale...", p.40.

²³¹ Il s'agit des produits non homologués tels que la drogue, l'or, les armes, etc.

justificatif²³². Lorsque les marchandises sont importées pour être revendues ou utilisées comme matières premières, l'importateur doit également produire une attestation professionnelle. La déclaration des valeurs et des moyens de paiements importés se fait aux frontières douanières au moment de leurs importations²³³.

Pour ce qui est de la réglementation des exportations des marchandises en zone CEMAC, il n'existe pas de règles précises à ce sujet. Cependant, l'article 5 du code des douanes stipule qu'«à l'exportation, la taxation des produits relève de la compétence de chaque pays»²³⁴ ; ce qui signifie qu'il n'existe pas de tarif spécifique et unique à l'exportation des marchandises, mais plutôt un tarif fixé par la douane nationale en fonction de la norme fiscale de chaque pays. Bref, la loi sur l'exportation des marchandises découle de la compétence et des principes de chaque État. Ce dernier est libre de fixer les modalités d'exportations de ses produits qui s'évaluent selon sa propre Taxe sur la Valeur ajoutée(TVA)²³⁵.

II- Les accords commerciaux bilatéraux

Les relations bilatérales sont celles qui lient deux partenaires sur divers plans : politique, économique, social, culturel, etc. En plus des conventions multilatérales signées avec les organismes régionaux et internationaux, le Cameroun a également noué des contacts avec des pays amis sur le plan bilatéral. Dans le but de faciliter les échanges avec les autres pays, plusieurs accords commerciaux bilatéraux ont été signés avec plusieurs pays depuis les indépendances. Ces rapports commencent avec les anciennes puissances colonisatrices, puis avec les nouveaux partenaires africains et mondiaux.

A- Les accords avec les anciens maîtres : la France et l'Angleterre

Le Cameroun entretient les relations bilatérales avec la France et l'Angleterre, d'autant plus que ces deux partenaires sont des partenaires historiques du Cameroun. Les fondements de cette coopération reposent sur des bases juridiques et historiques²³⁶. La coopération économique entre le Cameroun et la France ou entre le Cameroun et l'Angleterre s'est perpétuée au lendemain des indépendances. Même si cette coopération s'inscrit dans le cadre des accords

²³² CEMAC, « Réglementation des changes », Règlement n°02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000, p.5, www.droit-afrique.com, consulté le 21 mai 2014.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ CEMAC, *Code des Douanes de la CEMAC*, 2001, p.2.

²³⁵ Naghet Nkouengam, « Les échanges commerciaux... », p.44.

²³⁶ Au lendemain de la Première Guerre mondiale avec la capitulation de l'Allemagne qui était jusqu'à lors la puissance colonisatrice du Cameroun, la France et l'Angleterre vont administrer le Cameroun de façon conjointe, dans le cadre du condominium franco-britannique, ensuite dans le cadre du mandat de la SDN et plus tard sous-tutelle de l'ONU. Ainsi, les deux puissances vont se partager l'ancien protectorat allemand dont les 1/5 du territoire revenait à l'Angleterre tandis que les 4/5 restant revenait à la France.

avec l'UE dans la dimension multilatérale, la coopération bilatérale entre ces partenaires est au centre des intérêts.

1- Les accords commerciaux avec la France

Les relations entre la France et le Cameroun remontent à 1916, suite à l'occupation du territoire camerounais dans le cadre du condominium franco-britannique après la capitulation de l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale. Par l'accord du 4 mars 1916, signé entre l'Angleterre et la France, cette dernière établit sa domination sur les 4/5 du territoire. Le pays est alors placé successivement sous-mandat de la SDN à la fin de la Première Guerre et sous-tutelle de l'ONU après la Deuxième Guerre mondiale, même comme ce territoire a, par la suite, été associé à l'union française. Lorsque le pays accède à l'indépendance en 1960, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre avec la signature en bonne et due forme des accords de coopération, prolongeant ainsi leur coopération. La coopération conçue comme un axe privilégié et une nouvelle forme de relations internationales entre l'ancien colonisateur et le nouvel État laisse percevoir que les accords de coopération consécutifs à l'indépendance assurent un débouché important à l'activité économique et commerciale de l'ancienne puissance coloniale par le jeu des préférences commerciales et des franchises douanières²³⁷.

Les rapports entre la France et le Cameroun reposent sur divers domaines : politico-diplomatique, économique et financière, commerciale, culturelle et technique, etc²³⁸. Sur le plan économique et financier, la France est, depuis 1960, le premier partenaire économique, commercial et financier, même comme présentement ce leadership est de plus en plus contesté. L'aspect économique de la coopération entre les deux pays s'effectue au niveau de l'assistance technique, du développement des échanges commerciaux et la mise en œuvre des projets de développement. Le caractère postcolonial de la coopération est bien perceptible dans le premier accord de coopération en matière économique, monétaire et financière. Albert Pascal Temgoua le souligne à juste titre :

La France se doit de continuer à apporter à son ancien pupille l'aide matérielle et technique qui lui est nécessaire pour atteindre les objectifs du progrès économique et social qu'elle s'est fixée. Cette aide conditionnée impose toujours la présence des représentants de la métropole qui vont

²³⁷ A. Bourgi, *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1979, p.16.

²³⁸ Il faut dire qu'après l'indépendance, la France était le pays avec lequel le Cameroun entretenait les relations les plus privilégiées, les plus consistantes et les plus diversifiées ; même comme actuellement sur le plan économique, ce monopole est de plus en plus contesté avec la montée en puissance des nouveaux pays émergents, notamment la Chine. Nous y reviendront dans nos prochains chapitres.

participer directement ou indirectement à la réalisation d'un ouvrage prenant toujours les formes artistiques venues de l'Occident²³⁹.

Autrement dit, ces propos réaffirment en quelque sorte l'autorité de la France sur le Cameroun. Or, c'était clair qu'elle allait continuer de jouer son rôle de gendarme et de grand maître aux côtés de ce jeune État qui n'était qu'à l'aube de son indépendance. Les premières années qui suivirent l'indépendance du Cameroun furent marquées par la signature des rapports de coopération entre les deux partenaires. La politique commerciale de la République française au Cameroun se fondait sur l'accord du 13 novembre 1960. Cet accord reconnaît à la République du Cameroun et à la République française la liberté de leurs politiques commerciales et financières extérieures²⁴⁰. Mais au-delà de cette liberté, relevons que les rapports commerciaux entre la France et le Cameroun sont régis par un régime préférentiel réciproque. Ce dernier a pour objet d'assurer à chacune des parties des débouchés privilégiés pour les principaux produits et marchandises²⁴¹. En outre, les deux parties avaient décidé d'un commun accord de maintenir leurs relations commerciales dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque et aussi de coordonner leur politique commerciale et financière externe au sein d'un même système d'organisation, de façon à s'apporter une assistance mutuelle et à favoriser le développement économique le plus rapidement possible entre chacun d'eux²⁴². Il suffit d'analyser les différentes clauses de l'accord de coopération en matière économique et financière du 21 février 1974 pour s'en convaincre.

2- Les accords commerciaux avec l'Angleterre

Les contacts entre le Cameroun et l'Angleterre sont anciens et remontent à l'époque précoloniale, dès la fin du XVe siècle lorsque les commerçants anglais s'installent sur les côtes camerounaises²⁴³. Leurs relations ont été renforcées par les périodes de condominium franco-britannique, du mandat de la SDN et de la tutelle de l'ONU. Après la gestion du territoire camerounais par cette autre puissance, on a débouché sur l'indépendance du Cameroun britannique le 1^{er} octobre 1961. Contrairement à la relation franco-camerounaise qui s'avère être plus dynamique, les rapports entre l'Angleterre et le Cameroun en sont moins. Selon

²³⁹ Temgoua, "L'économie post-coloniale...", p.349.

²⁴⁰ D. Tchuya, "Le poids de la France dans le commerce extérieur du Cameroun. 1960-1978 : Essai d'analyse historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, p.24.

²⁴¹ A. N. Ayissi Melingui, "La politique française de coopération économique et sociale au Cameroun : Essai d'analyse historique (1987-2006)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp.84-85.

²⁴² N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.130.

²⁴³ Arrivés depuis le XV^{ème} siècle, Les marchands anglais dominent la côte camerounaise à partir de XIX^{ème} siècle à travers de nombreux accords commerciaux qu'ils ont signés avec les chefs locaux Douala. Ces relations commerciales rentables pour les chefs côtiers les ont poussé à solliciter la protection de leur territoire par le gouvernement britannique à travers l'envoi de plusieurs lettres à la reine Victoria.

Narcisse Mouelle Kombi²⁴⁴, cette timidité dans leur relation se situe à la conjonction de plusieurs facteurs. À l'origine, il y a l'impact psychologique du contentieux Camerouno-britannique à propos du Cameroun septentrional²⁴⁵. Ensuite, il relève l'insertion du Cameroun dans l'ensemble francophone ; ce qui explique ce désintérêt de Londres pour son ancien pupille²⁴⁶.

Cependant, au lendemain de cette indépendance, les deux pays ont procédé à la signature des accords de coopération au rang desquels l'accord de coopération économique et commerciale signé en 1963 à Londres ; l'accord de coopération technique (1963) ; l'accord de coopération culturelle (1963) et l'accord instituant une commission mixte entre les deux pays signés en 1987 à Yaoundé²⁴⁷. Il est à noter que les relations commerciales Cameroun – Grande-Bretagne ont pour fondement juridique l'accord commercial conclu entre les deux pays le 29 juillet 1963²⁴⁸. En dehors de cet accord commercial signé à Londres en 1963, les instruments juridiques qui encadrent les relations économiques entre les deux pays sont relativement récents. Ceci explique le manque d'intérêt que l'Angleterre accorde au Cameroun, d'autant plus qu'elle ne figure même pas parmi les principaux partenaires commerciaux du Cameroun. À en croire Narcisse Mouelle Kombi²⁴⁹, les relations commerciales entre le Cameroun et la Grande-Bretagne étaient, après l'indépendance, confinées à l'ex Cameroun-occidental (Cameroun britannique) et avec le retrait de cette partie du pays de la zone sterling, l'influence économique du Royaume-Uni a diminué progressivement. Dans le domaine économique, deux éléments essentiels matérialisent leurs rapports. Il s'agit des échanges commerciaux et de l'installation au Cameroun des firmes multinationales britanniques. L'Angleterre s'illustre aussi par des subventions, des prêts accordés au Cameroun dans le cadre du financement de certains projets, car leur coopération est beaucoup plus orientée vers l'aide publique au développement. Même si l'Angleterre ne s'affirme pas au même niveau que la France en termes de coopération économique et commerciale, elle reste au centre des intérêts économiques du Cameroun. Bien que les deux parties du territoire (Cameroun oriental et Cameroun occidental) pratiquaient les mêmes cultures pour l'exportation, leurs partenaires commerciaux étaient différents.

²⁴⁴ Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.19.

²⁴⁵ Les dirigeants de Yaoundé avaient, à cette époque, accusé les autorités britanniques d'être responsables de la perte du Cameroun septentrional et de son rattachement au Nigéria. Mais une rupture avec la Grande Bretagne n'était cependant pas envisageable.

²⁴⁶ Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.19.

²⁴⁷ *Ibid.* p.20.

²⁴⁸ U. C. Nlate Ndong, "Les relations Cameroun-Grande Bretagne (1946-2011)", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.278.

²⁴⁹ Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.19.

B- Les autres partenaires commerciaux du Cameroun

Le Cameroun coopère avec diverses nations d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, soit environ 189 pays avec qui il a signé les accords commerciaux. Avec certaines de ces nations, les liens sont plus étroits qu'ils s'enracinent profondément dans l'histoire²⁵⁰. Au-delà des anciennes puissances tutrices à savoir la France et l'Angleterre, le Cameroun importe chez d'autres partenaires étrangers qui sont entrés en scène dans une dynamique nouvelle de construction économique. Étant au lendemain de son indépendance, le Cameroun avait besoin de diversifier ses partenaires pour asseoir son développement économique²⁵¹.

1- Les partenaires africains

Toujours dans la logique de la diversification des partenaires économiques, le Cameroun a noué avec ses pairs africains d'importantes relations. Désireux de faciliter et de développer les échanges économiques et commerciaux avec ses différents partenaires sur la base du principe d'égalité et d'avantages réciproques, il a procédé à la signature des accords économiques et commerciaux. Le pays est convaincu que la coopération commerciale est nécessaire pour atteindre un développement maximum. De ce fait, il convient avec ses partenaires de tout mettre en œuvre pour accroître leurs échanges commerciaux. Les parties contractantes s'engagent à œuvrer pour favoriser le commerce entre eux. Les partenaires africains sont constitués du Nigéria, des pays de la CEMAC et des autres pays africains qui entretiennent des rapports d'amitié et de coopération plus ou moins fructueuse.

a- Le Nigéria

Le Cameroun et le Nigéria sont deux pays voisins qui entretiennent depuis longtemps des relations diverses. Leurs relations économiques reposent essentiellement sur les échanges commerciaux très anciens et dont les débuts remontent à la période précoloniale. Bien avant la colonisation, les différents groupes humains situés de part et d'autre de la frontière se déplaçaient librement et entretenaient des relations diverses, sans aucun contrôle²⁵². Après l'obtention de leurs indépendances, les deux États que sont le Cameroun et le Nigéria procèdent à l'officialisation de leurs rapports marqués par l'établissement des liens diplomatiques et la signature des accords de coopération économique qui régissent les relations d'échanges entre eux. Du fait de leurs potentialités économique et démographique, leur leadership, les deux pays

²⁵⁰ *Ibid.* p.125.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.125.

s'affirment dans leur sous-région respective : la CEMAC pour le Cameroun et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le Nigéria.

b- Les autres partenaires africains

Les relations entre le Cameroun et les pays de la CEMAC sont très anciennes en ce sens que ce sont des peuples qui ont longtemps entretenu des rapports, et ce, depuis l'époque précoloniale. Pour pérenniser ces rapports après leur accession à l'indépendance, une série d'accords, de traités ou de conventions ayant trait à des aspects précis furent signés entre eux, dans un cadre purement bilatéral. Animé par un sentiment d'appartenance commune à un même environnement, le Cameroun, au vu de la proximité géographique, historique et ethnoculturelle qu'il partage avec ses voisins, a procédé à la signature des traités d'amitié, de coopération et de bon voisinage. Cela leur a permis de collaborer entre eux sur divers plans. Le Cameroun entretient les relations avec tous les pays de la CEMAC : le Gabon, le Congo, le Tchad, la RCA, la Guinée équatoriale.

Les relations diplomatiques entre le Cameroun et la Guinée équatoriale ont été établies le 27 octobre 1968²⁵³ dans les deux ambassades. C'est ce qui a posé les bases d'une coopération nouvelle entre ces deux voisins, frères et amis, une coopération dense basée sur la consolidation des liens historiques, géographiques, fraternels et amicaux qui les unissent. Cette volonté politique du vivre ensemble est concrétisée par la signature des traités et accords. L'officialisation de leur rapport est matérialisée par la signature de traités et accords basés sur la coopération bilatérale. Au nombre de ces traités et accords initiaux, on peut citer le traité d'amitié et de bon voisinage (1970) ; l'accord commercial (1970) ; l'accord de coopération économique et technique (1970) ; l'accord de marine marchande (1973) ; l'accord de coopération en matière de télécommunication (1973) ; l'accord aérien (1974) ; etc.

Sur le plan des échanges entre les deux pays, l'intensification des activités commerciales était perceptible bien avant 1960. C'est pour cette raison que dès leurs indépendances, ils ont voulu perpétuer cette pratique en la formalisant au travers des instruments juridiques, d'où la signature de l'accord commercial²⁵⁴ qui allait officialiser cette coopération économique et par la suite, la dynamiser. À la base, ils sont animés par le désir de développer et de consolider leurs relations commerciales sur la base de l'égalité et des avantages réciproques parce que

²⁵³ O. Atangana, "Cameroun - Guinée équatoriale : Biya et Obiang Nguema renforcent les liens", *L'Actu*, n°057, du 30 novembre 2012.

²⁵⁴ ANY, Décret n°70-DF-114 du 27 février 1970 portant ratification de l'accord commercial entre le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale.

convaincus qu'un accord entre eux contribuerait au renforcement de la solidarité et de la fraternité. Les parties contractantes s'engagent à favoriser et à faciliter au maximum le développement des échanges commerciaux entre eux. L'essentiel de cet accord reposait sur la facilitation des échanges entre les deux pays. Comme le stipule l'article 2 du présent accord, "les parties contractantes se sont engagées à faciliter l'exportation et l'importation des produits qui font l'objet d'échanges entre eux"²⁵⁵. D'autres accords ont été signés dans le domaine de la coopération commerciale et dans plusieurs autres domaines au fil des années. À côté de cette relation qu'on peut qualifier de pacifique se dresse une autre, empreinte de tensions et d'ambiguïté²⁵⁶. Bien des désagréments ont souvent émaillé ces rapports tels que les fermetures régulières de frontières à certains pays membres qui estimait être envahi par les ressortissants des pays voisins.

2- Les partenaires de l'Asie, de l'Europe et du reste du monde

Les accords commerciaux signés avec les nouveaux partenaires visent l'intensification et l'organisation des échanges commerciaux entre le Cameroun et les partenaires de divers continents. Ils ont pour principal objet la diversification et la stimulation des échanges de marchandises entre les parties contractantes²⁵⁷. Dans un contexte où le Cameroun est à la quête de son développement économique, la diversification des partenaires s'inscrit à l'ordre du jour. En réalité, c'est au début des années 1970 que l'impératif de la diversification des partenaires de coopération devient la ligne directrice de la politique étrangère du Cameroun. À ce moment, on parlait de diplomatie de développement qui s'appuyait sur les principes de non-alignement et prenait en compte les nouvelles mutations économiques intervenues dans le monde. Sur le plan économique, la décision camerounaise de diversification de partenaires étrangers résultait de la nécessité d'impulser à l'économie camerounaise un nouveau souffle, un nouvel élan, pour la conquête de nouveaux marchés en dehors de ses clients traditionnels²⁵⁸.

Les relations de coopération entre la Chine et le Cameroun voient le jour au lendemain des indépendances, plus précisément en 1971²⁵⁹. Elles ont été normalisées le 26 mars 1971, date

²⁵⁵ ANY, Décret n°70-DF-114 du 27 février 1970 portant ratification de l'accord commercial entre le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale.

²⁵⁶ Après un bon départ dû surtout au soutien du Cameroun à la lutte de libération de la Guinée équatoriale, ces relations auraient évolué en dent de scie et se seraient complètement détériorées du fait que le Cameroun a abrité sur son territoire à partir de 1969, les réfugiés équato-guinéens qui étaient considérés par le pouvoir central comme des opposants au régime en place ; ce qui a conduit au ternissement des rapports entre les deux pays.

²⁵⁷ Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.88.

²⁵⁸ E. L. Ayebe Onana, "Un exemple de coopération sud-sud : la coopération politique et économique camerouno-marocaine (1966-2012)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, pp.18-19.

²⁵⁹ Ayebe Onana, "Un exemple de coopération sud-sud...", pp.18-19.

de l'ouverture des ambassades dans les deux pays²⁶⁰. Aussitôt les rapports rétablis, ils ont été accompagnés d'un ensemble d'accords signés entre les deux gouvernements. Cette coopération qui commence timidement et sous tension diplomatique, dans un contexte assez difficile marqué par les suspicions des autorités de Yaoundé qui estimaient que la Chine apportait un soutien aux nationalistes de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui étaient alors sur le viseur des dirigeants camerounais. Ahmadou Ahidjo l'affirmait en ces termes :

Nous avons des preuves que la Chine populaire ou la Chine communiste aide ouvertement les terroristes qui cherchent à abattre le régime du Cameroun, qui cherchent à changer ce régime ; nous avons des preuves que la Chine communiste a formé des terroristes en Chine, et qui sont revenus et qui ont été arrêtés avec des preuves²⁶¹.

Elle va s'apaiser progressivement au fil du temps. La coopération économique et commerciale entre la République Populaire de Chine et la République du Cameroun tire ses fondements de l'accord du 17 août 1972²⁶². Le tableau ci-dessous présente les principaux partenaires commerciaux du Cameroun au lendemain de son indépendance.

Tableau 1 : Les principaux accords commerciaux conclus par le Cameroun après son indépendance

Partenaires	Dates de signature	Lieux de signature
Algérie	10 octobre 1974	Alger
Autriche	9 septembre 1962	Paris
Brésil	5 juin 1965	Yaoundé
Bulgarie	24 octobre 1962	Sofia
Chine	17 août 1972	Pékin
Corée du Sud	1 ^{er} mai 1979	Séoul
Corée du Nord	16 janvier 1981	Yaoundé
Côte d'Ivoire	23 octobre 1979	Abidjan
Danemark	8 octobre 1962	Copenhague
Égypte	7 novembre 1977	Le Caire
Espagne	4 février 1964	Yaoundé
Grande Bretagne	29 juillet 1963	Londres
Grèce	23 octobre 1962	Athènes
Guinée Conakry	21 février 1981	Maroua
Guinée équatoriale	29 avril 1983	Malabo
Hongrie	27 avril 1970	Yaoundé
Inde	22 février 1968	New Delhi
Irak	13 octobre 1962	Bagdad
Israël	24 octobre 1962	Jérusalem

²⁶⁰ En fait, la raison de l'établissement tardif de ces relations est due au fait que la Chine est accusée par les gouvernants camerounais de cette époque de soutenir la rébellion upéciste qui battait son plein durant pratiquement dix ans. Ce détail a, en quelque sorte, gelé les relations sino-camerounaises durant cette période avant de revenir à la normale au début des années 1970.

²⁶¹ A. Ahidjo, *Recueil des discours présidentiels, 1957-1968*, Yaoundé, 1969, p.251.

²⁶² ANY, Décret n°72/500 du 17 août 1972 portant création de la coopération économique et technique entre le gouvernement de la République Unie du Cameroun et la République Populaire de Chine.

Japon	25 mai 1962	Tokyo
Liban	9 octobre 1982	Beyrouth
Mali	6 mai 1964	Yaoundé
Nigéria	13 janvier 1982	Lagos
Pakistan	6 décembre 1962	Yaoundé
Pologne	28 septembre 1962	Varsovie
République fédérale d'Allemagne	8 mars 1962	Bonn
Russie (ex-URSS)	24 septembre 1962	Moscou
Sao Tomé et Principe	7 février 1976	Sao Tomé
Sénégal	10 janvier 1974	Yaoundé
Tunisie	21 décembre 1965	Yaoundé
Zaïre	11 mars 1977	Kinshasa

Source : Mouelle Kombi, *La politique étrangère...*, p.90.

Comme le présente le tableau ci-dessus, la coopération entre le Cameroun et ses différents partenaires est régie par un ensemble d'accords et de textes conclus dans divers domaines et qui assoit cette coopération sur la base des principes du respect mutuel de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires internes, d'égalité et d'avantages mutuels et de coexistence pacifique²⁶³. Les nouveaux partenaires sont principalement constitués des États-Unis, du Japon, des nouveaux pays émergents avec en tête la Chine, d'autres pays asiatiques et latino-américains. L'examen des rapports commerciaux avec ces pays va se faire de façon succincte, en fonction de leurs positions et de l'intérêt que le Cameroun leur accorde en termes d'importations de produits. Dans ce registre de nouveaux partenaires, la Chine occupe une place de choix dans les relations économiques et commerciales du Cameroun à l'étranger. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que les rapports avec la Chine se sont enrichis et dont les axes majeurs sont les Investissements Directs étrangers (IDE), le domaine commercial, l'aide publique au développement et plus récemment la coopération militaire ; étant donné que le Cameroun connaît depuis quelques années des bouleversements structurels sur le plan sécuritaire avec les menaces terroristes, entre autres. La Chine s'est par exemple engagée à fournir une aide économique pour la réalisation des projets visant, dans l'ensemble, à promouvoir le développement du Cameroun. Elle s'engage également à fournir des équipements et des matériaux au gouvernement camerounais²⁶⁴.

Depuis 2008-2009, la Chine est devenue l'un des grands partenaires commerciaux des États africains parmi lesquels figure en bonne place, le Cameroun. À travers la révision et l'actualisation de ces accords, la Chine gagne du terrain en Afrique au détriment des pays

²⁶³ D. Nsan A Nsan, "La coopération économique et commerciale Cameroun-Chine de 1971 à 2001 : Essai d'analyse historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.39.

²⁶⁴ *Ibid.*

occidentaux, notamment ceux de l'UE dont la coopération avec les pays africains est restée stable et se dégrade progressivement dirait-on, au profit de la Chine²⁶⁵. Avec l'émergence de la Chine à partir des années 2000, cet État a su s'imposer et conquérir le monde entier. Dans le souci de développer leurs relations amicales qui sont parties sur de mauvaises bases, les deux États se sont engagés à œuvrer pour une bonne coopération intense, agissante, fructueuse et bénéfique pour les deux parties.

De façon générale, les partenaires économiques privilégiés du Cameroun sont constitués premièrement des Européens du fait qu'ils partagent une longue tradition historique avec ce dernier. Deuxièmement, il y a les Chinois qui sont entrés en scène très récemment et qui s'imposent de plus en plus. Troisièmement viennent les États-Unis qui ont toujours prévalu de par leur notoriété sur le plan international. Les autres partenaires étrangers sont constitués de plus d'une cinquantaine de pays avec qui le Cameroun entretient des relations économiques et commerciales non négligeables. Il s'agit par exemple du Japon, du Nigéria, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, du Canada, de l'Inde, de la Thaïlande, du Brésil, du Mexique, de la Turquie, des pays de la CEMAC, etc. avec qui le pays a noué des relations économiques non négligeables.

III- La réglementation des importations au Cameroun

Le commerce extérieur du Cameroun est régi par un certain nombre de règles et de principes qui assurent son bon fonctionnement. Il est construit autour d'une réglementation adaptée au système et aux besoins des opérateurs économiques. La signature de multiples accords de coopération avec les pays et les organismes tiers dans le cadre bilatéral ou multilatéral fait en sorte que l'établissement des textes réglementaires s'appuie sur les principes de ces institutions que ce soit en termes d'importation ou d'exportation. L'appartenance du pays aux multiples organisations supranationales le contraint à tenir compte des exigences internationales en matière d'élaboration des textes régissant le commerce. Dans ce sens, le droit international prime sur le droit national.

A- Le cadre réglementaire des importations au Cameroun

Le commerce comme d'autres activités participe à l'économie d'un pays. C'est une activité exercée dans le respect de certaines règles. D'une manière générale, les opérations d'importation et/ou d'exportation s'effectuent en toute liberté, sous réserve du respect des lois

²⁶⁵<https://www.agenceecofin.com/economie/2802-74323-la-chine-en-afrique-percéechinoise/av-58035386>, consulté le 24 mars 2021.

et règlements en vigueur. De ce fait, elles sont soumises aux règles du programme de sécurisation des recettes douanières²⁶⁶. Ceci dit, l'entrée ou la sortie des produits ou des marchandises sur le territoire national est soumise à une réglementation. Les importations suivent alors une procédure dont les normes sont contrôlées par les structures en charge de la réglementation des importations au Cameroun.

1- L'adoption de la politique commerciale au Cameroun

Il faut dire que durant les premières années d'indépendance, l'activité commerciale retenait peu l'attention du législateur camerounais. En effet, dans le cadre du commerce, les stratégies étaient beaucoup plus orientées vers les actions en matière d'échanges extérieurs destinées à la signature des accords commerciaux et à la création d'organismes d'encadrement et de régulation²⁶⁷. L'accent était particulièrement mis sur la réglementation à travers les textes réglementaires. Ayant pris conscience depuis l'indépendance de l'importance du commerce extérieur sur le développement et la transformation des économies des pays en voie de développement, le Cameroun a axé sa politique commerciale sur trois approches successives qu'est la politique de substitution aux importations qui a été expérimentée au cours des années 1960 ; la promotion des exportations qui a été mise en œuvre durant les années 1970 et la libéralisation commerciale qui entre en vigueur au début des années 1990. Le but avéré de la politique de substitution aux importations tel que spécifié dans les deux premiers plans quinquennaux du Cameroun (1960-1965 et 1966-1971) est de produire localement les produits initialement importés des pays développés, afin de protéger les industries locales au début de l'ère post-coloniale²⁶⁸.

À partir de ce moment, on assiste à la signature de l'ordonnance n°62/OF/9 du 23 février 1962 portant réglementation du commerce extérieur et des échanges en instituant un programme unique d'importation pour l'ensemble de la République fédérale du Cameroun. Il y a également eu le décret n°67/DF/81 du 23 février 1967 portant réglementation du commerce extérieur²⁶⁹ qui a permis la création du comité technique de répartition des importations, tout en fixant les règles générales et les conditions d'accès aux répartitions. La production nationale était en grande partie protégée de la concurrence étrangère par des tarifs élevés à l'importation. Dès 1970, les autorités camerounaises ont manifesté un souci très prononcé en faveur de la

²⁶⁶ Anonyme, "Le commerce extérieur : Procédure d'importation et d'exportation au Cameroun", www.mincommerce.org, consulté le 23 juin 2017.

²⁶⁷ Gonsi Ngameni, "Un exemple de partenariat Nord-Sud...", p.15.

²⁶⁸ P. Tamouya et P. Monthé, "L'économie camerounaise (1970-1982)", Rapport du MINEPAT, août 1985, p.32.

²⁶⁹ ANY, *Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun* du 1er mars 1967.

promotion des exportations, vu l'étroitesse du marché intérieur. L'objectif principal était de rentabiliser les investissements réalisés. Ceci a conduit à la conception et à l'exécution des politiques favorisant les exportations. C'est alors que certains droits de douane ont été supprimés et un système visant à accorder des subventions à la production des biens destinés à l'exportation a été mis en place. L'accroissement des revenus issus de l'exploitation pétrolière, démarrée en 1977, a favorisé le soutien financier de ces programmes²⁷⁰.

Dans cette dynamique, il y a aussi eu la loi n°80-25 du 27 novembre 1980 fixant une véritable orientation de l'activité commerciale²⁷¹. En plus, des barrières tarifaires et d'autres mesures exceptionnelles étaient appliquées comme les restrictions quantitatives, l'homologation des prix et d'autres incitations directes favorisant les producteurs locaux. La politique commerciale du Cameroun des années 1960 à 1980 est caractérisée par d'importantes barrières tarifaires et de substitution aux restrictions quantitatives. Cette politique protectionniste est instituée dès 1972 par la signature du décret portant programme général des échanges qui prescrit les licences d'importation, d'exportation et le contrôle des prix²⁷². Il était question de la satisfaction des besoins du consommateur au niveau non seulement des prix, mais également de la qualité des biens et des services offerts, d'améliorer les conditions d'existence des Camerounais et de contribuer à l'animation de la vie rurale²⁷³. Plusieurs autres textes ou décrets ont suivi, modifiant parfois les textes antérieurs.

La politique libérale, commencée à la fin des années 1980, est caractérisée par des engagements commerciaux en faveur de la libéralisation commerciale. En effet, les accords de l'OMC et ceux de Lomé (Lomé IV) impliquent une plus grande libéralisation commerciale que ceux du GATT et de Yaoundé. Au départ, le Cameroun a opté pour une politique commerciale protectionniste. Mais dès la fin de la décennie 1980, un léger relâchement de la tendance protectionniste est observé adoptant désormais l'option libérale engagée dans le premier PAS. Dans le but d'élargir la part des produits industriels dans les exportations et de promouvoir l'industrialisation, l'État camerounais a opté pour une politique d'ouverture à travers la libéralisation commerciale à partir des années 1990, tout en mettant en place une politique consistant à encourager la transformation locale. Surtout qu'à cette période, la crise économique battait son plein et les prévisions annonçaient déjà une croissance vertigineuse des importations

²⁷⁰ Tamouya et Monthé, "L'économie camerounaise...", p.33.

²⁷¹ ANY, *Journal Officiel de la République Unie du Cameroun* du 1er décembre 1980.

²⁷² E. Bamou, "Libéralisation commerciale et performance économique du Cameroun : une analyse en équilibre général calculable", in Touna Mama, *La mondialisation de l'économie camerounaise...*, p.465.

²⁷³ D. J. C. Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur et développement économique du Cameroun (1960-1985)", Thèse de Doctorat de 3e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, 1986, p.89.

des produits étrangers²⁷⁴. Le Cameroun a ainsi intégré la libéralisation commerciale dans son processus de réforme économique mis en place dans le cadre du PAS. Les substitutions aux restrictions quantitatives ont été progressivement éliminées à partir de 1989 en même temps que les contrôles des prix. C'est une nouvelle ère qui commence avec l'ouverture de la politique libérale dès 1990²⁷⁵.

Selon la loi N°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun dans son article 2, on entend par activité commerciale toute activité de production et/ou de distribution des biens et des services exercés par toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant conformément aux dispositions du code de commerce. De ce fait, l'activité commerciale s'oriente notamment vers la satisfaction des besoins du consommateur tant au niveau du prix que de la qualité des biens et services offerts ; la création d'emplois et la formation professionnelle ; la stimulation des activités de production des biens et services, et de la compétitivité de l'économie nationale ; la rationalisation et l'assainissement des circuits de distribution ; l'animation de la vie urbaine et rurale ; l'amélioration de la qualité de la vie²⁷⁶.

Sur le plan international, le Cameroun a signé plusieurs accords et conventions sur le commerce. Il s'agit concrètement des actes fondamentaux de la CNUDCI, de l'OMC, des accords internationaux sur les produits. Il est aussi signataire de plusieurs accords mis en place au sein de la CNUCED en vue de promouvoir le commerce des produits de base. Sur le plan intérieur, il existe divers types de textes. On a les textes de portée générale qui ont vocation de servir de cadre de référence ou de régir l'ensemble de l'activité commerciale. De par leur objet, on peut citer entre autres la loi n°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ; la loi n°98/012 du 14 juillet 1998 relative au dumping et à la commercialisation des produits d'importation subventionnés ; la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ; la loi-cadre n°2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ; la loi n°2015/018 du 21 décembre 2015²⁷⁷ régissant l'activité commerciale au Cameroun ; la loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur²⁷⁸. Il faut aussi

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ M. Kouty, "Analyse du commerce et des politiques commerciales au Cameroun", www.trustafrica.org/icbe, consulté le 21 mai 2014.

²⁷⁶ Archives du Mincommerce, Loi N°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun, Article 3.

²⁷⁷ Archives du Mincommerce, Loi n°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun.

²⁷⁸ Archives du Mincommerce, Loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur du Cameroun.

dire que plusieurs autres lois et règlements organisent ou régulent des aspects spécifiques du commerce au Cameroun.

2- La procédure d'importation des produits

Pour ce qui est de la procédure d'importation, en règle générale, toute personne physique ou morale peut importer des marchandises. Au Cameroun, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre par les pouvoirs publics pour encourager les importations des produits ou des marchandises. Ces mesures passent par la simplification des procédures douanières, la défiscalisation de certains produits, la facilitation des procédures d'importation entre autres. Un protocole d'accord a été signé entre l'administration des douanes camerounaises et les commissaires agréés en douane dont le but est de réduire les tracasseries, les abus de diverses natures, les délais de traitement des déclarations en douane à l'importation. Après facilitation et simplification, la procédure d'importation comprend en principe quatre étapes essentielles : une déclaration préalable du produit à importer qui consiste pour l'importateur, à obtenir un certificat d'origine. L'importateur est ensuite appelé à procéder au contrôle avant l'embarquement de la marchandise ou du produit à importer puis, à remplir les conditions de formalités techniques. Il procède enfin à la domiciliation des importations qui consiste à opter pour une banque auprès de laquelle s'effectueront les différentes opérations et formalités qui interviendront dans les différentes transactions.

En ce qui concerne la procédure de dédouanement des marchandises importés, elle s'effectue en six grandes étapes, à savoir la conduite en douane des produits importés ; le dépôt de la déclaration en douane en détail ; l'enregistrement de la déclaration en douane ; la vérification des documents ; le paiement des droits appliqués sur les marchandises et l'enlèvement des marchandises²⁷⁹. Pour faciliter les procédures de dédouanement de marchandises tant à l'import qu'à l'export, le Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur (GUCE)²⁸⁰ et le Comité FAL ont été créés pour raccourcir les délais de dédouanement des marchandises. L'avènement du GUCE s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des délais de passage des marchandises sur la place portuaire de Douala. Le GUCE constitue un regroupement géographique sélectif et bien ciblé des principaux services opérationnels de la douane, des administrations et organismes directement impliqués dans la procédure de dédouanement. Il est par essence le cadre institutionnel de la facilitation du commerce

²⁷⁹ MINFI, Généralité sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, www.logistiquecons.com, consulté le 13 décembre 2018.

²⁸⁰ Le projet du GUCE voit le jour dès 1999 et démarre officiellement ses activités le 1er août 2000.

international au Cameroun. Il résulte de la volonté du gouvernement camerounais de trouver une solution durable aux problèmes de délais très longs de dédouanement des marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation. Plus de 90% des opérations de dédouanement tant à l'import qu'à l'export y sont traitées²⁸¹. Il a été conçu pour accélérer le traitement des dossiers de dédouanement.

En fonction de leur nature, certaines marchandises à l'importation peuvent être soumises à une autorisation, une licence, à des règles de qualité ou de conditionnement ou à des formalités particulières²⁸². Conformément aux dispositions de la note de service N°107/MINEFI/DD6, portant contrôle des normes à l'importation, l'importation des produits est conditionnée par la présentation avant enlèvement du bureau des douanes d'un certificat de conformité²⁸³. La non-conformité des marchandises à la norme y afférente donne droit à leur réexportation ou à leur destruction à la charge de l'importateur²⁸⁴. L'estampillage et le marquage sont obligatoires sur certains produits²⁸⁵. Il s'agit en général des produits importés qui viennent faire concurrence aux produits locaux. Il y a trois catégories de produits à l'importation : les produits d'importations libres ou produits libérés c'est-à-dire ceux qui ne subissent aucune restriction comme les biens de première nécessité ; les produits qui nécessitent un visa technique ou un certificat de conformité du ministère compétent (commerce, sanitaire, sécuritaire, etc.) tels que les matières premières et les biens d'équipement ; et les produits prohibés sur le territoire camerounais à l'exemple des armes ou de la drogue. Les taux de douane s'appliquent en fonction de la catégorie à laquelle appartient le produit importé²⁸⁶. Toutefois, pour des mesures de sécurité, toute importation doit faire l'objet d'un contrôle systématique avant embarquement question de s'assurer de la qualité, la quantité et le prix du produit concerné²⁸⁷.

²⁸¹ G. Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise à l'ère de la facilitation des échanges commerciaux*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.27.

²⁸² MINFI, Généralité sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun, www.logistiquecons.com, consulté le 13 décembre 2018.

²⁸³ Les produits concernés par ce texte sont : la farine de froment, les bouteilles à gaz, sac de jute, yaourt, lait concentré, tôles en aciers galvanisés, tôles en alliage aluminium, pâtes alimentaires, etc.

²⁸⁴ MINFI, "Généralité sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun", www.logistiquecons.com, consulté le 13 décembre 2018.

²⁸⁵ Il s'agit des produits tels que les tissus pagens, tissus éponge en coton, ciment hydraulique, farine de froment, sac de jute, allumette, piles électriques, insecticides sous forme de bombe aérosol et spirale, cahiers, registres, carnets, bloc-notes, chemises à sangles, eaux minérales, etc.

²⁸⁶ Les biens de première nécessité sont de la catégorie I, le taux de douane applicable ici est de 0% ; les matières premières et les biens d'équipement, catégorie II, 10% ; les biens intermédiaires et divers, catégorie III, 20% et les biens de consommation courante, catégorie IV, 30%.

²⁸⁷ <https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/cameroun/reglementations-douanes>, consulté le 12 mars 2020.

Par ailleurs, l'importation de certains produits est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation spéciale délivrée par le ministère compétent. Il s'agit en général des produits jugés dangereux à la manipulation (comme les armes et munitions, les équipements militaires, les explosifs, les produits radioactifs), dangereux à la consommation (comme les médicaments, les produits toxiques), dangereux pour l'environnement (les produits de nature à polluer l'air, l'eau ou la nappe phréatique, les produits chimiques). En revanche, d'autres marchandises prohibées à titre absolu sont interdites à l'importation. Il s'agit des produits étrangers apparemment contrefaits, des produits fabriqués ou naturels qui ne portent ni le nom de la localité où ils ont été fabriqués, ni le nom du pays d'origine et la mention "IMPORTÉ" en caractère manifestement apparent²⁸⁸.

B- Les voies d'entrées des produits importés

L'introduction des produits étrangers au Cameroun passe par deux principaux circuits à savoir le circuit formel et le circuit informel. En matière de transport des biens, les ouvertures aériennes, maritimes et les postes frontaliers sont les seules voies officielles et légales d'introduction des produits étrangers au Cameroun. Cependant, il existe des voies de contournement ou circuits informels utilisés par les contrebandiers afin d'introduire certains produits dans le pays. Généralement, les ouvertures maritimes et les voies terrestres constituent les principales portes d'entrée sur un territoire national, bien qu'il existe des voies officieuses.

1- Les ouvertures maritimes

Les ouvertures maritimes constituent les points stratégiques dont bénéficient certains pays pour faciliter leur ouverture et leur circulation à travers le monde. Dans certains pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, ces espaces se matérialisent par la construction des ports dans le but de les aménager pour recevoir les navires, soit pour l'embarquement, soit pour le débarquement de leur chargement. Un port est un ensemble constitué d'espaces terrestres, des eaux maritimes ou fluviales, des infrastructures et des superstructures réunissant les conditions physiques et d'organisation permettant l'accueil des navires pour qu'ils s'y abritent, y accostent, y effectuent les opérations d'embarquement des marchandises ou des passagers, s'y approvisionnent ou y effectuent des réparations. C'est aussi une infrastructure construite, située sur un littoral maritime et destinée à accueillir des bateaux et navires venus de l'extérieur. Il est

²⁸⁸ MINFI, "Généralité sur les procédures d'importation et d'exportation au Cameroun", www.logistiquecons.com, consulté le 13 décembre 2018.

considéré comme un maillon de la chaîne de transport qui assure la liaison entre la mer ou l'océan et la terre à travers le développement du commerce extérieur et intérieur grâce au trafic des marchandises. En fonction de leur nature, certains produits sont introduits sur un territoire à travers la voie maritime.

Le transport maritime est le principal vecteur du commerce international dont il assure plus de 90% des acheminements en tonnage²⁸⁹. Le port est la principale interface des différents modes de transport. Il est le passage obligé de la majeure partie des échanges internationaux qui s'effectuent à 90% par voie maritime. Ici, le port joue un rôle encore plus déterminant dans le développement économique²⁹⁰ dans la mesure où il sert de couloir de transport de marchandises pondéreuses. Le Cameroun est ouvert sur l'océan Atlantique sur environ 400 kilomètres²⁹¹. Il dispose de cinq ports : le port autonome de Douala, le port en eau profonde de Kribi, le port maritime de Limbé, le port fluvial de Garoua et le port de Tiko. Les données statistiques officielles du Cameroun indiquent avec constance que le port de Douala assure près de 95% du trafic portuaire national²⁹². Il accueille au quotidien des conteneurs de marchandises et biens indispensables pour le pays. Les ports constituent alors un accès pour toute la zone et rien qu'à Douala, plusieurs conteneurs arrivent tous les jours pour être acheminés dans le pays ou le traverser. La preuve en est qu'au cours de ces dernières années, le port de Douala a accueilli un volume constamment en hausse de marchandises importées au regard de leurs tonnages. Le port en eau profonde de Kribi est essentiellement consacré à l'exportation du bois, en ce qui concerne le volet commercial²⁹³. Le port de Limbé abrite, pour le moment, uniquement les infrastructures de raffinage de pétrole de la Société Nationale de Raffinage (SONARA). Il y a également le port de Tiko qui enregistre une quantité de marchandises non négligeable venue du Nigéria.

Photo 1 : Une vue aérienne du Port autonome de Douala

²⁸⁹ Zibi Ebanga cité par Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.21.

²⁹⁰ Anonyme cité par Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.21.

²⁹¹ Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.21.

²⁹² Anonyme cité par Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.21.

²⁹³ Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.24.



Source : <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fecomatin.net%2Fport-autonome-de-douala-pres-de-220-milliards-s-de-chiffre-daffaires-en-4ans%2F&psig=>, consulté le 13 mars 2021.

Ces portes d'entrée de marchandises facilitent les transactions et les flux commerciaux en provenance ou en partance pour l'extérieur. La position géographique du Cameroun très stratégique, ouvert sur l'océan Atlantique est un avantage pour ce dernier, car sur le plan sous-régional, cette position constitue une porte d'entrée de prédilection des importations pour certains pays voisins tels que le Tchad, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale dans sa partie continentale, le nord du Congo et même les pays éloignés comme la partie méridionale du Soudan²⁹⁴.

2- Les frontières terrestres et aériennes

Les espaces frontaliers sont des zones de circulation des personnes et des biens assurant le passage d'une frontière à une autre²⁹⁵. De par leur configuration géographique, les régions frontalières sont, de façon générale, des zones de contact et d'échanges. C'est aussi des espaces où les États effectuent de multiples transactions commerciales. Après les ouvertures maritimes,

²⁹⁴ Ngueda Ndiefo, *La douane camerounaise...*, p.22.

²⁹⁵ La frontière désigne une ligne imaginaire séparant deux territoires, mieux deux États souverains. C'est une zone située à la limite entre deux États. Selon A.-M. Gérin-Grataloup, *Précis de géographie*, Paris, Nathan, 1995, p.52, la frontière fait partie des lignes qui structurent l'espace et y jouent un rôle important. P. Georges, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p.67, la conçoit à la fois comme des "confins", comme une "ligne de démarcation" et comme une "barrière défensive".

les zones frontalières terrestres sont aussi des espaces par excellence de pénétration des produits étrangers. Elles ont ceci de particulier qu'ils enregistrent au quotidien diverses mobilités humaines et transactions commerciales. Ce sont des voies terrestres d'entrée ou de sortie des biens des territoires nationaux. Ce sont aussi des endroits où le trafic est intense impliquant différents acteurs tant formels qu'informels.

En général, les régions frontalières de par leur situation géographique en bordure du territoire génèrent des relations et des mouvements migratoires perceptibles au travers des marchés. La frontière joue alors un rôle important dans l'émergence et le rayonnement des marchés frontaliers. C'est pour cette raison qu'Olivier Luciani décrit la frontière en ces termes : «unificatrice ou séparatrice, selon l'usage que les hommes en font, la frontière est aussi une zone d'échanges commerciaux multiples tant dans sa dimension longitudinale que dans sa dimension transversale»²⁹⁶. Certains échanges sont générés par la présence de la frontière qui est généralement caractérisée par sa porosité et favorise très souvent le développement des activités commerciales, la fluidité des échanges et la plasticité des contacts sociaux.

C- Les structures en charge du contrôle des importations au Cameroun

Pour assurer une bonne coordination des échanges et un contrôle de qualité au Cameroun, l'État a mis en place des structures pouvant inspecter de façon efficace l'entrée et la sortie des marchandises sur le territoire. La mise en place des dispositifs d'inspection des denrées alimentaires importées se justifie à la fois par des raisons de sécurité et par des motifs économiques. Ces structures se chargent aussi du contrôle des normes standards des produits et de la qualité. C'est à l'administration nationale la plus appropriée que l'on confie le soin et les moyens de procéder aux inspections au niveau des points d'entrée. Les services comme la douane et l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) jouent le rôle de contrôleur de tous produits alimentaires introduits au Cameroun. Ces services basés dans des zones de trafic de marchandises comme les ports et les postes-frontières contrôlent les produits qui sont autorisés à entrer sur le territoire national.

1- La douane camerounaise

Dans les différents pays du monde, de nombreuses structures s'occupent de l'inspection ou assurent le contrôle des produits au moment de leur entrée sur le territoire national parmi

²⁹⁶ O. Luciani, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, Armand Colin, 2000, p.43.

lesquelles la douane. La douane est une institution fiscale chargée du contrôle, de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur un territoire. À ce titre, elle assure plusieurs missions, notamment économiques, de protection et de sécurité, de contrôle des marchandises et des flux migratoires des personnes. Dans le cas du Cameroun, plusieurs missions lui sont assignées. La douane camerounaise est ainsi chargée d'élaborer et d'appliquer la législation et d'assurer la réglementation douanière en matière d'importation et d'exportation ; de réguler les régimes économiques du commerce extérieur et de change ; de travailler en synergie avec les autres administrations concernées dans l'élaboration des statistiques du commerce extérieur ; de veiller au respect des politiques de prohibitions et d'autres restrictions ; de lutter contre le trafic des stupéfiants et autres trafics illicites, en liaison avec les autres administrations concernées ; d'étudier et de mettre en œuvre, en accord avec les opérateurs impliqués, des mesures de facilitation en vue de la réduction des délais de passage des marchandises au regard des exigences de compétitivité de l'économie camerounaise ; de protéger l'espace économique national²⁹⁷.

L'administration des douanes œuvre pour la création d'un environnement juridique légal et réglementaire qui concourt au développement des activités économiques. Dans sa mission économique, elle joue plusieurs rôles. Afin d'assurer une bonne gestion des régimes douaniers, elle protège l'espace économique national en vue de la satisfaction des besoins nationaux ; elle facilite les échanges à travers les opérations d'importation et d'exportation de biens ; elle assure le contrôle des règles de concurrence par la lutte contre les mesures compensatoires et le dumping²⁹⁸ ; elle lutte contre les pratiques frauduleuses à travers les opérations de saisie des marchandises prohibées ou contrefaites²⁹⁹. Pour certains États comme

²⁹⁷ <http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/les-missions-de-la-douane>, consulté le 13 mars 2020.

²⁹⁸ Le dumping est une pratique qui consiste à vendre dans un pays étranger des biens à un prix inférieur au prix de vente du marché national, une fois pris en compte les différences dues aux coûts de transport, aux droits de douane et à d'autres coûts justifiés, cf D. Greenwald (éd), *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1984, p.246. Ce terme désigne une situation où les marchandises sont exportées à un prix inférieur à leur valeur normale ; ce qui signifie généralement qu'elles sont exportées bon marché qu'elles ne sont vendues sur le marché intérieur ou sur des marchés tiers ou encore à un prix inférieur à leurs coûts de production. On parle alors de dumping lorsqu'un État accorde les privilèges à ses exportateurs qui vont au-delà de ce qui est admis par l'OMC, permettant ainsi aux entreprises de vendre à des prix très faibles, ou encore lorsqu'une firme vendra à l'extérieur à des prix inférieurs à ses coûts de production pour acquérir un marché. Il est employé par une nation ou une entreprise qui cherche à améliorer sa position au détriment des autres, cf *Lexique d'économie* (14e édition), Paris, Dalloz, 2016, p.294. Le dumping est possible pour des entreprises aidées par l'État et qui bénéficient des subventions à l'exportation ou profitant d'une situation favorable sur le marché intérieur où elles vendront plus cher pour compenser la perte à l'exportation. Alors, tous les pays peuvent accorder aux exportateurs des avantages qui leur permettent de vendre moins cher à l'extérieur. Cependant, cette pratique est considérée comme déloyale car elle entraîne une détérioration des termes de l'échange. C'est pourquoi elle peut susciter des mesures de représailles chez les nations importatrices comme par exemple l'instauration des politiques antidumping.

²⁹⁹ <http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/les-missions-de-la-douane?showall=&start=1>, consulté le 13 mars 2020.

le Cameroun, elle est l'institution qui génère les revenus du fonctionnement d'un pays. En tant qu'administration fiscale, la douane camerounaise assure la collecte des recettes budgétaires pouvant favoriser le fonctionnement de l'État. Les recettes ainsi mobilisées par les services douaniers s'élèvent en moyenne chaque année à 33% des recettes non pétrolières de l'État³⁰⁰. Elle joue donc un rôle capital dans la stabilité économique de l'État. Cependant, cette tendance peut être influencée par la signature et la ratification des APE³⁰¹. Elle assure également le contrôle des marchandises à leur entrée sur le territoire national. À l'analyse, il est à noter que de par sa position privilégiée aux frontières, la douane peut entraver ou bloquer les échanges commerciaux avec un pays donné. Ce rôle est marqué par son caractère variable et contextuel, dépendant des politiques que chaque État ou gouvernement veut implémenter à un moment donné³⁰².

De façon spécifique, confier le soin d'inspecter les denrées alimentaires importées à l'administration des douanes présente un certain nombre d'avantages. La douane est l'administration appropriée et habilitée à intervenir aux frontières afin d'alléger les formalités à l'importation imposées au secteur commercial, car c'est un milieu qui leur est familier. Avec cette structure, les renseignements relatifs aux expéditions importées restent au sein de l'administration ; ce qui permet de se dispenser de divulguer des informations commerciales confidentielles. Elle exerce des contrôles systématiques qui sont prévus par la réglementation sur toutes les marchandises importées, y compris les aliments. Elle est en mesure d'organiser le contrôle dans de bonnes conditions d'efficacité et de rentabilité, habilitée à se prononcer sur le sort réservé aux aliments importés et à désigner les expéditions à inspecter sur la base d'une approche fondée sur le risque.

Enfin, la douane est mieux placée pour uniformiser sur le plan national l'inspection des aliments importés lorsqu'il n'est pas procédé de façon uniforme sur tout le territoire. Cependant, il est prévu des liaisons avec d'autres administrations chargées de l'inspection des denrées alimentaires d'origine nationale pour assurer tant que possible l'unité d'approche et l'équivalence dans l'application des normes³⁰³. L'inspection des denrées alimentaires importées comporte une série d'étapes partant du point de départ du produit dans le pays exportateur et

³⁰⁰ <http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/les-missions-de-la-douane?showall=&start=1>, consulté le 13 mars 2020.

³⁰¹ <http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/les-missions-de-la-douane?showall=&start=1>, consulté le 13 mars 2020.

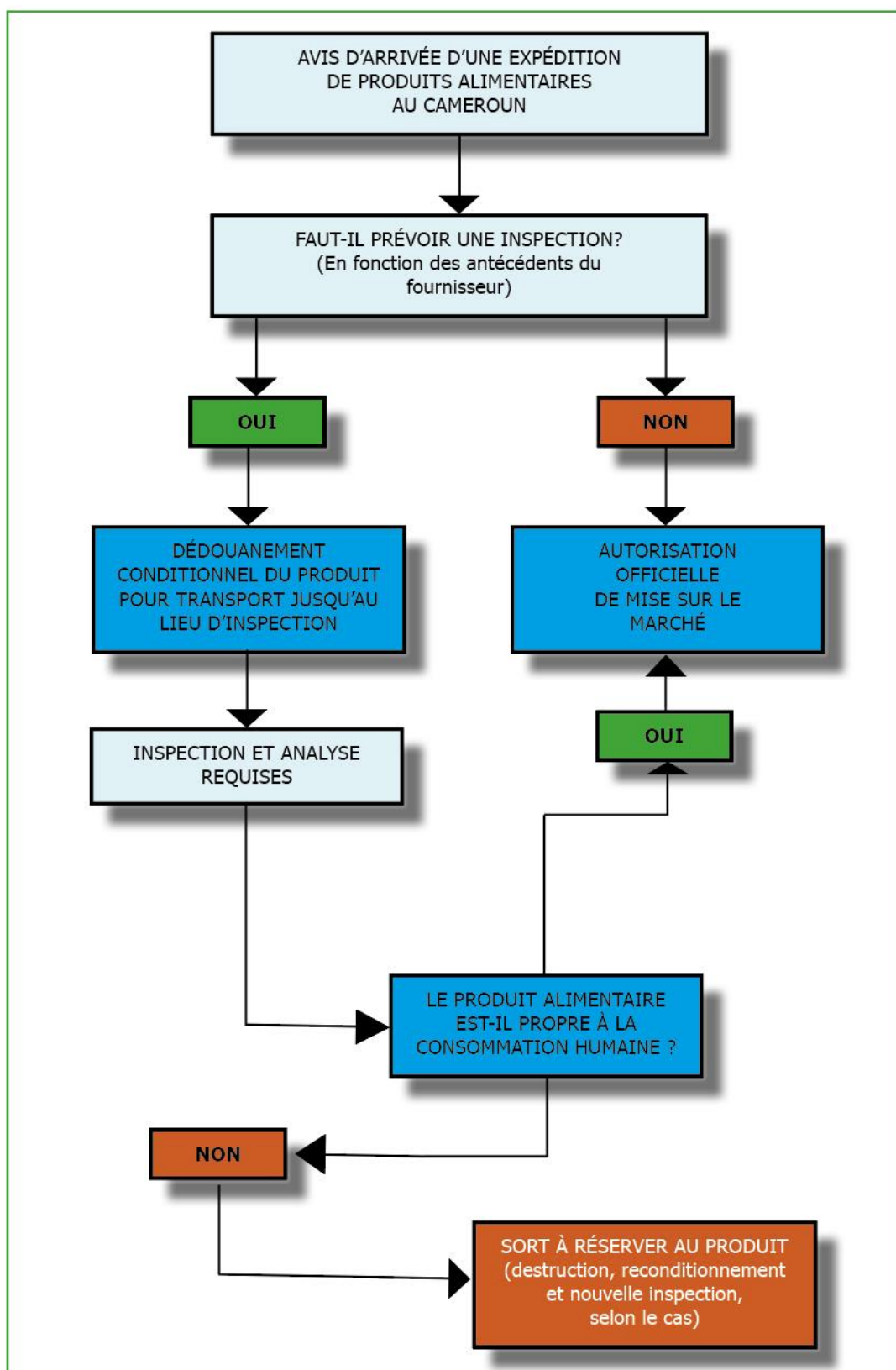
³⁰² Nguenda Ndiefoou, *La douane camerounaise...*, p.13.

³⁰³ FAO, "Manuel sur le contrôle de la qualité des produits alimentaires. Inspection des denrées alimentaires importées", Rome, 1997, pp.5-6.

qui ne s'achève qu'une fois que ledit produit a été officiellement autorisé à la vente dans le pays importateur³⁰⁴. L'organigramme suivant présente les différentes étapes d'inspection des denrées alimentaires importées.

Tableau 2 : Organigramme du processus d'inspection des denrées alimentaires importées

³⁰⁴ La décision d'inspecter ou non le produit est fonction de la politique suivie, des priorités et des moyens disponibles dans le pays concerné. Si l'expédition ne doit pas être inspectée, elle devra faire l'objet d'une autorisation officielle de mise sur le marché. Dans ce cas, le document doit préciser que la marchandise n'a pas été inspectée mais que sa mise sur le marché a été autorisée.



Source : FAO, ‘‘Manuel sur le contrôle de la qualité...’’, p.21.

2- L’ANOR et les services phytosanitaires

Au-delà de la douane, il était nécessaire de créer un service de laboratoire parallèle de contrôle des importations alimentaires avec un personnel qualifié en matière d'échantillonnage des produits alimentaires et c'est la raison d'être de l'ANOR et des services phytosanitaires. L'ANOR a été officiellement installé le 19 février 2010 à Yaoundé. C'est la nouvelle pierre angulaire de l'industrie camerounaise à bâtir. Elle joue un rôle majeur dans la restructuration de l'économie nationale, le dopage de la production locale et le contrôle des importations. Elle est chargée de promouvoir la connaissance, la diffusion et l'utilisation des normes internationales au Cameroun³⁰⁵. En ce qui concerne le contrôle et l'inspection des marchandises à l'importation, l'ANOR a mis sur pied un organe chargé de faire inspecter les produits avant pénétrer le territoire camerounais depuis le pays d'exportation. Il s'agit du Programme d'Évaluation de la Conformité avant Embarquement des Marchandises importées (PECAE) en République du Cameroun qui fonctionne depuis 2016. Il est alors question, en application des dispositions du décret du Premier ministre, signé le 1er juillet 2015 de procéder à la vérification, à l'inspection, à l'analyse, aux essais et à la certification de toute marchandise importée en République du Cameroun et ce, depuis les territoires d'embarquement³⁰⁶. Le PECAE permet de vérifier la conformité des produits soumis tels que les cosmétiques, les produits alimentaires, les matériaux de construction, produits pétroliers raffinés, les bouteilles de gaz et les produits papier dans les pays d'origine³⁰⁷.

L'État camerounais est appelé à se rassurer de la bonne qualité des marchandises importées dès leur entrée sur son territoire. Ce programme permet de contenir et de réduire l'invasion des produits non conformes dans les marchés camerounais. Il permet également aux entreprises locales d'avoir une longueur d'avance sur les produits concurrentiels étrangers que va ouvrir l'entrée en vigueur des APE avec l'UE. Ce programme assure aussi la garantie des approvisionnements en matières premières de qualité pour les industries locales, des gains de temps et de meilleurs délais de mise sur le marché des produits importés. Le PECAE est en mesure de rassurer les pouvoirs publics sur la qualité des importations. Il rassure également les importateurs sur la qualité de leurs commandes et protège l'industrie locale contre la

³⁰⁵ <http://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/agence-des-normes-et-de-la-qualite>, consulté le 13 mars 2020.

³⁰⁶ <https://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/sensibilisation-des-administrations-sur-le-pecae>, consulté le 13 mars 2020.

³⁰⁷ <https://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/sensibilisation-des-administrations-sur-le-pecae>, consulté le 13 mars 2020.

contrefaçon et la contrebande. Enfin, il garantit davantage la santé et la sécurité des consommateurs et permet le désengorgement de nos ports³⁰⁸.

Les marchandises soumises à la procédure d'évaluation de la conformité avant embarquement sont celles dont les normes ou parties des normes sont rendues d'application obligatoire. L'objectif de cette démarche vise à assurer la protection des consommateurs en matière de santé et de sécurité, la protection de l'environnement et l'amélioration de l'offre de service de l'infrastructure qualité au Cameroun, à travers un contrôle rigoureux de la conformité aux normes des produits avant leur mise sur le marché national. L'ANOR délivre des certificats de conformité obligatoires, préalables à toutes opérations de dédouanement des marchandises importées. C'est pour assurer la réussite de cet ambitieux programme gouvernemental que l'ANOR s'emploie à promouvoir le travail en synergie avec tous les acteurs de ce processus en général et les services des douanes en particulier aux fins de lui garantir des résultats probants³⁰⁹.

Le service phytosanitaire est un service spécialisé du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) qui délivre tant à l'importation qu'à l'exportation, le certificat phytosanitaire attestant que les produits sont indemnes de toute infestation³¹⁰. La loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun. L'article 2 de la présente loi définit le rôle de la protection phytosanitaire à travers l'élaboration, l'adoption et l'adaptation des normes en la matière ; la prévention et la lutte contre les ennemis des végétaux et des produits végétaux ; l'utilisation des produits phytosanitaires sans danger pour la santé humaine, animale et pour l'environnement ; la diffusion et la vulgarisation des techniques appropriées à la protection phytosanitaire ; le contrôle de l'importation et de l'exportation des produits phytosanitaires, des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés pouvant entraîner la dissémination des ennemis des végétaux ; le contrôle, sur le territoire national, des produits phytosanitaires, des végétaux et des produits végétaux pouvant servir de vecteurs aux organismes nuisibles. Ceci étant, tout végétal, produit végétal, lieu de stockage, emballage, moyen de transport, container, sol, tout autre organisme, objet ou matériel susceptible de porter ou de disséminer des organismes nuisibles justifiant des mesures phytosanitaires particulièrement pour tout ce

³⁰⁸ <http://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/la-mise-en-uvre-du-pecae-permettra-de-contenir-linvasion-de-notre-marche-pa>, consulté le 21 novembre 2021.

³⁰⁹ <https://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/sensibilisation-des-administrations-sur-le-pecae>, consulté le 13 mars 2020.

³¹⁰ Nguenda Ndiefouo, *La douane camerounaise...*, p.32.

qui concerne les transports internationaux nécessitent un contrôle phytosanitaire avant son introduction sur le territoire.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont prises afin de protéger la vie ou la santé des populations sur le territoire des contaminants, des toxines ou des organismes pathogènes présents dans les aliments, les boissons ou les aliments pour animaux ou encore pour prévenir ou limiter les autres dommages que pourraient occasionner l'introduction, l'installation ou la propagation des produits alimentaires toxiques. Avec le développement des pays et la prise de conscience accrue des maladies transmises par les aliments, la population se préoccupe davantage de la qualité de son approvisionnement en produits alimentaires. Ces consommateurs de plus en plus instruits se montrent davantage exigeants et vigilants. Les aliments importés étant une composante de la consommation en général, il est tout à fait logique de prendre des mesures de contrôle plus sévères. Cela est généralement observé dans les pays développés où le consommateur fait valoir ses droits à un approvisionnement en produits sains. Pour cette raison, les consommateurs tiennent à ce que les aliments importés fassent l'objet de contrôle efficace³¹¹.

Parvenu au terme de ce chapitre où il était question de présenter le cadre juridique et réglementaire de la coopération commerciale entre le Cameroun et ses différents partenaires du commerce extérieur, il en ressort que le pays a noué des relations économiques avec ses partenaires depuis son accession à l'indépendance afin de faciliter ses relations commerciales. On constate que les parties contractantes ont signé des traités et accords visant à simplifier les échanges en nouant plusieurs contacts commerciaux avec divers partenaires à l'importation. Cette coopération qui existait d'abord avec les anciens maîtres a connu l'entrée en scène de nouveaux partenaires commerciaux qui se positionnent au fil du temps. Les bases juridiques du commerce extérieur sont fondées sur une coopération bilatérale et multilatérale. Sur le plan bilatéral, elle lie deux pays partenaires et sur le plan multilatéral, elle lie le Cameroun aux organismes internationaux et aux regroupements régionaux. Cette diversification de partenaires a contribué à l'accroissement du commerce et à la dynamisation des échanges, notamment en ce qui concerne les importations. Dans le cadre de la coopération commerciale régionale et internationale, la politique gouvernementale était toujours guidée par le fait que le Cameroun ne peut choisir le développement autarcique et le gouvernement s'appuyait sur le fait que la coopération économique était l'un des moyens par lequel les pays africains pouvaient promouvoir leur développement et également l'un des instruments indispensables de la

³¹¹ FAO, "Manuel sur le contrôle de la qualité...", p.2.

promotion et du renforcement de l'intégration régionale, de l'unité africaine et l'ouverture au monde extérieur. La signature de ces accords a permis au Cameroun de jeter les bases d'une vie économique marquée par l'exploitation des ressources naturelles du pays, mais aussi sur son ouverture au monde extérieur.

CHAPITRE II : LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES DU CAMEROUN INDÉPENDANT ET SON DÉVELOPPEMENT STRUCTUREL ET COMMERCIAL

Parler des réalités économiques du Cameroun indépendant revient à présenter l'évolution structurelle de l'économie dès l'accession du pays à l'indépendance. Il est question de présenter l'évolution profonde de l'économie camerounaise dans la perspective du développement. Pour ce faire, il apparaît primordial de faire un bond en arrière afin d'analyser le contexte et de mettre en exergue l'état économique du pays à l'indépendance. Plusieurs phases caractérisent l'évolution économique du Cameroun. À la veille de son indépendance, le système économique était encore embryonnaire et reposait sur quelques bases dictées par les administrateurs du territoire qu'étaient la France et l'Angleterre. Dès son indépendance, avec la mise en place de nouvelles structures, les jalons économiques nationaux étaient désormais clairs, reposant sur la planification économique et la définition des politiques économiques nationales. Dans ce chapitre, il est question de présenter les fondements économiques de la nation camerounaise qui s'appuie non seulement sur les facteurs de production interne, mais aussi sur l'implication étrangère à travers la signature des accords et conventions de développement.

I- La construction économique de l'État dès l'indépendance

La proclamation des indépendances du Cameroun, le 1^{er} janvier 1960 pour le Cameroun oriental et le 1^{er} octobre 1961 pour le Cameroun occidental, inaugure une nouvelle ère et suscite beaucoup d'espoir au sein de la communauté camerounaise³¹². Le grand chantier du développement du pays est, de ce fait, entamé. Plusieurs politiques de développement ont été initiées et mises sur pied afin de booster la croissance économique du jeune État.

A- Les potentialités économiques du Cameroun à l'indépendance

Avant que le Cameroun n'accède à l'indépendance, le territoire était soumis à une double domination franco-britannique. Chaque puissance (la France au Cameroun oriental et l'Angleterre au Cameroun occidental) avait développé, dans sa partie, des politiques économiques bien définies. La structure économique du pays présentait une forme duale, c'est-à-dire qu'elle comportait deux éléments distincts, en fonction du territoire dans lequel on se

³¹² V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.273.

trouvait. Il faut ainsi dire que le modèle économique camerounais mis en place dès l'indépendance s'inspire du modèle colonial où l'économie était une économie de traite centrée sur la production des biens de consommation et des produits de rente, destinés à l'exportation et l'importation des produits manufacturés issus des industries étrangères. Dès l'accession du pays à l'indépendance, il a été question de la mise en valeur des ressources du pays par les gouvernants. C'est dans cette optique que plusieurs activités économiques ont émergé dans divers secteurs. Il s'agit de l'essor agricole, industriel et commercial.

1- Les atouts naturels du Cameroun à l'indépendance

À l'indépendance, le Cameroun couvrait une superficie de 475 000 km². Le pays s'étend sur plus de 1 200 km partant des côtes atlantiques au lac Tchad. C'est l'un des pays les plus diversifiés du continent tant sur la variété des ressources naturelles, des zones climatiques, de la végétation que de celle des populations, des cultures et des langues. Plusieurs facteurs expliquent la croissance du pays durant cette période, notamment le potentiel naturel déterminé par les conditions climatiques favorables, un sous-sol riche en minerais et en matières minérales, les sols fertiles, les ressources agricoles, hydrauliques et forestières disponibles. Tous ces atouts naturels ont rendu le développement économique du pays possible. Sur le plan climatique, la diversité du climat avec les variances équatoriale au Sud et tropicale au Nord est un atout pour le développement des activités agricoles, pastorales et piscicoles. Il était envisageable, à cette époque, de cultiver toutes sortes de produits vivriers grâce à la grande variété de cultures dont disposait le territoire. Plusieurs cultures se sont développées en fonction du type de climat qui correspond à un type de culture bien précis. Les tubercules, fruits et légumes peuvent facilement se cultiver dans la partie sud du pays, tandis que les céréales peuvent se développer dans la partie nord. La variété des sols favorise ainsi le développement des différentes cultures³¹³.

La grande diversité bioclimatique offre au sud des forêts denses qui produisent du bois, exploitable à des fins industrielles. Dans la partie septentrionale, cette diversité cède la place à une savane arbustive et arborée, à la steppe qui sont des facteurs favorisant le développement de l'élevage. La vaste étendue hydrographique est un atout pour la pratique des activités piscicoles, des cultures maraichères, etc. Elle peut aussi faciliter l'implantation des barrages hydroélectriques devant alimenter les ménages et les industries à créer à l'avenir. Le sous-sol, riche en minerais, est une prédisposition à la création des industries extractives. La découverte

³¹³ MINADER, "Document de stratégie de développement du secteur rural", 2005, p.25.

des puits du pétrole en 1976 et son exploitation révolutionnent la structure économique du pays. À l'indépendance, les richesses naturelles du Cameroun sont inestimables et variées. Le pays dispose d'une variété de paysage, formant une zone économique exclusive³¹⁴.

L'examen des conditions écologiques du Cameroun et des potentialités d'utilisation des sols agricoles met en évidence une grande variété agroécologique qui s'étend des zones équatoriales aux zones sahéliennes, comprenant de façon spécifique la zone soudano-sahélienne, le plateau de l'Adamaoua, la plaine du Nord, les hautes terres de l'Ouest, le plateau sud-camerounais et les basses terres côtières. Ces régions sont caractérisées par un climat et une végétation bien spécifique, favorables au développement de différentes cultures, en fonction des types de culture développés. La zone soudano-sahélienne qui comprend les monts Mandara, la plaine du Diamaré et la vallée de la Bénoué se caractérise par des écosystèmes fragiles. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse et offre des potentialités de développement de l'élevage, de la culture des céréales et de l'agriculture irriguée. Le plateau de l'Adamaoua occupe la savane de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre, de l'Est et la plaine Tikar. Dominée par le climat tropical, cette zone est propice aux activités agropastorales, notamment l'élevage des bovins. La zone des hautes terres de l'Ouest couvre les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. Le milieu naturel est favorable à l'élevage et la pratique agricole avec des sols volcaniques fertiles. Le plateau sud-camerounais occupe les forêts du Centre, du Sud et de l'Est. Avec son climat favorable, cette zone permet le développement d'une gamme variée de cultures. La zone côtière comprend le Littoral et le Sud-Ouest et sont propices au développement des activités industrielles, agricoles, portuaires, pétrolières et la pêche maritime, activité importante qui occupe aussi les populations côtières. La variété agro-pédologique du territoire camerounais est extrêmement favorable à l'agriculture puisqu'elle permet d'envisager la production d'une très large gamme variée de produits agricoles utiles à l'homme³¹⁵.

2- Un immense potentiel humain

La force du Cameroun réside aussi dans son potentiel humain assez dynamique qui dispose d'une diversité humaine impressionnante. Le pays présente une mosaïque ethnique et culturelle remarquable. On y dénombre plus de 250 ethnies, réparties entre les Pygmées, les Bantou, les Semi-Bantou et les Soudanais ayant chacun leurs systèmes de production. Au nombre de ces ethnies, les plus représentatifs sont les Fang, les Bétis, les Douala, les Bassa, les

³¹⁴ Archives du MINEPAT, Province : situation économique 1961-2004. Rapport sur la situation économique, sociale et culturelle dans les différentes provinces du Cameroun, p.4.

³¹⁵ MINADER, "Document de stratégie de développement...", pp.25-26.

Bamiléké, les Bamoun et les Peuls. L'impressionnante diversité humaine et linguistique du pays n'est plus à démontrer. Près de 200 langues vernaculaires sont parlées sur l'ensemble du territoire³¹⁶. À l'indépendance, le pays était constitué d'une population cosmopolite, venue d'horizon divers et s'adonnant à différentes activités économiques donc les plus significatives sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce. La population camerounaise a beaucoup évolué depuis le tout premier recensement effectué. En 1976, on dénombrait 7 663 246 Camerounais³¹⁷, en 1987, ce chiffre est passé à 10 493 655 habitants³¹⁸. En 2005, il était à 17 463 836 habitants³¹⁹. En 2010, on l'estimait à 19 406 100 habitants³²⁰ et aujourd'hui, les estimations font état de plus 25 000 000 d'habitants. Cette masse humaine essentiellement jeune et vivant en zone rurale en majorité était déjà un facteur de développement économique³²¹.

3- Les potentialités agricoles, halieutiques et de l'élevage au Cameroun à l'indépendance

Le Cameroun oriental accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, tandis que le Cameroun occidental, à son tour, obtient son indépendance le 1^{er} octobre 1961³²². Dès l'obtention de ces indépendances par les deux parties, la question du développement économique se posait. Pour analyser la situation économique du Cameroun au lendemain de son indépendance, il est primordial de le faire de façon distincte, en prenant en compte l'évolution économique dans les deux Cameroun. Le Cameroun a connu au lendemain de son indépendance une période de prospérité économique remarquable. Les secteurs économiques mis en place étaient fonctionnels partant du secteur primaire jusqu'au secteur tertiaire en passant par le secondaire. Cette étude sur les potentialités économiques du Cameroun au lendemain de son indépendance révèle, d'une manière générale, que les perspectives étaient encourageantes et que le pays était capable d'optimiser l'exploitation de ses ressources en vue de promouvoir son développement qui, par la suite, est soutenu par l'exploitation pétrolière.

Sur le plan agricole, le secteur produit des cultures vivrières d'une extrême variété, ainsi que les cultures de rente. Globalement, le Cameroun possède un potentiel agricole élevé dont les surfaces cultivables sont estimées à plus de 7,2 millions d'hectares de terres arables³²³.

³¹⁶ République du Cameroun, "Les atouts économiques du Cameroun", 2015, p.29.

³¹⁷ *Ibid.* p.25.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.28.

³²² Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.273.

³²³ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.32.

Malgré ce fort atout naturel, on enregistre, à cette époque, un faible taux moyen d'occupation des terres agricoles. Toutefois, la répartition de l'utilisation des terres agricoles est très hétérogène et certaines zones font l'objet d'une surexploitation des terres de telle sorte que cela menace la fertilité des sols et oblige à recourir rapidement à des formes d'intensification de l'agriculture. En ce sens, la politique d'aménagement de l'espace rural doit être précisée pour que l'agriculture dans les prochaines années puisse se développer de façon harmonieuse et contribuer à réduire les disparités régionales³²⁴.

Dans le secteur de l'élevage, les atouts naturels de la pratique de cette activité sont nombreux et permettent d'exercer plusieurs types d'élevage (élevage des bovins, des ovins, des caprins et de la volaille). Les vastes étendues de pâturages dont dispose le Cameroun ont facilité sa pratique. Le pays dispose de grands domaines de savanes qui couvrent 40% du territoire national³²⁵. Les régions septentrionales et surtout l'Adamaoua sont celles de préférence pour l'élevage des bovins, des ovins et des caprins. L'herbe y est disponible grâce à de nombreuses savanes. L'Adamaoua abrite la savane humide riche en fourrage pour assurer la nutrition du gros bétail, le Nord a la savane sèche et l'Extrême-Nord les prairies et steppes. Les immenses pâturages naturels du Cameroun le prédisposent aux activités agropastorales. Ce secteur constitue d'ailleurs un atout pour le développement d'une industrie laitière et de conserverie de viande.

À ces ressources s'ajoutent les points d'eau nécessaires à l'abreuvement des troupeaux. Il s'agit des zones humides telles que la plaine du Logone, les bordures du lac Tchad, les fleuves et lacs intérieurs³²⁶. En dehors des régions septentrionales, l'élevage est aussi favorable dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Est. À cause de la présence de la forêt et de la mouche tsé-tsé dans le Sud, l'élevage des bovins ne peut être possible. En revanche, on peut y développer l'élevage de la volaille et des petits ruminants. Après l'indépendance, cette activité économique était, en grande partie, pratiquée de façon traditionnelle et était surtout caractérisée par le petit élevage, sans aucun souci de rentabilité. De ce fait, le niveau de production était assez bas pour couvrir les besoins d'une population grandissante. Pourtant, le pays dispose des facteurs pouvant favoriser l'essor de l'élevage³²⁷.

Dans le domaine de la pêche, les prédispositions naturelles avec un riche potentiel en ressources halieutiques offrent au pays des atouts de développement de la pêche. Avec ses 400

³²⁴ Archives du MINADER, Perspectives de développement pour l'an 2000, Rapport du MINAGRI, p.9.

³²⁵ *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1979, p.26.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ *Ibid.* p.27.

kilomètres de côtes et son réseau hydrographique dense, le pays dispose des conditions propres pour la pratique de la pêche³²⁸. La diversité de l'hydrographie et l'ouverture sur l'océan Atlantique en sont la preuve. Les côtes camerounaises sont dotées d'énormes ressources halieutiques. D'ailleurs, le nom du pays dérive de *Rio dos Camaroes* du fait qu'au 15^{ème} siècle, les Portugais ont trouvé de nombreux poissons et crevettes dans l'embouchure du fleuve Wouri. Les eaux continentales du pays se distinguent aussi par la même richesse en ressources halieutiques. Cette richesse des eaux camerounaises offre la possibilité de développement de la pêche.

Dans les années 1960, la pêche était pratiquée de manière traditionnelle. Dans le département de l'Océan, par exemple, région côtière, la pêche maritime était pratiquée sans une bonne organisation des pêcheurs qui disposaient d'un équipement rudimentaire, donnant des résultats peu satisfaisants. La pêche continentale, quant à elle, se pratiquait dans des conditions artisanales, à cause du manque de formation, de l'insuffisance d'encadrement et de l'organisation des pêcheurs. Cependant, malgré son caractère artisanal, cette activité intéressait la population et prenait de plus en plus d'importance dans l'économie nationale. En 1972/1973, la valeur de la production de la pêche industrielle était estimée à 2 666 millions de FCFA³²⁹. Le développement de ce secteur demeurait parmi les préoccupations du gouvernement durant cette période. Dans ce domaine, le potentiel hydrographique favorise le développement de ce secteur. Les projets piscicoles ont également été initiés. La pisciculture moderne au Cameroun s'est développée depuis 1948. Mais elle a connu, entre 1960 et 1970, une période de régression qui n'a pris fin qu'en 1973 avec le projet national pour le développement de la pisciculture qui s'efforce de vulgariser les méthodes de pisciculture intensive et de former un personnel d'encadrement³³⁰.

Bref, les potentialités que présentait le Cameroun au lendemain de son indépendance étaient énormes et allaient favoriser l'essor de certains secteurs d'activités économiques qui allait par la suite contribuer à la croissance économique du pays. Le pays dispose de ressources abondantes et diversifiées, offrant un large éventail de possibilité d'intensification de ses productions agricoles et notamment au niveau des filières vivrières dominantes. Mais l'essentiel de sa production est fait de petites exploitations paysannes, tandis que l'amélioration de la production est, depuis l'indépendance, l'un des objectifs du gouvernement.

³²⁸ *Atlas de la République Unie...*, p.29.

³²⁹ DSCN, "Annuaire statistique du Cameroun", 1983, p.221.

³³⁰ Archives du MINEPAT, Province : situation économique 1961-2004. Rapport sur la situation économique, sociale et culturelle dans les différentes provinces du Cameroun, p.4.

Au regard de tout ce qui précède, il est clair que le pays présentait des potentialités intéressantes pour un développement futur. Toutefois, des progrès au niveau des petites exploitations représentent la meilleure opportunité pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et engendrer une croissance économique. C'est pour cette raison qu'avec autant d'atouts, l'État a pris les dispositions à travers la mise en place des politiques de développement pour une réelle implantation des industries de substitution aux importations. Cette phase est considérée comme celle du décollage économique du Cameroun.

B- Les facteurs de production

La production est l'activité économique qui, à travers la création et la fourniture des [biens](#) et des services, apporte de la [valeur ajoutée](#) à un système économique ; ce qui signifie que la production renvoie à la création des produits ou des services et en même temps à la création des valeurs. Les facteurs de production, quant à eux, se rapportent aux multiples ressources matérielles ou non utilisées dans le processus de production des biens et des services. Au Cameroun, plusieurs facteurs déterminent la production des biens.

1- De vastes étendues de terre, d'eau et d'énergie

De façon générale, la terre est considérée comme le principal facteur créateur de valeur, de richesse et source de croissance économique. Dans le régime juridique foncier actuel, l'État est le gardien et le propriétaire de toutes les terres depuis 1974³³¹. L'étude menée par Bokagne démontre que des 475 442 km² sur lesquels s'étend le territoire national (soit 47 millions d'hectares), 15% de ces terres sont arables, c'est-à-dire cultivables et s'étendent sur 7,2 millions d'hectares auxquels il faut ajouter environ 2 millions d'hectares de pâturages³³². Les pratiques agricoles exigent d'être développées sur de grandes étendues de terre. Selon le MINADER, les surfaces cultivables au Cameroun sont estimées à plus de 7,2 millions d'hectares de terres arables, dont seulement 1,8 million est jusqu'ici exploité³³³. Ces vastes étendues de terre se caractérisent par une variabilité spatiale importante et propice au développement des activités économiques tels l'agriculture et l'élevage.

L'eau est un facteur de production indispensable. Le Cameroun dispose d'un réseau hydrographique dense comprenant les rivières, les fleuves, les lacs, les plaines inondables, les

³³¹ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.31.

³³² Bokagne cité par J. Koufan Menkene et M. Ebéné Nyamding, "De l'urgence agricole : plaidoyer pour 'l'agriculture de seconde génération'", in Tamekamta et Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole...*, p.143.

³³³ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.32.

réserves souterraines importantes et une bonne pluviométrie. L'irrigation joue un rôle significatif dans les pratiques culturelles. Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 240 000 hectares³³⁴. L'analyse des données climatiques fait ressortir plusieurs zones : les zones à excédent hydrique comme les plaines du Sud-Cameroun à pluviométrie bien répartie et où l'activité agricole peut durer toute l'année ; les zones à déficit hydrique comme l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua où l'irrigation est nécessaire pour améliorer la saison agricole ; les plaines inondables favorables à la culture du riz. Le réseau d'hydraulique pastorale permet de sécuriser l'abreuvement des animaux, surtout dans le septentrion où les besoins en eau pastorale se posent. L'absence d'eau provoque une pénurie de pâturage et oblige à la transhumance avec des conséquences sur l'économie, d'où la maintenance permanente d'un réseau hydrologique conséquent³³⁵. L'énergie, comme l'eau, contribue à la production et à l'amélioration des conditions de vie. Les principales sources d'énergie disponibles au Cameroun (l'eau, le soleil, le vent, le pétrole, le gaz, le bois, etc.) permettent à l'État d'envisager leur transformation de manière profitable.

2- Un important capital financier et des intrants à la disposition des populations

Le capital est l'ensemble des biens ou des richesses accumulées générant de nouveaux biens ou revenus. Selon la théorie économique, le capital désigne toute richesse non consommée, obtenue par épargne ou emprunt qui est mobilisée pour la production de nouvelles richesses ou l'obtention d'un revenu³³⁶. Le capital financier est formé des avoirs sous forme d'actifs financiers. Il est constitué par l'ensemble des actifs susceptibles de rapporter des revenus et/ou des gains comme les titres ou les droits de propriété. Au Cameroun, l'État a fait du financement des activités économiques son cheval de bataille à travers les budgets d'investissements et de fonctionnement alloués aux départements ministériels impliqués dans ces secteurs. Non seulement le financement de ces secteurs provient de l'État, mais aussi des collectivités territoriales, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des organisations de base et des producteurs eux-mêmes³³⁷.

Le capital financier peut également provenir des projets de développement entre l'État et les acteurs étrangers dans le cadre d'une coopération économique ou du salaire des fonctionnaires chargés d'appuyer les acteurs de production. Cependant, l'état embryonnaire de

³³⁴ République du Cameroun, "Les atouts économiques...", p.38.

³³⁵ *Ibid.* p.39.

³³⁶ Bourachot, *Lexique d'économie...*, p.23.

³³⁷ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.33.

l'économie du pays rend difficile l'accroissement de sa contribution à la formation d'un capital économique conséquent. Le pays a une capacité d'autofinancement limitée par la faiblesse des revenus à laquelle il faut ajouter une faible mobilisation de l'épargne. Dans certaines régions du pays, ils financent les activités à travers les ressources provenant des tontines, mais celles-ci sont limitées et à court terme. On constate que le niveau des ressources publiques allouées au secteur est relativement faible eu égard à sa contribution économique. Environ 5% des dépenses publiques étaient consacrés à l'agriculture, et ce, malgré les ratios de 10% des engagements souscrits dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ou de 25% recommandés par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour les pays à économie agricole comme le Cameroun³³⁸.

En ce qui concerne les intrants agricoles, on relève l'organisation des intermédiaires en distributeurs de semences, des engrais, des pesticides et des produits phytosanitaires. Des réseaux de distribution se sont progressivement construits à partir des firmes d'importations d'agrochimie et des semences. Toutefois, la consommation des engrais reste relativement faible, la consommation moyenne nationale étant à moins de 10 kilogrammes par hectares³³⁹. Ce sont les importations qui assurent la totalité de l'offre des engrais consommés au Cameroun. Pour la nutrition des animaux, des efforts sont faits pour vulgariser l'usage des concentrés alimentaires (les protéiques, les énergétiques, les minéraux) des sous-produits de l'agriculture, ainsi que ceux des agro-industries. L'amélioration qualitative et quantitative du bétail est un facteur important d'accroissement de la productivité et d'intégration des activités d'élevage. Pour ce qui est des intrants de la pêche, l'État met à la disposition des pêcheurs et des autres acteurs du matériel et des intrants de qualité à des coûts raisonnables³⁴⁰.

3- Une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée

La main-d'œuvre est un facteur assez déterminant dans la production. Elle renvoie au capital humain qui désigne l'ensemble des aptitudes physiques et intellectuelles qui sont favorables à la production économique. Elle désigne aussi l'ensemble des aptitudes, des talents, des qualifications, des expériences accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres. Le pays dispose d'une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée. À l'indépendance, la force de la main d'œuvre

³³⁸ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.33.

³³⁹ *Ibid.* p.36.

³⁴⁰ Archives du MINADER, Perspectives de développement pour l'an 2000, MINAGRI, p.47.

nationale résidait dans le dynamisme du secteur primaire constitué majoritairement des jeunes vivants en zone rurale. Le Cameroun dispose d'une population dynamique, répartie entre les zones rurales et urbaines et qui s'adonne à la pratique des activités du primaire. Le véritable problème de la main-d'oeuvre camerounaise est le manque de qualification.

C- La planification économique du développement

Dès l'indépendance, le Cameroun opta pour une politique de développement basée sur la planification. Cette politique ayant d'ailleurs fait ses preuves en URSS, les pays sous-développés, dont le Cameroun, ont manifesté un engouement pour ce système en vue de combattre le sous-développement³⁴¹. Il faut aussi rappeler qu'après les indépendances des pays africains dans les années 1960, l'élaboration d'un plan était pratiquement la condition imposée aux nouveaux pays souverains pour bénéficier de ce qu'on appelait l'aide au développement³⁴². Le Prix Nobel d'économie, Gunnar Myrdal, a d'ailleurs parlé de "planifier pour développer"³⁴³. Comme l'a écrit C. Bettelheim, la planification peut être définie comme une activité qui vise à : fixer des objectifs en cohérence avec les priorités de développement économique et social ; déterminer, sur la base des moyens disponibles, des voies appropriées pour atteindre ces objectifs ; mettre en œuvre, de façon effective, ces moyens en vue de la réalisation des objectifs visés³⁴⁴. Elle vise un certain nombre d'objectifs, à savoir proposer aux agents économiques une vision à moyen terme des évolutions possibles, assurer au maximum la réalisation des programmes avec les moyens qui sont à leur disposition. Le président Paul Biya l'appréhende en ces termes :

La confection des plans quinquennaux n'est pas une simple souscription à un mode dont le seul but serait de donner une touche de modernité à l'organisation de la vie économique de notre pays. Elle est dictée par le besoin de rationaliser nos choix économiques. Ce besoin doit être compris comme étant la volonté d'un État de mettre de l'ordre dans ses affaires par une programmation³⁴⁵.

Avec l'appui de la coopération française et des commissions nationales, six plans quinquennaux furent élaborés. La procédure d'élaboration du plan a évolué et a varié en fonction de la forme de l'État. Durant la période allant de l'indépendance (1960) à l'unification (1972), la forme fédérale de l'État justifie la mise en œuvre d'une planification fédérale. Deux plans ont été élaborés durant cette période.

³⁴¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.189.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ C. Bettelheim, *Planification et croissance accélérée*, Paris, Maspero, 1978, p.116.

³⁴⁵ P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Édition Pierre Margel Farne/ABC, 1986, p.64.

1- Le premier plan quinquennal (1960-1965) : plan préparatoire

Le premier plan quinquennal (1960-1965), encore appelé ‘‘Plan préparatoire’’, concernait uniquement le Cameroun oriental. Le Cameroun occidental était encore sous administration britannique. Il avait pour objectif général l’amélioration du secteur agricole en la diversifiant et en doublant le revenu national par habitant à l’horizon 1980. C’est passé de 21 500 FCFA en 1959 à 43 000 FCFA en 1980, soit un taux de progression de 4,6% par an. Il est question dans ce plan des aspects sociaux et coopératifs de revoir les disparités, de relever l’agriculture, d’améliorer la santé, l’éducation, la nutrition des populations³⁴⁶. Mais en réalité, il avait un objectif global à moyen et à long terme. À moyen terme, il devait instaurer la mise en place des structures économiques et sociales appropriées, l’extension du système coopératif, la création des structures villageoises pour redynamiser le milieu rural et la réduction des disparités régionales au Cameroun³⁴⁷.

À long terme, il était question de l’amélioration et de l’équilibre alimentaire de la population, de l’exécution et de l’adaptation de l’enseignement aux réalités locales reposant sur l’agriculture, l’élevage et la pêche. Une meilleure utilisation du potentiel de travail par une bonne répartition de la population, l’intensification de la mise en valeur du potentiel agricole grâce au développement des cultures d’exportation était envisagée. Il y avait tout de même la production agricole destinée à satisfaire les besoins de la population, l’intensification de l’économie monétaire et sélective portant sur les productions dans lesquelles existerait un marché intérieur. Une plus grande exploitation et valorisation des produits bruts et le développement à long terme d’une industrie lourde d’exportation étaient au programme³⁴⁸.

Les priorités de ce premier plan portaient globalement sur le développement des infrastructures (45% des investissements) et le développement du monde rural (18,8%)³⁴⁹. Ce premier plan se serait soldé par un échec du fait du manque de suivi à cause d’une absence de technique de contrôle, de l’avènement spontané d’une réunification et du manque de

³⁴⁶ Lire Touna Mama, *L’économie camerounaise...*, p.195, G. Amougou, ‘‘ Esquisse d’histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel’’, www.trustafrica.org/icbe, consulté le 18 mars 2019, p.16 et Ebale, ‘‘Vingt ans d’ajustement structurel...’’, p.375.

³⁴⁷ Touna Mama, *L’économie camerounaise...*, p.195.

³⁴⁸ *Ibid.* pp.195-196.

³⁴⁹ Archives du MINEPAT, Premier plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1961, p.168.

réalisme³⁵⁰, la croissance démographique au-delà de la prévision (2% de la population au lieu des 1% prévu) et des abus répétés des cadres et structures d'encadrement³⁵¹.

2- Le deuxième plan quinquennal (1966-1971) : plan du paysan

Le deuxième plan de 1966 à 1971 ou ‘‘Plan du paysan’’ était le premier dont les objectifs couvraient toute la fédération. Il accorda une place prépondérante au secteur agricole où la priorité fut donnée à l'agriculture. Les échecs du premier plan ont servi de leçon dans l'élaboration du second plan. En effet, ce plan fut confié à l'assistance technique française qui a repris le premier plan en ajoutant un besoin de modification de la structure économique où l'accent n'est pas seulement mis sur l'agriculture, mais aussi sur l'industrie. L'économie est prévue être moins extravertie et plus introvertie en vue de s'assurer une autonomie dans le domaine économique³⁵². Celui-ci a revu les proportions en affectant 19,58% de son budget pour le financement du secteur rural, 23,86% pour l'industrie et l'énergie, 25,8% pour le développement infrastructurel et 45% pour les investissements³⁵³.

Les objectifs à long terme du second plan étaient presque identiques à ceux du premier, à savoir : le doublement du revenu par tête en vingt ans, la modification des structures faisant passer les structures économiques agricoles aux structures industrialisées et des structures extraverties aux structures introverties³⁵⁴. Contrairement au premier plan qui mettait l'accent sur les infrastructures et le secteur rural, les proportions ont changé, car cet autre plan prévoyait 19,58% pour le financement du secteur rural, 23,86% pour l'industrie et l'énergie et 25,8% pour les infrastructures³⁵⁵. Cependant, le second plan aurait été une réussite du fait de la réalisation de ses objectifs à 82%³⁵⁶. En dehors du secteur des transports automobiles qui a connu un taux de réalisation assez faible (8,8%), les autres secteurs ont connu une réalisation appréciable, estimée à plus 60%³⁵⁷; ceci grâce aux performances et résultats produits par les structures ou institutions de développement mis en place et à la production elle-même. Ces résultats sont encore plus perceptibles au niveau de la production et des échanges.

³⁵⁰ Par exemple, on prévoyait un emploi obligatoire pour les jeunes oisifs des villes, de même que l'on estimait que 30% des investissements à réaliser se ferait par investissement humain ; on n'avait donc pas prévu une démographie galopante à cette époque là.

³⁵¹ Amougou, ‘‘ Esquisse d'histoire des politiques...’’, p.16.

³⁵² Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.196.

³⁵³ Amougou, ‘‘ Esquisse d'histoire des politiques...’’, p.16.

³⁵⁴ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.196.

³⁵⁵ *Ibid.* p.197.

³⁵⁶ *Ibid.* p.224.

³⁵⁷ Archives du MINEPAT, Deuxième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINAEP, 1966-1971, p.226.

3- Le troisième plan quinquennal (1971-1976) : plan de la production et de la productivité

Encore connu sous le nom de “Plan de la production et de la productivité”, ce plan visait à consolider l’idéologie politique par la promotion des idées de développement autocentré, de justice sociale et d’équilibre régional³⁵⁸. Il symbolise le passage aux objectifs de la planification unitaire du fait de la transition de l’État fédéral à l’État unitaire, après le référendum du 20 mai 1972³⁵⁹. Les objectifs demeurent dans une perspective de continuité avec les deux plans précédents, sauf que la nouveauté se perçoit sur les investissements directement productifs (soit 25,1% consacré à l’industrie, l’énergie et les mines) et les investissements d’infrastructure (soit 20,5% du volume total des investissements)³⁶⁰. Le secteur primaire était le point focal avec la production vivrière et la production pour l’exportation ; bref, l’agriculture, l’élevage, la pêche et la forêt³⁶¹. L’autre nouveauté avec ce plan c’est qu’on a assisté à l’instauration de la politique de la “Révolution verte” lancée au Cameroun en 1973 avec pour but de garantir l’autosuffisance alimentaire. Cependant, la réalisation des objectifs de ce plan a connu de grandes difficultés dues à la conjoncture économique internationale défavorable³⁶², selon le discours des autorités gouvernantes³⁶³. De façon globale, le troisième plan n’a pas produit les résultats escomptés au regard du bilan obtenu.

4- Le quatrième plan quinquennal (1976-1981) : plan de la maturité

Ce plan est encore appelé “Plan de la maturité”. Son objectif était de faire croître le PIB d’au moins 5% par une politique de renforcement de l’unité nationale, l’application correcte de la politique de développement autocentré et l’amélioration du niveau de vie des populations³⁶⁴. En outre, les priorités de ce plan se percevaient au niveau du développement rural avec la création et l’extension de grandes plantations modernes et des complexes agro-industriels, la promotion de petites exploitations familiales entre autres. Au niveau industriel, il était question de la promotion de l’énergie, du développement et de l’intensification de la recherche minière,

³⁵⁸ Ebale, “Vingt ans d’ajustement structurel...”, p.375.

³⁵⁹ Amougou, “Esquisse d’histoire des politiques...”, p.16.

³⁶⁰ Archives du MINEPAT, Troisième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1976, p.135.

³⁶¹ Amougou, “Esquisse d’histoire des politiques...”, p.16.

³⁶² Il faut dire qu’à ce moment précis, on a assisté à la hausse généralisée des prix des biens d’équipement, entraînant par la suite l’abandon de nombreux projets retenus dans le cadre de ce plan. Dans le secteur primaire par exemple, les aléas climatiques ont eu un impact sur la production agricole à cause de la sécheresse qui avait sévi au Nord du pays à ce moment là.

³⁶³ Amougou, “Esquisse d’histoire des politiques...”, p.16.

³⁶⁴ B. Bekolo Ebe, “Identité culturelle camerounaise et économie nationale”, in *Acte du colloque de la deuxième semaine culturelle nationale*, Yaoundé, Ministère de l’Information et de la Culture, 1985, p.384.

de l'exploitation des gisements pétroliers découverts. S'agissant du secteur tertiaire, un accent a été mis dans le domaine commercial avec l'étude des principaux circuits de distribution, la promotion du commerce extérieur. Des améliorations touchaient également d'autres domaines tels que l'éducation, la culture, la santé³⁶⁵. En plus du vœu d'augmenter le revenu de l'exploitant familial, l'amélioration de la balance de paiement, l'approvisionnement urbain et la limitation des importations alimentaires faisaient également partie des objectifs fixés³⁶⁶. En termes relatifs, les deuxième et quatrième plans ont été les plans les plus favorables au secteur agricole, car ils ont bénéficié de 14,7% des dépenses totales réalisées au cours des périodes correspondantes³⁶⁷. Les conséquences de la crise économique et financière internationale, à cette époque, ont influencé les résultats de cet autre plan dans la mesure où les prévisions de croissance n'ont pas été celles obtenues. Seule l'agriculture a connu ici une croissance moyenne.

5- Le cinquième plan quinquennal (1981-1986) : plan de la maîtrise et du développement

Intitulé ‘Plan de la maîtrise et du développement’, ce plan visait principalement la consolidation et le développement progressif des acquis des plans précédents, l'accroissement rapide des secteurs secondaire et tertiaire avec la création des industries agro-alimentaires, la résorption de la balance commerciale et la promotion du secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI) nationales³⁶⁸. Il confirme l'atteinte des objectifs du doublement du revenu par tête d'habitant de 1961 à 1981, définis au cours des deux premières décennies d'indépendance. Le PIB par tête d'habitant estimé en 1980/1981 s'élevait à plus de 187 000 FCFA, soit 46 500 FCFA en 1961/1962 contre 22 690 FCFA en 1960/1961³⁶⁹. Il définissait les perspectives de développement à l'an 2000 et aurait eu le mérite d'avoir connu un accroissement annuel de 7,46% du PIB³⁷⁰. Cependant, il n'a pas été entièrement exécuté à cause de la baisse des prix des matières premières sur le marché international. Cette conjoncture

³⁶⁵ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.200-201.

³⁶⁶ Archives du MINEPAT, Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1981, p.217.

³⁶⁷ Archives du MINADER, Perspectives de développement pour l'an 2000, MINAGRI, p.11.

³⁶⁸ Bekolo Ebe, ‘‘Identité culturelle camerounaise...’’, p.382.

³⁶⁹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.204.

³⁷⁰ Archives du MINEPAT, L'essentiel du cinquième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1986-1991, p.178.

est venue compromettre les efforts du gouvernement qui s'était doté des instruments pour soutenir sa politique de "développement équilibré"³⁷¹ dans tous les secteurs d'activités³⁷².

6- Le sixième plan quinquennal (1986-1991) : plan mort-né

Le sixième plan est né dans un contexte absolu de crise économique. C'est pourquoi il est considéré comme un "mort-né"³⁷³. Il avait néanmoins pour objectif principal de faire passer la croissance annuelle à plus de 6,5%³⁷⁴. L'environnement structurel marqué par la crise économique n'a pas favorisé l'atteinte de cet objectif. Comme l'annonçait déjà le président Paul Biya lors de son discours du 31 décembre 1986 à la nation camerounaise, "1987 ne sera pas une année facile". Avec la crise, la planification a été abandonnée au profit du retour aux grandes politiques macro-économiques : c'est le début de l'ère des Programmes d'Ajustement structurel (PAS).

Avec l'élaboration des plans quinquennaux de développement, une vision à terme de 20 ans est formulée, divisée en séquences de 5 ans. Le but affirmé de ces plans était non seulement de doter rapidement le pays des infrastructures de base, mais aussi de relayer sur le plan productif un secteur privé national encore embryonnaire et débarrasser le pays de l'hégémonie étrangère. C'est pour cela que dès la conception du tout premier plan quinquennal, l'accent a été mis sur le développement agricole qui était considéré comme le poumon de l'économie nationale³⁷⁵. Cette politique volontariste était essentiellement financée, dans un premier temps, par les bénéfices générés par la commercialisation des produits de rente. L'année 1963 est d'ailleurs qualifiée d'"année du paysan". On voit donc que dès l'indépendance, l'État avait déjà pris conscience de l'exploitation et de la mise en valeur des ressources disponibles du pays pour planifier le développement économique du territoire. Cette planification passe par la mise en place des politiques de développement.

³⁷¹ Ce concept de politique économique a été énoncé par le Président Ahmadou Ahidjo pour signifier que toutes les régions du pays devaient progresser au même rythme.

³⁷² B. Puepi, *Cameroun : état des lieux et perspectives d'avenir. Une nouvelle vision du futur*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.81.

³⁷³ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.204.

³⁷⁴ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.375.

³⁷⁵ On a vu que les efforts du gouvernement durant les premières décennies de l'indépendance sont visibles et tendent essentiellement à promouvoir l'agriculture en créant des sociétés publiques spécialisées dans chaque secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les industries sont ainsi créées dans le secteur agricole en vue de la transformation locale des matières premières. On a l'exemple de la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) créée en 1965 à Mbanjock, la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) dans le Littoral en 1968. D'innombrables structures ont alors été créées, d'importantes infrastructures de production et de services, de commerce et distribution, des agro-industries et de financement réalisées (routières, ferroviaires, aéroportuaires, etc.). Il en a résulté une croissance très forte des réserves dont le volume était égal entre 1973/1974 à l'ensemble des dépôts bancaires de tous les ménages et de toutes les entreprises du Cameroun.

II- La phase de croissance et le développement des secteurs d'activités économiques

L'évolution économique du Cameroun se présente de façon distincte. La première phase qui va de 1960 à 1985 est qualifiée de période de croissance soutenue où le pays enregistre de belles performances avec une croissance économique optimiste, un faible taux d'endettement durant les deux premières décennies, une augmentation des recettes pétrolières due à l'exploitation des gisements de pétrole entre 1977 et 1985 ; ce qui le fait figurer parmi les pays africains les plus en vue, selon les estimations de la Banque mondiale. Au regard des potentialités naturelles, économiques et humaines du Cameroun à l'indépendance, différents secteurs d'activités économiques ont émergé et ont favorisé la construction économique du pays.

A- Les politiques de développement initié dès l'indépendance

Pour asseoir son développement, l'État camerounais, après son indépendance, a mis sur pied des politiques économiques de développement pouvant assurer son décollage économique. L'élaboration de ces politiques dépendait de l'environnement économique international. Avec le triomphe de l'URSS et des États-Unis après la Deuxième Guerre mondiale, ces deux géants étaient désormais les principaux gestionnaires de la politique économique mondiale. Le président Ahidjo opta pour le socialisme qui était la politique véhiculée par les Soviétiques, dirigés par l'URSS. Les États-Unis, quant à eux, étaient pour une politique capitaliste qui, selon eux, était la voie idéale pour le développement économique des États. C'est du socialisme que découlent les politiques économiques définies par l'État camerounais. Ainsi, les objectifs de développement du Cameroun reposaient essentiellement sur trois principales politiques : le libéralisme planifié, le développement autocentré et équilibré et le libéralisme communautaire. Leur option politique qui était le socialisme et le libéralisme devait cependant être accompagnée par le système de planification à travers les plans quinquennaux de développement.

1- Le développement autocentré

En économie, le concept "autocentré" se réfère à toute action principalement centrée sur la production et les besoins intérieurs³⁷⁶. Le développement autocentré est un modèle de développement qui accorde la priorité au marché intérieur de se développer en refusant la

³⁷⁶ J. C. Elemba Binde, "L'économie camerounaise face au problème de l'arrimage à la nouvelle dynamique libérale planétaire", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p.13.

participation à la spécialisation internationale³⁷⁷. Ce fut le tout premier concept de développement économique initié et appliqué au Cameroun au lendemain de son indépendance et sur lequel s'est appuyée sa croissance. La mise sur pied de cette politique résulte de la volonté manifeste des pouvoirs publics à assurer un développement endogène au regard des potentialités économiques du Cameroun et de la nécessité de développer le pays. Le discours officiel prônait un développement autocentré et un "appel contrôlé" aux investissements étrangers résultant du désir politique d'un développement interne qui doit se réaliser par le peuple et pour le peuple camerounais. Il repose sur l'autosuffisance alimentaire et la valorisation des ressources locales³⁷⁸. À cet effet, le président de la République de l'époque en la personne d'Ahmadou Ahidjo s'est donné comme objectif l'instauration d'une politique basée sur le développement autocentré avec pour doctrine le "libéralisme planifié" qu'il définissait ainsi : "nous entendons soumettre, désormais, nos relations économiques internationales à nos objectifs de développement interne, c'est-à-dire que nous entendons promouvoir une économie véritablement intégrée, caractérisée par la maîtrise effective des principaux facteurs du développement"³⁷⁹.

Axée sur l'autosuffisance alimentaire, la maîtrise de la croissance urbaine susceptible d'augmenter la consommation, la lutte contre l'exode rural et la promotion de l'agriculture et la valorisation des ressources locales, cette politique avait des éléments fiables sur lesquels elle devait se développer avec satisfaction, au regard des potentialités économiques du pays qui, à cette époque, étaient centrées sur la pratique de l'agriculture. La notion de développement autocentré renvoyait à un modèle de développement qui privilégiait l'autosuffisance et la substitution aux importations. Dans le contexte camerounais, ceci signifiait que le développement du pays devait être l'œuvre de ses fils qui devaient également en bénéficier prioritairement³⁸⁰. La mise en place de diverses structures agricoles et industrielles dans les années 1970 et à divers endroits du territoire national prouve bien l'engagement de l'État à se développer de manière autonome et à opter pour un développement à travers toutes ses propres ressources matérielles et humaines³⁸¹.

³⁷⁷ Y. P. Mbangue Nkomba, "Pétrole et jeu des acteurs dans la fabrication des politiques publiques des hydrocarbures au Cameroun", Mémoire de DEA en Sciences politiques, Université de Yaoundé II, 2006, p.45.

³⁷⁸ P. Dessouane et P. Verre, "Cameroun : du développement autocentré au national-libéral", in *Politique africaine*, n°22, 1986, p.111.

³⁷⁹ Ahidjo cité par Elemba Binde, "L' économie camerounaise...", p.15.

³⁸⁰ Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.50.

³⁸¹ Mbangue Nkomba, "Pétrole et jeu des acteurs...", p.45.

Cependant, les difficultés de son implémentation n'ont pas tardé à apparaître, en raison de certains paradoxes qui existaient déjà au niveau de la production et de la consommation. Malgré l'indépendance, les régions du pays dépendaient toujours des autres ou de leurs productions de base³⁸². C'est par exemple le cas de la région de l'Ouest où les productions étaient dominées par les cultures d'exportation comme le cacao ou le café au détriment des cultures vivrières qui étaient censées assurer l'autosuffisance alimentaire des populations³⁸³. Or, pour y parvenir, il fallait mettre à la disposition des paysans du matériel nécessaire pour une bonne production et une redistribution des revenus des ventes aux planteurs³⁸⁴. Face à ces difficultés d'implémentation concrète de cette politique et dans l'optique d'une meilleure mise en œuvre des plans quinquennaux, le président Ahidjo a opté pour un changement de politique en mettant sur pied le libéralisme planifié.

2- Le libéralisme planifié

Le libéralisme planifié était une politique de développement économique qui reposait sur l'initiative privée, l'intervention de l'État dans les secteurs-clés de l'économie, le protectionnisme dont l'objectif visé était la recherche de l'intérêt national³⁸⁵. Il faisait appel aussi bien à la production locale qu'aux investisseurs étrangers. Fortement axée sur la primauté de l'État, cette politique a consacré l'essentiel des revenus pétroliers à l'importation des intrants agricoles pour apporter une assistance technique aux producteurs locaux qui étaient dans le besoin et, par ricochet, augmenter la production nationale en vivres³⁸⁶. Il était destiné à promouvoir, d'une part, l'initiative privée, force motrice du progrès et, d'autre part, à assigner à l'État la tâche de mobilisation, de coordination et d'encadrement de ces initiatives dans une atmosphère de respect, de l'intérêt général et de la souveraineté nationale³⁸⁷. Le libéralisme planifié tel que défini par l'Union Nationale Camerounaise (UNC) et mis en œuvre par le gouvernement avait des buts aussi bien politique qu'économique. Ici, l'État définissait les axes économiques stratégiques, gisait les ressources naturelles et encadrait les investissements étrangers pour les diriger dans des secteurs géographiques et économiques spécifiques³⁸⁸.

³⁸² MINEPAT, "50 ans : l'économie camerounaise (1960-2010)", Yaoundé, 2010, p.13.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ Elemba Binde, "L'économie camerounaise...", p.14.

³⁸⁵ *Ibid.* p.15.

³⁸⁶ MINEPAT, "50 ans : l'économie camerounaise...", p.14.

³⁸⁷ W. A. Ndongko, *La gestion économique du Cameroun : politiques et performances*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1986, p.52.

³⁸⁸ Mbangue Nkomba, "Pétrole et jeu des acteurs...", p.46.

Cette politique qui s'inscrit dans une idéologie de construction nationale adossée sur un pouvoir autoritaire, rentre dans un modèle de gouvernance économique baptisé "libéralisme planifié" et de "développement autocentré"³⁸⁹. Le libéralisme planifié considèrerait l'initiative privée comme "le meilleur moteur de développement et l'État comme responsable de l'intérêt général devant mobiliser, coordonner et orienter les efforts pour le progrès"³⁹⁰. L'initiative privée restait le meilleur moyen de développement³⁹¹. Selon Ahmadou Ahidjo, le libéralisme planifié marque la conviction que l'initiative privée demeure le meilleur moteur de développement et qu'il appartient à l'État, responsable de l'intérêt général, de mobiliser, de coordonner et d'orienter les efforts pour le progrès³⁹². À cet effet, il affirme que :

Le libéralisme planifié est la seule voie réaliste du développement (...). Nous en sommes convaincus, parce que le libéralisme nourrit l'initiative, sollicite la participation responsable de l'homme à la lutte contre le sous-développement et conserve ainsi à l'économie son indispensable dimension humaine. Parce qu'enfin, seul, il peut concilier harmonieusement l'exigence de la nationalisation avec la nécessité de coopération privée internationale dans un pays où l'épargne est encore embryonnaire et l'État, bien qu'il soit appelé par la force des choses à jouer un rôle déterminant d'impulsion et de contrôle, est loin d'avoir les moyens d'assurer la totalité du "fardeau" de développement³⁹³.

Toutefois, au début des années 1980, le contexte fut marqué par des crises économiques internationales et des réformes mondiales qui n'ont pas épargné le Cameroun. Ne s'adaptant plus au contexte de l'heure, le libéralisme planifié s'est estompé et a été remplacé par une politique nouvelle. Avec l'accession de Paul Biya à la magistrature suprême le 6 novembre 1982, le désir de rompre avec son prédécesseur l'a poussé à formuler la doctrine du libéralisme communautaire³⁹⁴.

3- Le libéralisme communautaire

L'accession du président Paul Biya à la magistrature suprême le 6 novembre 1982 a ouvert une nouvelle ère où le développement intègre désormais la dimension éthique. C'est au cours du quatrième congrès ordinaire de l'UNC, tenu à Bamenda le 21 mars 1985 que cette politique a été définie et adoptée³⁹⁵. Basés sur une idéologie bien définie par l'État, ses principes reposent sur la justice sociale, la solidarité nationale et l'équilibre régional³⁹⁶. Cette politique vise à redistribuer équitablement les fruits de la croissance entre les différentes catégories sociales et à donner à chaque citoyen une chance égale de développer sa personnalité dans le

³⁸⁹ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques...", p.3.

³⁹⁰ *Ibid.* p.4.

³⁹¹ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.374.

³⁹² *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, 1973, p.50.

³⁹³ Ahidjo cité par Elemba Binde, "L' économie camerounaise...", p.192.

³⁹⁴ *Ibid.*

³⁹⁵ V. Ndi Mbarga, cité par Elemba Binde, "L' économie camerounaise...", p.16.

³⁹⁶ S. Saint Michel et al., *Cameroun. La marche vers l'unité*, Paris, ABC, 1982, p.23.

cadre de la solidarité et de l'unité nationale. Cela a été rendu possible par la mise en exergue de l'aspect moral dans la gestion des affaires publiques pour le développement ; ceci suppose la lutte contre toutes les pratiques frauduleuses qui menacent de détruire le tissu moral de la société. C'est ainsi que le président Biya, dans sa vision du libéralisme communautaire, déclare que : "la solidarité est le fondement de la société politique nouvelle, une société dont l'économie est au service de l'homme et où la justice sociale est le principe de base dans la répartition des bienfaits de la croissance"³⁹⁷. En réalité, c'est un appel à la prise de conscience des citoyens dans la gestion des affaires publiques.

L'attachement de Paul Biya à ces idéaux, au principe de développement équilibré en témoigne de sa détermination. Il a déclaré que cette politique crédible et justifiable signifie que les ressources de chacune des provinces du pays devraient être pleinement utilisées pour le bien des populations et que l'unité nationale devrait encourager, dans la mesure du possible, le développement harmonieux de la nation toute entière³⁹⁸. Le libéralisme communautaire, comme son nom l'indique, s'inscrit dans une perspective propre à l'ensemble des personnes et au bénéfice de toute la collectivité.

Suivant la rhétorique officielle de son prédécesseur, le libéralisme communautaire se préoccupe davantage de l'intégration nationale, de la justice sociale, de la promotion des valeurs de rigueur dans la gestion des affaires publiques et de moralisation des comportements des citoyens camerounais³⁹⁹. Il intègre cependant certains aspects positifs du libéralisme planifié comme le rôle régulateur de l'État et l'initiative privée, ajoute à son actif le soutien aux PME. À travers cette politique, on note une liberté d'entreprendre des citoyens camerounais à travers la création des entreprises de substitution aux importations, pour éviter de dépendre de l'extérieur en matière économique, notamment en ce qui concerne la production et la distribution des biens. Lorsque Paul Biya affirme que : "le développement économique de notre pays se poursuit lentement, patiemment, par la voie des plans quinquennaux régulièrement confectionnés depuis la proclamation de l'indépendance"⁴⁰⁰, il démontre par-là la réussite des politiques de développement et leur apport inestimable dans la construction de la nation.

³⁹⁷ Il démontre à ce niveau que l'épanouissement matériel est un préalable à l'épanouissement intellectuel et moral du peuple pour le développement de son humanité. Cette nécessité d'humanité est le point de départ qui a permis aux Camerounais de passer de la culture ethnique à la culture nationale dans un esprit de tolérance, de liberté et de partage.

³⁹⁸ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.258.

³⁹⁹ *Ibid.*

⁴⁰⁰ Biya, *Pour le libéralisme communautaire...*, p.27.

B- L'évolution de la croissance économique après l'indépendance

L'économie camerounaise a témoigné d'un brillant essor entre 1960 et 1985 grâce aux travaux importants développés dans divers secteurs économiques. Elle connaît deux grandes phases : une phase de croissance équilibrée de 1965 à 1977 et une phase de boom liée à la production pétrolière de 1978 à 1985.

1- La relative croissance économique de 1960 à 1975

À partir de 1960, les principaux traits qui caractérisent la structure de l'économie et les conditions favorables à son développement sont : une densité de la population relativement faible avec un taux d'accroissement modéré dans son ensemble, un potentiel de production agricole et d'élevage très favorable, mais insuffisamment mis en valeur, des ressources importantes en cultures vivrières et industrielles considérables, une industrie embryonnaire, une infrastructure récemment développée, mais n'assurant pas de manière satisfaisante la liaison Nord-Sud, des circuits commerciaux intérieurs encore très élémentaires et un revenu national acceptable⁴⁰¹. La vision économique du pays était axée sur un modèle de planification et la définition des politiques économiques de développement.

L'économie camerounaise se singularise durant cette période par sa diversité. Fort de cet atout, plusieurs secteurs d'activités économiques se sont développés partant du secteur primaire jusqu'au secteur tertiaire en passant par le secteur secondaire. Les activités économiques au Cameroun n'étaient pas assez développées après les indépendances, car les populations s'attardaient juste à la culture de l'autoconsommation et l'économie camerounaise était réduite à une économie de rente basée sur la culture des produits tels que le café, le cacao, le coton. C'est le commerce extérieur avec l'Europe qui occupait une place de choix dans les échanges. Jusqu'à la fin des années 1970, le Cameroun se présentait comme un modèle de prospérité économique⁴⁰². Ce constat, fort appréciable, s'est fait au regard des performances économiques du pays enregistrées après les indépendances. L'État a consenti des avantages considérables aux industriels par un code des investissements, ainsi qu'un niveau élevé de protection aux industries locales par des barrières douanières et quantitatives.

Le bilan de cette période fut fabuleux, car le pays était doté d'un appareil de production dont la marge de progression était encore grande et un environnement international favorable. Avec une population agricole nombreuse et laborieuse estimée à 70% de la population totale et

⁴⁰¹ Puepi, *Cameroun : état des lieux...*, p.28.

⁴⁰² *Ibid.*

bénéficiant des prix favorables des productions vivrières, elle a su tirer profit en augmentant sa production⁴⁰³. C'est ainsi que la production paysanne est rentrée de plain-pied dans les circuits marchands, même si une large part est restée dans l'auto-consommation.

2- Le boom pétrolier de 1976 et l'optimisation de la croissance

Les toutes premières prospections pétrolières ont lieu à partir de 1976. Ce moment est marqué par la découverte, puis l'exploitation des puits de pétrole au Cameroun. Cette période de forte croissance est caractérisée par une émergence économique soutenue, soit 4% par an, un faible taux d'endettement extérieur de moins de 15% du PIB et une augmentation des recettes pétrolières due à l'exploitation des gisements de pétrole entre 1977 et 1985 qui a contribué à l'accroissement du PIB de près de 10% par an⁴⁰⁴. De 1977 à 1981, la croissance du PIB s'est accélérée fortement sous l'effet de la découverte et de l'exploitation des gisements pétroliers. Cette croissance dépasse les deux chiffres, soit 13% en moyenne par an⁴⁰⁵. Cela a entraîné le développement des secteurs d'activités économiques et la croissance de l'investissement public. Selon Roubaud⁴⁰⁶, la mise en exploitation des champs pétroliers a changé profondément la stratégie de développement adoptée jusqu'alors par le pays à travers la création de certaines entreprises publiques, notamment celles de transformation des biens agricoles.

La période ayant directement suivi l'année 1976 est, dans un premier temps, marquée par un ralentissement des activités agricoles et industrielles. À partir de ce moment, la majeure partie des énergies fournies en matière de développement économique étaient focalisées sur l'exploitation pétrolière conduisant à la stagnation des secteurs agricoles et industriels à partir de 1980, au profit des secteurs pétrolier et tertiaire, à la suite du boom pétrolier de 1976. L'intérêt plus prononcé pour l'exploitation du pétrole est d'ailleurs l'une des causes du sous-développement industriel durant cette période. Avant 1982, l'agriculture contribuait à près d'un tiers du PIB et représentait plus de 90% des exportations. Elle était jusqu'ici, avec le secteur industriel, les activités économiques phares du pays⁴⁰⁷. Avec la découverte des puits de l'or noir, on assiste à une inversion de la tendance. Par la suite, on a assisté à un regain d'intérêt pour les secteurs agricole et industriel à travers la maximisation de la production pour un certain nombre de produits stratégiques tels que le riz, le sucre, le blé, etc. L'État a ainsi mis en place

⁴⁰³ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.7.

⁴⁰⁴ F. Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p.57.

⁴⁰⁵ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.17.

⁴⁰⁶ Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais...", p.57.

⁴⁰⁷ Touna Mama, *La mondialisation et l'économie camerounaise...*, p.467.

de grands projets qui ont permis d'accélérer la production et la couverture des besoins nationaux. La production vivrière a sensiblement doublé passant, par exemple, de 1 684 104 tonnes en 1975/76 à 2 230 879 tonnes en 1976/77 dans la province du Centre-Sud⁴⁰⁸. Cette période était aussi caractérisée par un début d'amélioration des circuits commerciaux avec la création ou la dynamisation des organismes tels que l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB)⁴⁰⁹.

Bref, la période comprise entre 1960 et 1985 est connue comme celle d'une croissance économique remarquable et soutenue⁴¹⁰. Elle peut être considérée comme une période glorieuse pour le Cameroun en ce sens que c'est à ce moment que le pays a enregistré de bonnes performances économiques. L'analyse de cette période de croissance permet de constater qu'un petit pays au départ, possédant les ressources naturelles assez importantes et une politique commerciale relativement libérale ayant accordé une place significative à l'agriculture et au développement industriel, a été capable de réaliser un rythme de croissance et de développement graduel et équilibré. On constate également que le Cameroun figurait parmi la petite poignée des pays africains ayant connu une croissance et un développement économique admirable et harmonieux, vingt ans après son indépendance.

Les productions se sont toutes accrues et les nouvelles productions ont vu le jour à tel point qu'en dépit de l'industrialisation apparemment accélérée et de la promotion des autres secteurs économiques, la part du secteur agricole dans le PIB national était considérable. C'est bien la preuve que le secteur agricole disposait d'un dynamisme propre, capable d'auto-entretenir son mouvement vers le progrès. Durant cette période, l'économie camerounaise possédait à son actif un certain nombre de points positifs. Cette vue d'ensemble des caractéristiques générales des principales tendances de l'économie permet de constater que le pays dispose de possibilités de développement incontestables, pouvant laisser espérer des progrès rapides. Bien que l'environnement international ait mis un frein au développement des pays en développement vers la fin des années 1970, l'économie du Cameroun s'est avérée résistante jusqu'au début des années 1980. Dès l'entame de cette nouvelle période, il connaît une prospérité forte et rapide. Ce succès s'appuie sur le caractère diversifié des secteurs

⁴⁰⁸ Archives du MINADER, Rapport sur la situation économique de la province centre-sud (1976/77, 1977/78), décembre 1978, pp.1-2.

⁴⁰⁹ *Idem*.

⁴¹⁰ R. Nyom, *La crise économique du Cameroun, essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003, p. 21.

d'activités économiques. Néanmoins, elle est interrompue brutalement au milieu de la décennie 1980 avec la crise économique⁴¹¹.

C- Le développement des secteurs d'activités économiques

En économie, on distingue trois grands secteurs d'activités : le secteur primaire qui correspond à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à la sylviculture ; le secteur secondaire qui correspond à l'industrie, aux mines et à l'énergie, à l'investissement, aux bâtiments et travaux publics et le secteur tertiaire où l'on regroupe les activités qui ne sont ni agricoles, ni industrielles comme le commerce, les transports, les postes et télécommunications, les institutions financières, le tourisme, l'hôtellerie, etc. Tout au long de la phase du décollage économique du Cameroun, son économie, encore embryonnaire, était relativement harmonieuse. Cette croissance était perceptible à travers les secteurs d'activités existants à cette époque. C'est à ce moment que l'État procède à la mise en valeur des ressources naturelles du pays. Cette phase initiale du développement économique touche essentiellement les secteurs d'activités du primaire avec le développement agricole qui occupait déjà la majeure partie de la population. Ceux du secondaire avec le développement industriel assuraient la transformation des produits issus du primaire et la distribution des produits ainsi transformés est assurée par le secteur tertiaire. Le Cameroun a relativement développé ces différents secteurs dès son indépendance.

1- Un secteur primaire dominé par l'agriculture

En économie, le secteur primaire est l'ensemble des activités qui produisent des matières premières non transformées. Il comprend les activités telles que l'agriculture, la pêche, l'élevage, la sylviculture. Au Cameroun, le secteur primaire constitue la base du développement économique. C'est l'un des piliers importants de son économie, et ce, depuis l'accession du pays à l'indépendance. Ce secteur qui contribue fortement au développement du pays est largement dominé par l'agriculture. C'est à juste titre que le président Paul Biya déclare :

Depuis notre accession à l'indépendance, l'agriculture constitue (...) la première des priorités de la stratégie du développement du Cameroun, parce qu'elle est l'activité économique fondamentale du pays, celle qui occupe la majeure partie de la population et assure les conditions de son autosuffisance alimentaire, celle aussi qui apporte une contribution importante à la formation de la production intérieure brute, fournit la majeure partie des matières premières nécessaires à notre jeune industrie et demeure le débouché principal pour notre main d'œuvre⁴¹².

⁴¹¹ Archives du MINEPAT, Province : situation économique 1961-2004. Rapport sur la situation économique, sociale et culturelles dans les différentes provinces du Cameroun, p.87.

⁴¹² P. Biya, *Propos sur la justice sociale et le développement économique*, Yaoundé, mai 1983, p.6.

Le Cameroun est alors un pays essentiellement agricole, tant pour l'importance du secteur primaire dans son économie que par la population qui l'occupe. Depuis l'ère coloniale, le secteur primaire est dominé par l'agriculture, principale activité économique qui occupe près des trois quarts de la population⁴¹³. Cette activité a ainsi devancé l'élevage, la pêche et la sylviculture qui demeurent néanmoins loin d'être négligeables⁴¹⁴. Il faut dire qu'au lendemain des indépendances, l'économie du Cameroun reposait sur la pratique de l'agriculture. Pour les autorités camerounaises, les activités connexes comme l'élevage, la pêche et autres devaient demeurer la pierre angulaire du développement du pays, en dépit des aléas naturels. Le secteur agricole est sans conteste un secteur-clé de l'économie nationale⁴¹⁵.

Entre 1967 et 1970, la valeur ajoutée du secteur primaire représentait 35,1% du PIB. Elle a atteint 85,5 milliards contre 62,4 milliards entre 1966 et 1967 et 57,5 milliards en 1960, soit un taux annuel moyen de croissance 3,8%⁴¹⁶. L'agriculture constitue alors un secteur stratégique pour la politique économique nationale. Ce secteur mobilisait les 3/4 de la population active, contribuait pour plus de 70 % aux recettes en devise avant l'arrivée de la manne pétrolière, et alimentait à près de 40 % le budget de l'État⁴¹⁷. En 1980, elle employait 73% de la population active. Son PIB s'élevait à plus de 30% du PIB national⁴¹⁸. Secteur stratégique, il a permis à la nation de réaliser en grande partie son autosuffisance alimentaire et lui a assuré directement au moins 70% de ses recettes en devises, par le biais de ses productions destinées au marché international⁴¹⁹. Ses effets indirects sur les autres secteurs de l'économie sont aussi importants, que ce soit en amont de ces secteurs, en tant que fournisseur de matières premières pour les industries de transformation, qu'en aval en tant que consommateur.

Avec l'expérience du passé colonial, il était incontestable que l'agriculture était capable de fournir une base solide au développement économique du pays. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à promouvoir sans relâche le secteur agricole. De cette façon, le pays allait atteindre son autosuffisance alimentaire. Étant le secteur économique prioritaire, le moindre ralentissement de ses activités, conjoncturel ou structurel, pouvait avoir des effets sur l'équilibre économique du pays. C'est pourquoi il bénéficiait de plus en plus de l'attention permanente et des appuis constants des décideurs et des agents économiques. L'aspiration du

⁴¹³ Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.54.

⁴¹⁴ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun...", p.8.

⁴¹⁵ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.35.

⁴¹⁶ Archive du MINEPAT, Rapport général d'exécution du deuxième plan de développement économique, social et culturel (1966/67 – 1970/71), mai 1972, p.5.

⁴¹⁷ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun", p.24.

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ Archives du MINADER, Perspectives de développement pour l'an 2000, MINAGRI, 1980.

pays était de devenir le grenier agricole de l’Afrique centrale⁴²⁰ et de gagner des parts de marché au niveau international. Cette agriculture était alors dominée par les cultures de rentes. C’est après le lancement de la “ révolution verte ”, au cours des années 1970, liées à la volonté de satisfaire les besoins alimentaires nationaux qu’on a assisté à l’essor des cultures vivrières⁴²¹. De ce fait, le secteur primaire couvre la gamme des produits vivriers consommés ou commercialisés sur les marchés locaux. C’est également le domaine des cultures d’exportations (cacao, café, coton, huile de palme, caoutchouc, etc.)⁴²². L’organisation structurée des politiques de développement permet de distinguer l’agriculture d’exportation qui évoluerait en dent de scie de l’agriculture vivrière qui, elle, connaîtrait une évolution généralement satisfaisante⁴²³. La pêche est une activité essentielle de l’économie nationale. Comme l’élevage, elle joue un rôle nutritionnel évident et important. Elle fournit annuellement 100.000 tonnes de poissons et des produits divers qu’elle tire des eaux intérieures et maritimes. C’est avant tout une pêche artisanale, pratiquée par des pêcheurs aux moyens souvent modestes⁴²⁴. Le tableau suivant présente les différentes productions vivrières.

Tableau 3 : Production vivrière du Cameroun de 1975 à 1980 (en tonnes)

Années Produits	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Banane douce	/	968 740	964 403	1 034 472	748 788	748 064
Banane plantain	1 070 534	2 343 242	2 261 930	2 401 620	2 354 382	2 406 409
Manioc	811 103	1 398 186	1 471 734	1 513 067	1 632 242	1 642 943
Macabo/Taro	850 971	1 155 372	1 812 492	1 939 708	1 815 411	1 792 181
Riz paddy	24 079	29 906	48 060	42 805	45 561	15 006
Mil/Sorgho	366 372	410 935	390 321	326 223	408 880	414 125
Maïs	376 847	661 620	465 463	477 338	400 988	407 638
Pomme de terre	37 791	74 950	89 645	100 784	25 327	24 193

Source : DSCN, *Annuaire statistique du Cameroun*, 1983, pp.184-185.

Il ressort de ce tableau que les principales productions vivrières jusqu’en 1980 étaient constituées de la banane plantain, du macabo/taro, du manioc, de la banane douce, du

⁴²⁰ Goms Ngameni, “Le commerce extérieur du Cameroun...”, p.35.

⁴²¹ Owono Menguele, “Politique du commerce extérieur...”, p.59.

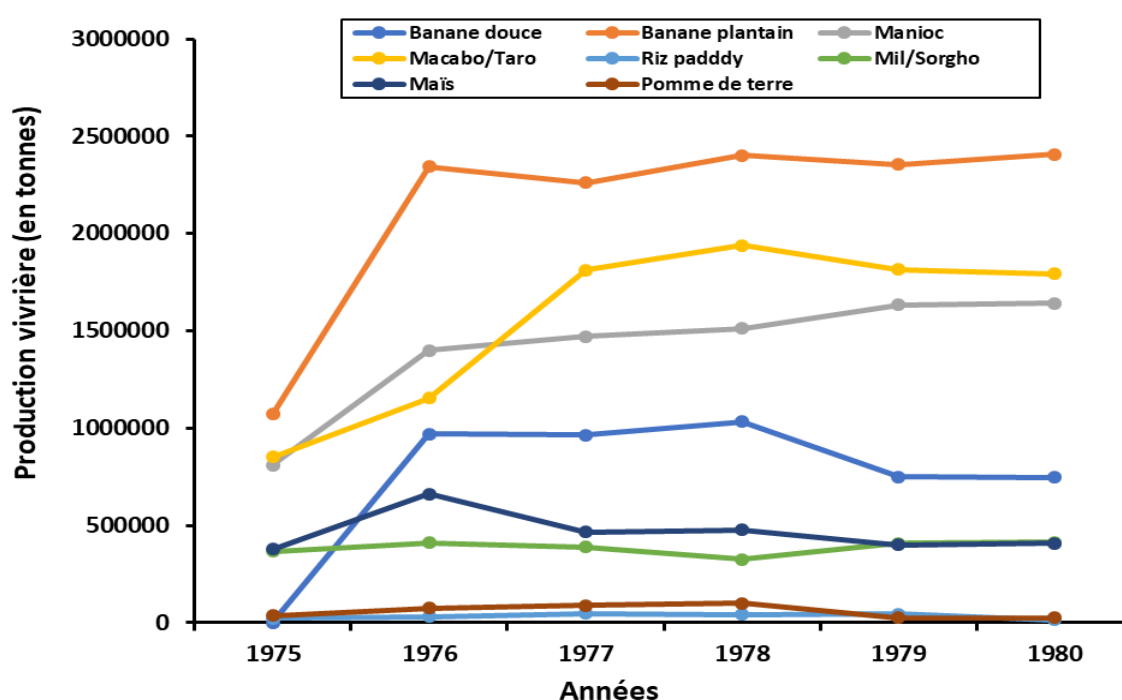
⁴²² Goms Ngameni, “Le commerce extérieur du Cameroun...”, p.31.

⁴²³ Touna Mama, *L’économie camerounaise...*, p.49.

⁴²⁴ *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, Tome 3, Dakar, NEA, 1981, p.85.

mil/sorgho, du maïs dont les quantités variaient en fonction des années et qui assuraient l'approvisionnement des ménages. La culture de la pomme de terre et du riz n'était pas encore assez développée par rapport aux autres cultures citées. L'alimentation de la population en ce moment était essentiellement basée sur les vivres. Ces produits étaient cultivés dans la zone sud du pays en ce qui concerne les tubercules et les féculents, tandis que les céréales étaient développées dans la partie septentrionale. La production de ces cultures a connu une évolution croissante. L'impact du troisième plan quinquennal basé sur la production et la productivité a été perceptible au niveau du volume de production. Depuis l'indépendance, le monde rural assure un soutien considérable à l'économie camerounaise. Les activités sont orientées vers la pratique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture, du commerce des biens produits et de l'industrie. Les cultures végétales tournaient autour des produits vivriers et de rentes. De plus, on avait les productions animales et halieutiques qui étaient constituées des produits de l'élevage issus des entreprises de transformation comme les produits laitiers. On avait également les produits de pêche et de l'aquaculture.

Graphique 1 : L'évolution de la production vivrière du Cameroun de 1975 à 1980 (en tonnes)



Source : Courbes réalisées à partir des données du tableau 3

Au regard de cette courbe, on constate que les cultures les moins productives entre 1975 et 1980 sont le riz et la pomme de terre. Le niveau de production est resté constant tout comme

celui du mil/sorgho et du maïs. Il faut dire que la sécheresse qui a sévi au Cameroun durant cette période a impacté la production des céréales dans le septentrion, mais ce gap était soutenu par les productions de tubercules. Cependant, les produits tels que la banane douce, le macabo/taro, le manioc et la banane plantain ont connu une croissance dans la production en 1976, avant de rester constants jusqu'en 1980. Le soutien apporté par l'État aux petites exploitations familiales à travers la hausse du revenu, l'octroi des semences et des intrants a favorisé l'augmentation de la production. Tous ces facteurs étaient dans le but de décourager les importations alimentaires et d'assurer l'approvisionnement urbain. À partir de 1976 qui annonce le début de la période de croissance soutenue, le secteur primaire devient un secteur assez dynamique, dominé par l'agriculture. Owono Menguele l'a d'ailleurs souligné lorsqu'il dit que "le Cameroun est un pays essentiellement agricole, tant pour l'importance du secteur primaire dans son économie que par la population qui l'occupe"⁴²⁵. Depuis l'indépendance, cette activité est considérée comme l'un des piliers du développement économique du Cameroun du fait que c'est elle qui génère les produits de base les plus exportés, tels que les cultures de rentes constituées du coton, du palmier à huile, du cacao, du café, du sucre, du caoutchouc et de la banane et les vivres indispensables pour l'alimentation des populations.

La planification unitaire avait prévu des investissements importants dans la perspective de la révolution agricole et industrielle. C'est la raison pour laquelle on a assisté à une augmentation de la production durant cette période. La révolution verte lancée a largement contribué à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Les produits alimentaires importés pendant ce temps, principalement constitués des produits industriels comme le riz et les conserves, étaient destinés à nourrir la classe bourgeoise. Jusqu'en 1980, le Cameroun dépendait étroitement de son secteur agricole au regard des devises que généraient les exportations de ces produits et de l'aide alimentaire qu'apportaient les produits issus de la récolte. Environ 80% de la population vivaient dans les zones rurales et l'activité de prédilection ici était l'agriculture⁴²⁶. Au début des années 1960, les cultures industrielles dominaient l'agriculture, mais depuis le lancement de la "révolution verte" en 1973, les cultures de subsistance étaient devenues une des priorités nationales et visaient à assurer l'autosuffisance alimentaire⁴²⁷. C'est pourquoi le gouvernement n'a fait qu'encourager les populations à la pratique de l'agriculture.

⁴²⁵ Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.18.

⁴²⁶ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.149.

⁴²⁷ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.149.

La pratique de l'agriculture reposait alors sur deux variances. On avait, d'une part, les cultures d'exportation constituées du café, du cacao, du coton, de la banane, de l'huile de palme, du caoutchouc et, d'autre part, les cultures vivrières, pratiquées par des paysans sur de petites parcelles de terrains. Concernant les cultures d'exportation, les rendements étaient plus ou moins florissants. Cela a permis au Cameroun de figurer parmi les grands exportateurs africains. À cette époque, par exemple, la production du cacao avait atteint les 100 mille tonnes, le café aussi⁴²⁸. La production du coton et la banane avaient connu un développement appréciable. Quant à l'huile de palme et le caoutchouc, leur production avait connu une évolution plutôt contrastée et évoluant en dents de scie. Malgré cela, les exportations du Cameroun étaient au beau fixe. Pour ce qui est des cultures vivrières, leur production demeure florissante surtout avec l'élaboration des plans quinquennaux qui mettait l'agriculture au centre des préoccupations nationales et la révolution verte initiée en 1973 dans le but d'encourager la pratique agricole et l'assurance de l'autosuffisance alimentaire des populations. Ce mérite lui a d'ailleurs valu le nom de ‘‘grenier de l'Afrique centrale’’⁴²⁹.

2- Un secteur secondaire doté d'une industrie embryonnaire

Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire. Il comporte les activités telles les industries, les mines et énergie, etc. Au Cameroun, ce secteur est largement influencé par les industries. Une industrie se définit comme une entreprise de production dont les activités économiques concourent à la transformation des biens produits et la mise en place des matières premières, indispensables pour le développement économique d'un pays. Le jeune État camerounais, dès son indépendance, a élaboré et mis en œuvre des politiques et stratégies pour une industrialisation rapide dont les visées principales avaient pour souci majeur d'occuper un nombre important de sa population active. L'éclosion du tissu industriel endogène capable de transformer les matières premières issues du secteur primaire en produits finis ou semi-finis devait être assurée par ses populations. Le développement agricole devait alors faciliter l'implantation des industries agro-alimentaires qui allaient bénéficier de la transformation des matières premières issues du terroir. On a par exemple le cas de l'industrie manufacturière où on pourrait signaler qu'il s'y trouvait des potentialités certaines au niveau de la fabrication des tubes à l'usage des roues pour les automobiles et les bicyclettes du fait de la récente production

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ *Ibid.*

de l'hévéa. Ces produits à base d'hévéa d'origine endogène pouvaient satisfaire les besoins du marché camerounais donc la taille était relativement importante⁴³⁰.

Pour assurer le passage complet de l'économie de subsistance à une grande économie moderne de marché, la nécessité de l'industrialisation s'imposait, car la colonisation avait très peu développé ce secteur. Le Cameroun se devait de mettre en place une politique industrielle conforme à ses ambitions. Comme dans la plupart des pays en développement, le Cameroun a dû s'orienter initialement dans le processus d'industrialisation basée sur la substitution aux importations. Cette démarche était tout à fait prévisible, dans la mesure où près d'un siècle de colonisation avait suffi pour changer les habitudes de consommation chez les populations locales, notamment dans les zones urbaines et périurbaines et que le pays n'avait aucune préparation dans la recherche d'un développement industriel autonome. Par ailleurs, cette politique fut vivement conseillée aux populations africaines lors de leur accession aux indépendances⁴³¹. Certains économistes estimaient que la multiplication des investissements de substitution (entreprises) devait induire une diversification économique et une valorisation des ressources locales, donc un développement du marché intérieur⁴³².

Par ailleurs, l'industrialisation, considérée comme clé de la transformation économique, devait stimuler le progrès. Dans l'élaboration de ses objectifs de développement, le Cameroun a accordé une place de choix aux politiques industrielles. Il s'est engagé résolument dans la lutte et a tenté de mettre en œuvre des mesures et institutions susceptibles d'amorcer ou d'accélérer son développement industriel. Trois principaux acteurs assuraient désormais l'activité industrielle : l'État, les investisseurs étrangers et les investisseurs nationaux⁴³³. Dès lors, la création d'entreprises industrielles assurait désormais la soutenabilité du secteur primaire. La structure de la transformation interne des produits locaux ainsi institués était un facteur de développement économique. Or, dans ce contexte général de construction économique, les pays africains nouvellement indépendants faisaient face à de sérieux problèmes de financement. L'essentiel des capitaux nécessaires au financement des projets de développement des États d'Afrique provenait de l'extérieur. De plus, les politiques économiques élaborées semblaient peu adéquates pour mobiliser les moyens internes. Son économie était encore basée sur l'agriculture, car les investissements étrangers tant publics que

⁴³⁰ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.38.

⁴³¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.100.

⁴³² *Ibid.* p.101.

⁴³³ M. Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie manufacturière au Cameroun (1946-1999)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p.1.

privés étaient concentrés sur ce secteur avec un accent particulier porté sur les cultures de rentes vouées à l'exportation, plutôt que sur celles destinées au marché local⁴³⁴. Tous ces efforts tendent à promouvoir une politique intérieure d'investissement capable de financer les entreprises industrielles nationales⁴³⁵.

La stratégie de développement du Cameroun par les agro-industries a été dynamique au lendemain de l'indépendance à cause du souci majeur de l'autarcie alimentaire⁴³⁶. Mais, compte tenu des conjonctures économiques nationales et internationales, ce rêve n'a pas pu être réalisé, du moins, comme il se devait. Ces stratégies ont été plombées par des défaillances internes et externes. Dès le 1er janvier 1960, le Cameroun a adopté une stratégie de développement où l'émergence d'un secteur industriel était la préoccupation majeure de ses dirigeants. Cette politique optait pour la création des entreprises publiques et parapubliques, mettant en marge les unités de transformations industrielles reposant sur la production locale⁴³⁷. La mise en œuvre de cette politique a poussé à la création de la Société Nationale d'Investissement (SNI) en 1963 avec pour but de promouvoir les partenariats avec les investisseurs privés étrangers, mais aussi de prendre en charge la gestion et la rentabilisation du portefeuille de l'État⁴³⁸.

À partir des années 1970, le secteur secondaire connaît une forte révolution avec l'expansion des industries et des entreprises. À la veille de l'indépendance, le secteur industriel camerounais ne se limitait qu'à quelques entreprises opérant dans la transformation des biens agricoles à l'exemple de la Société d'Expansion de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY), de la Société de Développement de la culture et de la transformation du Blé (SODÉBLÉ), toutes financées en partie par des capitaux étrangers⁴³⁹. Dès lors, le pays a opté pour une industrialisation systématique et la politique industrielle est mise en œuvre à travers le code des investissements qui constitue en quelque sorte la pièce maîtresse de cette législation. Ce secteur a évolué de façon spectaculaire. De 37,5 milliards entre 1966 et 1967, sa valeur ajoutée s'est élevée à 50,4 milliards entre 1969 et 1970, progressant ainsi au rythme de 13,4%

⁴³⁴ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.25.

⁴³⁵ Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie...", pp.14-15.

⁴³⁶ Dadem Kenfack, "L'expérience agro-industrielle au Cameroun...", p.1.

⁴³⁷ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques...", p.14.

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ En effet, dans son histoire industrielle, le Cameroun a connu de 1945 à 1990, une évolution en dents de scie, marquée par une domination, un déclin et une pseudo relance. En effet, après l'économie coloniale de traite pratiquée avant 1960 qui a vu l'émergence des entreprises fondamentalement soumises aux priorités exogènes, l'économie nationale est marquée par une forte empreinte de l'État, le développement industriel du pays, avec la création de nombreuses entreprises nationales, soutenues financièrement par la Banque Camerounaise de Développement (BCD) et la SNI, créées respectivement en 1961 et en 1963.

par an. Il représentait alors 20,7% du PIB⁴⁴⁰. L'industrie camerounaise était particulièrement orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources naturelles du pays. Elle constituait l'une des plus productives et des plus diverses d'Afrique. Elle reposait sur un nombre restreint de produits qui dérivait des ressources primaires du pays (café, cacao, coton, huile de palme, sucre, bois...) et qui étaient destinés soit à l'exportation, soit à la consommation locale⁴⁴¹. Le secteur industriel camerounais tirait ses principaux facteurs de production du secteur primaire puisqu'à cette époque, environ 56% de la production industrielle du pays était partie constituante du secteur agro-industriel, à cheval entre les secteurs primaire et secondaire⁴⁴². L'industrie camerounaise jouait le rôle dans la transformation des matières premières agricoles pour l'exportation et la production agro-alimentaire pour le marché intérieur. Bien que dépendant de la production des produits primaires dans les années 1970, le dynamisme du secteur industriel reposait sur un tissu économique assez diversifié et d'une main-d'œuvre relativement bien adaptée à ses besoins⁴⁴³. Le tableau ci-dessous fait l'inventaire de quelques entreprises existantes avant la crise économique.

Tableau 4 : Quelques industries alimentaires dans les années 1980 au Cameroun

Catégories d'industries	Liste d'entreprises
Industries agro-alimentaires	- Société camerounaise de Minoterie (SCM) ; – Société de Développement de Blé (SODÉBLÉ) ; – Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) ; - Société de Développement de la Riziculture dans la plaine des Mbos (SODERIM) ; - Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; - Société de Développement de Coton du Cameroun (SODECOTON) ; - <i>Cameroon Development Corporation</i> (CDC) ; - Société camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) ; - Société PAMOL ; - Société africaine forestière et agricole du Cameroun (SAFACAM) ; - Chocolaterie-Confiserie Camerounaise (CHOCOCAM) ; - Société camerounaise de Cacao (SOCACAO) ;
Industries de boissons	- Société des Brasseries du Cameroun (SABC) ; - Société GUINNESS ; - Union camerounaise des Brasseries (UCB) ; - Nouvelles Brasseries Africaines (NOBRA) ;

Source : Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.76.

Comme le montre le tableau ci-dessus, au Cameroun, dans les années 1980, on pouvait dénombrer les industries agro-alimentaires et de boissons créées à travers le territoire national. Elles ont été mises sur pied pour favoriser la transformation sur place des produits agricoles.

⁴⁴⁰ Archive du MINEPAT, Rapport général d'exécution du deuxième plan de développement économique, social et culturel (1966/67 – 1970/71), mai 1972, p.5.

⁴⁴¹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.70.

⁴⁴² *Ibid.* p.71.

⁴⁴³ *Ibid.* p.15.

Ces sociétés assuraient la production variée des biens alimentaires et des boissons comme le décorticage et le conditionnement du riz et du blé, la production du sucre, de l'huile de palme, des boissons alcoolisées et des jus, la transformation du cacao, etc. Avec l'implantation de ces usines, le pays devenait un potentiel producteur de biens manufacturés dont le but était de fournir aux populations les produits dérivés du secteur primaire, mais aussi contribuer au ravitaillement de la sous-région. Le tableau suivant présente la répartition des entreprises industrielles existantes selon les branches d'activités.

Tableau 5 : Répartition des entreprises industrielles en 1984 selon les branches d'activités

Description de l'activité	Nombre d'entreprises
1- Transformation de graines, production de farine	78
2- Boulangerie, pâtisserie, pâtes alimentaires	75
3- Électricité, gaz et eau	70
4- Scierie et travaux mécaniques de bois	38
5- Fabrication des ouvrages en bois	32
6- Fabrication de machines et appareils métalliques (non électriques)	23
7- Transformation de produits agricoles	20
8- Industrie textile	19
9- Autres industries alimentaires	18
10- Imprimerie et éditions	18
11- Industrie chimique de base et produits chimiques	17
12- Confection	16
13- Industrie de caoutchouc et plastiques (sauf chaussures)	14
14- Fabrication des boissons	10
15- Industrie du papier	08
16- Construction de matériels de transport	07
17- Fabrication des matériaux de construction	06
18- Industries extractives	05
19- Fabrication de chaussures (cuir, caoutchouc, plastique)	05
20- Industrie métallurgique de base	03
21- Fabrication de machines et appareils électriques	03
22- Industries manufacturières diverses	03
23- Industrie pétrolière	03
24- Industrie du tabac	02
TOTAL	493

Source : DSCN, *Annuaire Statistique du Cameroun 1991*, novembre 1993, p.170.

Au regard de ce tableau, on remarque que les entreprises les plus représentatives sont celles qui font dans la fabrication des biens qui répondent directement aux besoins des populations. Elles font dans la transformation des biens produits au niveau national. Il existe alors une franche collaboration entre le secteur primaire et le secteur secondaire. Lorsque le

premier produit les biens, le second s'occupe de la transformation sur place. Le secteur secondaire était considéré comme un secteur incontournable de l'économie nationale en ce sens qu'il contribuait énormément au PIB (20,7% du PIB)⁴⁴⁴ et assurait également la transformation sur place des produits de base. Ce secteur qui faisait la fierté du pays a été atteint à partir de 1985, par la crise économique. Suivant les objectifs du quatrième plan qui prévoyait l'extension des grandes plantations modernes et la création des agro-industries, ces sociétés ont été créées en fonction des besoins. Elles obéissaient à la logique de la politique de développement autocentré reposant sur la promotion de la production intérieure et l'autosuffisance alimentaire, gage d'une évolution endogène. Le secteur primaire devait assurer la production, tandis que le secteur secondaire s'occupait de la transformation. L'accent était aussi mis sur le développement commercial des produits issus des secteurs agricole et industriel. C'est ce qui devait encourager l'expansion du secteur tertiaire à travers la vente des produits transformés.

Jusqu'en 1985, le Cameroun appliquait, comme de nombreux pays en développement, une politique industrielle orientée vers la satisfaction des besoins du marché intérieur. Cette stratégie était focalisée sur la demande domestique, la protection des mesures douanières, la production de substitution aux importations et la création de nombreuses entreprises publiques. Le but était d'encourager une plus grande transformation des ressources naturelles du terroir (café, cacao, coton, bois, canne à sucre, caoutchouc, huile de palme, etc.) et d'assurer une autosuffisance alimentaire nationale⁴⁴⁵. Selon le recensement industriel de 1984, plusieurs entreprises étaient déjà opérationnelles au Cameroun durant cette période.

Les statistiques internationales plaçaient le Cameroun parmi les pays les plus industrialisés d'Afrique. Au regard de tous ces atouts et selon la Banque Mondiale, le Cameroun a affiché, en 1990, un taux d'industrialisation de 23,5%. Ce taux aurait doublé de 1965 à 1990. En 1988, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a classé le Cameroun au cinquième rang des pays industriels d'Afrique (après l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et le Nigéria), au deuxième rang de l'Afrique subsaharienne après le Nigéria⁴⁴⁶. L'ensemble de ces industries regroupait les industries agro-alimentaires ; les industries de boissons ; les industries textiles et du cuir ; les industries du bois ; les industries chimiques ; les industries électriques ; les industries du métal ; les industries de matériaux de construction ; les industries diverses.

⁴⁴⁴ Archive du MINEPAT, Rapport général d'exécution du deuxième plan de développement économique, social et culturel (1966/67 – 1970/71), mai 1972, p.5.

⁴⁴⁵ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.67.

⁴⁴⁶ *Ibid.* p.69.

3- Un secteur tertiaire marqué par un commerce intérieur et extérieur

Le secteur tertiaire se présente comme l'un des secteurs les plus importants au Cameroun du fait de son implication dans le développement économique. Il regroupe le commerce, les entreprises, le transport, l'hôtellerie, le tourisme, les banques et les services. Il était encore en expansion durant les premières années d'indépendance. Quelques activités étaient en éveil comme le commerce, surtout le commerce extérieur qui jouait d'ailleurs un rôle assez important pour l'économie du pays. Après l'indépendance, ce secteur était dominé par le commerce extérieur, le commerce intérieur étant encore peu structuré. C'est un secteur qui est resté soutenu au cours de la période de croissance. Sa contribution au PIB représentait 44,2% dans les années 1969/1970⁴⁴⁷. De 1991 à 2006, elle a été de 42,50% contre 29,25 et 21,30% pour les secteurs secondaires et primaires⁴⁴⁸. C'est durant cette période d'expansion de la production et de la consommation que se sont développés les facteurs de vulnérabilité structurelle de l'économie camerounaise tels que l'accumulation des dettes extérieures auquel il faut ajouter la forte dépendance des recettes publiques vis-à-vis des recettes pétrolières⁴⁴⁹.

Jusqu'à la fin des années 1970, le Cameroun était considéré comme un exemple de réussite économique avec le développement des différents secteurs d'activité économique. Ce constat est visible au regard des performances économiques accumulées par le pays au lendemain des indépendances. Cette prospérité qui s'appuie sur la variété des secteurs d'activités économiques a été bouleversée au milieu des années 1980 avec le déclenchement de la crise économique. De 1968 à 1976, la croissance des trois grands secteurs (agriculture, industrie extractive et manufacturière, et secteur tertiaire) était relativement harmonieuse. En volume, l'agriculture comptait pour 30% du PIB, l'ensemble de l'industrie 20% et le tertiaire 50%⁴⁵⁰. Au fur et à mesure que le processus de croissance s'intensifiait et que les aptitudes locales à produire les biens plus élaborés se développaient, l'éventail de la substitution s'élargissait et l'industrialisation s'étendait, peu à peu, à des biens intermédiaires, puis à des biens d'équipement⁴⁵¹. Tout au long de la phase de décollage économique, le PIB réel par tête

⁴⁴⁷ Archive du MINEPAT, Rapport général d'exécution du deuxième plan de développement économique, social et culturel (1966/67 – 1970/71), mai 1972, p.5.

⁴⁴⁸ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques...", p.12.

⁴⁴⁹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.8.

⁴⁵⁰ *Ibid.* p.17. On remarque à ce niveau que le modèle de croissance se modifie à partir de 1982 ; le secteur tertiaire dominé par les services devient alors le moteur principal de la croissance alors que l'agriculture et le secteur industriel marque un ralentissement.

⁴⁵¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.101.

a augmenté significativement, permettant au Cameroun de se placer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, d'après le classement de la Banque Mondiale⁴⁵².

III- La consolidation des bases commerciales et le développement des importations alimentaires au Cameroun

Au Cameroun, l'activité commerciale repose sur une base juridique constituée d'accords et de conventions internationaux signés avec les différents partenaires économiques, ainsi que les textes, lois et règlements nationaux. Les bases commerciales du pays se consolident au fur et à mesure que l'histoire évolue. Le commerce est régi par un ensemble de politique intérieure et extérieure.

A- La consolidation commerciale au Cameroun

Le Cameroun est doté d'une économie diversifiée qui se base sur le marché. Dans l'ensemble, le commerce est important pour le développement économique, social et harmonieux du pays. Ayant constaté l'intérêt des populations pour la pratique du commerce et son apport en termes de devises ou de bénéfices, le gouvernement a élaboré une politique depuis l'indépendance dans le but de coordonner, de mieux structurer cette activité et de mettre en valeur les potentialités commerciales du pays. Cette décision qui se base sur une politique commerciale répond aux normes et textes mis en vigueur par l'État en vue de promouvoir la bonne marche ou le bon fonctionnement du commerce.

1- Les potentialités commerciales du Cameroun

Le commerce est une activité économique lucrative, un système d'achat et de vente des biens et des services, dans le but de revendre afin de tirer un profit ou un bénéfice. Les lois qui le régissent sont mentionnées de façon spécifique dans le code du commerce et possèdent ses propres juridictions nationales ou internationales. En relations internationales, le commerce au sein des nations est l'un des éléments pacificateurs fondamentaux susceptibles d'assurer une paix durable et des revenus au sein des communautés⁴⁵³. La signature des traités, des conventions ou des accords commerciaux favorise la coopération entre les États du monde. Montesquieu souligne à juste titre que :

L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. [...] Le commerce guérit des préjugés destructeurs ; et c'est presque une règle générale que partout où il y a des mœurs douces, il y a du

⁴⁵² Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.16.

⁴⁵³ Jeangène Vilmer, *Théories des relations...*, p.43.

commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces. [...] Le commerce polit et adoucit les mœurs barbares, comme nous les voyons tous les jours⁴⁵⁴.

Actuellement, le commerce extérieur occupe une place privilégiée dans l'économie camerounaise. De façon générale, il est l'activité qui occupe le plus les populations, après l'agriculture. La diversification des activités économiques a fait place à l'expansion du commerce. Les biens produits sont, soit vendus à l'état brut pour un usage domestique, soit ils subissent des transformations avant d'être commercialisés. L'ensemble de cette chaîne de production génère les produits potentiellement commercialisables ou susceptibles de satisfaire la demande de la communauté. Compte tenu du fait qu'aucun État ne dispose de toutes les ressources naturelles et ne peut s'auto suffire, la nécessité d'échanger et de commercer avec les autres pays s'est imposée d'elle-même. Cette réalité incontournable a conduit chaque État à élaborer une politique de libre-échange encadrée et d'ouverture contrôlée au commerce international. Pour le cas du Cameroun, l'activité commerciale à l'indépendance était peu développée au niveau local. Elle était fortement dominée par le commerce extérieur. Ce commerce tourné vers l'extérieur constituait l'essentiel des échanges où les exportations primaient sur les importations. Peu à peu, on a assisté à une généralisation de l'activité commerciale au Cameroun. D'aucuns estiment que, pour l'heure, c'est l'activité qui absorbe l'excédent des populations au chômage et qui génère le plus de revenus⁴⁵⁵.

À la base, les missions assignées au commerce étaient de trois ordres. Premièrement, les échanges devaient soutenir la politique du libéralisme planifié. La poursuite de ce but s'est traduite par une option pour l'économie de marché, le développement des exportations pour financer l'équipement du pays et la libéralisation des échanges⁴⁵⁶. Deuxièmement, le commerce devait contribuer à améliorer le niveau de vie des populations en cherchant à éliminer sur le plan intérieur les ruptures de stock qui favorisent la spéculation et en luttant contre les fluctuations des cours mondiaux⁴⁵⁷. Troisièmement, il était question de la promotion et du renforcement de l'unité nationale entre les populations camerounaises⁴⁵⁸. Comme l'énonçait le cinquième plan quinquennal, le pays devait se doter d'une bonne politique des échanges en vue de la diminution progressive du déficit commercial ou l'équilibre de la balance commerciale et,

⁴⁵⁴ Montesquieu cité par Battistella, *Théorie des relations...*, p.186.

⁴⁵⁵ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.16.

⁴⁵⁶ *Encyclopédie de la République...*, p.208.

⁴⁵⁷ Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.83.

⁴⁵⁸ *Ibid.*

ensuite, la diversification des courants d'échanges⁴⁵⁹. Ce facteur devait permettre au Cameroun de bénéficier des avantages que comporte le commerce. Paul Biya le soulignait en ces termes :

Dans les relations avec ses partenaires, le Cameroun devra éviter de tomber dans le piège du déséquilibre permanent de la balance commerciale que connaissent plusieurs pays du Tiers-Monde. Une politique commerciale visant à parvenir à un bon équilibre dans notre commerce avec l'extérieur doit être soutenue. Par ailleurs, le commerce parfait exclusif avec les pays industrialisés doit s'élargir et laisser une place honorable aux échanges entre le Cameroun et les autres pays d'Afrique et du Tiers-Monde⁴⁶⁰.

2- La promotion commerciale au Cameroun

L'activité commerciale vise la satisfaction des besoins multiples de l'homme. Les connaissances, la force physique et le temps dont dispose ce dernier ne lui permettent pas de produire à lui seul tout ce dont il a besoin pour vivre. Pour y arriver, il lui suffit de s'organiser, d'une part, pour produire ce qu'il peut et, d'autre part, d'échanger ce qu'il produit contre ce dont il a besoin et qu'il ne produit pas lui-même⁴⁶¹. Depuis l'indépendance, le commerce du Cameroun avec l'extérieur a démontré son importance. Il était considéré pour le jeune État comme une source de revenus fiable qui pouvait contribuer au financement des programmes de développement. Les exportations des produits du terroir favorisaient l'entrée des devises, tandis que les importations des produits étrangers permettaient de combler certains déficits en produits alimentaires ou manufacturés et assuraient aussi l'équipement des usines de transformations et le développement du pays. Pour promouvoir le commerce au Cameroun, des politiques ont été émises.

Dès l'indépendance, une politique commerciale a été mise en œuvre dans le but de promouvoir les exportations et les importations sélectives des produits de première nécessité. L'importation sélective de ceux-ci révèle une stratégie d'industrialisation plus rapide basée essentiellement sur la substitution aux importations par des produits locaux. Parce qu'il n'était pas question de tout importer, mais juste d'importer ce dont l'économie camerounaise avait besoin dans l'équipement de ses industries et le développement infrastructurel. On pouvait aussi importer pour combler certains déficits alimentaires. À ce moment, on importait juste les biens de première nécessité et des technologies pour augmenter le niveau de production dans les pays en développement. C'était la condition *sine qua non* pour une industrialisation assurée. Cette stratégie d'importation sélective qui fut développée au Cameroun dans les années 1970 en vue

⁴⁵⁹Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.112.

⁴⁶⁰ Biya, *Pour le libéralisme communautaire...*, p.86.

⁴⁶¹ <https://www.goafricaonline.com/cm/annuaire/commerces>, consulté le 13 mars 2020.

de limiter sa dépendance en produits étrangers fait de l'initiative indigène la force motrice du développement industriel national⁴⁶².

Le commerce avec l'extérieur étant une nécessité pour toutes les nations du monde, le développement des échanges avec l'extérieur était inévitable pour le Cameroun. Dès l'indépendance, il était question pour le pays de combler le déficit en termes de produits manufacturés, premièrement pour assurer la sécurité alimentaire des populations et ensuite, pour promouvoir le développement de ses industries en équipements qui n'étaient pas disponibles sur le territoire national. C'est de cette façon que le pays a été appelé à importer les produits alimentaires pour éviter la famine et pour combler le déficit causé par l'utilisation des ressources insuffisantes. À cet effet, trois institutions furent créées par le gouvernement pour promouvoir l'expansion du commerce et l'industrie. Il s'agit du Centre National pour le Commerce extérieur (CNCE)⁴⁶³ ; de la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Industrie (CCMI) et de l'Office National de Commercialisation des Produits de base (ONCPB). Entre 1960 et 1980, la promotion du commerce extérieur relevait de la compétence du Ministère du Commerce et de l'Industrie, d'une part, et de la Chambre de Commerce des Mines et de l'Industrie, d'autre part⁴⁶⁴.

Le tout premier véritable programme général des échanges voit le jour avec la loi n°80/25 du 27 novembre 1980. Selon ses principes, cette loi donne la priorité aux initiatives de décentralisation de la distribution pour décongestionner les grands centres urbains comme Yaoundé et Douala, leur permettant de rechercher une répartition équilibrée des produits de première nécessité afin d'assurer l'approvisionnement de toutes les régions du pays⁴⁶⁵. Jusqu'à la libéralisation commerciale consacrée par la loi n°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun, le commerce intérieur était régi par le programme général des échanges⁴⁶⁶. Toujours dans cette perspective, d'autres lois ont vu le jour tel que la loi n°98/012 du 18 juillet 1998 relative au dumping et à la commercialisation des produits d'importations subventionnés ; la loi n°98/013 du 18 juillet 1998 relative à la concurrence ; le décret n°2005/0528/PM du 15 février 2005 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité *ad hoc* de coordination des opérations de lutte contre la fraude et la contrefaçon ; le décret n°2005/1363/PM du 06 mai 2005 fixant la composition et les modalités de

⁴⁶² Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.57.

⁴⁶³ Il fut créé en 1979 et ne fonctionne qu'à partir d'avril 1980.

⁴⁶⁴ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.96.

⁴⁶⁵ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.154.

⁴⁶⁶ C'est un document qui définit chaque année, compte tenu de la conjoncture interne et internationale, les mesures de soutien à apporter dans le domaine des échanges commerciaux.

fonctionnement de la commission nationale de la concurrence ; la loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun. En complément d'autres textes, cette loi traite des questions aussi essentielles que fondamentales, se rapportant au régime des importations et des exportations, au contrôle des importations et des exportations ou encore à la lutte contre les pratiques déloyales à l'importation.

La mise sur pied de cet arsenal juridique avait pour but d'assurer la protection du producteur et du consommateur, de satisfaire les besoins des consommateurs tant au niveau des prix que de la qualité du service ou du produit. À la fin des années 1990, le commerce international connaît une révolution dans la croissance, déterminée par la libéralisation et la déréglementation. C'est une philosophie nouvelle, marquée par de profonds mouvements d'échanges. On assiste à un passage quasi généralisé du système de licence d'importation exigé par le passé aux importateurs à celui de la simple déclaration d'importation dans les pays en voie de développement. Cette dernière est la matérialisation documentaire concrète la plus visible et tangible. Cette nouvelle vision axée sur le démantèlement des entraves et des barrières de toute sorte au commerce mondial a connu sa pleine consécration institutionnelle avec la création de l'OMC en 1994⁴⁶⁷. Elle a ainsi facilité les différentes opérations liées au commerce international. Grâce à cette libéralisation, on a assisté à l'arrivée sur le marché camerounais de nouvelles variétés de produits d'origine européenne, asiatique et ouest-africaine. Le bitumage de certains axes routiers reliant les pays voisins a aussi contribué au développement du commerce entre eux à travers les marchés frontaliers.

Cela dit, la politique du commerce extérieur a beaucoup évolué depuis l'indépendance. Dans un passé récent et jusqu'en 1994, la politique du commerce extérieur du Cameroun était élaborée annuellement dans un document désigné programme général des échanges. Ce document consacrait en son temps une quadruple classification des produits à l'importation, notamment les produits libérés (importations libres), les produits sensibles (à l'exemple du ciment, des allumettes, des tissus), les produits jumelés et les produits simplement réglementés. Globalement, l'importateur ou l'exportateur devait obtenir, selon le cas, une autorisation d'importer ou d'exporter du ministre du commerce⁴⁶⁸.

⁴⁶⁷ Nguenda Ndiefoou, *La douane camerounaise...*, p.14.

⁴⁶⁸ *Ibid.*

B- Les facteurs ayant favorisé l'importation de produits alimentaires au Cameroun

La demande alimentaire nationale n'a cessé de croître depuis l'indépendance. Pour faire face à cette demande alimentaire sans cesse croissante, le Cameroun, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, a eu recours aux importations massives de produits pour la consommation alimentaire des populations, souvent éloignés, voire incompatibles avec les habitudes alimentaires et/ou des us et coutumes ou ses traditions. Plusieurs facteurs expliquent cela. Il s'agit du passé historique et des conjonctures économiques nationale et internationale.

1- La colonisation et le contact avec l'extérieur

L'introduction des produits importés en Afrique, en général, remonte à la traite négrière. Pour donner une explication aux raisons ayant conduit à l'importation des produits étrangers au Cameroun, il faut analyser le passé pour comprendre que les premiers produits importés sur le territoire étaient dans le cadre de la traite négrière. Jusqu'ici, l'Afrique et singulièrement le Cameroun n'était que des espaces territoriaux, sans frontières nationales officiellement définies. Les Européens qui pratiquaient cette activité apportaient des produits en provenance de l'Europe, bien que ceux-ci étaient de peu de valeur, mais attrayants et fascinaient tant les populations, car elles se faisaient à l'idée qu'il s'agissait de la marque "importée". Ce fut donc là le début de l'arrivée des produits étrangers en Afrique et, par ricochet, au Cameroun. Le commerce extérieur a commencé ainsi avec la traite négrière et s'est poursuivi avec la colonisation.

Durant la colonisation allemande, les échanges entre les peuples se caractérisaient par un système de troc comme durant l'époque précoloniale. Les Allemands ont procédé ensuite à l'introduction de la monnaie, le *Deutschmark*, dans le but de faciliter les différentes transactions économiques entre les communautés. Les Français, à leur tour, vont introduire le FCFA, de même que les Anglais avec la *livre sterling*. Jusqu'en 1945, l'économie camerounaise, comme d'ailleurs celle de la plupart des colonies africaines, est une économie de traite en grande partie orientée vers une agriculture à deux variances, l'une constituée des cultures de subsistance et l'autre les cultures de rente. Le pays exportait les matières premières et recevait les produits manufacturés en provenance des pays industrialisés. De façon générale, l'importation des produits dans un pays dépend du niveau productif national. Lorsque le secteur de production nationale d'un pays a tendance à s'atrophier, il recourt généralement aux importations pour répondre aux besoins des populations sans cesse grandissantes.

L'activité commerciale au Cameroun date de l'époque précoloniale. Avant l'arrivée des Blancs, les structures commerciales étaient déjà bien établies, bien qu'étant traditionnelles. L'arrivée des commerçants européens sur les côtes camerounaises inaugure le commerce avec l'extérieur. Au début de la période coloniale, les marchandises européennes étaient représentées par les tissus, les machettes, le sel, la poudre, les fusils, le tabac, les armes, les vins, etc. L'alcool, de son côté, était si demandé qu'il devint, à un premier moment, le principal article d'importation. Les Européens avaient su, très tôt, tirer parti du penchant des autochtones pour les boissons importées. Certains alcools, plus particulièrement, connurent un très grand succès. Tel fut le cas du *square face*, le *French Brandy* qui ne fit son apparition qu'aux environs de 1820 et qui était également fort recherché⁴⁶⁹. Il est vrai que tout autre vin, même de qualité médiocre, comme ce fut souvent le cas, ont provoqué un enthousiasme semblable chez ces populations pour qui tout vin en provenance d'Europe était nécessairement bon. La signature des accords commerciaux par les Européens avec les chefs locaux a favorisé l'introduction des produits étrangers au Cameroun. L'ouvrage de référence d'Etoga Eily⁴⁷⁰, ce grand classique, retrace suffisamment l'historique de l'introduction des produits importés au Cameroun, partant de la période précoloniale jusque dans les années 1970 tout en s'attardant sur les périodes coloniales allemande et franco-anglaise.

À l'indépendance, le Cameroun n'était qu'un pays fragile, vulnérable et dont les échanges extérieurs ne reposaient que sur l'exportation des matières premières et, en retour, il importait les produits finis ou semi-finis. Son économie était essentiellement agricole. L'activité commerciale qui en découle était favorisée par le développement des échanges intérieurs et extérieurs organisés depuis les premiers contacts du Cameroun avec l'extérieur qui s'est généralisé durant la période coloniale. L'histoire du pays montre que les produits importés s'y sont introduits grâce au contact avec l'extérieur. La colonisation a favorisé l'entrée sur le territoire de nouveaux produits et y a développé des cultures d'exportation qui, surtout du point de vue alimentaire, restent étrangères dans le milieu, mais contribuent beaucoup à la couverture des besoins financiers des populations rurales avec des cultures telles que le cacao, le café, l'hévéa, etc. Ces échanges extérieurs qui sont aussi particulièrement orientés vers les produits importés qui jouent un rôle de plus en plus conséquent dans la vie économique du pays⁴⁷¹.

⁴⁶⁹ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p.78.

⁴⁷⁰ *Ibid.*

⁴⁷¹ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.5.

2- La fragilité économique du pays et le déficit de la production locale

La carence en termes de production alimentaire au Cameroun a exposé le pays et l'a prédisposé à recourir aux importations. Plusieurs raisons expliquent son déficit de production agricole. On a, entre autres, les effets subséquents tels que le caractère jeune de cet État qui venait à peine d'avoir son autonomie, l'utilisation des méthodes archaïques et la faible utilisation des machines agricoles, les difficultés pour les paysans d'accéder aux financements et aux intrants agricoles, l'enclavement des zones de production qui ne facilite pas l'évacuation des produits de l'arrière-pays vers les centres urbains, la crise économique, l'insécurité ambiante dans les grands bassins de production agricole, les effets des changements climatiques (sécheresse, baisse de la pluviométrie, etc.). Les effets de la crise économique ont fragilisé le système économique national. Les secteurs d'activités touchés ont entraîné la baisse de la production agricole et industrielle, limitant les ressources disponibles et augmentant les besoins alimentaires des populations. Il fallait alors combler le déficit de production tout en assurant la sécurité alimentaire de la population en pleine croissance et répondre à leurs besoins. C'est dans ces circonstances que l'État a été contraint de favoriser les opérations d'importations. Les effets de la crise économique ont fragilisé le tissu économique national. À cela il faut ajouter la sous-industrialisation du pays. Le tissu industriel national étant embryonnaire, les industries existantes ne produisaient pas encore suffisamment pour combler le déficit de production et couvrir totalement le besoin des populations et les ravitailler en biens. Le problème de la sous-industrialisation du pays l'a contraint à importer, afin d'assurer la sécurité des populations tant sur les plans de l'alimentation, et de l'équipement.

Comme facteurs économiques pouvant expliquer l'importation des produits étrangers au Cameroun, on peut mentionner les besoins de développement du pays. Pour ce faire, le pays avait besoin d'importer les biens d'équipements pour la construction des industries, des entreprises. Dès les premières années d'indépendance, l'État n'a ménagé aucun effort pour assurer la construction des industries de substitution aux importations. Le facteur clé favorisant l'importation est le sous-développement industriel puisque les industries locales n'étaient pas suffisamment équipées ou ne produisaient pas encore en quantité, malgré le potentiel naturel assez riche en ressources naturelles et en matières premières. En ce moment, les importations étaient uniquement dans le but de résoudre un problème précis. On importait les biens d'équipement pour la construction des infrastructures et certains produits pour des besoins alimentaires, devant combler le déficit alimentaire des populations et éviter la famine. Avec la démographie galopante, les besoins des populations augmentent et l'urgence de la satisfaction

de ces besoins s'impose. De 4 907 000 d'habitants en 1961⁴⁷², la population camerounaise est aujourd'hui estimée à plus de 25 000 000 d'habitants.

Actuellement, plusieurs autres facteurs continuent de contraindre l'État du Cameroun à recourir aux importations. On peut noter entre autres l'environnement social camerounais marqué par les crises socio-politiques comme les crises sécuritaires de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun, la crise anglophone dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays et ses conséquences qui touchent les grands bassins de production agricole et exposent les populations à une éventuelle insécurité alimentaire, d'où le recours aux importations pour combler le déficit de production et assurer la sécurité alimentaire des populations. Sur le plan social, les crises sécuritaires ont considérablement réduit le volume de production agricole, entraînant aussi la baisse des performances dans certaines industries existantes dans ces régions.

La situation sécuritaire dans ces régions est précaire depuis 2014 avec les attaques perpétrées par Boko-Haram et 2018 pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, malgré les efforts des pouvoirs publics pour l'apaisement des tensions. Ces zones affectées par les crises sécuritaires sont généralement des grands bassins de production⁴⁷³. La désertion de ces zones a fortement diminué la main-d'œuvre agricole et industrielle et cela impacte négativement la production locale. Il est donc question d'assurer leur sécurité alimentaire et pour ce faire, le volume d'importations des produits alimentaires augmente au détriment de la production locale. Le volume des produits alimentaires importés ces dernières années a connu une nette augmentation. En termes d'importation, ce chiffre est évalué à près de 10 000 milliards de FCFA couvrant la période allant de 2015 à 2017 contre 7 800 milliards de FCFA entre 2010 et 2014⁴⁷⁴. Ceci est lié aux déplacements des populations dues à l'insécurité, mais également à la faillite de la majorité des sociétés agroalimentaires jadis prospères au lendemain de la crise économique des années 1990 avec pour conséquence un sérieux coût porté à l'économie nationale.

⁴⁷² D'après les informations de l'ONU en 1961.

⁴⁷³ Par exemple les régions du septentrion sont réputées être les réservoirs agricoles des céréales (arachide, mil, sorgho, haricot, condiments secs, etc.), les grandes zones d'élevage du pays, très capitale pour l'alimentation des populations.

⁴⁷⁴ *Investir au Cameroun*, n° 83, mars 2019, p.10.

3- La croissance rapide de la population

La population du Cameroun était estimée en 1961 à 826 000 habitants pour le Cameroun occidental et 3 300 000 habitants pour le Cameroun Oriental, soit un total de 4 126 000 habitants⁴⁷⁵. En 1976, les résultats du premier recensement général de la population et de l'habitat donnent une population de plus de plus de 7 663 246 habitants, alors que les projections prévoyaient 4 000 000 d'habitants en 1980⁴⁷⁶. Cette croissance rapide de la population a eu des répercussions sur les prévisions de développement du pays. Pendant l'exécution des deux plans quinquennaux correspondants à cette période, les structures ont été créées pour développer les zones rurales afin d'enrayer l'exode rural des jeunes vers les centres urbains. Ainsi, l'Office National de Participation au Développement (ONPD) a été créé en 1973. Il avait alors pour mission d'assurer la formation des jeunes dans les domaines agricoles, de l'élevage, de la pêche ou encore de l'artisanat⁴⁷⁷. En 1987, lors du deuxième recensement, la population est passée à 10 493 655 habitants⁴⁷⁸. Au troisième recensement en 2005, elle est passée à 17 463 836 habitants⁴⁷⁹. En 2010, les estimations étaient à 19,4 millions et de nos jours, elles sont à près de 25 millions d'habitants⁴⁸⁰.

Entre 1960 et 2016, la population camerounaise est passée de 3 millions à près de 25 millions, soit une augmentation de plus de 20 millions d'habitants en 55 ans sensiblement. Cette croissance rapide de la population a fait naître des besoins et a nécessité une alimentation saine, équilibrée, en qualité, mais surtout en quantité suffisante. Au regard de la disponibilité actuelle des ressources alimentaires produites par le Cameroun, le pays n'est pas en mesure de répondre efficacement aux besoins alimentaires de sa population. Il existe un déséquilibre entre les ressources existantes, produites et le nombre d'habitants. En vue d'échapper à un scénario ou à une éventuelle insécurité alimentaire, le pays est contraint de recourir aux importations de produits alimentaires pour nourrir le surplus de la population dont les ressources ne parviennent toujours pas à les satisfaire. Cette situation le prédispose à dépendre largement de l'extérieur en matière d'importations des produits alimentaires.

Parvenu au terme de ce chapitre où il était question de la présentation de l'évolution économique du Cameroun depuis son indépendance, il en ressort que le pays a connu une

⁴⁷⁵ République du Cameroun, "Les atouts économiques du Cameroun...", p.25.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

⁴⁷⁷ Puepi, *Cameroun : état des lieux...*, p.81.

⁴⁷⁸ République du Cameroun, "Les atouts économiques du Cameroun...", p.25.

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ *Ibid.*

période de relative croissance durant les vingt premières années de son indépendance. Il a ensuite amorcé une phase de croissance optimiste, boostée par l'exploitation du pétrole en 1976. La philosophie économique du pays à l'indépendance manifestait le désir de bâtir rapidement une nation avec pour corolaire la prise de contrôle de l'économie par l'État. Il s'agissait alors de rendre le pays autonome et moins dépendant de l'extérieur en remplaçant les importations par la production locale, à asseoir une autosuffisance alimentaire et à le sortir de l'économie de traite, instaurée depuis la période coloniale. Mais, l'avènement de la crise économique au milieu des années 1980 a ralenti le processus de développement du pays. C'est ainsi que les populations se sont tournées vers la culture de leur propre consommation comme les produits maraichers et fruitiers, les tubercules, les légumes et autres. C'est l'excédent de ces récoltes qui ouvre la voie au commerce interurbain et même sous-régional. Ces incidents ont conduit à la fragilisation du tissu économique national qui était pourtant en plein essor, mais surtout l'entrée massive des produits étrangers sur le territoire. Ils déterminent d'ailleurs la dynamique des importations alimentaires jusqu'à nos jours.

CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN DE 1960 À 1990

Durant les premières décennies de l'indépendance, le Cameroun a mis en place un système économique viable qui reposait sur le développement agricole et industriel, ainsi que le dynamisme du commerce extérieur. Cette période était caractérisée par une croissance relative qui est devenue plus soutenue à partir de 1976 avec la découverte des puits de pétrole sur le territoire. Les structures économiques mises en place ont favorisé le développement des activités génératrices de revenus pour les populations telles que l'agriculture, l'industrie, le commerce, etc. Les programmes agricoles, les politiques industrielles et commerciales initiées ont permis, d'une manière ou d'une autre, la satisfaction des besoins alimentaires nationaux. Cependant, les importations alimentaires ont été intégrées au pays dès cette période. Leur évolution est marquée par une croissance graduelle des produits complémentaires à la demande. Dans ce chapitre, il est question de mettre en relief les différentes mutations des importations des produits alimentaires au Cameroun depuis son accession à l'indépendance jusqu'en 1990, date à laquelle il a amorcé sa phase de libéralisation économique, bien que dans un climat de crise.

I- Les importations alimentaires du Cameroun de 1960 à 1972

En 1960, l'autonomie du Cameroun n'est que partielle puisque seul le Cameroun oriental a accédé à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960. Le Cameroun occidental, quant à lui, n'obtient son indépendance que le 1^{er} octobre 1961, et ce, dans le cadre de la fédération avec la République du Cameroun. Avant la réunification, c'est la France qui détenait le monopole des échanges extérieurs (exportation et importation) au Cameroun oriental. Dès l'accession de cette partie du territoire à l'indépendance dans le cadre de la réunification, on a assisté à une intensification progressive des échanges extérieurs. De ce fait, le commerce au sein de la fédération ne pouvait pas encore être appréhendé d'une manière globale ; chacun des États était traité séparément.

A- Les importations alimentaires dans les deux Cameroun

Avant que le Cameroun n'accède à l'indépendance, le territoire était soumis à une double domination franco-britannique. Chaque puissance (la France au Cameroun oriental et l'Angleterre au Cameroun occidental) avait développé dans sa partie des politiques économiques bien définies. La structure économique du pays présentait une forme duale. Il faut ainsi dire que le modèle économique camerounais mis en place pendant cette période s'inspire du modèle colonial où l'économie était centrée sur la production des biens de consommation et des produits de rente destinés à l'exportation.

1- Dans le Cameroun oriental

Avant l'indépendance, le commerce au Cameroun oriental était largement bilatéral et orienté essentiellement vers la France que ce soit en termes d'exportations ou d'importations. Il faut dire que la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de ses anciens maîtres date de la colonisation. Cet état de subordination matérielle s'exprime à travers l'imposition du modèle occidental comme la seule valeur ou formule pertinente de prospérité économique. Les ex-puissances colonisatrices et les institutions financières internationales tenaient le pays par la main pour tracer des schémas de développement et de lutte contre la pauvreté⁴⁸¹. En fait, la France cherchait avant tout le placement et l'achat de ses produits. Elle cherchait à perpétuer les intérêts économiques qu'elle tirait du régime colonial. Ces avantages se traduisaient par le pacte colonial qui consistait à faire du Cameroun un déversoir de produits manufacturés en provenance de la métropole et un réservoir de matières premières nécessaires à la poursuite de son industrialisation⁴⁸². Elle tendait, plus précisément, à faire de l'économie camerounaise une économie complémentaire de celle française⁴⁸³. La puissance coloniale de tutelle consommait plus du tiers des exportations et occupait à peu près les 4/5 de ses importations⁴⁸⁴. La partie congrue revenait aux États de l'AEF.

Au Cameroun oriental, la France dominait les exportations et les importations. Par exemple, en 1959, la France à elle seule avait exporté au Cameroun oriental les produits d'une valeur de 14 millions de FCFA sur un total approximatif de 19 millions de FCFA⁴⁸⁵. Elle occupait, de ce fait, la première place dans le commerce extérieur du Cameroun oriental. En 1959, elle assurait 60,8% des importations et 52,9% des exportations. En 1964, elle fournissait 59,1% des importations et recevait 60,2% des exportations. Les autres principaux fournisseurs

⁴⁸¹ Temgoua, "L'économie post-coloniale...", p.349.

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ M. Leduc, *Les institutions monétaires africaines, pays francophones*, Paris, Éditions A. Pédone, 1965, p.111.

⁴⁸⁴ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.111.

⁴⁸⁵ *Ibid.* p.99.

étaient la République fédérale d'Allemagne avec 6,4% et les États-Unis avec 4,2%⁴⁸⁶. Il faut aussi noter que le commerce extérieur du Cameroun oriental était aussi orienté vers les pays de la CEE dont l'apport était non négligeable.

En plus, dans cette partie du pays, les projets de développement impliquaient l'augmentation des importations. De plus, l'importation des produits pétroliers progressait chaque année, soit 137 000 tonnes en 1963, 159 400 tonnes en 1964⁴⁸⁷. Les chemins de fer et les centrales électriques étaient les principaux consommateurs de gasoil⁴⁸⁸. Avec l'augmentation de ces importations, l'industrialisation du Cameroun oriental était en bonne voie. Les perspectives d'industrialisation à moyen et à long terme de la République fédérale se présentaient favorablement avec la variété des matières premières végétales produites, les possibilités qu'offrait le sous-sol, le potentiel hydroélectrique. Les infrastructures en voie de développement étaient disposées favorablement, facilitant l'existence d'un marché commun au sein de l'UDÉAC. Il faut relever que la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de ses anciens maîtres date de la colonisation. Cet état de subordination matérielle s'exprime à travers l'imposition du modèle occidental comme la seule valeur ou formule pertinente de prospérité économique. Son économie était basée sur l'agriculture, car les investissements étrangers tant publics que privés étaient concentrés sur cette dernière avec un accent particulier sur la production des biens destinés à l'exportation⁴⁸⁹.

2- Dans le Cameroun occidental

Tout comme au Cameroun oriental, le commerce extérieur au Cameroun occidental était largement dominé par l'Angleterre que ce soit en termes d'exportations ou d'importations. Ainsi, la puissance coloniale consommait plus du tiers de ses exportations et occupait à peu près les 4/5 de ses importations⁴⁹⁰. La partie restante revenait au Nigéria qui était considéré comme un partenaire historique du Cameroun occidental. Les importations de cette partie du pays ont été réalisées par certaines grandes compagnies telles que *United Africa Company Ltd (UAC)* ; *Union Trading Cameroon (UTC)* ; *John Holt* ; *Cameroon Import and Export* ; *United Cameroon Trading Co*, dont certaines appartenaient à des groupes très importants⁴⁹¹. Pour ce qui est du Cameroun occidental, 75% du volume total des exportations convergeaient vers la

⁴⁸⁶ Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement", Documentation française, septembre 1965, p.65.

⁴⁸⁷ *Ibid.*

⁴⁸⁸ *Ibid.* p.54.

⁴⁸⁹ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.25.

⁴⁹⁰ *Ibid.* p.111.

⁴⁹¹ Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement...", p.70.

Grande-Bretagne pour les produits tels que le caoutchouc, le bois, la banane, le cacao, et autres tandis que 65% des importations provenaient de ce pays⁴⁹², bien qu'ils étaient relativement diversifiés. L'Angleterre avait le monopole commercial au Cameroun occidental. D'autres pays participaient également au commerce extérieur au Cameroun occidental, à l'instar des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon, de l'Italie, de la Belgique, du Luxembourg⁴⁹³. En raison du manque d'industries et d'un trafic routier peu intense, les importations au Cameroun occidental n'ont pas dépassé 12 000 tonnes en 1963 ou 14 000 tonnes en 1964⁴⁹⁴. Grâce à la politique d'encouragement aux investissements pratiquée dans cette partie depuis l'indépendance, notamment les exonérations accordées à diverses entreprises industrielles pendant les premières années de leurs installations, un certain nombre de grandes sociétés agricoles ou forestières ont connu une importante extension au Cameroun occidental⁴⁹⁵. À partir de ce moment, les résultats du commerce extérieur sont plus satisfaisants en fonction de l'essor des productions agricoles et forestières.

Depuis l'indépendance, le commerce extérieur du Cameroun connaît une croissance remarquable en ce qui concerne les exportations que les importations. Dans les années 1960, la structure des importations variait peu d'année en année. Elle dénote cependant d'un souci d'investissement et de mise en valeur parce qu'à ce moment, on est encore dans une phase de construction et d'élaboration des programmes de développement. Les seules relations de coopération avec l'extérieur ont été celles tissées avec les colonisateurs. C'est avec ces derniers que l'État gère l'essentiel du commerce extérieur. En effet, les statistiques disponibles en matière de commerce extérieur ne font ressortir que les mouvements s'effectuant au niveau des ports et ne font pas apparaître les mouvements terrestres avec le Nigéria qui ne faisaient l'objet d'aucun recensement, ni à l'entrée ni à la sortie⁴⁹⁶. Notons qu'à cette époque, une partie importante des produits manufacturés d'importation au Cameroun occidental provenait du Nigéria. Compte tenu des éléments d'appréciation et d'estimation assez sommaires, on peut estimer que le volume réel des importations du Cameroun occidental est sensiblement supérieur aux données statistiques existantes. Le tableau ci-dessous présente la valeur globale des importations alimentaires des deux Cameroun de 1961 à 1972.

⁴⁹² Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.98.

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ *Ibid.* p.101.

⁴⁹⁵ Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement...", p.27.

⁴⁹⁶ *Ibid.* p.67.

Tableau 6 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1961 à 1972

Années	Valeurs des importations alimentaires (en 1000\$)	Part dans les importations totales (%)	Valeurs totales des importations (en milliards de FCFA)
1961	13 745	14,31	21 826
1962	14 788	14,57	27 587
1963	11 934	10,95	29 495
1964	12 454	9,36	34 552
1965	16 463	10,87	37 163
1966	15 067	11,42	37 566
1967	22 928	12,10	37 680
1968	24 621	13,12	47 738
1969	23 125	11,26	49 016
1970	28 668	11,85	67 241
1971	31 032	12,29	69 352
1972	32 104	10,58	76 384
Totaux	246 929	142,68	535 600

Source : www.banquemonddiale.org., 2010, in C. Awono et M. Havard, “Le rôle des importations dans la consommation alimentaire au Cameroun”, *Cahier de Recherche*, n°11-02, GREDI 2011, p.14. Rapport général d’exécution des 1^{er} et 2^e plan de développement économique, social et culturel (1960-1965), (1966-1971), p.21. p.18. *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, p.121, DSCN, “Annuaire statistique du Cameroun 1983”, pp.369-370.

Les statistiques d’importations ci-dessus font état des valeurs d’importations alimentaires du Cameroun de 1961 à 1972. Comme le montrent les chiffres après l’indépendance, l’importation des produits alimentaires était déjà dans les habitudes des Camerounais. Les valeurs ont évolué de façon irrégulière, mais sont restées tout de même constantes. Bien qu’on soit parti de 13 000 dollars en 1961, le chiffre maximal a été atteint en 1972 avec plus de 32 000 dollars et la valeur la plus basse, durant cette période, a été enregistrée en 1963 avec 11 000 dollars. Dès 1961, elle représentait 14% du total des importations du pays. C’est dire que les produits alimentaires intervenaient déjà dans les importations globales. Ce pourcentage a varié jusqu’en 1972 et représentait en moyenne 11% des importations totales du pays durant cette période. La connaissance exacte des mouvements commerciaux s’avère d’ailleurs délicate du fait qu’au Cameroun oriental, les statistiques douanières du commerce ne tiennent pas compte du volume non négligeable du trafic non enregistré, tandis que ses échanges extérieurs, mal connus, n’enregistraient par exemple pas les échanges avec le Nigéria⁴⁹⁷. Ces valeurs traduisent le faible taux de dépendance alimentaire du Cameroun vis-à-vis de

⁴⁹⁷ Ministère de la coopération, “Économie et plan de développement...”, p.60.

l'extérieur. Déjà à cette époque, la population était peu nombreuse et les ressources agricoles disponibles couvraient les besoins alimentaires des populations. Les produits alimentaires importés comportant les conserves, les céréales ou les boissons étaient, pour la majeure partie, destinées à la classe bourgeoise.

Les produits venant des pays voisins étaient considérables. Les importations durant cette période sont dominées par les céréales, principalement le riz qui, en 1967, a connu une forte augmentation atteignant 202 % par rapport à l'année précédente. En dépit du lancement de la révolution verte au début des années 1970, la production agricole n'a pas connu une croissance considérable pouvant permettre de répondre suffisamment aux besoins des consommateurs. La création de grandes sociétés agro-alimentaires comme la SEMRY, la SODÉBLÉ, la SOSUCAM a permis la transformation de la matière première agricole produite telle que le riz, le blé, la canne à sucre, la viande et bien d'autres)⁴⁹⁸.

Concernant leurs activités commerciales, les deux Cameroun (oriental et occidental) avaient des relations principalement avec leurs métropoles respectives à savoir la France et l'Angleterre. Jusqu'en 1966, les deux parties du pays suivaient deux modèles différents concernant le commerce. L'un était lié à la zone Franc et l'autre à la zone *Sterling*⁴⁹⁹. Une comparaison des exportations et des importations permet d'établir que le mouvement des importations est plus rapide que celui des exportations ; ce qui confirme qu'à cette époque, les investissements des capitaux s'effectuaient déjà⁵⁰⁰. L'avènement de l'indépendance et de la réunification des deux Cameroun a engendré le départ de la zone *Sterling* ; ce qui entraîna une harmonisation des structures économiques existantes et la libéralisation de la politique commerciale, faisant entrer en scène de nouveaux partenaires.

Comme mentionné plus haut, les statistiques disponibles en matière de commerce extérieur ne font ressortir que les mouvements s'effectuant par les ports et ne font pas apparaître les mouvements terrestres avec le Nigéria qui ne faisaient l'objet d'aucun recensement ni à l'entrée ni à la sortie⁵⁰¹. Notons qu'à cette époque, une partie importante des produits manufacturés d'importation au Cameroun occidental provenait du Nigéria. Compte tenu des éléments d'appréciation et d'estimation assez sommaires, on peut estimer que le volume réel des importations du Cameroun occidental est sensiblement supérieur aux données statistiques existantes. Étant donné que chaque État fédéral assurait sa gestion économique, la majeure

⁴⁹⁸ Awono et Havard, "Le rôle des importations...", p.5.

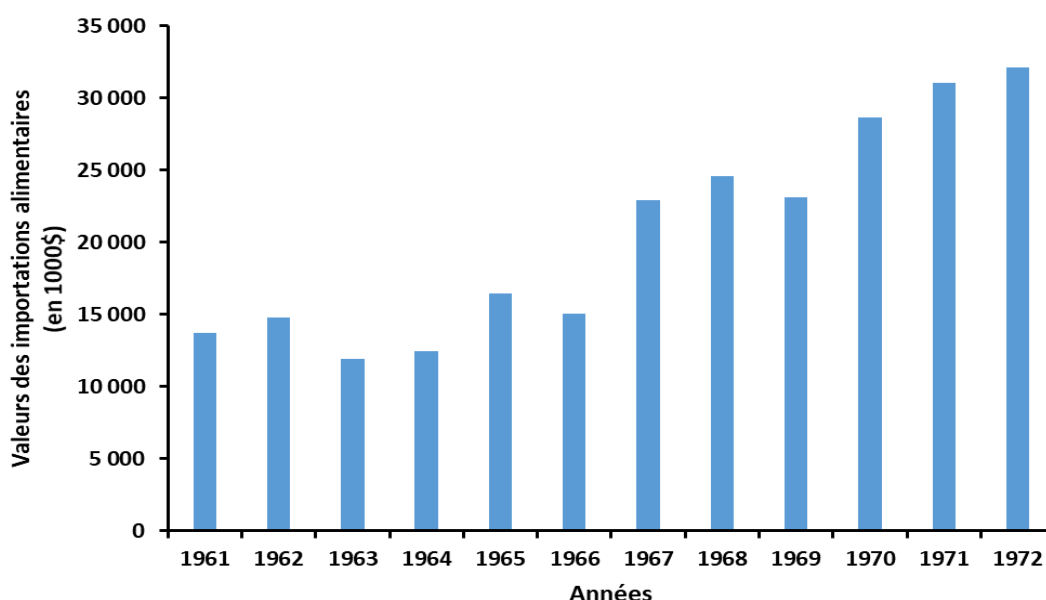
⁴⁹⁹ Ndongko, *La gestion économique du Cameroun...*, p.96.

⁵⁰⁰ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p.51.

⁵⁰¹ Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement...", p.67.

partie des biens importés était sous-estimée du fait que la réglementation des échanges extérieurs n'était pas encore bien structurée. Les circuits commerciaux étaient peu maîtrisés ou non officiels et les transactions s'opéraient beaucoup plus dans l'informel, surtout pour le cas du Cameroun occidental avec les produits nigériens. C'est ce qui a entraîné la sous-estimation des valeurs réelles des importations camerounaises durant cette période. Les circuits informels et de contrebande étaient suffisamment développés et les États n'avaient pas toujours un meilleur contrôle sur l'ensemble des produits étrangers qui entraient sur le territoire⁵⁰². Le graphique ci-après présente l'évolution des importations alimentaires de 1961 à 1972.

Graphique 2 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1961 à 1972

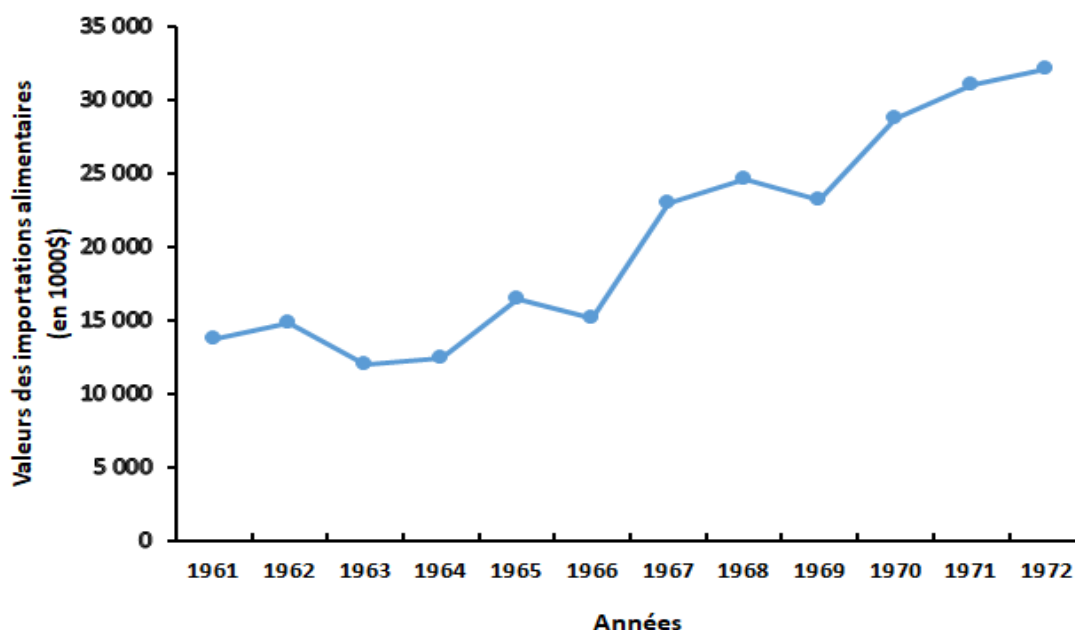


Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 6

À travers le graphique ci-dessus, on s'aperçoit de l'évolution irrégulière, mais croissante de la valeur des importations des produits alimentaires. Cette croissance démontre le besoin alimentaire qui s'est accru à partir de 1970. L'allure générale de ce graphique est évolutive, c'est-à-dire que les produits alimentaires importés croissent graduellement en valeur, même si cette graduation n'est pas suivie. Une comparaison des exportations et des importations permet d'établir un mouvement plus accéléré des importations que celui des exportations. Le graphique suivant présente la flexibilité évolutive des importations alimentaires de 1961 à 1972.

Graphique 3 : L'évolution des importations alimentaires de 1961 à 1972

⁵⁰² Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement...", p.67.



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 6

À partir de cette courbe, on constate que les importations sont restées presque insignifiantes durant les premières années d'après l'indépendance. Cette phase était une période de construction économique avec les premiers jalons des plans de développement. De 1961 à 1972, la valeur des importations des produits alimentaires au Cameroun est relativement constante, variant entre 11 000 et 16 000 dollars. En 1967, elle connaît une croissance, passant à 22 000 dollars. Cependant, à partir de 1970, on note une intensification relative des produits importés. Étant donné que l'Europe assurait le monopole commercial du pays durant cette période (en termes d'importations et d'exportations) avec la France en tête, la signature de différents accords de coopération et de facilitation des échanges tels les accords de Yaoundé et Lomé a facilité les importations des produits européens au Cameroun, d'où l'augmentation du volume d'importation à partir de cette date.

Les importations globales ont atteint le niveau de 50 milliards de FCFA en 1969. Elles ont dépassé le seuil de 100 milliards de FCFA à partir de 1974. L'importante augmentation en valeur est due à la hausse du coût moyen de la tonne importée (71 000 FCFA en 1973 ; 109 000 FCFA en 1975)⁵⁰³. En 1976, les principaux produits importés étaient les matériels de transport, qui constituaient la majeure partie des importations ; les appareils mécaniques et machines diverses ; les métaux ; les produits alimentaires ; le tabac et les boissons ; les produits énergétiques ; les articles textiles ; le matériel électrique ; les produits chimiques ; les papiers

⁵⁰³ *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1979, p.57.

et cartons ; les produits pharmaceutiques ; les engrais et les produits divers⁵⁰⁴. La progression rapide des importations s'explique aussi par le fait que l'État avait besoin de s'équiper et de se développer. La croissance des importations la plus sensible se remarque sur les produits destinés à la consommation industrielle tels que les produits chimiques, les articles en bois et plastiques, les textiles et le cuir divers⁵⁰⁵. Les autres produits de consommation des ménages sont aussi passés de 17 000 tonnes à 33 000 tonnes, pratiquement multipliés par deux⁵⁰⁶. Avec cela, on confirme la tendance à la forte consommation des biens finis importés.

La situation économique du territoire était celle calquée sur le modèle colonial où l'agriculture occupait une place de choix. Celle-ci reposait sur deux catégories de production. D'une part, il y avait une agriculture purement traditionnelle⁵⁰⁷ employant des techniques ou méthodes archaïques et un outillage rudimentaire avec des produits vivriers tels que le manioc, le plantain, le macabo, l'igname, etc. Cette production était réservée à l'autoconsommation⁵⁰⁸. D'autre part, on distinguait des exploitations dites modernes, bien structurées, ayant pour activité la production des cultures d'exportation constituées du café, cacao, coton, banane, etc⁵⁰⁹. Ainsi, à la veille de l'indépendance du Cameroun, l'agriculture était essentiellement orientée vers la promotion des cultures d'exportation telles que le café et le cacao.

B- La politique protectionniste de l'État et son influence sur les importations alimentaires du Cameroun

Les politiques économiques initiées depuis l'indépendance beaucoup plus axée sur le protectionnisme étaient dans le but de protéger les économies africaines encore embryonnaires et fragiles. Que ce soit la politique agricole ou la politique industrielle, ces politiques reposaient sur la protection intérieure de l'économie du pays. Il n'était pas question de favoriser les importations des produits étrangers, mais plutôt d'encourager la production et la transformation locales des produits du terroir. Le protectionnisme était alors à l'ordre du jour, car ces jeunes États étaient appelés à protéger leurs économies d'une éventuelle concurrence étrangère. Elle s'est matérialisée à travers les politiques agricoles et industrielles mises sur pied depuis l'indépendance, dont l'accent a été mis sur une valorisation beaucoup plus accrue des ressources et des matières premières locales.

⁵⁰⁴ *Atlas de la République Unie...*, p.57.

⁵⁰⁵ Ministère de la coopération, "Économie et plan de développement...", pp.68-69.

⁵⁰⁶ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.84.

⁵⁰⁷ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.372.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ *Ibid.*

1- La politique agricole initiée dans le cadre des plans quinquennaux de développement

Les atouts naturels du Cameroun lui ont permis d'initier, depuis son indépendance, des politiques visant à améliorer son système productif et d'avoir un avantage comparatif certain sur plusieurs domaines de productions agricoles. C'est ainsi qu'il a manifesté, comme la plupart des pays nouvellement indépendants, le souci d'assurer son développement économique se traduisant par la mise en place des politiques ambitieuses, voire audacieuses. C'est dans ce contexte que le pays a élaboré sa toute première politique agricole qui avait pour but de répondre aux besoins alimentaires des populations. L'économie de traite, initiée par les colonisateurs, a influencé l'élaboration des politiques économiques initiées depuis l'indépendance. C'est pourquoi la politique agricole adoptée au lendemain de l'indépendance était inspirée du modèle colonial. Il était alors question de perpétuer la priorité accordée aux cultures de rente et d'assurer un développement des cultures vivrières au regard de la démographie galopante. Avant toute chose, le devoir de l'État était d'assurer la sécurité alimentaire des populations. D'après les plans quinquennaux de développement économique et social, la politique agricole définie reposait sur trois principales orientations : le maintien et la consolidation de l'autosuffisance alimentaire ; l'amélioration des conditions et du niveau de vie dans le milieu rural ; le développement des cultures d'exportation⁵¹⁰. Les programmes définis reposaient sur l'incitation des paysans à produire massivement à travers la mise en place d'un cadre approprié et des infrastructures économiques nécessaires pour favoriser le développement de ce secteur⁵¹¹.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 que la véritable politique agricole souveraine du Cameroun a été mise en place, sous le prisme d'une "révolution agricole"⁵¹². Sans changement majeur, elle se caractérisait par la poursuite de la production des cultures de rentes et des cultures vivrières établies dans la planification au développement. La conception de la politique agricole avait pris en compte la nécessité de maximiser la production agricole avec un accent sur les cultures vivrières sans toutefois perdre de vue le développement des cultures de rente. Malgré la forte propension de l'État à développer les cultures d'exportation, un penchant a aussi été accordé à un certain nombre de produits qu'on qualifierait de cultures stratégiques, en fonction des besoins et de la demande, car intervenant dans l'alimentation des populations. Il s'agit par exemple du riz, du blé, de la canne sucre afin de produire du sucre.

⁵¹⁰ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.2.

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² Archives du MINEPAT, Étude retrospective de l'économie camerounaise 1960-2005, p.16.

Au regard de l'ampleur que prenait le riz dans l'alimentation des populations et dans le souci d'assurer la sécurité alimentaire des populations et faire face à cette augmentation de la demande, le gouvernement a créé trois centres de production dans les zones à forte croissance démographique. Il s'agit de la *Upper Noun Valley Development Authority* (UNVDA) créée en 1970 au Nord-Ouest, la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) est créée en 1971 avec trois centres localisés à Yagoua, Maga et à Kousseri dans la région de l'Extrême-Nord. Son objectif était l'administration, l'exploitation et le développement des entreprises agricoles, ainsi que la transformation du paddy en riz⁵¹³. On avait aussi la Société de Riziculture dans la Plaine de Mbo (SODERIM) créée dès 1977 à l'Ouest. Plus de 50 milliards sont investis dans ces trois centres stratégiques entre la fin des années 1970 et celle des années 1980⁵¹⁴. Le tableau suivant présente quelques statistiques de la production du riz au Cameroun de 1968 à 1978.

Tableau 7 : Production nationale du riz de 1968 à 1978 (en tonnes)

Années	Production secteur moderne		Production secteur traditionnel	
	Riz paddy	Équivalent	Riz paddy	Équivalent
1968	6 300	3 780	9 500	5 700
1969	7 600	4 560	10 200	6 120
1970	5 400	3 240	8 300	4 980
1971	5 100	3 060	10 200	6 120
1972	2 400	1 440	10 100	6 060
1973	5 600	3 360	9 600	5 760
1974	12 524	7 510	10 000	6 000
1975	24 172	14 500	10 000	6 000
1976	30 232	18 140	11 000	6 600
1977	29 340	17 600	12 000	7 200
1978	30 959	18 580	13 000	7 810
Totaux	159 627	95 770	113 900	68 350

Source : MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement pour l’an 2000 (Esquisses)’’, MINAGRI, p.44.

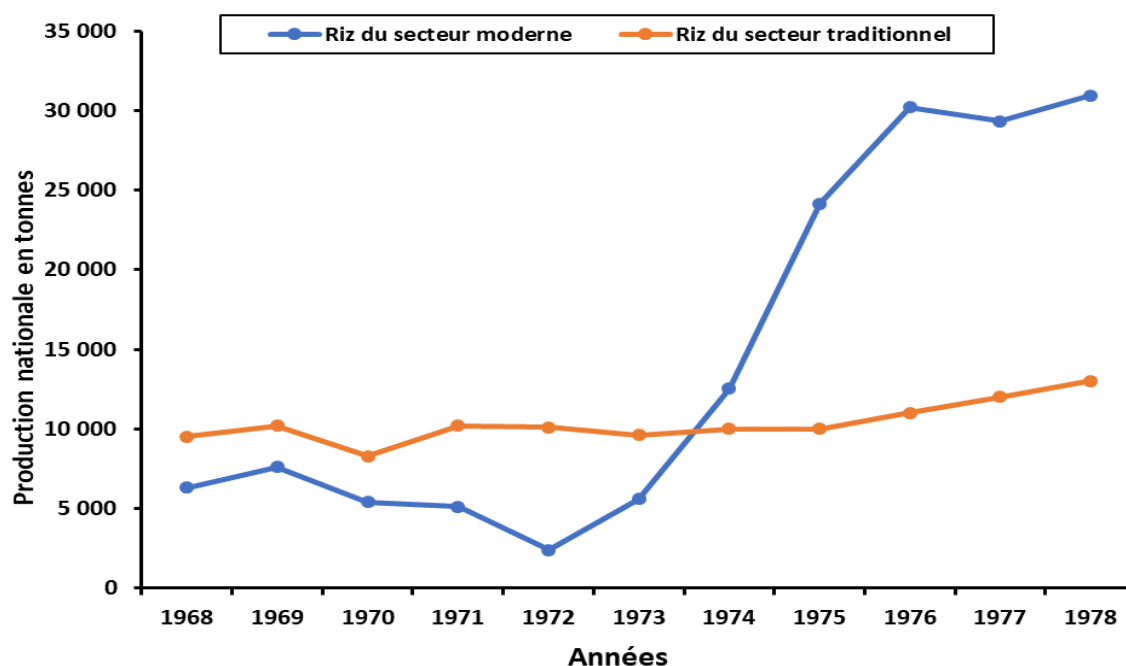
Il ressort de ce tableau que la production de riz au Cameroun date des années avant l'indépendance. Après 1960, sa production a connu une croissance relative. De 1968 à 1973, la production nationale est dominée par le secteur traditionnel qui fournit en moyenne 5 790 de tonnes contre 3 240 tonnes pour le secteur moderne. C'est à partir de 1974 qu'on assiste à une inversion de la tendance où le secteur moderne prend désormais le monopole de la production

⁵¹³ Archives du MINADER, Compte rendu sommaire des actions de la SEMRY.

⁵¹⁴ Archives du MINEPAT, Économie : relance 1960-1981. Recensement des industries camerounaises en vue de trouver des solutions pour leur relance économique, p.84.

passant de 3 240 tonnes en moyenne entre 1968 et 1973 à 15 266 tonnes en moyenne entre 1974 et 1978 contre 6 722 tonnes pour le secteur traditionnel durant la même période. Cette croissance dans la production du secteur moderne est due à la création et au fort encadrement des sociétés de développement telles que l'UNVDA et la SEMRY. Le secteur traditionnel est fourni par les petits paysans. Le graphique suivant présente l'évolution de la production nationale de riz de 1968 à 1978.

Graphique 4 : L'évolution de la production nationale du riz des secteurs traditionnel et moderne de 1968 à 1978 (en tonnes)



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 7

Comme le présente ce graphique, l'évolution de la production du riz au Cameroun, assurée par les secteurs traditionnel et moderne, est relativement croissante. La production traditionnelle est restée constante. Pour ce qui est du secteur moderne, sa production commence timidement en 1968 jusqu'en 1972 où il enregistre ses plus mauvaises performances. Dès 1973, il engage une croissance qui reste soutenue jusqu'en 1976. Les orientations du troisième plan quinquennal basées sur l'amélioration de la production agricole expliquent cette augmentation. La petite baisse de production constatée en 1977 est due au fait que les unités de production industrielle créées étaient encore en phase d'expérimentation et n'étaient pas suffisamment mature. Cependant, la riziculture traditionnelle qui enregistre une croissance relative n'a pas encore fait l'objet d'un encadrement systématique en dehors de quelques tentatives très localisées, si bien que les perspectives de production sont assez modestes. La production du

secteur moderne était alors assurée par l'UNVDA, société créée en 1970, soutenue par la SEMRY, créée en 1971 et renforcée par la SODERIM dès 1977. Il faut dire que le riz est l'un des constituants des repas des populations. Ceci explique l'importance que ces dernières portent à cette culture dont les besoins en consommation locale ne cessent d'augmenter d'année en année.

L'offre est relativement facile à maîtriser puisqu'en 1979, 70% de la production était fournie par les zones rizicoles fortement encadrées par les sociétés modernes citées plus haut⁵¹⁵. Il faut souligner que la culture du riz ne bénéficie pas d'encadrement suffisant des pouvoirs publics, malgré son importance dans la consommation, ainsi que ses effets sur les revenus des paysans. Avec la forte demande enregistrée sur le marché local, surtout en milieu urbain et du prix rémunérateur pratiqué sur la commercialisation, certaines actions avaient été entreprises par l'État pour stimuler la production nationale ; vu que toutes ces sociétés avaient des programmes d'extension dont l'ampleur était connue ou prévisible. Avec la démographie sans cesse croissante, on assiste à une demande de plus en plus prononcée de riz, surtout en milieu urbain. Le tableau ci-après fait une comparaison des besoins alimentaires en riz en 1970 et en 1976 en présentant les statistiques de consommation de riz en milieu urbain et rural.

Tableau 8 : Consommation de riz en 1970 et en 1976

Années	Population urbaine	Population rurale	Population totale	Consommation moyenne par habitant/an		
				Milieu urbain kg/an	Milieu rural kg/an	Moyenne nationale kg/an
1970	1 437 000	4 399 000	5 836 000	8,6	0,8	2,7
1976	2 200 000	5 100 000	7 300 000	12,1	1,5	4,7

Source : MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.47.

Selon le tableau ci-dessus, la consommation du riz entre 1970 et 1976 a connu une augmentation du fait de l'intérêt qu'accordaient les populations à cette denrée. Bien moins nombreux par rapport à la population rurale, le milieu urbain s'avère être l'épicentre de la consommation. Les enquêtes de consommation ont montré que le riz est un produit de semi-luxe consommé presque uniquement par les consommateurs urbains. Alors qu'en 1970 la consommation individuelle annuelle était de 8,6 kg par an. Ce chiffre est passé à 12,1 kg par personne par an en 1976. La consommation rurale était à 0,8 kg par personne par en 1970 et à 1,5 kg par an pour une bouche à nourrir et est limitée aux producteurs de riz et à la frange de

⁵¹⁵ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.43.

population vivant à proximité des zones de production. La consommation moyenne par habitant recouvre donc deux types de consommation très différente, à savoir la consommation urbaine, très sensible aux variations du prix de vente au détail ; et la consommation rurale dont la progression est surtout liée à l'extension de la riziculture traditionnelle et aux projets rizicoles en paysannat encadré⁵¹⁶.

La révolution agricole initiée à partir des années 1970 apporte des innovations avec un accent particulier sur l'élaboration des plans quinquennaux qui prennent davantage en compte le développement agricole et industriel. Les sociétés telles que la UNVDA, la SEMRY et la SODERIM ont d'ailleurs été créées durant cette période. On note une plus forte implication de l'État dans l'encadrement des agriculteurs à travers l'octroi du financement, la promotion des coopératives, des intrants mis à leur disposition et un souci d'amélioration de la recherche agronomique⁵¹⁷. L'agriculture occupait une place privilégiée dans les politiques et stratégies de développement du pays. La politique économique a ainsi accordé une place assez particulière au secteur agricole, étant donné qu'il était l'une des plus grandes certitudes économiques du pays au regard de son potentiel. L'État a ainsi mis en place de grands projets qui ont permis d'accélérer la couverture des besoins nationaux.

Tableau 9 : Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB au Cameroun de 1965 à 1972

Années	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Part de l'agriculture dans le PIB (%)	32,73	31,85	31,13	31,50	30,72	31,36	31,00	31,96

Source : Banque mondiale 2014, *in* Meba, ‘‘L'évolution des politiques agricoles...’’, p.32.

Au regard de ce tableau, on constate que la part de l'agriculture dans l'économie nationale est considérable. Elle occupait d'ailleurs près de 70% de la population active et assurait dans une large mesure l'approvisionnement alimentaire du pays. Dans les années 1970, la majeure partie de la population vit encore en zone rurale. Sa contribution au PIB a permis le financement d'une partie de l'économie nationale. Elle participe aussi à la formation des recettes fiscales de l'État, car elle génère environ un tiers des recettes en devises, soit 15% des ressources budgétaires⁵¹⁸. Il est important de souligner que cette contribution du secteur agricole au financement de la croissance des autres secteurs de l'économie nationale s'est

⁵¹⁶ MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.45.

⁵¹⁷ MINEPAT, ‘‘Étude retrospective de l'économie camerounaise 1960-2005’’, 2006, p.16.

⁵¹⁸ MINADER, ‘‘Programme spécial pour la sécurité alimentaire’’, mai 1999, p.5.

poursuivie jusqu'en 1976, date des premières prospections pétrolières du pays. Les revenus agricoles étaient désormais soutenus de façon conjointe avec les recettes issues de la vente du pétrole pour davantage assurer le développement économique de la nation. Le passage opéré entre une économie de traite reposant sur une priorité accordée aux cultures d'exportation à une économie de production où l'accent est mis sur la production vivrière démontre de l'engagement de l'État à assurer une sécurité alimentaire pour ses populations.

2- La politique dans les secteurs de l'élevage et de la pêche

La politique de développement des secteurs de l'élevage et de la pêche reposait sur l'efficacité du secteur traditionnel et du secteur moderne émergent. Cet axe visait essentiellement à augmenter la production des aliments tels que la viande, les œufs et le lait. Le but était de satisfaire les besoins alimentaires des populations en protéines animales à partir des biens produits à l'échelle nationale et d'accroître les revenus des producteurs, surtout les plus pauvres⁵¹⁹. Il était également prévu, dans cette politique, de renforcer les institutions professionnelles de formation. Les actions étaient centrées sur l'organisation des séances de travail avec les producteurs sur des thèmes élaborés et leur vulgarisation en vue d'une application efficiente et rapide sur le terrain. L'accent était aussi mis sur la protection sanitaire des bêtes avec un penchant sur le contrôle des épizooties du bétail, des programmes d'assainissement des pâturages infestés et la lutte sanitaire spécialement destinée aux volailles et aux petits ruminants⁵²⁰.

L'autre orientation politique de ces secteurs consistait au développement des industries animales. Les prévisions gouvernementales étaient de doter le pays d'un tissu industriel visant à assurer une production animale saine avec la construction des abattoirs industriels, des chaînes de transformation de viande, des laiteries ou des tanneries, afin de donner une valeur supplémentaire aux productions animales. Pour ce faire, il était question d'orienter les recherches sur les différentes productions de lait, de viande, de cuirs et de peaux ; d'identifier et de développer les technologies de transformation et de conservation des produits animaux telles que le séchage, le fumage en vue d'une large diffusion auprès des éventuels promoteurs ; d'inciter le développement des petites unités de transformation de ces produits comme les laiteries, les fromageries ou les charcuteries ; d'encourager les initiateurs des projets du domaine de l'industrie animale. Les résultats attendus à l'issue de l'implémentation de ces différentes stratégies étaient l'accroissement de la production animale et des revenus des

⁵¹⁹ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.5.

⁵²⁰ *Ibid.*

producteurs, le progrès des initiatives privées et la définition d'un plan stratégique pour accéder aux marchés internationaux, mais surtout la réduction des importations de ces produits⁵²¹.

3- La politique industrielle : l'adoption de la substitution aux importations

La politique d'industrialisation par substitution aux importations est une stratégie de développement économique adoptée par les pays en voie de développement entre 1930 et 1970, après les indépendances africaines et asiatiques. Son but était de faire de l'industrie un pilier de développement. Il était alors question de limiter les exportations des matières premières, de promouvoir leur transformation sur place, afin de sortir de la dépendance aux importations des biens transformés en les produisant à l'intérieur du pays. Jacques Brasseul⁵²² présente l'industrialisation par substitution aux importations comme une stratégie tournée vers le marché intérieur permettant d'assurer un développement équilibré où la production nationale répond progressivement à la demande interne substituant les importations. C'est une option par laquelle la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger doit diminuer considérablement. Elle favorise la diversification économique et l'équilibre de la balance commerciale à long terme. Cette stratégie qui s'est d'abord implémentée dans les industries de transformation des biens de consommation courante a été suivie par tous les pays en cours d'industrialisation et dont les résultats ont été impressionnants. C'est d'ailleurs cette politique qui a largement contribué au développement des industries dans les pays du Sud dans les années 1960⁵²³.

Dans le souci d'assurer son développement économique, le Cameroun l'a adopté au lendemain de son indépendance ; ce qui lui a permis d'assurer plus ou moins le contrôle de ses importations alimentaires. Le but avéré de cette politique était de protéger les industries locales au début de l'ère postcoloniale. C'est pourquoi l'accent a été mis sur la nécessité d'attirer les investisseurs et les capitaux étrangers en vue de développer les activités de substitution aux importations. Cette politique est aussi soutenue par une mobilisation des capacités humaines nationales et une plus grande participation des promoteurs nationaux à la réussite du projet industriel local⁵²⁴. Pour réussir le pari de l'industrialisation et décourager les importations, l'État avait instauré des tarifs élevés à l'importation de certains biens afin de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère. En plus des barrières tarifaires, d'autres mesures exceptionnelles étaient appliquées comme les restrictions quantitatives,

⁵²¹ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.6.

⁵²² Brasseul, *Introduction à l'économie...*, p.326.

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.156-157.

l'homologation des prix et autres incitations directs favorisant les producteurs locaux⁵²⁵. Le tableau suivant présente la liste de quelques agro-industries créées au Cameroun jusqu'en 1980.

Tableau 10 : Liste de quelques agro-industries par spécialisation et par province en 1980

Spécialisation	Société	Année de création	Province d'implantation
Riz	SEMRY	1971	Extrême-Nord
	SODERIM	1977	Ouest
	UNVDA	1970	Nord-Ouest
Blé	SODÉBLÉ	1975	Adamaoua
Huile de palme	SOCAPALM	1968	Littoral
	CDC	1973	Sud-Ouest et Littoral
	PAMOL	1949	Sud-Ouest
	SAFACAM*	1897, 1962 ⁵²⁶	Littoral
	SPFS*	1974	Littoral
Canne à sucre	CAMSUCO	1975	Centre
	SOSUCAM*	1965	Centre
Thé	CDC	1973	Sud-Ouest
Maïs	MAÏSCAM	1982	Adamaoua

Source : Archives du MINADER, Stratégies de développement agricole 1980-1990

* : entreprises privées

D'après ce tableau, quelques industries de transformation ont été créées ou réadaptées. À la faveur de la politique industrielle de substitution aux importations, plusieurs entreprises agro-alimentaires ont vu le jour dans la perspective de la transformation sur place des matières premières produites au Cameroun. À cette période, l'industrie nationale pourvoyait sensiblement la moitié des besoins des populations⁵²⁷. Toutefois, certaines fournitures étrangères demeuraient encore nécessaires comme les matériels techniques ou certaines matières premières en attendant la mise en exploitation d'autres produits comme le pétrole, le

⁵²⁵ J. Cockburn et al., *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2010, p.136.

⁵²⁶ La Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM) est une société agro-industrielle créée à Dizangué au Cameroun, il y a plus d'un siècle. Elle a été fondée à l'époque par les Allemands, destinée à la production du caoutchouc et les cultures d'hévéas. L'entreprise est issue de la Société des Plantations de la Sanaga qui prend le nom de Société Africaine Forestière et Agricole (SAFA) en 1939. En 1962, elle devient la SAFACAM. La chute des cours du caoutchouc lors de la crise pétrolière des années 1970 amène la plantation à s'engager, avec le soutien de l'État, dans la culture du palmier à huile.

⁵²⁷ Essono Mathias, 55 ans, économiste, Douala, entretien du 17 août 2021 ; Etoundi Mballa, 50 ans environ, opérateur économique, Yaoundé, entretien du 3 mars 2021.

fer, la bauxite, le blé, etc⁵²⁸. Cette orientation du type de produits importés est due au fait que l'État avait besoin de s'équiper en biens nécessaires à la construction économique du pays.

D'importants investissements industriels ont été réalisés en droite ligne avec les grandes plantations agro-industrielles créées ; ceci pour faciliter la transformation des produits agricoles. On pouvait déjà, à travers le triangle national, percevoir les zones favorables au développement de vastes plantations industrielles des résultats définies sur la base des résultats agro-pédologiques préliminaires ou encore les superficies disponibles. Le tableau ci-dessous présente la production nationale de sucre assurée à cette époque par les deux unités industrielles connues à savoir la SOSUCAM et la CAMSUCO.

Tableau 11 : Production nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes)

Années	Production de la SOSUCAM	Production de la CAMSUCO	Production nationale
1971/72	13 552	/	13 552
1972/73	15 248	/	15 248
1973/74	19 053	/	19 053
1974/75	25 889	/	25 889
1975/76	27 158	/	27 158
1976/77	29 150	974	30 124
1977/78	24 511	8 750	33 261
1978/79	25 000	15 695	40 695
Totaux	179 561	25 419	204 980

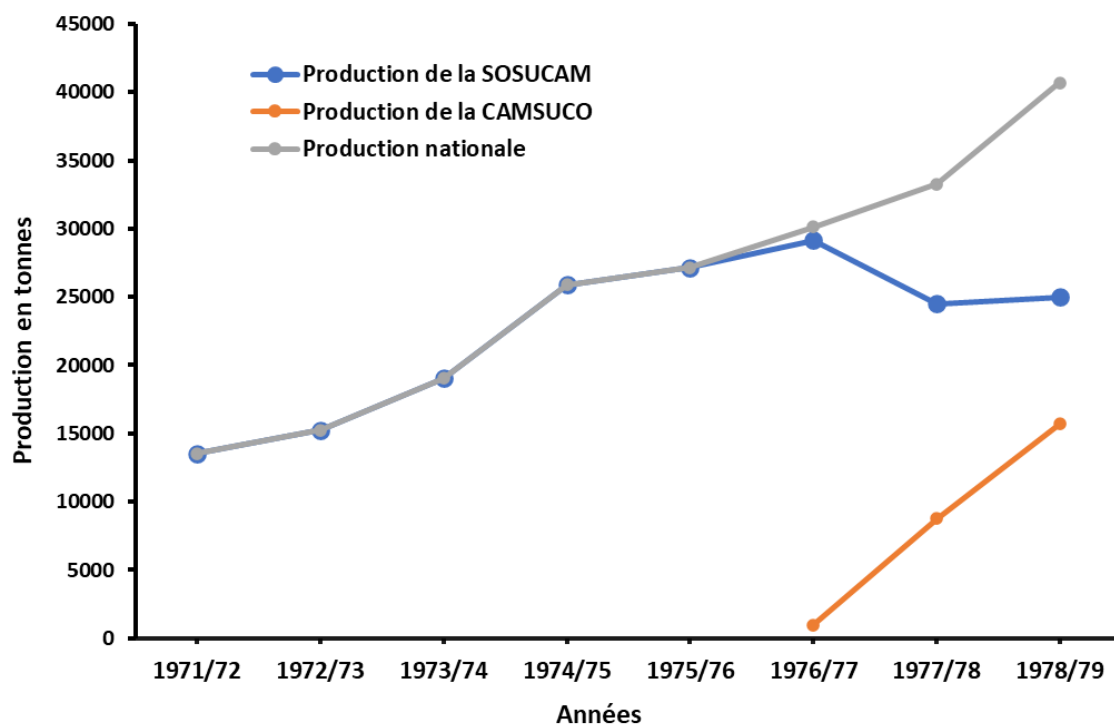
Source : MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.51.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la production nationale du sucre durant la période indiquée. Jusqu'en 1964, le sucre consommé au Cameroun était importé, venant principalement du Nigéria ou de l'Occident. Il a fallu attendre 1965, date de la création de la SOSUCAM, toute première industrie sucrière du pays, pour pouvoir le produire localement. En 1972, la production de cette société atteignait 13 000 tonnes, pour une demande nationale évaluée à près de 30 000 tonnes. L'évolution de la production croît considérablement passant de 13 552 tonnes en 1972 au double de cette production (25 000 tonnes), sept ans après la création de la société. Cette croissance dans la production annonçait des perspectives encourageantes. Elle est facilitée par d'importants moyens financiers que l'État injectait chaque année dans ce secteur. En 1976, la production de l'entreprise est renforcée par celle de la CAMSUCO, créée en 1975. Elle a commencé à produire timidement 974 tonnes en 1976/1977 et a atteint 15 000 tonnes de production en 1978/1979. À cette date, la production nationale de

⁵²⁸ *Atlas de la République Unie...*, p.57.

sucre avait franchi le seuil de 40 000 tonnes pour une demande nationale qui a doublé de 1972 à 1979.

Graphique 5 : L'évolution de la production nationale du sucre par la SOSUCAM et la CAMSUCO de 1971 à 1979 (en tonnes)



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 11

D'après le graphique ci-dessus, les productions des sociétés SOSUCAM et CAMSUCO sont croissantes. La production nationale présente une tendance croissante ; surtout que le sucre était demandé non seulement dans les ménages, mais aussi dans les unités de production de boissons comme les sociétés brassicoles et les entreprises agro-alimentaires. Avant l'indépendance, l'industrie camerounaise se limitait à quelques rares entreprises qui dépendaient d'un financement étranger. Dans le secteur alimentaire et para alimentaire, il n'existait que quelques unités industrielles, créées à travers le pays. Lors de son accession à l'indépendance, l'industrie du Cameroun était dans une phase embryonnaire. C'est la raison pour laquelle le pays a opté rapidement pour une industrialisation systématique. Pour cela, une politique active d'incitation est menée auprès des industriels étrangers à travers un arrangement fiscal approprié et l'adoption des régimes fiscaux préférentiels pour les investisseurs privés,

l'octroi de certaines facilités douanières en vue de favoriser l'implémentation de la nouvelle politique⁵²⁹.

II- Les importations alimentaires du Cameroun à partir de la naissance de l'État unitaire en 1972 jusqu'en 1985

La naissance de l'État unitaire le 20 mai 1972 suppose l'harmonisation des systèmes de gestion entre les deux États et la création de nouvelles institutions. De la République fédérale du Cameroun, on parle désormais de la République unie du Cameroun. Ce changement dans le système est perceptible dans l'unicité des actions gouvernementales qui gère désormais en tenant compte des deux parties réunies en un seul ensemble. Dès cet instant, tous les produits importés au Cameroun sont tous aussi unifiés, malgré la diversité des partenaires commerciaux. On a progressivement assisté à l'introduction de nouveaux produits qui n'étaient présents que dans l'un ou dans l'autre partie du territoire. Cette partie examine les différents produits qui ont été introduits durant cette période, ainsi que les partenaires à l'importation.

A- Les importations alimentaires du Cameroun de la naissance de l'État unitaire jusqu'en 1985

Les produits alimentaires importés à partir de la naissance de l'État unitaire épousent la logique de départ, c'est-à-dire importer juste les aliments dont le Cameroun a besoin pour combler certains déficits de production. Il était surtout question de préserver l'économie nationale de la concurrence étrangère et de mettre l'accent sur l'augmentation de la production. La seule différence ici est perceptible au niveau du volume des produits importés, car les deux États fédérés cumulent désormais leurs importations à des fins statistiques.

1- Les produits alimentaires importés et les principaux partenaires à l'importation

Avec l'avènement de l'État unitaire, l'union des deux États (oriental et occidental) détermine significativement les importations du pays. Les produits étrangers circulent désormais aisément sur l'ensemble du territoire national. Au moment de la création de l'État unitaire, les produits importés étaient constitués des produits alimentaires (alimentation et boissons) ; des produits énergétiques (constitués essentiellement des produits pétroliers)⁵³⁰ ; des produits bruts d'origine animale, végétale, minérale et autres ; du matériel de transport et de

⁵²⁹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.82-84.

⁵³⁰ Les produits pétroliers sont constitués de l'essence destinée à l'aviation, du super carburant, du carburéacteur kérosine, du pétrole lampant, du gaz-oil, du fuel-oil, des lubrifiants autres, autres essences.

traction ; des demi-produits ; des équipements agricoles ; des équipements industriels ; des produits destinés à la consommation des ménages et des entreprises⁵³¹. Le constat qu'on peut faire ici est que les produits alimentaires venaient en troisième position parmi les produits les plus importés durant cette période après les biens de consommation des entreprises et les équipements industriels. La consommation alimentaire des populations était essentiellement constituée de produits vivriers cultivés sur place. Les produits alimentaires d'importation, venant généralement d'Europe étaient destinés, du fait de leurs prix élevés, à une minorité de la population urbaine bourgeoise, constituée des expatriés et de riches Camerounais. C'était le cas des produits tel que la viande venue de France, les conserves, les vins⁵³².

Dans les années 1970, le Cameroun était dans la perspective de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour se nourrir. La plupart de ses besoins alimentaires étaient produits sur place. Si on prend l'exemple du riz qui était l'un des aliments de consommation courante de cette période, en 1966, le Cameroun dont la population était estimée à 5 millions d'habitants consommait entre 20 000 et 25 000 tonnes de riz par an. Cette consommation, essentiellement assurée par les productions traditionnelle et moderne⁵³³ se faisaient par culture pluviale dans les plaines et les bas-fonds. Le pays a produit près de 80% de sa consommation en 1975⁵³⁴ ; bien que ce pourcentage variait selon les années, en fonction de la production et des besoins. En 1984, la population avait doublé passant de 5 millions d'habitants en 1966 à 11 millions de personnes, dont près de 4,5 millions en pratiquement vingt ans⁵³⁵. Sur ces 11 millions d'habitants, 34% vivent dans les zones urbaines et la demande d'approvisionnement en denrée alimentaire avait augmenté. Parmi les produits alimentaires de consommation courante importés durant cette période, le riz venait en tête de la liste des produits. Le riz qui était alors l'aliment principal, surtout dans les zones urbaines, pour sa simplicité et sa facilité de cuisson par rapport aux mets traditionnels connaissait une augmentation en termes de volume d'importation⁵³⁶. Le tableau suivant présente la consommation nationale de riz de 1968 à 1978.

Tableau 12 : Consommation nationale de riz de 1968 à 1978 (en tonnes)

Années	Production secteur moderne	Production secteur traditionnel		

⁵³¹ DSCN, "Annuaire Statistique du Cameroun", 1983, p.369.

⁵³² A. Franqueville, *Yaoundé : construire une capitale*, Paris, Hatier, 1984, p.109.

⁵³³ La production était alors assurée ici par les plantations paysannes et les grandes unités industrielles créées sur l'étendue du territoire national à l'exemple de la SEMRY, de la SODERIM, de l'UNVDA toutes créées dans les années 1970.

⁵³⁴ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.44.

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.44.

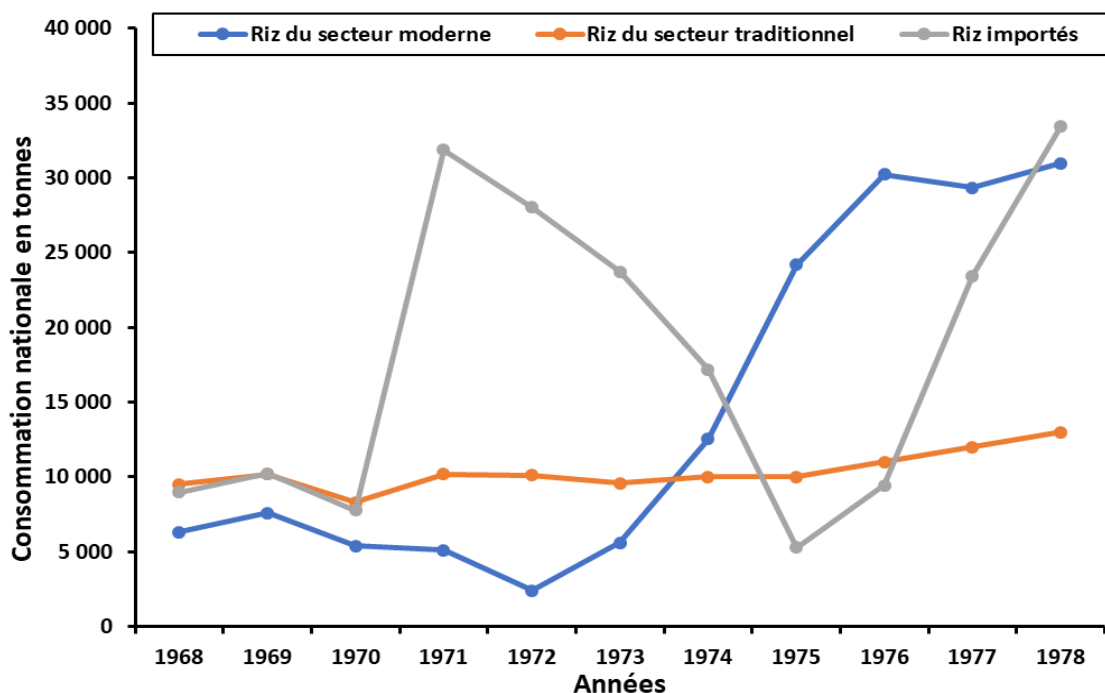
	Paddy	Équivalent	Paddy	Équivalent	Importations de riz	Consommation totale de riz
1968	6 300	3 780	9 500	5 700	8 970	18 450
1969	7 600	4 560	10 200	6 120	10 233	20 913
1970	5 400	3 240	8 300	4 980	7 755	15 975
1971	5 100	3 060	10 200	6 120	31 878	41 058
1972	2 400	1 440	10 100	6 060	28 014	35 514
1973	5 600	3 360	9 600	5 760	23 715	32 835
1974	12 524	7 510	10 000	6 000	17 200	30 710
1975	24 172	14 500	10 000	6 000	5 282	25 782
1976	30 232	18 140	11 000	6 600	9 446	34 236
1977	29 340	17 600	12 000	7 200	23 436	48 246
1978	30 959	18 580	13 000	7 810	33 466	59 846
Totaux	159 627	95 770	113 900	68 350	199 395	363 565

Source : MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.44.

D’après le tableau ci-dessus, la consommation de riz au Cameroun est assurée depuis 1968 par les productions des secteurs industriels et traditionnels, complétée par les importations venues de l’étranger. Les importations assuraient d’ailleurs une grande partie de la consommation nationale de riz. Ceci est dû au fait que les structures nationales existantes étaient encore en phase d’initiation, dépourvues de financements ou d’encadrement suffisants. Entre 1968 et 1979, une transformation des habitudes alimentaires a été constatée dans les villes. La préférence est accordée au riz et au blé au détriment des racines, tubercules ou céréales traditionnelles. La variation de la consommation nationale de riz devient alors considérable. Les chiffres présentent une consommation qui s’est accrue au rythme annuel de 19,3%⁵³⁷. Or, la production annuelle seule ne pouvait pas soutenir ce besoin ; d’où les importations de cette denrée. Cette mutation est étroitement liée à la forte progression de l’urbanisation et à la croissance des revenus qui constituent les deux facteurs prépondérants du développement de la demande. Cette transformation des habitudes était cependant freinée quand le prix relatif du riz par rapport aux aliments traditionnels était en hausse.

Graphique 6 : Part de différents secteurs dans la consommation nationale de riz de 1968 à 1978 (en tonnes)

⁵³⁷ *Ibid.*



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 12

D'après la courbe ci-dessus, la consommation de riz au Cameroun entre 1968 et 1978 était fournie par les productions traditionnelle et moderne, complétée par le riz importé. Parmi ces trois catégories, le monopole de la consommation était assuré par les importations et la production moderne. En 1971, on a assisté à une montée fulgurante du volume de riz importé qui s'élevait à plus de 41 000 tonnes. Ce chiffre connaît une baisse jusqu'en 1976 avant de remonter continuellement dès 1976. Malgré le fait que le riz ne figurait pas parmi les principales productions alimentaires du pays durant cette période, il figurait parmi les aliments les plus consommés. C'est pourquoi la valeur de ses importations était croissante et considérable. La production du secteur traditionnelle, en revanche, était restée modeste, surtout qu'elle alimentait principalement les populations riveraines aux zones de production et les pays voisins comme le Nigéria qui était situé près de la SEMRY.

Le sucre n'est pas en reste. C'est un produit indispensable dans la consommation. Au départ, la canne à sucre était cultivée de façon traditionnelle, la plupart du temps, comme culture de case dans la majeure partie du territoire. Cette production traditionnelle était presque entièrement autoconsommée. C'est à partir de 1971 qu'on assiste aux premières productions de la SOSUCAM, entreprise de fabrication du sucre à l'échelle nationale. Elle est suivie par la CAMSUCO, dont les débuts de production sont enregistrés dès 1976/1977. Le Cameroun disposait désormais de deux complexes agro-industriels de sucre bien qu'ils soient soutenus par

les importations. Le tableau ci-après fait état de la consommation nationale de sucre au Cameroun de 1971 à 1979.

Tableau 13 : Consommation nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes)

Années	Production nationale	Importations de sucre	Consommation totale	Exportation
1971/72	13 552	18 554	28 320	3 786
1972/73	15 248	15 102	28 704	1 646
1973/74	19 053	14 247	32 584	716
1974/75	25 889	12 243	37 103	1 029
1975/76	27 158	6 121	32 199	1 080
1976/77	30 124	9 780	39 835	79
1977/78	33 261	15 356	48 317	300
1978/79	40 695	16 151	56 099	745
Totaux	204 980	107 554	303 161	9 381

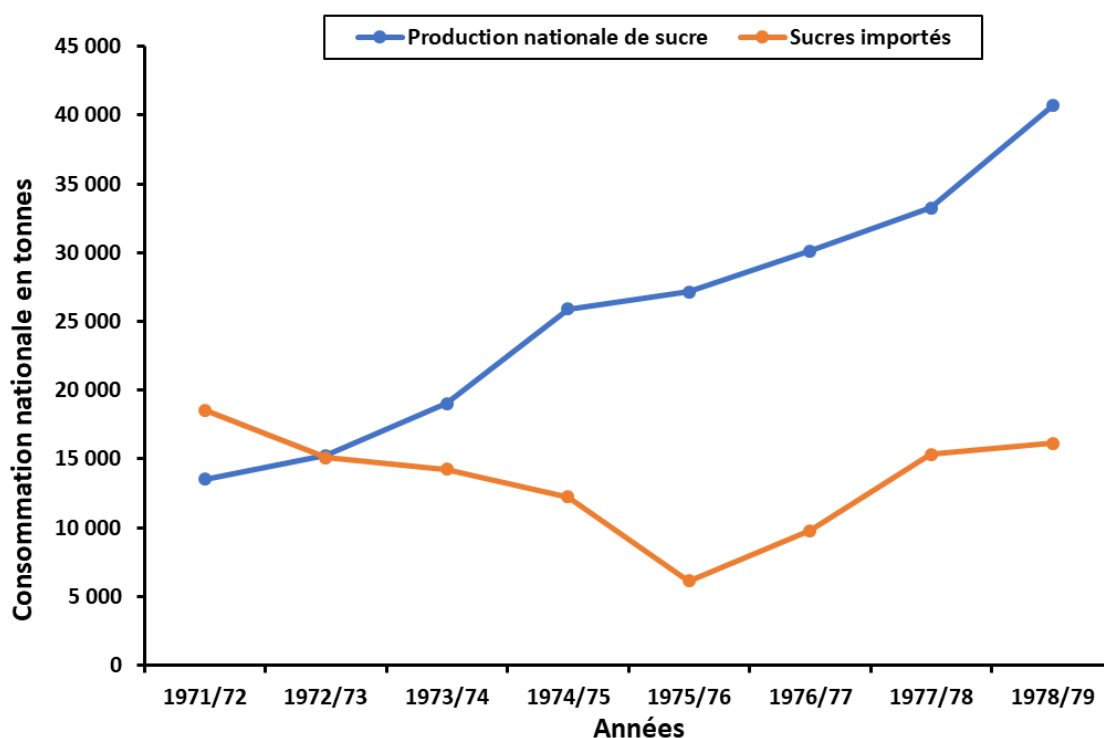
Source : MINAGRI, “Perspectives de développement...”, p.52.

Il se dégage de ce tableau que la consommation nationale de sucre au Cameroun entre 1971 et 1979 est assurée par une production nationale et une importation considérable. Le volume d’importation évolue de façon irrégulière. Au regard des statistiques, on se rend compte que durant cette période, les importations étaient maîtrisables. La production nationale était au-dessus de la valeur d’importations. Le surplus de la production était cependant exporté vers les pays voisins comme le Gabon ou le Tchad. La capacité de production de la SOSUCAM était d’environ 30 000 tonnes de sucre par an. Cette société a atteint sa vitesse de croisière en 1978 avec une production de plus 25 000 tonnes⁵³⁸. La progression de la consommation par habitant basée sur les valeurs extrêmes s’établissait à 4,7 kg par habitant, par an en 1971/72, 6,9 kg par habitant par an en 1978/79 ; la progression moyenne étant de 5,85% par an⁵³⁹. Au regard du volume de production, les perspectives en couverture des besoins sont plutôt rassurantes. Le graphique suivant présente l’évolution de la consommation nationale de sucre de 1971 à 1979.

Graphique 7 : L’évolution de la consommation nationale de sucre de 1971 à 1979 (en tonnes)

⁵³⁸ MINAGRI, “Perspectives de développement...”, p.51.

⁵³⁹ *Ibid.*



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 13

D'après cette courbe, le sucre consommé au Cameroun entre 1971 et 1979 était fourni par la SOSUCAM, créée depuis 1965, la CAMSUCO, créée en 1975 et les importations. La production nationale assure le monopole de la fourniture du sucre aux populations. Les importations de sucre ont été ralenties de 1971 à 1975, avant de grimper à partir de 1976. Il faut dire que les sociétés créées ont fonctionné véritablement, malgré les problèmes de financement et de gestion interne dont elles faisaient face. Structurées et ayant établi ses objectifs, leurs productions étaient faites sur la base de la demande et en fonction de l'évolution des besoins. Dans le souci de l'implémentation de sa politique de substitution aux importations, l'État s'est investi à assurer le financement propre de ces unités industrielles au point où ces dernières ont misé sur les prévisions à long terme. Le tableau ci-dessous présente les perspectives de production pour ces deux sociétés à l'horizon 2000.

Tableau 14 : Perspectives de production et de consommation du sucre à l'horizon 2000

Années	Production SOSUCAM	Production CAMSUCO	Production Lagdo ⁵⁴⁰	Production totale	Consommation totale
1980/81	30 000	30 000	/	/	/
1985/86	30 000	50 000	20 000	100 000	89 000
1990/91	30 000	80 000	50 000	160 000	133 000
2000	30 000	80 000	50 000	160 000	210 000
Totaux	120 000	240 000	120 000	420 000	432 000

Source : MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.53.

Le tableau ci-dessus indique les productions du sucre dans les années 1980-1990 et fait une perspective de production nationale de sucre en 2000 qui va couvrir entièrement les besoins du pays si les projets initiés sont menés à leur terme. Le recours aux importations serait alors évitable. Il faut rappeler qu’au moment de l’accession du pays à l’indépendance, la canne à sucre était cultivée de façon artisanale. Sa production au niveau paysan était essentiellement consacrée aux besoins de la consommation locale. Cependant, la société CAMSUCO, ayant vu le jour en 1975, avait pour mission de renforcer la production sucrière de la SOSUCAM basée à Mbanjock. Si les prévisions de production se réalisent à 100%, la consommation nationale devrait être couverte sans avoir recours aux importations. C’était là le souhait des pouvoirs publics, c’est-à-dire assurer l’autosuffisance alimentaire des populations. Cette volonté a largement été relayée dans les objectifs de planification économique du pays.

La production nationale de blé depuis l’accession du pays à l’indépendance est insignifiante. Dès lors, le besoin d’accroissement de la production s’est fait ressentir, car le blé faisait déjà partie des aliments privilégiés surtout en zone urbaine. C’était le constituant principal en pâtisserie et il entrait dans la fabrication du pain prisé par les populations. Le pain prenait de plus en plus d’importance dans la consommation alimentaire des populations, surtout dans les villes. Toutefois, un accent n’a pas été mis sur sa production pourtant le pays dispose des conditions climatiques et pédologiques favorables à la culture du blé. Les besoins à ce moment étaient entièrement couverts par les importations sur un marché où la demande était considérable et l’offre minable. Le pays ne pouvait satisfaire sa demande intensive qu’en comblant le large fossé qui s’était creusé entre l’offre et la demande. Le tableau 15 présente l’évolution de la valeur des importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979.

⁵⁴⁰ La mise en eau du barrage de Lagdo prévue en 1983 devait permettre de démarrer un projet de culture irriguée de canne à sucre dans les années 1985. Ce projet devait avoir une capacité finale de 50 000 tonnes.

Tableau 15 : Valeur des importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979 (en tonnes)

Années	Importations de blé (en tonnes)	Équivalent farine (en tonnes)	Importations de farine (en tonnes)	Consommation totale en tonnes
1971/72	37 785	28 439	16 633	45 072
1972/73	48 863	36 647	14 697	51 341
1973/74	32 341	24 258	11 112	35 370
1974/75	44 292	33 219	14 493	47 712
1975/76	36 091	27 068	17 874	44 942
1976/77	48 473	36 355	13 480	49 845
1977/78	61 870	46 402	17 023	63 425
1978/79	65 584	49 188	45 375	94 563
Totaux	375 299	281 576	150 687	432 270

Source : MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.55.

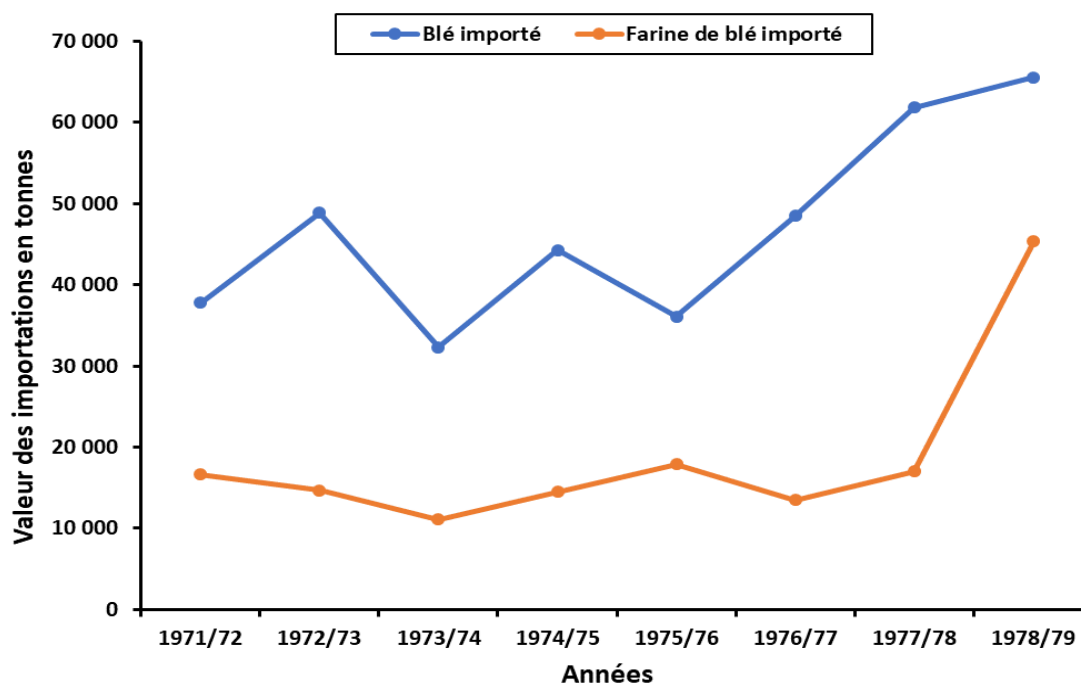
Le tableau ci-dessus permet de constater que le pays est un ancien importateur de blé. Il importe à la fois la farine de blé et du blé dur qu’il transforme ensuite dans ses usines de transformation en farine de blé. Avant 1975, la consommation totale de blé au Cameroun était entièrement couverte par les importations. Il a fallu attendre 1975 avec la création de la SODÉBLÉ pour voir ses premières productions qui étaient assez médiocres, mais prometteuses, soit 120 tonnes en 1975/76, 371 tonnes en 1976/77, 787 tonnes en 1977/78 et 2 000 tonnes en 1979/80⁵⁴¹. Les importations occupaient alors ici une part considérable dans la consommation de cette denrée au pays. Durant cette période, les importations évoluaient plus ou moins de façon croissante. Cette croissance dans la valeur d’importation était due à la forte consommation du pain en ville, car les populations estimaient que le pain ne nécessitait aucune préparation, aucun travail après l’achat, alors qu’il faut de l’énergie pour cuire les légumes ou tubercules⁵⁴². On constate également une augmentation dans la création de plus en plus constante et importante des boulangeries dans les villes de moindres importances, voire dans les villages. On estime que le chiffre d’affaires double tous les cinq ans ; ce qui correspond à une augmentation des ventes de 15% par an⁵⁴³. Le graphique suivant évalue les importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979.

⁵⁴¹ MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.56.

⁵⁴² Fambou Tchinkou Louise, 73 ans, ménagère, Yaoundé, entretien du 19 juin 2021.

⁵⁴³ MINAGRI, ‘‘Perspectives de développement...’’, p.56.

Graphique 8 : L'évolution de la valeur des importations de blé au Cameroun de 1971 à 1979
(en tonnes)



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 15

L'évolution des courbes montre une allure dominée par le blé importé. D'après cette courbe, le blé consommé au Cameroun durant les premières décennies d'indépendance est importé. Les importations étaient constituées de deux principales variétés. D'une part, on importait le blé dur qui était transformé dans les petites unités de transformation et, d'autre part, on importait aussi la farine de blé qui était destinée à l'utilisation directe dans la pâtisserie et les boulangeries. À peine créé, les problèmes sur le plan purement agronomique ont commencé à se faire ressentir à la SODÉBLÉ, fragilisant ainsi cette structure à peine naissante. Logée dans l'Adamaoua, la structure a rencontré des difficultés avec les éleveurs de la zone ayant trouvé les terres vacantes pour y implanter son site. Ces derniers ont voulu mettre l'accent sur la production animale/bovine qui était leur source de revenus prioritaires. C'est ainsi que le gouvernement a dû envisager également la culture du blé irrigué sur les périmètres de Lagdo. On pouvait alors espérer des rendements beaucoup plus améliorés surtout que les perspectives de production étaient d'environ 20 000 tonnes à l'horizon 1990/91 ; même comme celles-ci restaient encore peu suffisantes en fonction des besoins estimés. Le tableau suivant nous présente quelques statistiques nous permettant d'évaluer la part des produits alimentaires dans le total des importations.

Tableau 16 : Valeurs des principaux produits importés de 1972 à 1980

Produits	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Consommation des entreprises	20.196	18.349	26.250	31.153	35.963	42.543	52.237	59.248	75.186
Équipement industriel	10.298	10.457	13.777	20.248	28.227	31.202	48.699	51.707	59.945
Produits alimentaires	6.563	7.380	10.370	8.921	9.720	13.619	14.048	18.777	16.615
Produits énergétiques	3.836	4.053	9.209	11.260	11.316	20.437	22.167	27.560	44.485
Valeur totale des importations	76.384	74.221	104.825	128.104	145.962	192.401	237.247	271.160	337.606

Source : DSCN, “Annuaire statistique du Cameroun”, 1983, pp.369-370.

À partir de ce tableau, on constate que les produits alimentaires figuraient parmi les importations camerounaises durant les premières décennies d’indépendance, aux côtés d’autres produits connexes. Ils étaient d’autant plus variés et divers. L’alimentation était au centre des préoccupations gouvernementales. On comprend alors toute la détermination du jeune État à développer le tissu industriel national. Comme dans les discours, l’un des soucis majeurs du gouvernement à cette époque était le développement des industries de substitution aux importations. Il était question de produire et de transformer sur place tout ce qui était destiné à la consommation. La sécurité alimentaire des populations faisait partie des préoccupations du moment. C’est pourquoi le recours à l’importation de certains biens alimentaires fut instauré, afin de combler le déficit. Le ravitaillement des entreprises en énergie était également nécessaire pour le fonctionnement de ces dernières.

En ce qui concerne les grands fournisseurs du Cameroun à l’importation après les indépendances, la France assurait le monopole commercial au Cameroun oriental, tandis que l’Angleterre était le partenaire privilégié au Cameroun occidental. Ceci a duré jusqu’en 1972, date de l’unification du Cameroun où les deux Cameroun se sont unis pour former désormais une seule entité territoriale. Dès lors, il y a eu une combinaison de la gestion des affaires de l’État sur tous les plans, principalement économiques. Après l’unification du Cameroun, on a assisté à une diversification des partenaires économiques du pays. Les partenaires commerciaux à cette époque-là sont majoritairement les pays de l’Europe occidentale en termes d’importations et d’exportations. Cependant, la France occupait une place prépondérante. Elle

était d'ailleurs restée en tête et absorbait à elle seule plus du tiers du commerce extérieur, que ce soit en termes d'exportation ou d'importation des produits⁵⁴⁴.

Durant les deux premières décennies d'indépendance du Cameroun, le Japon s'était démarqué des autres fournisseurs asiatiques. Son plus haut niveau d'importation a été atteint en 1980 avec un total de 17,886 milliards de FCFA sur les 39,093 milliards de FCFA pour toute l'Asie, soit un pourcentage de 45,75%⁵⁴⁵. Elle était suivie cette année-là par la Formose avec 8,545 milliards de FCFA et de la Chine avec 6,217 milliards de FCFA⁵⁴⁶. Les autres fournisseurs asiatiques durant cette période étaient la Malaisie, la Corée du Sud, la Thaïlande et Hong-Kong. On notait aussi l'entrée en scène de nouveaux partenaires tels que l'Union indienne, le Pakistan, le Singapour, l'Indonésie, les Philippines et le Sri Lanka⁵⁴⁷. Le Japon et les États-Unis fournissaient plus de marchandises qu'ils n'en achetaient. À ce moment, les relations commerciales avec la plupart des États africains étaient encore embryonnaires.

Le classement général du Cameroun en 1976 présente les neuf premiers fournisseurs du pays à cette date et par ordre de la manière suivante : la France est le premier fournisseur, suivit des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, de l'Italie, du Gabon, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Belgique-Luxembourg et des autres pays. Qu'à cela ne tienne, l'UE est le partenaire historique du Cameroun puisque les rapports du pays avec les États de cette Communauté remontent à la période coloniale. Elle est restée la principale zone d'échanges du Cameroun avec 51% des importations. Elle est à la fois le premier partenaire du Cameroun en matière d'importations (35 %) et d'exportations (46 %) ⁵⁴⁸.

2- Le bilan des importations alimentaires de 1972 à 1985

Durant les premières décennies de l'indépendance, l'alimentation des populations était beaucoup plus basée sur les produits vivriers cultivés sur place au Cameroun. La majorité de la population vivait encore en zone rurale et les besoins alimentaires étaient locaux. Les produits alimentaires d'importations, généralement venus d'Europe étaient destinés, du fait de leurs prix élevés, à une petite proportion de la population urbaine, aux expatriés et riches camerounais. C'était le cas des produits tels que la viande (venue de France), les conserves, les vins⁵⁴⁹. L'UE

⁵⁴⁴ Archives du MINEPAT, Accords internationaux de développement économique, p.5.

⁵⁴⁵ *Idem*.

⁵⁴⁶ *Idem*.

⁵⁴⁷ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.218.

⁵⁴⁸ <https://www.wathi.org/la-situation-economique-au-cameroun/>, consulté le 12 mars 2020.

⁵⁴⁹ Edongue Barthélémy, 71 ans, administrateur à la retraite, Yaoundé, entretien du 10 juin 2021 ; Nguiffo Fotsing Francis, 50 ans environ, opérateur économique au GICAM, Douala, entretien du 19 août 2021.

était alors le principal fournisseur. Quant aux exportations, les proportions se sont inversées, la CEE a vendu pour 71,2 % au Cameroun en 1975 contre 70,7 % en 1974⁵⁵⁰.

Tableau 17 : Les principales importations alimentaires de 1976 à 1984

Q = Quantité (en tonnes) ; V = Valeur (en millions de FCFA)

		Années							
Produits		1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Blé	Q	48 544	62 142	66 382	63 421,5	68 758,4	55 571	69 578	96260
	V	2 267	2 995,8	3 056,6	3 249,5	3 965,7	3 578,3	5 386	7 194
Riz	Q	9 495,5	23 435,7	33 466	28 973	14 731	20 409	12 840	42 243,8
	V	604	1 526,4	2 432	1 946	964,9	1 618	2 492	3 390
Thé	Q	7,7	61	19,4	17	100,1	96	71	13,4
	V	6,8	23	16,5	16,7	40,6	41	39	15
Farine de froment	Q	13 490	17 023	45 375	24 327	22 053,7	24 249	16 400	13 524,2
	V	805	887	2 339	1 381	1 439,9	1 613	957	934
Sucre raffiné	Q	9758	15 182	15 827	11 899	1 644,7	1 947	123	30,6
	V	891,5	1 033	1 136	855	153,7	259	13	3
Huile d'arachide raffinée	Q	445,8	190	103	367	440,3	337	105	305,1
	V	91,1	55	24	91,5	118,6	105	24	176

Source : Archives du MINADER, Annuaire statistique agricole 1983-1984, MINAGRI, pp.81-82, 89.

Le tableau ci-dessus montre les principales variétés de produits que le Cameroun a importés de 1976 à 1984. Ils sont constitués de céréales, de sucre, de thé, d'huile d'arachide raffinée. De ces produits, les céréales figurent parmi les plus importés en termes de quantité et de valeur. Le blé importé était constitué de deux variétés, à savoir le blé dur et la farine de blé. La création de la SODEBLÉ en 1975 avait réduit l'importation de la farine de blé, même comme cette usine était encore embryonnaire et ne produisait pas suffisamment de blé. C'est la raison pour laquelle les importations de blé se sont accrues durant cette période.

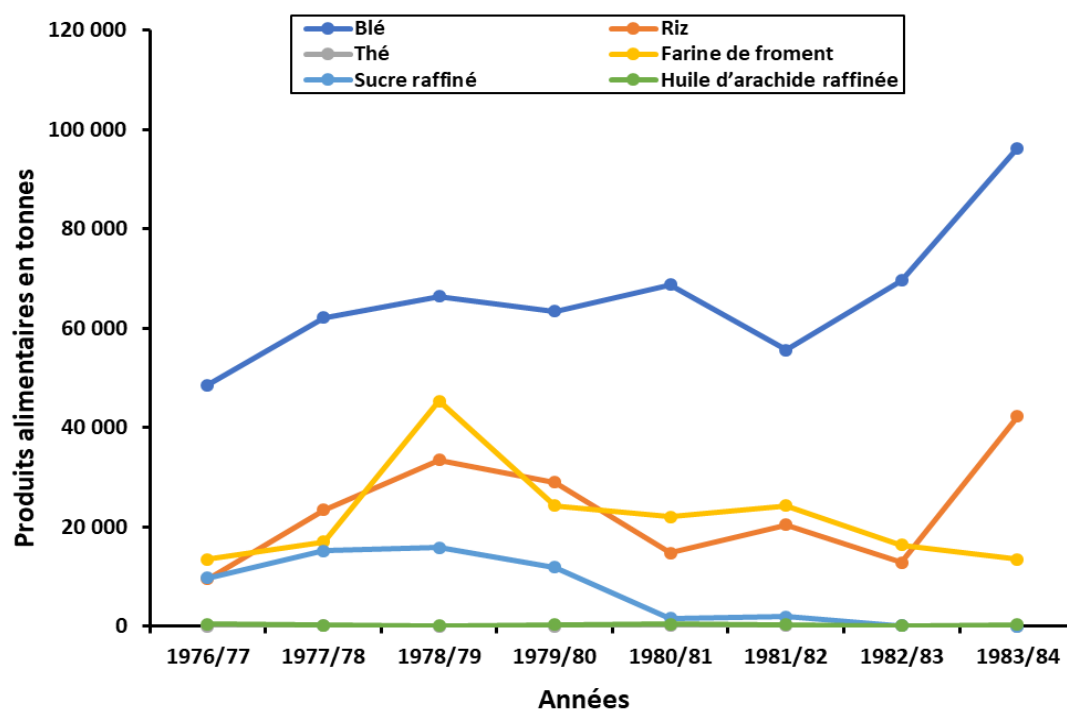
Ainsi, les importations des biens de consommation industrielle (demi-produits, produits minéraux, produits de consommation des entreprises) ont aussi augmenté durant cette période passant de 487 000 tonnes en 1971/1972 à 1 090 000 tonnes en 1981/1982. Les produits énergétiques et lubrifiants ont aussi régulièrement augmenté, passant de 288 000 tonnes entre 1971 et 1972 à 649 000 tonnes entre 1980 et 1981 pour chuter brusquement à 188 000 tonnes entre 1981 et 1982⁵⁵¹. Par groupe d'utilisation, on a pour une valeur totale de 128,1 milliards

⁵⁵⁰ <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/08/>, consulté le 13 mars 2020.

⁵⁵¹ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.84.

en 1975, 22,4% de biens de consommation des ménages ; 25,3% pour les biens de consommation des entreprises et 52,2% pour les biens d'équipement. Au total, environ 70% des importations intéressent la production⁵⁵². Le graphique suivant permet d'apprécier l'évolution des principales importations alimentaires de 1976 à 1984.

Graphique 9 : L'évolution des principales importations alimentaires de 1976 à 1984



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 17

Cette courbe fait état de l'évolution des principales importations. À la lecture, le blé est le produit le plus importé, suivi de la farine de blé et du riz. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait le Cameroun obéissait à la logique de la pérennisation du pacte colonial où le pays était un débouché pour les produits manufacturés venus d'Europe et un réservoir de matières premières pour la métropole. Le sucre a connu une légère hausse de 1976 à 1978, avant d'amorcer une phase de récession où elle chute complètement en 1980 jusqu'en 1984. L'huile d'arachide et le thé présentent des valeurs presque insignifiantes par rapport aux autres produits.

Les importations en provenance de l'UE sont variées. La configuration de l'ensemble de ces importations est essentiellement composée de biens de consommation finale et intermédiaire et des biens d'équipements à forte valeur ajoutée⁵⁵³. De ce fait, on distingue cinq grandes catégories de produits formant l'ossature des achats du Cameroun auprès de l'UE. Ces

⁵⁵² *Atlas de la République Unie du Cameroun...*, p.57.

⁵⁵³ Ebale, "L'Europe et l'Afrique...", p.289.

catégories se composent des produits manufacturés, de machines et matériels de transport, des produits énergétiques, des produits chimiques et des produits alimentaires. Ils proviennent naturellement des pays partenaires de l'UE. On note une place non négligeable pour les produits alimentaires venant des Pays-Bas, constitués de lait et dérivés, de viande et abats comestibles, ainsi que les graisses et huiles animales ou végétales⁵⁵⁴. La combinaison de tous les produits alimentaires importés (aliments et boissons) est récapitulée dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Les statistiques des importations des aliments et des boissons de 1970 à 1985

Années	Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de FCFA)
1970	114 455	6 301
1971	147 773	7 301
1972	119 588	6 563
1973	118 768	7 380
1974	107 948	10 370
1975	91 492	8 921
1976	108 161	9 720
1977	139 388	13 619
1978	144 437	14 048
1979	205 948	18 777
1980	137 595	16 615
1981	118 403	18 827
1982	123 408	20 445
1983	184 663	30 280
1984	174 219	32 826
1985	252 095	45 803
Totaux	2 288 341	267 796

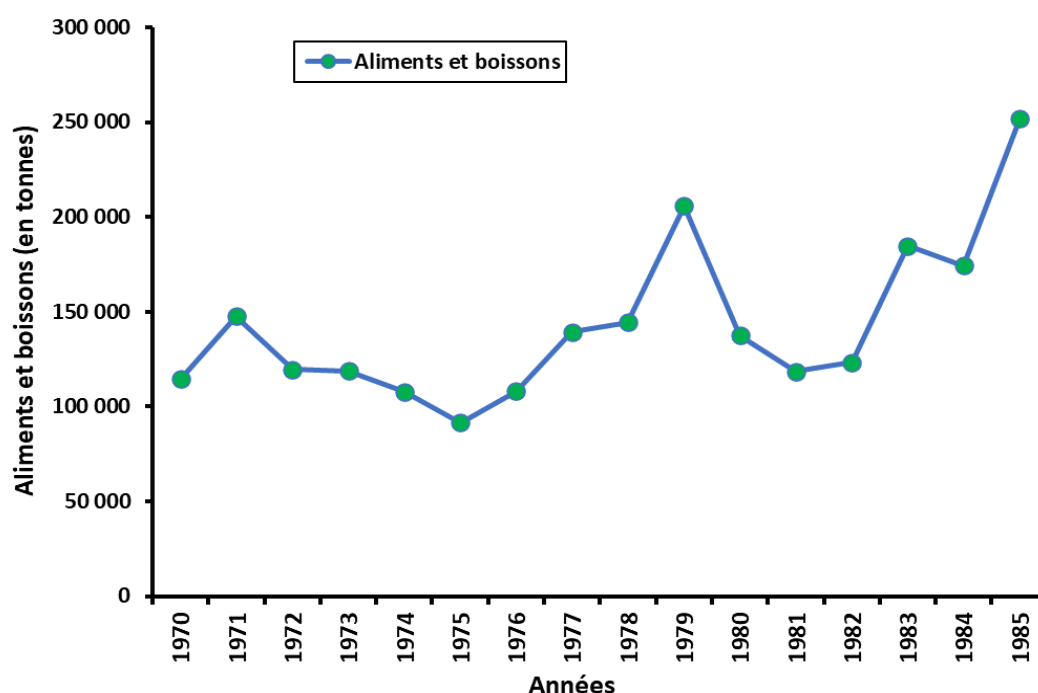
Source : DSCN, ‘‘Annuaire statistique du Cameroun 1983’’, pp.369-370. DSCN, ‘‘Annuaire statistique 1991’’, novembre 1993, p.283.

Ce tableau fait un récapitulatif des aliments et boissons importés de 1970 à 1985. De façon globale, ces produits constituent les principales importations alimentaires du pays. La quantité et les valeurs sont restées importantes et ont évolué en dents de scie. Les quantités sont variables, car certains de ces produits étaient importés à l'état brut comme le cas du riz paddy ou du blé dur qui allaient être traités dans les usines de transformation camerounaise ; ce qui fait que la valeur n'est pas toujours l'équivalent de la quantité. On constate à partir du tableau

⁵⁵⁴ Gonsi Ngameni, ‘‘Le commerce extérieur du Cameroun...’’, p.154.

18 que les valeurs sont croissantes, de façon générale. Malgré la politique de substitution aux importations, les biens importés demeurent considérables. En 1974, par exemple, elle a atteint plus de 10 millions et dès 1978, elle amorce une phase de croissance soutenue, allant de 14 millions à plus de 20 millions en 1982 pour atteindre plus de 45 millions en 1985. Ces chiffres sont révélateurs de la part des produits alimentaires importés dans la consommation des populations. Le graphique suivant permet de mieux cerner l'évolution de ces produits de 1970 à 1985.

Graphique 10 : L'évolution des importations des aliments et des boissons de 1970 à 1985



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 18

Les valeurs des importations alimentaires et de boissons ont évolué modestement de 1970 à 1971 de façon irrégulière et en dents de scie, avec une propension à la hausse. Elles grimpent en 1971, mais connaît une chute de 1972 à 1975 avant d'entamer une phase de croissance optimiste jusqu'en 1979. Il a fallu attendre 1976 pour assister à un redécollage qui a évolué pour atteindre son pic en 1979. En 1980, on a enregistré une baisse qui redécolle à partir 1982 jusqu'en 1985. Cette irrégularité se traduit par un approvisionnement plus ou moins régulier en vivres par les producteurs locaux. L'évolution croissante de ces valeurs s'explique par la croissance démographique qui fait augmenter les besoins alimentaires. La population, de plus en plus citadine, s'adapte peu à peu aux habitudes alimentaires de la ville qui privilégiaient

les aliments comme le riz, le pain, les boissons, fabriqués à base des produits importés. Le tableau suivant présente les valeurs des importations alimentaires du Cameroun de 1972 à 1985.

Tableau 19 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1972 à 1985

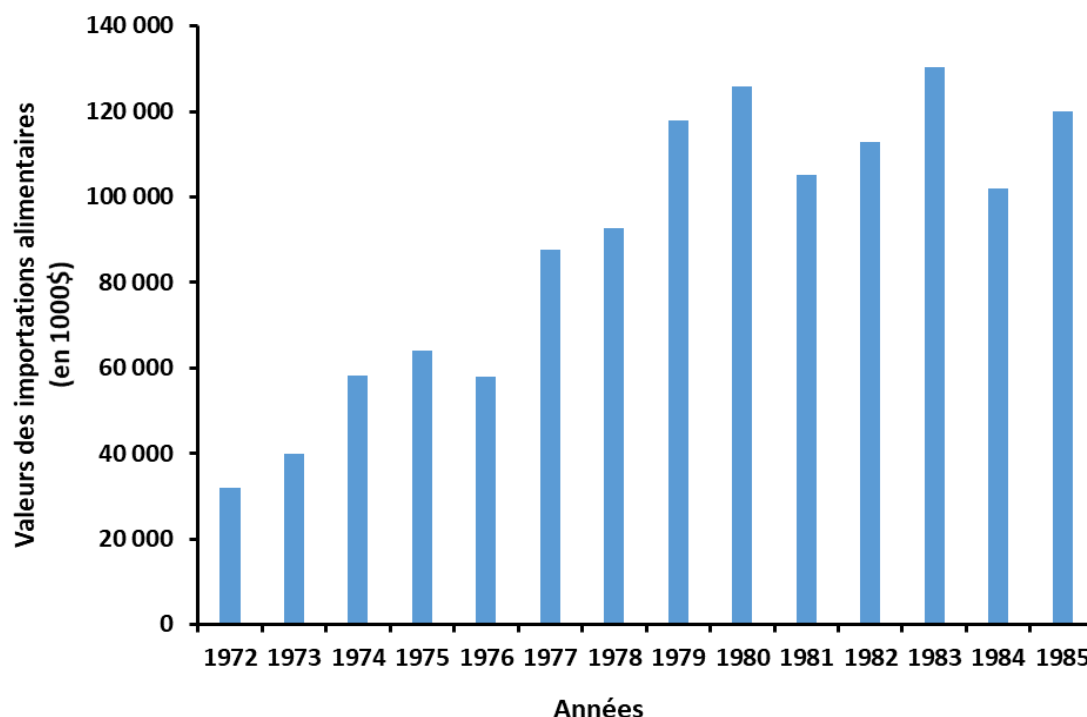
Années	Valeurs des importations alimentaires (en 1000\$)	Part dans les importations (%)	Valeurs totales des importations (en millions de FCFA)
1972	32 104	10,58	76 384
1973	40 017	11,95	74 221
1974	58 258	13,32	104 825
1975	64 035	10,70	128 104
1976	57 902	9,46	145 962
1977	87 786	11,21	192 401
1978	92 640	8,01	327 247
1979	117 883	9,27	271 160
1980	125 732	7,86	337 606
1981	105 120	7,36	386 089
1982	112 972	9,36	394 581
1983	130 439	10,59	466 977
1984	102 102	9,17	484 432
1985	119 949	10,50	513 896
Totaux	1 246 939	139,34	3 903 885

Source : www.banquemonddiale.org., 2010, in Awono, Havard, ‘‘Le rôle des importations...’’, p.14 ; Rapport général d’exécution des 1^{er} et 2^e plan de développement économique, social et culturel (1960-1965), (1966-1971), p.21 et p.18. *Encyclopédie de la République...*, p.121 et DSCN, ‘‘Annuaire Statistique...’’, pp.369-370.

À partir de 1972, la valeur des importations alimentaires croît sensiblement à intervalle régulier, malgré qu’elle connaisse quelques périodes de chute en 1976, en 1981 et en 1984. La valeur part de 32 mille dollars en 1972 à 119 mille dollars en 1985. Cette croissance exponentielle est due à l’échec de la politique agricole initiée depuis l’indépendance et la non-matérialisation concrète des plans quinquennaux de développement. Avec la hausse des cours des matières premières et la promotion des exportations dans les années 1970, la nouvelle orientation agricole était beaucoup plus basée sur la production des cultures de rente qui était plus rentable, au détriment de la production vivrière. Cette réorientation a créé non seulement une croissance des revenus, mais a surtout renforcé le pouvoir d’achat des populations en produits alimentaires étrangers. Durant cette période, les paysans étaient plus prompts à s’investir dans la culture des produits d’exportation que des vivres. En 1977, par exemple, les montants alloués aux importations étaient considérables. Elles étaient de l’ordre de 184 % pour

le riz, 73 % pour le sucre, un peu plus de 60 % pour les céréales et les viandes⁵⁵⁵. Avec l'augmentation de la population, les besoins alimentaires se sont créés progressivement, et ce, jusqu'à l'avènement de la crise économique qui a déconstruit davantage les structures économiques existantes.

Graphique 11 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1972 à 1985



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 19

À l'analyse, l'évolution de la valeur des produits alimentaires d'importation croît lentement durant la première décennie d'indépendance. Cela s'explique par le fait que l'alimentation de la population était assurée en grande partie par les cultures vivrières produites au Cameroun. Les industries agro-alimentaires existantes représentaient le principal secteur industriel au Cameroun avec des branches telles que le traitement des grains et de la farine en vue de produire les céréales nécessaires pour la consommation. C'est ainsi qu'on avait les unités de production telles que la SODEBLÉ, la SEMRY, la SODERIM, la Société camerounaise de Minoterie (SCM) qui assurait la transformation des grains en farine. La fabrication de la farine de blé est réalisée au Cameroun depuis 1967. En 1980, la consommation de la farine de blé se situait entre 65 000 et 70 000 tonnes par an et le pays assurait bien la production qui couvrait

⁵⁵⁵ Awono et Havard, "Le rôle des importations dans la consommation...", p.6.

les besoins⁵⁵⁶. D'autres secteurs sont également opérationnels ou en expansion avec la fabrication des pâtes alimentaires, la fabrication du sucre avec des sociétés telles que la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), la *Cameroon Sugar Company* (CAMSUCO), etc. La production du sucre en 1980 se situait à 55 700 tonnes pour une demande qui était de l'ordre de 60 000 tonnes⁵⁵⁷. Dès 1981, le Cameroun devait disposer d'un excédent sucrier qui allait croître au fur et à mesure que les deux sociétés en services (la SOSUCAM et la CAMSUCO) s'acheminaient vers leur pleine capacité de production⁵⁵⁸.

La branche des huileries et corps gras ou encore traitement du cacao était fonctionnelle et diversifiée avec des sociétés tels que la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM), la Société de Développement de Coton du Cameroun (SODECOTON), la Chocolaterie Confiserie Camerounaise (CHOCOCAM). En ce qui concerne les industries de boissons, la production était assurée par les sociétés telles que la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), la société *Guinness*, l'Union camerounaise des Brasseries (UCB). Toutes ces productions agricoles et industrielles ont permis au pays de nourrir rationnellement sa population et de ne pas trop dépendre des importations en termes alimentaires⁵⁵⁹.

Cependant, les importations durant cette période connaissent une baisse des produits alimentaires et une nette augmentation des produits énergétiques. À titre d'illustration, de 138 000 tonnes en 1970/1971, les produits alimentaires enregistrent une baisse constante, soit 111 000 tonnes de 1972 à 1973 ; 98 000 tonnes de 1975 à 1976⁵⁶⁰. À ce stade, avec l'implémentation des plans de développement, on aurait cru l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire du pays. On constate alors que jusqu'ici, les importations étaient plus ou moins contrôlées et les produits importés étaient ceux destinés au développement industriel local. Cette volonté politique de développement accéléré basée sur l'industrie devait ainsi réduire les importations de certains biens comme les biens alimentaires, auxquelles devait substituer l'industrie locale et assurer le développement industriel du pays. Le graphique suivant présente l'évolution des importations alimentaires de 1972 à 1985.

Graphique 12 : L'évolution des importations alimentaires de 1972 à 1985

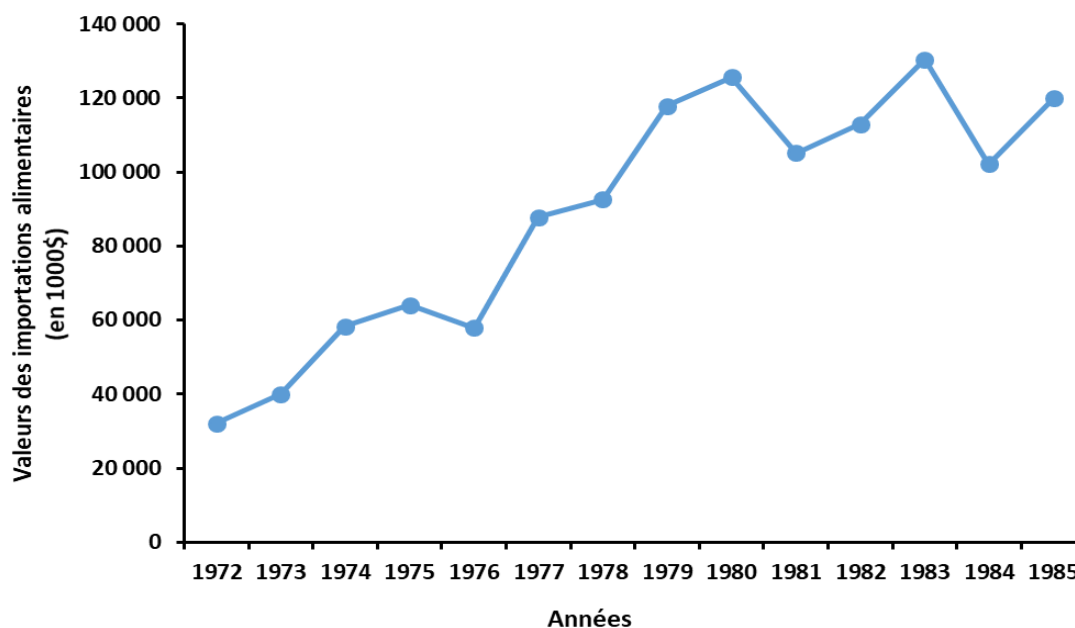
⁵⁵⁶ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.86-87.

⁵⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁵⁹ Atangana Manga, 56 ans, Économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 25 août 2021 ; Onana Manga, 45 ans environ, Économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 24 août 2021.

⁵⁶⁰ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.84.



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 19

Au regard de l'évolution des importations camerounaises durant sa première phase de croissance économique (1960-1985), on constate une évolution croissante des statistiques d'importations. Cette évolution des importations des produits commence timidement dès 1960, mais connaît une augmentation à partir des années 1970 qui devient plus fulgurante dès 1973, sans doute marquée par l'unification du Cameroun, pour légèrement ralentir entre 1972 et 1973, due à la première crise pétrolière. C'est ainsi que les importations vont connaître une progression encore plus forte et continuellement accélérée d'environ 21% par an durant la période de 1974 à 1975⁵⁶¹. À partir de 1975, les importations entrent dans une phase de croissance très élevée : 58% en 1974/1975, 37,5% en 1976/1977, 24% en 1977/1978, 44% en 1978/1979, 25% en 1979/1980⁵⁶² pour ralentir relativement entre 1980 et 1982, avant de reprendre sa croissance jusqu'en 1985.

Cette croissance des importations doit traduire la nécessité de développement, d'équipement et de construction du pays devant fournir les accessoires pour équiper les industries, les bureaux et répondre aux besoins sans cesse croissants des populations en termes d'alimentation ou d'autres nécessités impérieuses. Le Cameroun importe des quantités massives de produits ou de matériaux divers pour alimenter son économie industrielle ou domestique, en raison de la couverture des besoins pour l'industrie locale qui s'accroît

⁵⁶¹ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.76.

⁵⁶² *Ibid.*

régulièrement. Par exemple, les fabrications industrielles utilisent 60% des importations du secteur alimentaire.

Depuis 1978, la tendance de la valeur des importations est à la hausse. À partir des années 1980, un exode rural des jeunes des différents centres ruraux s'est effectué vers les villes, principalement Douala et Yaoundé. Cette population citadine nombreuse devient les plus gros demandeurs des produits alimentaires. Pourtant, la construction des centres de productions dans l'arrière-pays ne s'est pas accompagnée de la construction de routes de qualité pouvant permettre l'acheminement facile et rapide des produits dans les zones enclavées vers les centres urbains⁵⁶³. Les distances et les difficultés d'accès sont d'autant plus préjudiciables que les zones de production sont frontalières et soumises aux demandes des marchés extérieurs du Nigeria, du Tchad ou de la République centrafricaine. Il devient alors plus intéressant et moins onéreux pour les producteurs de vendre leurs produits aux pays voisins que de les acheminer vers les capitales politique et économique ou dans d'autres zones camerounaises⁵⁶⁴.

La SEMRY, dotée de la plus grande capacité de production de riz des trois centres, située à l'Extrême-Nord, au sommet du septentrion, est la plus durement frappée par cet enclavement et la concurrence environnante, en raison de la forte demande de pays moins producteurs comme la République centrafricaine et le Tchad. Cela crée une pénurie de vivres qui est difficile pour l'État de gérer aussi facilement. Ajoutés à ce problème d'enclavement, les coûts de production qui restaient élevés. En 1986, on a estimé à plus de 2 millions de FCFA le coût de l'aménagement à l'hectare d'une production de riz en prenant en compte le matériel de pompage, les creusements de canaux, les ouvrages en bétons, l'aménagement des hangars, etc⁵⁶⁵. C'est de cette façon que progressivement, les importations ont pris le pas sur la production. Il faut avouer que les politiques agricole et industrielle ont joué un rôle dans l'évolution des importations alimentaires.

B- L'impact des politiques agricole et industrielle adoptées sur les importations alimentaires

Les politiques économiques adoptées à l'indépendance ont influé l'évolution des importations durant les premières décennies d'indépendance. Reposant sur la protection et la préservation du tissu économique nationale, elles ont beaucoup œuvré pour la limitation des importations des produits alimentaires. Ces politiques avaient pour dénominateur commun

⁵⁶³ Atangana Manga, 56 ans, économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 25 août 2021.

⁵⁶⁴ *Idem*.

⁵⁶⁵ Tamouya et Monthé, *L'économie camerounaise...*, p.76.

l'augmentation de la production agricole et industrielle, la satisfaction des besoins alimentaires des populations. À travers les politiques initiées, le Cameroun est parvenu à répondre aux besoins alimentaires de ses populations durant cette période, mais surtout à préserver le tissu économique national.

1- L'impact de la politique agricole

La politique agricole initiée à l'indépendance avait pour but de développer la production agricole nationale et d'assurer la sécurité alimentaire des populations. Dès 1970, les autorités camerounaises ont pris des initiatives en faveur du développement des cultures de rente et la promotion des produits d'exportation ; étant donné que le marché intérieur était étroit et ne facilitait pas l'écoulement de ces produits. Le but avéré était de rentabiliser les investissements réalisés. Cette stratégie a permis de concevoir et d'exécuter des politiques en faveur des exportations ; ce qui a conduit à la suppression de certains droits de douane prélevés sur les exportations. Cette mesure a abouti à la mise en place d'un système visant à accorder des dotations matérialisées par les subventions à la production des biens destinés à l'exportation. L'accroissement des revenus du secteur pétrolier dont l'exploitation a démarrée en 1977, a permis le financement de tous ces programmes⁵⁶⁶. Malgré le fait qu'une priorité ait été accordée à la production des cultures de rente dans la perspective de la promotion des exportations, l'État a tout de même mis en place des projets de développement du secteur rural en vue de maximiser la production des vivres indispensables à l'alimentation des populations. Cependant, la mobilisation du potentiel agricole s'est heurtée à une série de contraintes, plus particulièrement le retard de la recherche agronomique, les besoins de financement, l'ampleur des tâches de formations entre autres.

Le secteur rural se présentait alors ici comme le poumon alimentaire national sur qui toutes les énergies devaient être focalisées. Cependant, la productivité de ce secteur s'était affaiblit progressivement à cause de l'exode rural des jeunes ; ce qui a entraîné le vieillissement de la population active, le vieillissement sans régénération des plantations et la dégradation de l'appareil de production. Cette détérioration progressive est parallèle à celle du pouvoir d'achat des prix versés aux producteurs pour leurs produits et résulte d'une amélioration trop lente par rapport aux zones urbaines, des conditions de vie paysannes. Compte tenu de la forte accélération de l'exode rural, il devenait impératif de lutter rapidement contre ce phénomène afin d'assurer un avenir à l'agriculture⁵⁶⁷. C'est dans le but d'arrêter cette tendance que l'État a

⁵⁶⁶ Cockburn et al., *Libéralisation commerciale...*, p.136.

⁵⁶⁷ MINAGRI, "Perspectives de développement...", pp.4-5.

accentué ses efforts en faveur du secteur en procédant aux réformes de la politique agricole à travers plus de subventions et la mise en place des projets d'encadrement du secteur paysan.

L'autre constat c'est celui de la primauté toujours accordée aux cultures de rente par rapport à la production vivrière. Les unités de production qui étaient jusqu'ici implantées à travers le pays ont fait face à certains dysfonctionnements qui ne favorisaient pas toujours le bon fonctionnement de ces structures. Ils se traduisaient par un gaspillage des ressources matérielles, financières et humaines, s'illustrant par la multiplication des structures et du personnel administratif intervenant dans le développement agricole sur le terrain ; les services publics traditionnels de l'agriculture qui se sont affaiblis du fait d'un manque de ressources matérielles et logistiques ; une implication insuffisante des producteurs dans l'élaboration des mesures de politique agricole entre autres⁵⁶⁸. En plus, le niveau des ressources publiques allouées au secteur agricole (5% du budget national) est resté faible par rapport à sa taille et à sa contribution à l'économie (60% environ de la population active du pays ; contribution de l'ordre de 25 à 30% au PIB)⁵⁶⁹. Ceci a handicapé à la longue l'évolution de ce secteur.

Les quatre premiers plans quinquennaux de développement avaient un objectif commun en ce qui concernait le secteur agricole, notamment l'accroissement de la production agricole aussi bien vivrière que d'exportation et l'amélioration de sa qualité ; l'accroissement des revenus des paysans ; l'augmentation de la production agricole ; la valorisation de la productivité agricole par une transformation locale. Si au fil du temps les importations alimentaires ont pris le dessus sur la production vivrière au Cameroun, une telle situation peut s'expliquer par des évolutions défavorables ou des conjonctures économiques nationales et internationales. Elle dépendait surtout fondamentalement des politiques mises en œuvre dans le secteur, de leur cohérence, de leur faisabilité ainsi que de leurs délais d'exécution⁵⁷⁰. Les cultures vivrières méritaient qu'un accent particulier soit mis sur leur production, au même titre que les cultures de rente parcequ'elles jouaient un rôle de premier ordre dans l'alimentation des populations, mais aussi dans l'économie nationale. Il était alors opportun d'encadrer ce secteur, car il avait déjà au départ une dynamique de développement qui obéissait à des contraintes qui lui étaient propres.

Les problèmes fondamentaux de la non-atteinte des objectifs des politiques agricoles reposaient sur une diminution de la population agricole active favorisée par l'exode rural, un

⁵⁶⁸ *Ibid.*

⁵⁶⁹ MINADER, "Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960", mai 2006, p.6.

⁵⁷⁰ *Ibid.* p.11.

vieillessement continu et un mauvais entretien des plantations paysannes ; un accès limité des paysans aux intrants et une assistance insuffisante dans le processus de production ; un système d'encadrement peu performant ; une prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière ; une stagnation de la productivité des exploitations et un retard accumulé par la recherche agricole en matière de cultures vivrières et la formation des cadres qui était encore insuffisante⁵⁷¹. La formation des cadres du secteur agricole a été l'objet d'efforts importants depuis l'indépendance⁵⁷². Cependant, un certain nombre de lacunes subsistait dans cette formation parmi lesquelles on retrouvait un nombre encore insuffisant de cadres formés, une formation trop académique et des moyens pas suffisamment disponibles pour les travaux pratiques ou des descentes sur le terrain, l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour assurer un recyclage permanent des cadres ou encore l'absence de formation des agents qui étaient en contact direct avec les agriculteurs ; ce qui avait créé une coupure entre la chaîne des cadres chargés de développer le secteur agricole et les paysans auxquels était destiné tout leur savoir et leur expérience⁵⁷³.

Il en est aussi du faible niveau d'équipement des campagnes et de la médiocrité des revenus agricoles qui ont conduit au phénomène de l'exode rural des jeunes. Cet exode de jeunes des campagnes vers les villes avait plombé plusieurs projets de développement agricole du milieu rural. Le libéralisme planifié qui fondait le développement du pays sur l'initiative privée et le développement autocentré et qui recherchait une moindre dépendance vis-à-vis de l'extérieur étaient ainsi mis à rude épreuve⁵⁷⁴. Les importations étaient principalement destinées à combler le déficit alimentaire des populations, fournir les équipements nécessaires pour le développement des structures économiques alors que la promotion des exportations visait la conquête des marchés étrangers. Par ces stratégies, le Cameroun devait asseoir son développement économique.

2- L'influence de la politique industrielle sur les importations alimentaires du Cameroun

⁵⁷¹ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.10.

⁵⁷² Depuis l'indépendance, plusieurs programmes de formation ont été engagés pour former les agriculteurs, mais leurs résultats étaient encore insignifiants par rapport aux besoins. Seulement 5 cadres (ingénieurs) étaient formés par le Cameroun en 1965 et 200 cadres en 1979. Dans les années 1970, on pouvait estimer à 5 000 environ le nombre d'agriculteurs formés. La formation professionnelle des agriculteurs en était encore à ses premiers pas et il était clair que si un effort important devait être fait en faveur des jeunes agriculteurs dans les années à venir, un effort considérable devait également être consenti parallèlement à la formation professionnelle des agriculteurs.

⁵⁷³ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.10.

⁵⁷⁴ MINADER, "Analyse des politiques agricoles...", p.11.

Étant donné que les objectifs de la politique industrielle par substitution aux importations, initiée au quatrième plan, n'ont pas été atteints, ils ont été repris au cinquième plan en insistant particulièrement sur deux aspects majeurs : la valorisation sur place des principales ressources naturelles produites et la mise en place des unités de transformation autonomes, auto-entretenues, maîtrisées et soutenues par les investisseurs nationaux et dont les risques allaient être minimales et peu sensibles aux aléas conjoncturels d'origine externe⁵⁷⁵. La substitution aux importations supposait la création des industries alternatives pouvant faciliter la transformation sur place des biens locaux. Pour ce faire, le Cameroun a eu besoin d'importer les équipements de pointe pour l'installation des entreprises industrielles. Pour des besoins d'équipement et de développement, le Cameroun a dû recourir aux importations, question d'apporter aux industries naissantes et en pleine expansion les biens nécessaires pour assurer leur développement. Au lendemain des indépendances, on constate une augmentation progressive des importations. Ces importations sont constituées de deux catégories de produits que sont les biens marchands et les biens non marchands. De 1960 à 1970, la tendance moyenne des importations varie autour de 4 millions de FCFA. À partir de 1974, on constate une augmentation fulgurante des importations. Cette augmentation annuelle est due à l'augmentation de la population et de leurs besoins quotidiens. Le tout premier recensement général de la population en 1976 fait état de plus de 7 millions d'habitants⁵⁷⁶. Aussi, le passage de l'État fédéral à l'État unitaire a-t-il entraîné une réorganisation des affaires.

Les produits qui étaient importés étaient des biens qui devaient servir dans l'équipement des industries ou des entreprises, mais aussi dans la consommation des ménages, le temps que la planification au développement se mette en place. De manière générale, ces produits étaient constitués des produits divers. Concernant les biens d'équipements, ils participaient aux équipements des entreprises, des bureaux ou encore des ménages. Il s'agissait des biens qui étaient indispensables pour le bon fonctionnement des structures économiques nationales. La consolidation des bases économiques de l'État en dépendait, surtout durant les premières décennies d'indépendance et même jusqu'à présent pour ce qui est d'une certaine catégorie de biens. S'agissant des produits pétroliers, ils étaient constitués de l'essence destinée à l'aviation, du super carburant, d'autres essences, du pétrole lampant, du gaz-oil, du fuel-oil, du carburéacteur kérosène, lubrifiants autres, etc⁵⁷⁷. Pour les produits divers, on avait les éléments suivants : l'alimentation, les boissons et le tabac ; les énergies et lubrifiants ; les produits bruts

⁵⁷⁵ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.157.

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.157.

d'origine animale, végétale, minérale et autres ; les demi-produits ; le matériel de transport et de traction ; les équipements agricoles ; les équipements industriels ; la consommation des ménages ; la consommation des entreprises et les produits chimiques⁵⁷⁸.

Chacun de ces produits était importé pour une raison bien précise. Pour les équipements industriel et agricole par exemple, il était question d'augmenter radicalement la production agricole du pays à travers l'importation des intrants agricoles qui devaient non seulement booster la production nationale, mais aussi fournir des biens agricoles dans les industries de transformation et ainsi accroître la fabrication des produits industriels. Les équipements industriels étaient destinés à fournir les accessoires nécessaires pour développer les industries. Pour ce qui est des produits pétroliers, il fallait alimenter les industries en sources d'énergies nécessaires pour leur fonctionnement. Ces produits devaient également servir dans les ménages (pour le cas du pétrole lampant où l'électricité n'était pas encore étendue sur l'ensemble du territoire national) ou alimenter et servir dans le déplacement des automobiles en circulation.

III- Les importations alimentaires du Cameroun de 1985 à 1990

À partir de 1980, apparaissent les signes d'essoufflement au sein des entreprises que n'ont pas pu contenir les multiples aides, les avantages tarifaires et douaniers dans le cadre des accords de Yaoundé entre les pays africains et le marché commun européen, encore moins les accords de troc avec les pays socialistes. La crise économique, survenue dans les années 1980, a influencé l'évolution des importations au Cameroun. Les conséquences de cette crise ont entraîné la faillite et la chute de la productivité dans divers secteurs de production. C'est le cas dans les domaines de la production agricole et surtout industrielle où la majorité des entreprises ont enregistré des baisses de performances. Cette situation a davantage favorisé l'importation des produits étrangers, afin de combler le déficit et assurer le besoin des populations.

A- Les prémices de la crise économique de 1985 et son impact sur l'évolution des importations alimentaires du Cameroun

La période où survient la crise économique est un moment de rupture historique qui met fin à la période faste, de croissance et de prospérité qu'a connue le pays depuis son indépendance. Cette période est marquée par une récession économique qui s'est répercutée sur l'ensemble des secteurs d'activités économiques développées au Cameroun. Cette crise a

⁵⁷⁸ *Ibid.*

influencé considérablement le développement du pays en déterminant l'évolution des importations à partir de ce moment.

1- L'avènement de la crise économique à partir de 1985

Jusqu'à la fin des années 1970, le Cameroun était perçu comme un exemple de réussite et de prospérité économique en Afrique⁵⁷⁹. Ce constat s'est fait au regard des résultats optimaux enregistrés par le pays au lendemain des indépendances. Cette réussite s'appuie sur la performance de divers secteurs d'activités économiques, mais surtout sur l'exploitation du pétrole. Cependant, cet espoir a été très vite déchanté, car au milieu des années 1980, le pays est entré dans une zone de turbulences durables⁵⁸⁰. La crise économique qui s'est déclenchée au début des années 1980 et dont on a reconnu l'effectivité au Cameroun qu'à partir de 1987 n'a pas été un phénomène spontané. Il faut dire que la mise en exploitation du pétrole a retardé l'échéance de la crise au Cameroun. S'agissant des causes de cette crise économique, plusieurs facteurs expliquent son déclenchement durant cette période. Partant des facteurs qui se généralisent à l'ensemble de la planète, ils connaissent des spécificités en fonction du pays dans lequel on se trouvait. C'est pourquoi, pour le cas du Cameroun, on va partir des facteurs externes indépendants du contexte économique camerounais pour chuter sur les éléments inhérents à l'économie camerounaise ayant favorisé l'expansion de cette crise sur le territoire national.

Le déclenchement de la crise économique au Cameroun résulte de plusieurs facteurs à la fois externes et internes. Avant le début de cette crise, le Cameroun était présenté comme un exemple ou un modèle de prospérité économique en Afrique. Les institutions économiques internationales que sont le FMI et la Banque mondiale l'ont d'ailleurs attesté. Posant ainsi sa marque au début des années 1980 avec de bonnes performances, le Cameroun était classé parmi les pays à revenus intermédiaires avec un avenir plutôt prometteur. Il engrangeait depuis 1977, des revenus substantiels issus de l'exploitation de ses gisements de pétrole⁵⁸¹. Avec cette économie mixte, dominée par une expansion agricole et l'exploitation pétrolière, le pays avait assez de ressources pour faire asseoir son économie, ce d'autant plus que, ces deux activités assuraient la gestion de l'État.

Le premier facteur déclencheur de cette crise est la chute des cours des matières premières. Ces ressources étaient les principaux produits sur lesquels reposait l'essentiel des exportations du Cameroun vers l'étranger. Jusqu'ici, le fonctionnement économique du

⁵⁷⁹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.7.

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.7.

Cameroun était basé, en partie, sur le commerce extérieur via l'exportation des matières premières telles que le pétrole, le café, le cacao, la banane, etc. Cette chute au niveau du prix est allée à 65% pour le pétrole, 24% pour le cacao, 11% pour le café⁵⁸². Cette baisse drastique a entraîné la détérioration des termes de l'échange. Comme autre cause, il y a eu une augmentation de la dette extérieure à travers l'évolution des taux d'intérêt nominaux qui ont augmenté jusqu'à 19% entre 1980 et 1983 pourtant, entre 1974 et 1979, il s'élevait à environ 6%⁵⁸³. En fait, pour le financement des projets de développement tels que l'exploitation pétrolière et le développement du secteur industriel, le Cameroun s'est lourdement endetté auprès des bailleurs de fonds ; bien que ces initiatives de développement aient donné par la suite des résultats peu satisfaisants.

À ces causes, il faut ajouter la dépréciation du dollar par rapport au FCFA. Durant cette période, la valeur monétaire du dollar avait baissé de 40% par rapport au FCFA, pourtant le dollar était la monnaie sur laquelle étaient libellés les prix de la plupart des produits d'exportation du pays⁵⁸⁴. Il y a également la détérioration des termes de l'échange qui a contribué au déclenchement de la crise et qui a naturellement fait chuter les échanges du Cameroun de 1985 à 1987 de 40%⁵⁸⁵. Cette dégradation a diminué énergiquement les recettes d'exportation du Cameroun qui se sont fait immédiatement ressentir sur la balance commerciale. Cette dernière connaît son premier déficit en 1982, puis en 1985 et 1986⁵⁸⁶. Le gouvernement avait néanmoins réussi à amortir le choc grâce au rapatriement des capitaux des comptes pétroliers placés à l'étranger. Cette source de revenus s'est avérée insuffisante, d'où le déficit record enregistré similaire à 7,5% du PIB l'année suivante⁵⁸⁷. À tout ceci, il faut ajouter la concurrence des produits étrangers qui ont, en quelque sorte, contribué à l'asphyxie de certaines entreprises camerounaises. Achille Elvice Bella reconnaît l'effectivité de la crise économique au Cameroun en ces termes :

À partir de 1985, l'économie du Cameroun dut faire face à la chute des principaux produits de rente. De 1985 à 1987, les termes de l'échange se détériorent de 40%, entraînant la destruction des équilibres internes et externes. À cette situation peu reluisante, s'ajouteront la fluctuation du dollar et l'épuisement progressif des ressources pétrolières. C'est le début de la crise dévoilant

⁵⁸² Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.378.

⁵⁸³ Greffe cité par Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.378.

⁵⁸⁴ Touna Mama et R. Tsafack Nanfoso, *L'économie camerounaise : de la crise à la reprise*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.139.

⁵⁸⁵ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.58.

⁵⁸⁶ *Ibid.*

⁵⁸⁷ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.58.

une relative fragilité structurelle d'une économie camerounaise qui n'a certainement pas su s'adapter à la nouvelle donne⁵⁸⁸.

Sur le plan interne, les raisons de cet échec s'expliquent en partie dans les contradictions internes au système Ahidjo pris entre la nécessité de développer un discours nationaliste et les intérêts politiques et sociales qui constituaient les soutiens du régime⁵⁸⁹. Bien qu'étant une économie prospère, le problème du Cameroun à ce moment était que son économie était extravertie et peu compétitive par rapport à d'autres économies africaines comme celle du Nigéria par exemple. La forte capacité des investissements dans les entreprises sans réelles garanties de rentabilité, la tendance à une hausse permanente des salaires des agents de l'État, la promotion des activités à faible valeur ajoutée telles que l'agriculture vivrière a durablement fragilisé et affaibli l'économie camerounaise⁵⁹⁰. L'espoir mis dans les capacités de production agricole et industrielle au regard des potentialités qu'offraient ces secteurs sans toutefois mesurer à fond les politiques de faisabilité et la question de la compétitivité ont conduit à cet échec. Pourtant, un travail de fond devait être fait à plusieurs niveaux question de s'assurer des possibilités réelles de débouchés, la maîtrise des coûts salariaux, une assurance au niveau de la production permanente des biens et la lutte contre les importations frauduleuses et clandestines. L'intérêt exceptionnel porté au pétrole a eu pour conséquence mécanique un relâchement de la vigoureuse politique agricole adopté jusqu'ici. Les organismes créés connaissent un relatif abandon et, mal conçus, ils ont fini par alimenter le chômage et la pauvreté⁵⁹¹.

La structure économique assez déstructurée et présentant des manquements structurels n'a pas pu résister aux aléas de la crise. Selon certains experts, les effets néfastes de cette crise est tributaire des mauvaises performances économiques enregistrées dans le secteur public⁵⁹². Il y a également la présence marquée de l'État dans les secteurs-clés de l'économie ; bien que les perspectives prévoyaient un transfert des compétences au secteur privé. Le fait que les domaines d'activités soient fortement dépendants des pouvoirs publics a fait en sorte que le financement de ces secteurs qui reposait sur les bénéfices tirés de la vente des matières premières soit impacté. À cela, il faut ajouter un système bancaire multiple et complexe, un

⁵⁸⁸ A. E. Bella, "L'institution universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanences d'une réalité plurielle (des origines à 2001)", Thèse de Doctorat/Ph.D, Université de Yaoundé I, 2010, p.297.

⁵⁸⁹ Dessouane et Verre, "Cameroun : du développement autocentré...", p.111.

⁵⁹⁰ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.378.

⁵⁹¹ Archives du MINEPAT, Étude retrospective de l'économie camerounaise 1960-2005, 17.

⁵⁹² Le secteur public renvoie à l'ensemble constitué des entreprises publiques et parapubliques, les administrations et agents publics engagés dans le fonctionnement des services publics et à la mise en oeuvre des politiques de l'Etat.

environnement industriel et commercial trop rigide, mais aussi des choix de politiques économiques douteux⁵⁹³.

La tendance expansionniste et assez démesurée du secteur public a aussi été l'une des failles. Le secteur public comptait plus de 170 organismes au sein desquels près de 100 000 personnes étaient employées, soit les 3/4 des effectifs de la fonction publique⁵⁹⁴ et distribuait une masse salariale annuelle variant entre 100 et 120 milliards de FCFA⁵⁹⁵. La masse salariale et les dépenses publiques n'ont pas cessé de progresser. Entre 1986 et 1987, en pleine période de crise, la consommation des administrations avait augmenté de 19%⁵⁹⁶. Sous le poids d'énormes dépenses et de multiples dysfonctionnements, les entreprises étatiques et parapubliques devaient chaque année recevoir des soutiens financiers considérables de la part de l'État pour pouvoir continuer de fonctionner. En 1984 par exemple, 150 milliards de FCFA ont été alloués au fonctionnement des entreprises, soit la moitié des recettes pétrolières de l'État cette année-là et près du 1/5 de ses dépenses totales⁵⁹⁷.

On peut enfin évoquer l'endettement du Cameroun et ses multiples conséquences. Il avait pourtant été bien maîtrisé jusqu'à la fin des années 1970, mais il a littéralement explosé au cours des années 1980 à cause du financement de multiples projets de développement reposant sur la construction des infrastructures et des édifices publics envisagée par le Cameroun. Les chiffres qui ne représentaient que 3,5 milliards de FCFA en 1971 et 9,4 milliards de FCFA en 1976 ont grimpé subitement à 44 milliards de FCFA en 1980 pour atteindre 100 milliards de FCFA en 1987 et 248 milliards de FCFA en 1990⁵⁹⁸. À ce stade, le ratio de la dette sur le Produit National Brut (PNB) avait dépassé le seuil critique des 20%⁵⁹⁹. Le tableau suivant présente les principaux volumes des productions vivrières de 1985 à 1990.

Tableau 20 : Production des principales cultures vivrières en tonnes de 1985 à 1990 (en tonnes)

Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Totaux
Cultures							

⁵⁹³ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.59.

⁵⁹⁴ CFCE cité par Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.378.

⁵⁹⁵ Mama et Nanfoso, *L'économie camerounaise...*, p.141.

⁵⁹⁶ F. Roubaud, "Le modèle de développement camerounais 1960-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in G. Courade (Sous la Direction), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.58-59.

⁵⁹⁷ S. Brunel, "Les difficultés du Cameroun : fin d'un modèle ou crise de croissance ? ", in *L'information géographique*, volume 67, n°1, p.135.

⁵⁹⁸ B. Biao Tchagané cité par Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.379.

⁵⁹⁹ *Ibid.* p.27. Or, selon l'auteur, un pays est considéré comme étant moins endetté quand son ratio se situe dans l'intervalle de 165%.

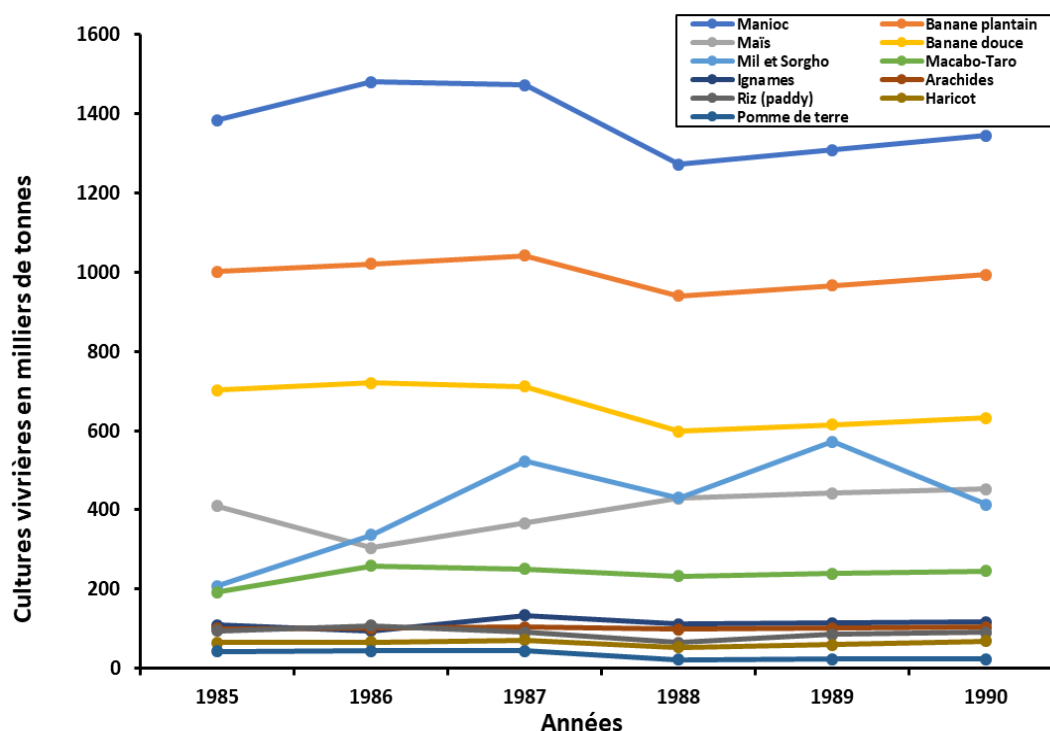
Manioc	1 385	1 481	1 473	1 273	1 309	1 346	8 267
Banane plantain	1 002	1 021	1 042	941	967	994	5 967
Maïs	409	304	367	429	442	453	2 404
Banane douce	702	721	712	598	615	632	3 980
Mil et sorgho	208	337	523	430	572	413	2 483
Macabo-taro	192	258	250	233	239	246	1 418
Ignames	109	95	134	111	114	117	680
Arachides	99	101	103	98	101	104	606
Riz (paddy)	95	107	90	65	85	90	532
Haricot	65	66	71	53	59	69	383
Pomme de terre	42	43	44	22	23	23	197

Source : DSCN, ‘‘Annuaire statistique...’’, p.159.

Au regard de ce tableau, on constate que les cultures les plus produites et qui entrent dans les habitudes alimentaires durant cette période sont le manioc, la banane plantain, le maïs, la banane douce, le mil/sorgho, le macabo/taro, l’igname, le riz, etc. En ce qui concerne les produits du règne animal, on a les produits tels que la viande et le poisson. On constate néanmoins une baisse de la production par rapport aux années 1970. À partir de 1985, on commençait à ressentir les effets de l’exode rural des jeunes vers la ville. Cette situation a eu un effet direct sur la production agricole qui enregistrait déjà une certaine baisse de régime. Le récapitulatif du troisième plan quinquennal constatait qu’avec l’ampleur de l’exode rural, la population urbaine allait représenter plus de 40% de la population totale en 1980 et 50% en 1990⁶⁰⁰. Ces prédictions démographiques ont été dépassées et le déficit agricole s’est amplifié. À cet effet, plusieurs circulaires gouvernementales instruisaient, en conséquence, la dynamisation des structures de production de manière à atteindre l’autosuffisance alimentaire.

Graphique 13 : L’évolution de la production des principales cultures vivrières de 1985 à 1990

⁶⁰⁰ J. Koufan Menkene et M. Ebéné Nyamnding, ‘‘De l’urgence agricole : plaidoyer pour l’agriculture de seconde génération’’, in Tamekamta et al., *L’urgence d’une révolution agricole...*, Paris, L’Harmattan, 2013, pp.146-147.



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 20

Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la production des principales cultures vivrières de 1985 à 1990. De toute évidence, les vivres les plus produits et les plus consommés sont le manioc, la banane plantain, la banane douce, le mil/sorgho, le maïs, le macabo/taro. Ils constituent les aliments de base des populations. La production d'autres vivres comme l'igname, le riz, les arachides, le haricot ou la pomme de terre est restée faible, malgré les efforts consentis surtout en ce qui concerne le riz. Il faut rappeler que la production est essentiellement assurée par le monde rural constitué de pauvres paysans, utilisant les techniques traditionnelles et qui n'avaient pas toujours les moyens nécessaires pour avoir une bonne production. L'État avait pris sur lui de leur apporter un soutien constant avec l'apport des financements et des intrants nécessaires. Durant la période de crise économique, leur fréquence de production a baissé par rapport aux années antérieures. Avec la récession, ces petits producteurs n'ont plus bénéficié des subventions, ajouté à cela le coût élevé des intrants ; d'où la faible production enregistrée.

Ces évolutions défavorables ont déclenché une crise d'une grande envergure dont l'ampleur s'est généralisée à tous les secteurs, en raison de la fragilité structurelle de l'économie camerounaise. Ces chocs externes ont profondément bouleversé les structures économiques existant, provoquant une régression dans la plupart des secteurs productifs⁶⁰¹. Avec toutes ces

⁶⁰¹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, pp.8-9.

péripéties, le Cameroun n'allait pas échapper à l'intervention des institutions de *Bretton Woods* pour sa "restructuration" économique. C'est ainsi que cette crise a désorganisé les structures économiques du pays, établies depuis l'indépendance, se manifestant dans divers domaines.

2- Les effets de la crise économique sur les importations des produits alimentaires

La période qui commence en 1986, année où la crise apparaît au grand jour, est caractérisée par l'abandon des plans de développement au profit des programmes de stabilisation et de relance. Ces plans d'ajustement ont été accompagnés d'un train de mesures institutionnelles qui ont progressivement modifié le paysage économique camerounais. La crise économique s'est caractérisée par une grave baisse de compétitivité des exportations et un affaiblissement des capacités productives avec pour conséquences la dégradation de la balance commerciale et un poids accru de la dette extérieure⁶⁰². La crise a déstabilisé le modèle économique dans son ensemble. Aucun secteur n'a été épargné par la foudre de cette crise. Durant cette période, la plupart des entreprises sont tombées en faillite et ont été contraintes de fermer ou de mettre un terme à leur activité. La période de crise économique est marquée par un ralentissement des importations dû à l'asphyxie économique qui sévissait durant ce moment.

Cette période a influencé les importations camerounaises dans la mesure où elle a, dans un premier temps, diminué la valeur des importations du fait de la rareté des devises et a, par la suite, contribué à la croissance du volume des importations à la suite de la régression des activités et de la fermeture de nombreuses entreprises productives. Maintenant, l'impact a varié selon les secteurs d'activité. En ce qui concerne le commerce extérieur, notamment les importations des produits étrangers, on a assisté à une relative chute de leurs valeurs. Elles sont parties de plus de 500 milliards en 1987 pour chuter à moins de 300 milliards en 1993⁶⁰³. Cela démontre alors à suffisance l'impact de cette crise sur les importations au Cameroun ; les importateurs n'ayant plus suffisamment de moyens pour importer de l'étranger.

Entre 1984 et 1991, la production industrielle camerounaise, dans son ensemble, a connu une intense récession due à la crise économique qui s'est d'ailleurs approfondi en 1992. L'agro-alimentaire, secteur qui était jusqu'ici à l'abri de la concurrence étrangère, a été un peu moins touché que d'autres secteurs. Par contre, le secteur des biens de consommation a subi une régression d'ampleur considérable, sous les effets cumulés de la concurrence nigériane et de la

⁶⁰² Archives du MINEPAT, Étude retrospective de l'économie camerounaise 1960-2005, p.28.

⁶⁰³ DSCN, "Note Annuelle de Statistique. Exercice 1997/1998", juin 1999, p.9.

chute du revenu national. La vulnérabilité de ce secteur était due au fait qu'il ne bénéficiait pas des avantages accordés aux autres secteurs telle la proximité des ressources ou encore les protections naturelles⁶⁰⁴. La crise a conduit à la faillite et ensuite à la fermeture de plusieurs entreprises qui étaient alors les pôles par excellence de la production de certains biens utiles pour les populations. L'évaluation de la production industrielle nationale présentait une baisse des performances dans certains secteurs d'activité. C'est le cas de la baisse de la production dans les industries de fabrication des produits chimiques (-47%), la construction et les matériels de transport (-34%), les boulangeries et les pâtisseries (-18,7%), les industries du textile et de la confection (-9,32%), les industries de caoutchouc et de fabrication d'articles en plastiques (-8%) et dans une moindre mesure la fabrication des papiers, des articles en papiers et de l'imprimerie (-5,38%)⁶⁰⁵.

C'est ainsi qu'une inflation de prix à la consommation a entraîné la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs. Durant la période 1990-1994, des mesures ont été prises aboutissant à la suppression des contrôles de prix pour tous les produits à l'exception des produits pétroliers, des médicaments et autres produits pharmaceutiques, etc. On a aussi assisté, en février 1994, à l'élimination de toutes les barrières non tarifaires sur les importations, hormis celles sur les produits pétroliers⁶⁰⁶. Tous ces facteurs annonçaient déjà l'augmentation des importations à partir de la période de relance économique dès 1995. C'est pourquoi à partir de cette date, on a assisté à une reprise de la valeur des importations.

La faible densité du tissu productif national constituait un handicap structurel majeur. Cette faiblesse a dévoilé la vulnérabilité des entreprises camerounaises face à la concurrence déloyale tant interne qu'externe. Du fait de l'ampleur de la crise, l'État qui assurait le soutien financier à ces entreprises a été contraint de se désengager de cette charge. L'environnement financier n'étant plus favorable, ceci a entraîné des répercussions sur la production et le développement des industries locales qui ont été à leur tour contraintes soit à la fermeture, à la liquidation ou à la privatisation. Le secteur des biens intermédiaires était peu développé ; d'où la forte dépendance aux intrants importés pour les secteurs nécessitant une transformation. Avec le déclenchement de la crise, deux faits majeurs marquent l'évolution des importations camerounaises à partir de 1994. Il s'agit de la fermeture de certaines entreprises et du développement du secteur informel.

⁶⁰⁴ DSCN, "L'industrie camerounaise dans la crise. 1982-1992", novembre 1993, p.1.

⁶⁰⁵ DSCN, "Note Annuelle de Statistique...", p.7.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

L'augmentation des importations est principalement due à ces deux faits majeurs. L'expansion du commerce et le développement des petits métiers ont permis aux populations d'avoir un emploi plus ou moins décent. Avec la crise généralisée, les opérateurs économiques se sont lancés dans l'importation qui s'avérait plus rentable, afin de trouver une source de revenus fiable et capable de générer les bénéfices. Cette situation s'est accompagnée par une hausse du phénomène d'exode rural des jeunes qui partaient des villages pour s'installer en ville dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Les articles importés, peu connus des populations, ont permis à ces dernières de se lancer dans le développement accentué du commerce, via l'informel.

Progressivement, ces populations se sont attachées aux nouveautés tout au moins impressionnantes venues de l'étranger pour satisfaire leurs besoins. C'est dans cette ambiance que le volume d'importation est monté d'un cran. Au début de la crise, on a assisté à un ralentissement des activités commerciales avec la diminution des importations. Mais par la suite, avec les mesures prises pour endiguer le phénomène, l'étau s'est resserré et a laissé place à une ouverture ou à une libéralisation des échanges dans son ensemble. La période de crise économique est marquée par un ralentissement des importations dû à l'asphyxie économique qui sévit durant cette période. Fortement marquée par une régression des activités, cette période a beaucoup impacté les importations camerounaises dans la mesure où elle a, dans un premier temps, diminué la valeur des importations et, par la suite, contribué à l'augmentation du volume des importations après la fermeture de nombreuses entreprises productives.

B- Les produits alimentaires importés de 1985 à 1990

C'est à partir de 1985 que le Cameroun commence à ressentir les affres de la crise économique. Les produits alimentaires importés étaient en termes de prévisions pour se prémunir des retombées de la crise. Les analystes tiraient déjà la sonnette d'alarme quant aux conséquences de la crise sur les secteurs de l'économie nationale. Il était alors question de développer des voies et moyens pour être à l'abri et subir le moins possible des dérives de cette crise. Dans cette partie, l'analyse est axée sur la nature et le volume des produits importés entre 1985 et 1990.

1- La nature des produits importés

Les produits alimentaires et agricoles occupent 12 à 15% des importations de 1960 à 1965⁶⁰⁷. En 1975, le Cameroun a importé pour 12,6 milliards de FCFA de produits alimentaires

⁶⁰⁷ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.52.

et agricoles⁶⁰⁸. Cependant, une partie non négligeable de ces produits n'a pas été utilisée par le consommateur final, mais a servi de consommation intermédiaire dans l'industrie locale. C'est le cas du blé tendre, utilisé par la minoterie camerounaise, de la farine, du sucre, de la levure utilisée par les boulangeries locales. Le taux moyen de ces produits était de 11,6% de 1980 à 1990 et de 7% de 1995 à 1997⁶⁰⁹. On constate alors que progressivement, la demande nationale en produits alimentaires et agricoles diminue ; ceci dû à la relative augmentation nationale de ces biens.

Aussi, les perspectives de production n'ont pas été atteintes et ont largement été comblées par les importations. En 1990/1991, la production du sucre devrait, selon les prévisions, être largement supérieure à la consommation. Cependant, les problèmes dus à la crise économique n'ont pas permis à la CAMSUCO de réaliser la deuxième phase de son projet, auquel cas la production serait très proche de la consommation.

2- Le volume des produits importés

À partir de 1985, la valeur des importations a augmenté passant de 119 millions de dollars 1985 à 224 millions de dollars en 1986. Malgré la révolution verte et les plans quinquennaux ayant cours durant cette période et la période précédente pour remplacer les importations par la production nationale, la valeur des importations était pratiquement proportionnelle à la production nationale. Cette valeur des importations est restée importante tout au long de cette période. L'autre problème majeur qui demeurait était que certaines sociétés de développement étaient localisées dans l'arrière pays, pas toujours desservis par les voies de communication. Les coûts de transaction en termes d'infrastructures routières ou ferroviaires pour acheminer certains produits des centres de production vers les centres de consommation décourageaient les producteurs. Par exemple, les coûts de transport du riz produit par la SEMRY sur les 1500 km qui séparent l'Extrême-Nord des régions méridionale et côtière étaient élevés par rapport aux importations et les pertes post-récoltes étaient énormes comme pour la plupart des autres produits agricoles⁶¹⁰. Le tableau ci-dessous présente la valeur des importations alimentaires de 1985 à 1990.

Tableau 21 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1985 à 1990

⁶⁰⁸ *Ibid.*

⁶⁰⁹ *Ibid.* pp.52-53.

⁶¹⁰ Awono et Havard, "Le rôle des importations dans la consommation...", p.5.

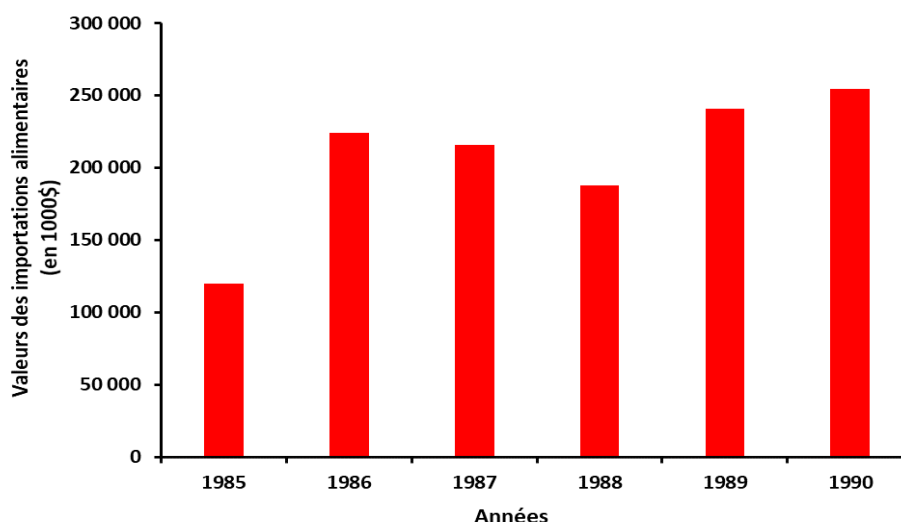
Années	Valeurs des importations alimentaires (en 1000\$)	Part dans les importations (%)	Valeurs totales des importations (en millions de FCFA)
1985	119 949	10,50	513 896
1986	224 018	13,14	590 439
1987	216 107	12,35	526 186
1988	187 708	12,93	378 726
1989	240 795	19,09	409 539
1990	254 859	16,29	446 940
Totaux	1 243 436	84,3	2 865 726

Source : www.banquemondiale.org., 2010, *in* Awono et Havard, “Le rôle des importations...”, p.14 et DSCN, “Annuaire statistique...”, p.31.

D’après ce tableau, entre 1985 et 1990, la croissance de la valeur des importations alimentaires est impressionnante. Elle est passée de 119 mille dollars en 1985 à 254 milles dollars en 1990. Les produits alimentaires prennent alors une part considérable dans les importations totales du pays. Leur part dans les importations totales est de plus en plus grande, comprise entre 10% en 1985 et 19% en 1989. Cette importante part est due à la situation économique marquée par la crise économique qui prévaut durant cette période. Les effets de la crise se ressentent déjà au niveau de la production qui est en baisse, malgré la croissance démographique qui suit son cours. La population est passée de 7 millions en 1976 à plus de 10 millions en 1987⁶¹¹. On ressent alors véritablement le besoin de recourir aux importations pour combler le déficit de la production et ainsi satisfaire les besoins alimentaires des populations plus nombreuses au fur et à mesure que les années passent. Ceci décourage davantage la production et l’acheminement des produits de l’arrière-pays vers les centres urbains qui, du fait de la densité de la population, constituent les pôles par excellence de la consommation. Le graphique suivant présente l’évolution des importations alimentaires de 1985 à 1990.

Graphique 14 : Comparaison par année des importations alimentaires de 1985 à 1990

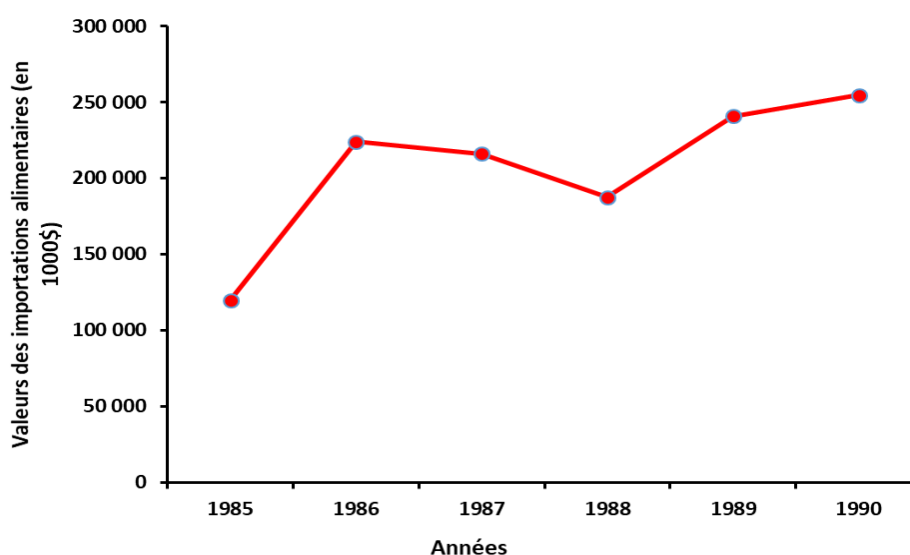
⁶¹¹ République du Cameroun, “Les atouts économiques du Cameroun...”, p.25.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 21

Le graphique ci-dessous fait une comparaison des valeurs d'importation alimentaire s'étendant de 1985 à 1990. En 1985, les valeurs sont en baisse. Elles connaissent une croissance en 1986, rechute entre 1987 et 1988 avant de remonter en 1989 et ce jusqu'en 1990. À l'analyse, cette irrégularité se traduit par la faiblesse de la production qui commençait déjà à se dessiner. Le graphique suivant permet d'apprécier l'évolution de la courbe présentant les valeurs d'importations alimentaires.

Graphique 15 : Évolution des importations alimentaires de 1985 à 1990



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 21

Au regard de cette courbe, on constate que l'évolution des importations alimentaires entre 1985 et 1990 s'est faite de manière graduelle. De 1985 à 1986, elle est croissante. Elle va

chuter entre 1987 et 1988 avant d'amorcer une phase de croissance jusqu'en 1990. Durant cette période, les besoins alimentaires augmentent ainsi que la démographie, tandis que la production agricole nationale enregistre une baisse. La crise économique a marqué cette période au regard des mauvaises performances agricoles enregistrées et l'augmentation des importations agricoles, à l'instar du riz, dans la perspective de combler les besoins des populations et d'assurer leur autosuffisance alimentaire. Cette période a ainsi sonné le glas d'une croissance fulgurante des importations qui va davantage s'accroître dans les années à venir, posant les jalons d'une dépendance alimentaire permanente qui s'est perpétuée dans le temps. Pour contrer cet élan, l'État va procéder à des réformes notamment sur le plan agricole avec l'instauration de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et la libéralisation économique.

En somme, l'évolution des importations camerounaises de 1960 à 1990 nous permet de constater qu'elles sont passées de 16 milliards de FCFA en 1960 à 446 milliards de FCFA en 1990. Pourtant, au début des années 1980, le Cameroun figurait parmi les pays africains les plus prospères du point de vue économique. Jusqu'en 1985 et pendant les deux décennies de croissance régulière, son économie a enregistré des taux de croissance réels de l'ordre de 7%. Les années suivantes furent marquées par une forte récession. L'une des raisons ayant entraîné cette régression fut la chute des cours des matières premières telles que le pétrole, le café, le cacao, etc. qui a conduit à une détérioration des termes de l'échange. Il s'en est suivi un net ralentissement des activités économiques et un abandon progressif des projets d'investissement en raison de la rareté du financement. La modernisation de la production qui était en cours a connu un frein⁶¹². Il faut dire que l'essentiel des importations camerounaises était constitué des produits manufacturés. Ils constituent alors la majeure partie des importations étrangères. Elles sont dominées par les biens de consommation courante ou les biens de consommation de masse. Ces importations des biens sont ainsi dominées par les hydrocarbures, les biens d'équipements et les produits alimentaires. Ces importations vont croissantes depuis l'accession du pays à l'indépendance et traduisent la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur. Au regard de l'évolution des importations, on constate qu'avant les années 2000, l'importation était encore basée sur les produits complémentaires ; ce qui n'était plus le cas dans les années suivantes où les produits étaient beaucoup plus concurrentiels.

CHAPITRE IV : LA CRISE ÉCONOMIQUE, LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE DE 1990 ET SON IMPACT SUR LES IMPORTATIONS

DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN

⁶¹² Archives du MINEPAT, Étude retrospective de l'économie camerounaise 1960-2005, p.32.

Le commerce international est reconnu comme étant un puissant instrument pour la stimulation du progrès économique et la réduction de la pauvreté. Il contribue à éradiquer la faim, l'extrême pauvreté et vise à répondre aux besoins des pays les moins avancés en réduisant les barrières commerciales. Source de revenus pour plusieurs couches sociales, le commerce est l'une des activités phares de certaines populations. Avec la mondialisation des échanges, l'économie, à partir du XXI^e siècle, est devenue une économie planétaire avec la dynamisation du commerce entre les États. Le phénomène de mondialisation qui apparaît dans les années 1990 a pratiquement révolutionné les échanges entre les nations. Pour s'imposer au niveau international, les États doivent vendre ou acheter à l'extérieur. Le transfert de technologie favorise la création des multinationales et booste la production des industries étrangères. Les États sont ainsi à la conquête de nouveaux marchés. C'est le cas des États-Unis, de l'UE et de la Chine qui monopolisent les grands pôles commerciaux du monde. Dans le cas du Cameroun, plusieurs facteurs ont favorisé l'introduction des produits étrangers sur le territoire. En effet, la double ouverture du Cameroun sur la mer et le désert a décidé de son destin. C'est en fait grâce à la mer que ce territoire s'est présenté comme l'estuaire naturel des produits en provenance de l'extérieur. La mer lui a facilité le contact avec l'extérieur⁶¹³. Dans cette dynamique, on étudie l'évolution des importations du Cameroun depuis 1990 jusqu'en 2016, date à laquelle les droits de douane ont été restaurés sur certains produits qui ont connu une défiscalisation après la crise alimentaire de 2008.

I- La crise économique, la libéralisation commerciale et l'évolution des importations alimentaires dès 1990

Dès la fin de la décennie 1980, à la faveur des accords de l'OMC, le Cameroun a opté pour la libéralisation commerciale en vue de faciliter son processus de réformes économiques élaborées dans le cadre du PAS. C'est alors une nouvelle politique commerciale après la substitution aux importations qui entre en jeu et qui va radicalement changer le cours du commerce extérieur du Cameroun, notamment en ce qui concerne les importations. L'espoir était de redynamiser et de promouvoir le progrès économique et commercial du pays, surtout dans un contexte de crise économique.

⁶¹³ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p.51.

A- Les faits majeurs inhérents à l'évolution des importations alimentaires à partir de 1990

Avant 1990, l'alimentation de la population était assurée en grande partie par la production nationale, car l'État avait pris des engagements et apportait aux producteurs agricoles et éleveurs des intrants dont ils avaient besoin pour le développement de ces secteurs. Les produits alimentaires importés jusqu'ici se limitaient à quelques produits de consommation sans réelles conséquences sur l'économie du pays. À partir de 1990, avec les conjonctures économiques nationales et internationales, marquées par la crise économique et la libéralisation des échanges, on assiste d'abord à un désengagement de l'État dans ces différents secteurs et à une relative régression de la production agricole et l'augmentation de la consommation alimentaire dans un contexte de croissance démographique.

1- L'avènement de la crise économique, le désengagement de l'État et la fermeture de certaines unités de production

Plusieurs facteurs à la fois économique et social ont contraint le Cameroun à recourir aux importations. C'est le cas de la crise économique du milieu des années 1980 et les bouleversements sociaux engendrés. La période de crise économique est une période assez sombre de l'histoire de ce pays. Elle constitue une période de ralentissement économique. Elle fut marquée par une récession économique sans précédent. Le pays avait pourtant amorcé une période faste de croissance soutenue par les belles performances enregistrées dès les premières années de son indépendance. Toutefois, l'environnement économique international, marqué par la baisse des cours des matières premières n'a pas favorisé l'éclosion économique nationale ; ce qui n'a pas tardé à affecter les structures économiques à peine naissantes.

Avant la crise économique et par le biais de divers mécanismes, les projets de développement ont été initiés, les sociétés d'État créées et le recours aux subventions assurés par les pouvoirs publics. L'État apportait aussi de nombreux soutiens aux producteurs agricoles et aux éleveurs à travers la fourniture des intrants, les services de soins de santé animale, la production des semences, des plants et autres matériels biologiques, l'appui à la commercialisation. L'avènement de la crise économique a mis fin au système de planification qui était l'une des politiques économiques adoptées depuis l'indépendance, laissant place aux nouvelles politiques édictées sous ajustement structurel. Cette politique de planification assurait pourtant plus ou moins une bonne gestion économique du pays sur les plans agricole et industriel. La crise économique a aussi entraîné la mise sous ajustement structurel conduisant au retrait de l'État dans la plupart des engagements qu'il assurait par le passé. Avec la crise et

le retrait de l'État dans la gestion de certaines affaires, les réformes étaient prioritairement orientées vers la suppression des subventions et la libéralisation du commerce. L'État a été contraint de se désengager de façon progressive en réduisant puis en éliminant des subventions accordées aux secteurs primaire et secondaire⁶¹⁴. C'est ainsi que la plupart des entreprises sont tombées en faillite et certaines ont été obligées de fermer. Dans le domaine de l'élevage par exemple, l'Office Pharmaceutique Vétérinaire (OPV) qui était un organisme parapublic chargé de l'importation, de la diffusion et de la distribution des produits à usage vétérinaire, a été soldé à un autre opérateur en 1995. Cette situation a favorisé la prolifération d'importateurs-distributeurs et de nombreux détaillants du secteur privé⁶¹⁵.

Dans un tel contexte, tous les projets agricoles et industriels initiés sont restés en berne. Avec la crise économique, la production agricole et industrielle a été impactée. En raison de la démographie galopante, peu maîtrisable, les besoins alimentaires, vestimentaires et d'équipements ont augmenté. À cause de l'interruption de la stratégie de planification, la production alimentaire a diminué, laissant prévaloir un climat latent d'insécurité alimentaire. La crise a aussi entraîné la fermeture de nombreuses entreprises de production des biens alimentaires et manufacturés, laissant place au spectre de la pénurie alimentaire. Pour résoudre ce problème et éviter que cette situation ne devienne une tension sociale, l'État, à travers les opérateurs économiques, a recouru aux importations. Dès lors, on a assisté progressivement à l'abandon de la politique industrielle de substitution aux importations.

Avec la crise économique, les activités économiques ont connu un ralentissement, entraînant les pertes d'emplois et une baisse des revenus dans les ménages. Elle a aussi réduit considérablement les investissements dans les domaines agricole et industriel. La politique de déréglementation instituée et censée résoudre les problèmes structurels de l'économie camerounaise n'a pas permis au pays de sortir de la crise. Cette politique a plutôt abouti à l'aggravation de la crise et à la paupérisation croissante de la population, nécessairement dans les pays faibles⁶¹⁶. Cette politique n'était qu'une composante de la politique d'ajustement structurel imposée aux pays africains par les institutions de *Bretton Woods*, en mettant l'État à la porte et en livrant l'économie nationale à la concurrence internationale sans borne⁶¹⁷. C'est

⁶¹⁴ République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural (synthèse), avril 2002, p.6.

⁶¹⁵ *Ibid.*

⁶¹⁶ Touna Mama, *Crise économique...*, p.3.

⁶¹⁷ Touna Mama, *Crise économique...*, p.3.

d'ailleurs la raison pour laquelle les importations des produits étrangers ont connu une augmentation à partir des années 1990.

Il faut aussi rappeler que 1990 marque la libéralisation des échanges mondiaux. De ce fait, le Cameroun n'a pas pu échapper à la généralisation du phénomène de mondialisation ayant entraîné les échanges de toute sorte. Quelques années plus tard, la bouffée d'air apportée par la dévaluation du FCFA en 1994 a permis au pays de sortir péniblement de cette situation, au prix de la dévaluation ; ce qui lui a facilité l'entame d'une phase de relance économique. Cela s'est matérialisé sur l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Le tableau suivant présente la part des secteurs d'activités économiques dans l'économie nationale entre 1996 et 2000.

Tableau 22 : Contribution des différents secteurs au PIB national de 1996 à 2000

Années \ Secteurs	1996	1997	1998	1999	2000
Part du secteur primaire	30,84%	30,78%	30,63%	29,91%	30,03%
Part du secteur secondaire	23,42%	23,40%	23,33%	23,65%	23,11%
Part du secteur tertiaire	28,92%	28,81%	29,00%	29,20%	29,42%

Source : MINEPAT, "Stratégie de développement du secteur rural (synthèse)", avril 2002, p.2.

À partir de ce tableau, on constate qu'avec la reprise économique dès 1995, les secteurs d'activités économiques retrouvent peu à peu leur stabilité. Leur contribution dans le PIB reste considérable. Le secteur primaire vient en tête avec une part importante, soit 30% en moyenne. Le secteur secondaire reste non négligeable, tandis que le secteur tertiaire émerge peu à peu. Ces parts ont chuté par rapport au niveau des années 1970/1980 surtout pour les secteurs primaire et secondaire. Ces secteurs jouent pourtant un rôle essentiel dans l'approvisionnement en produits de grande consommation tout en stimulant la demande intérieure par les produits d'autres secteurs. La libéralisation commerciale a permis la régression de ces secteurs, facilités par la mondialisation des échanges.

2- La libéralisation commerciale de 1990 et les effets de la mondialisation

La libéralisation des échanges est une mesure ou l'ensemble de mesures visant à favoriser les échanges commerciaux par la réduction, l'élargissement ou la suppression des tarifs douaniers. Elle consiste alors en la réduction ou l'élimination des restrictions précédemment imposées au commerce international. Son objectif est de permettre aux pays

d'échanger librement les biens et services afin de promouvoir le commerce international. Elle entraîne de ce fait la suppression des obstacles tels que les droits de douane et autres restrictions au commerce. Globalement, elle peut influencer sur les perspectives de développement d'un pays⁶¹⁸. La complexité du commerce extérieur a poussé les États à libéraliser les échanges à la fin des années 1980. L'OMC voyait en cela une meilleure opportunité pour les nations du monde. Dès 1990, la libéralisation commerciale a été intégrée par le Cameroun dans son processus de réformes économiques élaborées dans le cadre du PAS. La libéralisation commerciale a ainsi généré de grands avantages dans l'économie mondiale, notamment celle du Cameroun bien qu'elle se soit avérée être un gouffre pour les pays sous-développés avec une croissance des importations des produits étrangers. Cette libéralisation allait plus tard être l'un des facteurs explicatifs de l'invasion massive des produits importés au Cameroun. C'est alors dans un contexte de morosité économique marqué par la crise que le processus de libéralisation commerciale considérée comme une mesure de relance économique a été engagé⁶¹⁹.

Le phénomène de mondialisation est également l'un des facteurs ayant conduit à l'importation massive des produits étrangers au Cameroun. Par définition, la mondialisation peut être définie comme étant l'internationalisation croissante des échanges de toutes sortes. C'est l'accélération et l'internationalisation croissante des mouvements d'échanges de toutes sortes sur l'ensemble de la planète. Selon Bernard Guillochon dans sa *Petite Encyclopédie*, la mondialisation désigne l'ensemble des phénomènes à travers lesquels la vie de chaque habitant de la planète est liée, au moins en partie, à des décisions prises en dehors de son propre pays⁶²⁰. D'après le dictionnaire *Le Robert*, la mondialisation peut être définie comme un phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial, entraînant une interdépendance croissante des pays⁶²¹. Elle désigne un processus ou un ensemble de processus qui transforme l'organisation spatiale des relations sociales, des transactions et qui génère des flux et des réseaux transcontinentaux et inter-régionaux d'activités, d'interactions et d'exercice du pouvoir⁶²². Dans l'économie politique internationale, la mondialisation est principalement orientée vers l'intégration des marchés. Pour Keohane et Nye,

⁶¹⁸ J.-P. Placade et D. Soulage, "Libéraliser les échanges commerciaux : quels effets sur la croissance et le développement ?", in *Rapport d'information*, n°120, 2005-2006, p.17.

⁶¹⁹ Touna Mama, *La mondialisation et l'économie camerounaise...*, p.467.

⁶²⁰ B. Guillochon, *Petite Encyclopédie Larousse*, Paris, Larousse, 2009, p.76.

⁶²¹ *Le Robert...*, p.387.

⁶²² Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales...*, p.357.

La mondialisation renvoie à une intensification de ce que nous décrivions comme l'interdépendance en 1977. En effet, de nombreux aspects de la politique mondiale s'apparentent plus au portrait libéral des années 1970 qu'à l'image réaliste des années 1980⁶²³.

Les libéraux partent de l'idée selon laquelle la mondialisation est un phénomène important qui transforme le fonctionnement de la scène internationale dans le sens d'une interdépendance de plus en plus complexe et par une accélération du transnationalisme. Ramsay Muir l'explique en ces termes :

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, l'ère de l'interdépendance, car en temps de paix comme en temps de guerre, l'annihilation de la distance a transformé les relations entre les hommes. [...] À de nombreux égards, le monde s'est rétréci à la taille d'une place de marché⁶²⁴.

Ce terme correspond à un processus croissant de libre circulation des biens, des personnes, des capitaux, des services, des techniques et de l'information. Elle s'impose aux sociétés du Tiers-Monde et il est encore difficile pour ces dernières d'y résister. Étant donné que ce terme renferme plusieurs aspects, l'aspect qui nous intéresse ici est la mondialisation économique qui se fait à travers le développement des échanges commerciaux impliquant les acteurs transnationaux et les firmes multinationales⁶²⁵ où le modèle économique des pays développés s'étend et s'impose aux pays sous-développés. Il faut dire qu'à la base, ce sont les échanges commerciaux qui alimentent et dynamisent les interactions humaines entre les différentes sociétés du monde. L'économie a toujours été au-devant de la scène comme le souligne Pierre Renouvin et Jean Baptiste Duroselle qui estiment que l'économie pèse beaucoup dans les systèmes de rapport de force du fait qu'elle se positionne comme une force profonde dans le système des États.

La libéralisation des échanges a joué un rôle crucial dans le processus de mondialisation. Elle a permis une meilleure distribution des ressources rares. Elle a favorisé le bien-être économique et a contribué à la croissance économique à long terme. À travers le libre-échange, le monde entier est désormais connecté sur le plan économique. La mondialisation se présente alors comme un catalyseur des échanges à partir des multiples transactions commerciales enregistrées à travers le monde. Depuis 1990, les importations et les exportations mondiales se sont intensifiées. La libéralisation des échanges en 1990 marque un tournant décisif pour le Cameroun dans la multiplication de ses partenaires commerciaux et la révolution du commerce

⁶²³ Keohane et Nye cités par Paquin, *Théorie de l'économie politique...*, p.194.

⁶²⁴ Muir cité par Battistella, *Théorie des relations...*, p.221.

⁶²⁵ D. Battistella et al., *Dictionnaire des Relations Internationales*, Paris, Dalloz, 3e édition, 2009, p.367 définissent une multinationale comme toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger. C'est aussi toute firme développant une activité commerciale, industrielle, technologique, financière ou tertiaire au-delà des frontières de son pays d'origine, quelles que soient la taille et la nationalité de ses actifs physiques et financiers et de ses effectifs employés. L'expansion des firmes multinationales est une manifestation caractéristique de la mondialisation.

extérieur, précisément en ce qui concerne les importations. La multiplication des partenaires présente des avantages incontestables pour le pays. La mondialisation est alors perçue comme un moteur d'accélération des échanges dans le monde.

Au Cameroun, ce phénomène impacte significativement le commerce extérieur. Ses effets conduisent à l'augmentation des importations et des exportations. Par sa profondeur et sa complexité, la mondialisation s'impose aux nations et influence considérablement ces dernières. Elle présente cependant des avantages dans la mesure où elle facilite l'accès aux nouvelles technologies et leur permet de bénéficier des retombées. Elle constitue aussi un inconvénient pour les pays pauvres en ce sens qu'ils ne tirent pas profit du fait qu'il ait déséquilibre entre l'offre de ces pays et ce qu'ils reçoivent des pays développés. Les pays qui subissent le plus sont ceux dits sous-développés comme le Cameroun qui n'offrent pratiquement pas grand-chose sur la scène internationale en termes économique ou commercial par rapport aux autres.

La signature des partenariats économiques et commerciaux avec les pays étrangers participe au développement des échanges commerciaux entre ces derniers et le Cameroun. Au regard de l'évolution des échanges, on s'aperçoit que le pays a plus à acheter qu'à vendre sur la scène internationale. À ce niveau, les flux des importations augmentent. La mondialisation est alors perçue comme un facteur favorisant les importations des produits au Cameroun. Tous ces facteurs ont ainsi contraint le pays à importer, soit pour répondre aux multiples besoins des populations, soit pour ne pas rester à l'écart du train de la modernité. Au départ, le discours a été pour une importation contrôlée à court terme. Les conjonctures économiques subies par le Cameroun depuis son indépendance, l'ont contraint à prolonger son échéance qui n'est jamais arrivée à son terme. Bien au contraire, importer est désormais dans les habitudes camerounaises et il devient de plus en plus difficile de s'en défaire⁶²⁶.

B- Les nouvelles réformes et l'entrée en scène de nouveaux partenaires

Les multiples réformes engagées à la faveur de la libéralisation des échanges et la crise économique ont redynamisé les structures économiques et commerciales du pays. Les échanges entre le Cameroun et ses différents partenaires ont connu, depuis 1992, une forte croissance en valeur. Le niveau des importations a été multiplié par 2,6⁶²⁷, même comme le flux réel (en volume) n'affichait qu'une légère amélioration. L'analyse de cette partie s'appesantit sur

⁶²⁶ Akamba Honorine Victoire, 46 ans, Économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 24 août 2021.

⁶²⁷ DSCN, "Annuaire Statistique du Cameroun 1997", août 1998, p.46.

l'analyse de nouvelles réformes économiques, l'étude du repositionnement des principaux fournisseurs du Cameroun à l'importation, car avec la dynamique économique, on constate une diversification des partenaires commerciaux du Cameroun.

1- Les nouvelles réformes et l'adoption de la Nouvelle Politique Agricole (NPA)

Les réformes commencent à la fin des années 1980 et sont caractérisées par des engagements commerciaux orientés vers la libéralisation et l'adoption d'une nouvelle politique agricole. On assiste à un passage d'une économie administrée par l'État à une économie libérale, ouverte sur le marché international, avec une industrie soutenue et compétitive. L'adoption des stratégies anciennes durant les premières décennies d'indépendance consistait en la mise en œuvre des politiques commerciales comportant des barrières douanières très élevées qui atteignaient parfois plus de 200% de la valeur des importations de certains produits⁶²⁸. Toutefois, la nouvelle stratégie industrielle consistait en une politique commerciale plus libérale, concrétisée par la réforme fiscal-douanière de l'UDÉAC de 1994. La conjoncture économique mondiale, facilitée par la mondialisation des échanges, la course au développement et l'affirmation sur la scène internationale des dragons asiatiques ont révolutionné considérablement le cours des choses. Dans le même temps, les accords de l'OMC et ceux de Cotonou impliquaient davantage une libéralisation commerciale que ceux matérialisés dans le cadre des accords du GATT et de Lomé.

La nouvelle politique agricole adoptée dès 1990 avait pour but de rehausser le niveau de la production agricole, avec en priorité le renforcement des compétences acquises antérieurement en matière d'autosuffisance alimentaire, une bonne acquisition des revenus d'exportation et une bonne amélioration des performances agricoles. L'implémentation de cette politique était axée sur une valorisation significative du potentiel de production et des possibilités de commercialisation existantes. Elle avait pour objectifs de moderniser l'appareil de production ; de maîtriser la sécurité alimentaire ; de promouvoir et de diversifier les exportations ; de développer la transformation des produits agricoles et d'équilibrer les filières existantes. Ces mesures ont permis d'améliorer la capacité des produits nationaux à faire face à la concurrence et à assurer la croissance surtout dans les filières d'exportation (cacao, coton, banane, maïs), les fruits et légumes. L'adoption de cette politique a permis d'améliorer le niveau de certains indicateurs économiques nationaux avec l'augmentation de 15 à 30% de la part des

⁶²⁸ Touna Mama (dir.), *La mondialisation et l'économie camerounaise...*, p.98.

produits agricoles bruts dans les exportations et la réduction de certaines importations des produits alimentaires⁶²⁹.

Dans le secteur de l'élevage et des pêches, la nouvelle politique visait à augmenter l'efficacité du secteur traditionnel et du secteur moderne émergeant. Il était question d'augmenter la production de viande, de poisson, d'œufs, de lait dans le but de satisfaire les besoins alimentaires des populations à partir de la production nationale et ainsi, accroître les revenus des producteurs. Le renforcement des institutions professionnelles était à l'ordre du jour à travers les actions orientées sur l'organisation des producteurs et l'amélioration des systèmes de vulgarisation dans les principales zones de production. L'accent a été mis sur la protection sanitaire avec le contrôle de grandes épizooties du bétail et l'assainissement des pâturages infestés. La politique gouvernementale était également orientée vers le développement d'un tissu industriel en matière de productions animales⁶³⁰.

En février 1994, le Cameroun comme d'ailleurs tous les autres États membres de l'UDÉAC, a approuvé la réforme fiscal-douanière qui est entrée directement en vigueur⁶³¹. Cette réforme substantielle de la fiscalité intérieure et douanière est engagée dans le cadre du programme de réforme régionale de la fiscalité au sein de l'UDÉAC. Celle-ci implique non seulement la réduction des instruments tarifaires et fiscaux, mais aussi celle du champ d'application des exonérations. Elle vise essentiellement à simplifier le système fiscal en vue d'une administration fiscale et transparente, visant à augmenter le rendement fiscal à travers l'amélioration de la capacité de collecte des recettes et améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises par la réduction et l'uniformisation des taux nominaux d'imposition⁶³². Cette réforme a conduit à une réduction considérable du nombre et des taux de taxes frappant les importations. Il existe désormais seulement quatre types de taxes prélevées sur les importations⁶³³. De cette façon, toutes les barrières non tarifaires sur les importations ont été revues et éliminées pour la plupart en février 1994, hormis celles sur les produits pétroliers.

⁶²⁹ MINADER, "Document de stratégie de développement...", p.4.

⁶³⁰ *Ibid*, pp.5-6.

⁶³¹ Cette réforme permet d'intégrer six tarifs différents appliqués à l'importation des marchandises à savoir le tarif extérieur commun, le tarif préférentiel généralisé, la surtaxe temporaire, la taxe d'accise, la taxe sur la valeur ajoutée et diverses taxes spécifiques sur les services. Le tarif extérieur commun reste l'instrument principal de la politique commerciale et comporte quatre taux : 5% pour les produits jugés comme étant de première nécessité, 10% pour les matières premières et les biens d'équipement, 20% pour les biens intermédiaires et 30% pour les biens de consommation.

⁶³² Touna Mama, *La mondialisation et l'économie camerounaise...*, p.467.

⁶³³ *Ibid*. p.435.

Après cette réforme au niveau du tarif et des régimes fiscaux et à l'issue de la dévaluation du FCFA en janvier 1994, un nouveau programme sur le commerce extérieur a été institué en juin 1994 dont le but était de consolider les mesures de libéralisation des importations, de fournir aux acteurs économiques un cadre juridique légal en vue de combattre les pratiques commerciales illicites et la concurrence déloyale. Tout ceci vise à tirer profit des effets potentiels de compétitivité générés par la dévaluation du FCFA et les réformes structurelles⁶³⁴. Dans le cadre des conventions commerciales entre l'UE et les pays ACP, le Cameroun a des avantages commerciaux sous forme de libre accès des produits ACP au marché européen, mais en termes d'importations, les clauses sont beaucoup plus restrictives. L'innovation a été apportée avec l'entrée en vigueur des APE négociés entre chaque pays, ou communauté de pays ACP et l'UE, conformément aux dispositions de l'accord de Cotonou du 23 juin 2000⁶³⁵. L'objectif déclaré du nouvel accord de Cotonou UE-ACP était de créer un contexte plus favorable à un développement économique durable et à la réduction de la pauvreté, ainsi que d'atténuer le processus continu de marginalisation sociale, économique et technologique qui caractérise les pays ACP⁶³⁶.

Du fait de son appartenance à plusieurs organisations et institutions coordonnatrices du commerce, le Cameroun ne gère pas sa politique commerciale de façon autonome. En vertu des principes de ces multiples institutions, sa politique du commerce extérieur prend toujours en compte les règles générales décidées dans le cadre de la communauté. Les accords et conventions ont ceci de particulier que du fait de leur engagement juridique international ou régional, ils ont des effets et priment sur le droit national. Le triomphe du libéralisme économique consacré par les règles de l'OMC a remis en cause la philosophie initiale de la protection des espaces économiques et contraindre à la levée de multiples obstacles au commerce international⁶³⁷. Dans cette logique, il ne s'agit pas de protéger son territoire, mais de l'ouvrir tout grand afin de jouer sur les effets de compétitivité, suivant la théorie d'Adam Smith sur l'avantage comparatif. En effet, les anciennes politiques ont contribué au renforcement des rigidités du système productif et à la baisse sensible de la compétitivité des entreprises et des biens produits⁶³⁸. L'ensemble de ces actions est mené à travers la signature des nouveaux accords, conventions et partenariats.

⁶³⁴ Cockburn et al., *Libéralisation commerciale...*, p.139.

⁶³⁵ *Ibid.*

⁶³⁶ *Ibid.* p.140.

⁶³⁷ MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035. Synthèse des études retrospectives", septembre 2007, p.19.

⁶³⁸ MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035...", p.19.

2- Les nouveaux partenaires commerciaux du Cameroun

Les multiples réformes ont favorisé la signature des accords avec de nouveaux partenaires. Dans le cadre du développement des échanges, le Cameroun fait l'objet de nombreux partenariats avec les institutions internationales dont les objets reposent sur quatre piliers essentiels que sont : initier un dialogue politique permanent entre les partenaires du Nord et du Sud ; promouvoir une plus grande participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux à la définition et à la mise en œuvre des politiques et des projets ; lutter contre la pauvreté avec une forte implication du secteur privé et œuvrer pour l'intégration régionale dans les stratégies de développement ; définir un nouveau cadre de coopération économique et commerciale conforme aux dispositions de l'OMC afin d'intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale⁶³⁹. Les partenaires à l'importation demeurent ceux historiques comme les pays de l'UE dominés par la France, suivie de la République fédérale d'Allemagne et de la Belgique. En Afrique, les partenaires dominants de cette période sont constitués du Nigéria qui vient en tête, des pays de la CEMAC, de la Côte d'Ivoire, de la République de Guinée, etc. En Asie, ils sont constitués du Japon, de la Corée du Sud, de l'Inde, du Pakistan, de la Chine, du Viêtnam. En Amérique, on a les États-Unis, le Brésil, le Mexique, le Canada, pour ne citer que ceux-là.

Pour ce qui est des importations, les principaux partenaires du Cameroun avant l'an 2000 sont constitués de la France qui était le premier fournisseur du pays jusque dans les années 1997/1998 avec à elle seule 27,3% du total des importations durant cette période. Elle est suivie du Nigéria (8,4%), des États-Unis d'Amérique (8,1%), de la République fédérale d'Allemagne (6,7%), du Japon (5,5%), de la Belgique (5%), de l'Italie (4,5%), de la Grande-Bretagne (2,8%), des Pays-Bas (2,5%), de la République de Guinée (2,3%), de la Chine (2%), de l'Espagne (1,9%), de la Côte d'Ivoire (1,6%), des pays de l'UE (1,5%), du Canada (1,4%)⁶⁴⁰. L'ensemble de ces pays participe à 81,5% du total des importations camerounaises et constitue ainsi les principaux fournisseurs du pays. Lorsqu'on essaye de parcourir la liste des principaux partenaires commerciaux du Cameroun depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990, on se rend compte qu'il y a une présence récurrente de certains qui occupent une place privilégiée et importante dans le commerce extérieur du Cameroun en matière d'importations.

⁶³⁹ Archives du MINEPAT, Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Économique, octobre 2013, p.38.

⁶⁴⁰ DSCN, "Note Annuelle de Statistique. Exercice 1997/1998", juin 1999, p.54.

C'est le cas par exemple de l'Europe dominé par la France, du Nigéria en Afrique, du Japon en Asie et des États-Unis en Amérique.

Avec le revirement historique favorisé par la libéralisation des échanges en 1990 et le phénomène de la mondialisation, on assiste au repositionnement des partenaires commerciaux. L'Asie constituait le troisième poumon du Cameroun en matière d'importation après l'Europe et l'Afrique. Les accords commerciaux signés entre le Cameroun et les pays asiatiques datent des premières décennies de l'indépendance. Actuellement, ce continent figure parmi les partenaires privilégiés du Cameroun. Les pôles commerciaux dominants du Cameroun en Asie sont l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est. Ses partenaires privilégiés sont constitués des États comme la Chine, le Japon, l'Inde, la Thaïlande, le Singapour, la Corée du Sud. Les rapports commerciaux entre le Cameroun et les pays de l'Asie et plus particulièrement les pays de l'Asie orientale sont considérables. Le développement des échanges avec ces derniers commence au lendemain des indépendances. Leur poids dans les transactions commerciales camerounaises est remarquable. L'émergence de certains de ces pays les pousse à s'ouvrir au monde extérieur à la recherche de nouveaux partenaires commerciaux. Jusque dans les années 2000, trois grandes zones régionales dominaient les importations camerounaises. Il s'agissait de :

- l'Europe qui occupait la première position avec 48,8% et représentait près de la moitié des importations. Elle était dominée par la France avec 49,2%, suivie de la Belgique (10%) et de l'Allemagne (8,3%)⁶⁴¹ ;
- l'Afrique qui venait en deuxième position avec 29,3% de l'ensemble des importations et était dominée par le Nigéria avec 66%, suivie de la Guinée Conakry (8,3%)⁶⁴² ;
- l'Asie qui occupait la troisième position avec 11,7% et était dominée par Taïwan (41,7% des importations), la Chine (25,5%) et le Japon (4,9%)⁶⁴³.

En ce qui concerne les orientations géographiques des échanges du Cameroun, 56% des importations, en 1997, viennent des pays européens ; l'Afrique fournissant juste 16% des importations camerounaises. En 2003, 54,55% des importations du Cameroun provenaient de l'Europe pour l'essentiel. Dans les importations globales du Cameroun à cette date, 48,67% provenaient de l'UE, 22,5% de l'Afrique, 15,58% de l'Asie, 5,49% de l'Amérique du Nord et 0,10% de l'Océanie⁶⁴⁴. En considérant les pays individuellement, la France est le premier

⁶⁴¹ D. Kom, *L'état de l'économie camerounaise*, Paris, L'Hamattan, 2005, p.112.

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ Cockburn et al., *Libéralisation commerciale ...*, p.134.

fournisseur du Cameroun en 2003 avec 18,20% des importations camerounaises. Elle est suivie par le Nigéria, le Japon, les États-Unis et la Chine ; en ce qui concerne les cinq premiers fournisseurs du Cameroun cette année. La Chine ayant pris la place de l'Allemagne dans les années 2000⁶⁴⁵.

De 1990 à 2000, la France a continué à dominer les autres pays de l'UE avec un total de 193 863 milliards de FCFA en 2000 contre 100 800 milliards de FCFA pour l'Allemagne et 66 530 milliards de FCFA pour la Belgique⁶⁴⁶. L'Allemagne est alors le deuxième fournisseur avec une moyenne de 10% de 1960 à 1980 et 11,75% de 1980 à 1998⁶⁴⁷. Le troisième rang est occupé par l'Italie qui ne s'est réellement affirmée qu'à partir de 1968 à la suite d'un essoufflement de l'Union économique de la Belgique et du Luxembourg qui l'a plus ou moins devancé durant la période précédente⁶⁴⁸. De 1980 à 1998, l'Union économique de la Belgique et du Luxembourg a repris la troisième place avec 7,2%, suivie de l'Italie avec 7%, les Pays-Bas avec 4,8%, l'Angleterre avec 4,5% et l'Espagne avec 2,6% qui étaient alors suivis du Danemark, de l'Irlande, avec moins de 1% du total des importations du Cameroun dans l'UE⁶⁴⁹. Les autres partenaires sont la Roumanie, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Finlande, etc. De toutes les unions économiques du monde, l'UE est classé premier partenaire commercial du Cameroun.

Il faut dire que la crise économique observée en Asie du Sud-Est entre 1996/1997⁶⁵⁰ a réduit considérablement les échanges commerciaux de cette partie de la région avec le monde, notamment le Cameroun. On note une faible participation des produits asiatiques dans les années 1997/1998. L'année 1998 est marquée par les répercussions de la crise asiatique qui ont impacté l'évolution de son commerce extérieur. C'est ainsi que l'Asie, en grande partie, perdit près de 50% de ses parts de marché à travers le monde entre 1997/1998⁶⁵¹. L'année 2000 s'annonce sous de nouveaux auspices pour ce continent puisqu'à partir de ce moment, on assiste à une sorte de réveil révolutionnaire des dragons asiatiques porté par la Chine. Jusqu'en 2000, le Japon se présentait comme le principal fournisseur du Cameroun en Asie, mais les années suivantes ont connu un net recul du Japon dans les importations camerounaises. Ses parts ont

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ *Ibid.* p.161.

⁶⁴⁷ *Ibid.*

⁶⁴⁸ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.161.

⁶⁴⁹ *Ibid.* p.162.

⁶⁵⁰ La crise asiatique est une crise économique qui est survenue à partir de juillet 1997 et qui a touché les pays de l'Asie du Sud-Est et qui s'est propagée, avec une moindre ampleur, à d'autres pays émergents tels que la Russie, l'Argentine, le Brésil.

⁶⁵¹ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.218.

considérablement chuté, passant de 45,75% en 1980 à 19,05% entre 2000 et 2010 au profit de la Chine et des autres partenaires avec 47,779 milliards de FCFA en 2005 sur un total de 250,807 milliards de FCFA des importations asiatiques⁶⁵². À partir de 2005, la première place revient désormais à la Chine⁶⁵³ en ce qui concerne l'Asie. Elle fournit les biens à hauteur de 75,796 milliards de FCFA, soit un pourcentage de 30,22%⁶⁵⁴. Le Japon reste néanmoins le deuxième fournisseur asiatique⁶⁵⁵. Mais dans le classement général du Cameroun en 2010, la Chine reste le troisième fournisseur, derrière le Nigéria et la France. Elle occupe la première place en Asie, suivie du Japon et de l'Inde⁶⁵⁶.

Malgré un dynamisme assez fort du Japon dans les échanges du pays dans les années antérieures, le commerce du Cameroun avec ce pays semble stagner ces dernières années. Il occupe pourtant le quatorzième rang parmi les partenaires globaux du Cameroun et est le huitième fournisseur du pays. Les produits importés ici sont essentiellement constitués de véhicules, des bulldozers, des motocycles, bref, des appareils mécaniques. Les importations du Cameroun en Corée du Nord ont connu une augmentation de 25,7% à partir de 2010⁶⁵⁷. En ce qui concerne la Corée du Sud, il est un partenaire plus ou moins important. Les échanges du Cameroun dans ce pays reposent sur les exportations et les importations. Les principaux produits importés sont les véhicules, les copolymères de propylène et les articles de friperie⁶⁵⁸.

Les échanges avec l'Inde sont assez dynamiques. Il est le sixième partenaire commercial du Cameroun et le sixième fournisseur du pays. Il fournit principalement au Cameroun des produits pharmaceutiques, des céréales, des machines et appareils mécaniques. La Thaïlande fait aussi partie des partenaires commerciaux du Cameroun. Le riz thaïlandais est un produit phare et constitue 89,81% des importations camerounaises en provenance de la Thaïlande⁶⁵⁹.

⁶⁵² Gomsî Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.218.

⁶⁵³ L'exemple de la Chine parmi les fournisseurs asiatiques est très remarquable aujourd'hui. Elle a su gagner du terrain en Afrique. Comme le disait David Zweig, Professeur à la *Hong-Kong University of Science and Technology* : "Autrefois, si un État voulait étendre son empire, il devait s'emparer d'un territoire. Aujourd'hui, plus besoin de colonies. Il suffit d'avoir des biens compétitifs à vendre". Partie de rien, la Chine s'impose aujourd'hui à travers le monde. Dans les années 1950, elle était un "géant aux pieds d'argile" ensuite, pays sous-développé du Tiers-Monde et devenait un pays émergent à la fin des années 1990 et actuellement une grande puissance. Dans son évolution, elle estimait qu'il fallait se redéployer dans le monde parce que ayant de plus en plus besoin de matières premières pour alimenter ses industries et de débouchés pour écouler ses produits manufacturés. C'est pourquoi elle affirme sa présence dans le monde entier et déploie une diplomatie tout azimut en signant les accords et conventions avec les pays à travers le monde entier, notamment les pays africains. Elle est parvenue à déclasser la France face au Cameroun en matière d'importations à partir de 2010.

⁶⁵⁴ Gomsî Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.219.

⁶⁵⁵ *Ibid.*

⁶⁵⁶ INS, "Annuaire statistique pour l'Afrique", 2010, p.99.

⁶⁵⁷ Gomsî Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.212.

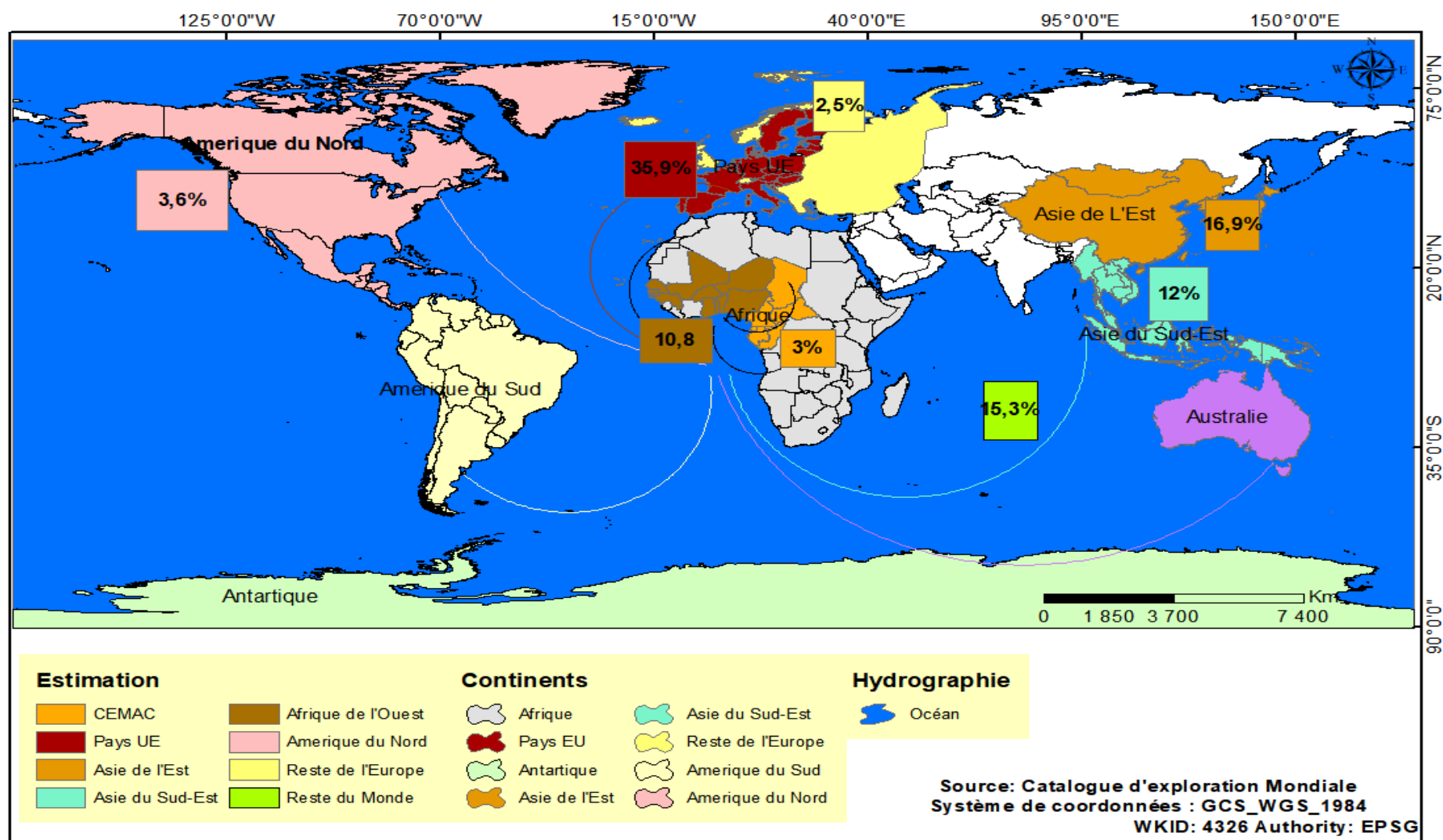
⁶⁵⁸ *Ibid.*

⁶⁵⁹ Gomsî Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.212.

L'évolution de la balance commerciale entre les deux pays pour l'année 2014 présente 517 547 tonnes de marchandises importées et 5 708 tonnes exportées⁶⁶⁰. L'Indonésie n'est pas en reste, car les échanges avec ce pays sont aussi dynamiques, malgré un fléchissement des importations ces dernières années. Les échanges du Cameroun avec les Philippines sont dominés par les importations. Pour ce qui est du Vietnam, les importations sont faibles et concernent principalement les engrais chimiques, les cigares et les cigarettes. Le Singapour est aussi important dans les échanges du Cameroun. La carte suivante présente les différentes orientations géographiques des importations camerounaises et les pourcentages des régions concernées.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

Carte 2 : Orientation géographique (en %) des importations du Cameroun en 2016



En dehors de ces pôles dominants, d'autres pays d'Asie centrale se démarquent aussi dans le ravitaillement du Cameroun en produits étrangers. Il s'agit par exemple de la Turquie, de l'Arabie Saoudite. Les importations en provenance de la Turquie sont principalement constituées du sel, du soufre, du ciment, des hydrocarbures, des préparations à base de céréales, des ouvrages en fonte, fer et acier, du tissu, des machines et appareils mécaniques, des machines et appareils électriques. Les principaux produits importés d'Arabie Saoudite sont le polyéthylène, les dattes fraîches ou sèches, les copolymères de propylène, les insecticides, les fongicides et herbicides. En 2016, ces quatre produits représentaient 82,7% des importations camerounaises en provenance de ce pays, avec le polyéthylène en tête (61,7%), suivi des dattes (9,3%)⁶⁶¹. Bref, les produits importés d'Asie sont constitués en majorité des produits manufacturés finis et semi-finis, des matériels de transport, des véhicules, des produits alimentaires, etc. On a aussi les biens d'équipements et de consommation des ménages, les céréales telles que le riz et quelques matières premières.

À partir de 2005, les importations du Cameroun provenaient en grande partie de la Chine, de la France et du Nigéria. Ces trois pays représentent un total de 42,06% des importations camerounaises. Les importations en provenance des pays de l'UE correspondent à 24,6% du total des importations du Cameroun, soit un montant de 761 274 milliards de FCFA⁶⁶². De 2000 à 2010, la France a maintenu le premier rang des fournisseurs du Cameroun, suivi de l'Allemagne et de la Belgique. Cependant, entre 2005 et 2006, la première place de la France est de plus en plus contestée par le Nigéria qui la devance en réalisant 320 521 et 383 314 milliards de FCFA respectivement en 2005 et 2006, contre 269 611 et 287 881 milliards de FCFA⁶⁶³. La France a repris certes sa place de leader en 2009 avec 348 422 milliards de FCFA, mais l'a perdue à nouveau en 2010 au profit du Nigéria⁶⁶⁴. À partir de 2010, les dragons asiatiques se sont positionnés véritablement avec en tête la Chine. Le graphique suivant fait la répartition en pourcentage des principaux fournisseurs du Cameroun en 2016.

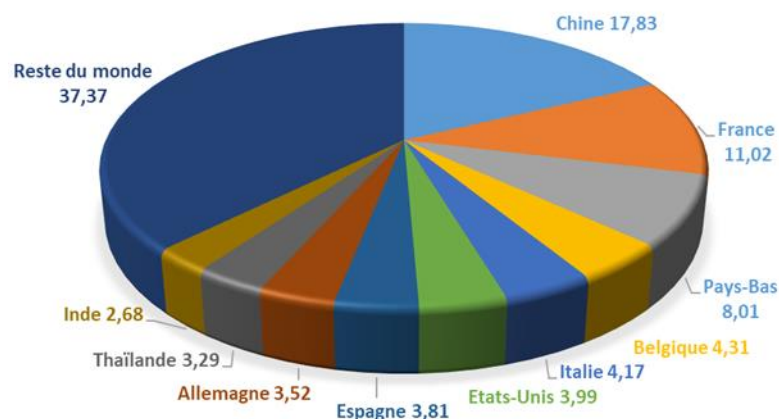
⁶⁶¹ République du Cameroun, "Fiches repères économiques...", p.39.

⁶⁶² Mincommerce, "Annuaire statistique...", p.243.

⁶⁶³ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.219.

⁶⁶⁴ *Ibid.* p.162.

Graphique 16 : Répartition par pourcentage des principaux fournisseurs du Cameroun à l'importation (hors pétrole brut) en 2016



Source : Mincommerce, ‘‘Annuaire statistique sur le commerce’’, Édition 2017, p.45.

Ce qu'on remarque dans ce classement des 10 premiers fournisseurs du Cameroun en 2016 est qu'aucun pays africain n'y figure. Les importations du Cameroun proviennent d'environ 189 pays, dont les dix premiers ont fourni plus de la moitié (65,53 %) en 2016. Les importations hors pétrole brut donnent le classement suivant : la Chine occupe la première place avec 17,83% ; suivie de la France (11,02%) ; du Pays-Bas (8,01%) ; de la Belgique (4,31%) ; de l'Italie (4,17%) ; des États-Unis (3,99%) ; de l'Espagne (3,81%) ; de l'Allemagne (3,52%) ; de la Thaïlande (3,29%) ; de l'Inde (2,68%) et le reste du monde (37,37%)⁶⁶⁵. Les importations avec pétrole brut donnent un classement différent des dix principaux partenaires du Cameroun à l'importation. Ce classement permet de constater que ces pays fournissent aussi plus de la moitié des produits importés au Cameroun (62,63%) en 2016⁶⁶⁶. C'est ainsi que la première place est conservée par la Chine (15,15 %). Elle est suivie par la France (9,38 %) ; les Pays-Bas (6,86 %) ; le Nigeria (6,83 %) ⁶⁶⁷ ; l'Inde (6,07%) ; l'Italie (5,91%) ; l'Espagne (5,87%) ; la Belgique (3,45%) ; les États-Unis (3,19%) ; l'Allemagne (2,82%) et le reste du monde (34,47%)⁶⁶⁸.

Ce qu'on constate dans le classement des principaux fournisseurs du Cameroun hors pétrole brut est que le Nigéria perd sa place. Il se peut que le pétrole brut pèse largement sur les

⁶⁶⁵ Mincommerce, ‘‘Annuaire statistique...’’, p.45.

⁶⁶⁶ Gonsi Ngameni, ‘‘Le commerce extérieur du Cameroun...’’, p.223.

⁶⁶⁷ La majeure partie des importations camerounaises en provenance du Nigéria sont constituées des hydrocarbures.

⁶⁶⁸ Mincommerce, ‘‘Annuaire statistique...’’, p.44.

importations camerounaises du Nigéria et s'évalue à 94,88% des produits importés. On comprend la place importante qu'occupe ce produit dans le trafic commercial entre les deux pays. Cependant, on assiste à l'entrée en scène d'un nouveau partenaire comme la Thaïlande, dont le riz (87,35% en 2016) constitue la majeure partie des produits importés de cet État asiatique⁶⁶⁹. Il faut donc dire que les produits alimentaires sont aussi déterminants dans les importations des produits au Cameroun. Entre 2010 et 2016, les importations camerounaises provenaient de la Chine (21,4 %), de la France (12,1 %), du Nigéria (4,6 %) et de la Thaïlande (4,5 %)⁶⁷⁰. La France a perdu sa première place au profit de la Chine en 2013⁶⁷¹ qui représente depuis 2013, le premier fournisseur du Cameroun. Le montant des importations camerounaises en Chine s'élevait à plus d'un milliard de dollars USD en 2016, soit quasiment le double du montant atteint en 2010⁶⁷². Les importations depuis le Nigéria, composées pour l'essentiel de pétrole, sont très fluctuantes.

II- La dynamique des importations alimentaires de 1990 à 2016

Avec l'avènement de la crise économique, une gestion macro-économique dominée par un ajustement structurel centré sur le rétablissement de l'équilibre économique et moins orienté sur le secteur rural a conduit à une dégradation relative de la production agricole, animale et même halieutique. L'augmentation de la consommation alimentaire a entraîné une accentuation de la pauvreté et l'émergence de graves déséquilibres sur l'ensemble du pays. Tous ces facteurs déterminent l'évolution des importations à partir de 1990.

A- Les importations alimentaires de 1990 à 2000

Après la période de croissance soutenue, la production agricole s'est accrue modestement et à un rythme inférieur à celui de la population du pays. Pendant que la population augmente, les productions alimentaires diminuent. La population devenant beaucoup plus nombreuse, il eut alors un déséquilibre ou un déphasage entre la production alimentaire disponible et le nombre de personnes à nourrir. La dégradation relative de la production s'accompagne de l'augmentation de la consommation alimentaire, d'où la croissance des importations alimentaires à partir des années 1990.

⁶⁶⁹ Goms Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.243.

⁶⁷⁰ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/01/08/le-commerce-exterieur-du-cameroun-en-2017>, consulté le 12 mars 2020.

⁶⁷¹ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/01/08/le-commerce-exterieur-du-cameroun-en-2017>, consulté le 12 mars 2020.

⁶⁷² <https://www.tresor-economie.gouv.fr/Articles/2018/la-chine-premier-partenaire-economique-du-cameroun>, consulté le 1^{er} juillet 2021.

1- La nature et le volume des produits alimentaires importés de 1990 à 2000

En 1990, le commerce extérieur du Cameroun, principalement les importations alimentaires ont été fortement impactées par la crise économique qui sévissait dans le pays. Avec la baisse de la production, le pays souffrait en fait d'une pénurie de produits alimentaires. À ce moment, l'instabilité de leur prix tendait à diminuer la probabilité de survie des pauvres qui avait tendance à consacrer une grande partie de leurs revenus à l'achat des produits alimentaires. La masse monétaire assez minable détenue par les populations en chômage, pour la plupart, ne pouvait donc pas absorber les marchandises d'importations⁶⁷³. Les principaux produits sont présentés par catégories dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Les principaux produits agricoles importés entre 1992 et 1999 et leur valeur en milliards de FCFA

Catégories de produits	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1- Animaux et produits du règne animal	14 403	12 891	13 529	17 873	18 221	25 821	32 872	34 020
2-Produits du règne végétal	14 778	23 329	51 930	46 583	39 875	58 532	63 821	77 903
3-Graisses et huiles animales ou végétales	/	1 943	5 872	2 755	2 033	3 610	3 437	4 788
4-Produits alimentaires industriels	11 825	18 561	24 099	28 701	28 116	34 025	38 678	41 446

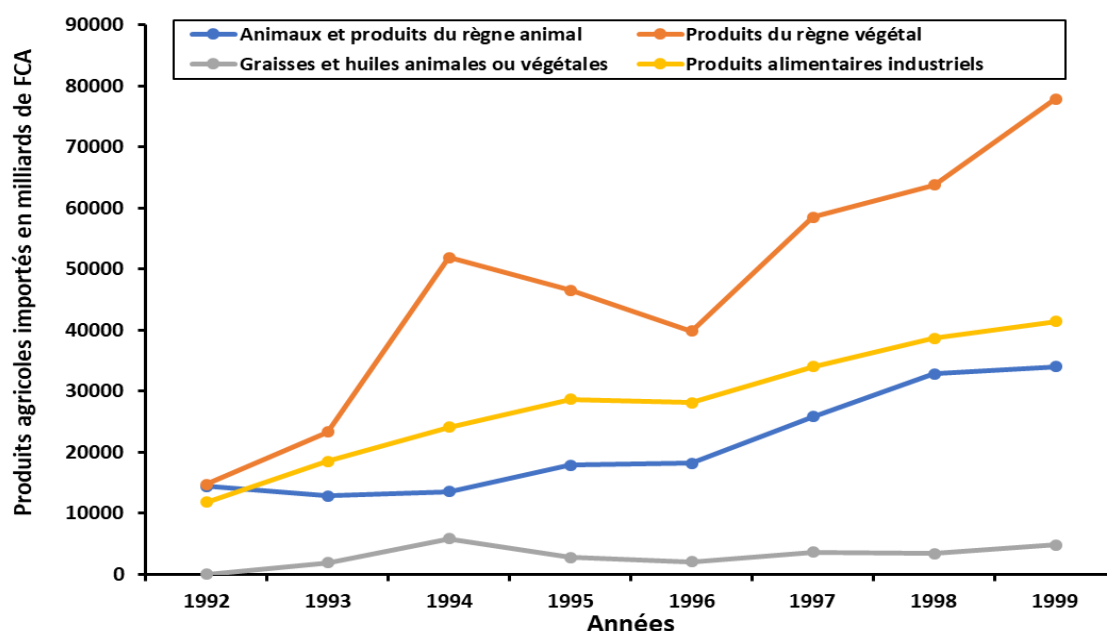
Source : DSCN, "Annuaire statistique du Cameroun 1997", août 1998, p.79 et "Annuaire statistique du Cameroun 1999", novembre 2000, p.173.

Le tableau ci-dessus présente les différentes catégories de produits agricoles importés entre 1992 et 1999. Ils varient entre les produits du règne animal et végétal, les huiles animales et végétales et les produits alimentaires industriels. C'est à partir de 1992 que les productions agricoles baissent considérablement, surtout en ce qui concerne les filières vivrières comme la banane douce, la banane plantain, le manioc, le macabo/taro, le riz, le mil/sorgho et le maïs qui constituent la base de l'alimentation des populations. Pour combler ce déficit, ces produits ont

⁶⁷³ M.-R. Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p.52.

couvert les besoins nutritionnels. Malgré l'adoption de la nouvelle politique agricole en 1990, l'évolution des importations alimentaires n'a pas été freinée puisque le contexte de crise économique n'a pas facilité son implémentation. De plus, la démographie galopante nécessitait d'importants besoins alimentaires. Le graphique suivant permet d'apprécier l'évolution de ces valeurs.

Graphique 17 : L'évolution des principaux produits agricoles importés entre 1992 et 1999



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 23

D'après le graphique ci-dessus, les produits du règne végétal (café, thé, fruits, épices, céréales, produits de la minoterie) évoluent de façon irrégulière, mais viennent en tête des importations entre 1992 et 1999. Ces produits sont le plus importés parce que les usines de transformation ne sont pas encore suffisamment implantées sur le territoire national. Ils sont suivis par les produits alimentaires industriels beaucoup plus variés dont la valeur est croissante sur toute la période. Ils sont constitués d'aliments conditionnés et transformés par l'industrie agroalimentaire à partir des produits agricoles (les conserves, les produits laitiers, du fromage, les biscuits, les céréales pour petit-déjeuner, les boissons). Ces produits sont ceux qui comblent le déficit de production agricole et favorisent l'alimentation des populations. Les produits du règne animal sont aussi considérables d'après l'évolution croissante de ses valeurs. Ils sont formés de viandes et abats comestibles, des poissons et crustacés, du lait et des produits laitiers ou de tout produit comestible d'origine animale. Leur part dans les importations va grandissant, bien qu'elle soit constituée d'aliments qui sont produits au niveau local. Les graisses et les huiles animales et végétales sont plus ou moins importantes, car leurs valeurs évoluent

timidement durant la période. Ceci est dû à leur production à l'échelle nationale. Le tableau suivant présente les statistiques globales des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000. Celles-ci englobent, d'une part, toutes les différentes catégories de produits alimentaires et, d'autre part les importations totales.

Tableau 24 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000

Années	Valeurs des importations alimentaires (en 1000\$)	Part dans les importations (%)	Valeurs totales des importations (en milliards de FCFA)
1990	254 859	16,29	446 940
1991	125 800	9,31	330 955
1992	222 094	18,90	307 793
1993	159 171	14,44	249 489
1994	149 384	13,95	398 320
1995	163 843	15,35	598 709
1996	85 951	7,01	627 424
1997	132 542	9,73	793 930
1998	200 732	13,41	881 782
1999	225 326	16,66	812 693
2000	227 351	17,72	1 052 203
Totaux	1 947 053	152,77	6 500 238

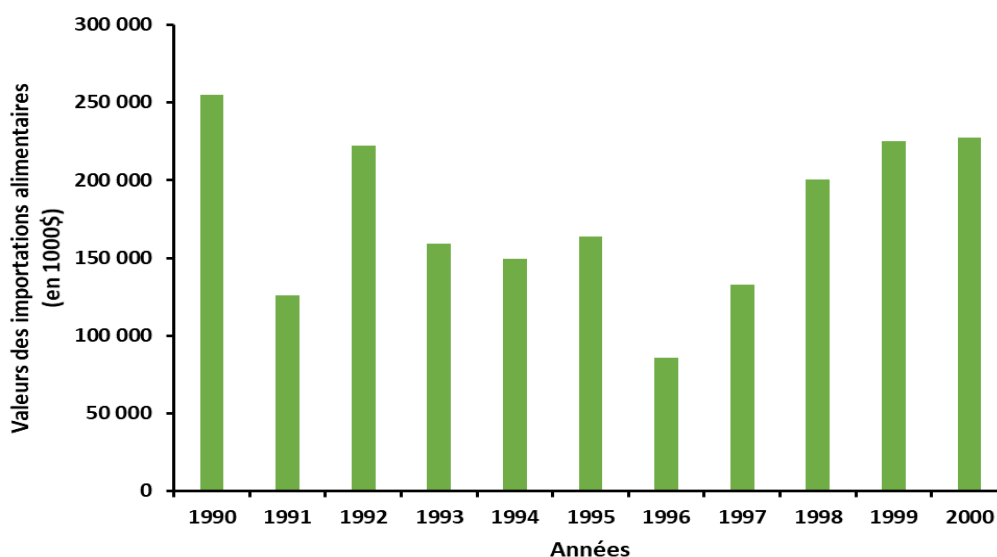
Source : www.banquemonddiale.org., 2010, *in* Awono et Havard, ‘‘Le rôle des importations...’’, p.14 ; DSCN, ‘‘Annuaire statistique du Cameroun 1991’’, p.283 ; DSCN, ‘‘Annuaire Statistique du Cameroun 1997’’, pp.164-169, DSCN, ‘‘Note annuelle de statistique...’’, p.47 ; DSCN, ‘‘Annuaire statistique du Cameroun 1999’’, p.256 ; INS, ‘‘Annuaire Statistique du Cameroun’’, novembre 2001, p.289.

D’après ce tableau, la valeur des importations entre 1990 et 2000 est également irrégulière comme ce fut le cas dans les années antérieures. En 1990, elle a atteint le seuil de plus de 254 mille dollars qui est d’ailleurs la plus grande valeur enregistrée durant cette période. L’année 1996 est celle qui totalise la plus faible valeur (85 mille dollars) et l’année suivante, les valeurs ont connu une croissance jusqu’en 2000. Leur part dans les importations globales reste importante. En 1992, on a enregistré jusqu’à près de 19% dans la valeur totale des importations. Les produits alimentaires occupent une place considérable dans l’ensemble des importations du pays. Entre 1990 et 1997, les productions alimentaires du Cameroun ont chuté par rapport au niveau des années 1970/1980 parce que les investissements agricoles n’ont pas suivi l’accroissement démographique. La croissance démographique s’est maintenue à un rythme accéléré avec 2,8% par an et 4,2% pour la population urbaine⁶⁷⁴. Cette situation explique

⁶⁷⁴ MINADER, ‘‘Document de stratégie de développement...’’, p.20.

le volume des produits alimentaires importés. Même si l'indice de couverture des besoins alimentaires semble s'être amélioré après la dévaluation monétaire qui a été accompagnée par une reprise de la croissance des productions vivrières et une baisse relative des importations alimentaires, les importations de céréales ont retrouvé leur dynamique de croissance. Malgré ses potentialités en matière de production animales et végétales, le Cameroun continue de recourir aux importations pour couvrir ses besoins. Les importations de céréales se sont multipliées au moins par 10 entre 1961 et 1998, passant de 32 100 tonnes à 348 148 tonnes en 1998 alors que durant la même période, la production céréalière par habitant a régressé de 157 à 84,9 kilogrammes⁶⁷⁵. Le graphique suivant présente la comparaison par années des importations alimentaires de 1990 à 2000.

Graphique 18 : Comparaison par années des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000



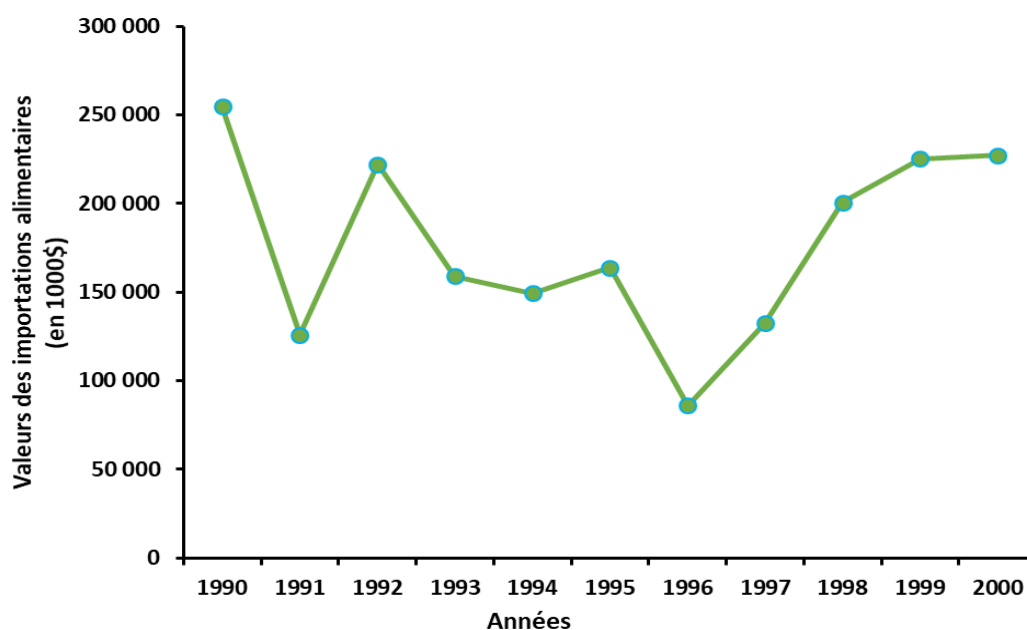
Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 24

Durant la période de 1990 à 2000, la valeur des importations alimentaires a évolué en dent de scie. Le commerce extérieur du Cameroun a connu une diminution au cours de la période de crise, éprouvée de 1986 à 1993, avec une baisse moyenne annuelle de 9,7% pour les importations. Après la crise économique et les réformes structurelles admises, on assiste à une augmentation des importations à partir de 1997. Cette croissance a évolué jusqu'en 2000 où la croissance s'est encore plus accélérée. Cela s'explique par les effets de la fermeture de certaines entreprises, les exonérations et la libéralisation douanière de l'OMC et de l'UE (dans le cadre

⁶⁷⁵ MINADER, "Document de stratégie de développement...", pp.20-21.

des conventions de Lomé et l'accord de Cotonou), la réforme fiscal-douanière de l'UDEAC/CEMAC avec la réduction des taxes sur les importations, la montée en puissance des dragons asiatiques, les effets de la mondialisation. On note une augmentation consécutive jusqu'en 2000, facilitée par la reprise économique de l'après-dévaluation, permettant une croissance significative des échanges extérieurs. Avec les mesures prises pour sortir l'État de ce marasme économique, on assiste à une reprise graduelle économique à partir de 1995 et ce changement est perceptible à travers les valeurs d'importations enregistrées. À la suite de la dévaluation, une croissance réapparaît avec des taux qui dépassent 5%, mais cet effet est lié au potentiel d'amélioration de la gestion du système économique tel que l'assainissement des finances publiques, les meilleures affectations des ressources ou encore une meilleure gouvernance, favorisant ainsi la hausse des importations. Le graphique suivant présente l'évolution des importations alimentaires de 1990 à 2000.

Graphique 19 : L'évolution des importations alimentaires du Cameroun de 1990 à 2000



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 24

L'évolution des importations alimentaires est, comme pour les années antérieures, irrégulière. En 1990, l'État a enregistré les mauvaises performances dans son système de production et le bilan est déplorable. C'est dans ces circonstances qu'émerge une classe d'hommes d'affaires, reconvertis en opérateurs économiques, qui s'intéressent aux importations. Ce moment qui a coïncidé avec la libéralisation économique mondiale a favorisé les échanges internationaux. Avec les facilités apportées par la libéralisation, il était plus simple

d'importer les marchandises de l'extérieur que de s'investir dans la production locale, surtout que les coûts des intrants agricoles avaient subi une hausse et les producteurs ne bénéficiaient plus de la subvention de l'État dans ce secteur. Aussi, avec l'adoption de la nouvelle politique agricole en faveur des exportations, les productions vivrières ont été reléguées au second plan.

Au total, le commerce extérieur du Cameroun a diminué au cours de la crise économique de 1986 à 1993⁶⁷⁶. Mais en monnaie locale, les importations ont plutôt augmenté aux taux moyens annuels de 5,49% entre 1983 et 2003⁶⁷⁷. Les importations du Cameroun chutent à partir des années 1987 à cause du début de la crise économique qui a entraîné la diminution de l'investissement public, d'où la réduction de l'importation des biens d'équipement. En revanche, les biens alimentaires connaissent un accroissement dû à la fermeture de certaines entreprises et industries alimentaires qui diminuent la production locale. À partir de 2000, le commerce extérieur du Cameroun connaît une croissance considérable. La reprise économique a permis une accélération significative des échanges extérieurs du pays.

2- L'impact de la crise économique sur les importations alimentaires

La crise économique a eu une grande incidence sur le développement économique du pays. Le chef de l'État, Paul Biya, l'a d'ailleurs reconnu dans l'un de ses discours lorsqu'il dit :

Des difficultés imprévues ont compliqué notre tâche. Dans les années 80, la forte détérioration des termes de l'échange a compromis notre marche en avant. Dix ans plus tard, la crise économique et financière mondiale a brisé notre élan et ralenti notre croissance. Plus récemment, la baisse des cours du pétrole et des matières premières a eu le même effet⁶⁷⁸.

Le progrès économique et social assuré dans les années 1970 fut brutalement brisé avec pour cause la crise économique. Cette crise, qui fut véritablement ressentie au Cameroun dès 1987, commence en réalité au début des années 1980. Caractérisée par son état alarmant, son ampleur, elle fut observable à travers une baisse du revenu national, une régression sociale et une série de dérèglements importants, affectant le fonctionnement habituel du modèle économique camerounais construit depuis l'indépendance. Elle a touché plusieurs domaines d'activités économiques, car ses manifestations se sont étendues sur divers secteurs.

Sur le plan macroéconomique, les effets de la crise sont assez sévères. Figurant parmi les pays africains les plus prospères du point de vue économique, son économie allait connaître une forte récession à partir des années 1985. Les termes de l'échange avaient chuté de l'ordre

⁶⁷⁶ Cockburn et al., *Libéralisation commerciale...*, p.131.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ Paul Biya, Extrait du discours du 31 décembre 2018, <https://www.wathi.org/discours-etat-au-cameroun/>, consulté le 12 mars 2020.

de 65% entre 1986 et 1988, les recettes totales de l'État de 36% entre 1986 et 1990 et le budget national de 25% sur la même période⁶⁷⁹. L'investissement public avait baissé de 60% entre 1986 et 1988 et le secteur industriel accusait un retard d'activité de 17% en volume et 14,2% pour les services entre 1985 et 1990⁶⁸⁰. On a enregistré une diminution du taux de croissance et l'augmentation du taux d'endettement. Entre 1986 et 1993, le PIB a connu une chute cumulative de 25%. Cette baisse a entraîné une chute du revenu par tête, donc de la consommation et de l'épargne. On a ainsi enregistré une baisse de 6% de la consommation privée par habitant de 1985 à 1993 avec une épargne intérieure brute ne représentant plus que 7% du PIB⁶⁸¹. Juste avant la dévaluation de 1994, on a noté un déficit budgétaire global de 8% du PIB, un déficit moyen de la balance de paiement de 220 milliards de FCFA. Entre 1992 et 1993, ce déficit avait atteint un record de 338 milliards de FCFA, soit une hausse de 40% par rapport à l'année précédente. On enregistrerait aussi des arriérés de paiement liés à un endettement extérieur s'élevant à 15% du PNB et une dette intérieure estimée à 1000 milliards de FCFA⁶⁸². La dette de l'État augmentait d'année en année soit 31% du PIB entre 1986-1987, 42% en 1990-1991 et 53% en 1992-1993⁶⁸³.

Sur le plan social, la crise a entraîné une baisse significative du revenu par habitant et de la consommation privée de 24% et 15% respectivement entre 1985 et 1987⁶⁸⁴. Elle a engendré la paupérisation des masses, surtout dans les campagnes où on retrouvait les paysans considérablement appauvris par la mévente de leurs produits. Elle a touché le volet social avec la diminution des effectifs dans les entreprises. La restructuration et la liquidation de certaines entreprises publiques et parapubliques ont conduit à la perte de près de 40 000 emplois, entraînant un fort taux de chômage⁶⁸⁵. Le gouvernement, dans sa volonté de réduire les dépenses publiques, a procédé à une réduction très sensible à des services indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation⁶⁸⁶. En plus de cela, il a infligé aux fonctionnaires, en 1993, deux baisses salariales consécutives de 30% en janvier et de 50% en novembre⁶⁸⁷. Cette situation a donné naissance à

⁶⁷⁹ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", pp.379-380.

⁶⁸⁰ *Ibid.*

⁶⁸¹ *Ibid.* p.379.

⁶⁸² Touna Mama et Nanfosso, *L'économie camerounaise...*, p.141.

⁶⁸³ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.380.

⁶⁸⁴ Gonsi Ngameni, "Le commerce extérieur du Cameroun...", p.62.

⁶⁸⁵ *Ibid.*

⁶⁸⁶ Touna Mama et Nanfosso, *L'économie camerounaise...*, pp.146-147.

⁶⁸⁷ *Ibid.* p.147.

la corruption, au désintérêt vis-à-vis des affaires de l'État. Le tableau suivant donne quelques statistiques des produits alimentaires importés de 1985 à 1999.

Tableau 25 : Les statistiques des importations des aliments et des boissons de 1985 à 1999

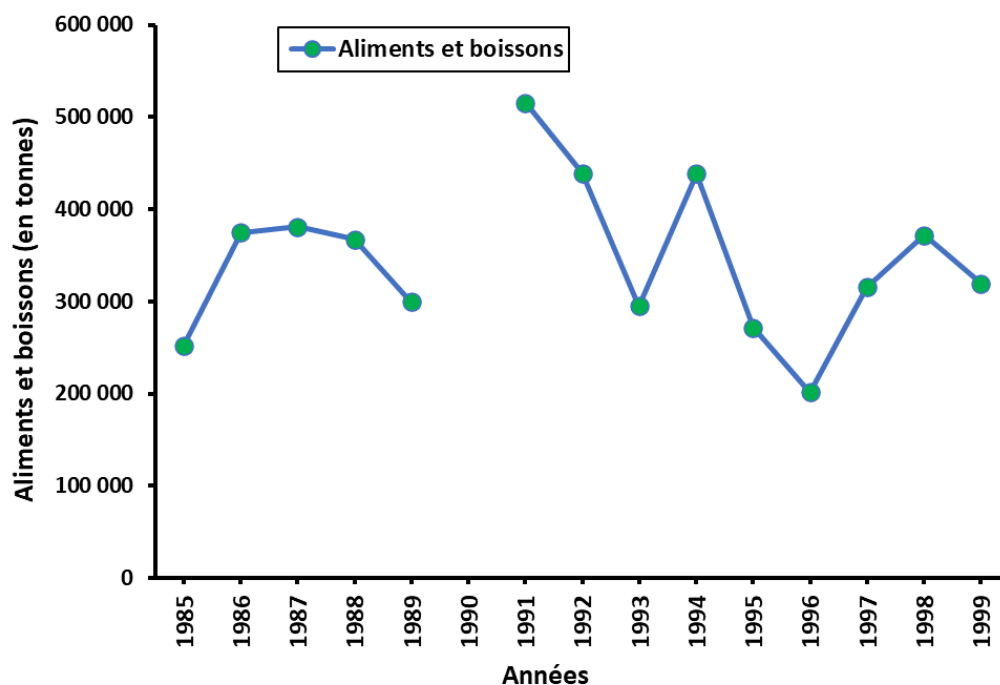
Années	Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de FCFA)
1985	252 095	45 803
1986	374 700	64 009
1987	381 139	54 640
1988	367 299	49 549
1989	299 477	51 252
1990	/	/
1991	515 415	69 212
1992	438 987	55 651
1993	295 098	36 137
1994	438 534	71 799
1995	271 706	60 295
1996	201 422	57 832
1997	315 798	79 378
1998	371 914	91 059
1999	319 462	94 289
Totaux	4 843 046	880 905

Source : DSCN, “Annuaire statistique du Cameroun 1991...”, pp.269-270, DSCN, “Annuaire statistique 1999”, novembre 1983, p.283, INS, “Annuaire statistique du Cameroun 2000”, p.179.

D’après le tableau ci-dessus, les valeurs des importations des produits alimentaires et des boissons de 1985 à 1999 ont augmenté d’année en année. Entre 1985 et 1989, les quantités n’ont pas atteint le seuil de 400 000 tonnes. Mais à partir de 1991, ce seuil a été franchi et dépassé pour atteindre plus de 500 000 tonnes. L’année 1993 marque celle qui a enregistré la plus faible valeur de 36 137 millions de FCFA, tandis qu’à partir de 1997, les valeurs connaissent une forte croissance atteignant 94 289 millions de FCFA en 1999. Malgré les efforts du gouvernement pour limiter les importations des produits alimentaires, les politiques définies n’ont pas eu d’impact significatif sur celles-ci. Les répercussions de la crise économique sur les différents secteurs d’activités expliquent en partie la baisse de la production agricole et

l'augmentation des importations alimentaires. Le graphique suivant présente l'évolution des valeurs d'importations alimentaires de 1985 à 1999.

Graphique 20 : L'évolution des importations des aliments et des boissons de 1985 à 1999



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 25

La courbe ci-dessus évolue en dent de scie. Elle amorce une phase de croissance en 1985 jusqu'en 1986/1987. En 1988, elle chute et connaît une alternance de hausse et de baisse et ce jusqu'en 1996. La phase de croissance est reprise graduellement dès 1997 et ce, jusqu'en 1999. Cette irrégularité s'explique par le fait que durant cette période, certains produits alimentaires comme le riz et le blé dont les usages étaient fortement demandés en zone urbaine ont connu une hausse tandis que d'autres comme les boissons sont restées statiques, voire en baisse due à la relative croissance agricole enregistrée à partir de 1997, après une période de récession. Le tableau suivant fait une étude comparative de la production de quelques cultures vivrières avant le déclenchement et pendant la crise économique.

Tableau 26 : Étude comparative de la production de quelques cultures vivrières de 1975 à 1980 et de 1992 à 1997

Cultures vivrières												
Années Produits	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Banane douce	/	968 740	964 403	1 034 472	748 788	748 064	422 000	435 000	442 000	451 000	720 000	740 000
Banane plantain	1 070 534	2 343 242	2 261 930	2 401 620	2 354 382	2 406 409	958 000	1 038 000	1 120 000	1 211 000	1 250 000	1 290 000
Manioc	811 103	1 398 186	1 471 734	1 513 067	1 632 242	1 642 943	1 622 000	1 636 000	1 648 000	1 751 000	1 781 000	1 848 000
Macabo/ Taro	850 971	1 155 372	1 812 492	1 939 708	1 815 411	1 792 181	747 000	548 000	481 000	735 000	758 000	771 000
Riz paddy	24 079	29 906	48 060	42 805	45 561	15 006	44 000	40 000	32 000	35 000	35 000	35 000
Mil/Sorg ho	366 372	410 935	390 321	326 223	408 880	414 125	527 000	409 000	281 000	325 000	350 000	365 000
Maïs	376 847	661 620	465 463	477 338	400 988	407 638	497 000	507 000	618 000	750 000	750 000	760 000
Pomme de terre	37 791	74 950	89 645	100 784	25 327	24 193	27 000	41 000	38 000	41 000	45 000	39 000

Source : DSCN, ‘‘Annuaire statistique du Cameroun 1983...’’, pp.184-185 ; OCPE, ‘‘Les atouts économiques du Cameroun’’, 2003, p.66.

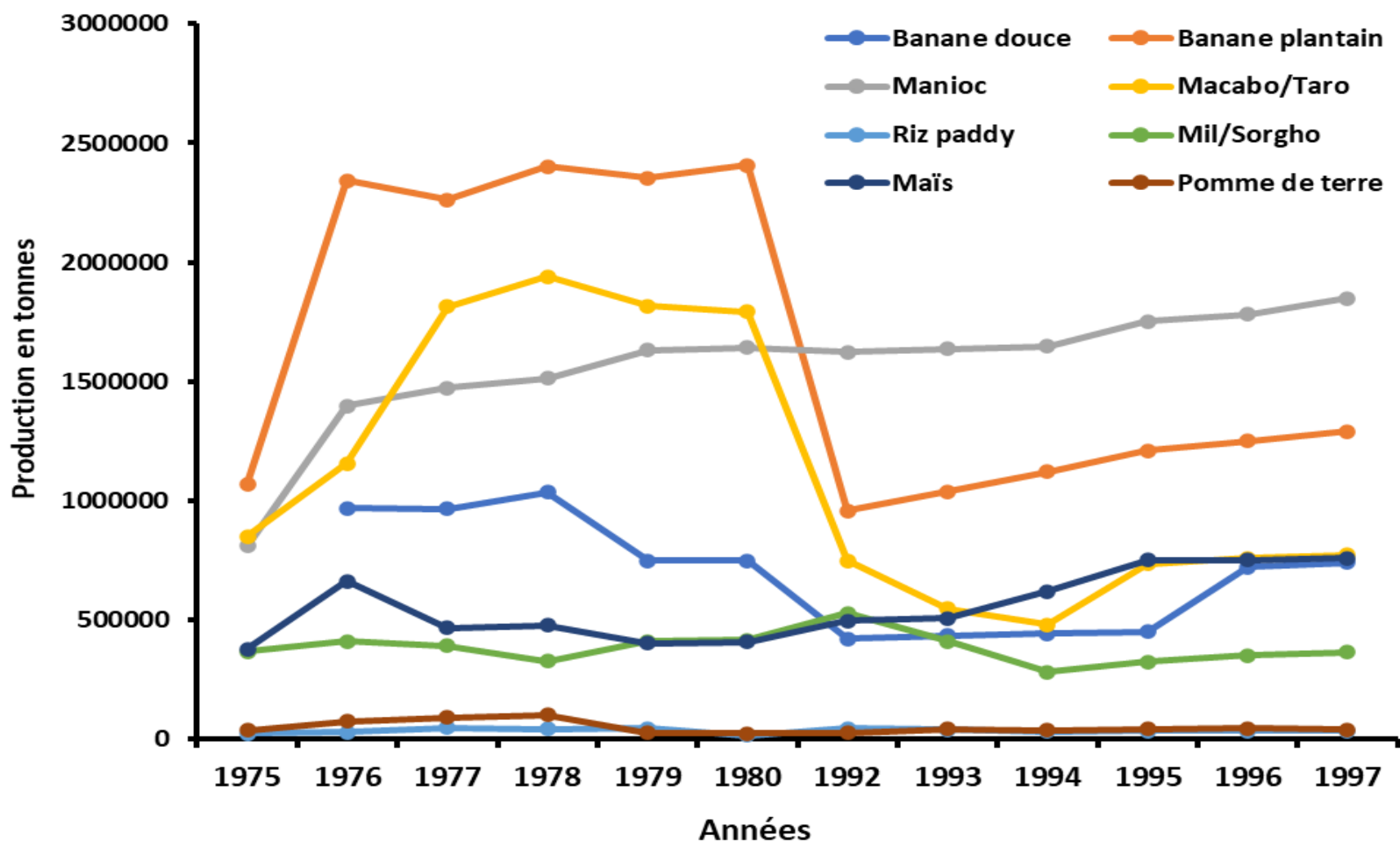
À partir de ce tableau, on constate une baisse drastique au niveau de la production vivrière en comparaison du niveau de la production dans les années 1970/1980 aux années 1990. Elle s'explique par le déclenchement de la crise et le désengagement de l'État dans les secteurs primaire et secondaire. Il faut rappeler que l'État, dans sa politique de planification et du développement, s'était engagé à fournir aux producteurs les intrants nécessaires pour le développement de leur secteur d'activité. Avec la crise, les finances du pays se sont considérablement réduites. Le déclin de l'agriculture est la résultante des incohérences des actions gouvernementales en matière de politiques de développement du monde rural, des effets empêchant le développement des agro-industries sur l'environnement social de leurs zones d'implantation et de la politique de libéralisation des échanges prônée par l'OMC. Dans ce contexte, la situation sociale est restée préoccupante, marquée par des conditions de vie toujours précaires dans les campagnes, une forte émigration rurale entraînant le vieillissement des planteurs, une baisse de la production comme on le voit au niveau du tableau et une aggravation du chômage en milieu urbain.

Avec la crise économique, plusieurs secteurs d'activités furent touchés. L'impact se perçoit au niveau des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire est l'un des secteurs les plus touchés. Dans ce secteur, la crise se manifeste par une déstructuration du tissu économique local. L'agriculture qui dominait ce secteur a été fortement touchée avec la baisse de la production puisque les cours des principaux produits d'exportation qui faisaient sa force ont chuté et les producteurs payent le prix fort. De 1988 à 1989, les prix des principaux produits d'exportation ont connu une baisse drastique. À titre illustratif, le cacao est passé de 420 FCFA/kg à 250Fcfa, le café robusta de 440 FCFA/kg à 175 FCFA, le café arabica de 479 FCFA/kg à 250 FCFA, le coton de 140 FCFA/kg à 95 FCFA⁶⁸⁸. Cette situation a entraîné la démoralisation et la démobilisation des producteurs/planteurs. Elle a ainsi engendré la baisse des exportations entre 1988 et 1991 de 79 856 tonnes à 45 179 tonnes pour le café et de 17 533 tonnes à 10 697 tonnes pour le cacao⁶⁸⁹. Elle a surtout favorisé l'importation des produits alimentaires étrangers. Le graphique suivant présente l'évolution des différentes productions.

⁶⁸⁸ Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais...", p.59.

⁶⁸⁹ Touna Mama et Nanfosso, *L'économie camerounaise...*, pp.143-144.

Graphique 21 : Évolution de la production de quelques cultures vivrières de 1975 à 1980 et de 1992 à 1997



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 26

Au regard de cette courbe, on constate qu'entre 1975 et 1980, la production agricole est encourageante. Les produits tels que la banane douce, le macabo/taro, le manioc et la banane plantain ont connu une production croissante en 1976 avant de rester constants jusqu'en 1980. Le soutien apporté par l'État aux petites exploitations familiales à travers la hausse du revenu, l'octroi des semences et des intrants a favorisé l'augmentation de la production. Tous ces facteurs étaient dans le but de décourager les importations alimentaires et d'assurer l'approvisionnement urbain. À partir de 1976 qui annonce le début de la période de croissance soutenue, le secteur primaire devenait un secteur assez dynamique, dominé par l'agriculture. Les cultures les moins productives sont le riz et la pomme de terre. Le niveau de production est resté constant, tout comme celui du mil/sorgho et du maïs. Il faut dire que la sécheresse qui a sévi au Cameroun durant cette période a impacté la production des céréales dans le septentrion, mais ce gap était comblé par les productions de tubercules.

Entre 1992 et 1999, la chute de la production agricole a été imputable à la récession économique. Elle a accentué la dépendance alimentaire du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur. Le manioc était l'aliment le plus produit durant cette période, suivi de la banane plantain, du maïs, du macabo/taro, de la banane douce et du mil/sorgho. Le riz et la pomme de terre étaient produits en faible quantité par rapport aux autres produits. La transformation des produits agricoles comme le riz ou le blé n'a pas été réalisée à 100% à cause de la fermeture de nombreuses industries agroalimentaires.

Tout comme le secteur primaire, le secteur secondaire a également été touché par la crise économique. C'est un secteur dominé par les industries qui assuraient la production des biens. Au début de la crise économique, les faiblesses industrielles essentielles étaient les suivantes : un important appui financier de l'État dans certains secteurs ; une production orientée vers la transformation des ressources naturelles ; des exportations constituées essentiellement de matières premières semi-transformées et confrontées, pour la plus part à une instabilité des cours mondiaux ; de faibles liens en matière de concurrence avec le secteur informel ; une main-d'œuvre peu performante et une promotion limitée de la main-d'œuvre qualifiée agricole ou urbaine⁶⁹⁰. Cette dernière caractéristique est toutefois l'un des traits essentiels et typiques à l'industrie camerounaise et qui semble être le handicap majeur de la stratégie d'industrialisation suivie jusqu'à présent⁶⁹¹.

⁶⁹⁰ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.72.

⁶⁹¹ *Ibid.*

En l'an 2000, sur la base d'une croissance démographique et d'une consommation fulgurante, la production nationale s'est avérée largement insuffisante. Cela présageait déjà une montée fulgurante des importations des produits étrangers qui étaient jusqu'ici contrôlées et se limitaient pour la majeure partie à des biens d'équipements indispensables à la construction économique nationale. Pendant ce temps, les entreprises publiques et parapubliques n'ont cessé d'enregistrer de mauvaises performances. C'est ainsi que plusieurs entreprises privées bénéficiant des subventions de l'État, du fait de la non-maîtrise des coûts de production et des circuits de distribution sur les marchés régional et mondial, n'ayant pas d'autres alternatives, se sont résolues à la fermeture⁶⁹².

L'État qui leur apportait son soutien à travers des subventions s'est trouvé dépourvu de moyens pour leur venir en aide. Entre 1984 et 1991, la production de l'industrie camerounaise a diminué de 14% en volume et l'emploi de 10%⁶⁹³. Dans les entreprises publiques et parapubliques, on a enregistré pour l'exercice 1985-1986, un déficit global de 33,6 milliards de FCFA ; ce qui a entraîné une diminution de la contribution de ce secteur au PIB national. Or, en 1980, sa contribution était de 41% au PIB, mais en 1989, elle a chuté à 20%⁶⁹⁴. Les entreprises d'État comme CAMSUCO, SOSUCAM, SEMRY, SODERIM, UNVDA pourtant protégées de la concurrence du secteur privé national (licences, concessions fiscales, restrictions quantitatives, etc.) et jouissant d'une situation de monopole dans le marché intérieur, se sont retrouvées peu capables de satisfaire la demande du marché intérieur au profit de l'augmentation des importations⁶⁹⁵. Le coefficient de substitution aux importations passa de 200% à 52% entre 1989 et 1990⁶⁹⁶.

Les entreprises ont pourtant été créées pour promouvoir une meilleure croissance et générer les richesses, mais la plupart, surtout dans le secteur public où l'État détenait la majorité du capital, ont plutôt enregistré des pertes tout en devenant un frein au développement à travers les énormes budgets que nécessitait leur fonctionnement. En 1986, par exemple, la baisse des échanges globaux de près de 40% a amené le Cameroun à enregistrer son solde négatif (déficit de 176 milliards de FCFA) le plus important depuis l'indépendance⁶⁹⁷. Cette crise est venue

⁶⁹² INS, "Annuaire statistique du Cameroun", Yaoundé, 1993, p.380.

⁶⁹³ *Ibid.* p.74.

⁶⁹⁴ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement...", p.26.

⁶⁹⁵ *Ibid.*

⁶⁹⁶ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.380.

⁶⁹⁷ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement...", p.26.

ainsi révéler la large dépendance vis-à-vis de l'environnement extérieur surtout en matière d'importations des produits. Les mauvaises performances des entreprises publiques ont poussé l'État à mettre sur pied la mission de réhabilitation des entreprises publiques et parapubliques. Cette opération qui s'inscrivait dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de stabilisation, d'ajustement et de relance économique et de ses accords avec les institutions de *Bretton Woods* a abouti à la mise en liquidation de 59 entreprises et à des restructurations/réhabilitation diverses contre l'établissement des contrats de performance⁶⁹⁸.

Tableau 27 : La structure sectorielle des entreprises en 1990/1991

Branches d'activités	Nombre d'entreprises
1- Biens de consommation manufacturés	64
2- Agroalimentaire	54
3- Biens de consommation alimentaire	40
4- Exportations semi-transformées	40
5- Biens intermédiaires	25
6- Bois	20
7- Brasseries, boissons et tabacs	14
8- Café et cacao	14
9- Caoutchouc, aluminium, coton	06
10- Énergie	03
11- Eau, gaz, électricité	02
12- Raffinerie de pétrole	01
Total	283

Source : Aerts et *al.*, *L'économie camerounaise...*, p.71.

L'état général des entreprises en 1990/1991 est tel qu'on le constate avec le tableau ci-dessus. On est parti de 493 entreprises industrielles en 1984 pour chuter à 283 entreprises dans les années 1990. On remarque qu'à cause de la crise, beaucoup de filières ont été abandonnées ou tout simplement réduites en termes d'effectifs sur l'ensemble du territoire national. C'est le cas des entreprises ou des industries extractives, celles orientées vers le textile, la fabrication de chaussures, l'imprimerie et éditions, la fabrication des machines et appareils électriques, et autres qui ont été contraints de fermer ou de réduire leurs effectifs.

⁶⁹⁸ Amougou, " Esquisse d'histoire des politiques de développement...", p.26.

En réalité, la crise qui touche le secteur tertiaire n'est que la résultante des deux secteurs précédents qui se manifeste dans cet autre secteur. Ici, beaucoup de secteurs furent touchés par la crise économique. Il s'agit du commerce, des entreprises, des banques et des services. Le secteur bancaire fut le secteur le plus touché avec la baisse de l'épargne. Le système financier se trouvant en état de crise, les banques ne pouvaient plus assurer avec efficacité leurs fonctions auprès des agents économiques. L'épargne interne chute avec les pertes estimées à 24 milliards de FCFA par an⁶⁹⁹. La situation fut critique, car la capacité de paiement des créanciers devenait assez douteuse où on enregistra un manque de liquidité assez douteuse du système bancaire. Certaines banques telles que la SCB et la BIAO firent faillite et furent liquidées⁷⁰⁰. D'autres se retirèrent tout simplement du marché camerounais comme la banque américaine *Boston Bank*⁷⁰¹.

Des organismes de développement comme la Banque Camerounaise de Développement (BCD), ainsi que ceux à vocation de financement agricole comme l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) furent fermés⁷⁰². Pour rétablir l'équilibre de l'ensemble des banques, l'État camerounais devait apporter 689 milliards de FCFA pour permettre aux banques de maintenir leur équilibre budgétaire⁷⁰³. Il est aussi à noter que cette crise s'est également manifestée sur le plan social à travers la baisse des revenus et du niveau de vie, l'augmentation du chômage et l'expansion de la pauvreté.

Pour résumer, l'Afrique et particulièrement le Cameroun a traversé depuis 1974, une sévère crise économique⁷⁰⁴. Mais jusqu'en 1985, le Cameroun avait réussi à équilibrer cette récession avec moins d'effets négatifs. C'est pourquoi il était considéré comme une "oasis de prospérité dans un continent de misère"⁷⁰⁵. Cependant, depuis le milieu des années 1986, il traverse une crise économique profonde dont les différents aspects font encore aujourd'hui l'objet de nombreuses investigations sur le plan théorique⁷⁰⁶. Le président Paul Biya l'avait d'ailleurs souligné dans un message adressé à la nation camerounaise le 31 décembre 1986 où

⁶⁹⁹ Owono Menguele, "Politique du commerce extérieur...", p.143.

⁷⁰⁰ Il faut rappeler que plusieurs épargnants des banques liquidées continuent d'attendre le remboursement de leurs fonds.

⁷⁰¹ Ebale, "Vingt ans d'ajustement structurel...", p.381.

⁷⁰² CFCE, *Cameroun...*, pp.19-21.

⁷⁰³ Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie...", p.32.

⁷⁰⁴ Cette crise est principalement causée par la baisse des cours des matières premières, la mévente des principaux produits d'exportation (café, cacao, coton, pétrole etc.) sur les marchés internationaux et par la dépréciation du dollar d'environ 40% par rapport au FCFA, monnaie dans laquelle sont libelés les prix des principaux produits d'exportation en Afrique.

⁷⁰⁵ Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie...", p.27.

⁷⁰⁶ *Ibid.*

il annonçait que ‘‘1987 ne serait pas une année facile’’⁷⁰⁷. Après avoir connu une période de croissance économique faste et assez bénéfique, entre 1960 et 1987, le Cameroun fut soudainement rattrapé par la grande récession économique qui frappait le monde depuis le milieu des années 1970. Le pays est entré dans une profonde crise économique qui allait bouleverser son destin et compromettre un avenir que plusieurs jugeaient prometteur au regard de ses potentialités⁷⁰⁸.

Lorsque la crise survient au Cameroun, au lieu de recourir aux dettes comme l’ont fait les dirigeants, il aurait été souhaitable de prendre des dispositions quant à la gestion de ce phénomène en réajustant tout simplement les dépenses de l’État tout en rationalisant sa gestion. Le recours aux emprunts s’est poursuivi et cela a davantage plongé le Cameroun dans un marasme économique interminable dû à la conjoncture économique internationale peu favorable. Les arriérés de paiement se multipliaient et le poids de la dette augmentait, accentuant la dépendance économique du pays vis-à-vis de l’extérieur. À partir de ce moment, avec la crise qui avait atteint son paroxysme, la dette extérieure et les contingences internes ont sérieusement entravé le financement de l’industrie camerounaise. La mondialisation, censée rétablir l’équilibre, a plutôt aggravé la situation et a ouvert une sorte de brèche à l’invasion massive des produits importés.

L’abandon du secteur privé par l’État au moment du déclenchement de la crise économique a beaucoup participé à la fragilisation des structures économiques existantes. Le secteur privé n’avait pas toujours les moyens de mobiliser et de créer des structures productives rentables à moyen ou à long terme qui étaient structurantes et déterminantes pour le développement économique du pays. Avec l’abandon par l’État, le pays s’est privé d’un certain niveau d’investissement essentiellement structurant qui aurait pu jouer un rôle de levier pour le développement. Le départ de l’État était précoce, car les entreprises n’avaient pas encore atteint un certain niveau d’autonomie du secteur productif dans lequel l’État devait apporter son soutien. Le secteur privé était encore fragile.

Depuis son indépendance, le pays a d’abord connu une période faste de croissance soutenue (1960-1985) avant de plonger dans une période de marasme économique marquée par une crise économique profonde. Il fallait attendre à partir de 1995 pour assister à un retour à la croissance. Après la crise économique, c’est-à-dire à partir de 1995, la stratégie de relance des activités économiques, singulièrement les activités de production a été entamée et retenait deux

⁷⁰⁷ Paul Biya, extrait du discours du 31 décembre 1986, in Aerts et al., *L’économie camerounaise...*, p.73.

⁷⁰⁸ Ebale, ‘‘Vingt ans d’ajustement structurel...’’, p.367.

objectifs prioritaires que sont l'accroissement de la production dans le milieu rural par le biais de la valorisation du potentiel existant ; la restructuration du tissu industriel et l'établissement d'un environnement incitatif et concurrentiel propice à la promotion de l'initiative privée et des exportations⁷⁰⁹.

B- Les importations alimentaires de 2000 à 2016

L'année 2000 marque un tournant décisif dans l'évolution des importations du Cameroun. La libéralisation des échanges à partir de 1990 et la mondialisation qui prend de l'ampleur dès 2000 ont considérablement révolutionné le commerce extérieur du Cameroun, notamment les importations des biens. Les interactions économiques mondiales qui se sont multipliées à partir de cette date ont influencé la valeur des importations. Une sorte de redynamisation commerciale est née en ce moment. C'est alors à partir de cette date que la valeur des importations a franchi le seuil d'un milliard de FCFA⁷¹⁰. Cette partie est consacrée à la présentation de l'évolution des importations de produits de 2000 jusqu'en 2016, ainsi que les principaux produits qui interviennent dans les différentes transactions.

1- La nature et le volume des produits alimentaires importés de 2000 à 2016

L'année 2000 ouvre une nouvelle ère dans l'évolution du commerce extérieur du Cameroun, surtout en ce qui concerne les importations. La mondialisation des échanges qui prend de l'ampleur à partir des années 2000 augmente les différentes transactions commerciales à l'échelle mondiale. La montée en puissance des dragons asiatiques reconfigure le commerce international. Jusqu'en 2000, les importations ont suivi la même tendance avec un taux moyen de croissance sur la période de 9,21% par an, la hausse étant continue⁷¹¹. Les importations du Cameroun ont connu une évolution importante à partir de 2000 en passant à plus de 1 000 milliards de FCFA en termes de valeur⁷¹². L'évolution dans son ensemble affiche une tendance haussière dans une vue globale. Les importations des produits pétroliers ont évolué, signent de reprise économique.

Les approvisionnements industriels et les biens d'équipements tirent une partie des importations. Dans les années 2000, cinq principaux articles dominant et constituent 82,6% de l'ensemble des importations. Il s'agit des produits minéraux (27,2%) ; des hydrocarbures

⁷⁰⁹ Kom, *L'état de l'économie camerounaise...*, p.110.

⁷¹⁰ INS, "Annuaire statistique du Cameroun", décembre 2001, p.277.

⁷¹¹ Kom, *L'état de l'économie camerounaise...*, p.110.

⁷¹² INS, "Annuaire statistique du Cameroun 2000...", p.68.

(23,4%) ; des machines et appareils mécaniques ou électroniques (13,6%) ; des produits des industries chimiques et agroalimentaires (12,9%) ; des matériels de transport (5,5%)⁷¹³. Durant cette période, les importations des biens présentent une gamme plus large et variée par rapport aux années antérieures. Elles sont ainsi dominées par les hydrocarbures, les biens d'équipements et les produits agroalimentaires. Elles sont principalement constituées du pétrole brut, de l'huile de pétrole, du poisson congelé, des postes téléphoniques, du riz, des produits pharmaceutiques, du froment. La somme des valeurs des importations de ces produits représente près de 34,7% de l'ensemble des importations en 2016⁷¹⁴. Le tableau suivant présente les valeurs d'importations alimentaires de 2000 à 2007.

Tableau 28 : Les statistiques des importations alimentaires du Cameroun de 2000 à 2007

Années	Valeurs des importations alimentaires (en 1000\$)	Part dans les importations (%)	Valeurs totales des importations (n millions de FCFA)
2000	227 351	17,72	1052 203
2001	265 698	13,98	1356 767
2002	312 377	16,76	1294 971
2003	345 227	16,04	1251 561
2004	402 066	15,33	1365 047
2005	437 872	15,13	1524 464
2006	482 464	15,32	1648 110
2007	490 276	13,32	2122 798
Totaux	2 963 331	123,6	11 615 921

Source : www.banquemoniale.org, 2010, in Awono et Havard, "Le rôle des importations...", p.14 ; INS, "Annuaire statistique du Cameroun", 2004, p.332 ; Mincommerce, "Annuaire statistique sur le commerce", Éditions 2015, 2017, p.49.

En 2000, la valeur globale des échanges extérieurs a connu une augmentation de 24% par rapport à 1999⁷¹⁵. Cette nette progression est due à la hausse simultanée des exportations et des importations dont les valeurs respectives étaient de 16,6% et 29,7%. La même année, les importations hors pétrole ont été marquées par une hausse de 14,8% en quantité et de 19% en valeur. La France est restée le premier fournisseur du Cameroun durant cette période avec 24%

⁷¹³ Kom, *L'état de l'économie camerounaise...*, p.111.

⁷¹⁴ INS, "Annuaire statistique sur le commerce...", p.242.

⁷¹⁵ INS, "Annuaire statistique du Cameroun", décembre 2001, p.277.

des importations⁷¹⁶. C'est à partir de 2000 que les valeurs des importations alimentaires ont connu une évolution croissante sans faille jusqu'en 2007. Avec plus de 200 mille dollars en 2000, ces valeurs ont doublé à partir de 2004 pour atteindre plus de 490 mille dollars en 2007. La part des produits alimentaires dans les importations totales reste importante, allant jusqu'à 17% en 2000. D'après les calculs et les analyses précédents, les importations ont augmenté à un taux moyen annuel de 5,49% pendant la période de 1983 à 2003⁷¹⁷. Cette expansion est encore plus visible à partir de 1994 après la dévaluation du FCFA et tout au long de la période de croissance économique qui s'en suit. À partir de cette période, les importations ont augmenté plus rapidement si bien que de 1995 à 2003, la valeur courante des importations a été multipliée par 2,69 et augmenté à un taux moyen annuel de 13,18%⁷¹⁸. Elles ont cependant fléchi en 2008, pour rebondir en 2010 jusqu'en 2016 où on note une baisse des importations. Entre 2005 et 2010, les céréales et les farines figuraient au moins une fois parmi les cinq principales rubriques des produits importés avec les hydrocarbures, les machines et équipements électriques et non électriques, les produits chimiques, les équipements de transport, les métaux. Pour ces rubriques d'importations, la valeur totale annuelle était estimée à 65 à 68%⁷¹⁹.

Les importations en provenance de l'UE sont constituées essentiellement des produits manufacturés tels que les machines et les appareils mécaniques, les hydrocarbures, les machines et les appareils électriques, les véhicules automobiles et les tracteurs, ainsi que les produits pharmaceutiques. Toutefois, on retrouve aussi quelques produits alimentaires dont le Cameroun présente un déficit en termes de production. Il s'agit des céréales (blé et riz), des poissons et crustacés, des produits de la minoterie et malt, du lait et les produits laitiers, des oeufs et du miel, des boissons et liquides alcooliques, etc.⁷²⁰. Au niveau des importations, la France a largement dominé les autres partenaires commerciaux du Cameroun au sein de l'UE, et ce, depuis l'indépendance. Par exemple, de 1963 à 1982, sa part dans les importations camerounaises est restée relativement constante, malgré le léger recul qui s'observe après 1972. De 1982 à 1990, elle consolide sa place de principal fournisseur de la communauté, avec en moyenne 61,9% du total des importations⁷²¹. Le graphique suivant fait une comparaison de valeurs des aliments importés entre 2000 et 2007.

⁷¹⁶ INS, "Annuaire statistique du Cameroun", décembre 2001, p.277.

⁷¹⁷ *Ibid.* p.131.

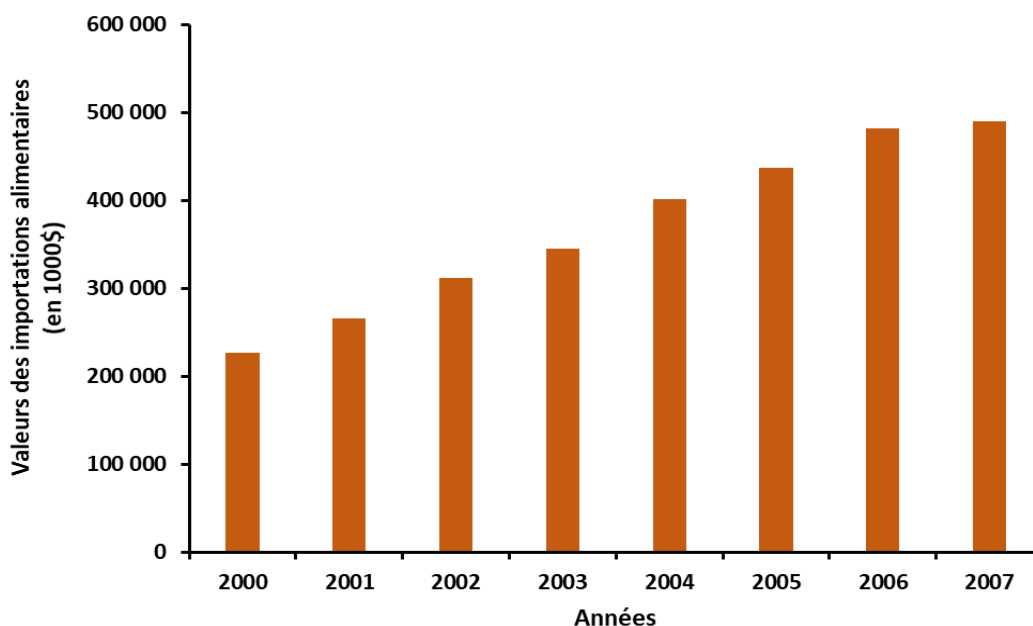
⁷¹⁸ *Ibid.*

⁷¹⁹ Cockburn et al., *Libéralisation commerciale...*, p.133.

⁷²⁰ MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE", octobre 2013, p.36.

⁷²¹ DSCN, "Annuaire statistique 1999...", p.29.

Graphique 22 : Comparaison des valeurs d'importations alimentaires d'années en année de 2000 à 2007

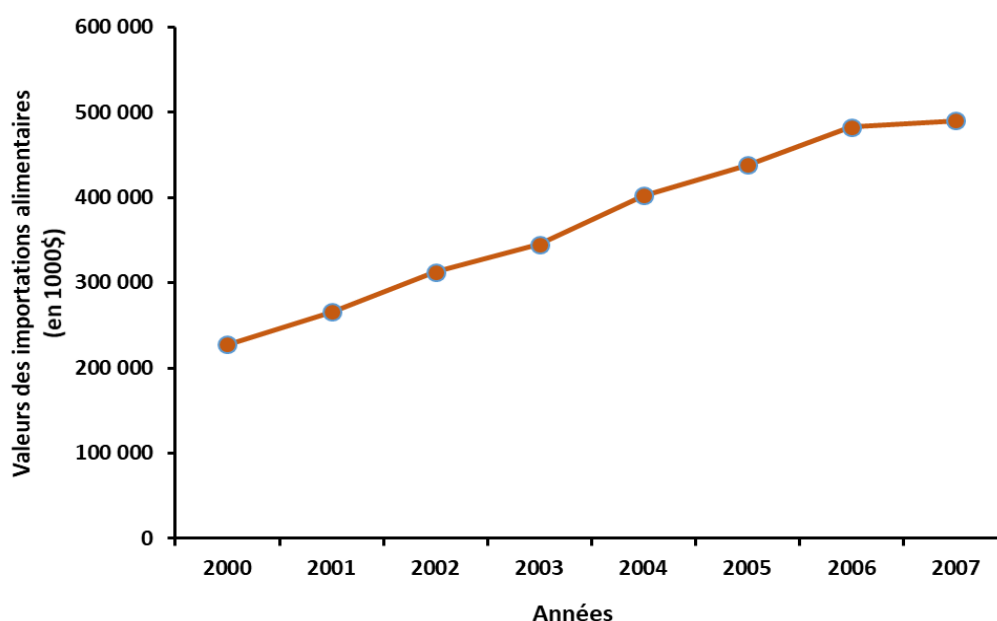


Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 28

D'après ce graphique, les importations alimentaires ont connu une croissance régulière de 2000 à 2007. La hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages et la forte reprise des importations de certains produits alimentaires depuis 2003 (prioritairement le riz et la farine de froment) semblent confirmer une fourniture insuffisante en produits locaux pouvant satisfaire la demande intérieure. Cela est causé par une faible augmentation de certaines productions et l'existence des contraintes liées au fonctionnement des marchés internes comme les difficultés d'approvisionnement les magasins de stockage des vivres périssables qui affectent la compétitivité des produits nationaux.

De 2012 à 2016, l'UE a préservé sa place de premier partenaire commercial du Cameroun. Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette espace économique sont la France qui vient en tête, suivis du Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique et de l'Allemagne. En 2016, ces pays totalisent, à eux seuls, une valeur des transactions commerciales avoisinant 1733 671 milliards de FCFA sur un total de 3095 459 milliards de FCFA⁷²². Le graphique suivant présente l'évolution des importations alimentaires de 2000 à 2007.

⁷²² Mincommerce, "Annuaire statistique sur le commerce...", p.241.

Graphique 23 : Évolution des importations alimentaires de 2000 à 2007

Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 28

Au regard de l'évolution du diagramme et de la courbe, on constate une croissance graduelle de la valeur des importations alimentaires. Les produits agroalimentaires, les biens alimentaires occupent une part importante dans les importations globales du Cameroun. Elles représentent une valeur importante des approvisionnements extérieurs. Ils sont pour l'essentiel composés des céréales, des poissons et crustacés, du lait et des produits laitiers, des préparations alimentaires diverses. Depuis 2012, le pétrole brut est le produit le plus importé par le Cameroun vu sa nécessité dans l'alimentation des industries et le ravitaillement des automobiles. Il représente 10,15% de la valeur totale des importations⁷²³. Il est suivi par les biens alimentaires. À titre illustratif, les importations de poissons congelés et de riz ont coûté respectivement 166 835 milliards de FCFA et 143 636 milliards de FCFA⁷²⁴. En 2016, les produits les plus importés sont les hydrocarbures, le carburant et le lubrifiant, les huiles de pétrole, le riz, les poissons de mer congelés, les céréales, autres froments et méteils, clinkers, les véhicules de tourisme, les appareils de téléphonie et les véhicules pour le transport des marchandises⁷²⁵. Cette année, les importations ont atteint leur valeur plus basse évaluée à 3095 459 milliards de FCFA, valeur la plus basse depuis 2011⁷²⁶. Ceci est en partie dû à la

⁷²³ *Ibid.* p.243.

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ INS, "Évolution des importations des produits alimentaires de grandes consommations et impact sur l'économie nationale", 2012, p.8.

⁷²⁶ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/01/08/le-commerce-exterieur-du-cameroun-en-2017>, consulté le 12 mars 2020.

restauration des droits de douane en 2016 sur certains produits alimentaires défiscalisés en 2008 dans la perspective de la lutte contre la vie chère au Cameroun.

De façon globale, les importations camerounaises hors pétrole sont en hausse à partir de 2010 jusqu'en 2016. En 2016, la valeur totale des importations s'élevait à 3095 459 milliards de FCFA, soit 314,2 milliards pour le pétrole brut et 2773,2 milliards pour les importations hors pétrole⁷²⁷. Elles sont principalement constituées de céréales, de véhicules automobiles et tracteurs, des machines et appareils électriques, des produits pharmaceutiques, de poissons et crustacés, de clinkers. On note l'augmentation des importations de riz et même des biens alimentaires en général, par rapport aux autres produits, ce qui est sans doute dû à la défiscalisation sur certains produits depuis 2008⁷²⁸.

Une étude de la direction générale des douanes indique que les importations camerounaises sont dominées par le riz qui arrive en tête des importations avec 231 milliards de FCFA pour 905 107 tonnes en moyenne par an⁷²⁹. Viennent ensuite, le blé avec 142,6 milliards de FCFA et 866 940 tonnes, les poissons congelés (129,6 milliards de FCFA, 185 744 tonnes), le lait et crème de lait (24,2 milliards et 14 320 tonnes), l'huile de palme brute (19,6 milliards et 50 594 tonnes), le sucre (16,7 milliards et 62 956 tonnes), les tourteaux de soja (14,2 milliards et 64 182 tonnes), les préparations alimentaires pour animaux (9,3 milliards et 14 347 tonnes), les jus de fruits (3,6 milliards et 3 879 tonnes), l'huile de palme raffinée (3 milliards et 5 094 tonnes) et le maïs (2,2 milliards et 14 627 tonnes)⁷³⁰. Au total, les importations du Cameroun sont globalement constituées des produits manufacturés, des produits pétroliers et miniers, des produits agricoles ou alimentaires et les produits divers. Cette situation présente le pays comme un débouché pour les produits étrangers, encourageant la production et l'exploitation économique capitaliste mondiale.

De ce qui précède, on peut donc dire que le commerce extérieur du Cameroun est encore perçu aujourd'hui comme un réservoir de matières premières et un déversoir de produits manufacturés, venus de l'étranger puisque les produits exportés restent et demeurent les produits agricoles non transformés et les produits importés sont ceux déjà transformés ou semi-

⁷²⁷ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/01/08/le-commerce-exterieur-du-cameroun-en-2017>, consulté le 12 mars 2020.

⁷²⁸ <https://ecomatin.net/commerce-exterieur-les-19-produits-qui-aggravent-le-deficit-commercial/>, consulté le 12 mars 2021.

⁷²⁹ <https://ecomatin.net/commerce-exterieur-les-19-produits-qui-aggravent-le-deficit-commercial/>, consulté le 12 mars 2021.

⁷³⁰ <https://ecomatin.net/commerce-exterieur-les-19-produits-qui-aggravent-le-deficit-commercial/>, consulté le 12 mars 2021.

transformés. C'est pourquoi on en vient à la conclusion selon laquelle les échanges extérieurs du Cameroun revêtent encore un caractère colonial dans ce sens qu'il dépend fortement des exportations des matières premières agricoles et des importations de produits industriels et alimentaires, augmentant la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur et favorisant l'implantation et la croissance d'entreprises étrangères au détriment de la petite industrie locale.

2- La crise financière internationale de 2008 et la défiscalisation sur les produits alimentaires importés

Jusqu'en 2007, l'histoire économique du Cameroun dégage trois périodes différentes. La première période va de l'indépendance jusqu'en 1985 où le pays connaît une forte prospérité économique. La deuxième qui s'étale de 1986 à 1994 est une période critique et de récession économique marquée par la crise. Elle se manifeste par le bouleversement de l'ordre économique construit depuis l'indépendance. C'est durant cette période qu'on assiste à l'intervention des institutions de *Bretton Woods* pour la reconstruction économique du pays. Ces dernières ont instauré les PAS et ont estimé que la dévaluation du FCFA était inévitable pour le rétablissement économique de la zone Franc. Cette période est alors caractérisée par une récession économique sans précédent et le recours aux politiques d'ajustement structurel mis en œuvre avec le soutien des institutions internationales. La troisième phase qui commence à partir 1995 se caractérise par la relance économique. Cette phase de libéralisation économique appelle à une augmentation des importations. Elle va de 1995 à 2007, marquée par le retour à la croissance et une gestion stratégique désormais axée sur la lutte contre la pauvreté⁷³¹.

À partir de 1995, les importations ont connu une évolution ascendante jusqu'en 2007. En 2008, les effets de la crise financière internationale ont influencé et ont impacté le volume d'importations des produits durant deux années avant de reprendre la courbe de croissance de 2010 jusqu'en 2016. La facture des importations des produits alimentaires tels que les produits de grandes consommations (riz, poisson, froment) a été multipliée par trois entre les périodes de 2007 et 2017, représentant respectivement en moyenne le tiers du déficit commercial et 4% du PIB depuis 2013⁷³².

La crise financière internationale de 2008 a eu un impact sur les importations des produits alimentaires. Le gouvernement, face aux effets néfastes de cette crise sur le ravitaillement alimentaire des populations, a donc pris des mesures à travers la suppression des

⁷³¹ MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035. Synthèse des études retrospectives", septembre 2007, p.76.

⁷³² INS, "Évolution des importations...", p.5.

taxes et droits de douane sur certains produits alimentaires importés et le renforcement de la production nationale en denrées alimentaires⁷³³. La suppression des droits de douane dont l'objectif visé par le gouvernement était de lutter contre la vie chère dans un contexte international marqué par les crises alimentaire et énergétique, a sans doute contribué à l'augmentation des produits alimentaires jusqu'en 2016, date à laquelle les droits de douane ont été restaurés sur ces produits. La défiscalisation sur ces produits alimentaires de première nécessité a eu comme conséquence directe un manque à gagner considérable dans le budget de l'État d'environ 443 milliards de FCFA entre 2008 et 2015⁷³⁴.

En 2015, le Cameroun s'est doté d'une nouvelle loi qui organise l'activité commerciale. Il s'agit de la loi n°2015/018 régissant l'activité commerciale au Cameroun. Elle remplace la loi n°90/031 du 19 août 1990 portant orientation de l'activité commerciale au Cameroun, appliquée pendant plus de 25 ans. C'est ainsi qu'en 2016, une autre loi voit le jour : la loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur. Ses objectifs portent sur l'assainissement des circuits de distribution, la protection plus accentuée des consommateurs et une meilleure réorganisation du commerce extérieur. Avec les multiples plans d'action menés par le Cameroun ces dernières années, le pays prévoit non seulement la diversification des échanges commerciaux, mais aussi le financement de l'économie⁷³⁵.

En 2016, on note une baisse des importations passant de 3574 milliards en 2015 à 3095 milliards. La restauration des droits de douane en 2016 sur les produits défiscalisés en 2008 a fait chuter la valeur d'importation de certains produits alimentaires à l'exemple des céréales (avec -16,4% en valeur et -5,5 en quantité) ; principalement le riz (soit -20,7% en valeur et -3,1% en quantité). Cette baisse de la valeur d'importations résulte aussi des faits majeurs ayant marqués les dépenses d'importation en 2016 qui sont, entre autres, l'entrée en vigueur des APE entre le Cameroun et l'UE ; la mauvaise conjoncture des cours mondiaux du pétrole brut au cours des quatre premiers mois de l'année (composantes importantes des importations) ; la restauration à partir de janvier 2016 de la taxe et du droit de douane sur certains produits alimentaires qui ont été supprimés en mars 2008⁷³⁶.

⁷³³ Face à cette situation, le gouvernement a d'ailleurs pris des mesures nécessaires pour booster la production nationale des denrées telles que le maïs, le riz, le manioc, la pomme de terre, le palmier à huile, la plantain etc. Pour les cultures vivrières, ces mesures visent à améliorer la commercialisation des produits à travers la construction des magasins de stockage et de conservation.

⁷³⁴ INS, "Évolution des importations...", p.7.

⁷³⁵ *Ibid.*

⁷³⁶ INS, "Évolution des importations...", p.7.

C- L'entrée en vigueur des APE en 2016 et la reconfiguration du commerce extérieur au Cameroun

Les importations des produits européens au Cameroun sont réglementées par les clauses des traités signés depuis 1957 à travers le traité de Rome, encadrées par les conventions de Yaoundé, de Lomé et l'accord de Cotonou qui a expiré en 2020. C'est durant l'accord de Cotonou que les APE⁷³⁷ ont été initiés entre l'Europe et les pays ACP. Étant donné que les APE sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre l'UE et les pays dits ACP, la signature en 2009 d'une étape intérimaire par le Cameroun des APE avec l'UE, puis la ratification en 2014 et devenue opérationnel depuis 2016 ouvre une nouvelle ère dans les échanges entre ces deux partenaires. Cette nouvelle ère qui s'ouvre a des conséquences tant positives que négatives sur l'évolution économique et commerciale de la société camerounaise.

1- L'impact positif attendu des APE pour le Cameroun

La signature des APE en 2009 dont l'année d'entrée en vigueur complète est prévue pour 2029 présente des atouts pour le Cameroun. Cet accord prévoit la suppression des droits de douane sur l'ensemble des lignes tarifaires des produits de l'UE (à l'exception des armes et de la banane) et l'ouverture du marché européen aux produits camerounais. En contrepartie, le Cameroun doit supprimer les droits de douane sur 80% de ses lignes tarifaires de 2016 à 2029⁷³⁸. Après ratification de l'APE conclu avec l'UE par le Cameroun en juillet 2014, le démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de cet accord a débuté depuis le 4 août 2016. Cet accord consacre, d'une part, l'accès en franchise des droits de douane et de quotas des produits camerounais sur le marché de l'UE et, d'autre part, il supprime progressivement les droits de douane sur 80% des produits originaires de l'UE à leur entrée sur le territoire camerounais⁷³⁹. Ce démantèlement tarifaire sur les produits européens au Cameroun concerne trois catégories de produits dont le premier groupe de la première phase de quatre ans qui est en cours d'application concerne les produits destinés à la consommation des ménages, les matières premières, ainsi que les biens d'équipement⁷⁴⁰. Il se dit que ces produits importés d'Europe sont censés contribuer au développement économique du pays dans la mesure où ces catégories de

⁷³⁷ L'APE est un accord commercial qui vise à développer le libre-échange entre l'UE et les pays ACP. Il prévoit le démantèlement progressif des barrières tarifaires entre ces pays sur une période bien déterminée. Il englobe l'ensemble des accords de coopération économique et technique, de financement, des subventions et les accords de prêts.

⁷³⁸ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV le 16 avril 2021.

⁷³⁹ *Idem*.

⁷⁴⁰ De façon spécifique, les principaux produits européens concernés sont les hydrocarbures, les machines et appareils mécaniques, les appareils électroniques, les véhicules automobiles, les tracteurs et les produits pharmaceutiques.

produits ciblées concernent les outils dont le pays a besoin pour assurer son décollage économique.

Les entreprises peuvent ainsi bénéficier de la réduction des prix sur les biens d'équipements et les intrants ; ce qui a des effets positifs directs sur la production liés à la baisse des prix des biens d'équipement. L'exemple des tracteurs, des machines et appareils mécaniques vont servir dans le développement agricole et infrastructurel. À travers ces outils, le petit producteur peut acquérir ses équipements à moindre coût et cela peut favoriser la généralisation de la mécanisation de l'agriculture camerounaise tant souhaitée, et peut booster ainsi sa production. Les hydrocarbures peuvent servir dans l'alimentation en énergie des industries et des automobiles. Les produits pharmaceutiques quant à eux vont équiper les hôpitaux et assurer des soins de qualité aux populations.

D'autres avantages attendus de la mise en œuvre des APE au Cameroun sont la baisse du prix de certains produits européens sur le marché camerounais, même comme ce paramètre n'est pas encore effectif. Les APE permettent au Cameroun d'importer des produits moins chers ; ce qui donne la possibilité aux consommateurs d'améliorer leur bien-être du fait de la suppression des droits de douane à l'entrée de certains produits. Le consommateur peut également avoir la possibilité de choisir entre plusieurs produits. Les pertes de recettes engendrées par les APE ne sont pas considérables étant donné que ces recettes qu'on estime perdre profitent à la fois aux importateurs et aux consommateurs en ce sens que la baisse des taxes douanières a un impact sur le prix de vente de la marchandise. Au niveau des entreprises, celles-ci peuvent renouveler leurs équipements qui vont désormais l'acquérir à moindre coût. Ainsi, les APE permettent au Cameroun de sortir d'une économie traditionnelle pour passer à celle dite moderne, susceptible d'attirer les investisseurs porteurs d'idées et de capitaux, à créer des entreprises prospères et des emplois. Ils vont ainsi stimuler la croissance, l'investissement et aussi, participer modestement à la réduction de la pauvreté. Au-delà des avantages, les APE présentent aussi des inconvénients ou des aspects négatifs qu'il convient de relever. Selon Javelie Simeu, le problème des APE n'est pas juridique, mais économique, car les bases légales établies sont claires et donnent la possibilité à chaque partie d'en tirer profit, sauf que le pays n'a pas le même poids économique que l'UE et ne peut rivaliser la puissance économique de ces partenaires ; d'où les pertes éventuelles qu'il peut enregistrer⁷⁴¹.

2- L'impact négatif éventuel des APE pour le Cameroun

⁷⁴¹ Simeu Javelie Christ, 39 ans, inspecteur de douane, Douala, entretien du 16 août 2021.

Compte tenu de l'impact des importations sur l'économie du Cameroun, les APE avec l'invasion des produits européens sur le territoire camerounais présentent des inconvénients pour l'expansion et l'épanouissement des entreprises et industries camerounaises. Au regard des produits échangés, on constate un commerce non équitable, car les produits camerounais, constitués essentiellement des matières premières, ne peuvent pas rivaliser avec ceux européens très variés, constitués des produits manufacturés. La ratification des APE a des conséquences négatives sur l'évolution du tissu économique camerounais. Elle suppose désormais la suppression des droits de douane, à travers le démantèlement douanier sur certains produits européens dès leur entrée sur le territoire camerounais, l'affaiblissement du marché intérieur, le risque de disparition du tissu industriel local et la tendance à la désindustrialisation du pays.

Le Cameroun est un pays dont le budget repose sur les recettes douanières. La suppression des droits de douane sur certains produits européens va directement engendrer la baisse des recettes douanières et fiscales. En raison de la suppression des droits de douane sur les produits européens, il risque avoir un accroissement progressif et substantiel des importations en provenance de l'UE. Selon *Cameroon Tribune* du 4 août 2016, les pertes des recettes douanières et fiscales pour le Cameroun durant cette période de démantèlement douanier qui va durer 15 ans sont évaluées entre 580 et 1500 milliards de FCFA, soit une estimation d'environ 100 milliards de FCFA par an⁷⁴².

Parlant de l'affaiblissement du marché intérieur et du risque de disparition du tissu industriel local, les produits européens qui vont envahir les marchés camerounais vont venir concurrencer les produits camerounais et évincer durablement la production des unités locales devenues plus chères. Le Cameroun a ainsi pris le risque d'ouvrir son marché à la concurrence de 80% des importations de l'UE. De nombreux produits européens, comme c'est le cas actuellement avec les produits asiatiques, notamment chinois vont se déverser sur les marchés locaux à des prix moindres que ceux fabriqués localement qui vont forcément conduire à l'asphyxie des industries locales.

Au regard de l'invasion des produits étrangers sur les marchés camerounais, les importations massives des biens constituent déjà un réel problème pour le décollage économique des industries camerounaises, même si les pouvoirs publics font croire que les premiers produits qui font l'objet de libéralisation ne sont pas des produits qui vont entrer en concurrence directe avec les produits fabriqués localement, mais qui vont plutôt aider le

⁷⁴² *Cameroon Tribune* n°9532/5371, du 04 août 2016, p.13.

Cameroun à se développer. Dans un rapport élaboré en 2008, le Ministère des Finances estimait que l'entrée libre des produits européens induit une baisse relative des prix des produits importés par rapport aux produits locaux jusqu'à la fin de la période de démantèlement ; ce qui va conduire à un accroissement des importations au détriment de la production intérieure. D'après Ebe Evina, Yemene et *al.*, les importations en provenance de l'UE sont désormais appelées à s'accroître de façon régulière, au fur et à mesure que les frontières s'ouvrent selon les prévisions et au rythme de 0,8% en 2010 à environ 16% en 2023. Cette hausse des importations va provenir plus de l'augmentation globale de la consommation des nouveaux produits originaire de l'UE⁷⁴³.

Sur le plan commercial, la mise en œuvre des APE entraîne l'inondation des produits européens sur le marché camerounais ; l'instauration des barrières non tarifaires et les obstacles techniques au commerce par les principaux partenaires commerciaux du Cameroun ; les jeux stratégiques internationaux et les intérêts hégémoniques des puissances économiques ; la forte emprise idéologique et commerciale des organismes économiques internationaux sur les petites économies comme celle du Cameroun ; la persistance de la morosité économique chez certains partenaires commerciaux ; l'établissement des politiques de subvention des partenaires commerciaux⁷⁴⁴. La mise en œuvre des APE expose ainsi l'économie camerounaise aux effets négatifs potentiels qui peuvent résulter de cet accord comme les pertes des parts de marché au niveau local avec la concurrence des produits européens, la baisse des recettes douanières et même l'aggravation progressive et intensive des problèmes structurels de l'économie camerounaise⁷⁴⁵. Cependant, il importe de souligner qu'il revient au gouvernement camerounais d'élaborer des stratégies efficaces pour que les APE ne soient pas un problème pour l'économie, mais davantage une opportunité pour celle-ci.

Les APE, ce sont surtout les recettes douanières perdues, mais qui profitent aux entreprises sous forme de gains fiscaux. Les produits européens de la première phase sont constitués des biens intermédiaires (le clinker pour la cimenterie, les intrants des industries brassicoles, etc.), des biens de consommation des entreprises avec les machines et appareils mécaniques, les équipements industriels, du matériel de transport et de la consommation des ménages. Par ailleurs, en cinq ans de mise en œuvre effective, les entreprises ont à bénéficier

⁷⁴³ Ebe Evina et *al.*, "Évaluation de l'impact sur les flux commerciaux et sur le budget de l'État de l'accord d'étape entre le Cameroun et l'Union Européenne", mai 2008, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/>, consulté le 17 juillet 2020.

⁷⁴⁴ MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie...", p.38.

⁷⁴⁵ *Ibid.* p.12.

des facilités APE. Il est clair que les APE Cameroun-UE se conjuguent en pertes et en profits. Mais en produisant plus et en transformant mieux les matières premières, le Cameroun profite davantage de cet accord. Il faut dire que ce partenariat est un jeu d'intérêt. L'économie camerounaise peut en tirer profit à quelques conditions pour les entreprises, surtout le respect des normes de qualification fixée par l'UE, mais également la compétitivité dans le marché. Finalement, l'UE demeure le principal débouché du Cameroun en matière d'exportation et la principale source d'approvisionnement pour ce qui est de l'importation des produits étrangers. La France reste le premier fournisseur du Cameroun dans l'UE à hauteur d'environ le quart des importations totales des marchandises importées au pays.

III- Structuration des importations alimentaires du Cameroun

Lorsqu'on fait le bilan général des opérations du commerce extérieur du Cameroun, on se rend compte que les importations occupent une part considérable dans les échanges du pays avec l'étranger. Ceci est l'œuvre des acteurs qui interviennent dans le circuit des différentes transactions. Beaucoup de produits alimentaires interviennent dans les importations camerounaises. Ils sont introduits sur le territoire à travers diverses voies qui peuvent être à la fois formelles ou informelles. Cette partie est consacrée à l'analyse des acteurs en charge des importations, des principaux produits alimentaires importés, ainsi que des circuits empruntés pour l'introduction de ces produits au Cameroun.

A- Les acteurs en charge des importations des produits alimentaires au Cameroun

Les produits étrangers importés au Cameroun sont l'œuvre d'acteurs intervenant dans l'acheminement desdits produits. Ces acteurs peuvent être des acteurs directs, c'est-à-dire ceux-là qui facilitent les opérations et les multiples transactions et les acteurs indirects qui jouent un rôle en arrière-plan, mais qui œuvrent tout de même dans les importations. Les principaux acteurs en charge des importations au Cameroun sont l'État qui joue le rôle de régulateur et de coordonnateur et les opérateurs économiques qui, comme l'indique leur nom, apportent un appui financier considérable quant à l'achat des produits à l'étranger.

1- L'État

L'État est un acteur majeur dans le processus d'importation des produits au Cameroun. À ce titre, il est le principal négociateur auprès des différents partenaires commerciaux. Il est en même temps le concepteur des lois et règles qui régissent le commerce extérieur. De ce fait, il joue le rôle de régulateur en matière d'importations des produits au Cameroun. C'est à lui

qu'incombent les prises de décisions en ce qui concerne les différentes opérations liées aux importations. Il est ainsi le principal régulateur du commerce, l'organe au-dessus des acteurs socio-économiques qui veille à l'application des lois tout en représentant l'intérêt général du pays. Par cette fonction, il définit les règles et veille à leur respect ou à leur application. Ce rôle de l'État se limite à des fonctions régaliennes que sont la formulation des politiques commerciales et leur mise en œuvre. Ces politiques consistent à construire un environnement favorable aux échanges, à favoriser les dynamiques de production et de commercialisation des produits⁷⁴⁶.

Il est aussi un investisseur potentiel à travers la fourniture des services, surtout que l'investissement est plus efficace lorsqu'il est fait en même temps par les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé conduit par les opérateurs économiques. L'État est alors appelé à investir suffisamment afin de faciliter la tâche au secteur privé et pour qu'il réussisse, il faudrait qu'on ait en face des citoyens modèles qui comprennent, acceptent et participent à la lutte contre un certain nombre de phénomènes qui gangrène la société. Il prélève les taxes et impôts et intervient sur le droit de la consommation en protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives qui pourraient porter atteinte à leur sécurité. Cette façon des États d'intervenir dans les circuits commerciaux empêche certains observateurs de qualifier les échanges d'"informels", de "parallèles" ou de "clandestins"⁷⁴⁷.

2- Les opérateurs économiques

Un opérateur économique peut se définir comme toute personne douée des capacités physique ou morale, publique ou privée ou tout groupement de personnes doté ou non de la personnalité morale, qui met à la disposition du public la réalisation des travaux ou d'ouvrages, la fourniture des produits ou la prestation de services. Au sens large, il doit être directement impliqué dans la chaîne de valeur en amont ou en aval de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et/ou agroalimentaires. Dans les opérations d'importation, il existe diverses catégories d'opérateurs économiques. Plusieurs entreprises appartenant aux opérateurs économiques font dans la fourniture, les prestations à l'import-export. Elles sont par exemple fournisseuses de produits alimentaires et de boissons importés. Elles sont également dans le secteur import-export des produits pétroliers, les équipements hospitaliers et médicaments, les équipements industriels, etc. On a par exemple Congelcam qui

⁷⁴⁶ République du Cameroun, "Stratégie de développement du secteur rural (synthèse)", avril 2002, p.4.

⁷⁴⁷ A. Tassou, "La ville de Mora dans le commerce bilatéral Cameroun-Nigéria : acteurs, espaces et pratiques", in Abwa, D. et al., *Regards croisés sur les cinquanteans du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.412.

assure l'approvisionnement en poissons congelés, l'entreprise Davin CFC qui est un distributeur agréé dans le secteur import-export agro-alimentaire⁷⁴⁸. Il y a aussi les Éts *Baocenter*, fournisseurs des produits alimentaires importés, les Éts Tcheukam qui font dans le commerce général, prestation de services et fournisseur de textile⁷⁴⁹.

B- Les circuits d'importations des produits alimentaires au Cameroun

Les produits importés au Cameroun empruntent divers circuits pour pouvoir être acheminés dans les points de vente. S'agissant des circuits ou des voies empruntées par les différents produits, ils partent des points de ravitaillement jusqu'aux réseaux d'acheminement finaux desdits produits, qui peuvent varier des voies officielles ou non officielles. Les produits étrangers passent par diverses voies avant d'être introduits au Cameroun. On a les circuits formels, d'une part, et les circuits informels, d'autre part.

1- Les circuits formels

Les circuits formels sont les voies de passage officiel et légal qui passent au niveau des postes de contrôle des marchandises. Les conteneurs de marchandises partent des quatre coins du monde pour rallier le Cameroun, soit par voie maritime, soit par voie aérienne ou terrestre. Le temps mis pour le transport des produits dépend du pays d'origine ou du continent. La durée de transport peut être comprise entre deux semaines et un mois⁷⁵⁰. Une fois les produits arrivés au port, le temps de suivre les procédures administratives, il s'écoule en moyenne 14 jours pour sortir un conteneur du port de Douala⁷⁵¹. Pour ce qui est des produits transportés par voie aérienne, le temps de les mettre à la disposition du propriétaire dépend du type ou du pays d'origine du produit⁷⁵².

En ce qui concerne les produits acheminés par voie terrestre, leur transport à l'intérieur du pays est fait à travers les routes nationales et dans des véhicules de transport de marchandises. Ce dernier concerne beaucoup plus la distribution des produits étrangers sur l'ensemble du territoire national. Les produits étrangers, une fois introduits au Cameroun, sont distribués à l'échelle nationale. Ces produits après dédouanement partent des grands centres urbains (Douala, Yaoundé) pour ce qui est des produits arrivés par voie maritime ou aérienne avant d'être redistribués dans les périphéries, précisément dans les villages ou dans l'arrière-

⁷⁴⁸ Zibi Rostand, 61 ans, importateur de produits alimentaires, Douala, entretien du 18 août 2021.

⁷⁴⁹ Ekomo Grégoire, 63 ans, importateur de produits divers, Yaoundé, entretien du 13 février 2021.

⁷⁵⁰ Mvomo Ella Alex, 46 ans, douanier, Douala, entretien du 11 août 2021.

⁷⁵¹ *Idem.*

⁷⁵² *Idem.*

pays. Cependant, il est à noter que certains produits transitent par d'autres pays avant d'être acheminés au Cameroun⁷⁵³. C'est le cas de certains produits comme les matériaux de construction, certains produits pharmaceutiques, pour ne citer que ceux-là. S'agissant du circuit de distribution de ces produits, les importations camerounaises viennent des quatre coins du monde (Europe, Asie, Afrique, Amérique). Les équipements agricoles et les produits alimentaires, les équipements industriels et des entreprises, les véhicules et même les produits pharmaceutiques proviennent principalement des pays européens, asiatiques et américains. Les produits pétroliers viennent principalement des pays africains comme le Nigéria, la Guinée équatoriale.

2- Les circuits informels

Par circuits informels, on entend l'ensemble des passages empruntés illégalement par le contournement des voies officielles. Les circuits informels se caractérisent par des passages frauduleux. C'est à travers les circuits informels que les trafics illicites se font. Les contrebandiers sont les principaux acteurs de ces circuits. Ils utilisent généralement des voies de contournement pour échapper aux contrôles des agents⁷⁵⁴. Les photos suivantes montrent un exemple de circuit informel de passage des produits de contrebande à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Guinée équatoriale.

Photo 2 : Chargement des vivres de contrebande au bord du fleuve "Mimih" à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Guinée équatoriale en 2014

⁷⁵³ Ze Magloire, 51 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 16 juin 2021.

⁷⁵⁴ Ntimbane Oyono Germain Yannick, 55 ans, agent de douane, Douala, entretien du 11 août 2021.



Source : Naghet Nkouengam, “Les échanges commerciaux transfrontaliers...”, p.77.

La photo ci-dessus présente les acteurs informels dans le chargement des vivres dans une barque à destination de la Guinée équatoriale. La voie fluviale est l’un des circuits de contrebande les plus prisés après les pistes de forêts. Ces derniers usent de tous les moyens possibles pour contourner et éviter de payer les droits de douane. Il faut dire que le commerce transfrontalier en zone CEMAC est alimenté par la contrebande. Après chargement, la photo suivante montre le transport enclenché des vivres par le fleuve “Mimih” en direction de la Guinée équatoriale.

Photo 3 : Transport des vivres de contrebande par le fleuve “Mimih” à Kye-Ossi, frontière Cameroun-Guinée équatoriale en 2014



Source : Naghet Nkouengam, “Les échanges commerciaux transfrontaliers...”, p.77.

Le processus de transport des vivres vers la Guinée équatoriale étant enclenché, le circuit de contrebande fonctionne de cette façon. Ce transport peut durer entre une heure et deux heures

en fonction de la vitesse et de la rapidité du rameur⁷⁵⁵. Tous les produits peuvent passer à travers ce circuit. Une fois en Guinée équatoriale, les acteurs de la contrebande s'approvisionnent en produits guinéens afin de les revendre au Cameroun⁷⁵⁶. La diversité des produits importés permet de mener une étude des principaux produits alimentaires importés au Cameroun.

C- Étude des principaux produits alimentaires importés au Cameroun

Les importations du Cameroun à partir de 2000 connaissent une nette augmentation et une plus large variété. Ils sont constitués des équipements et matériels de transports ; des métaux communs et ouvrages en métaux ; des instruments ; des appareils et accessoires de précision médicale ; des produits alimentaires ; des médicaments ; des articles de friperie ; du pétrole raffiné et du gaz⁷⁵⁷. Dans cette partie, on s'attarde sur l'étude des principaux produits alimentaires importés. Ceux qui sont en tête de liste des importations camerounaises sont les céréales (riz et blé), les poissons de mer congelés, le lait en poudre ou concentré, les sucres raffinés. Ce sont ces produits qui font l'objet la présente étude.

1- Les céréales

Les céréales principalement importées au Cameroun sont constituées du blé, du riz, du malt et du maïs. L'importation du blé est considérable parce que c'est un intrant essentiel qui rentre dans la production de la farine pour la fabrication du pain ou de la pâtisserie en général et de la bière pour ce qui concerne le maïs ou le malt. Ces aliments sont ancrés dans la consommation ou dans les habitudes alimentaires des populations camerounaises. L'augmentation de la valeur à l'importation est davantage due à la forte demande intérieure. Au regard des enjeux économiques soutenus par la politique de diversification de la production agricole et industrielle, l'augmentation substantielle du niveau de vie des populations, la relance de la production céréalière au Cameroun devient un impératif pour les pouvoirs publics. Le tableau suivant présente les quantités de blé importé au Cameroun de 2000 à 2016.

Tableau 29 : Les quantités de blé importé au Cameroun de 2000 à 2016

Années	Blé (en tonnes)	Farine de blé (en tonnes)
2000	223 000	/
2001	263 097	27 474

⁷⁵⁵ Naghet Nkouengam, "Les échanges commerciaux transfrontaliers...", p.77.

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ CEI, "Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale 2009 et 2010", p.74.

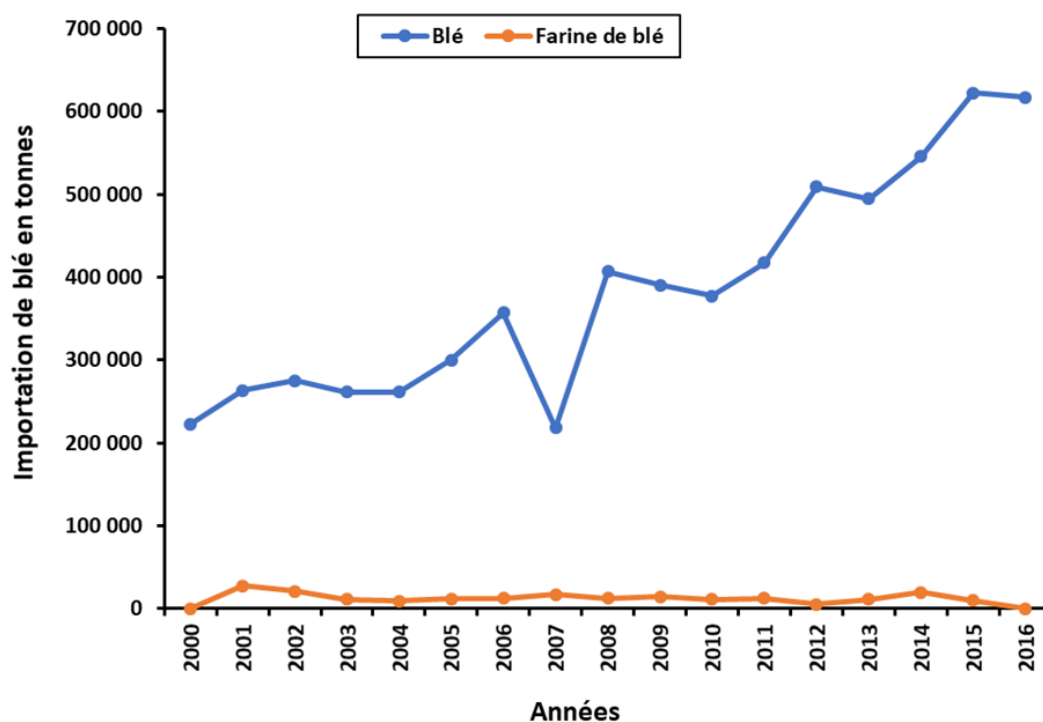
2002	275 191	21 182
2003	261 114	11 219
2004	261 253	9 316
2005	300 148	11 903
2006	356 795	12 484
2007	217 907	16 737
2008	406 996	12 617
2009	390 360	14 709
2010	377 511	11 281
2011	416 925	12 445
2012	508 783	5 551
2013	494 788	11 345
2014	545 398	19 452
2015	622 162	9 913
2016	616 676	278
Totaux	6 538 104	207 906

Source : www.banquemondiale.org, consulté le 10 août 2022.

D'après le tableau, depuis l'année 2000 jusqu'en 2006, les quantités de blé importé ont connu une croissance relative, variant entre 223 000 tonnes et 356 795 tonnes. En 2007, elles ont légèrement fléchi pour se situer autour de 280 000 tonnes. À partir de 2008, on a relevé une augmentation significative de ces quantités enregistrant une hausse moyenne de 3,3%⁷⁵⁸. Les principaux pays fournisseurs de blé au Cameroun sont la Russie, le Canada, la France, les États-Unis, l'Argentine et l'Allemagne. La demande en farine de cette céréale a augmenté progressivement depuis plus d'une vingtaine d'années de telle sorte que son importation a fini par constituer un véritable gouffre de devises pour le pays. D'après les spéculations, le blé peut être suppléé par la farine de patate, de manioc, de macabo, etc. qui permettrait une rentabilité chez les producteurs locaux de patate. L'importation de ce produit est un danger pour le développement d'une production locale. Le graphique suivant présente l'évolution des importations de blé au Cameroun de 2000 à 2016.

Graphique 24 : Évolution des importations de blé au Cameroun de 2000 à 2016

⁷⁵⁸ INS, "Évolution des importations...", p.6.



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 29

D'après l'évolution des importations de blé au Cameroun de 2000 à 2016, le blé dur reste le plus importé par rapport à la farine de blé. Les mauvaises performances enregistrées par la SODEBLÉ depuis sa création en 1975 ont favorisé l'importation de blé au Cameroun. De plus, sa demande croissante dans les usines de fabrication de pain et de la pâtisserie augmente les besoins de ces produits au Cameroun.

Au Cameroun, le riz est une denrée privilégiée et de consommation courante. La production nationale est assez insuffisante pour couvrir les besoins des populations. Elle est réalisée sur environ 44 000 hectares, répartis principalement dans les régions de l'Extrême-Nord qui est d'ailleurs le plus grand bassin de production du riz au Cameroun abritant la plus grande unité agro-industrielle du pays, à savoir la SEMRY avec l'État comme unique actionnaire. Ses périmètres rizicoles vont de Yagoua à Maga dans le Mayo-Danay. La riziculture d'irrigation y règne. L'autre grand bassin de production de riz c'est au Nord-Ouest Cameroun, plus précisément dans la localité de Ndop. À ces grands bassins de production, s'ajoutent les zones expérimentales telles que les rizières de Tonga, la plaine du mont Mbapit dans la région de l'Ouest, le Centre (Nanga-Eboko), le Sud, l'Est, le Littoral. Le potentiel de la culture du riz au Cameroun qui se pratique dans toutes les zones agro-écologiques du pays est

immense⁷⁵⁹, bien que la majeure partie du riz consommé soit importée. Le tableau suivant présente les quantités de riz importé au Cameroun de 2000 à 2016.

Tableau 30 : L'évolution des importations de riz au Cameroun de 2000 à 2016

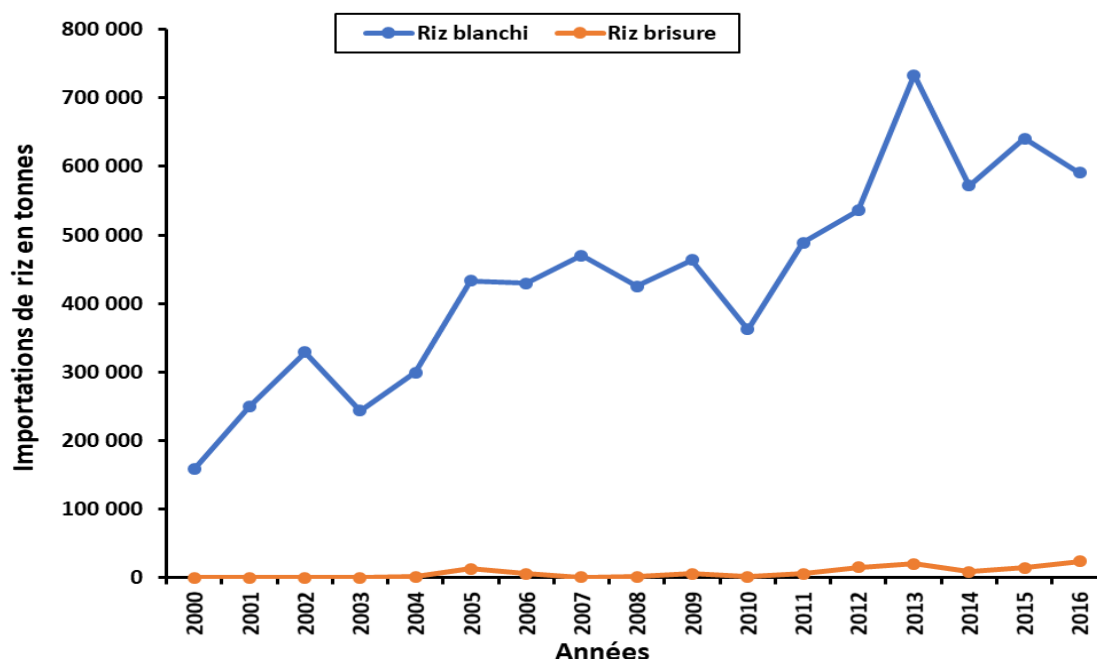
Années	Riz blanchi (en tonnes)	Riz brisure (en tonnes)
2000	158 207	/
2001	249 828	/
2002	328 848	/
2003	243 416	/
2004	299 595	1 500
2005	433 032	13 434
2006	429 866	6 259
2007	470 320	600
2008	425 538	1 771
2009	463 406	6 001
2010	362 555	1 245
2011	488 749	5 956
2012	535 746	15 435
2013	733 032	20 228
2014	572 096	8 871
2015	640 577	14 849
2016	590 702	23 693
Totaux	7 425 513	119 842

Source : www.banquemondiale.org, consulté le 10 août 2022.

À la lecture de ce tableau, les quantités importées varient selon les années. Pour le cas du riz blanchi, la plus faible quantité a été enregistrée en 2000 avec plus de 150 000 tonnes importées. Les années qui ont suivi ont connu une croissance quantitative allant jusqu'à plus de 700 000 tonnes en 2013. Le riz brisure, quant à lui, est importé en moindre quantité par rapport au riz blanchi. Ses importations durant cette période ont varié entre 600 à 23 000 tonnes. Malgré la restauration des droits de douane sur les importations de riz depuis 2016, les importations sont en hausse, impulsées par la demande intérieure et l'approvisionnement de certains marchés des pays voisins comme ceux du Nigéria et du Tchad vers lesquels sont réexportées frauduleusement et clandestinement par voie terrestre, certains produits parmi lesquels des quantités importantes de riz⁷⁶⁰. Le graphique suivant montre l'évolution des importations de riz au Cameroun de 2000 à 2016.

⁷⁵⁹ MINADER, "La consommation alimentaire au Cameroun en 2005. Données de l'enquête camerounaise auprès des ménages", 2006, p.22.

⁷⁶⁰ Ndjana Ndjana, 45 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 10 juin 2021 ; Hamidou, 28 ans environ, commerçant, Maroua, entretien du 21 novembre 2020.

Graphique 25 : Évolution des importations de riz au Cameroun de 2000 à 2016

Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 30

L'évolution de la quantité de riz importé au Cameroun est croissante. Parmi ces deux variétés représentées sur le graphique, le riz blanchi reste le plus importé avec une allure croissante de la courbe. Le pays importe plus de 200 000 tonnes de riz chaque année⁷⁶¹. La filière rizicole camerounaise fait alors face à une rude concurrence du riz importé en provenance, surtout, des pays asiatiques (Thaïlande, Inde, Chine, Vietnam, Pakistan, Taïwan). Selon les statistiques recueillies auprès de la direction générale des douanes du Cameroun, le riz consommé dans le pays provient principalement de la Thaïlande. En 2012, 52% des importations de cette céréale venait de ce pays⁷⁶². Les autres pays fournisseurs de riz au Cameroun sont l'Inde, le Vietnam et le Pakistan qui fournissent respectivement 26,9% des importations, 16,6% et 2,7%⁷⁶³.

Le taux de dépendance aux importations pour cette denrée est estimé à plus de 70% de la consommation nationale⁷⁶⁴. La production locale ne suffit pas à satisfaire les besoins alimentaires des populations. Dans les années 2000, l'estimation de la demande nationale de riz au Cameroun était officiellement établie à 300 000 tonnes, pour une production nationale

⁷⁶¹ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 26 juillet 2022.

⁷⁶² INS, "Évolution des importations...", p.6.

⁷⁶³ *Ibid.*

⁷⁶⁴ *Ibid.*

annuelle qui culminait à peine 100 000 tonnes⁷⁶⁵. Les importations de riz proviennent essentiellement de l'Asie (99,8%), avec 85% fournies par la Thaïlande, en raison des prix qui sont plus compétitifs par rapport aux autres pays asiatiques⁷⁶⁶. Plusieurs variétés de riz sont importées. Il s'agit du riz blanchi, du riz brisure, du riz paddy, du riz décortiqué, etc.

Selon le MINADER, la culture du riz occupe quelques 145 000 exploitants agricoles dans le pays. Cette production nationale est menacée par l'insuffisance des moyens de production, mais surtout par la concurrence du riz importé, préférence des populations à revenu moyen⁷⁶⁷. Pour le riz, l'un des aliments les plus consommés au Cameroun, le Mincommerce renseigne que sa consommation mensuelle est de 47 000 tonnes⁷⁶⁸. Son importation annuelle coûte en moyenne 160 milliards de FCFA⁷⁶⁹. Après 2014, la demande nationale était d'à peu près 600 000 tonnes, alors que le pays n'en produisait que la moitié⁷⁷⁰.

Les producteurs déplorent cette concurrence déloyale vis-à-vis de leurs productions vu que l'importation n'encourage pas l'augmentation de la production nationale selon ces derniers⁷⁷¹. Les enquêtes menées dans les marchés camerounais permettent de constater que le riz importé occupe les premières places sur les étals. Non seulement il est le plus sollicité par les clients, mais aussi le plus moins coûteux. Il est à la disposition du Camerounais moyen et vendu à toutes les bourses. Le riz camerounais, quant à lui, est d'abord quasi absent sur les marchés. L'un des producteurs affirme que la préférence des Camerounais pour la marque importée les décourage en ce sens qu'ils ne sont pas encouragés à produire davantage et préfèrent le plus souvent vendre leurs produits vers les pays voisins⁷⁷².

⁷⁶⁵ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 26 juillet 2022.

⁷⁶⁶ INS, "Évolution des importations...", p.6.

⁷⁶⁷ Nanfack Raphaël Wilfried, 59 ans, importateur, Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021 ; Kameni Miguel, 51 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 22 juin 2021.

⁷⁶⁸ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 26 juillet 2022.

⁷⁶⁹ *Idem.*

⁷⁷⁰ *Idem.*

⁷⁷¹ Harouna Oumarou, 42 ans, producteur de riz dans l'Extrême-Nord Cameroun, Maroua, entretien du 21 novembre 2020.

⁷⁷² *Idem.*

Photo 4 : Un entrepôt de stockage de riz importé



Source : <https://ecomatin.net/le-cameroun-a-depense-232-milliards-de-f-en-2019-pour-les-importations-de-riz/>, consulté le 20 janvier 2021.

Cette photo montre un lieu de stockage de différentes variétés de riz. Selon *Le Quotidien de l'économie* du 2 septembre 2021, près de 70% du riz camerounais est exporté vers le Nigéria voisin⁷⁷³. C'est une production nationale qui ne satisfait pas d'abord les besoins nationaux. L'autre problème apparent de cette filière réside dans la très forte charge d'exploitation. Pour couvrir toutes ses charges d'exploitation, la SEMRY par exemple, devrait vendre le kilogramme du riz de sa production à 1500 FCFA⁷⁷⁴. Or, il est vendu à 700 FCFA, pratiquement la moitié du prix normal⁷⁷⁵. La différence considérable est complétée par une subvention de l'État. À cette allure, si rien n'est fait par les pouvoirs publics, la facture de l'importation du riz au Cameroun va s'accroître, creusant davantage la balance commerciale qui impacte la production nationale.

2- Les poissons congelés

Le poisson est l'une des principales denrées alimentaires importées en masse au Cameroun. Le Cameroun dépend largement de l'extérieur en ce qui concerne la consommation du poisson frais. Le poisson congelé consommé vient des pays étrangers plus particulièrement de la Mauritanie, du Sénégal, de la Chine, de l'Argentine et de l'Irlande⁷⁷⁶. Une étude technique

⁷⁷³ *Le Quotidien de l'économie* n°02216 du 2 septembre 2021, p.9.

⁷⁷⁴ Mohamadou Aminou, 57 ans, exploitant de riz, Maroua, entretien du 23 novembre 2020.

⁷⁷⁵ *Idem*.

⁷⁷⁶ MINADER, "Bilans alimentaires de 2010 à 2015 du Cameroun", octobre 2018, p.84.

de la direction de la pêche effectuée en 1995 estimait la production nationale de poissons à environ 100 000 tonnes par an à cette époque⁷⁷⁷. Le secteur industriel camerounais fournit 20% de cette production, tandis que le secteur artisanal produit les 80% restants⁷⁷⁸. Cette production est répartie équitablement entre la pêche maritime et la pêche continentale. Cette production reste insuffisante, d'où les importations. La photo suivante montre quelques variétés de poissons importés présents sur les marchés camerounais.

Photo 5 : Quelques variétés de poissons congelés importés disponibles dans les poissonneries au Cameroun



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022.

Cette photo met en exergue les différentes variétés de poissons importés au Cameroun. On a le maquereau, le bar, la sardine, la carpe, le mâchoiron, entre autres. Depuis plus de deux décennies, on constate que la consommation de poissons au Cameroun est assez importante et dépasse même celle de la viande. C'est dire la place importante qu'occupe cette denrée dans la consommation des ménages camerounais. Le marché africain, monopolisé par la Mauritanie et

⁷⁷⁷ <https://www.dw.com/fr/la-pisciculture-hors-sol-pour-reduire-les-importations-de-poissons-au-cameroun-expertise-allemande-pour-former-des-jeunes-au-nigeria/av-58035386>, consulté le 23 avril 2022.

⁷⁷⁸ <https://www.dw.com/fr/la-pisciculture-hors-sol-pour-reduire-les-importations-de-poissons-au-cameroun-expertise-allemande-pour-former-des-jeunes-au-nigeria/av-58035386>, consulté le 23 avril 2022.

le Sénégal, fourni au pays des poissons surgelés à hauteur de 50,6% du total consommé au Cameroun. 19,6% des approvisionnements proviennent de l'Asie, principalement de la Chine et 12,9% de l'Europe plus précisément de l'Irlande⁷⁷⁹. Selon l'INS, la Chine est le deuxième fournisseur du Cameroun en matière de poissons.

Le pays importe en moyenne plus de 100 milliards de FCFA de poissons congelés chaque année. Les chiffres du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) font état de ce que les productions cumulées sont estimées à 335 000 tonnes par an dont 9 100 tonnes pour l'aquaculture⁷⁸⁰. Les importations viennent couvrir ce déficit de production avec à peu près 185 000 tonnes. Les achats de poissons à l'étranger viennent ainsi renforcer la production de la pêche locale qui est passée de 252 214 tonnes en 2014 à 292 675 tonnes en 2016 ; soit une augmentation quantitative de 40 461 tonnes en l'espace de quatre ans⁷⁸¹. Pourtant, la demande nationale toujours importante est estimée à environ 400 000 tonnes par an⁷⁸². Pour combler la faible production nationale, le Cameroun importe chaque année 200 000 tonnes de poissons⁷⁸³. Ce qui fait perdre au pays environ 170 milliards de FCFA chaque année⁷⁸⁴. L'importation de poissons congelés plombe la production nationale dans la mesure où elle ne favorise pas le développement des petits exploitants nationaux qui ont investi dans l'aquaculture.

3- Le sucre

Le sucre est un produit de consommation courante au Cameroun qui rentre dans la fabrication de divers produits ou dans l'alimentation des populations. Sa production nationale oscille autour de 130 000 tonnes par an pour une demande annuelle de 300 000 tonnes, dont 220 000 tonnes pour les ménages et 80 000 tonnes pour les industries⁷⁸⁵. Cette production est assurée par la SOSUCAM qui est d'ailleurs le leader sur le marché local. Selon les propos recueillis auprès des agents de la SOSUCAM, la société fait son possible pour couvrir la

⁷⁷⁹ <https://www.agenceecofin.com/economie/2802-74323-coronavirus-l-interdiction-des-importations-chinoises-alimente-le-spectre-d-une-flambee-des-prix-du-poisson-au-cameroun>, consulté le 11 avril 2022.

⁷⁸⁰ <https://www.agenceecofin.com/economie/2802-74323-coronavirus-l-interdiction-des-importations-chinoises-alimente-le-spectre-d-une-flambee-des-prix-du-poisson-au-cameroun>, consulté le 11 avril 2022.

⁷⁸¹ <https://www.dw.com/fr/la-pisciculture-hors-sol-pour-reduire-les-importations-de-poissons-au-cameroun-expertise-allemande-pour-former-des-jeunes-au-nigeria/av-58035386>, consulté le 23 avril 2022.

⁷⁸² <https://www.dw.com/fr/la-pisciculture-hors-sol-pour-reduire-les-importations-de-poissons-au-cameroun-expertise-allemande-pour-former-des-jeunes-au-nigeria/av-58035386>, consulté le 23 avril 2022.

⁷⁸³ MINADER, "Bilans alimentaires...", p.83.

⁷⁸⁴ <https://www.agenceecofin.com/economie/2802-74323-coronavirus-l-interdiction-des-importations-chinoises-alimente-le-spectre-d-une-flambee-des-prix-du-poisson-au-cameroun>, consulté le 11 avril 2022.

⁷⁸⁵ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 26 juillet 2022.

demande nationale en sucre qui est croissante au fil des années. Le tableau suivant présente les quantités de sucre importé de 2000 à 2016.

Tableau 31 : Évolution des importations du sucre au Cameroun de 2000 à 2016

Années	Sucre raffiné (en tonnes)	Sucre confiseries (en tonnes)
2000	48 593	1 074
2001	37 678	1 521
2002	55 129	1 763
2003	38 048	1 617
2004	41 950	2 224
2005	42 487	3 153
2006	45 928	4 148
2007	67 076	5 256
2008	51 162	5 538
2009	32 871	5 634
2010	74 244	7 239
2011	90 390	7 492
2012	64 511	6 950
2013	79 536	7 849
2014	52 314	5 273
2015	38 911	2 893
2016	55 285	654
Totaux	916 113	70 278

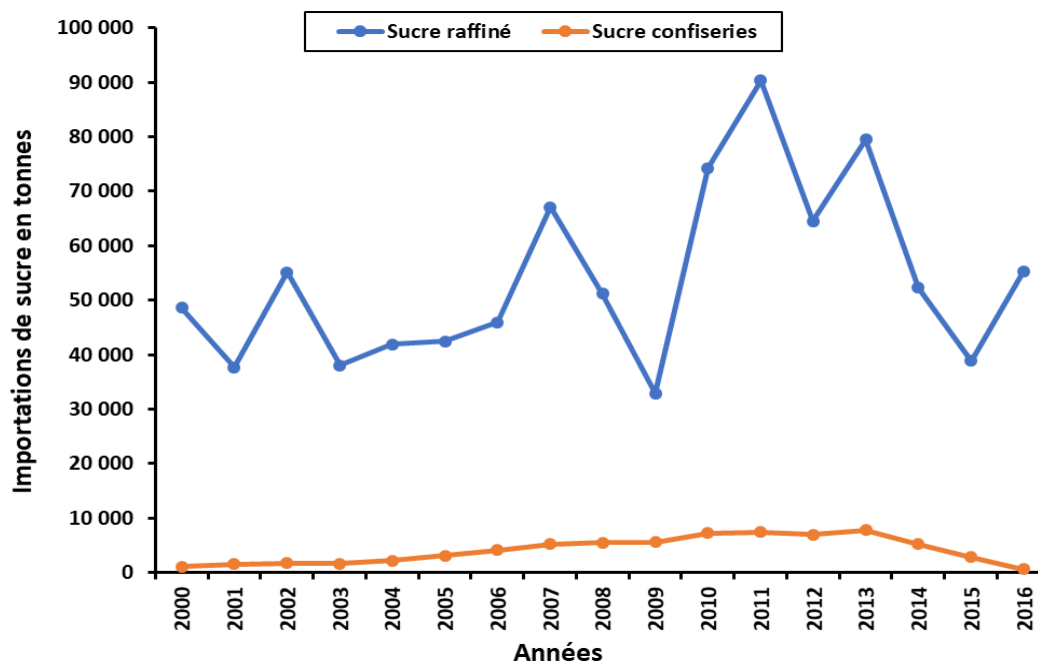
Source : www.banquemondiale.org, consulté le 10 août 2022.

Ce tableau présente les quantités de sucre importé au Cameroun de 2000 à 2016. Ces quantités évoluent de façon irrégulière, mais avec une tendance croissante. En ce qui concerne le sucre raffiné, la plus petite quantité (32 000 tonnes) a été enregistrée en 2009, tandis que la plus forte quantité (90 000 tonnes) retenue en 2011. Pour ce qui est du sucre pour les confiseries, ils sont plus faibles. L'importation du sucre impacte sur le fonctionnement de l'entreprise nationale. Avec le sucre importé, vendu moins cher, les stocks de la SOSUCAM s'épuisent difficilement. Selon les témoignages d'un employé de la société, les ventes mensuelles de la société ont drastiquement baissé d'environ 4 000 tonnes au profit de la consommation du sucre étranger dans les ménages, pourtant, l'entreprise a pour habitude d'écouler entre 10 000 à 12 000 tonnes de sucre par mois. C'est à peine si elle parvient à écouler 7 000 ou 8 000 tonnes en un mois⁷⁸⁶. Cette baisse au niveau des ventes ne permet pas un bon fonctionnement des ressources financières de l'entreprise. L'entreprise souffre d'abord des problèmes internes liés à la gestion administrative et financière, auxquels s'ajoute la concurrence déloyale du sucre

⁷⁸⁶ Ebogo Célestin Miguel, 49 ans, opérateur économique, Douala, entretien du 26 août 2021.

importé qui fragilise davantage son fonctionnement. Le graphique suivant présente l'évolution des importations de sucre de 2000 à 2016.

Graphique 26 : Évolution des importations de sucres de 2000 à 2016



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 31

Au regard de cette courbe, le sucre raffiné reste le plus importé. Le déficit de production est alors couvert par les importations. Ces importations ravitaillent généralement les sociétés brassicoles, les transformateurs de sucre granulé en sucre en carreaux et même des commerçants locaux. Pour assurer l'approvisionnement, l'État veille à la délivrance des autorisations spéciales d'importation afin d'éviter les risques de pénuries⁷⁸⁷. Ces importations visent donc à pallier l'insuffisance de la production locale. Le Cameroun a par exemple importé du sucre pour 64,4 milliards de FCFA pour la période de 2014 à 2016, un prix qui a pratiquement dépassé celui des années précédentes⁷⁸⁸.

4- Les laits et les huiles végétales

Le lait et les produits dérivés font aussi partie des produits que le Cameroun continu d'importer. Il est l'un des pays ayant la plus faible production de lait pourtant il dispose d'énormes potentialités qui peuvent couvrir les besoins nationaux et ceux d'autres pays

⁷⁸⁷ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 26 juillet 2022.

⁷⁸⁸ Mbozo'o Édouard, 50 ans environ, opérateur économique, Douala, entretien du 26 août 2021.

africains⁷⁸⁹. Les vaches produisent seulement un à deux litres de lait par jour et 150 jours sur les 365 que compte l'année⁷⁹⁰. Le pays est largement tributaire des importations. Il produit environ 170 000 tonnes de lait par an qui est d'ailleurs loin de la demande nationale estimée à 300 000 tonnes. Le déficit est évalué à environ 120 000 tonnes par an, bien que la production se soit accrue de 7% depuis 2014⁷⁹¹.

Photo 6 : Un exemple de lait importé au Cameroun



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022

La photo ci-dessus montre le lait non sucré *Peak*. Il est importé et intervient dans différents usages. C'est approprié dans la consommation de certains malades atteints de maladies cardiovasculaires. Le pays dépense annuellement 30 milliards de FCFA pour l'importation du lait⁷⁹². En 2015, l'importation du lait au Cameroun a connu une augmentation de 15%⁷⁹³. L'État gagnerait doublement à investir dans ce secteur porteur pour améliorer son

⁷⁸⁹ INS, «Évolution des importations...», p.8.

⁷⁹⁰ Hadja Moussa, 55 ans, agent au Minepia, Yaoundé, entretien du 17 juin 2021.

⁷⁹¹ INS, «Évolution des importations...», p.8.

⁷⁹² *Ibid.* p.9.

⁷⁹³ *Ibid.*

économie. Le tableau suivant présente les différentes variétés de laits importés ainsi que leurs quantités respectives.

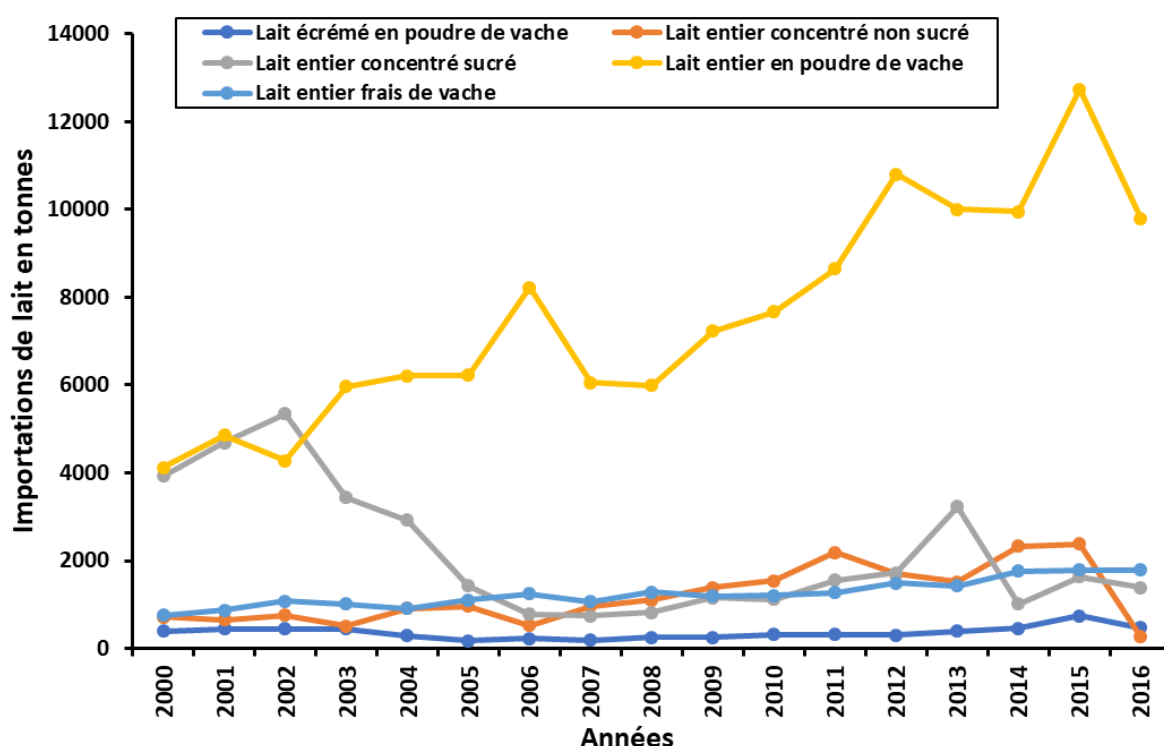
Tableau 32 : Évolution des importations de laits au Cameroun de 2000 à 2016 (en tonnes)

Années	Lait écrémé en poudre de vache	Lait entier concentré non sucré	Lait entier concentré sucré	Lait entier en poudre de vache	Lait entier frais de vache
2000	396	717	3 922	4 115	762
2001	451	647	4 688	4 852	868
2002	443	758	5 341	4 278	1 075
2003	442	516	3 437	5 965	1 014
2004	290	907	2 920	6 208	910
2005	181	958	1 427	6 227	1 109
2006	226	521	775	8 222	1 251
2007	185	960	749	6 051	1 063
2008	254	1 109	819	5 989	1 286
2009	257	1 387	1 150	7 230	1 191
2010	312	1 544	1 114	7 671	1 205
2011	314	2 188	1 554	8 651	1 274
2012	309	1 702	1 718	10 805	1 496
2013	395	1 521	3 235	9 997	1 431
2014	455	2 333	1 011	9 947	1 759
2015	740	2 383	1 627	12 731	1 792
2016	477	265	1 387	9 791	1 791
Totaux	6 127	20 416	36 874	128 730	21 277

Source : www.banquemonddiale.org, consulté le 10 août 2022.

L'observation de ce tableau montre les principaux laits importés que sont les laits en poudre⁷⁹⁴, les laits concentrés sucrés ou non, les laits écrémés, les laits stérilisés, les laits pasteurisés. La grande partie de la production locale de lait passe par la transformation traditionnelle qui, non seulement, dispose des moyens de production limités, mais fait face à la concurrence étrangère. Les pays comme la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la France, le Singapour, la Thaïlande, la Malaisie sont les principaux fournisseurs du pays. Le graphique suivant présente l'évolution des différentes quantités de 2000 à 2016.

⁷⁹⁴ Ils sont les plus importés parmi les autres laits parce qu'ils sont essentiellement destinés pour les unités de transformation industrielle.

Graphique 27 : Évolution des importations de laits de 2000 à 2016

Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 32

Au regard de l'évolution des quantités importées, le lait entier en poudre de vache et le lait entier concentré sucré sont les plus importés parmi les autres laits parce qu'ils sont essentiellement destinés pour les unités de transformation industrielle. Le lait en poudre a connu une croissance. Cette évolution des quantités d'importation s'explique par l'augmentation de la demande. À partir des années 2000, l'autonomisation de la femme a rendu l'utilisation généralisée des laits artificiels pour les nourrissons. Les femmes de plus en plus entrepreneurantes n'ont plus suffisamment de temps pour allaiter convenablement leurs bébés parce qu'elles sont occupées au travail⁷⁹⁵. Ces derniers sont de plus en plus nourris aux aliments pour nourrissons

⁷⁹⁵ Avokeng Tiyong Albertine, 58 ans, cliente dans un magasin chinois, Yaoundé, entretien du 10 juillet 2021.

importés, notamment les laits, d'où l'augmentation des importations. De plus, le lait est de plus en plus conseillé dans l'alimentation des malades et des personnes âgées⁷⁹⁶.

Les huiles végétales sont des huiles issues de l'extraction à partir d'un produit végétal à l'exemple de l'huile de palme, l'huile d'arachide, l'huile de soja, l'huile d'olive, etc. Le Cameroun importe environ 130 000 tonnes d'huile de palme par an du fait de l'insuffisance de la production nationale pour satisfaire la forte demande nationale⁷⁹⁷. En effet, la production nationale se situe autour de 340 000 tonnes pour un besoin estimé à près de 500 000 tonnes par an⁷⁹⁸, soit un déficit de production d'environ 160 000 tonnes. Au Cameroun, les palmeraies s'étendent sur plus de 170 mille hectares des terres nationales, dont 70 mille hectares de plantations industrielles réparties entre les entreprises telles que la CDC et la SOCAPALM et 100 mille hectares de plantations villageoises⁷⁹⁹.

Tableau 33 : Évolution des importations des huiles au Cameroun de 2000 à 2016 (en tonnes)

Années	Huile d'arachide	Huile de palme	Huile de soja
2000	60	6 038	4 804
2001	66	3 168	4 467
2002	21	10 261	9 617
2003	20	24 855	16 139
2004	24	20 843	11 711
2005	13	18 099	6 294
2006	81	41 050	6 954
2007	6	22 716	7 436
2008	46	30 754	6 855
2009	15	29 847	2 025
2010	19	26 248	4 000
2011	16	21 300	389
2012	25	52 331	201
2013	2	70 900	1 100
2014	11	73 370	2 887
2015	9	13 260	287
2016	6	30 382	/
Totaux	440	495 422	85 166

Source : www.banquemondiale.org, consulté le 10 août 2022.

En observant ce tableau, on se rend compte que le Cameroun est un importateur net d'huiles végétales. Cette denrée figure parmi les aliments les plus importés au pays. Les

⁷⁹⁶ Enama Laurentine, 65 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 21 août 2021 ; Tsafack Ananfack Antoine, 50 ans, importateur, Yaoundé, entretien du 24 mars 2021.

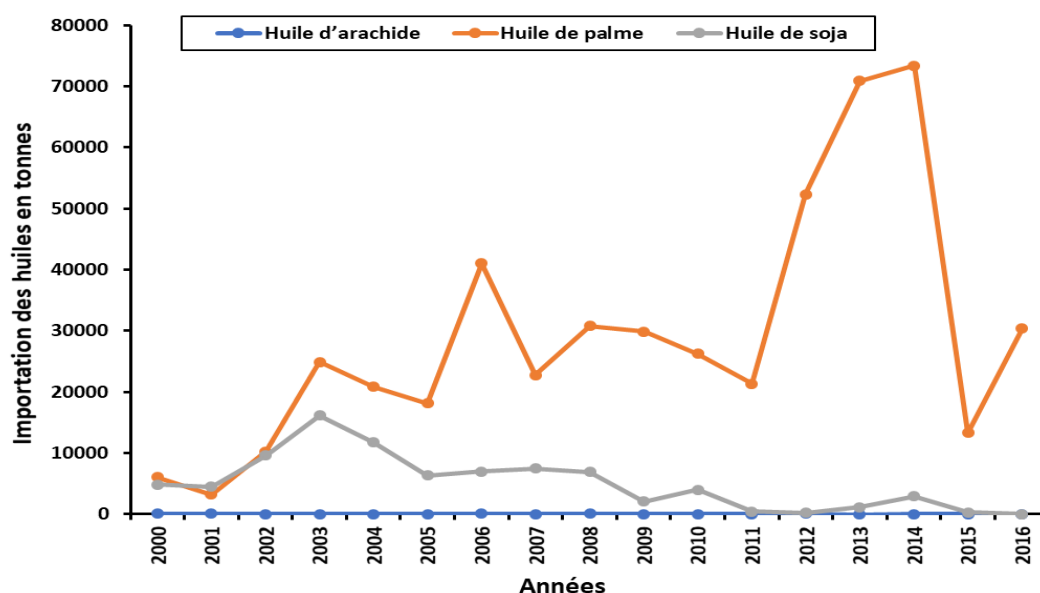
⁷⁹⁷ MINADER, "Bilans alimentaires...", p.82.

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ <https://forestsnews.cifor.org/71741/quelles-pistes-pour-le-palmier-a-huile-durable-au-cameroun?fnl=en> consulté le 25 février 2022.

différentes variétés d'huiles importées sont l'huile de palme, l'huile de soja, l'huile d'arachide, l'huile d'olive, etc. L'huile de palme est celle la plus importée parmi toute la gamme. Le pays est pourtant un potentiel producteur. Selon Emmanuel Ngom, expert au MINADER, les 70 mille hectares de plantations industrielles produisent à peu près 180 milles tonnes d'huile de palme et paradoxalement, les 100 milles hectares que couvrent les plantations villageoises ne produisent que 90 mille tonnes⁸⁰⁰. Depuis plusieurs années, le pays fait face au double défi d'augmenter la productivité et de garantir un développement durable de la filière palmier à huile. Le graphique suivant présente l'évolution des importations d'huiles au Cameroun de 2000 à 2016.

Graphique 28 : Évolution des importations des huiles de 2000 à 2016



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 33

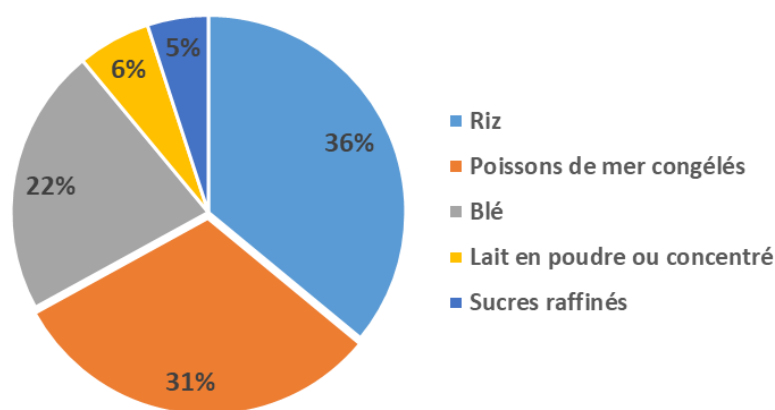
L'évolution montre une croissance générale en dent de scie. Les années 2003, 2006, 2012, 2013 et 2014 sont celles qui connaissent une forte importation d'huile de palme. En 2003 et 2004, l'huile de soja est importée en grande quantité pour ensuite enregistrer une évolution modeste jusqu'en 2016. Pour ce qui est de l'huile de soja, elle est stagnante durant toute la période. Ces importations d'huile de palme proviennent principalement d'Indonésie, de Malaisie et du Gabon⁸⁰¹.

⁸⁰⁰ <https://forestsnews.cifor.org/71741/quelles-pistes-pour-le-palmier-a-huile-durable-au-cameroun?fnl=en> consulté le 25 février 2022.

⁸⁰¹ MINADER, "Bilans alimentaires...", p.84.

Les grands producteurs que sont les plantations industrielles comme la SOCAPALM et autres dénoncent un manque de soutien considérable de la part des pouvoirs publics. Ils déplorent le fait que l'État ne les soutient pas suffisamment. Chez les petits producteurs, le capital et les espaces cultivables sont limités. La plupart avouent vivre de leur métier d'agriculteur, car c'est à travers cela qu'ils parviennent à couvrir les charges de leurs ménages ou à envoyer les enfants à l'école. Les paysans de Maga par exemple qui font dans la culture du riz avouent qu'ils ne jurent que par la pratique de la riziculture et que c'est grâce à cette culture qu'ils parviennent à subvenir à leurs besoins quotidiens. Le graphique suivant présente la répartition en pourcentage de ces différents produits.

Graphique 29 : Répartition en pourcentage des produits alimentaires les plus importés au Cameroun



Source : MINADER, "Bilans alimentaires...", p.83.

La représentation graphique ci-dessus fait la répartition des produits alimentaires les plus importés au Cameroun. Sur un classement de cinq produits en fonction des pourcentages, le premier aliment est le riz (36%), suivi des poissons congelés (31%), du blé (22%), des laits (6%) et des sucres raffinés (5%). Les produits alimentaires ont représenté 20,5% du volume des importations et constituent le deuxième poste d'importation⁸⁰². Elles ont augmenté ces dernières années à cause de l'augmentation de la demande due à la croissance démographique et à la baisse de la production agricole. Cette croissance affecte négativement le compte des transactions courantes qui enregistrent un déficit considérable.

Au regard de toutes ces analyses en termes de dépendance du Cameroun en produits agricoles, on en vient à la conclusion selon laquelle les importations ont une réelle incidence sur les secteurs d'activités du primaire concernés, notamment chez les producteurs locaux du

⁸⁰² MINADER, "Bilans alimentaires...", p.83.

fait qu'ils ne parviennent pas non seulement à écouler leurs produits à cause de la concurrence âpre que leur présente les produits étrangers, mais aussi parce qu'ils n'ont pas de moyens suffisants et nécessaires pour accroître leurs productions. Les grandes entreprises de production sont confrontées aux problèmes d'ordre technique et financier. À cela, il faut ajouter la concurrence des produits étrangers. Les sociétés de cette envergure ont du mal à se développer dans ces conditions.

On comprend que certaines pratiques agricoles qui étaient au départ initiées pour pallier le déficit et la fluctuation des cours des produits alimentaires sur le marché international s'affirment davantage comme une source de revenus potentielle pour les populations. Avec les moyens aussi limités et la concurrence des produits étrangers, ils ont du mal à assurer une production rentable. C'est dire que les produits alimentaires importés impactent significativement les producteurs locaux dans la mesure où il y a une forte concurrence entre les deux catégories des produits (locaux et importés).

De ce qui précède, on constate que depuis l'indépendance, le volume d'importation de produits va croissant, malgré quelques périodes de ruptures dues aux différentes conjonctures économiques nationales et internationales. L'essentiel des importations camerounaises est constitué des produits alimentaires et des produits manufacturés. Elles constituent alors la majeure partie des importations étrangères. Elles sont dominées par les biens de consommation courante ou les biens de consommation de masse. Les produits importés viennent d'horizon divers à cause de la diversification des partenaires commerciaux du Cameroun. Avec la libéralisation commerciale pour renforcer les relations internationales tout en ciblant les partenaires bénéfiques pour le Cameroun, les importations des produits se sont intensifiées à partir des années 2000, contribuant au déficit de la balance commerciale du pays. Tout en ciblant les catégories des produits considérés comme prioritaires et primordiaux à l'investissement et aux équipements, à l'industrie alimentaire, au tourisme et au développement rural, le pays importe principalement des produits manufacturés. À partir de 2000, elle devient une importation incontrôlée avec l'invasion des produits étrangers sur le marché national. La diversification des partenaires commerciaux fait que le pays a un échantillon varié de fournisseurs qui participent, chacun à son niveau, au développement du commerce extérieur. Les produits importés sont le plus souvent des produits concurrentiels. Cette concurrence déloyale concerne divers produits et touche presque tous les secteurs de la production au Cameroun ; ce qui pose un sérieux problème au développement des industries locales. Les échanges commerciaux du Cameroun se font beaucoup plus avec l'Europe, mais ces dernières

années ils se sont consolidés avec le continent asiatique et se développent tant bien que mal avec l'Afrique et l'Amérique.

CHAPITRE V : L'IMPACT DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN

La facture des importations a, de plus en plus, augmenté ces dernières années comme le démontrent les statistiques présentées au troisième et quatrième chapitre. Au regard des types de produits importés, on se rend compte qu'ils sont constitués des produits manufacturés pour l'essentiel. Cette croissance des importations a des incidences tant positives que négatives sur l'évolution économique et sociale du Cameroun. La plupart des denrées importées sont pourtant produites au niveau national, à l'instar des produits alimentaires. Sur ce fait, certains de ces biens font concurrence aux produits locaux. Ils ont une incidence significative sur le développement du pays. Il est question de présenter les répercussions qu'ont les importations massives des produits alimentaires sur les structures socio-économiques du pays. L'étude de ce chapitre porte sur l'analyse des différents secteurs d'activités qui sont touchés par l'entrée massive des produits étrangers sur le territoire. Il s'agit, tour à tour, d'identifier et d'analyser l'incidence sur les plans macro et microéconomique.

I- Les avantages des importations pour le Cameroun

La libéralisation des échanges mondiaux a favorisé l'entrée massive des produits étrangers sur certains territoires comme c'est le cas au Cameroun. À travers les importations, les produits étrangers circulent librement d'un point à l'autre du globe. L'importation présente alors des avantages économiques et sociaux inestimables pour les pays importateurs, surtout les pays pauvres ou les pays en développement. Les produits importés œuvrent beaucoup dans le développement économique local à travers la fourniture en biens d'équipement, de consommation, les emplois et les devises qu'ils génèrent via la transformation de certains de ces produits sur place.

A- Sur le plan économique

Les libéraux considèrent le système de commerce international comme interdépendant où tout le monde peut en tirer profit. Le commerce international est plus coopératif que conflictuel. Les biens importés participent au développement des pays sous-développés qui n'ont pas toujours la capacité industrielle nécessaire pour se procurer un certain type de produits. Dans ce cas, l'importation apporte une plus-value indispensable au développement économique du pays concerné. Pour le cas du Cameroun, elle présente des avantages bénéfiques puisqu'elle contribue à l'augmentation des recettes douanières et fiscales, à la stimulation économique du pays et œuvre pour le développement des échanges commerciaux.

1- L'augmentation des recettes douanières et fiscales

Globalement et au-delà des soubresauts de la conjoncture économique, la création de richesses qu'induisent les importations dans un pays à travers les perceptions douanières et fiscales est indéniable. Tout produit entrant sur le territoire national est soumis à une taxation. C'est d'ailleurs avec ces recettes que l'État assure le fonctionnement d'une partie de ses dépenses ou de son budget. Les voies d'entrées des produits importés au Cameroun sont multiples (maritimes, terrestres, aériennes), mais la voie maritime, à travers les différents ports, est celle privilégiée. Elle enregistre le maximum de marchandises et produits venus de l'extérieur. Par exemple rien qu'au port de Douala, plusieurs conteneurs arrivent tous les jours et dont les contenus sont acheminés dans tout le pays ou alors transite par le Cameroun pour atteindre les pays dépourvus d'ouverture maritime comme le Tchad ou la République centrafricaine. Les douaniers contrôlent les produits dès leur entrée sur le territoire et ceux-ci sont soumis à une taxation ou un prélèvement des droits de douane en fonction de la catégorie ou de la quantité des produits. Ces prélèvements douaniers faits à l'entrée rentrent dans les caisses de l'État et assurent le fonctionnement économique du pays. En ce sens, les importations constituent un avantage et jouent un rôle fondamental dans l'augmentation des recettes douanières du pays. À cet effet, Gankou estime que :

L'avantage du commerce international est appréhendé au niveau d'une caractéristique commune à la plupart des pays en voie de développement, à savoir le fait que les échanges internationaux, à travers l'ensemble des droits de douane, procurent des recettes importantes au budget local de ces pays⁸⁰³.

Ces recettes douanières collectées font partie intégrante du budget de l'État et participent à la gestion économique d'un pays. Théoriquement, la libéralisation du commerce contribue à

⁸⁰³ Gankou, *Échange et développement...*, p.5.

éliminer les distorsions entre les prix internationaux et locaux pour créer un environnement favorable à une meilleure performance économique. Elle a alors une influence certaine sur les recettes douanières⁸⁰⁴. Les prévisions annuelles douanières s'étalent en général sur des centaines de milliards de FCFA. La douane collecte en moyenne chaque année près de 1000 milliards de FCFA de recettes⁸⁰⁵, un chiffre qui est de nature à renflouer les caisses de l'État et à servir dans l'élaboration du budget national ou à la réalisation des projets de développement. La hausse des importations de plusieurs produits est un facteur clé qui favorise les belles performances pour la douane camerounaise. Parmi les produits qui concourent à l'augmentation des recettes douanières, on note, par exemple, les carburants et lubrifiants, les véhicules de tourisme, le clinker, les appareils électriques et électroniques, les carreaux, les niveleuses et autres qui sont de plus en plus importés ces dernières années. On explique d'ailleurs dans les services de la douane que le nombre de conteneurs ayant fait l'objet de déclaration a fortement augmenté ces dernières années. Cette augmentation s'explique par les multiples projets d'infrastructures lancés dans le pays et les importations du secteur métallurgique qui ont connu une hausse de 38%⁸⁰⁶.

Cependant, ces chiffres sont handicapés par la fermeture momentanée des frontières terrestres par les pays voisins tels que la Guinée équatoriale, le Gabon ou même le Nigéria. À cela, il faut ajouter la contrebande et la mauvaise gestion des agents véreux de la douane qui détournent parfois les recettes douanières. C'est la raison pour laquelle la douane camerounaise à travers la mission Halte aux Commerces illicites (HALCOMI) mène des combats acharnés sur l'ensemble du territoire national pour lutter contre ces phénomènes qui hypothèquent les prévisions douanières, endommagent les recettes douanières et plombent l'économie du pays. Pour ce qui est de l'augmentation des recettes fiscales, l'importation des équipements pour entreprises contribue à la création de nouvelles entreprises qui paient les impôts à l'État. Les perceptions fiscales ainsi prélevées permettent de renflouer les caisses de l'État. Dans ces conditions, les importations des biens d'équipement pour entreprises constituent un avantage pour l'État.

2- La stimulation économique du pays

⁸⁰⁴ E. Bamou, "Libéralisation commerciale et performance économique du Cameroun : une analyse en équilibre général calculable", in Touna Mama, *La mondialisation de l'économie camerounaise...*, p.465.

⁸⁰⁵ Journal télévisé de 19h50 de Canal 2 International, le 16 décembre 2018.

⁸⁰⁶ Josy, "Recettes douanières : on table sur 262 milliards au 4e trimestre", in *Cameroon Tribune*, n°11002/6897 du 16 octobre 2018, p.16.

La mondialisation a dévoilé le rôle indéniable que joue le commerce international dans la croissance économique des pays. La communauté internationale reconnaît l'importance du commerce dans le processus de développement à travers les initiatives comme les importations et les exportations. Les échanges commerciaux internationaux sont favorables à la croissance et à l'accumulation des richesses, en favorisant la spécialisation et les gains d'efficacité. À titre d'illustration, la libéralisation commerciale a permis d'enregistrer des gains annuels mondiaux de 90 à 200 milliards de dollars, dont les deux tiers reviendraient à l'implication commerciale des pays en développement. Cela a permis de sortir environ 140 millions de personnes de la pauvreté⁸⁰⁷. Dans une large mesure, elle constitue une opportunité pour l'économie nationale à travers la stimulation économique des entreprises, des producteurs et l'économie dans son ensemble. Ainsi, le commerce est un puissant moteur de croissance et une opportunité pour les pays en développement. Sa part dans l'économie mondiale est passée de 29 % en 1996 à 37 % en 2006 dont les exportations des pays en voie de développement ont constamment augmenté à un rythme plus rapide que dans les pays développés⁸⁰⁸. Jean-Marie Gankou le reconnaît en ces termes :

Si le commerce international est important pour des pays industrialisés, il l'est encore plus pour des pays en voie de développement qui, compte tenu de leur structure de production sont, en principe, obligés d'exporter davantage des produits primaires et d'importer des biens manufacturés et d'équipement nécessaires à leur effort d'industrialisation⁸⁰⁹.

Les importations se présentent aussi en termes d'opportunité. Elles stimulent, d'une manière ou d'une autre, l'économie d'un pays dans la mesure où les produits importés contribuent au développement. On peut prendre l'exemple des produits importés dans le cadre des APE (machines agricoles, tracteurs, etc.) qui vont révolutionner l'agriculture nationale et booster sa production. À travers l'importation, on peut avoir accès aux matériaux qui rentrent dans l'équipement et le développement de certaines entreprises. En plus, le cas des biens d'équipement et des biens de construction sont illustratifs. Les automobiles et les gros engins de transport des produits alimentaires de l'arrière-pays vers les centres urbains facilitent le transport interurbain des biens et des personnes. Avec ces biens importés, on peut facilement partir de l'Extrême-Nord et rallier le Sud en un temps record, pareil pour les déplacements de l'Ouest à l'Est. Le trafic devient beaucoup plus intense et fluide en même temps. Les

⁸⁰⁷ Josy, "Recettes douanières : on table sur 262 milliards au 4^e trimestre", in *Cameroon Tribune*, n°11002/6897 du 16 octobre 2018, p.16.

⁸⁰⁸ <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-commerce-et-les-omd-comment-le-commerce-peut-aider-les-pays-en-developpement-eradiquer-la-pauvrete>, consulté le 4 septembre 2020.

⁸⁰⁹ Gankou, *Échange et développement...*, p.5.

motocycles importés d'Asie ont quasiment révolutionné le transport dans les zones reculées. L'arrière-pays qui rencontrait jadis des difficultés d'accès est désormais desservi.

L'importation donne la possibilité de se procurer de nouveaux produits intéressants pour accroître le développement des entreprises. L'expérience a prouvé, dans le cas de certains produits, qu'il est moins coûteux de se procurer un produit à l'étranger que de le fabriquer soi-même. C'est le cas des produits dont les matières premières ne sont pas toujours disponibles sur place. En évaluant les coûts de production, il est parfois préférable de s'en procurer à l'étranger. Vu sous cet angle, l'importation de certains produits bénéficie plus à l'évolution économique avec les biens tels que les matériels électriques, les machines et matériels agricoles, les matériels de transport ou véhicules, les réparations et installations des machines et matériels industriels. Pour le cas des matériels de transport et accessoires, le Cameroun ne dispose pas encore de capacité technique de production de ce type de biens. Le recours aux importations est donc incontournable. L'importation des intrants agricoles et autres équipements techniques est nécessaire à l'accroissement de la production et/ou de la productivité. Elle contribue à une augmentation du rendement dans les domaines agricole et industriel.

Les engins lourds comme les tracteurs et machines agricoles œuvrent pour l'amélioration de la rentabilité agricole. Cette catégorie fait d'ailleurs partie de la première catégorie des biens à importer dans le cadre des APE. L'objectif étant de révolutionner le secteur agricole et de booster la croissance économique du pays. Pour ce qui est des voitures automobiles et des bus de transport en commun, ils facilitent la mobilité humaine. Les contraintes liées au transport sont considérablement réduites ; ce qui n'était pas le cas il y a de cela plusieurs années. Les motos importées de l'Asie orientale assurent le transport quotidien des personnes jusque dans l'arrière-pays, même dans des villages qui ne sont pas desservis par une route ouverte. C'est tout l'avantage de l'importation d'une catégorie de biens. Les matériels électriques et même électroniques équipent les maisons, les bureaux et les entreprises au grand bonheur des usagers. La croissance économique est nécessaire au développement, mais pour le cas du Cameroun, ce n'est forcément pas signe de progrès ou d'enrichissement de la population. Les importations ne peuvent pas créer des richesses à travers les taxes douanières sans que cela ne se répercute directement sur une augmentation du niveau de vie des populations. Les ressources s'avèrent insuffisantes. Ce facteur s'explique sans doute par une croissance démographique plus forte que la croissance économique. Il ne pourrait y avoir de progrès dans ces conditions.

3- Le dynamisme des échanges commerciaux nationaux

Le développement des échanges commerciaux est l'un des avantages du libre-échange. Ce dernier a entraîné l'extension des marchés, le transfert de technologie, voire la concurrence. L'augmentation des échanges économiques et l'interdépendance favorisent aussi une paix durable entre les pays. Tous ces facteurs ont catalysé la hausse de la production, la diversification des produits, la diminution des prix et la hausse du pouvoir d'achat. Dans les années 1990, on a assisté à la libéralisation des échanges mondiaux. Théoriquement, la libéralisation du commerce contribue à éliminer les distorsions entre les prix internationaux et locaux pour créer un environnement favorable à une meilleure performance économique. Étant considérée comme une avancée vers la neutralité des prix, elle a une influence sur les recettes fiscales⁸¹⁰. Elle peut aussi avoir un effet positif sur la pauvreté à travers la baisse des prix des produits de première nécessité induite par la réduction des droits de douane. Elle favorise une augmentation de la diversité des produits dont bénéficient les consommateurs d'un pays ; ce qui correspond à un gain de bien-être. Il faut également noter qu'elle entraîne des évolutions des prix sur les marchés de façon à assurer les équilibres profitables aux consommateurs.

Le libre échange permet en fait, une baisse des prix favorable aux consommateurs. À la suite de ceci, beaucoup de pays en développement ont réduit les droits de douane. Ils ont supprimé les quotas à l'importation et ont ouvert leurs économies à la concurrence mondiale. Par ce fait, les échanges commerciaux entre les nations se sont développés et les importations ont augmenté. Plusieurs études démontrent que les pays en développement qui ont appliqué des politiques relativement favorables au libre-échange ont, en moyenne, connu une croissance plus rapide que les pays qui ont fait recours au protectionnisme. L'ouverture au commerce s'avère être une condition nécessaire au développement économique⁸¹¹. Le contexte économique camerounais marqué par la crise économique dans les années 1980 n'a pas échappé à cette opportunité. La libéralisation du commerce a donc eu pour effet une augmentation significative du volume des échanges et l'évolution de la nature du commerce.

Les possibilités offertes par la mondialisation sont l'accroissement et l'intensification des échanges mondiaux et des flux des capitaux. Les pays peuvent en tirer les avantages à travers les exportations et les importations. Cette augmentation des échanges est un avantage surtout en ce qui concerne le développement des échanges commerciaux. À travers les importations des biens, les échanges se développent, car ils permettent aux pays qui n'ont pas une diversité de production industrielle de compléter leurs revenus.

⁸¹⁰ Bamou, "Libéralisation commerciale...", p.465.

⁸¹¹ P. Krugman et M. Obstfeld, *Économie internationale* (8e édition), Paris, Nouveaux Horizons, 2009, p.262.

B- Sur le plan social

Les produits importés sont pour la plupart destinés à des fins commerciales. Dans un environnement social où le chômage des jeunes est ambiant, la commercialisation de ces produits dans les marchés se présente comme une aubaine pour ces jeunes en quête d'emplois. Les importations ont aussi des avantages sur le plan social dans ce sens qu'elles contribuent à la restructuration sociale par la réduction du taux de chômage à travers l'expansion des petits métiers ou encore la diversification des produits sur le marché.

1- L'expansion des petits métiers et la réduction du taux de chômage au Cameroun

Au Cameroun, le commerce est l'un des secteurs les plus importants de l'économie qui contribue au PIB et à la création d'emplois. De nos jours, le rôle que joue le commerce international dans la croissance économique, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté est d'une évidence incontestable. Selon les théories communément admises en matière de commerce international, l'essor des échanges commerciaux catalyse un besoin accru de main-d'oeuvre et de la création de nouveaux emplois ; tout en favorisant l'alimentation de la croissance économique, contribuant à la redistribution des richesses et lutte, par conséquent, contre la pauvreté.

Depuis l'avènement de la crise économique des années 1980, on a assisté à un accroissement du taux de chômage au Cameroun. La fermeture des entreprises et le licenciement de certains employés ont fait en sorte que certaines personnes se sont retrouvées au chômage. Avec tout ce scénario lié aux répercussions de la crise, l'augmentation du taux de chômage, le commerce devient le premier pourvoyeur d'emplois de la capitale, malgré la chute des débouchés qui a entraîné l'expansion du secteur informel. Pour leur survie au quotidien, ces personnes se sont retrouvées dans les petits métiers ou les activités de l'informel. De cette façon, les métiers de l'informel se sont développés durant cette période. En 1992, 80% des emplois créés étaient dans le secteur informel contre 5% dans le secteur public⁸¹². C'est dans l'informel qu'on connaît le développement des petits métiers parmi lesquels le commerce. Le secteur informel joue inéluctablement un rôle positif en période de crise et est responsable de la diffusion des produits étrangers sur les marchés nationaux⁸¹³. Plusieurs catégories de petits métiers entraînent la prolifération des vendeurs à la sauvette, des marchands ambulants, des

⁸¹² Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.101.

⁸¹³ Mfochi Njoya Arouna, 60 ans environ, opérateur économique, Yaoundé, entretien du 13 mai 2021.

moto-taximan, etc. Ceci est favorisé par l'importation de certains biens qui a donné la possibilité aux populations de se lancer dans le commerce. C'est ainsi que les produits importés sont commercialisés jusque dans l'arrière-pays par le biais de ces personnes. Certains en ont fait leur métier de toujours et trouvent d'ailleurs leur compte.

Les importations des biens à ce niveau présentent des avantages pour les populations qui sont en quête d'emploi et de revenus. La majorité des produits importés est commercialisée dans les marchés camerounais ; ceci est l'œuvre des sans-emplois qui trouvent en cela un moyen de se procurer de l'argent. Lorsqu'on arrive par exemple au marché chinois de Douala, on se rend compte qu'une certaine catégorie de personnes exerce dans la vente des produits chinois et en a d'ailleurs fait leur métier. Bodombo Ilias, commerçant, avoue faire dans cette transaction depuis près de 10 ans⁸¹⁴. Après l'obtention de son baccalauréat, n'ayant pas suffisamment de moyens pour poursuivre les études supérieures et après plusieurs tentatives aux concours administratifs qui se sont soldées en échecs, il s'est converti en vendeur de produits alimentaires étrangers. Il avoue d'ailleurs trouver satisfaction parce qu'il trouve le métier plutôt rentable. C'est d'ailleurs ce métier temporaire qui assure son pain quotidien. Beaucoup de commerçants interrogés qui bravent les intempéries au quotidien sont dans cette dynamique entreprenante et nous ont fait pratiquement le même témoignage. Cela démontre à suffisance le caractère rémunérateur de cette pratique qui met bon nombre de Camerounais au chômage à l'abri du besoin. Ils ont préféré ce chemin de la débrouillardise que de sombrer dans les pratiques déviantes caractéristiques d'une certaine catégorie de jeunes au chômage. C'est montrer l'importance ou le rôle positif des importations dans la société camerounaise.

2- La diversification des produits sur le marché et la régulation de l'offre et de la demande

L'économiste Paul Krugman⁸¹⁵ affirme que grâce à l'ouverture commerciale, le consommateur a la possibilité de choisir les produits divers et variés pour satisfaire ses besoins. Cette variété dans le choix des produits disponibles profite non seulement aux consommateurs, mais aussi aux producteurs, qui ont un choix supplémentaire en biens de production. Autrefois, seuls les produits étrangers étaient perçus dans les rayons des supermarchés et des grands magasins, car relevant du luxe et n'étant pas à la bourse du Camerounais moyen. La libéralisation des échanges mondiaux et la montée en puissance des Nouveaux Pays émergents ont entraîné toute sorte de trafic commercial, apportant une grande diversification des produits

⁸¹⁴ Bodombo Ilias, 35 ans environ, commerçant, Yaoundé, entretien du 27 juin 2021.

⁸¹⁵ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.262.

sur les marchés. L'importation des biens offre des opportunités plus grandes aux consommateurs et aux producteurs. Pour les consommateurs, les produits importés de par leur diversité permettent de satisfaire leur goût en termes de variété en accédant à la diversité de l'offre mondiale. Sur le plan de la consommation, l'avènement des produits alimentaires importés d'une extrême variété permet aux consommateurs d'avoir accès à des produits manufacturés importés à des prix réduits du fait de la concurrence.

La libéralisation du commerce a ainsi généré de nombreux avantages dans l'économie mondiale du fait qu'elle a poussé à une plus grande concurrence pour les préférences des consommateurs. Ces derniers disposent désormais de plus d'alternatives pour répondre à leurs besoins et peuvent exiger des prix inférieurs ou une quantité supérieure. Cette diversification des produits est un avantage pour les consommateurs qui bénéficient de toutes ces faveurs. Conformément aux théories de l'avantage comparatif, les États ont développé les importations et les exportations pour en tirer des avantages et non le contraire. Les prix des produits alimentaires importés sont variables en fonction du type ou de la qualité du produit. Ils avantagent ou désavantagent le consommateur. Dans ce contexte, le producteur local est généralement le perdant. La photo ci-dessous montre divers produits alimentaires importés présents sur les marchés camerounais.

Photo 7 : Quelques variétés de produits alimentaires importés présents sur les marchés camerounais



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022

Cette photo montre quelques produits alimentaires importés. Ils sont, pour l'essentiel, constitués de conserves (beurre, fromage, lait, produits chocolatés, friandises, boissons gazeuses, jus, biscuits). Pour certains, ils sont produits à l'étranger, importés en quantité et conditionnés au Cameroun avant d'être vendus sur le marché. C'est le cas du beurre, du lait, du fromage, de certains produits chocolatés. Pour d'autres, ils sont importés sous forme de produits finis à l'exemple des friandises, des biscuits et boîtes de conserve. Avant les années 1990, les produits européens, japonais ou américains étaient les seuls, voire les rares perçus sur les marchés. Avec la libéralisation des échanges mondiaux, la montée en puissance des "dragons asiatiques" et la généralisation du phénomène de mondialisation, on a assisté à une invasion de nouveaux produits étrangers⁸¹⁶. Les produits chinois, pour la plupart, sont ceux de consommation courante, vendus à vil prix et populaires dans toute l'Afrique et même à travers le monde. Dans les villes comme Yaoundé, Douala, Bafoussam, la présence des produits étrangers n'est plus à démontrer. Jusqu'au fond du village Foyet⁸¹⁷, ce sont les produits chinois qui alimentent les populations. Ces produits sont diversifiés et sont d'une extrême variété (habits, chaussures, sacs, accessoires et parures pour hommes, femmes et enfants, téléphones, montres, ustensiles de cuisine, ameublement, jouets pour enfants, etc.). Les stocks s'épuisent généralement très vite, car c'est bon marché et répondent nettement aux besoins des populations. Elles avouent d'ailleurs trouver satisfaction puisqu'ils sont à toutes les bourses.

Il faut noter que certains produits importés bénéficient d'une subvention à la base dans le pays d'origine ; ce qui les rend concurrentiels aux produits camerounais de même type ne bénéficiant pas d'une quelconque subvention. Cela est un avantage pour le consommateur qui achète à moindre coût et au grand désespoir des producteurs locaux. La libéralisation des échanges commerciaux est, selon certains chercheurs, bénéfique aux plus démunis. Elle permet de réduire les inégalités entre les riches et les pauvres. Mais dans certains cas, elle contribue à creuser davantage les écarts entre les différentes couches sociales. Les pauvres sont généralement dépourvus de moyens et de capacités pouvant leur permettre de saisir de nouvelles opportunités offertes par le marché⁸¹⁸.

⁸¹⁶ Nguemdjouo Thierry, 49 ans, Agent au Mincommerce, Yaoundé, entretien du 22 mars 2022 ; Tchabda Simon Pierre, 57 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 10 juin 2021.

⁸¹⁷ C'est une localité située dans l'arrondissement de Njimom, dans le département du Noun, région de l'Ouest-Cameroun.

⁸¹⁸ Onana Manga, 45 ans environ, Économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 24 août 2021.

II- L'incidence des importations sur les secteurs d'activités économiques du Cameroun

Au-delà des avantages que présente cette pratique, les importations touchent particulièrement les secteurs d'activités économiques du Cameroun dans la mesure où elles contribuent davantage à fragiliser le tissu économique locale. L'étude substantielle de cette partie permet d'analyser, au cas par cas, en fonction des activités économiques touchées, l'incidence qu'ont les importations sur la dynamique interne de l'économie nationale. Cette incidence s'étend à tous les niveaux et concerne divers secteurs d'activités économiques à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

A- L'impact dans le secteur primaire

Le secteur primaire est un secteur assez important de l'économie camerounaise. Actuellement, il contribue à près de 30% au PIB national. C'est un secteur qui est largement dominé par l'agriculture. L'étude de cette sous-partie s'attarde sur l'incidence des importations des produits alimentaires sur le développement de l'agriculture du pays à travers ses répercussions chez les producteurs locaux et la concurrence avérée sur les produits alimentaires camerounais.

1- La démobilisation ou le découragement des producteurs locaux suite à l'invasion des produits agroalimentaires

Les produits alimentaires sont ceux que le Cameroun importe de l'étranger. Ils sont constitués d'une gamme assez variée de denrées telles que le riz, le poisson, le maïs, les céréales, le froment, les huiles animales et végétales, le lait. Tous ces produits importés sont/ou peuvent être produits sur place au Cameroun. Le déficit de production a contraint le pays à recourir aux produits étrangers pour combler la demande nationale de plus en plus croissante. Le Cameroun dispose pourtant suffisamment d'espace agricole pour le développement de ces cultures et bénéficie de la variance climatique (le climat équatorial dans le grand Sud et le climat tropical dans le grand Nord), d'une végétation assez clémente, d'une hydrographie avec ouverture sur l'océan Atlantique pour une bonne pratique de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. Ces produits agricoles importés n'encouragent donc pas l'augmentation de la production nationale parce que les populations ont une préférence pour les produits qui viennent d'ailleurs. Tous ces produits font partie des habitudes alimentaires des Camerounais et une part importante de ces produits consommés au Cameroun provient des importations.

2- La concurrence avec les produits alimentaires camerounais

Dans les principaux marchés de Douala et de Yaoundé que nous avons sillonnés, les produits importés trônent en première place sur les étals et sont les plus demandés par les consommateurs, ont affirmé la plupart des commerçants⁸¹⁹. Dans la majorité des boutiques visitées, les produits locaux existent certes, mais à cause de leurs coûts plus élevés que ceux venus de l'étranger, les clients préfèrent les produits importés qui coûtent peu chers et les vendeurs recherchent d'abord leur profit. L'un d'eux nous affirme clairement que : « nous les commerçants recherchons tout d'abord notre profit. Si c'est la marque importée qui se vend bien, nous commandons plus afin de satisfaire les besoins des clients. Le choix est d'avance fait pour le produit importé puisqu'au bout de la vente, il y a un bénéfice beaucoup plus substantiel »⁸²⁰. C'est pour cette raison qu'ils préfèrent se rabattre sur les préférences des clients dans le but de vite écouler leurs marchandises et avoir plus de gain ; ce qui se fait au détriment du produit local.

De nombreux commerçants préfèrent écouler les produits importés en raison d'un meilleur gain. D'après les renseignements auprès de ceux-ci, le prix du sac de sucre de 50kg de la SOSUCAM coûte autour de 32 000 FCFA, tandis que le même sac de sucre de 50kg en provenance du Nigéria voisin coûte sensiblement entre 26 000/27 000 FCFA⁸²¹. Les adeptes du sucre importé le trouvent plus abordable et plus facilement conservable. Le sucre importé fait ainsi concurrence à la marque locale, produite par la SOSUCAM, filiale camerounaise du groupe français SOMDIAA⁸²². Il faut d'ailleurs noter que le sucre camerounais tout comme la plupart de ses produits est d'excellente qualité par rapport à ceux venant de l'extérieur et dont on ne maîtrise pas toujours le circuit de fabrication ou de distribution. Pour couvrir les besoins alimentaires du pays, l'État facilite l'importation de ces produits au détriment de l'investissement dans la production locale. Il a d'ailleurs défiscalisé le riz, le blé, le poisson congelé entre 2008 et 2016 qui ont favorisé leur entrée massive au Cameroun durant cette période. Le tableau suivant évalue le niveau de consommation des produits alimentaires importés dans les ménages.

⁸¹⁹ Djouken Yannick Marcel, 35 ans, commerçant, Douala, entretien du 14 août 2021 ; Obam Obam, 31 ans, commerçant, Douala, entretien du 21 août 2021 ; Voukeng André, 45 ans, commerçant, Yaoundé, entretien du 23 avril 2021 ; Dongmo Kenfack Freddy, 40 ans, commerçant, Yaoundé, entretien du 19 juin 2021.

⁸²⁰ Fotio Wamba, 45 ans environ, membre du SYCODEW, Douala, entretien du 13 août 2021.

⁸²¹ Vouffo Honoré, 49 ans, commerçants au marché central de Yaoundé, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021 ; Ngah Elias Vincent, 40 ans environ, commerçants au marché central de Yaoundé, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021 ; Ékoulé, 43 ans, commerçants au marché central de Yaoundé, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021 ; Djomalieu Charly, 40 ans, commerçants au marché central de Yaoundé, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021.

⁸²² *Cameroon Tribune* n°11107/7306 du 02 juin 2016, p.11.

Tableau 34 : L'évaluation du niveau de consommation de quelques produits alimentaires importés et ses dérivés dans les ménages

Principaux produits alimentaires consommés dans les ménages	Ménagères du marché Acacias	Ménagères du marché Mokolo	Ménagères du marché Mfoundi	Ménagères du marché Étoudi
Riz	29	36	23	25
Pain ⁸²³	29	36	23	25
Poissons congelés	29	36	23	25
Lait	29	36	23	25
Boissons alcoolisées ⁸²⁴ et jus	29	36	23	25

Source : Tableau conçu à partir des données d'enquête de terrain

Sur un échantillon de 113 ménagères interrogées dans les marchés de Yaoundé (marchés Acacias, Mokolo, Mfoundi et Étoudi), plus de la moitié avoue préparer régulièrement le riz dans leurs menus hebdomadaires. Parmi ces ménagères, 37 affirment préparer le riz quatre fois par semaine ou plus ; 29 d'entre elles le consomment trois fois par semaine et 21 deux fois par semaine. Le reste n'a pas de fréquence statique de préparation. En ce qui concerne les poissons congelés, ils sont préparés dans les ménages en fonction de leurs variétés et en fonction des menus. Sur les 113 ménagères interrogées, 32 les préparent cinq fois par semaine, 27 le fait trois à quatre fois par semaine et les 54 ménagères restantes les préparent de façon variable, en fonction des préférences et des bourses de tout un chacun. Cette denrée est un complément alimentaire qui s'ajoute aux différentes préparations. Il est impératif pour certains menus. À défaut du poulet, de la viande ou du porc, les ménagères le sollicitent parce qu'il est bon marché. Environ 70 femmes le consomment habituellement en semaine en fonction des variétés. Pour ce qui est du pain, presque toutes avouent en consommer chaque matin au petit déjeuner, de même que le lait. Ces deux denrées sont indispensables pour le petit déjeuner. En ce qui concerne les boissons (alcool et jus), ce n'est pas systématique. On les consomme à des occasions particulières. Ces boissons peuvent être consommées au quotidien, en fonction des préférences des consommateurs.

⁸²³ Le pain est mentionné ici du fait qu'il soit fabriqué à base de blé importé.

⁸²⁴ Les boissons alcoolisées constituées de bière sont produites avec du malt 100% importé.

Cette régularité dans la consommation s'explique par la disponibilité relative de ces produits sur le marché et leur facile accessibilité à cause de leurs prix plus abordables par rapport au macabo, au plantain, à la banane-plantain, au manioc ou à l'igname qui coûtent parfois plus cher. Les facteurs qui expliquent cette préférence sont la disponibilité tant en qualité qu'en quantité, les prix variés en fonction des bourses, la facilité à préparer et le fait que ces aliments soient parmi les plus aimés de la famille, surtout les enfants pour ce qui est du riz, du pain ou du lait⁸²⁵.

B- L'impact dans le secteur secondaire

Le secteur secondaire, particulièrement caractérisé par les implantations industrielles, n'échappe pas aux effets néfastes des produits alimentaires importés. Dans la catégorie des biens importés, on enregistre les matières premières, les produits intermédiaires, les produits semi-finis et les produits finis. Parmi ces produits, il y en a qui font directement concurrence avec les produits fabriqués au Cameroun et qui déstabilisent complètement le petit producteur local. Ce sont ces types de produits qui handicapent le plus le secteur industriel camerounais à travers les produits concurrentiels. L'analyse d'impact porte ici sur les secteurs de l'industrie agroalimentaire et de l'agro-industrie, les conséquences que les importations peuvent avoir sur l'environnement industriel camerounais et la concurrence vis-à-vis des produits industriels camerounais.

1- L'impact dans le secteur industriel camerounais et la concurrence avec les produits étrangers

D'après les analyses des chapitres précédents, le Cameroun importe presque tout, du cure-dent jusqu'aux appareils aéronautiques, en passant par certains biens alimentaires. Au regard de la nature des biens alimentaires importés, le secteur manufacturier est le secteur le plus touché, plus précisément les secteurs de l'industrie agro-alimentaire et de l'agro-industrie. Il englobe l'ensemble des industries de transformation des biens assez peu développés. La capacité de production de cette branche d'activité ne permet pas toujours à ce dernier de produire à la hauteur de la demande ou de satisfaire efficacement les besoins des populations.

⁸²⁵ Mengue Armandine, 45 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 14 août 2021 ; Hawa Dadah, 39 ans, ménagère, Yaoundé, entretien du 21 août 2021 ; Enama Laurentine, 40 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 21 août 2021 ; Djongo Telebou Chancelle, 30 ans, ménagère, Yaoundé, entretien du 14 août 2021 ; Mballa Marie-Louise, 50 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 19 juin 2021 ; Kameni Véronique, 45 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021 ; Fokam Ingrid, 40 ans environ, ménagère, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021.

L'agro-alimentaire concerne les activités du secteur industriel qui transforment les matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés, pour l'essentiel, à la consommation humaine. Il regroupe la transformation des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en produits alimentaires et en boissons propre à la consommation humaine. Il intègre ainsi la production des produits associés, la fabrication des boissons alcoolisées ou non et de divers produits intermédiaires qui ne sont pas directement des denrées alimentaires. Il fournit des biens agricoles transformés dont les produits offerts sont destinés à la consommation alimentaire humaine. Dans ce secteur, le pays a une forte propension à importer pour satisfaire la demande intérieure compte tenu de sa faiblesse industrielle ou de sa faible capacité à produire.

L'agro-industrie est l'un des secteurs industriels les plus répandus au Cameroun. Elle constitue un ensemble de systèmes de production qui s'étend à toutes les entreprises et fournit des biens à l'agriculture (engrais, pesticides, machines...) et de celles qui transforment, élaborent et conditionnent les produits agricoles. C'est un secteur ayant un lien direct avec l'agriculture vu qu'il lui fournit les intrants ou œuvre pour la production ou la transformation de ses biens. Le tableau suivant fait un récapitulatif de la valeur des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016.

Tableau 35 : Récapitulatif de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016 (en millions de FCFA)

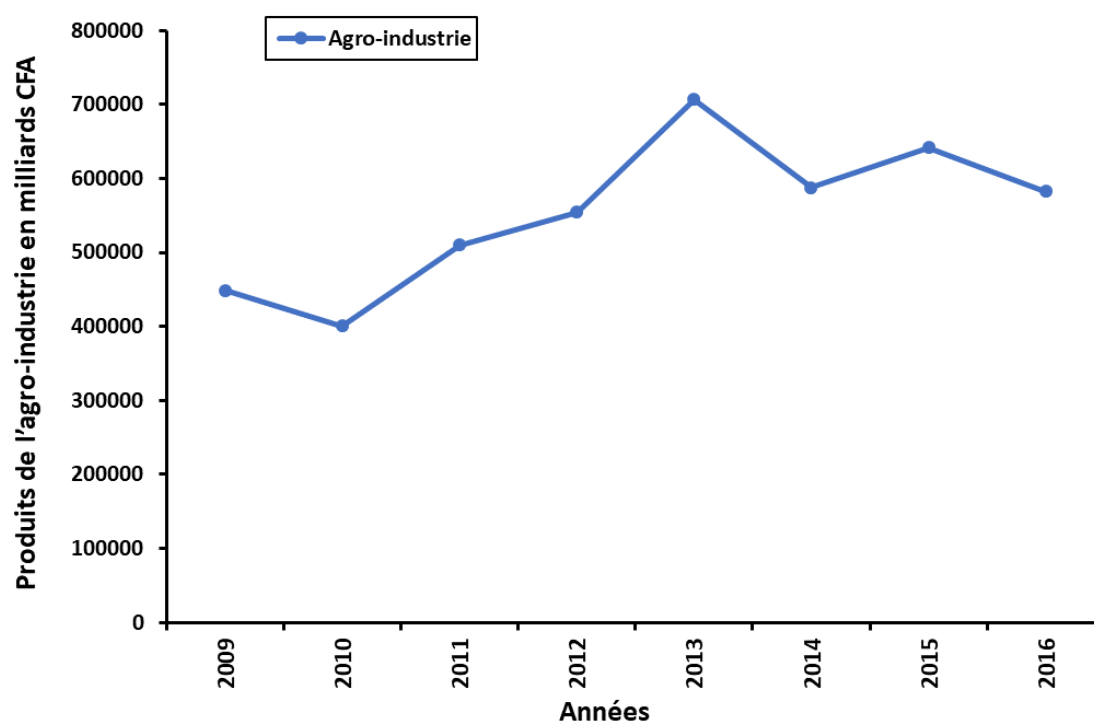
Secteur d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agro-industrie	448 978	400 735	509 703	554 229	706 850	587 938	641 395	582 471

Source : République du Cameroun, "Stratégie de développement du secteur de l'industrie et des services 2020-2030", 2020, p.28.

L'observation de ce tableau montre que les valeurs des produits de l'agro-industrie importés sont importantes. Ces produits sont généralement constitués de biens qui contribuent au développement des secteurs agricole et industriel comme les engrais, les pesticides, les intrants, les machines agricoles. Leurs importations permettent d'améliorer et d'accroître la production nationale. Comme exemple de produits agro-alimentaires importés, on a les conserves, les friandises, les confiseries, les épices, les herbes aromatiques, le beurre, le fromage, le lait, les plats surgelés, les yaourts, les pâtés, le chocolat, bref tout produit agricole ayant subi une transformation dans une usine. Cependant, il fait face à une rude concurrence avec les produits importés. Cette concurrence déloyale agit directement sur les chiffres

d'affaires des entreprises concernées. Un chef d'entreprise à Douala qui fait dans la transformation des produits agricoles avoue avoir enregistré une diminution annuelle de son chiffre d'affaires à hauteur d'environ 30%, du fait de la concurrence des produits importés⁸²⁶. Le graphique suivant permet d'apprécier l'évolution de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016.

Graphique 30 : L'évolution de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016



Source : Courbe réalisée à partir des données du tableau 35

L'évolution de la valeur des importations des produits de l'agro-industrie au Cameroun de 2009 à 2016 montre une tendance croissante de la courbe. Cela traduit le fait que le pays soit fortement dépendant des matières premières étrangères et des intrants. À cause de son sous-développement industriel, le Cameroun importe pratiquement une gamme assez variée de produits étrangers ; ce qui coûte énormément cher à l'État. Dans les années 1990, l'intervention des institutions financières internationales dans la gestion économique du pays, à la suite de la crise économique, a modifié le mode de gestion des unités de production. Elles furent privatisées, fermées pour certaines ou liquidées pour d'autres. Les répercussions dans ce secteur restent considérables. La production industrielle est ainsi affectée dans sa globalité par les

⁸²⁶ Nyangon Ndongo Frédéric, 58 ans, industriel, Douala, entretien du 13 août 2021.

pénuries d'énergie électrique qui ne facilite pas un réel fonctionnement des industries. À cela s'ajoute la concurrence des produits d'importation suite à la libéralisation du commerce, les importations frauduleuses des biens manufacturés en provenance des pays voisins et étrangers entre autres. Tous les secteurs agro-industriels du Cameroun font face à la concurrence étrangère.

Certains producteurs locaux se plaignent du fait que l'ouverture commerciale soit venue détruire leurs entreprises comme c'est le cas de certaines agro-industries camerounaises qui font dans la transformation des produits agricoles. L'incidence de la libéralisation commerciale se traduit par une importante croissance des flux commerciaux internationaux du Cameroun, en termes d'importations que d'exportations. Toutefois, au regard des analyses faites, l'essor du commerce international n'implique pas un accroissement de la production au niveau national, mais il engendre plutôt une diminution de la demande intérieure des produits locaux, une baisse considérable des revenus des populations, une réduction de la consommation dans les ménages et une aggravation de la pauvreté⁸²⁷.

D'après les enquêtes menées auprès de certaines entreprises et industries camerounaises de production des biens à Yaoundé et à Douala, près du tiers de leurs chiffres d'affaires est menacé par la concurrence des produits provenant de l'étranger⁸²⁸. Un tour dans la zone industrielle de Douala-Bonabéri a permis de recueillir quelques témoignages chez certains industriels. Parmi les 20 entreprises agro-alimentaires visitées⁸²⁹, les informateurs affirment être victimes de la concurrence déloyale des produits étrangers. La majorité des industries agro-

⁸²⁷ Atangana Manga, 56 ans, économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 25 août 2021.

⁸²⁸ Il est vrai que la concurrence déclarée se passe d'abord entre les entreprises camerounaises et les entreprises étrangères elles-mêmes implantées au Cameroun, et ensuite avec les produits étrangers venus de l'extérieur. Des chefs d'entreprises déclarent à cet effet que leurs principaux concurrents ne sont autres que les sociétés camerounaises appartenant aux étrangers. Mais cette concurrence interne peut constituer plutôt un signe de développement industriel, un atout pour l'amélioration des performances des entreprises nationales et un avantage pour le consommateur. Par contre, la concurrence la plus redoutée est celle des produits importés de l'étranger car le niveau de compétitivité est généralement très élevé. Cependant, l'avantage comparatif des produits étrangers ne tient pas toujours compte de la meilleure qualité du produit, mais très souvent aux écarts de prix parfois significatifs ; surtout que les populations se ruent généralement vers des produits moins coûteux. En réalité, certains produits étrangers (à l'instar des produits chinois ou nigériens) sont aux yeux des Camerounais de piètre qualité, mais ils sont incontournables compte tenu de leurs prix sur le marché et de leur plus grande attractivité et compétitivité.

⁸²⁹ Nous avons l'exemple des sociétés telles que : Société Africaine de Distribution Sucrière (SADISUC) qui fait dans la fabrication/conditionnement du sucre ; *OK-Foods* ; *New-Food* ; la société NAYA qui fait dans la fabrication des biscuits et laits ; MAYOR qui fait dans la production de l'huile de table, savon de ménage, etc. ; CHOCOCAM qui fait dans la transformation du cacao ; la société Source du pays (Supermont) qui fait dans la production de l'eau minérale et des boissons ; la SOTICAM qui produit les jus/jus naturel ; la Société des Céréales du Cameroun (SCC) qui fait dans la transformation des céréales importées, principalement en farine ; la Société Alimentaire d'Importation (SAFRIC) qui opère dans l'importation des produits alimentaires divers.

alimentaires fonctionnelles au Cameroun sont des firmes multinationales⁸³⁰ implantées au Cameroun ou encore des établissements privatisés où l'État détient juste des parts d'actions. L'infime minorité de ces entreprises sont celles qui reviennent aux nationaux. Au Cameroun, 50% des entreprises sont des multinationales et appartiennent aux investisseurs étrangers, 36% sont des entreprises publiques et 14% sont des entreprises du secteur privé⁸³¹.

La riziculture locale, pour ne citer que ce secteur, est étouffée par l'invasion du riz des pays asiatiques. La SODÉBLÉ, créée en 1975 et mise en service à Wassandé dans la région de l'Adamaoua pour la culture et la transformation du blé, fut liquidée après la crise économique des années 1980/1990, laissant le pays face aux importations massives de blé. À ce niveau, les importations alimentaires constituent une réelle menace pour l'agro-industrie camerounaise. Le désengagement de l'État depuis la crise économique dans les années 1990 est un sérieux problème pour le soutien et le développement du secteur privé camerounais. Une lecture entre les lignes permet de comprendre que l'abandon par l'État de son monopole dans le domaine industriel et commercial est une véritable menace dans la mesure où les produits fabriqués par les firmes étrangères et importés au Cameroun ont généralement les coûts de production et de vente beaucoup plus bas, car subventionnés par leurs pays respectifs. Cela entraîne généralement la faillite de nombreuses entreprises dans les pays à économie faible comme le Cameroun.

La concurrence naît de la libéralisation des activités économiques, de la baisse des tarifs douaniers, de la déréglementation ou de l'élimination des barrières de protection au libre-échange des biens et du progrès en matière de transport et de communication⁸³². L'avènement des produits étrangers expose les entreprises camerounaises à une vive concurrence sur leurs débouchés traditionnels et sur leurs propres marchés intérieurs, surtout qu'au pays, les initiatives de production nationale ne sont pas fortement encouragées⁸³³. Cette concurrence sur le marché national n'est pas sans conséquence dommageable pour les entreprises nationales qui opèrent plus ou moins sur des marchés quasiment protégés⁸³⁴.

⁸³⁰ Les multinationales encore appelées firmes multinationales sont des entreprises appartenant à d'autres pays et possédant au moins une unité de production à l'étranger ou ayant développées une activité commerciale, industrielle, technologique, financière au-delà des frontières de son pays d'origine, quelque soit la taille et la nationalité de ses actifs physiques et financiers et de ses effectifs employés.

⁸³¹ Propos tenus par l'économiste Dieudonné Essomba dans l'émission "Questions d'économie" sur Vision 4 Télévision, le 15 avril 2021.

⁸³² Cockburn et al., *Libéralisation commerciale...*, p.144.

⁸³³ Olomo Stéphane, 50 ans environ, économiste, Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021.

⁸³⁴ I. Tamba, "Impacts socio-politiques et économiques de la mondialisation sur l'économie camerounaise", in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l'économie...*, p.171.

Dans les années 1980/1990, le Nigéria qui était l'un des principaux fournisseurs du Cameroun constituait aussi le principal concurrent externe de l'industrie camerounaise. Il concurrençait à plus du quart (28%) de la production industrielle nationale. À cela s'ajoutent les produits provenant de l'Asie qui transitaient par le Nigéria⁸³⁵. Dès lors, les entreprises camerounaises, directement concurrencées par le Nigéria, ont enregistré une régression de leurs chiffres d'affaires. Les importations de l'essence nigériane réduisent progressivement la production du carburant camerounais. Cette concurrence concerne essentiellement les biens de consommation du secteur manufacturier⁸³⁶. L'impact réel de cette concurrence est considérable dans la mesure où les entreprises concernées ont vu leurs chiffres diminués de près de 40%⁸³⁷. Il y a des entreprises qui ne tiennent plus et ont besoin d'un soutien financier à cause de la concurrence des produits étrangers et à l'allure où vont les choses, les PME locales risquent de disparaître si rien n'est fait.

Pour échapper à la concurrence, l'État devrait faire passer au premier plan l'analyse des déterminants de la compétitivité. Cela consiste à mettre l'accent sur la qualité de la spécialisation des produits appréciés pas seulement par rapport aux conditions d'offre des produits sur le marché, mais aussi en fonction de leur adaptation à la demande⁸³⁸, surtout que l'échange international repose sur deux principes contradictoires tel que le principe de spécialisation qui est producteur de complémentarité et le principe de concurrence⁸³⁹. Le principe de complémentarité joue un rôle important dans les échanges entre les zones différemment pourvues en ressources naturelles et en facteurs de production. À ce niveau, la concurrence ne se perçoit pas véritablement. Mais il faut reconnaître que c'est du principe de concurrence que le commerce mondial tire son dynamisme⁸⁴⁰. Bien que les entreprises camerounaises aient été conçues et se sont développées dans un contexte général de protectionnisme des marchés, elles doivent désormais faire face à la concurrence qui s'est généralisée à l'échelle planétaire.

2- L'invasion des produits alimentaires étrangers et la difficile commercialisation des produits locaux

⁸³⁵ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p.82.

⁸³⁶ *Ibid.*

⁸³⁷ Meli Victor, 55 ans environ, opérateur économique, Douala, entretien du 25 août 2021.

⁸³⁸ Touna Mama, "Qu'est-ce que la mondialisation?", in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l'économie...*, p.23.

⁸³⁹ Touna Mama, "Qu'est-ce que la mondialisation?...", p.24.

⁸⁴⁰ *Ibid.*

En raison de la libéralisation commerciale et de la mondialisation généralisée, on assiste, de nos jours, dans les marchés et différents points de vente, à l'invasion des produits alimentaires étrangers qui rend parfois difficile la commercialisation des produits agricoles locaux⁸⁴¹. Les produits alimentaires étrangers abondent sur les marchés camerounais, malgré leur qualité parfois douteuse. Ces produits moins coûteux pour la plupart offrent la possibilité à chaque ménage de s'en procurer. Ainsi, toutes les bourses éprouvent moins de difficulté pour s'en acquérir. Certains importateurs camerounais avouent avoir une préférence à l'importation que d'investir dans la production nationale, vu que les produits importés rapportent plus et sont pour la plupart subventionnées par les pays exportateurs. Or, au Cameroun, c'est avec beaucoup de peine que les producteurs ont accès à certaines facilités dans leur production. Du coup, les prix à la vente chez ces producteurs sont régulièrement élevés par rapport aux produits importés qui bénéficient d'abord des conditions de production requises et des subventions allouées aux exportateurs.

Certaines familles modestes s'offrent la possibilité de se nourrir, de s'équiper ou de s'habiller décentement. Au marché chinois de Douala, par exemple, le secteur est inondé de produits chinois d'une extrême diversité au grand bonheur des Camerounais qui trouvent les prix accessibles et à toutes les bourses. Plusieurs établissements et complexes chinois y sont implantés⁸⁴² où sont vendus divers articles tels que l'agro-alimentaire, les habits, les chaussures, les draps, l'électro-ménager, etc. Les Chinois qui détiennent ces boutiques vendent en gros, demi-gros et détail ; ce qui pose un problème. Les commerçants camerounais achètent chez eux pour les revendre et parfois le prix d'un article vendu dans un magasin chinois est nettement plus bas que le prix du même article vendu par le revendeur camerounais. Les importateurs des produits chinois sont des Chinois eux-mêmes. Mais qu'à cela ne tienne, certains opérateurs économiques camerounais se sont investis dans les importations chinoises.

Lorsqu'on parcourt les supermarchés au Cameroun, on s'aperçoit que les produits importés occupent une place de choix et les rayons sont achalandés de produits étrangers en abondance. La marque importée a pris des proportions difficilement contrôlables de nos jours. Les marchés sont inondés de produits étrangers rendant de plus en plus difficile la commercialisation des produits locaux, encore qu'il faudrait se poser la question sur la

⁸⁴¹ Surtout que des produits agricoles locaux sont confrontés à de sérieux problèmes de production, de transport et de commercialisation/écoulement dans les marchés. Le problème d'intensification des cultures agricoles au Cameroun réside surtout dans les moyens de transport, les débouchés, etc. Les problèmes de conservation y sont également liés ainsi que celui du manque de produits de traitement phytosanitaire sur le marché.

⁸⁴² Parmi ces structures de commerce, nous avons les Ets Lin Mei Quing, Weng Pingbeng, Huang Yan Ting, Jin Mao, Hao Long Da Sha, Mei Jia Jia.

disponibilité quantitative et qualitative de ces derniers. La commercialisation des produits locaux pose encore de sérieux problèmes dans l'activité économique au Cameroun. Dans les années 1978, le commerce intérieur, bien qu'étant peu structuré, se caractérisait par l'importance des différents courants commerciaux qui provenait de l'intérieur du pays⁸⁴³. À ce moment, les produits alimentaires vendus étaient ceux issus de la production nationale. C'est surtout le commerce de détail qui demeurait prédominant tant pour les produits vivriers que pour les produits manufacturés fabriqués localement ou, à la rigueur, importés. Le ravitaillement des denrées alimentaires était assuré par la production locale et consommé à l'intérieur du pays. Le commerce en gros était pratiquement inexistant. C'est dans la zone Sud que se limitait le commerce extérieur grâce au port de Douala, Kribi et ses annexes de Campo et Lokoundjé, ainsi qu'à la frontière avec le Gabon et la Guinée équatoriale⁸⁴⁴.

De nos jours, pour apercevoir un produit camerounais sur le marché, soit ce sont les vivres ou les produits manufacturés, mais de faibles quantités. Quand bien même il en existe, il ne l'est pas à 100%⁸⁴⁵. On va dire qu'un ou plusieurs ingrédients à base duquel le produit a été fabriqué a ou ont été importé(s). Les produits locaux aperçus en quantité assez réduite dans certaines surfaces sont quasiment isolés au fond des rayons. En fait, ce sont les produits étrangers qui ont une forte visibilité au détriment de la promotion du *made in Cameroon*. Cet état de choses n'encourage pas la consommation des produits locaux. C'est dire en quelque sorte que ces produits qu'on qualifie généralement de mineur n'ont pas de place dans ces espaces marchands. La question fondamentale qu'on se pose, c'est à quand la valorisation effective des produits locaux ?

C- L'impact sur les activités du tertiaire : le commerce

Pour ce qui est de l'impact des importations sur le secteur tertiaire, le commerce est l'aspect le plus touché. Il génère non seulement les bénéfices aux commerçants, mais handicape la commercialisation des produits locaux. Pour les biens marchands, il faut dire que le secteur commercial est responsable de la diffusion des produits étrangers sur le territoire national. Cette logique rend difficile la commercialisation des produits locaux, entraînant leur non-valorisation par les populations qui développent, de plus en plus, des penchants pour les produits étrangers.

1- La difficile commercialisation des produits camerounais

⁸⁴³ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p.27.

⁸⁴⁴ Toukam Dimitri, 76 ans, ancien commerçant, Yaoundé, entretien du 16 juin 2021.

⁸⁴⁵ Olomo Stéphane, 50 ans environ, économiste, Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021.

Un recensement général des entreprises a été effectué en 2009 où on dénombrait 93 969 entreprises et établissements en activité au Cameroun, dont 35,1% à Douala et 23,9% à Yaoundé⁸⁴⁶. Le bilan de ce recensement a permis de constater la prédominance du secteur tertiaire avec 86,5% des unités recensées contre 13,1 % pour le secteur secondaire et 0,4% seulement pour le secteur primaire⁸⁴⁷. Les principales conséquences de cette répartition inégale des unités de production sont la prolifération des activités commerciales et la faible revalorisation des ressources locales⁸⁴⁸. À ce rythme, on a assisté au développement de l'activité commerciale qui a le plus développé les entreprises étrangères au détriment de l'activité industrielle locale. Cette situation résulte du fait que le marché camerounais est fondé sur la demande des ‘‘produits de luxe’’ non fabriqués localement et la faillite de certaines industries durant la période de crise économique n’a pas facilité les choses. Ces industries étaient pourtant destinées à la production des biens de consommation de masse dont le marché n’existait pas ou des biens de luxe dont l’avantage comparatif était en défaveur du Cameroun. La mondialisation en est l’un des facteurs explicatifs. Teo Chee Hean et Neal Mercedes la traduit en ces termes :

La mondialisation est souvent déconcertante. [...] La mondialisation a suscité un nationalisme nostalgique et défensif en Amérique, en Europe et dans bien des pays en développement. Elle a donné lieu à de nouvelles formes de protectionnisme et posé de nouveaux défis au système mondial du libre-échange. Dans certains pays, elle a conduit à un examen de conscience approfondi sur la culture et l’identité nationales. Les individus sont amenés à s’identifier à leur communauté au niveau le plus particulariste, pour donner à leur existence un semblant d’ordre et de continuité⁸⁴⁹.

Globalement, dans les marchés, les produits locaux sont peu compétitifs et quand bien même ils le sont, les prix restent élevés et ne sont guère à la disposition de toutes les bourses. Bref, il ne suscite pas l’adhésion des Camerounais. On a toujours une préférence pour ce qui vient d’ailleurs. Les produits étrangers déclenchent en fait une concurrence âpre qui s’accompagne de l’apparition de nouveaux produits, des campagnes spectaculaires de promotion ou de publicité et surtout de réduction de prix. Ceux des entreprises qui ne s’adaptent pas au nouveau climat concurrentiel ou qui ne sont pas capables de vite réagir et de modifier leurs stratégies sont ainsi condamnés à disparaître par la faillite, l’absorption ou la fusion⁸⁵⁰.

2- La non-valorisation des produits locaux

Les produits issus des entreprises camerounaises manquent de compétitivité parce que certains préalables n’ont pas été pris en compte lors de la fabrication desdits produits ou lors de

⁸⁴⁶ MINEPAT, ‘‘Plan de modernisation de l’économie...’’, p.39.

⁸⁴⁷ *Ibid.*

⁸⁴⁸ *Ibid.*

⁸⁴⁹ Teo Chee Hean et Neal Mercedes, ‘‘Interdépendance et conduite...’’, p.868.

⁸⁵⁰ Touna Mama, *L’économie camerounaise...*, p.96.

la création de l'entreprise elle-même. C'est la raison pour laquelle les produits importés gagnent du terrain et sont les plus préférés des populations. Pour créer une entreprise de production compétitive et de valeur, les stratégies de base théorique doivent être prises en compte de façon combinée. La première stratégie consiste à aborder la création d'entreprises par une activité connue. Deuxièmement, il faut aborder la création d'entreprises par l'application nouvelle d'une technologie connue. Troisièmement, la création doit reposer sur l'innovation technologique pure⁸⁵¹. Mais le constat fort évocateur est que très souvent, c'est parfois une seule (ou même pas du tout) de toutes ces stratégies qui est utilisée par la quasi-totalité des entreprises créées ou en cours d'activité au Cameroun. Il s'agit de celle conduisant à la création d'entreprises par le biais d'une activité connue, essentiellement basée sur la création des entreprises de substitution aux importations et la création d'entreprises de valorisation de la matière première locale⁸⁵². De toutes ces entreprises créées, très peu sont fondées sur la création des produits innovants. Celles qui font même dans la transformation des produits locaux ne sont pas compétitives et font face à la concurrence des produits étrangers qui sont plus compétitifs.

L'importation de ces produits ne favorise pas la valorisation des produits camerounais. Le problème avec les importations est qu'il y a un risque d'acculturation, notamment dans la diffusion d'un mode de consommation susceptible de détériorer les valeurs culturelles des acteurs sociaux qui subissent des coûts extravertis. Le privilège et la valeur sont donnés ici aux produits importés au détriment de ceux locaux. Si le Camerounais donne plus de la valeur aux produits venus d'ailleurs tout en délaissant les produits locaux, c'est un réel problème pour la valorisation des produits du terroir et l'émergence des entreprises nationales.

III- L'impact des importations alimentaires sur la macro et la microéconomie

En dehors de l'impact dans divers secteurs d'activités, l'incidence des importations se situe aussi sur l'économie en général. C'est l'économie dans son ensemble qui est ainsi impactée. Les importations des biens fragilisent les structures économiques dans leur globalité. Ce sont tous les aspects économiques qui sont touchés par l'entrée des produits étrangers au Cameroun. Ces derniers exercent une influence au niveau macroéconomique et sur le plan microéconomique. Dans cette partie, l'étude s'étend à tous les secteurs de l'économie en général et est consacrée à l'analyse d'impact sur les plans macro et microéconomique.

A- L'incidence sur le plan macroéconomique

⁸⁵¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.96.

⁸⁵² L. Kombou, "L'impact de la mondialisation des marchés sur le positionnement stratégique des entreprises camerounaises", in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l'économie...*, p.241.

La macroéconomie peut se définir comme la branche des sciences économiques qui étudie les caractéristiques globales de l'activité économique d'un pays constitué du PIB, de la masse monétaire, de la consommation et des échanges commerciaux. Les importations entraînent des répercussions sur des indicateurs économiques qui sont des aspects assez déterminants de l'économie nationale. Elles ont ceci de particulier qu'elles accentuent la dépendance économique du pays vis-à-vis de l'extérieur, contribuent davantage au sous-développement des industries locales et favorisent le développement de la contrebande, entraînant de sérieux dommages aux recettes fiscales et douanières.

1- La détérioration de la balance commerciale

Depuis quelques années, la question des importations suscite des débats au sein de l'opinion publique. Les experts en la matière sont unanimes sur le fait que l'entrée massive de produits étrangers sur le territoire camerounais contribue davantage à détériorer le solde commercial et déséquilibre la balance commerciale. La facture des importations qui ne cesse de s'alourdir impacte significativement sur la balance commerciale. Il n'y a pas d'équilibre entre les importations et les exportations du pays. Les exportations qui sont censées ramener les devises dans le pays sont dominées par les importations qui sont de nature à faire fuir les devises. C'est clair que les importations dominent largement sur les exportations ; ce qui constitue un frein à la croissance économique du pays.

Durant toutes ces années d'importation, la balance commerciale ne cesse de se creuser. Les importations impactent considérablement sur la balance commerciale. La facture des importations des produits de première nécessité des produits de consommation courante s'élève à plusieurs centaines de milliards chaque année. On constate d'ailleurs que cette facture est croissante chaque année. Les rapports économiques du Cameroun⁸⁵³ attestent de ce que les importations constituent un frein au développement de l'économie camerounaise. Ces dernières années, on a constaté une hausse au niveau du volume d'importation des produits alimentaires représentant un coût de près de 10 000 milliards de FCFA sur une période de trois ans, allant de 2015 à 2017 contre 7 800 milliards de FCFA entre 2010 et 2014⁸⁵⁴. Cette sortie massive de devises contribue à détériorer davantage le solde commercial des biens qui est déficitaire chaque année. Sur les finances publiques, certains produits alimentaires de première nécessité consommés dans les ménages ont été subventionnés entre 2008 et 2016 à travers les mesures

⁸⁵³ MINADER, "Bilans alimentaires de 2011 à 2015 du Cameroun", octobre 2018.

⁸⁵⁴ *Investir au Cameroun*, n° 83, mars 2019, p.10.

de défiscalisation instaurées en 2008 après la crise alimentaire⁸⁵⁵. Cela génère un important manque à gagner au niveau des recettes d'importations. La balance commerciale se creuse sous le poids des importations. Ce sont autant de devises qui s'envolent et les finances publiques en prennent un sérieux coup.

Dans un système économique normal, les exportations sont à encourager et les importations doivent être faites dans la mesure du strict nécessaire. Mais pour le cas du Cameroun, c'est l'inverse qui se produit. On a l'impression que l'importation répond favorablement aux attentes du pays en ce sens qu'elle permet de combler le déficit en termes de production. Pourtant, cette logique plonge davantage le pays dans la dépendance et n'encourage pas la production qui est censée assurer les besoins nationaux et exporter le surplus de la production vers l'extérieur afin de ramener les devises. C'est en millions de tonnes que le Cameroun produit les vivres chaque année (banane-plantain, manioc, patate, taro, tomate, maïs, igname, sorgho, mil, pomme de terre, huile de palme, etc.)⁸⁵⁶. Pour la majorité, ces produits prennent la voie des exportations ou alors traînent et pourrissent dans certains grands bassins de production enclavés. Le pays exporte aussi les produits bruts. Cette production est à même de supporter et de soutenir la consommation locale impactée par la sous-industrialisation et l'enclavement.

L'industrialisation joue alors un rôle important en matière d'inversion de la balance commerciale dans la mesure où elle permet non seulement la transformation sur place de certains produits qui peuvent limiter les importations, mais elle participerait aussi à l'équilibre de la balance commerciale à travers la régulation des exportations. Les économistes encouragent les pouvoirs publics à œuvrer pour l'augmentation de la production, principal moteur de croissance et au développement industriel. Les nations averties luttent contre les importations démesurées et travaillent dans la vente des produits à l'extérieur. Un pays dont la balance commerciale est constamment déficitaire n'est pas autonome en matière de production et réduit ses chances de développement. Le Cameroun est aujourd'hui contraint à importer plus qu'il n'exporte puisqu'avec l'augmentation de sa population au fil des années, les besoins croissent, mais les investissements ne suivent pas. On produit moins alors que les besoins sont évidents. L'État ne peut que favoriser la politique d'importation, étant donné qu'on ne produit pas suffisamment.

⁸⁵⁵ INS, "Évolution des importations...", p.12.

⁸⁵⁶ *Ibid.*

2- La dépendance alimentaire d'un pays aux potentiels de production vis-à-vis de l'extérieur

En termes d'importation, la dépendance est la nécessité de recourir aux importations directes et/ou indirectes d'autres pays de façon continue ou structurelle. La théorie marxiste de la dépendance postule que la colonisation et les relations postcoloniales marquées par la signature des accords de partenariat économique ont influencé les structures économiques et sociales des pays en voie de développement. Cela est fonction des intérêts et des besoins des pays développés respectifs ayant le quasi-monopole des relations avec ceux sous-développés. Il en résulte la création des besoins alimentaires ou non introduits pendant la période coloniale dans les pays du Sud (comme les pays africains, notamment le Cameroun) qui, après avoir été introduits par les pays dominants, ont créé une dépendance et sont en même temps devenus les besoins des populations de ces mêmes pays. Cette situation de dépendance apparaît dès lors comme un rapport d'exploitation économique des pays du Nord envers les pays du Sud⁸⁵⁷. La théorie de la dépendance permet à ce niveau d'analyser la coopération du Cameroun avec ses partenaires commerciaux que sont la France et les autres pays de l'UE sous le prisme de la survivance d'un pacte colonial. Ces pays se nourrissent de la pauvreté et du sous-développement qu'ils entretiennent au Cameroun comme dans d'autres pays ACP à travers l'exportation massive des produits manufacturés industriels et l'importation des matières premières⁸⁵⁸.

La dépendance du Cameroun s'est aggravée, car le pays doit impérativement recourir aux importations pour nourrir sa population au point que les mesures pour l'atténuer semblent difficiles à trouver. Il se rapporte essentiellement à l'extraversion économique qui fait que le pays produit davantage ce qu'il ne consomme pas et consomme moins ce qu'il ne produit pas. Cette dépendance est créée par des facteurs comme la mauvaise influence de la manne pétrolière, le développement de la classe élitiste, le délitement du tissu productif local par les produits usagés, une évolution différentielle de l'offre et de la demande, entre autres⁸⁵⁹. L'accroissement de la dépendance du pays en produits importés est aussi parfois associé au phénomène d'urbanisation accélérée que connaît la plupart des pays du monde. Cette augmentation signifie que les besoins des populations augmentent, laissant percevoir l'écart considérable entre la production et la demande. En réalité, la disponibilité des ressources sur la

⁸⁵⁷ Nopudem, *Le Cameroun dans l'accord de partenariat de Cotonou...*, p.20.

⁸⁵⁸ *Ibid*, p.21.

⁸⁵⁹ MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035...", pp.22-23.

base de la production locale est insuffisante. Le pays se trouve dans une situation d'incapacité à subvenir aux besoins des populations à partir des ressources locales existantes et le recours aux importations semble la seule issue pour satisfaire la demande nationale. Au regard des chiffres sans cesse croissants en matière d'importation, la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur est connue. Théoriquement, il est difficile d'imaginer un pays autonome, indépendant et autosuffisant. La théorie de la dépendance trouve tout son sens ici. Jean-Marie Gankou le souligne en ces termes :

Les différences dans les dotations des facteurs de production ou des biens, en général, le progrès technique qui perfectionne les moyens de communication sont autant de facteurs qui favorisent, de nos jours, les échanges commerciaux internationaux et rendent les économies des différents pays interdépendantes. Ce qui fait qu'aujourd'hui on peut affirmer que l'autarcie économique est humainement inconcevable. C'est pour cette raison que les pays aussi vastes et aussi développés que les États-Unis et l'URSS participent aux échanges internationaux, non seulement pour des motifs politiques, mais aussi pour exporter les excédents de certaines de leurs productions ou encore pour combler leur déficit dans le domaine de certains biens qu'ils ne produisent pas encore ou qu'ils produisent insuffisamment⁸⁶⁰.

Ce dernier paramètre est celui qui concerne le Cameroun, car les performances économiques du pays sont insuffisantes et, de ce fait, le contraignent à importer les produits de natures diversifiées, partant des produits alimentaires jusqu'aux produits manufacturés. Cependant, le paradoxe qui se crée entre la capacité de production du Cameroun et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur est incompréhensible. Le pays est pourtant doté d'une diversité de ressources abondantes susceptibles de développer à suffisance les différents secteurs de production. Les statistiques toujours croissantes des importations camerounaises montrent à suffisance la vulnérabilité de l'économie et sa dépendance sans cesse croissante vis-à-vis de l'extérieur. Il dépend largement de l'extérieur que ce soit en termes de produits alimentaires, de biens de construction ou d'équipement. Paul Biya, lors de son adresse à la nation camerounaise le 31 décembre 2018, a souligné que :

Certains de nos problèmes tiennent au fait que les structures de notre économie nous rendent très dépendants de l'extérieur et en particulier des cours de nos produits de base. J'ai souvent dit que nous sommes en situation de produire une grande partie ce que nous importons, qu'il s'agisse de produits d'origine agricole ou industrielle. Il faudra absolument en tenir compte. La montée du protectionnisme ne nous laisse guère le choix⁸⁶¹.

En termes d'importations, le Cameroun dépend largement de l'extérieur pour couvrir sa demande en produits alimentaires et bien d'autres dans presque tous les domaines industriels.

⁸⁶⁰ Gankou, *Échange et développement...*, p.5.

⁸⁶¹ Paul Biya, Extrait du discours du 31 décembre 2018, <https://www.wathi.org/discours-etat-au-cameroun/>, consulté le 12 mars 2020.

Environ 25% de céréales consommées au Cameroun sont importées⁸⁶². Cette dépendance traduit une insuffisance de la dynamique interne en matière de production de biens. C'est ainsi que le pays reste dépendant à l'importation pour certains produits tels que le lait, les céréales (principalement le riz et le blé), les poissons et fruits de mer, le sucre, le maïs ainsi que d'autres aliments. Le tableau ci-dessous présente le taux de dépendance de quelques produits alimentaires à l'importation.

Tableau 36 : Taux de dépendance du Cameroun aux importations (en %) de certains produits de 2010 à 2015

Groupe	Produits	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Céréales	Blé	100,25	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Riz	74,25	74,56	75,24	81,27	75,29	72,48
	Malt	101,43	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Maïs	2,39	0,39	0,98	0,57	1,60	0,44
Laits	Beurre de lait de vache	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Lait entier en poudre	98,67	99,13	99,02	98,87	99,05	98,91
Sucres et édulcorants	Betteraves à sucre	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Sucre centrifuge brut	87,61	76,00	60,96	61,17	31,59	29,74
Poissons et fruits de mer	Poissons congelés	123,40	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Poissons de mer frais	50,67	40,00	40,00	40,50	33,38	16,11
	Poissons démersal frais	93,23	29,57	21,68	80,36	82,29	81,40
	Poissons d'eau douce	10,08	10,09	10,12	14,31	21,71	5,98
Huiles végétales	Huile d'olive	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Huile de tournesol	100,09	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Huile de palme	9,19	4,52	0,22	2,75	3,67	0,84
Boissons alcoolisées	Boissons alcoolisées	22,97	18,97	23,87	54,16	50,36	28,50
	Vins	100,03	110,77	100,00	100,00	100,00	100,00
Stimulants	Thé	20,35	0,00	0,00	12,78	21,76	16,23
Autres aliments	Aliments pour enfants	101,45	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Autres aliments	10,98	7,53	7,82	8,66	10,33	10,90

Source : MINADER, "Bilans alimentaires...", p.85.

D'après ce tableau et selon les analyses, les chiffres sont révélateurs de la dépendance alimentaire du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur et de la sortie massive des capitaux. Les biens de consommation courante impactent fortement la balance commerciale. Le pays dépend des importations pour couvrir sa demande en produits alimentaires. Ce qu'on constate dans ce tableau est que certaines catégories de produits dépendent entièrement ou presque des importations comme le blé, les betteraves à sucre, certaines huiles végétales (huile d'olive et huiles de tournesol), les vins, le lait, les poissons congelés et les aliments pour enfants.

⁸⁶² Ada Etoa Honoré, 45 ans environ, importateur de céréales, Yaoundé, le 9 février 2021 ; Oum Benoît, 57 ans, importateur des produits alimentaires variés, Yaoundé, entretien du 9 février 2021.

En ce qui concerne la catégorie des céréales, le blé consommé au Cameroun est importé à 100%, ainsi que le malt, ingrédient important qui entre dans la fabrication des boissons alcooliques telles que les bières. Pour ce qui est du riz, le pays dépend à plus de 80% de l'extérieur, pourtant les conditions naturelles de production de cette denrée adulée par les populations sont réunies. Le lait consommé au Cameroun est largement importé et ce, à hauteur de 100%. Le sucre est aussi importé et c'est l'interdiction de l'importation de ce produit depuis 2014 qui a fait accroître la production de la SOSUCAM, entreprise nationale, qui assure le monopole de fabrication sur l'étendue du territoire. Chaque année, pendant le mois de Ramadan, la demande nationale en sucre augmente du fait de la forte consommation de ce produit chez les musulmans. Cela traduit la dépendance accrue du pays.

D'après le Mincommerce, la demande nationale en riz oscille entre 225 000 et 250 000 tonnes. La production locale n'est que de 15 000 tonnes⁸⁶³. Le poisson aussi n'échappe pas à la contrainte de l'importation. La consommation globale est de 550 000 tonnes par an et près de la moitié est importée. La production locale avoisine les 350 000 tonnes et l'aquaculture est estimée à 10 000 tonnes⁸⁶⁴. C'est aussi le cas du blé que le pays importe suffisamment. En 2020, il en a importé 860 000 tonnes pour une dépense de près de 150 milliards de FCFA pour l'État⁸⁶⁵. Ainsi, une importante partie des devises nationales servirait à l'importation des biens alimentaires, indispensables à la nutrition des populations, pourtant ces biens peuvent être produits sur place ; ce qui compromet la politique d'industrialisation. Le Cameroun reste dépendant de l'extérieur en produits agricoles. L'image suivante montre quelques variétés de laits importés pour enfants.

Photo 8 : Quelques variétés de laits importés pour nourrissons

⁸⁶³ INS, “Évolution des importations...”, p.7.

⁸⁶⁴ *Ibid.*

⁸⁶⁵ *Ibid.*



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022

La photo ci-dessus montre quelques variétés de laits pour nourrissons tels France lait, Blédilait, Nursie confort qui sont produits par des firmes étrangères. La consommation de ces laits par les nourrissons varie en fonction de leurs âges, et ce dès la naissance. Les mères d'enfants sont de plus en plus adeptes de l'utilisation de ces aliments. L'allaitement exclusif au sein adopté par les mamans d'antan tend à disparaître. Les femmes en milieu urbain, majoritairement, optent, de plus en plus, pour une alimentation mixte pour leurs bébés. Plusieurs facteurs expliquent cela. On a le fait qu'elles soient de plus en plus entreprenantes et constamment occupées au travail à longueur de journée et ne disposent plus de temps suffisant pour allaiter convenablement leurs enfants. L'autre fait qui peut expliquer cela c'est le suivisme, car l'imaginaire populaire perçoit l'alimentation aux produits importés comme un luxe. L'image suivante présente une autre variété des préparations importées pour enfants.

Photo 9 : Les préparations importées pour enfants



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022

Cette photo affiche quelques produits qui s'assimilent à la nutrition des enfants de bas âges. Ces préparations sont un composé d'aliments nutritionnels qui fortifient et facilitent la croissance du nourrisson. Elles sont généralement utilisées à partir de six mois. L'impact de ces produits dans la société se traduit par une fragmentation des couches sociales. Ce qui fait que les mères d'enfants sont influencées en ce sens que le luxe qui se dessine derrière l'utilisation de ces produits importés colle des étiquettes aux populations. Celles qui les utilisent sont perçues comme des riches, contrairement aux autres qui sont restées dans les traditions ancestrales avec l'alimentation aux seins exclusives et aux nourritures locales.

Le poisson congelé lui aussi est importé. Il en est de même pour les huiles végétales, les boissons, notamment les vins et les aliments pour enfants. Ces produits sus-évoqués présentent un taux de dépendance relative de 100% et pourtant, ils peuvent être produits sur place au même titre que les vivres et les tubercules ou alors remplacés tout simplement par des équivalents. En valeur relative, les dépenses liées aux importations de ces produits représentent en moyenne près de 19% des importations totales⁸⁶⁶. Parmi les produits alimentaires les plus importés au Cameroun, le riz, les poissons surgelés, le blé, le lait en poudre ou concentré et les sucres viennent en tête. Ces cinq produits représentent environ 67% du total des importations des produits alimentaires en 2016⁸⁶⁷.

⁸⁶⁶ INS, "Évolution des importations...", p.3.

⁸⁶⁷ INS, "Évolution des importations...", p.4.

Depuis l'instauration de la Nouvelle politique agricole (NPA), la diversification agricole n'a véritablement pas eu lieu. C'est en fait un constat d'échec puisque la majorité des investissements a été orientée vers les cultures d'exportation, tandis que les cultures vivrières étaient marginalisées ou alors, dans le cas échéant, étaient destinées à l'exportation vers les pays voisins sans souci majeur de la satisfaction préalable des besoins internes. Les cultures d'exportation même si elles peuvent se prévaloir de générer quelques recettes à travers les exportations et d'assurer la distribution d'un revenu de près de 160 milliards de FCFA aux petites exploitations, n'ont pas permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire⁸⁶⁸. La preuve en est que le pays importe toujours plus de produits alimentaires. Cette logique de développement des cultures de rente enfonce davantage le pays dans la vulnérabilité et fragilise, de ce fait, son économie toute entière au rythme de la détérioration des termes de l'échange⁸⁶⁹.

À l'évidence, une structuration de tous ces secteurs au niveau national s'impose. Certes on ne peut guère envisager un pays doté d'une autosuffisance absolue, on peut cependant envisager d'importer au besoin certains produits nutritifs et en exporter d'autres. Mais il faudrait un équilibre de telle sorte que les produits importés représentent un faible volume et une faible valeur par rapport aux besoins nationaux de façon à permettre l'éclosion de la production locale et que les importations n'aient pas tendance à s'accroître régulièrement⁸⁷⁰. Les importations massives des produits étrangers témoignent de la nécessité que le gouvernement devrait plus consentir les efforts à accroître la production nationale pour pouvoir satisfaire la demande des populations. Les productions nationales, marquées par un sous-développement industriel flagrant, ne suffisent pas toujours pour couvrir l'ensemble des besoins.

3- Le sous-développement des industries locales

L'industrie manufacturière camerounaise reste et demeure encore très faible quand bien même le pays dispose d'énormes potentialités. Pour diverses raisons, la capacité d'offre économique camerounaise est relativement faible. Cette situation est son principal obstacle pour résister aux invasions des produits étrangers. Le secteur privé national n'est pas suffisamment développé et sa croissance est limitée par la faible capacité financière des entrepreneurs locaux et la qualification insuffisante de la main-d'œuvre. En plus, les techniques de production dans la plupart des industries demeurent rudimentaires et les possibilités de financement de

⁸⁶⁸ J. A. Nopoudem, "Enjeux et défis du développement de l'agriculture camerounaise", in Tamekamta et Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole...*, p.74.

⁸⁶⁹ *Ibid.* pp.74-75.

⁸⁷⁰ J.-C. Verez, "Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques repères méthodologiques", in *Études rurales*, n°115-116, 1989, pp.199-200.

l'économie par le secteur bancaire local sont limitées du fait des difficultés et problèmes internes⁸⁷¹. À cela s'ajoutent des moyens financiers limités, une main-d'œuvre peu qualifiée, une puissance économique faible, l'absence de la recherche entraînant une capacité d'innovation presque nulle, des entreprises peu rentables en termes de chiffres d'affaires et peu exportatrices⁸⁷². Ce sont autant de facteurs qui entravent l'augmentation de la productivité. Léon Kaptue estime que :

La responsabilité du retard pris par la plupart des pays de l'Afrique noire dans le domaine industriel incombe à la colonisation. En effet, les puissances coloniales ne se souciaient pas en général d'installer des usines dans leurs territoires d'outre-mer qu'elles considéraient avant tout comme des fournisseurs de matières premières et des acheteurs de produits fabriqués⁸⁷³.

En plus de cette fragilité excessive, les entreprises camerounaises se trouvent confrontées à une concurrence étrangère de plus en plus forte au fur et à mesure que les produits étrangers inondent les marchés nationaux et que s'estompent les éléments du protectionnisme qui leur ont jadis permis d'avoir des performances relatives⁸⁷⁴. Sous l'effet cumulé de l'avènement des crises économiques et alimentaires, la chute des cours des matières premières, la baisse de la demande intérieure des produits locaux et la concurrence des produits étrangers, la plupart des branches industrielles ont fortement régressé. Le secteur des biens de consommation est particulièrement touché par cette concurrence des produits étrangers avec une baisse de près de 40% de leur production⁸⁷⁵. Avec l'ouverture des frontières, on a assisté à l'entrée progressive des produits étrangers ayant déjà des labels témoignant d'une crédibilité et d'une garantie de qualité qui entrent en concurrence avec les produits locaux dont certains ne sont pas si mal et peuvent tenir face à la concurrence. Le seul problème avec les produits locaux c'est qu'ils ont difficilement accès aux marchés occidentaux à cause des normes très rigides. Seules les multinationales résistent encore, malgré cette concurrence âpre.

Sur le marché national, les importations des produits étrangers surtout ceux provenant de la Chine fragilisent les secteurs d'activités économiques. Les petits commerces qui comprennent la vente de la confiserie, la biscuiterie, la poterie artisanale, l'industrie du textile, l'industrie de la fabrication des chaussures plastiques et des produits divers en sont impactés⁸⁷⁶. Les producteurs camerounais, rencontrés dans le cadre de cette étude, ont une image négative

⁸⁷¹ Tamba, "Impacts socio-politiques et économiques...", p.171.

⁸⁷² *Ibid.*

⁸⁷³ L. Kaptue, "Les activités industrielles au Cameroun sous-administration française (1916-1960)", Mémoire du Diplôme des Études Supérieures en Histoire, Université de Yaoundé, 1975, p.1.

⁸⁷⁴ L. Kombou, "L'impact de la mondialisation des marchés sur le positionnement stratégique des entreprises camerounaises", in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l'économie...*, p.239.

⁸⁷⁵ *Ibid.*

⁸⁷⁶ R. Plate, *Cooperations économiques et commerciales Chine-Cameroun : États des lieux*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2005, p.6.

des Chinois. Ils estiment que la Chine a envahi le marché local. Dans le secteur de l'agro-alimentaire par exemple, les produits chinois font concurrence aux productions des petites unités de production camerounaise. Cette catégorie d'opérateurs économiques est d'autant plus fragile qu'elle est constituée en majorité d'opérateurs économiques à faible capacité de production.

Dans la distribution des biens de consommation courante, les grossistes chinois adoptent parfois des comportements peu ordinaires. Ils organisent généralement la mévente de leurs produits aux commerçants locaux. Par cette stratégie, ils jouent à la fois le rôle de grossiste et de détaillant. Dans le cadre des ventes en détail, ils pratiquent des prix largement en deçà du prix officiel recommandable, au détriment du prix d'achat des commerçants locaux. Ceux – ci leur reprochent également leur mode de vie qui ne favorise pas la consommation des produits locaux. Bref, aux yeux des Camerounais, ils sont considérés comme des exploitants impitoyables de l'économie camerounaise⁸⁷⁷. Il faut aussi dire que parmi les produits importés, il y en a qui sont certes concurrentiels aux produits locaux comme les produits agricoles ou alimentaires, mais d'autres par contre sont, à la fois, concurrentiels et complémentaires comme le riz, le maïs, le blé, entre autres dans la mesure où ils complètent le déficit de la production nationale. C'est dire que ces produits œuvrent pour le renforcement des structures économiques du pays.

4- Le développement de la contrefaçon des produits, de la contrebande et les pertes des recettes fiscales

La contrebande et la contrefaçon sont des pratiques anciennes et bien connues dans le monde, surtout aux frontières des États dont l'ampleur actuelle est assez préoccupante. Les produits importés sont davantage constitués de produits contrefaits. De plus en plus, l'offre et la demande du marché noir de la contrefaçon gagnent du terrain. Les laboratoires insolites sortent de terre pour fabriquer et vendre des produits non conformes et illicites à la consommation ; ceci au grand mépris de la réglementation qui prévoit entre autres une amende de 10% du chiffre d'affaires de toute structure contrevenante⁸⁷⁸. Les produits contrefaits sont généralement introduits au Cameroun par voie de contrebande.

Par définition, la contrefaçon est la reproduction ou l'imitation d'un concept ou d'un produit sans avoir le droit ou l'autorisation préalable du concepteur et en affirmant ou en laissant

⁸⁷⁷ *Ibid.* p.9.

⁸⁷⁸ Atangana Manga, 56 ans, Économiste à la CCIMA, Douala, entretien du 25 août 2021 ; Onana Merveille, 37 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 23 juin 2021

présumer que la copie est authentique. C'est aussi l'utilisation totale ou partielle d'une marque sans l'autorisation du propriétaire en laissant présumer que la copie est authentique. Elle est considérée comme un préjudice au droit de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire, par exemple, imiter un produit d'une grande marque qui existe déjà. Elle touche presque tous les domaines de la production industrielle. Ce sont surtout les produits de grande consommation qui sont concernés et ont une incidence sur une grande partie de la population dans leurs habitudes alimentaires ou culturelles. Cela fait en sorte que c'est devenu un sérieux problème économique ou alors une cause nationale au regard des pertes financières engendrées.

L'organisation mondiale des douanes admet que la contrefaçon dans le monde serait passée de 5,5 milliards de dollars en 1982 à plus de 500 milliards de dollars en 2005 ; ce qui équivaldrait à environ 7% du commerce mondial⁸⁷⁹. En 2005, le commerce mondial des produits contrefaits a été évalué à plus de 500 milliards de dollars. Ce chiffre augmente continuellement avec une progression annuelle estimée à 20%⁸⁸⁰. Le trafic des marchandises contrefaites concerne de plus en plus les produits de grande consommation et constitue une réelle menace pour les consommateurs. Selon Ngueda Ndiefouo, la Chine serait actuellement le plus grand fournisseur de biens contrefaits dans le monde⁸⁸¹. Au Cameroun, les produits contrefaits inondent les marchés au quotidien et sont difficilement contrôlables. Il faut aussi noter que le e-commerce ou la commercialisation des produits via internet est un moyen de diffusion des produits contrefaits, car au moment de l'achat du produit en ligne, il n'y a aucun moyen de vérification de l'authenticité ou de la qualité du produit. Pourtant, au Cameroun, le commerce électronique est en nette expansion. Le marché de la vente en ligne s'est presque multiplié par dix au cours des trois dernières années⁸⁸² ; ce qui a inévitablement entraîné un accroissement significatif du nombre de transactions commerciales.

La contrefaçon est devenue une véritable gangrène qui affecte tous les secteurs de l'économie, notamment les produits de grande consommation tels que les produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, brassicoles, industrie de l'habillement, les produits pétroliers avec le fameux "zoua-zoua", même le gaz domestique avec le phénomène de siphonnage brut. "Chinoiseries" pour les produits chinois, "vracs" pour les hydrocarbures, "frelatés" pour les liqueurs, ce sont là quelques noms populaires donnés aux produits contrefaits au Cameroun. La contrefaçon est causée par plusieurs facteurs, à savoir la faiblesse des revenus des populations

⁸⁷⁹ Ngueda Ndiefouo, *La douane camerounaise...*, p. 187.

⁸⁸⁰ *Ibid.*

⁸⁸¹ *Ibid.* p.79.

⁸⁸² Ngueda Ndiefouo, *La douane camerounaise...*, p.187.

puisqu'elles sont pauvres pour la plupart ; la vénalité et l'incivilité des opérateurs économiques ; la défiance de l'ordre de l'État en ce sens que ce sont les opérateurs économiques qui mettent les produits hors normes sur le marché. Lorsqu'on fait le tour des marchés, on trouve les produits contrefaits, d'une part, et les produits originaux, d'autre part. On constate que les prix sont très variables. On peut par exemple trouver un produit contrefait à 3500 FCFA et le produit original à 8000 FCFA. L'écart entre les deux produits de même nature est très considérable. C'est clair que ce fléau coule littéralement le bateau des entreprises camerounaises qui peinent à écouler leurs produits à cause de ce phénomène. La photo suivante montre quelques exemples de boissons alcoolisées importées.

Photo 10 : Quelques boissons alcoolisées importées



Source : Cliché Ladifatou Naghet, Yaoundé, le 17 mars 2022

Cette photo montre quelques liqueurs importées et présentes dans les marchés. Certains sont constitués de produits contrefaits et font l'objet de saisie au poste de contrôle. Cette réalité contraint généralement les contrebandiers à utiliser les voies de contournement. Lorsqu'on fait entrer des produits qui ne sont pas de qualité, qui ne sont pas normés, on porte atteinte à la sécurité du pays, à la santé des populations et surtout au tissu économique national. Il y a une diminution de l'offre d'emploi parce que ceux qui créent les entreprises normalement font face à une concurrence déloyale. Ces entreprises, par la suite, ont moins de revenus et ne peuvent pas être à même de pourvoir de l'emploi aux populations. Dans ces conditions, on repart dans un cycle de pauvreté, difficile de s'en sortir, surtout qu'en matière de commerce, le mauvais produit généralement bon marché a cette facilité de chasser le bon produit. C'est une situation

assez tragique pour le trésor public et le secteur privé qui fait face à un drastique manque à gagner.

La contrebande, quant à elle, peut se définir comme l'entrée frauduleuse des produits sur le territoire national en violation des règles de douane. C'est l'importation clandestine de marchandises prohibées ou taxées qui échappent au contrôle de la douane. Elle désigne aussi toutes activités d'import-export des biens à l'insu des autorités douanières afin d'échapper non seulement contrôle, mais aussi au paiement des droits et taxes, voire de contourner les restrictions et prohibitions commerciales. Bref, ce sont des marchandises faisant l'objet d'un trafic clandestin. D'après *Le Petit Larousse*, la contrebande consiste à introduire frauduleusement un produit sur un territoire ou à vendre clandestinement des marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le trésor⁸⁸³. Selon Jean-Joel Aerts et *al.*, "la contrebande épouse généralement des formes diversifiées ou une terminologie plurielle mettant en avant les notions d'informalité, de non-enregistrement ou le caractère non structuré des échanges trans-étatiques"⁸⁸⁴. Elle s'apparente donc à des importations ou à des exportations réalisées en dehors des bureaux de douanes, ainsi qu'à toutes violations des dispositions légales relatives à la détention et au transport des marchandises à l'intérieur du territoire douanier. La contrebande est favorisée par la porosité des frontières. Elle naît, comme l'a souligné G. Verkijika Fanson⁸⁸⁵, du refus des peuples africains, nigériens et camerounais en particulier d'être séparés par un tracé arbitraire des frontières. Les échanges transfrontaliers illégaux correspondent au caractère insignifiant que les populations ont vis-à-vis des frontières étatiques. C'est parfois une revanche des populations locales sur le découpage colonial. C'est pourquoi il est parfois impossible de chiffrer les flux de marchandises aussi bien en volume qu'en valeur marchande, étant donné que ceux-ci se font majoritairement dans la clandestinité⁸⁸⁶. Ces peuples ont voulu pérenniser les échanges naturels qu'ils entretenaient avant l'ère coloniale et dont la présence des frontières a affecté. À côté de la perméabilité des frontières camerounaises qui facilite le trafic aux contrebandiers, il y a aussi le fait que les agents économiques profitent de la faiblesse de la gouvernance pour s'engouffrer dans des gains faciles. Compte tenu du caractère poreux et perméable des frontières, les agents des services de douane et de police ont du mal à travailler efficacement⁸⁸⁷.

⁸⁸³ *Le Petit Larousse*, Paris, Bordas, 2000, p.90.

⁸⁸⁴ Aerts et *al.*, *L'économie camerounaise...*, p.91.

⁸⁸⁵ G. Verkijika Fanson, "Transfrontier relation and resistance to Cameroon-Nigeria colonial boundaries (1916-1945)", Thèse de Doctorat ès Histoire, Université de Yaoundé, 1982, p.87.

⁸⁸⁶ Tassou, "La ville de Mora dans le commerce...", p.422.

⁸⁸⁷ *Ibid.*

La contrebande et la contrefaçon sont généralement liées et contribuent à la perte des recettes douanières. Ces pratiques ne bénéficient pas à l'État du fait du contournement des frontières par les contrebandiers. Selon les chiffres de la CCIMA, la contrebande, la contrefaçon et le commerce illicite font perdre à l'État du Cameroun environ 250 milliards de FCFA chaque année⁸⁸⁸. Des centaines de milliards sont ainsi perdus chaque année par des entreprises en raison du commerce illicite. Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) et la CCIMA s'accordent sur le fait que ces deux phénomènes que sont la contrebande et la contrefaçon coûtent au moins 200 milliards de FCFA chaque année à l'économie camerounaise⁸⁸⁹. Pendant ce temps, les acteurs de cette pratique se réjouissent des bénéfices tirés par ce type d'activités. Ceci est d'autant plus visible à travers la propagation des articles de contrebande ou de contrefaçon dans la société⁸⁹⁰.

Ces pertes-là auraient pu être collectées si jamais il n'y avait pas eu ces fléaux. Ces pratiques illicites et frauduleuses entravent le bon fonctionnement de l'activité commerciale au Cameroun et une meilleure surveillance aux frontières. Elles constituent d'ailleurs les préoccupations sur lesquelles les réflexions et analyses doivent être menées. C'est pour montrer l'incidence qu'ont ces pratiques illégales liées aux importations sur l'économie nationale. Toutes ces pratiques réduisent les emplois. Elles peuvent même aller jusqu'à la faillite de certaines entreprises, fragiliser l'économie nationale et empêcher le pays d'atteindre la croissance économique. Plus de 200 milliards de FCFA de pertes chaque année, c'est énorme. Pour un budget annuel de plus de 5000 milliards de FCFA, 250 milliards représentent sensiblement 5% du budget national⁸⁹¹ ; un montant qui peut servir à la réalisation de bon nombre de projets. Il faut absolument mener une lutte acharnée contre ces fléaux. C'est pourquoi la lutte contre ces pratiques illicites est un impératif, un combat acharné qu'il faut mener dans l'espoir de la préservation économique du pays.

Les produits de contrebande sont introduits au Cameroun par le biais de certains opérateurs économiques véreux avec parfois la complicité de certains agents de la douane. Avec la soif du gain absolu, ces opérateurs préfèrent contourner les postes de contrôle ou soudoyer les agents de la douane afin de laisser passer certains produits, témoigne un informateur

⁸⁸⁸ Propos tenus par Hubert Otélé Essomba, opérateur économique, sur "Actualité Hebdo" du 28 février 2021, CRTV.

⁸⁸⁹ *Idem*.

⁸⁹⁰ Tassou, "La ville de Mora dans le commerce...", p.423.

⁸⁹¹ Propos tenus par Hubert Otélé Essomba, opérateur économique, sur "Actualité Hebdo" du 28 février 2021, CRTV.

anonyme⁸⁹². L'importation du sucre par exemple est interdite depuis 2014⁸⁹³. La décision d'interdiction de l'importation de ce produit sur le territoire national a été prise dans le but de protéger le tissu industriel local et de favoriser la traçabilité de cette denrée. En fin 2016, on a enregistré l'entrée sur le territoire national près de 500 000 tonnes de sucre frauduleusement importé⁸⁹⁴. Jusqu'en 2016, la SOSUCAM est la seule entreprise productrice sur le marché national. Les descentes effectuées sur le terrain par les contrôleurs du Mincommerce ont permis de saisir une certaine quantité. Dans cette optique, le Mincommerce et la douane camerounaise effectuent un travail remarquable en ce qui concerne le filtrage et la saisie des produits illicites sur le territoire camerounais en suivant la réglementation en vigueur. Quoi qu'il en soit, les acteurs de la contrebande et de la contrefaçon que sont les fabricants, les distributeurs, les vendeurs, les acheteurs s'exposent à des sanctions et tombent sous le coût de la loi pénale que nul n'est d'ailleurs censé ignorer.

Le Code pénal camerounais est certes répressif sur ces pratiques, mais il reste encore tolérant à certains niveaux. Lorsqu'on instaure par exemple le paiement d'une amende chez ces hors-la-loi, ils ont tendance à renouer avec cette pratique une fois l'amende payée. À ce niveau, il faudrait peut-être être encore plus rigoureux et moins tolérant en passant si possible à des sanctions plus contraignantes comme la suspension définitive de toute activité chez l'opérateur économique pris en flagrant délit. L'institution douanière HALCOMI s'inscrit au rang des moyens étatiques utilisés pour barrer la voie à la contrefaçon et la contrebande. Elle mène d'ailleurs des opérations musclées sur le terrain pour contrôler et saisir les marchandises contrefaites. Malgré cette dernière, ces phénomènes se heurtent tout de même à l'action entretenue par les pouvoirs publics qui ne ménagent aucun effort pour le combattre et l'endiguer à long terme. La résilience du phénomène, ainsi que le succès des produits contrefaits auprès des consommateurs pousse la réflexion à un autre niveau ; celui des consommateurs, point de convergence final de tous ces trafics. La question qu'on se pose est celle de savoir si l'achat des produits contrefaits ou des produits de contrebande par les populations est subi ou délibéré ?

B- Les répercussions sur le plan microéconomique

La microéconomie se définit comme la branche de l'économie qui analyse le comportement économique au niveau des individus tels qu'un consommateur ou une entreprise. L'impact des importations à petite échelle se situe à deux niveaux. Il s'agit de l'inflation que

⁸⁹² Samou Samou, 56 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 17 juin 2021 ; Anonyme, 40 ans environ, agent de douane, Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021.

⁸⁹³ *Cameroon Tribune*, n°11107/7306 du 2 juin 2016, p.11.

⁸⁹⁴ *Ibid.*

cela génère, de l'expansion du commerce informel et de la profusion des produits contrefaits avec tous les dangers que cela comporte.

1- La fluctuation des prix des produits sur le marché

Le fait d'importer les produits étrangers ne garantit pas toujours une stabilité au niveau des prix sur le marché. Parfois, les importations sont soumises à certaines contraintes administratives et font que certains ne soient pas toujours disponibles à temps sur le marché. Ce système crée souvent des variations des prix de certains produits sur le marché. Les difficultés d'approvisionnement créent automatiquement l'inflation⁸⁹⁵. Les variations des cours des matières premières ont une incidence sur les prix des produits sur le marché. À cause de certains paramètres liés aux importations, les prix de certains produits varient considérablement au fil des années. Si on prend le cas du maquereau, ce poisson était réputé accessible à toutes les couches sociales camerounaises. Pourtant, ce n'est plus le cas ces derniers mois, à cause de la pénurie de ce produit sur le marché. Les ménagères se plaignent du fait qu'il coûte de plus en plus cher et est parfois introuvable. C'est à contrecœur que les petits détaillants le proposent aux clients. Dans ces conditions, le prix n'est pas fixe sur le marché à cause de la pénurie. Le prix du kilogramme varie entre 1700 FCFA et 2000 FCFA alors qu'auparavant le prix du kilogramme variait entre 700 FCFA et 1000 FCFA⁸⁹⁶.

Selon certaines ménagères rencontrées dans les marchés de Yaoundé, la préférence des foyers est tournée vers les denrées importées comme le riz et le poisson-maquereau qui coûtent sensiblement peu cher par rapport aux produits locaux. Dans les marchés, les étals sont généralement achalandés aux couleurs des produits locaux et importés. C'est en fonction du volume de leur porte-monnaie que les consommateurs se ruent vers des denrées alimentaires⁸⁹⁷. D'après certaines ménagères, ce sont les prix élevés et la quantité des produits *made in Cameroon*, généralement indisponibles, qui les découragent. Les produits venus d'ailleurs sont plus nombreux dans les marchés et les prix sont abordables, contrairement aux produits camerounais tels que le riz et le poisson frais qui sont chers et parfois presque introuvables sur le marché⁸⁹⁸.

⁸⁹⁵ L'inflation se traduit par une hausse excessive et généralisée des prix des produits sur le marché sur une longue période. Partant des causes, l'inflation varie en fonction des contextes. On a ainsi l'inflation par la demande qui signifie que la demande globale est supérieure à l'offre. Lorsque le pouvoir d'achat pour la consommation est supérieur à l'offre des produits, les prix des produits augmentent. On a également l'inflation par les coûts qui peut provenir d'une augmentation du prix des matières premières et/ou des sources d'énergies importées. Toutes ces augmentations des coûts sont répercutées sur les prix d'une manière ou d'une autre.

⁸⁹⁶ Bisso Anne Marie, 40 ans environ, commerçante, Yaoundé, entretien du 19 juin 2021.

⁸⁹⁷ Pepoyou Amadou, 38 ans, commerçant, Douala, entretien du 14 août 2021.

⁸⁹⁸ Bello, 40 ans environ, consommateur, Yaoundé, entretien 15 mai 2021.

L'inflation n'est pas un fait nouveau au Cameroun. Le pays a connu des périodes d'inflation en ce qui concerne les produits alimentaires. La période la plus remarquable est celle qui s'étale de juillet 2007 à février 2008 qui a été marqué par la descente des populations dans les rues de Douala pour protester contre la hausse des prix de certains produits sur le marché et la vie chère. La rareté de certains produits engendre directement une inflation et a des incidences sur d'autres activités. Selon certains acteurs intervenant dans le circuit de commercialisation des produits de grande consommation, la flambée des prix est généralement due aux coûts de transport élevés⁸⁹⁹, à l'insuffisance de l'offre des produits sur le marché⁹⁰⁰, aux conditions climatiques défavorables qui impactent sur la production⁹⁰¹, à la forte demande des pays voisins (Gabon, Guinée équatoriale, Nigéria) en produits vivriers ou de la viande bovine⁹⁰², au mauvais état des routes qui rend l'acheminement difficile des produits agricoles des campagnes vers les centres urbains⁹⁰³, à la limitation des exportations de certains produits (riz, blé, etc.) par les grands producteurs (Chine, Thaïlande, Pakistan)⁹⁰⁴. Il faut cependant noter que la flambée des prix de certains produits sur le marché est due à ce qu'on appelle généralement les "pénuries créées", c'est-à-dire les commerçants véreux qui stoquent en quantité les produits et créent ainsi la pénurie afin de vendre les produits plus chers⁹⁰⁵. C'est dire que dans la société camerounaise, il faut parfois intégrer la réalité comportementale de l'environnement commercial et la mentalité extra mercantiliste de certains commerçants.

Pour pallier ce déficit, les consommateurs s'orientent vers la consommation d'autres espèces. Cela fait que d'autres catégories de poissons comme la morue, le tilapia, les silures, et autres, jadis bon marché, connaissent aussi une flambée de prix à cause de l'augmentation de la demande. Dans certaines poissonneries, on attribue la cherté et la rareté de certains produits aux contraintes douanières imposées aux opérateurs économiques qui font dans l'importation de ces produits⁹⁰⁶, mais aussi aux caractères véreux de certains qui créent volontairement des pénuries pour se remplir les poches⁹⁰⁷. Actuellement, on attribue également la cherté et la rareté de certains produits à la crise sanitaire du Covid-19 qui plombe les importations. Il paraît que

⁸⁹⁹ Nchare Inoussa, 42 ans, commerçant, Douala, entretien du 14 août 2021.

⁹⁰⁰ Tsafack Georges Bertrand, 35 ans environ, consommateur, Douala, entretien du 14 août 2021.

⁹⁰¹ Noubissi Gérard, 40 ans environ, agriculteur, Yaoundé, entretien du 10 juillet 2021.

⁹⁰² Vouffo Honoré, 49 ans, Commerçant, Yaoundé, entretien du 23 avril 2021.

⁹⁰³ Awono Claude, 47 ans, Commerçant, Yaoundé, entretien du 15 mai 2021.

⁹⁰⁴ Etoundi Mballa, 50 ans environ, opérateur économique, Yaoundé, entretien du 3 mars 2021 ; Poro Emmanuel Landry, 56 ans, importateur, Douala, entretien 16 août 2021.

⁹⁰⁵ *Idem.*

⁹⁰⁶ Etoundi Mballa, 50 ans environ, opérateur économique, Yaoundé, entretien du 3 mars 2021 ; Tamba Fredy Lambert, 51 ans, importateur, Yaoundé, entretien du 24 mars 2021.

⁹⁰⁷ *Idem.*

dans le secteur des pêches, on aurait mis les employés en congés techniques ; ce qui a créé la pénurie qu'on observe en ce moment dans les marchés. À Congelcam, principal importateur sur le marché camerounais, les employés assurent un retour à la normale dans les prochains mois. Il est impossible de s'assurer de la véracité ou de la crédibilité de ces propos.

2- L'expansion du secteur informel

Au Cameroun, l'importance du commerce n'est plus à démontrer. Le secteur tertiaire est celui qui concentre une part importante des activités commerciales et autre administration. Ce secteur est dominé par l'expansion du secteur informel, surtout en ce qui concerne le domaine commercial. La déréglementation des activités économiques et la libéralisation des échanges se sont accompagnées d'une expansion des phénomènes du commerce informel, voire des pratiques anticoncurrentielles qui entravent le développement de l'appareil de production nationale. Avec la crise économique de 1986 ayant entraîné la dévaluation du FCFA en 1994, le gouvernement a pris des mesures de relance économique et a réalisé, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel s'appuyant sur la réduction des dépenses publiques dans des secteurs essentiels de développement du pays. Les mesures du PAS ont abouti aux équilibres macroéconomiques, mais elles ont entraîné une dégradation du niveau de vie des populations avec une augmentation du taux de chômage, la fermeture de certaines entreprises publiques et parapubliques et l'arrivée en masse, sur le marché, des jeunes actifs que le système productif est incapable d'absorber. Tout ce monde se retrouve obligé de se recycler dans des activités secondaires comme le petit commerce, l'agriculture de subsistance et les petits services qui se transforment progressivement en un magma informel. Dans ce secteur informel dominant des activités peu productives qui contribuent faiblement à l'épargne nationale⁹⁰⁸.

Réalisée en 2011, la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun indiquait que le système productif national est caractérisé par une prédominance du secteur informel. En 2010, le taux d'informalité se situait à 90,5%⁹⁰⁹. Avec la succession des crises économiques et financières dans le monde, en général, et au Cameroun, en particulier, le taux de chômage augmente et le commerce devient le premier pourvoyeur d'emplois dans les principales capitales du pays. En ce qui concerne la commercialisation des produits étrangers

⁹⁰⁸ MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035...", p.20.

⁹⁰⁹ *Ibid.* p.40.

au Cameroun, le secteur informel camerounais est responsable de la diffusion de ces produits sur le territoire national.

C- Les dangers liés aux importations de certains produits au Cameroun

Au-delà de l'impact considérable qu'ont les importations sur l'économie nationale, elles présentent des dangers, surtout en ce qui concerne les produits non homologués, dépourvus de principes, de normes et de la qualité. L'étude des biens importés font état d'une certaine catégorie de produits qui ne respectent aucune ou presque pas de réglementation en matière de normes prescrites. À ce niveau, elles constituent un danger pour le consommateur. D'autres, par contre, participent à l'acculturation des populations.

1- Sur la santé des populations

Les normes alimentaires nationales ou internationales élaborées ont pour but de protéger la santé et les intérêts économiques des consommateurs et de veiller à la bonne pratique du commerce des produits alimentaires. L'adoption de ces normes est donc de nature à appuyer un service d'inspection sur des bases solides. De nos jours, le commerce mondial des denrées alimentaires connaît un succès remarquable tant en valeur qu'en tonnage. L'exportation des produits alimentaires produit des devises au pays exportateur, qu'il s'agisse des pays développés ou en voie de développement. Par ailleurs, cela constitue une source de profits pour les négociateurs à l'importation. Cependant, les intérêts du consommateur final ne sont pas toujours pris en compte ou ne constituent pas le principal souci des responsables du négoce. Ce cas concerne généralement les pays en voie de développement où sont parfois déversés ou écoulés des aliments non conformes à la norme ou refusés ailleurs ou des produits alimentaires qui n'ont pas fait l'objet de contrôle approprié durant la fabrication ou le transport⁹¹⁰. D'après les analyses, les consommateurs sont de plus en plus victimes. Le consommateur camerounais est parfois laxiste. Son attitude démontre suffisamment qu'il est souvent pressé d'acheter un produit et de le consommer, surtout si ce dernier est vendu à vil prix. Il est ainsi exposé au caractère nocif du produit dans la mesure où il est impropre à la consommation, d'où la responsabilité des pouvoirs publics à qui il incombe de garantir l'innocuité ou l'absence de nocivité et la salubrité des approvisionnements afin d'éviter d'éventuelles maladies et ainsi préserver la santé du consommateur.

De manière systématique, à toutes les importations, un contrôle de la qualité du produit alimentaire est fait, que ce soit en amont ou en aval. En amont, c'est-à-dire dans les pays

⁹¹⁰ FAO, "Manuel sur le contrôle de la qualité...", p.1.

d'exportation, le contrôle de la qualité du produit se fait par un prélèvement de l'échantillon du produit qui est analysé dans des laboratoires accrédités sur le plan international et c'est sur cette base que l'attestation de conformité du produit est délivrée. Pour qu'un produit alimentaire puisse être importé au Cameroun, il y a des analyses qui sont faites à la base dans les pays d'origine du produit par des organismes spécialisés en étroite collaboration avec le gouvernement camerounais qui ont signé des contrats et qui sont reconnus sur le plan mondial. C'est donc sur la base des résultats que l'attestation de conformité à la norme est délivrée⁹¹¹.

Il faut dire que les dispositions sont généralement prises en amont par l'État en ce qui concerne le contrôle de la qualité des produits introduits sur le territoire national. Ce travail est assuré par l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) qui exerce d'ailleurs de façon remarquable pour assurer le contrôle des biens qui entrent dans le pays. Cet organe a été mis en place afin d'assurer les consommateurs camerounais sur la qualité du produit et de garantir la sécurité des biens importés, ainsi qu'à bannir les produits contrefaits et de mauvaises qualités sur le marché local.

Pour ce qui est des produits importés, s'agissant du contrôle ou de l'évaluation de la qualité, le test de conformité se fait à deux niveaux : d'abord au niveau du pays producteur et ensuite, à l'entrée du territoire national où les équipes techniques font la vérification et procèdent au contrôle de la qualité de ces produits. Une fois arrivées au port de Douala, les dispositions sont prises pour vérifier que tout a été analysé comme le prévoit la réglementation. Ainsi, le travail commence dans le pays d'importation à travers le prélèvement des échantillons du produit concerné qui sont analysés dans des laboratoires accrédités sur le plan international. C'est sur cette base que l'attestation de conformité est délivrée afin que la qualité du produit soit assurée. À l'entrée, les dispositions sont prises pour vérifier si tout a été suivi tel que le programme de l'ANOR le prévoit. Sur la base des résultats, une attestation de conformité est délivrée pour ces produits pour rassurer les consommateurs que sur le plan sanitaire et sécuritaire, les produits sont conformes et prêts à la consommation. C'est à ce niveau que le Mincommerce effectue son travail de surveillance du marché.

De façon systématique, à toutes les importations, c'est ce processus qui est déclenché et suivi. On comprend alors que tout est fait pour que le produit qui entre au Cameroun soit de qualité. Cependant, il se trouve que dans les marchés, on retrouve souvent des produits de

⁹¹¹ En ce qui concerne l'élaboration des normes, le Cameroun dispose de plus de 2 700 normes, mais seulement une centaine est rendue d'application obligatoire. Des efforts sont certes faits pour rendre le maximum de normes d'application obligatoire ; c'est ce qui va permettre de baliser le terrain et ratisser l'ensemble des produits alimentaires qui vont être soumis au niveau de la certification.

qualité douteuse. La présence de ces produits suspects est l'œuvre de la contrefaçon et de la contrebande que les structures en charge du contrôle de l'entrée des produits au Cameroun ne sauraient comment l'expliquer. Seule la porosité des frontières et la présence des usines de transformation des produits non réglementés dans certains quartiers pourraient expliquer cela et c'est là le problème qu'il faut résoudre. Avec la perméabilité des frontières, il devient de plus en plus difficile de contrôler efficacement le circuit de distribution de certains produits. Le consommateur peut cependant être exposé aux risques multiformes lorsque les aliments importés ne subissent aucun contrôle à l'entrée.

Le risque existe en effet pour le cas des aliments refusés sur d'autres marchés ou interdits à la vente dans le pays d'origine. Souvent, ces produits finissent par se retrouver dans des marchés dépourvus de contrôles efficaces. Le danger réel est que cela peut mettre en péril la santé publique si le produit alimentaire est dangereux ou impropre à la consommation. Certains produits sont introduits sur le territoire national de façon frauduleuse. Du fait d'un manque de contrôle des organes en charge, beaucoup de ces produits présentent des risques et peuvent avoir des inconvénients sur la santé des consommateurs. À cet effet, la brigade des contrôles et de la répression des fraudes du Mincommerce mène régulièrement des descentes sur le terrain en vue de mettre la main sur des stocks de produits frauduleusement importés parce que certains de ces produits peuvent être impropres à la consommation ou dangereux pour la santé⁹¹². Parfois, les opérateurs économiques prennent les produits périmés pour les reconditionner dans des sacs neufs fabriqués par eux-mêmes et les remettre sur le marché⁹¹³. Souvent, le produit coûte moins cher juste parce que certains importateurs mettent sur le marché des produits périmés, reconditionnés dans de nouveaux emballages, inconnus du client⁹¹⁴. C'est pourquoi on trouve de fois surprenant qu'un produit en provenance d'un pays étranger soit commercialisé moins cher au Cameroun, en dépit des différents coûts et taxes à l'importation. On comprend alors que certains produits qui coûtent peu cher peuvent être, soit des produits périmés, soit des produits introduits frauduleusement sur le territoire national, à l'abri des regards des douaniers, soit à travers des agents de douane véreux et corrompus.

La majorité des jouets et vêtements dangereux en provenance de la Chine ont été bloqués dans l'UE. En 2012, la commission européenne faisait le constat déplorable selon lequel le

⁹¹² *Cameroon Tribune*, n°11107/7306 du 2 juin 2016, p.11.

⁹¹³ Anonyme, 49 ans environ, membre du SYCODEW, Douala, entretien du 10 août 2021 ; Sintcheu Edouard, 69 ans, ancien commerçant, Yaoundé, entretien du 29 juin 2021.

⁹¹⁴ Mbarga Dieudonné, 40 ans environ, commerçant au marché Central de Yaoundé, Yaoundé, entretien du 27 juin 2020.

pourcentage des produits dangereux introduits dans l'UE en provenance de Chine a progressé de 4%, en dépit des promesses de coopération faites par Pékin⁹¹⁵. Les composants chimiques étaient interdits, car ils sont jugés cancérigènes, de même que les vêtements avec des liens étrangleurs et même les produits électroniques défectueux. Au total, 2 278 produits ont fait l'objet d'une alerte dans l'UE en 2012 et environ 58% de ces produits provenaient de la Chine, selon le rapport annuel de Rapex, le système d'alerte rapide de l'UE pour les produits dangereux non alimentaires⁹¹⁶. Au Cameroun, d'autres font aussi le témoignage selon lequel certains produits sont toxiques à l'exemple du cuir de certaines ceintures importées qui provoquent des allergies chez les utilisateurs et des pots de fleurs qui font mourir des plantes⁹¹⁷. Il a fallu une cinquantaine d'années pour que le gouvernement se rende compte, sous la pression des éleveurs nationaux, que l'importation des poulets congelés constituait un danger pour la santé des populations et réduisait les efforts des producteurs nationaux.

À travers les circuits de contrebande, certains produits contrefaits peuvent être introduits au Cameroun. La plupart du temps, ce sont des stocks, voire des cargaisons entières de produits qui sont saisis et détruits. Ce sont généralement des produits mal conditionnés, avariés, à la suite d'une mauvaise conservation, extrêmement dangereux, impropres à la consommation, parfois cancérigènes et même mortels qu'on met sur le marché à la méconnaissance totale des consommateurs. Des produits contrefaits qui sont généralement des mixtures avec des produits dont on ne connaît pas toujours le degré de nocivité pour l'organisme peuvent engendrer des conséquences sur la santé des populations. On peut alors imaginer à quoi ressemblerait la société avec des personnes malades qui dépensent l'essentiel de leurs revenus pour se soigner en permanence. Il va de soi que cela pèse lourd sur la balance économique du pays. Les consommateurs au bout de la ligne en sont devenus prisonniers. Tant de secteurs sont touchés par ce phénomène à l'exemple des produits alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques avec l'expansion des maladies de la peau.

En réalité, la majorité de la population ne se soucie pas de la qualité des produits sur le marché. Les prix et l'accessibilité des produits sont les principales préoccupations pour la plupart des consommateurs camerounais ; ce qui est tout à fait compréhensible avec le niveau de leurs revenus et le défaut d'informations. Les ménages en déficit financier et alimentaire recourent à des stratégies de survie parfois dangereuses pour faire face au manque d'argent et

⁹¹⁵ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.233.

⁹¹⁶ *Ibid.*

⁹¹⁷ Essomba Vincent, 32 ans, consommateur, Yaoundé, entretien du 27 juin 2020 ; Mba Ella, 38 ans, consommateur, Yaoundé, entretien du 05 mars 2021.

de nourriture comme consommer les aliments moins chers, probablement des produits alimentaires importés parfois de piètres qualités⁹¹⁸. Il n'y a qu'un groupuscule de riches consommateurs qui prend en compte la qualité et la notoriété de la marque⁹¹⁹. C'est pourquoi la connaissance du circuit de production et de distribution d'un produit est primordiale. Si les agents de contrôle ne sont pas suffisamment vigilants, ces poisons peuvent être infiltrés dans les marchés au grand risque des consommateurs. Il revient alors aux consommateurs de redoubler de vigilance afin de préserver leur santé. La sensibilisation en interne peut aussi constituer un moyen efficace d'orientation du consommateur.

2- L'acculturation des populations par la marque "importée"

L'acculturation peut se définir comme l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre les groupes sociaux de cultures différentes et qui entraîne des modifications dans les habitudes culturelles initiales de l'un ou des deux groupes. Pour le cas du Cameroun, le contact avec les Occidentaux pendant la colonisation a contribué à la modification de leur culture sur les plans économique et socioculturel (nutritionnel, vestimentaire, etc.). Du fait de la colonisation, de nombreux Camerounais ont eu tendance à croire que les produits alimentaires ou agricoles en provenance de l'Occident sont de meilleures qualités que ceux produits localement. Cela a entraîné une transformation presque générale des modes de vie de ces derniers, surtout que le Blanc a réussi à idéaliser sa culture dans le sens de la valorisation et à l'inculquer aux Noirs pour leur montrer à quel point leur civilisation est la meilleure. Cela a créé chez le Camerounais un sentiment de rejet de sa culture et de l'appropriation des valeurs étrangères. Dans les mentalités africaines, tout ce qui vient d'ailleurs est suffisamment attrayant et considéré comme meilleur que ce qui se trouve sur place.

Sous l'influence occidentale, les consommateurs ont tendance à considérer les produits étrangers comme étant de meilleure qualité et plus fiables, au détriment des produits locaux. Le témoignage d'un rayonniste dans un supermarché de la place a attiré notre attention sur cette propension des Camerounais à consommer les produits étrangers, car pensent-ils, sont de bien meilleure qualité. Le rayonniste en question a rapporté que dans leur supermarché, le rayon de pommes de terre était composé de pommes de terre importées et de pommes de terre produites localement. Mais il s'est rendu compte que c'est le bac de pommes de terre importées qui se vidait plus vite que le bac de pommes de terre locales. Une fois les réserves de pommes de terre importées épuisées, les responsables du supermarché transvasaient les pommes de terre locales

⁹¹⁸ Wamba Giress, 37 ans, Rayonniste à Mahima Warda, Yaoundé, entretien du 13 mars 2021.

⁹¹⁹ Mfouapon Inoussa, 29 ans, rayonniste à Mahima Warda, Yaoundé, entretien du 13 mars 2021.

dans le bac des pommes de terre importées et ce n'est qu'à ces conditions que les populations pouvaient les acheter, pensant acheter les pommes de terre importées⁹²⁰. Cette triste réalité s'étend sur d'autres produits et c'est le quotidien des commerçants locaux qui doivent à chaque fois développer des stratagèmes pour pouvoir écouler leurs marchandises. L'évolution des habitudes alimentaires crée de nouveaux besoins en renforçant la demande de nouveaux produits tels que le fromage, la charcuterie, les conserves, le vin, les biscuits ou les produits secs et d'épicerie⁹²¹. Compte tenu du phénomène de mondialisation, les produits durables et de luxe par exemple les réfrigérateurs, les micro-ondes, les voitures de tourisme deviennent plus répandues dans les zones urbaines.

Avec l'augmentation de la population au fil des années, on a assisté à un changement dans les habitudes alimentaires où c'est chacun qui veut mener une vie à l'Occidental. Des personnes abandonnent leurs recettes culinaires, leur culture vestimentaire, leur mode de vie pour embrasser la civilisation occidentale ou universelle. Les populations mangent de plus en plus les rôtisseries, les charcuteries, les *fast-foods*, la pâtisserie et autres produits alimentaires d'origine occidentale et qui, selon elles, relèvent du luxe. À une certaine époque, préparer des nourritures telles que le riz, le poulet, les poissons congelés importés était réservé à une certaine catégorie de classe sociale, car n'étant pas à la portée de tous. Les tubercules et les vivres cultivés en quantité suffisante étaient relégués au second plan. Avant 1990 par exemple, chaque Camerounais consommait entre deux à trois kilogrammes de riz par mois. De nos jours, chaque Camerounais consomme environ 20 kilogrammes de riz par mois⁹²². La demande a été multipliée pratiquement par 15 ou 20⁹²³, alors que les investissements conséquents n'ont pas suivi. En effet, les produits locaux peinent toujours à trouver leur place dans les habitudes des consommateurs. D'après les sondages effectués chez certains consommateurs, leur penchant pour la consommation des produits étrangers est dû à plusieurs facteurs. Certains pensent que les produits venus d'ailleurs sont de meilleure qualité. D'autres estiment que le rapport qualité-prix est beaucoup plus raisonnable que les produits locaux. Il se peut que le produit n'existe pas dans leur pays ou corresponde mieux à leurs besoins.

Somme toute, presque tous les secteurs économiques camerounais sont touchés par les produits importés. La tendance à la consommation des produits importés tire l'économie

⁹²⁰ Essono Claire, 35 ans environ, rayonniste au Supermarché *Casino*, Yaoundé, entretien du 13 mars 2021.

⁹²¹ Kenné Marguérite, 33 ans, rayonniste à *Santa Lucia*-Melen, Yaoundé, entretien du 17 août 2020 ; Mvogo Fabrice, 26 ans, rayonniste à *Santa Lucia*-Melen, Yaoundé, entretien du 17 août 2020.

⁹²² Etoundi Mbella, 50 ans environ, opérateur économique, Yaoundé, entretien du 3 mars 2021.

⁹²³ *Idem*.

nationale vers le bas. Chaque année, l'État dépense des centaines de milliards de FCFA pour satisfaire la demande nationale en importation alimentaire. Or, la politique de l'import-substitution initiée par le gouvernement visait à limiter les importations des produits que l'on peut produire localement. Le paradoxe camerounais est l'importation massive des produits étrangers au détriment du développement de la production agricole et de l'industrie locale. Il est difficile pour lui de se développer avec un secteur industriel aussi précaire et durement touché par les importations des produits étrangers qui est pourtant souvent considéré comme la pierre angulaire de l'économie d'un pays. Des mesures palliatives doivent être mises sur pied de façon urgente afin de contrecarrer les contrecoups liés aux importations. C'est l'objet du sixième et dernier chapitre qui analyse les alternatives pour une meilleure gestion des importations et une redynamisation de l'industrie locale.

CHAPITRE VI : LES ALTERNATIVES POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET UNE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

L'étude des chapitres précédents montre l'impact qu'ont les importations sur l'économie camerounaise. Leur évolution depuis l'indépendance a permis de démontrer que le pays dépend largement de l'extérieur en matière d'approvisionnement agricole, industriel, technique et technologique. Cela impacte considérablement sur les secteurs économiques et les entreprises locales qui ne prospèrent pas. Si rien n'est fait pour inverser la tendance, cette situation va perdurer et le pays va éternellement sombrer dans la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Au regard de la balance commerciale qui ne cesse d'être déficitaire pour le Cameroun et de l'incidence des importations des biens sur son économie, il est plus qu'urgent de réduire les importations du pays et restreindre sa dépendance économique vis-à-vis de

l'extérieur. D'après l'analyse des statistiques d'importations, on comprend l'ampleur du problème et pour le pallier et réussir cet exploit, des mesures urgentes doivent être prises. Ce chapitre présente d'abord les efforts consentis par le gouvernement pour mieux réguler les importations, ensuite, il analyse les problèmes auxquels les pouvoirs publics font face. Enfin, il propose une esquisse de solutions pour davantage améliorer la situation pour une bonne gestion efficace des importations de manière à limiter les dégâts chez les producteurs et au sein des entreprises camerounaises.

I- Les stratégies de limitation des importations édictées par le gouvernement

Dans le souci de réguler les importations, le gouvernement a mis en place des stratégies dans le but de mieux contrôler l'entrée massive des produits étrangers sur le territoire camerounais. En vue de limiter les dégâts sur le plan national, plusieurs mécanismes ont été établis. Ces stratégies passent par une amélioration de la vision du commerce extérieur élaborée dans des programmes de développement du pays. Des stratégies sectorielles ont également été définies dans le but d'étendre le champ au maximum des secteurs touchés.

A- Les stratégies de gestion du commerce extérieur dans la perspective du développement à l'horizon 2035

L'émergence annoncée du Cameroun à l'horizon 2035 doit se réaliser dans un contexte de prospérité économique générale. Le domaine commercial n'est pas en reste. Il est question de présenter la vision 2035 du commerce extérieur du Cameroun, ainsi que la dynamique révolutionnaire impulsée par le Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi (DSCE) et poursuivie par la Stratégie Nationale de Développement (SND) en phase avec la lutte contre les importations massives des produits étrangers.

1- La vision 2035 du commerce extérieur

Les performances économiques du Cameroun enregistrées récemment sont caractérisées par une reprise relative de la croissance après une période de crise qui a duré de 1986 à 1994, une crise alimentaire en 2008, la baisse des cours des matières premières en 2014 et récemment la survenue des crises sécuritaires (avec la Séléka à l'Est, les Boko Haram à l'Extrême-Nord, les séparatistes au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du pays) et sanitaires (la pandémie du Covid-19) qui ont davantage freiné l'évolution économique du pays. Cependant, le pays a plus ou

moins su montrer sa résilience face à ces différents chocs externes et internes. La vision 2035 est une feuille de route, une vision volontariste de développement à long terme définie par l'État du Cameroun en vue de présenter la conduite à tenir dans le processus d'émergence du pays. Elle est axée sur plusieurs domaines qui définissent les différentes orientations à suivre pour l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035. Elle est une sorte de boussole présentant des voies à suivre pour la concrétisation de l'émergence du pays. De ce fait, elle fait un tour d'horizon des questions liées au développement pour anticiper sur les changements structurels de la société.

Parmi les défis envisageables, celui de la croissance économique retient plus l'attention. Au regard des contraintes économiques nationales et les enjeux que cela comporte, la reformulation des politiques économiques est essentielle. Malgré les efforts consentis jusqu'ici, la croissance économique reste un défi majeur à relever. Plusieurs facteurs tant internes qu'externes plombent le développement économique du pays. Le pays peine à se doter d'un secteur agricole ou industriel compétitif, en raison de sa faible productivité, de la difficulté à rendre opérationnel les projets engagés au niveau national et de son extraversion économique ou sa mauvaise capacité à s'insérer dans l'économie mondiale. Cette situation le prédispose à se maintenir dans la précarité et à davantage dépendre de l'extérieur que ce soit en termes de financement de certains projets de développement ou de gestions des besoins de la population. La dépendance économique du pays n'est plus à démontrer de nos jours. À titre illustratif, il dépend largement de l'extérieur en ce qui concerne les biens importés.

Au regard de ceci, le gouvernement a pris les taureaux par les cornes et a pris sur lui de définir les politiques pouvant inverser la tendance. Ces politiques sont repertoriées dans la vision 2035 et relayées dans les documents tels que le Plan directeur d'Industrialisation du Cameroun ou encore la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). Dans le domaine de l'économie en générale, la vision insiste sur la nécessité d'accélérer la croissance à travers l'intensification des activités agropastorales, piscicoles, industrielles avec un accent sur la valorisation des matières premières locales. Elle envisage aussi de modifier la structure économique du pays nécessitant le passage d'une économie dominée par les activités des secteurs primaires et tertiaires informelles à un stade où le secteur secondaire est prédominant, le primaire intensifié et le tertiaire orienté vers des activités professionnelles, spécialisées et porteuses d'emplois décents⁹²⁴.

⁹²⁴ MINEPAT, "Cameroun Vision 2035", février 2009, p.6.

Dans le domaine industriel, la vision s'astreint à faire de l'essor industriel le moteur du développement du pays. Les objectifs fixés sont de faire émerger le secteur manufacturier et le rendre nécessairement compétitif afin de générer les ressources, de soutenir la croissance, l'emploi, de limiter les importations massives à travers l'implémentation de la politique de l'import-substitution, de promouvoir les exportations et de faciliter l'intégration de l'économie camerounaise sur le scène mondiale. Cette révolution industrielle s'appuie sur le développement infrastructurel, l'allègement des coûts des facteurs de production et la promotion de la subvention⁹²⁵. Le développement industriel couplé d'une politique commerciale ambitieuse doivent apporter une modification progressive de la structure du commerce extérieur du Cameroun et la mener vers une intégration plus dynamique dans les échanges régionaux et mondiaux, ainsi qu'une limitation rationnelle des importations avec pour effet la réduction de la dépendance économique du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur.

2- La vision du DSCE et de la SND

Héritier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adoptée en 2003, le DSCE mis sur pied en 2010 est un document pilote du gouvernement camerounais qui définit les politiques de développement du pays. Par ce document, le gouvernement a entrepris la révision des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Étant donné que le secteur productif camerounais est peu compétitif, le principal défi à relever est celui de l'amélioration des conditions de production, l'assurance de la sécurité alimentaire des populations et de l'autosuffisance au niveau de la consommation nationale, l'approvisionnement de l'industrie de transformation et la création d'un marché et d'une consommation interne pour les filières extraverties et enfin, le développement des exportations et l'amélioration de la balance commerciale⁹²⁶. Le but recherché est de faire passer la part de l'industrie manufacturière à environ 12% du PIB en 2020⁹²⁷. Cela constitue un défi à relever par le gouvernement camerounais dans le domaine industriel. La politique de développement voulue par le Cameroun vise à renforcer l'intégration régionale afin de stimuler la croissance économique nationale, et de rendre plus efficace le cadre institutionnel des échanges régionaux afin d'accroître les flux commerciaux intra-régionaux ou transfrontaliers.

B- Les stratégies sectorielles

⁹²⁵ *Ibid.*

⁹²⁶ MINEPAT, "Cameroun Vision 2035...", p.6.

⁹²⁷ République du Cameroun, "Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi", 2010, p.13.

De la Deuxième Guerre mondiale aux années 1970, les politiques économiques reposaient sur les considérations selon lesquelles la clé du développement résidait dans l'implantation d'un secteur manufacturier compétent et que l'idéal pour atteindre ce but était de protéger les industries locales de la concurrence étrangère⁹²⁸. C'est la raison pour laquelle le Cameroun a défini les stratégies en vue de reformer certains secteurs-clés de l'économie touchés par les importations des produits étrangers.

1- Les efforts gouvernementaux dans l'augmentation de la production agricole et la limitation des importations des produits alimentaires

En raison de l'importance des secteurs agricole et industriel dans le pays, il est nécessaire de réformer ces secteurs. Soulignons que la plupart des exportations des produits agricoles se font sous forme de matières premières non transformées. Une partie de ces produits est réimporté sous forme de produits manufacturés. C'est le cas du chocolat avec le cacao, du café soluble, des vêtements en coton, des produits à base de caoutchouc naturel, de l'huile de table raffinée, des jus d'ananas. Dans ce double voyage, le manque à gagner pour le pays est considérable. Il est donc nécessaire de mener une étude et de mettre en œuvre un véritable plan de développement technologique pour faciliter la transformation des produits agricoles destinés à la consommation, mais aussi à l'exportation, d'où l'urgence d'une implantation industrielle. Les réformes importantes liées à ce problème concernent prioritairement les secteurs agricoles et industriels qui sont considérés comme les piliers du développement. Ces réformes s'opèrent à travers l'adoption des stratégies efficaces. Parlant des réformes agricoles et industrielles, le chef de l'État Paul Biya s'exprime et le réitère en ces termes :

Je me bornerai à rappeler que nous devons accorder une de nos priorités à la modernisation de notre agriculture en relevant ses objectifs de production et de diversification et en mettant à sa disposition les moyens techniques nécessaires... Il en va de même de notre grand projet d'industrialisation selon les orientations de notre plan directeur. Il conviendra de l'appliquer en priorité à la transformation de nos matières premières agricoles afin de gagner en valeur ajoutée et de réduire nos importations de biens et de services⁹²⁹.

Sur le plan agricole, le pays regorge d'énormes potentialités agricoles. À la base, les produits commerciaux sont issus de l'agriculture ou des transformations des matières premières agricoles, minières, minérales, forestières et autres. Bénéficiant d'énormes potentialités naturelles, le Cameroun avait tout à sa disposition pour développer son industrie. À travers l'agriculture, on peut économiser les devises en réduisant par exemple les importations des

⁹²⁸ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.256.

⁹²⁹ Paul Biya, Extrait du discours du 31 décembre 2018, <https://www.wathi.org/discours-etat-au-cameroun/>, consulté le 12 mars 2020.

produits alimentaires ou en produisant les denrées importées. À ce niveau, l'agriculture peut générer les devises à travers la vente des produits agricoles à l'étranger. Les devises ainsi générées peuvent permettre d'acquérir des machines pour le développement industriel pour produire les biens manufacturés au profit des populations. À cet effet, Kuznets souligne qu'un des problèmes fondamentaux de la croissance économique moderne est d'arriver à faire en sorte qu'un bien agricole produit puisse générer des ressources financières capable de financer à son tour un investissement dans le domaine industriel sans briser en même temps la croissance de l'agriculture⁹³⁰.

Pour pallier l'insuffisance de l'offre nationale en produits alimentaires et aider un maximum de ménages à faible revenu ou pauvres à avoir accès aux ressources, le gouvernement a mis en place des programmes et projets permettant d'améliorer ou d'augmenter les rendements à travers l'extension des superficies cultivables, la régénération des plantations, l'accélération de la formation des producteurs à la maîtrise des techniques de production. Le riz est une spéculation pour laquelle les actions du gouvernement doivent conduire à réduire, voire supprimer les importations à court ou moyen terme parce que les capacités de production locale existent et méritent d'être développées ou exploitées. Cependant, ce potentiel n'a pas encore atteint sa phase d'exploitation maximale. Les experts de la maîtrise des techniques culturales et des capacités d'égrenage sont encore insuffisants, ainsi que les moyens financiers nécessaires à l'augmentation de sa production.

Pour augmenter la production, il faut améliorer l'outil de production et mettre à la disposition des riziculteurs les semences de qualité et les moyens nécessaires. C'est d'ailleurs ce à quoi les pouvoirs publics s'astreignent à travers les projets de développement initiés dans différents secteurs. L'autre défi à relever c'est de penser à l'extension des surfaces cultivables. Autour du périmètre de la SEMRY par exemple, il y a 9 000 hectares qui sont aptes à la riziculture et si ces superficies sont aménagées, elles pourraient véritablement augmenter la production⁹³¹. Le gouvernement piste justement les solutions pour résorber le déficit de la production agricole. Tous les efforts consentis devraient permettre de renverser la tendance si le chronogramme de ces projets était suivi efficacement. L'objectif principal est de satisfaire dans la mesure du possible et surtout à moindre coût, la demande interne toujours croissante en

⁹³⁰ Kuznets cité par Brasseul, *Introduction à l'économie...*, p.293.

⁹³¹ Propos tenus par Hubert Otélé Essomba, opérateur économique, sur "Actualité Hebdo" du 28 février 2021, CRTV.

raison de l'augmentation démographique et de réduire les dépenses extérieures induites par les importations et d'inverser la balance commerciale déficitaire.

En 2016, les productions agricoles vivrières ont enregistré une hausse de 5,8% par rapport à 2015. Les cultures concernées sont principalement les céréales, les racines et les tubercules. Le riz paddy a connu une augmentation de 12%, atteignant 311 674 tonnes en 2016⁹³². Cette amélioration dans la production est due à la poursuite de la vulgarisation de la culture du riz pluvial et de la distribution d'engrais chimiques aux producteurs. D'après les informations recueillies sur le terrain, une importante quantité de la production du riz local serait exportée vers les pays voisins. La production des racines et des tubercules s'est accrue du fait de l'utilisation plus marquée des semences améliorées et un meilleur encadrement des producteurs. La pêche produit approximativement 218 191 tonnes de poissons et crustacés enregistrant ainsi une hausse de 3% par rapport à 2015⁹³³. Pour développer ce secteur, les pouvoirs publics ont mis à disposition des halles de vente, des fumoirs et des quais⁹³⁴. En ce qui concerne la promotion de l'aquaculture, les actions sont menées en vue de l'amélioration de la production, de la gestion technico-économique et la vulgarisation des techniques d'élevage de poissons avec l'appui de la FAO⁹³⁵.

Pour résorber le déficit de la production, le gouvernement a engagé des projets et a mis en place un programme de développement des filières prioritaires dans divers secteurs qui dépendent fortement des importations, piloté par les ministères de tutelle avec comme point d'ancrage l'introduction des semences améliorées et l'amélioration des techniques culturales et de récolte⁹³⁶. La structuration de tous ces secteurs s'impose. Pour sortir définitivement de l'engrenage des importations de blé, le Cameroun a réinvesti dans la production de blé et mène désormais une réflexion approfondie sur les farines locales (maïs, macabo, manioc, patate)⁹³⁷. Ces actions sont susceptibles d'impacter positivement la balance commerciale. C'est dire que compter sur les importations pour stabiliser l'offre alimentaire peut avoir, à court terme, un coût élevé sur l'économie. Pour limiter leurs importations, plusieurs pays ont surtaxé les droits d'importations sur les produits alimentaires. D'autres pays comme le Cameroun, le Burkina Faso, le Malawi ont eu recours au contrôle des prix sur le marché⁹³⁸.

⁹³² Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 23 août 2017.

⁹³³ *Idem*.

⁹³⁴ INS, "Évolution des importations...", p.6.

⁹³⁵ *Ibid*.

⁹³⁶ MINEPAT, "Cameroun Vision 2035...", p.13.

⁹³⁷ *Ibid*.

⁹³⁸ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV le 23 octobre 2022.

2- Les réformes industrielles

Sur le plan industriel, des réformes s'imposent. Plusieurs pays à l'instar des pays développés ont axé leur développement sur l'industrialisation. C'est dire que ce secteur est aujourd'hui aperçu comme un important moteur de croissance. Les activités industrielles ont des avantages certains dans le processus de développement, car elles sont plus susceptibles de générer les bénéfices plus que l'agriculture et l'exportation des matières premières. Le processus d'industrialisation entraîne la formation des hommes et la création des emplois, le développement du salariat, l'urbanisation, les échanges des biens à travers l'exportation des biens transformés et les transactions monétaires⁹³⁹.

Au Cameroun, le tissu industriel bénéficie d'un ensemble de facteurs propices au développement des entreprises industrielles. Ces entreprises fonctionnent grâce à la disponibilité des matières premières locales, à la main-d'œuvre jeune et aux sources d'énergie abondantes. C'est l'industrie qui permet la modernisation de l'agriculture et assure l'équilibre tant souhaité du commerce extérieur. Selon David Kom, c'est l'industrialisation fondée sur la transformation de la matière première minière, minérale et agricole locale qui va permettre au Cameroun d'acquiescer en un temps relativement court l'indépendance économique vis-à-vis de l'impérialisme et d'élever le niveau de vie du peuple⁹⁴⁰. C'est dire que les entreprises jouent un rôle assez déterminant dans le développement socio-économique d'un pays. Elles favorisent le développement du tissu industriel et constituent une source d'enrichissement pour l'État et une base des revenus pour les employés, car étant un grand pôle d'emploi. Elles participent également à l'amélioration du cadre de vie des populations et au développement des infrastructures sociales⁹⁴¹. La politique d'industrialisation du Cameroun est définie depuis son indépendance. Le Président Ahmadou Ahidjo en parlait en ces termes :

Notre politique d'industrialisation recherchera, outre la création et l'expansion des industries de transformation pour la consommation finale, l'implantation des industries de production des produits de consommation intermédiaire. Le niveau actuel de notre industrialisation nous permet d'envisager avec optimisme cette nouvelle étape qui prépare mieux celle de la création des industries de base⁹⁴².

Après une période d'industrialisation prospère qui correspond à l'implantation d'industries de substitution dès les premières décennies d'indépendance, puis à l'adaptation de

⁹³⁹ Brasseul, *Introduction à l'économie...*, p.322.

⁹⁴⁰ D. Kom, *Le Cameroun. Essai d'analyse économique et politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.311-312.

⁹⁴¹ M. H. Tsopbeng Kana, "Le développement du tissu industriel camerounais. Le cas des savonneries à Bafoussam (1973-2004)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.159.

⁹⁴² Extrait du discours du Président Ahmadou Ahidjo lors de la présentation du 3^e plan quinquennal de développement à l'Assemblée nationale, Yaoundé, le 11 août 1971.

ces industries à la demande intérieure et extérieure, le Cameroun a connu un ralentissement de l'expansion industrielle. Il est important de prévoir la réforme industrielle à travers l'introduction de nouveaux types d'activités dont les fabrications sont destinées aux entreprises locales, susceptibles de relancer la croissance.

Au regard des implications et des conséquences que les importations ont sur l'économie camerounaise, les réformes agricoles et industrielles s'imposent pour limiter les importations et promouvoir le développement des industries locales. Elle concerne beaucoup plus le développement des stratégies, des voies et moyens pour booster la production industrielle nationale afin de limiter le recours aux importations. Cela doit se faire à travers la mise en place des industries de substitution aux importations qui concernerait diverses branches industrielles comme l'agro-alimentaire, les industries de matériaux de construction, les industries de boisson, les industries de traitement de la fibre textile, les industries métalliques et mécaniques et les industries électriques et électroniques.

Conscient de l'importance de ces secteurs sur l'évolution économique du pays, l'État lui-même a entrepris des initiatives en y apportant son appui. Ces entreprises ont dû bénéficier d'une réelle adhésion du gouvernement dès leur création. C'est clair qu'il faut encourager la production et la consommation des produits issus du terroir pour augmenter la croissance économique. Durant la première décennie suivant l'indépendance, l'accent a été mis sur la nécessité d'attirer les expertises et les capitaux étrangers en vue de développer un ensemble d'activités de substitution aux importations⁹⁴³. Depuis un certain temps, les efforts sont mobilisés et on insiste désormais sur le développement des compétences humaines nationales et on encourage les nationaux à participer au développement industriel dans une perspective de substitution des importations par une production industrielle locale⁹⁴⁴. Ces facteurs doivent davantage insister sur des aspects tels que l'implantation d'une industrie autonome, autoentretenu, intégrée, avec une bonne maîtrise par les nationaux et peu vulnérable aux aléas des conjonctures d'origine externe, la valorisation sur place des principales ressources naturelles⁹⁴⁵.

La politique industrielle se traduit généralement par l'intervention de l'État sous la forme d'incitation, d'avantages et de soutien accordés aux entreprises industrielles. De cette façon, il assure le contrôle et l'évaluation des performances de ces unités de production sur la

⁹⁴³ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.157.

⁹⁴⁴ *Ibid.*

⁹⁴⁵ *Ibid.*

base d'un ensemble de mécanismes et d'indicateurs précis⁹⁴⁶. Les objectifs de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 inscrivent l'industrialisation comme un projet phare à réaliser pour la soutenabilité économique du pays. Devenir un nouveau Pays industrialisé constitue le troisième objectif général clé de la vision 2035, à côté de la réduction de la pauvreté et la consolidation du processus démocratique et le renforcement de l'unité nationale. Il est question pour le Cameroun d'œuvrer pour l'industrialisation rapide et d'accélérer l'évolution du secteur manufacturier pour un développement harmonieux des différents secteurs de production qui dépendent de cette chaîne tels que les services, le commerce, le transport, entre autres⁹⁴⁷. Le plan directeur d'industrialisation propose une architecture de reconstruction de l'industrie camerounaise autour de trois axes majeurs, à savoir l'agro-industrie, l'énergie et le numérique, adossés sur cinq piliers (forêt-bois, confection-textile-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, chimie-pharmacie, hydrocarbures-pétrochimie). Il est, en réalité, question d'œuvrer pour la promotion du développement de l'industrie numérique, mais surtout la promotion d'une transformation plus poussée des produits de base dans l'optique de faire du Cameroun, une référence en Afrique et dans le monde⁹⁴⁸.

3- La limitation des importations

Depuis la révolution industrielle au XVIIIe siècle, l'histoire du commerce international a toujours été dominée par la confrontation permanente entre le protectionnisme et le libre-échange. Cet affrontement entre ces deux systèmes commerciaux a favorisé les écarts entre les nations. La plupart des États ont toujours élaboré et adopté une politique protectionniste bien structurée. Entre la Deuxième Guerre mondiale et les années 1970, de nombreux pays en développement ont essayé de favoriser l'essor de leurs industries afin d'assurer leur décollage économique. Ces mesures se sont traduites par la limitation des importations des produits manufacturés pour donner la possibilité aux entreprises nationales de s'intégrer dans leur propre marché⁹⁴⁹. À cet effet, ils ont pris des mesures et développé des mécanismes visant à protéger leur marché intérieur de la concurrence étrangère à travers la mise en place d'un véritable dispositif législatif et réglementaire de prohibition⁹⁵⁰. Le cas de l'UE avec la Chine dans la limitation des importations peut servir d'exemple au Cameroun. En rappel, les accords commerciaux signés en 1995 dans le cadre du GATT avait prévu une libéralisation complète

⁹⁴⁶ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun en 2017", novembre 2018, p.57.

⁹⁴⁷ Touna Mama, *L'économie camerounaise à l'épreuve de l'émergence...*, p.196.

⁹⁴⁸ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.7.

⁹⁴⁹ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.256.

⁹⁵⁰ Nguenda Ndiefoou, *La douane camerounaise...*, p.13.

des échanges des produits textiles. Tous les pays membres de l'OMC, avec en tête les États-Unis et l'UE ont procédé au démantèlement progressif du quota limitant le commerce dans ce secteur ; et toutes les protections ont été levées dès le 1^{er} janvier 2005. Mais arrivés à cette échéance, les pays développés ont subitement enregistré d'importantes importations des produits textiles provenant de la Chine. Face à cet afflux massif de textile importé, l'UE, dans la perspective de protéger son économie, a rapidement réagi en signant avec la Chine un mémorandum d'accord visant à limiter la progression des ventes d'un certain nombre de produits chinois tels les tee-shirts, les pull-overs, les pantalons et les chemises sur le territoire européen⁹⁵¹.

Si les autres pays du Sud (Chine, Inde, Brésil, Corée du Sud) ont réussi à limiter l'importation de certains produits sur leur territoire, c'est parce qu'ils ont mis en place un système autoritaire et une politique de protection répressive et brutale pour leurs industries naissantes. Ils ont résolument imposé à leurs citoyens l'utilisation des produits locaux, quelle que soit leur qualité. En Chine par exemple, l'importation des produits usagés qui font d'ailleurs les délices de l'Afrique est punie par de lourdes peines pouvant aller jusqu'à la peine de mort⁹⁵². Ces mesures étaient tellement rudes qu'on imaginait difficilement qu'elles puissent exister même dans les dictatures les plus dures. C'est l'exemple que devraient suivre les pays africains, notamment le Cameroun face à cette invasion incontrôlée de produits étrangers concurrentiels sur leurs marchés afin de protéger leurs économies de la concurrence étrangère. Dans ce cas, le recours au protectionnisme s'avère être une solution inévitable, surtout que peu de pays ont véritablement mis en place une réelle politique de libre-échange. De plus en plus, les discours sur l'import-substitution sont au-devant de la scène. Les mesures de limitation des importations édictées par le gouvernement ont jusqu'ici montré ses limites. Elles s'avèrent inefficaces compte tenu du fait que les statistiques d'importations évoluent de manière croissante et la balance commerciale ne cesse de se creuser. Cela témoigne de la prise de conscience des pouvoirs publics sur l'impact des importations non contrôlées sur l'économie camerounaise. Pour inverser la tendance, des mesures drastiques doivent être prises.

Le problème d'importation des produits étrangers est un phénomène qui se généralise à l'ensemble des pays africains. Le contexte économique et social du continent ne favorise pas le développement agricole et industriel. Plusieurs facteurs expliquent ce retard économique des pays africains qui les prédisposent à une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur. Cette

⁹⁵¹ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.211.

⁹⁵² *Ibid.*

dépendance s'étale jusqu'aux produits de consommation courante ou de consommation de masse, surtout les produits alimentaires qui peuvent pourtant être produits sur place. C'est ainsi qu'à l'occasion de la célébration du 50^e anniversaire de l'Institut Internationale pour l'Agriculture tropicale le 28 juillet 2017, le président de la Banque africaine de Développement (BAD), Akinwumi Adesina, a relevé que "l'Afrique dépense actuellement 35 milliards de dollars par an pour l'importation de la nourriture [...]. Ces 35 milliards de dollars devraient être conservés sur le continent africain. Il s'agit d'un vaste marché que les jeunes Africains peuvent exploiter pour créer plus de richesse chaque année"⁹⁵³.

De façon générale, plusieurs raisons expliquent l'augmentation des importations en Afrique, parmi lesquelles la croissance démographique, l'insuffisante productivité agricole, la faible transformation des produits agricoles et la demande alimentaire croissante. Certains résultats de recherche ont démontré que l'urbanisation impulse la demande en denrées alimentaires de haute qualité telles que le riz. Cependant, ce dernier n'est pas suffisamment fourni par les producteurs locaux. Sa production nécessite de gros investissements et il est indispensables dans les habitudes alimentaires des populations. Selon le rapport 2016 de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD), les importations de marchandises en Afrique ont augmenté de 5,7% en 2014 et de 1,5% en 2015⁹⁵⁴. D'après le FAO, les produits les plus importés en Afrique subsaharienne sont particulièrement les céréales, les huiles végétales et le sucre. La demande pour ces produits est supérieure par rapport à ce que les pays africains produisent annuellement. À cette date, les productions africaines ne peuvent pas satisfaire les besoins car le continent ne produit pas suffisamment et de manière compétitive. Dans la plupart des cas, les prix des produits importés sont généralement inférieurs aux prix des produits locaux car bénéficiant des subventions dans leurs pays d'origine. C'est la raison pour laquelle des mesures ont été prises à l'échelle continentale et nationale pour voir dans quelle mesure contrecarrer les actions et procéder à la limitation des importations.

En ce qui concerne le Cameroun, l'essentiel des produits importés est constitué de produits manufacturés. Pour limiter ces importations, le pays est appelé à mettre l'accent sur le développement et la production industrielle massive pour satisfaire les besoins de la population dans ce sens. Des efforts ont été faits jusqu'ici par les pouvoirs publics, même comme avec la

⁹⁵³ Akinwumi Adesina, extrait du discours du 28 juillet 2017.

⁹⁵⁴ <https://ecomatin.net/commerce-exterieur-les-19-produits-qui-aggravent-le-deficit-commercial/> , consulté le 12 mars 2021.

démographie galopante, les besoins augmentent au jour le jour. À la demande du GICAM, le gouvernement a décidé de suspendre temporairement, voire définitivement l'importation de plusieurs produits. Ce sont ceux qui sont considérés comme concurrentiels aux produits locaux et qui sont importés en grande quantité chaque année comme le riz, le poisson, le blé, le lait qui peuvent être produits à l'échelle nationale.

Cette réduction ou diminution des importations est progressive en fonction des secteurs d'activités pour ne pas exposer le pays à une situation d'insécurité alimentaire ou de rareté de certains produits. C'est ainsi qu'en 2019, le ministre du commerce annonçait déjà que "le Cameroun va interdire 50 produits à l'importation afin de favoriser le développement de l'industrie locale". Ainsi, 50 produits sont susceptibles d'être suspendus d'importation au Cameroun concernant au moins 12 filières, compte tenu du caractère déficitaire de la balance commerciale et de la mauvaise production locale. Il s'agit particulièrement des filières de l'agroalimentaire à savoir les huiles végétales, les dérivés d'huiles de palme, de l'industrie brassicole, de la peinture, de la métallurgie, de la cimenterie, des emballages industriels et de la cosmétique⁹⁵⁵.

Dans le même ordre d'idée, le ministère des finances a annoncé la mise en place d'instruments fiscaux appropriés pour encourager la production locale visant à freiner les importations puisque ces dernières détériorent la balance de paiement du pays. Les stratégies de gestion ou de limitation des importations édictées par le gouvernement camerounais passent par des actions développées ci-dessous.

La modification de la fiscalité à travers l'augmentation de la taxe à l'importation : elle a pour but de décourager progressivement les importations en vue de la promotion d'une industrie locale. Le Cameroun envisage de surtaxer certaines marchandises pour décourager leur importation. À travers cette mesure, le gouvernement envisage une modification de la fiscalité appliquée sur certains produits pour favoriser la production locale. À juste titre, à travers la loi de finances de 2021, le gouvernement se propose d'exonérer ou de supprimer de 5% les droits et taxes de douanes sur certains biens et intrants importés comme ceux destinés à l'équipement industriel, agricole et d'élevage à l'exemple des charrues, des motoculteurs, des tracteurs agricoles à moteurs, des bateaux de pêche, etc⁹⁵⁶. En revanche, il est désormais appliqué un taux de 25% à l'importation sur certains biens qui font concurrence aux produits

⁹⁵⁵ Il faut préciser que l'application de cette mesure n'est pas encore effective, encore moins les détails précis concernant la liste de ces produits ne sont pas encore officiels. Les précisions concernent juste quelques filières.

⁹⁵⁶ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTV, le 14 décembre 2020.

locaux parmi lesquels certains produits alimentaires⁹⁵⁷. Toutes ces mesures visent à décourager les importations et à donner un coup d'accélérateur à l'économie nationale ; ceci pour favoriser le développement du tissu agricole et industriel local. Cette annonce est d'ailleurs bien accueillie dans un contexte où le débat est construit autour de la promotion des produits locaux. Cette décision du ministre des Finances concerne près de 60 produits confondus dont les plus essentiels sont les viandes et abats comestibles, les poissons congelés, le lait concentré sucré, le riz, le poivre, le sucre raffiné de canne ou de betterave en morceaux, les huiles végétales et animales, les articles vestimentaires, du matériel électronique, la brocante, les textiles⁹⁵⁸. Il faut préciser que cette décision qui s'applique sur le territoire national est révisable semestriellement et l'administration des douanes est chargée de veiller à son respect.

Cette mesure s'accompagne de nombreux avantages que pourrait tirer le Cameroun. Il s'agit, dans un premier temps, de l'amélioration des revenus douaniers et, ensuite, de la protection de la production locale. Toutefois, cette mesure est censée n'entraîner aucune rareté, ni augmentation des prix des produits de première nécessité sur le marché. Certains produits pourraient alors bénéficier d'une transformation sur place, sans exportation et réimportation. Comme l'explique le directeur général des douanes, Edwin Fongod Nuvaga, ``pour le cas de la brocante et la pneumatique, une telle politique est de nature à inciter les sociétés qui produisent l'hévéa au Cameroun à mettre sur pied des unités de transformation locale pour un approvisionnement du marché en produits de fabrication camerounaise''⁹⁵⁹. Cette mesure vise à limiter les cas de contrebande de certaines marchandises sensibles, importées, des marchandises qui présentent des conditions d'évaluation difficiles en raison de leur conditionnement, de la qualité des importateurs habituels ou de la difficulté à maîtriser leurs flux⁹⁶⁰.

Les restrictions fiscales et douanières : afin de permettre aux entreprises nationales de mieux s'implanter, les gouvernements des pays en développement devraient aussi durcir les protections commerciales de façon à aider temporairement les unités de productions nationales jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment productives et à mesure d'affronter la concurrence internationale. L'instauration temporaire des droits de douane ou des quotas d'importation doit

⁹⁵⁷ *Idem.*

⁹⁵⁸ A. Nsangou, ``Importation des marchandises : les avantages du nouveaux tarif'', in *Cameroon Tribune*, n°11342/7097 du 08 mai 2019, p.9.

⁹⁵⁹ *Ibid.*

⁹⁶⁰ Nsangou, ``Importation des marchandises...'', p.9.

amorcer le processus d'industrialisation comme ce fut le cas aux États-Unis où on a eu des droits de douane élevés sur les produits manufacturés pour décourager leurs importations⁹⁶¹.

Pour protéger leurs économies contre les importations massives et concurrentielles, certains secteurs industriels en Asie du Sud et même en Amérique Latine étaient protégés par des hauts niveaux de protections douanières avoisinant les 200%. Cela permettait aux industries nationales de résister alors même que leurs coûts de production étaient 3 à 4 fois supérieurs à ceux des importations qu'elles remplaçaient⁹⁶². Ce niveau de protection en valait la peine dans la mesure où il était question de protéger l'économie nationale de la concurrence étrangère. La douane camerounaise, dans ses missions économiques, a pris, pour sa part, certaines mesures allant dans ce sens dont le but est de décourager les importations de produits concurrentiels et d'encourager les importations des produits qui contribuent au développement économique. Il s'agit premièrement de la surtaxation de certains produits à l'exemple des produits alimentaires. Deuxièmement, on a la détaxation de certains produits utiles pour la croissance des PME locales comme les machines agricoles, les équipements industriels. Leur entrée contribue nécessairement au développement de l'industrie camerounaise. Troisièmement, il y a les prohibitions, c'est-à-dire l'interdiction à l'importation pour le cas des biens qui sont produits en quantité et en qualité au niveau national. Pour ce cas, on a les prohibitions relatives à l'exemple du sucre et les prohibitions absolues avec le fer, le ciment, etc⁹⁶³.

On accorde plus de facilité aux opérateurs économiques qui achètent des intrants à l'étranger pour la transformation des produits industriels camerounais par rapport à ceux qui achètent des produits finis à l'étranger pour revenir revendre directement au pays. De ce fait, tout produit étranger qui est appelé à être transformé au Cameroun est détaxé contrairement aux produits finis étrangers⁹⁶⁴. À côté de ces missions économiques, l'institution douanière lutte aussi contre la contrebande, la contrefaçon à travers la mission HALCOMI, la lutte contre les concurrences déloyales à travers les politiques antidumping, entre autres.

La suppression des exonérations fiscales dans plusieurs secteurs d'activités tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche pour favoriser l'émergence des PME locales. Cette suppression peut favoriser l'expansion des entreprises locales, la transformation industrielle des produits agricoles locaux qui peuvent désormais produire en masse et satisfaire les besoins des

⁹⁶¹ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.257.

⁹⁶² *Ibid.* p.262.

⁹⁶³ Touye Albertine, 60 ans, inspecteur principal de douane, Douala, entretien du 16 août 2021 ; Amougou Mbarga, 63 ans, inspecteur principal de douane, Douala, entretien du 10 août 2021.

⁹⁶⁴ Touye Albertine, 60 ans, inspecteur principal de douane, Douala, entretien du 16 août 2021.

populations. La production sur place des produits a une incidence sur leur coût à la vente en ce sens qu'en économie, quand le circuit de production et de distribution d'un produit est court, éventuellement le prix à la vente est relativement faible et à la portée des populations.

L'opérationnalisation des grands projets structurants dans le but de ravitailler les industries en énergie et faciliter la production des biens. Il est aussi nécessaire de souligner la limitation des exportations des produits alimentaires vers les pays voisins, car quand les exportations de biens alimentaires vont chuter, la capacité d'importation va considérablement chuter ; ce qui a pour effet de stimuler la production interne.

II- Les problèmes de mise en œuvre concrète des stratégies gouvernementales

Les problèmes que connaît l'économie camerounaise aujourd'hui sont à la fois structurels, conjoncturels et hérités de la colonisation. C'est ce qui explique, pour une plus large part, les insuffisances permanentes dont il est question depuis l'indépendance. En dépit des injections des capitaux, ces problèmes s'expriment quotidiennement dans l'inversion de la dynamique du progrès économique et social. Malgré les efforts gouvernementaux, plusieurs facteurs entravent l'implémentation d'une réelle politique de gestion des importations et du commerce extérieur du Cameroun. Ces problèmes sont d'ordre institutionnel, financier, économique et social.

A- Sur les plans institutionnel et financier

L'État camerounais a défini des stratégies sectorielles visant à booster la production nationale afin de réduire la dépendance du pays en produits importés. Mais ces stratégies font face à certains problèmes d'ordre institutionnel et financier qui ralentissent régulièrement la réalisation des projets. Le problème de financement des projets se pose avec acuité. À cela s'ajoute l'inadéquation entre les politiques adoptées et les réalités dont la réussite dépend généralement du contexte ou de l'environnement de vie. En plus, il faut aussi y associer la corruption et les détournements des fonds destinés à la réalisation des projets.

1- Le problème de financement des projets agricoles et industriels

Le processus du développement agricole et industriel du pays fait face à de nombreux obstacles parmi lesquels la crise économique de 1987 qui a fragilisé les structures économiques nationales et a ralenti le processus d'industrialisation ; le manque de main-d'œuvre qualifiée et

d'entrepreneurs/investisseurs compétents et expérimentés ; les institutions moins performantes qui complexifient davantage les relations économiques et les rendent plus difficiles et incertaines ; les problèmes d'organisation sociale, mais surtout le manque de financement et de soutien aux entreprises par l'État⁹⁶⁵. Pour une protection commerciale et un soutien à l'agriculture et à l'industrie, le Cameroun doit impérativement résoudre le problème criant de financement. L'accès au financement constitue un problème majeur pour les entreprises, surtout celles qui exercent dans les domaines agricole et industriel. Dans ce cas, il serait alors difficile pour le pays de vouloir une réelle implantation industrielle alors que le capital et le travail qualifié sont encore rares ou ont encore du mal à s'implémenter. Les PME camerounaises génèrent 35% du PIB et pourvoient 70% des emplois du pays, mais rencontrent régulièrement des problèmes de financement⁹⁶⁶. La plupart des biens manufacturés que le Cameroun produit proviennent des industries légères puisque les industries lourdes sont presque inexistantes.

Les retards accusés dans le calendrier de la mise en service des grands projets n'ont pas permis de lever les contraintes structurelles sur la production telles que les coûts des facteurs de production. La problématique du financement des projets se pose avec acuité. Compte tenu de la capacité financière assez réduite du Cameroun ne lui permettant pas d'implanter les industries manufacturières suffisantes (légères et lourdes), il doit procéder à un renforcement des spécialisations dans la production et évoluer de façon graduelle pour atteindre le niveau d'industrialisation souhaité. La recherche agronomique, tributaire d'un financement adéquat, constitue une des contraintes majeures pour le développement de l'agriculture. Par défaut de financement, les investigations dans le domaine agricole piétinent. Or, les performances de l'agriculture doivent être étroitement dépendantes du niveau des moyens alloués à la recherche agronomique et à la répartition géographique des efforts, ainsi qu'à la diversification des programmes envisagés.

2- L'inadéquation entre les politiques et les réalités du terrain

Il faut dire qu'au départ, les politiques économiques mises en place par l'État présentaient de graves insuffisances. La plupart des structures existantes étaient mal conçues et assises sur des bases théoriques peu fiables, ne pouvant pas survivre par elles-mêmes et devenant des gouffres à subvention. La politique interventionniste de l'État a été accusée d'avoir créé un effet d'éviction et d'avoir découragé les efforts de productivité et de compétitivité dans les entreprises privées durant la période de crise économique et même après,

⁹⁶⁵ MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie camerounaise...", p.40.

⁹⁶⁶ Tchoupou Franck, 50 ans environ, agent au MINEPAT, Yaoundé, entretien du 21 septembre 2022.

car c'est l'État qui les soutenait financièrement à travers les subventions. Il y a aussi le fait que les politiques étaient optimistes et ne s'adaptaient pas réellement au contexte camerounais⁹⁶⁷.

En dehors du caractère vétuste des outils de production non adaptés ou en marge de l'évolution technologique, la production locale souffre du défaut d'application de certaines politiques et même d'un déficit en matière de normes pertinentes et appropriées. Les politiques agricoles et industrielles adoptées dès 1960 ont produit jusqu'ici des résultats mitigés. La libéralisation préconisée à travers la nouvelle politique agricole appliquée depuis 1990 n'a pas davantage produit des résultats escomptés. Bien au contraire, depuis cette époque, la production a connu une évolution modeste, voire faible par rapport à celle de la population. Le problème essentiel du développement économique du Cameroun réside dans le fait que les pouvoirs publics s'empressent d'adopter des politiques définies universellement, sans préoccupation préalable de leur adaptabilité au contexte ou à l'environnement local. Plusieurs politiques ont ainsi échoué dans leurs efforts d'implémentation. La maîtrise de l'environnement est primordiale dans la réussite d'une quelconque théorie ou politique. Il ne suffit pas d'adopter une politique dans un pays pour croire qu'elle en est une panacée.

La plupart des politiques agricole, industrielle ou même commerciale ont présenté des limites jusqu'ici, car n'étant pas adaptées à l'environnement local. Les conditions ne sont pas toujours réunies pour faciliter leur mise en œuvre concrète. Plusieurs obstacles empêchent généralement leur réussite telle que les conjonctures économiques qui caractérisent la plupart des pays sous-développés comme le Cameroun. La politique agricole définie depuis l'indépendance a montré ses limites tout au long de l'évolution de l'histoire. Ces politiques présentent parfois des limites, mais sont pour leur majorité dépassée et ne répondent plus aux exigences du développement en ce sens que chaque environnement a ses réalités. Aucune politique n'étant universellement admise ou reconnue, leur réussite dépend de la mise ensemble d'un certain nombre de principes. La politique industrielle de substitution aux importations a permis d'implanter une base industrielle au Cameroun pour contrecarrer les importations des produits étrangers et assurer le développement des structures économiques locales.

Le secteur commercial conditionne la vitalité et la viabilité de toute économie de marché. C'est par le commerce que la production nationale se transforme en revenu quantifiable. La richesse d'un pays est liée à la fiabilité de son commerce et toutes réalités économiques de n'importe quel pays reposent sur le dynamisme des activités commerciales.

⁹⁶⁷ MINEPAT, "Plan de modernisation de l'économie camerounaise...", p.39.

L'évolution de ce secteur a été brisée par des mesures fiscales et douanières conçues sans références aux réalités socio-économiques du pays et appliquées d'une manière sélective comme sanction pour une certaine catégorie d'hommes d'affaires. Un grand nombre d'entreprises commerciales est tombé en faillite à cause des mesures fiscales et douanières rigides considérées par des opérateurs économiques comme anti-progrès⁹⁶⁸. La porosité des frontières est un sérieux handicap dans le contrôle de l'entrée des produits aux frontières⁹⁶⁹. La frontière Cameroun-Nigeria, par exemple, longue de plus de 1 500 km est particulièrement poreuse. Les deux seules unités de douanes qui s'y trouvent sont séparées de plus de 45 km avec un personnel de contrôle douanier insuffisant. Lorsqu'un camion arrive à un poste-frontière, il est difficile pour un seul douanier d'assurer le contrôle comme il se doit⁹⁷⁰.

Depuis les travaux des économistes tels que Nurkse, Celso Furtado, Samir Amin, il était clair que les pays africains ne pouvaient pas sortir du sous-développement dans le cadre de l'idéologie libérale. En effet, toute économie dispose d'un noyau qui fabrique son système productif. Ce noyau productif est constitué de machines et outils beaucoup plus sophistiqués, d'engins lourds, de matériels de transport et d'autres appareils spécialisés de technologie très élaborés⁹⁷¹. La libéralisation des échanges de 1990 a coïncidé avec la période de crise économique qui a touché certains États africains où la quasi-totalité des structures économiques ont été handicapées.

Dans ce contexte, la libéralisation économique prônée par l'OMC n'était pas favorable pour la redynamisation du commerce extérieur des pays africains, singulièrement le Cameroun, caractérisé par une baisse relative de la productivité. De ce fait, l'économie camerounaise ne pouvait pas rivaliser avec les produits étrangers beaucoup plus compétitifs. Il en découle alors que l'appareil de production est conditionné par les capacités de chaque pays à se le procurer. Pour les pays en développement comme le Cameroun qui ne peuvent s'en procurer qu'à l'extérieur en échange de matières premières et uniquement dans la stricte proportion de la demande extérieure, la capacité de leur système productif et leur PIB s'alignent rigidement sur les exportations. Mais celles-ci, pour des raisons multiples, ne peuvent évoluer au même rythme que les besoins des populations⁹⁷².

B- Sur les plans économique et social

⁹⁶⁸ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.196.

⁹⁶⁹ Mélingui Sorelle, 42 ans, agent de douane, Yaoundé, entretien du 28 juin 2021.

⁹⁷⁰ Edima Quentin, 36 ans, douanier/rapporteur de la mission Halcomi, Maroua, entretien du 21 novembre 2020.

⁹⁷¹ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.263. .

⁹⁷² MINEPAT, "Étude prospective Cameroun 2035..", p.21.

En dehors des problèmes d'ordre institutionnel et financier, les problèmes économiques et sociaux sont aussi enregistrés. La question de la lutte contre les importations massives est liée à la question de l'autosuffisance alimentaire nationale. On se pose la question de savoir si en limitant effectivement les importations, est-ce que le pays est à même d'assurer suffisamment la sécurité alimentaire des populations et de réduire en même temps sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur ?

1- La corruption et les détournements des fonds alloués à certains projets agricoles

La corruption peut se définir comme le détournement d'un processus ou d'une interaction entre une ou plusieurs personnes dans le but, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou pour le corrompu d'avoir une gratification en échange de son amabilité. Elle consiste à proposer de l'argent à une personne qui détient un pouvoir en échange d'un service. Généralement, elle permet d'enrichir personnellement le corrompu. Toute personne bénéficiant d'un pouvoir de décision est potentiellement corruptible, que ce soit un homme politique, un fonctionnaire, un cadre d'une entreprise, etc. Du fait du haut niveau de corruption au Cameroun, le pays est généralement classé parmi les pays les plus corrompus au monde. Ce fléau reste l'une des spécificités du pays. Malgré les pressions internationales et les nombreuses stratégies définies pour lutter contre cette pratique, elle reste constante et prééminente dans la vie quotidienne des Camerounais. Les détournements des fonds publics sont des opérations illégales qui consistent à s'accaparer des sommes appartenant à la collectivité à des fins personnelles ou autres que le bien public. C'est aussi l'appropriation frauduleuse des fonds publics par quelqu'un à qui l'on avait fait confiance pour gérer l'argent pour son propre intérêt.

La corruption et les détournements des fonds publics sont les principales causes de l'échec des grands projets agricoles et industriels. C'est rarement que les financements arrivent aux mains des principaux bénéficiaires et quand bien même c'est le cas, ils arrivent nettement insuffisants. Selon Christol Georges Manon, président de l'observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun, 40% des recettes enregistrées chaque année échappent à l'État pour cause de corruption ; somme qui pourrait servir au développement du pays⁹⁷³. D'après Samuel Ekoum, président de l'ONG camerounaise *SOS corruption*, l'État du Cameroun perd en

⁹⁷³ Journal télévisé de 20h30 sur la CRTL, le 14 décembre 2020.

moyenne 400 milliards de FCFA par an à cause de la corruption⁹⁷⁴. L'environnement reste défavorable à l'octroi des crédits, car l'opération est généralement minée par la corruption. Les grands discours flatteurs prévalent sur la matérialisation concrète ou la réussite de certains grands projets. En 2012, le journal des consommateurs faisait une remarque assez pertinente :

Lorsqu'on parcourt le répertoire des projets et programmes publiés en juin 2009 par le MINADER, l'on est sidéré par la mobilisation et cette vision apparente d'encadrement pris par les pouvoirs publics pour relancer la production agricole nationale. Mais à l'heure du bilan, l'on reste dubitatif sur les effets attendus par ces gros investissements⁹⁷⁵.

Selon un rapport de la Commission nationale Anti-Corruption (CONAC), environ 700 millions de FCFA d'une subvention de 2 milliards de FCFA débloquée par le gouvernement entre 2006 et 2008 pour aider des producteurs de maïs ont été détournés⁹⁷⁶. C'est un exemple fort révélateur de la situation de la corruption et du détournement des fonds publics au Cameroun. Beaucoup de projets ont ainsi été plombés du fait des interminables détournements des fonds. Les sommes détournées servent les intérêts égoïstes des individus en charge de la gestion, de l'encadrement et du financement des projets et non à leur réalisation concrète.

2- La question de l'autosuffisance alimentaire et l'analyse de la dépendance du Cameroun aux importations

Le déficit de la production agricole au Cameroun est un problème réel. L'exode rural des jeunes entraîne le vieillissement des planteurs et la baisse de la production agricole, tandis que l'explosion démographique et la croissance urbaine augmentent les besoins alimentaires des populations. Ce paradoxe augmente la demande alimentaire et accroît le nombre de bouches à nourrir dans un contexte de déficit de production. Ainsi, l'importation des produits alimentaires constitue une réponse à la pénurie alimentaire enregistrée au Cameroun. Plusieurs facteurs justifient cela parmi lesquels on peut citer la mécanisation qui est encore insignifiante, la main-d'œuvre peu qualifiée et bien d'autres. La faible mécanisation de la production agricole fait en sorte que la grande majorité des agriculteurs utilisent encore des outils rudimentaires qui limitent fortement les rendements agricoles qui, pour finir, sont contraints d'importer une part significative de leurs produits alimentaires. Même les usines de transformation alimentaires sont contrôlées par des firmes étrangères⁹⁷⁷.

⁹⁷⁴ <https://www.jeuneafrique.com/depeches/108049/politique/cameroun-detournement-de-fonds-au-ministere-de-lagriculture-dapres-un-rapport/>, consulté le 20 décembre 2020.

⁹⁷⁵ *Le Consommateur Prudent* cité par Koufan Menkene et al., "De l'urgence agricole...", p.144.

⁹⁷⁶ <https://www.jeuneafrique.com/depeches/108049/politique/cameroun-detournement-de-fonds-au-ministere-de-lagriculture-dapres-un-rapport/>, consulté le 20 décembre 2020.

⁹⁷⁷ Nlo, *Cameroun : mes reflexions...*, p.98.

L'explosion démographique urbaine au Cameroun a créé une demande locale assez importante en denrées alimentaires. Cette faiblesse de la production nationale entraîne une conséquence directe sur l'augmentation des importations des biens alimentaires. Pour le cas d'espèce, en 2013, la production agricole par habitant était de près de 16% inférieure à ce qu'elle était au milieu des années 1970⁹⁷⁸. Des menaces réelles pèsent sur la sécurité alimentaire du pays en raison de l'inadéquation entre la croissance démographique nationale et la production rationnelle des ressources agricoles. Les émeutes de la faim de février 2008 et l'augmentation vertigineuse des importations des produits alimentaires témoignent de la stagnation de ce secteur pourtant clé de l'économie nationale⁹⁷⁹.

Lors du comice agro-pastoral d'Ebolowa en 2011, le président Paul Biya reconnaissait qu'en 2009, le Cameroun avait consacré 500 milliards de FCFA à l'importation des biens alimentaires tels que le poisson, le riz et le maïs, soit sept fois plus qu'en 1994⁹⁸⁰. Un chiffre de cette ampleur est symptomatique des mauvaises performances de la production nationale. Pourtant, la thématique du comice, à savoir "produire mieux : la marche assurée vers l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035" était conçue comme un train de mesures révolutionnaires destinées à sortir le secteur agricole de l'ornière, une bouée de sauvetage, voire une panacée. La perspective de cette révolution de l'agriculture annonçait l'ère de l'abondance alimentaire. Les objectifs à atteindre étaient de mettre en place une unité de production d'engrais, faire fonctionner l'usine de montage des machines agricoles dont la construction était en cours à Ebolowa, réhabiliter les fermes semencières, procéder à une réforme foncière visant à répondre aux exigences de l'agriculture de seconde génération, construire des marchés et des centrales d'achats des produits agro-pastoraux et halieutiques, apporter une innovation à la formation et à l'enseignement des métiers agricoles et renforcer le dispositif de financement des activités rurales à travers la création des banques agricoles et des sources d'approvisionnement pour les PME-PMI⁹⁸¹.

Mais à l'heure actuelle, il n'en est rien. Les agriculteurs ont toujours les éternels problèmes de financement, de semences de qualité en quantité insuffisante, d'évacuation de leurs produits des zones de production vers les centres urbains du fait de manque d'infrastructures de transport appropriées. L'usine qui devait assurer le montage des machines agricoles est pratiquement à l'abandon depuis des années. Le Cameroun, comme le dit si bien

⁹⁷⁸ République du Cameroun, "Les atouts économiques...", p.139.

⁹⁷⁹ Koufan Menkene et Ébéné Nyamnding, "De l'urgence agricole...", p.143.

⁹⁸⁰ *Cameroon Tribune*, n°9770/5971 du 21 janvier 2011, p.1.

⁹⁸¹ Koufan Menkene et Ébéné Nyamnding, "De l'urgence agricole...", p.151.

Koufan Menkene, est adepte d'une culture de la fuite en avant, de l'optimisme béat, du refus d'évolution⁹⁸². Ce système plombe davantage la plupart des grands projets de développement initiés au Cameroun. Le principe de la vie dit parfois qu'il faut se fixer des objectifs essentiels, œuvrer pour leur réalisation effective ou leur mise en place concrète, sinon évoluer étape par étape. On a souvent l'impression de croire qu'au pays, on a du mal à réaliser certains projets pourtant porteurs d'avenir. On veut tout faire à la fois en un laps de temps et avec des moyens limités. C'est parfois là, l'une des causes de l'échec des projets, car le pays entreprend la mise sur pied de plusieurs chantiers à la fois.

Lorsqu'on analyse les actions de la SEMRY au regard de son objectif qui est de produire près du tiers des besoins nationaux de riz, grâce aux importantes subventions de l'État, on se rend compte qu'on est loin de l'atteinte de ce but. Loin de son objectif du départ, cette société est devenue exportatrice nette de riz non décortiqué vers le Nigéria. Les populations riveraines témoignent que c'est en file indienne que des camions chargés à partir de Maga et Yagoua vont livrer leurs cargaisons de paddy chez les voisins au vu et au su de tous et à des prix plus intéressants qu'au Cameroun⁹⁸³. Pendant ce temps, une bonne décortiqueuse acquise à des dizaines de millions de FCFA aux frais de l'État moisit à la SEMRY.

Cela est aussi vécu dans d'autres secteurs d'activités de production tels que les tubercules, les légumes, les vivres frais et secs, le poisson. Très souvent, la production nationale n'est pas suffisante, mais les producteurs préfèrent exporter vers les marchés voisins où ils peuvent vendre à de meilleurs prix. C'est le cas des petits producteurs de vivres de l'Ouest-Cameroun qui évacuent leurs productions vers les pays voisins comme le Gabon ou la Guinée équatoriale qui s'avèrent être des marchés potentiels beaucoup plus rentables au niveau du gain. Les exportations en soi ne sont pas une mauvaise chose, seulement qu'au cas où la production nationale à la base ne satisfait pas les besoins alimentaires des populations, la vente des produits vers l'étranger devient préjudiciable. Le surplus de la production doit être exporté si et seulement si les populations sont à l'abri du besoin. Encourager l'exportation lorsque le pays n'a pas encore atteint son autosuffisance alimentaire le maintient éternellement dans la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Après les émeutes de la faim de 2008, il y a eu des mesures incitatives qui ont été prises à l'endroit des produits de grande consommation tels que le riz qui a été défiscalisé, dans le but

⁹⁸² *Ibid.*

⁹⁸³ Harouna Oumarou, 42 ans, producteur de riz dans l'Extrême-Nord Cameroun, Maroua, entretien du 21 mars 2021.

d'encourager l'importation, de combler le déficit de production au détriment de la production locale. Entretemps, les investissements conséquents n'ont pas été consentis pour développer la production nationale. Aujourd'hui, avec ces effets conjugués, le Cameroun se retrouve avec un déficit considérable dans plusieurs secteurs de production. Il revient alors à l'État de définir des politiques claires, bénéfiques aux différents acteurs impliqués.

III- Les défis à relever pour une bonne gestion et la limitation des importations au Cameroun

Au regard de l'ampleur des défis à relever, en plus des stratégies gouvernementales, c'est le lieu de faire des propositions en fonction du contexte économique, des besoins des populations. Étant donné que les produits importés au Cameroun sont constitués de produits agricoles et manufacturés, la bonne gestion des importations réside dans l'adoption des politiques agricoles et industrielles efficaces. La révision des politiques agricole et industrielle et leur arrimage au contexte camerounais sont indispensables. La promotion et la valorisation des produits locaux s'avèrent aussi indispensables.

A- La révision des politiques agricole et industrielle et leur arrimage au contexte camerounais

Une bonne gestion des importations passe par la restructuration des secteurs économiques fragiles, sensibles et vulnérables aux importations. C'est pourquoi sa réussite passe par les réformes agricoles profondes afin d'assurer une production efficiente. Il est aussi question de l'amélioration des conditions de production agricole et industrielle qui concernent les secteurs-clés pouvant résister durablement aux importations, s'ils sont bien structurés. Étant donné que les produits importés au Cameroun sont en majorité constitués des produits agricoles et manufacturés, il est primordial d'axer les politiques sur le développement agricole et industriel. En s'inspirant de certaines politiques mises en œuvre par certains États, il est tout à fait possible pour le Cameroun d'améliorer ses stratégies de développement. Pour limiter efficacement les importations, certaines mesures doivent être prises en compte en ce qui concerne les secteurs agricoles et industriels.

1- Une réelle et véritable promotion de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

La prise de conscience des enjeux agricoles dans le processus de développement économique du Cameroun est indéniable. Les déclarations politiques l'attestent d'ailleurs. Dans

son discours, lors de la cérémonie d'ouverture du comice agropastorale d'Ebolowa en janvier 2011, le Président de la République, Paul Biya, affirmait que :

Le moment est donc venu de mettre en pratique de manière résolue la grande politique agricole que j'ai souvent publiquement appelée de tous mes vœux. J'engage les départements ministériels concernés dans cette voie, toutes les affaires cessantes et je veux des résultats substantiels. Je leur demande de mettre tout en œuvre pour assurer notre sécurité alimentaire, pour créer des emplois en milieu rural, pour réduire nos importations et développer nos exportations des produits agricoles afin que notre agriculture au sens large joue son rôle de moteur de l'économie nationale...⁹⁸⁴.

Cependant, compte tenu de certaines réalités, on se rend compte que l'agriculture camerounaise souffre de certains maux, bien que disposant des conditions naturelles et humaines favorables pour son développement. Elle fait face à de nombreux défis aujourd'hui. Elle présente de sérieux problèmes de développement structurel à la fois techniques, environnementaux, financiers et même de gouvernance. Pourtant, l'agriculture reste l'une des plus grandes certitudes économiques du pays. Les bassins de production sont handicapés par des méthodes culturales non performantes comparées aux standards internationaux. Plus du tiers de la production vivrière pourrit dans les campagnes en raison de l'enclavement de vastes zones de production, des insuffisances d'un réseau de distribution peu performant et de l'absence des structures de conservation⁹⁸⁵.

La production agricole évolue faiblement par rapport à l'évolution démographique du pays. L'enclavement de certaines zones de production entrave le développement de ce secteur et ramène le Cameroun tout juste au niveau de l'autoconsommation. Seuls 30% de la production vivrière sont commercialisées, 40% sont autoconsommées et 30% périssent avant leur mise en consommation faute de conservation et d'évacuation vers les marchés⁹⁸⁶. La fourniture à l'agriculture des biens de production dont elle a besoin pour l'augmentation de la production comme les engrais, les outillages nécessaires, les machines, les pesticides et les semences encouragerait les producteurs et la transformation sur place des ressources naturelles et agricoles.

Malgré le riche potentiel agricole du pays et des centaines de milliards de FCFA qu'on y injecte chaque année, la production agricole actuelle ne permet pas d'assurer l'autosuffisance alimentaire effective du pays. Le secteur agricole camerounais peine à se développer, car il reste jusqu'ici sans résultats probants. L'étude menée par Bokagne démontre que des 475 442 km²

⁹⁸⁴ Extrait du discours du président Paul Biya, lors du Comice agropastorale d'Ebolowa, janvier 2011.

⁹⁸⁵ Tabi Evouna Mathieu, 48 ans, Économiste, Yaoundé, entretien du 13 février 2021 ; Tsague Teufack Dieudonné, 60 ans environ, producteur agricole, Yaoundé, entretien du 17 juin 2021.

⁹⁸⁶ *Idem*.

sur lesquels s'étend le territoire national (soit 47 millions d'hectares), 15% de ces terres sont arables, c'est-à-dire cultivables et s'étendent sur 7,2 millions d'hectares auxquels il faut ajouter environ 2 millions d'hectares de pâturages⁹⁸⁷. Des 15% de terres arables, 91% sont inutilisées, soit environ 5,5 millions d'hectares. La preuve, seulement 1,8 million sont cultivés jusqu'en 2006, soit 26% de la surface cultivable⁹⁸⁸. Nonobstant les 5,5 millions d'hectares de terres arables inutilisées ajoutées aux conditions naturelles du développement de l'agriculture au Cameroun, le pays continue d'importer les denrées alimentaires⁹⁸⁹.

La question foncière est également au centre des problèmes liés au développement agricole au Cameroun. Le pays dispose pourtant d'abondantes ressources foncières encore largement inexploitées. L'inégale répartition et la faible densité moyenne de la population le placent dans une situation favorable en termes de disponibilité de terres. Il est établi que l'État possède des réserves de terres incommensurables dès lors que les terres nationales lui appartiennent légalement. Malgré cette disposition légale, la structure légale et institutionnelle de l'accès au foncier reste inadéquate du fait de la prégnance des systèmes fonciers traditionnels dont la mise en cause est susceptible d'ébranler la paix sociale⁹⁹⁰. On a d'un côté l'État, propriétaire de toutes les terres et, de l'autre, la population rurale qui vit sur ces terres et qui entend exercer un droit historique naturel sur elles. Cependant, l'accès et l'usage du capital foncier restent plus préoccupants à cause de certaines pratiques traditionnelles discriminatoires d'accès à la propriété foncière⁹⁹¹.

Parlant d'autres problèmes qui handicapent le développement agricole, on peut aussi évoquer les actions néfastes des prédateurs ou l'invasion des insectes nuisibles tels que les criquets, les oiseaux migrateurs ou même les chenilles, mais aussi et surtout les contraintes climatiques telles que la sécheresse et la baisse de la pluviométrie. Avec les changements climatiques, l'agriculture est de plus en plus dépendante des données climatiques ou de la météorologie. L'exode rural qui accentue le vieillissement des planteurs est un facteur limitant le développement de l'agriculture. La population active agricole vieillit beaucoup plus vite que la population totale par suite du départ d'une proportion élevée d'actifs jeunes vers les villes au point où dans certaines zones, on peut véritablement parler de "villages de vieux". En 1976, 80% de la population ayant entre 40 et 60 ans se trouvait en zone rurale, alors que la population

⁹⁸⁷ Bokagne, "Évolution et situation actuelle...", p.143.

⁹⁸⁸ *Ibid.*

⁹⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁹⁰ Koufan Menkene et Ébéné Nyamnding, "De l'urgence agricole...", p.163.

⁹⁹¹ *Ibid.*

rurale dans son ensemble représentait 70% de la population totale. Par ailleurs, 43% de la superficie agricole était cultivée par des paysans ayant plus de 45 ans. Dans les années 2006, sur les 23 millions d'habitants que compte le Cameroun, 70% vivent de l'agriculture tandis 49% de la population vit en zone rurale.⁹⁹².

Des efforts considérables pour améliorer l'attractivité de la zone rurale doivent être faits dans le sens de la création d'un environnement favorable, épanouissant et des opportunités d'emplois rémunérateurs. Surtout que de nos jours, on attend de l'actif agricole qu'il nourrisse plus de personnes qu'il ne le fait actuellement et qu'il produise davantage des produits pour alimenter. Cela n'est évidemment concevable qu'avec l'amélioration du système avec d'importantes et éventuelles innovations technologiques conduisant à un accroissement sensible de la productivité du travail.

Avec les préjugés et la sous-estimation du métier d'agriculteur, les jeunes ont tendance à fuir les campagnes pour aller se réfugier dans les villes en espérant trouver un emploi plus prestigieux et noble. Au Cameroun, le métier d'agriculteur n'offre pas à ses pratiquants la visibilité, l'aisance matérielle, le pouvoir et le prestige de la fonction et les multiples autres avantages que procurent les métiers considérés comme nobles tels que la bureaucratie par la tradition héritée du complexe colonial⁹⁹³. De ce fait, l'agriculture est restée au même stade primitif et peu productif⁹⁹⁴. Selon certains économistes, l'élan agricole du pays a été freiné par divers facteurs explicatifs que sont l'inadéquation des structures de production et les mutations de la production, de l'offre et de la demande ; le durcissement de la concurrence sur les marchés mondiaux et les problèmes internes caractéristiques du fonctionnement des économies africaines⁹⁹⁵.

L'éternel problème de financement contraint les agriculteurs à l'utilisation des outils et techniques traditionnels, à la faible utilisation des machines agricoles, aux difficultés pour les paysans d'accéder aux financements, aux crédits et aux intrants agricoles nécessaires. En plus, on enregistre aussi un détournement assez flagrant des fonds alloués au développement de l'agriculture et une faible vulgarisation des résultats de recherche sortis des centres et instituts agronomiques. Dans les écoles de formation connues, plusieurs promotions d'ingénieurs et techniciens d'agriculture formés pendant de longues années, instruits aux techniques les plus modernes et actifs sur le terrain n'ont pas pu booster l'agriculture camerounaise. Le mauvais

⁹⁹² MINAGRI, "Perspectives de développement...", pp.13-14.

⁹⁹³ Koufan Menkene et Ébéné Nyamnding, "De l'urgence agricole...", p.163.

⁹⁹⁴ MINAGRI, "Perspectives de développement...", p.147.

⁹⁹⁵ Nopoudem, "Enjeux et défis du développement...", pp.85-86.

état des routes et l'enclavement de certains bassins de production ne permettent pas aussi un écoulement facile des produits des zones rurales vers les centres urbains.

Au regard de tous ces facteurs qui entravent le développement de l'agriculture camerounaise, il est plus qu'urgent d'apporter des solutions efficaces devant lever les menaces qui pèsent sur la dépendance alimentaire du pays. L'idée d'une révolution agricole a été pensée bien avant l'indépendance. Déjà, à la fin des années 1940, les colons estimaient que l'agriculture devait orienter ses efforts vers des cultures vivrières de consommation locale sur les plans de mécanisation agricole et du développement industriel. Ils estimaient que l'utilisation d'une main-d'œuvre archaïque seule n'arrivait plus à approvisionner les centres urbains surpeuplés qui attendent l'approvisionnement. Par conséquent, l'énergie humaine devait être remplacée par des moyens mécaniques et techniques nouveaux à haut rendement et beaucoup plus adaptée⁹⁹⁶. Il faut noter que ce souhait de mécanisation et de développement industriel n'a jamais été véritablement matérialisé, car les colons n'y voyaient pas d'intérêt. En modernisant l'agriculture camerounaise à cette époque, elle allait devenir concurrentielle à la leur.

L'agriculture reste et demeure le pilier essentiel, la locomotive sur laquelle repose le développement économique du pays aux côtés d'autres activités connexes. C'est la croissance de la production et la transformation de qualité de ses produits qui assurent la réduction drastique de sa dépendance extérieure et le met à l'abri de l'insécurité alimentaire. La véritable richesse du Cameroun, sa chance d'assurer sa croissance et son décollage économique réside dans sa capacité à mettre en valeur son agriculture en exploitant de façon rationnelle ses potentialités et en redynamisant le monde rural⁹⁹⁷. La paysannerie et les ruraux représentent plus des 2/3 de la population du pays et ce sont eux qui contribuent à l'essentiel de la production économique nationale. La population camerounaise est aujourd'hui estimée à environ 25 millions d'habitants. Selon les experts, elle s'accroît à un rythme rapide de 2,8% par an⁹⁹⁸. La population rurale y restait encore légèrement majoritaire avec 51,8% en 1998. La proportion de la population rurale a rapidement diminué au cours de ces dernières années. En 1976, elle représentait 71,5% de la population totale. En 1987, elle était à 62%⁹⁹⁹. Or, c'est le monde rural qui assure l'essentiel de la production agricole du pays. Cette diminution de la population rurale

⁹⁹⁶ *Cameroun Libre*, n°321 du 15 décembre 1947, p.147.

⁹⁹⁷ Anonyme cité par Koufan Menkene et Ébéné Nyamnding, "De l'urgence agricole...", pp.139-140.

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ République du Cameroun, "Stratégie de développement du secteur rural...", p.4.

engendre la baisse de la production et l'augmentation de la demande vu que la majeure partie de la population vit désormais en zone urbaine.

Depuis l'avènement de la crise économique, une gestion macro-économique dominée par des politiques dictées par les bailleurs de fonds à travers un ajustement structurel centré sur le rééquilibrage économique et peu attentif au secteur rural a conduit à une dégradation relative et progressive de la production agricole et un changement dans la consommation alimentaire, une accentuation de la pauvreté et l'émergence de graves déséquilibres sur l'ensemble du pays. La priorité a longtemps été accordée aux grandes plantations industrielles, au développement des entreprises industrielles souvent non rentables au détriment de la transformation du monde rural. La spécialisation du gouvernement dans l'intensification et la multiplication des plantations de rente dès l'indépendance ont, en quelque sorte, conduit à la négligence agricole, plus précisément de la culture vivrière et de leurs transformations pourtant indispensables à l'alimentation des populations. À l'indépendance, le secteur agricole se présentait comme le vecteur principal du développement des agro-industries. Dans cette perspective, l'agriculture devait donc servir de locomotive pour le progrès économique et social du pays, en général, et des populations environnantes, en particulier.

D'après les enquêtes menées sur le terrain et selon les analyses faites, les différentes productions du secteur rural fournissent une alimentation à la population. Les céréales constituent la base de l'alimentation devant les racines, les tubercules, les féculents et les autres productions, dont les productions animales et halieutiques. Selon les résultats des études menées en 1996, la consommation alimentaire au Cameroun privilégiait les céréales (18%), les fruits et légumes (16%), les féculents (15%), puis les produits animaux (12% pour le poisson et 11% pour la viande)¹⁰⁰⁰. Ce constat permet d'orienter l'attention du secteur rural dans les différentes productions afin de satisfaire une demande urbaine toujours plus forte. La production devrait tenir compte de la demande ou des spécialités de production. Le problème de l'autosuffisance alimentaire perdure au Cameroun, car la consommation effrénée précède la production.

Les politiques économiques ne se définissent pas en termes de prévention. Or, l'évolution de la population est très dynamique et exige un besoin alimentaire plus croissant. La réalité est que cette population nombreuse exige de consommer sans toujours comprendre les préalables de la production ; ce qui crée un déséquilibre entre les ressources disponibles et les besoins réels d'une population nombreuse. S'il faut assurer une véritable sécurité

¹⁰⁰⁰ République du Cameroun, "Stratégie de développement du secteur rural...", p.3.

alimentaire, le rythme de croissance de la production doit largement dépasser, et ce, pendant une longue période de croissance démographique. L'autosuffisance alimentaire du Cameroun passe par le développement du secteur rural, vu son importance dans la contribution au PIB national (près de 1/3 du PIB). Le monde rural devrait bénéficier au maximum de subvention et d'investissements puisqu'il constitue le poumon essentiel de la production¹⁰⁰¹.

Les études réalisées jusqu'ici sont unanimes et aboutissent à la conclusion selon laquelle la solution durable pour réduire les dépenses alimentaires d'importations et, par ricochet, équilibrer la balance commerciale est l'augmentation, à moyen et long terme, de l'offre nationale des produits alimentaires. À cet effet, plusieurs propositions doivent être faites pour sortir l'agriculture camerounaise de sa léthargie¹⁰⁰². Plusieurs défis sont à relever pour un développement agricole profitable à tous et une diversification des ressources. À titre complémentaire, l'on propose ci-dessous quelques esquisses de solutions pour révolutionner et moderniser les structures agricoles du pays. On a :

L'augmentation de la production et de la productivité : elle suppose au préalable la formation du capital humain à travers une main-d'œuvre hautement qualifiée, la maîtrise du savoir et de la technologie. Elle s'accompagne d'un financement de la recherche en vue de développer les semences plus résistantes et d'améliorer les techniques agricoles et le déploiement des services de vulgarisation dans toutes les zones agricoles. Cela est dans le but de fournir un appui technique et de favoriser l'adoption de ces techniques et l'utilisation des semences, particulièrement par les petits producteurs qui manquent de ressources. Le Cameroun a besoin de reconstruire son appareil de production pour répondre aux besoins internes et renouveler sa capacité d'offre par rapport à l'évolution de l'économie mondiale. La révolution agricole doit se faire simultanément en termes de qualité, de quantité et de coût. De cette façon, on aura une assurance au niveau de la valeur ajoutée des produits sur le marché national. C'est ce que pense Bruno Bekolo Ebe lorsqu'il écrit que :

La création de la valeur ajoutée détermine la diversification sectorielle. Elle consolide les avantages comparatifs de l'économie qui l'a créée et permet de dégager un surplus suffisant pour rentabiliser l'exploitation des ressources. Elle donne à l'économie la capacité de trouver en elle-même son propre débouché. Celui-ci sert alors de coussin de sécurité en cas de retournement de la conjoncture sur les marchés extérieurs¹⁰⁰³.

¹⁰⁰¹ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.154.

¹⁰⁰² Pour plus de détails à ce propos, lire Tamekamta et Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole...*, p.173.

¹⁰⁰³ Bekolo Ebe cité par Nopoudem, "Enjeux et défis du développement...", p.113.

Le renforcement de la formation et la modernisation de la technologie : cette modernisation est en vue d'améliorer la productivité et la viabilité. Étant donné que l'activité agricole est menacée par l'exode rural et le vieillissement des planteurs, il faut que les populations intègrent le fait que l'agriculture est une activité au même titre que les métiers ordinaires. Sa réussite exige une parfaite maîtrise des facteurs de production, des techniques de négociation, des circuits de commercialisation. C'est pourquoi il faut encourager la recherche agronomique axée sur des spécificités locales, reconquérir les marchés urbains en permettant aux produits locaux de remplir les conditions relatives au goût, à l'hygiène, à la présentation physique et aux qualités nutritives. Il faut aussi organiser de manière efficace les circuits de commercialisation, mobiliser l'épargne et assurer le financement des exploitations, assurer un meilleur accès à la terre¹⁰⁰⁴. C'est un appel lancé aux populations pour qu'elles en découvrent l'intérêt et surtout qu'elles décident de se former pour devenir des agriculteurs ayant du potentiel. Pour ce faire, il est temps que de nouvelles filières sur les métiers d'agriculteurs soient créées dans des établissements publics et privés pour intéresser les jeunes par cette activité menacée par l'exode rural, le vieillissement des planteurs, entre autres.

Faire la promotion d'une agriculture compétitive : il faut se donner les moyens d'une bonne politique agricole en déterminant d'abord les conditions de développement d'une agriculture de subsistance ou d'autoconsommation suffisante qui pourrait satisfaire les besoins de la communauté. Une politique agricole compétitive doit amener le secteur agricole à prospérer tout en boostant ses performances dans un environnement essentiellement concurrentiel. Pour ce faire, il faut améliorer les conditions de production et de commercialisation afin de répondre aux besoins nationaux en denrées alimentaires de qualité, de quantité excessive et ainsi combler le déficit et réduire les importations des biens pouvant être produits sur place. Cela concourt au développement des producteurs locaux. Le modèle de production doit répondre à celui de la consommation, car il ne suffit pas juste d'encourager ou d'accroître la production, mais il faut faire en sorte que cette dernière réponde aux besoins des consommateurs¹⁰⁰⁵.

En ce qui concerne l'élevage, le Cameroun figure parmi les grands pays d'élevage en Afrique subsaharienne et occupe, de ce fait, une position de choix dans la sous-région Afrique centrale. Cette activité est la principale source de revenus des 30% de la population active. On y élève des bovins, des petits ruminants, des porcs, de la volaille. En 2012, le cheptel national

¹⁰⁰⁴ Nopoudem, "Enjeux et défis du développement...", p.85.

¹⁰⁰⁵ Nopoudem, "Enjeux et défis du développement...", p.84.

était estimé à 5,6 millions de bovins, 7,3 millions de petits ruminants, 1,7 million de porcins et 64,4 millions de volailles¹⁰⁰⁶. L'élevage bovin est localisé essentiellement dans la partie septentrionale du pays. Il constitue la principale source de protéines animales des populations. La filière qui prend progressivement de l'essor reste encore, pour la majorité, en mode d'exploitation traditionnelle. Malgré ce potentiel, le pays reste dépendant des importations carnées, composées principalement de viande. Les importations du bétail proviennent principalement du Tchad, de la République centrafricaine et, dans une moindre mesure, du Nigéria et du Soudan¹⁰⁰⁷.

En 2016, les objectifs du gouvernement pour ce secteur étaient le développement des productions et des industries animales et l'amélioration des services vétérinaires. Des projets et programmes de promotion d'élevage ont été initiés et exécutés dans le cadre de la sécurité alimentaire. Ces actions concernent l'intensification de l'encadrement et la structuration des producteurs autour des filières à cycle court comme les porcs, les petits ruminants, et autres. Il est aussi question de mettre en place des groupements de défense sanitaire des éleveurs et de renforcer les capacités des organisations des producteurs ; d'améliorer la qualité des denrées alimentaires d'origine animale. En 2012, le gouvernement a financé 287 projets pour la production animale à hauteur de 1,2 milliard et œuvré pour la réhabilitation des fermes semencières¹⁰⁰⁸. Au nombre de ces multiples projets financés, il n'y a pas d'impact réel sur le niveau de production parce que la plupart de ces projets ne sont pas suivis ni encadrés. On déplore aussi le détournement des fonds alloués à ces projets. C'est pourquoi il est primordial de mettre l'accent sur le suivi des financements accordés aux producteurs.

Pour ce qui est de la pêche, la production nationale en poisson est inférieure à une demande plus croissante. C'est pourquoi pour combler le déficit, le Cameroun recourt chaque année à l'importation de tonnes de poissons congelés. Pourtant, il a été créé progressivement de 1954 à 1982, 32 stations aquacoles et centres d'alevinage qui constituaient la base du développement de la pisciculture au Cameroun. La densité de leur répartition est un indice de reconnaissance des zones favorables à l'activité piscicole. Depuis 1968, le pays a bénéficié de plusieurs projets de développement piscicole, bien que des années plus tard, les résultats ont été

¹⁰⁰⁶ République du Cameroun, "Les atouts économiques...", p.221.

¹⁰⁰⁷ République du Cameroun, "Document de stratégie de développement...", p.51.

¹⁰⁰⁸ République du Cameroun, "Les atouts économiques...", p.221.

peu ou non satisfaisants. Certaines espèces de poissons ont rencontré des difficultés de reproduction naturelle en captivité¹⁰⁰⁹.

Autres problèmes rencontrés, le budget de fonctionnement des stations n'a pas permis aux structures de production piscicole d'assurer l'entretien, l'équipement en matériels nécessaires de travail et d'importer les hormones hypophysaires à la production d'alevins¹⁰¹⁰. Sur le plan technique, les responsables des stations aquacoles ne maîtrisent pas toujours la technologie de reproduction artificielle et, par conséquent, la demande d'alevins est largement supérieure à l'offre¹⁰¹¹. Dans la pratique sur le terrain, les moniteurs n'ont reçu qu'une formation limitée à la pêche intensive et ne disposent pas de matériels de travail ni de moyen de locomotion pour atteindre les pisciculteurs¹⁰¹². À cela s'ajoutent d'autres contraintes majeures telles que le manque d'alevins et la méconnaissance des principes de gestion des étangs¹⁰¹³. Tous ces problèmes doivent être résolus pour augmenter la production et satisfaire les besoins nationaux.

La limitation des importations de poissons suppose la révision des lois sur les importations dans cette filière à travers les réformes fiscales et douanières. Cela va décourager les importateurs et la demande nationale pourrait être servie par les producteurs locaux. Il faudra également inciter les acteurs de la pêche artisanale, les pisciculteurs et les aquaculteurs en modernisant la collecte et la conservation des produits de pêche et de l'aquaculture à travers la fourniture des camions et magasins frigorifiques, les organiser et les structurer autour des différents sites ou bassins de production. Il faut aussi mettre en œuvre des infrastructures visant la production en quantité et en qualité des aliments nécessaires à la production des poissons.

2- Le dépassement des politiques traditionnelles et l'adoption des politiques industrielles plus efficaces

La politique économique menée depuis l'indépendance a eu pour fondement principal la volonté d'industrialisation par substitution aux importations. En réalité, cette politique ne s'est pas véritablement implantée dans le contexte camerounais du fait que l'État n'a pas

¹⁰⁰⁹ Pour se reproduire, certaines espèces de poissons ont besoin d'un certain degré de température pour leur maturation de leurs gonades (glandes génitales qui produit les spermatozoïes ou les ovules). Par exemple la silure qui est un poisson d'eau chaude et originaire d'Afrique se reproduit abondamment dans la nature, mais difficilement dans les étangs.

¹⁰¹⁰ Djakoum René Emmanuel, 57 ans, agent au MINÉPIA, Yaoundé, entretien du 15 septembre 2022.

¹⁰¹¹ *Idem*.

¹⁰¹² Edoa Célestin, 55 ans environ, agent au MINEPIA, Yaoundé, entretien du 16 septembre 2022.

¹⁰¹³ Archives du MINADER, Programme spécial pour la sécurité alimentaire. Projet pilote de la BAD, mai 1999, p.4.

véritablement développer des industries compétitives. La plupart des produits fabriqués sur place, généralement plus chers, souffrent des insuffisances de qualité face à leurs équivalents importés, souvent meilleurs marchés à tous points de vue. Ainsi, la substitution aux importations condamne le pays au protectionnisme renforcé pour protéger les industries camerounaises qui travaillent sur un marché national étroit¹⁰¹⁴.

Au regard de la faible compétitivité de l'économie camerounaise, le pays n'a d'autre choix que de dépasser les politiques traditionnelles et de poursuivre son industrialisation pour devenir compétitif et vendre des produits à fort contenu technologique. Si l'État avait réussi le passage de l'économie de rente de type colonial à l'économie moderne, la libéralisation des marchés nationaux et mondiaux ne susciterait pas autant d'appréhension. Elle devrait plutôt constituer l'étape ultime du processus d'industrialisation où en se développant, les firmes nationales auraient finalement réussi à se débarrasser des barrières protectionnistes pour affronter valablement la concurrence externe.

Le cas des pays asiatiques devrait servir d'exemple pour le Cameroun dans la mesure où ces pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont aujourd'hui considérés comme des modèles de réussite économique. Contrairement aux chercheurs qui estiment que l'émergence des pays asiatiques est due à leur politique commerciale¹⁰¹⁵, l'autre argument souvent avancé pour expliquer le succès économique de ces pays est avant tout celui des politiques industrielles actives et audacieuses mis en place par les gouvernements, à savoir l'utilisation des droits de douane, l'ouverture commerciale, les restrictions aux importations, les subventions et les mesures plus complexes comme des prêts, leur fort taux d'épargne qui leur a permis de financer durablement de hauts niveaux d'investissement ou encore les soutiens à la recherche et au développement¹⁰¹⁶. Tout ceci leur a permis d'amorcer et de soutenir leur processus d'industrialisation. Néanmoins, il faut reconnaître qu'aucune politique n'est généralisable à toutes les sociétés. Le choix des politiques et la réussite de ces dernières dépendent des histoires propres à chaque pays et les difficultés particulières auxquelles il fait face.

Dans le cadre du développement de l'industrie camerounaise, initié depuis l'indépendance, relayé par les politiques de planification et de développement du pays, l'essentiel des importations devrait être constitué de produits censés assurer le développement

¹⁰¹⁴ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.155.

¹⁰¹⁵ C'est-à-dire la pratique du protectionnisme pour certains et du libre-échange pour d'autres ; même comme cette thèse est à polémique. À l'exception de quelques États dont Hong-Kong, ces pays d'Asie n'ont pas adopté de véritable politique de libre-échange. Leur réussite économique est alors une combinaison de plusieurs facteurs.

¹⁰¹⁶ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.267.

des entreprises ou industries locales. Avec les conjonctures économiques subies par le Cameroun, le respect de ce principe devient assez délicat. La crise économique a révélé les faiblesses du tissu industriel du pays dont les activités se sont rapidement effondrées sous la pression de la baisse du pouvoir d'achat, du développement du commerce de contrebande et de la contrefaçon ou encore de l'invasion des produits étrangers concurrentiels. La redéfinition de la nouvelle politique devrait favoriser ou inciter à la création des unités industrielles dans d'autres régions du pays, renforcer les unités de production industrielle situées en aval de l'agriculture dans une optique de valorisation des matières premières locales, mais aussi, et surtout la promotion des entreprises capables de fournir les biens et intrants donc elle a besoin pour être davantage performante¹⁰¹⁷.

Généralement, après la phase d'implémentation de la stratégie de l'import-substitution, les pays doivent choisir entre deux options, soit s'orienter vers l'exportation à grande échelle comme l'ont fait les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, soit entamé la deuxième phase de la stratégie d'industrialisation dans l'extension aux industries intermédiaires, des biens d'équipement et des biens de consommation durable où l'intensité du capitalisme et l'échelle de production sont plus élevés¹⁰¹⁸. C'est cette deuxième orientation que les pays d'Amérique latine, l'Inde, le Pakistan et les pays de l'Europe de l'Est ont choisie dans les années 1950 qui leur a permis de s'industrialiser. D'aucuns diront que cette voie n'est plus d'actualité, mais il faut la voir en termes de rendement. Au Brésil, dès 1964, 90% des biens industriels consommés par le pays étaient produits sur place grâce à l'adoption de cette stratégie¹⁰¹⁹. Avec cette dernière, la croissance de la production industrielle a été très rapide et sa structure s'est diversifiée avec un apport de la part des industries modernes.

Quant à l'industrialisation par la promotion des exportations, il s'agit de remplacer les exportations des produits primaires par des exportations des produits transformés non traditionnels comme les produits manufacturés et semi-manufacturés. En adoptant la stratégie de substitution aux importations suivies de l'industrialisation par la promotion des exportations, le Cameroun pourrait augmenter et diversifier ses exportations à l'extérieur et espérer équilibrer la balance commerciale tant souhaitée. Le succès de cette stratégie a été considérable comme en témoigne la montée en puissance des pays émergents insérés dans le commerce international¹⁰²⁰. Les résultats des expériences de cette stratégie sont connus dans les pays

¹⁰¹⁷ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.191.

¹⁰¹⁸ Brasseul, *Introduction à l'économie...*, p.327.

¹⁰¹⁹ Bela Balassa cité par Brasseul, *Introduction à l'économie du développement...*, p.327.

¹⁰²⁰ Brasseul, *Introduction à l'économie...*, p.330.

émergents tels que le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, Taïwan, la Malaisie, la Chine, Hong-Kong, Singapour. Ce n'est pas pour dire que ces pays s'autosuffisent, mais ce qu'il faut comprendre c'est que les importations dans ces pays sont maîtrisées et contrôlées. Dans ces conditions, l'importation n'est pas une condition, mais un complément pour équiper et alimenter les industries. Bela Balassa, en 1989, résumait les avantages de cette stratégie en ces termes :

Les politiques de promotion aux exportations conduisent à une allocation de ressources conforme à l'avantage comparatif, permettent une plus grande utilisation des capacités de production, l'exploitation d'économie d'échelle, entraînent des améliorations technologiques face à la concurrence externe et contribuent à accroître l'emploi¹⁰²¹.

Selon le plan directeur d'industrialisation, les stratégies d'industrialisation définies par l'État sont porteuses d'idée, à la seule condition qu'elles soient effectivement implémentées. À cela, il faut faire un petit recul en réadaptant aussi la stratégie d'industrialisation par substitution à l'importation adoptée par Ahmadou Ahidjo dès l'indépendance, tout en la combinant avec la stratégie d'industrialisation par la promotion des exportations. Ce sont ces stratégies qui ont permis l'industrialisation de nombre de pays à travers le monde. Parmi les stratégies d'industrialisation connues au monde, ces deux stratégies s'adaptent le plus au contexte et à l'environnement des pays sous-développés. C'est la raison pour laquelle les Nouveaux Pays industrialisés, appartenant au Tiers-Monde pour la majorité, se sont approprié ces stratégies. Les politiques de substitution aux importations et de promotion aux exportations ont largement contribué au développement des industries dans les pays du Sud dans les années 1960. À la question de savoir s'il faut adopter la stratégie d'import-substitution ou accorder une priorité aux exportations, Jean-Marie Gankou estime qu'il faut adopter une attitude réaliste pour le cas particulier du Cameroun et pense que le juste milieu semble éclairer la politique économique depuis le troisième plan quinquennal qui combine les deux possibilités, à savoir ne pas adopter une politique de stricte substitution aux importations, mais exporter aussi des biens industriels, compte tenu de la situation du marché national qui ne peut soutenir une stratégie d'industrialisation exclusivement axée sur l'import-substitution¹⁰²². C'est pourquoi le Cameroun gagnerait à se réapproprier ces stratégies pour le bien de la communauté.

La réforme industrielle passe aussi par l'aménagement des sites industriels dans les régions qui possèdent des ressources naturelles afin de faciliter leurs transformations sur place et fournir, à cet effet, des emplois aux populations locales. Il faudrait mettre en place des

¹⁰²¹ *Ibid.*

¹⁰²² Gankou, *Échange et développement...*, p.6.

infrastructures socio-économiques, notamment les potentialités énergétiques, les voies de communication, les moyens de transport à travers la construction des ouvrages hydroélectriques à des fins agricoles, énergétiques, sociales et industrielles ainsi qu'une technologie digne de ce nom. Il faudrait aussi la mise à la disposition des secteurs agro-alimentaires et agricoles des sources de financement fiables, des investissements d'origine nationale, car aucun pays ne peut véritablement se développer d'une façon normale et saine en dépendant entièrement des crédits et des investissements étrangers. Le développement du secteur agro-alimentaire passe alors par l'acquisition des savoir-faire agricole, agro-industriel, technique et technologique¹⁰²³.

La nouvelle politique doit établir un lien direct entre l'agriculture et l'industrie, c'est-à-dire produire, transformer directement sur place et inciter les populations à la consommation locale. On constate généralement que la plupart des entreprises agro-alimentaires dépendent de l'extérieur pour leur fourniture en intrants. La liaison entre le secteur primaire et le secteur secondaire est assez faible. Plus de 65% des entreprises industrielles camerounaises qui importent de l'étranger leurs matières premières et 35% seulement ont des liaisons économiques intersectorielles avec l'agriculture¹⁰²⁴. S'il existait une forte liaison entre le secteur primaire et le secteur secondaire au Cameroun, la production allait favorablement influencer le secteur de transformation. La conséquence en est que la plupart des entreprises qui dépendent de l'extérieur pour leur approvisionnement en matières premières ont souvent d'énormes difficultés lorsque les cours des matières premières connaissent une flambée sur le marché international. Le développement industriel doit alors être conçu de façon à donner appui à la croissance agricole grâce à l'utilisation systématique du dynamisme interne de la liaison agriculture-industrie et à une politique indépendante de financement. Le rapprochement des unités de transformation vers les centres de production serait également un atout devant minimiser les coûts de transport de la matière première et même du produit fini des zones de production vers les centres de consommation.

La contrebande et la contrefaçon sont des problèmes assez préoccupants en ce qui concerne le devenir de certaines entreprises, surtout au niveau de la commercialisation des produits. Cette situation peut même conduire ces dernières à la faillite. C'est pourquoi il faut énergiquement lutter contre ces phénomènes. Pour s'en défaire, il faudrait commencer par vider les marchés de tous les produits contrefaits. L'État doit renforcer les pouvoirs de la douane et de la brigade de lutte contre la fraude du Mincommerce en multipliant leurs capacités d'action.

¹⁰²³ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.196.

¹⁰²⁴ Hameni Bieleu, *Demain, le Cameroun...*, p.196.

Il faudrait sensibiliser les populations sur les dangers de la consommation des produits contrefaits. Il faut une meilleure offre pour l'achat des produits, une offre diversifiée à la disposition de toutes les bourses en ramenant les prix et la disponibilité en quantité et en qualité des produits locaux au niveau de tous les consommateurs pour qu'il puisse y avoir accès.

3- La subvention des entreprises locales et la facilitation des procédures de création d'entreprises

Dans une dynamique de développement industriel, le gouvernement peut apporter des soutiens matériels et financiers aux industriels en accordant par exemple des subventions à l'ensemble des entreprises industrielles ou bien identifier leurs efforts sur quelques secteurs précis pour lesquels ils pensent pouvoir acquies un avantage comparatif¹⁰²⁵. Comme le Cameroun, certains pays en développement ont axé leurs politiques d'industrialisation sur la substitution aux importations. À travers l'instauration de barrières commerciales, cette politique vise à remplacer les importations par des productions locales tout en protégeant les secteurs concurrents des importations.

Au sein de l'UE et dans les pays développés comme les États-Unis, le Japon, la Suisse, la Norvège, d'importantes subventions à la production et à l'exportation sont octroyées sur des produits agro-alimentaires d'exportations. C'est ce qui permet à ces pays de gagner des parts de marché important à travers le monde. Certes cela affecte les cours mondiaux des produits agricoles et pénalise les producteurs étrangers qui ne bénéficient pas de subventions, mais l'avantage est que ces subventions ont parfois tendance à améliorer le bien-être des pays importateurs dans la mesure où les coûts de ces produits sont revus à la baisse. C'est le cas de la Chine qui exporte vers les pays africains des biens à des prix relativement bas. Le Cameroun gagnerait à subventionner les entreprises et les producteurs locaux. Cela permettrait à ces derniers de vendre à moindre coût et de satisfaire les besoins de la communauté. Cela éviterait aussi le scénario de recours aux importations des produits concurrentiels moins chers et va contribuer à la consommation locale et à la prospérité des entreprises nationales.

B- La promotion et la valorisation du label camerounais et l'incitation des populations à la consommation du *made in Cameroon*.

Jusqu'ici, il n'existe pas de politiques claires et cohérentes mises en place par le gouvernement pour encourager la consommation des produits locaux à part les slogans : “consommons camerounais”, “consommons le *made in Cameroon*” qui restent dans les

¹⁰²⁵ Krugman et Obstfeld, *Économie internationale...*, p.259.

discours. Il n'existe pas de véritable action concrète pour amener les populations à s'intéresser et à consommer les produits locaux. Bien au contraire, le marché national est inondé de produits importés de qualité parfois douteuse et qui fait concurrence à la production locale. À cet effet, des mesures sont à prendre en considération pour inverser la tendance. Pour intéresser les populations en vue d'une meilleure valorisation des produits camerounais, il faut s'attarder sur la sélection des produits et l'amélioration des conditions de production, l'amélioration des conditions de vente, la promotion de la consommation locale sur le marché intérieur et le ciblage des débouchés régionaux et même internationaux.

1- L'amélioration des conditions de production et le désenclavement des zones de production

Un véritable potentiel en ressources naturelles existe au Cameroun aujourd'hui plus qu'hier qu'il faut exploiter rationnellement pour le bien des populations. Les produits importés pourraient même trouver dans le champ de production nationale de meilleurs substituts tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il est question de l'amélioration des conditions de production pour que ces produits soient attrayants et intéressent le public cible. Cela passe par la construction d'infrastructures adéquates. L'inexistence d'infrastructures adaptées entraîne d'énormes pertes post-récoltes dues à l'évacuation difficile des produits de l'arrière-pays vers les centres urbains. Les infrastructures de transport contribuent à fluidifier les échanges commerciaux sur le plan national et même régional. Elles peuvent permettre l'acheminement des équipements de production, l'implantation des agro-industries pour la transformation des produits agricoles, bref, de rapprocher l'offre à la demande. Sans infrastructures énergétiques, par exemple, les machines agricoles ne peuvent pas fonctionner normalement.

Certaines entreprises agro-alimentaires camerounaises utilisent davantage les matières premières locales. Ce choix est encouragé par le gouvernement qui vise à réduire le déficit de la balance commerciale du pays. La politique de promotion devrait s'appuyer sur une grande diversité de produits, une production suffisante, disponible et stable, des acteurs plus professionnels et des initiatives de promotion de plus en plus audacieuses. Il faut se rassurer que la production soit récurrente, rassurante et permanente avant de procéder à la défiscalisation parce qu'on ne peut pas en même temps vouloir booster la production et favoriser l'importation à travers l'exonération des droits de douane. En ce qui concerne la vérification de la qualité des

produits locaux, la protection du consommateur doit être une réalité. À cet effet, l'ANOR dispose d'un programme de contrôle de la qualité des produits fabriqués sur place. À ce niveau, les prélèvements sont systématiquement faits dans les usines et les structures appropriées et c'est au terme du processus qui consiste à faire des analyses dans des laboratoires accrédités localement que le certificat de conformité est délivré à la structure concernée. S'il s'avère que les produits sont propres à la consommation, le directeur général de l'ANOR délivre le certificat de conformité.

Pour ce qui est de l'application contrôle-qualité au Cameroun, une centaine de normes sont rendues d'application obligatoire sur les plus de 2000 normes existantes. Cependant, les efforts sont faits pour qu'au niveau de la réglementation technique, qu'on rende le maximum de normes d'application obligatoire. Elles permettent de baliser et de ratisser l'ensemble des produits qui vont être soumis au niveau de la certification. Malgré tous ces mécanismes mis en place, la promotion des produits du terroir présente des limites en ce qui concerne les circuits de promotion ou d'accès aux produits locaux par les populations. Les principales limites dans ce domaine sont l'insuffisance des produits locaux dans les marchés, l'absence des normes de conditionnement, le mauvais rapport qualité/prix, la mauvaise foi de certains producteurs et distributeurs et aussi l'insalubrité des lieux de vente des produits locaux.

2- L'amélioration des conditions de vente ou de mise sur le marché

La question de la promotion de la consommation des produits locaux est au cœur de l'actualité du pays. Si davantage de marques camerounaises tentent de se frayer une place sur les étals, elles ne font pas encore le poids face à l'abondance de marchandises importées. La pratique quotidienne révèle la tendance prépondérante qu'ont les consommateurs camerounais qui privilégient ou développent un penchant pour les produits étrangers. Le motif évoqué le plus souvent est que la production locale est parfois insuffisante, voire de mauvaise qualité. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent développer des stratégies pour inciter les populations à consommer camerounais. Les inciter à consommer les produits du terroir suppose à les contraindre en mettant en place des mesures fermes. La promotion du label *made in Cameroon* peut inverser cette tendance, car il y a du potentiel sur le plan national, au regard de la richesse des ressources naturelles, la fertilité du sol et la diversité des zones agricoles. C'est l'une des voies qui peut contribuer à la réduction substantielle des importations.

Un constat s'opère sur les marchés intérieurs où les produits *made in Cameroon* manquent de véritable promotion et de circuit de commercialisation face à une compétition féroce basée sur des prix faibles. Il devient crucial d'envisager des mécanismes pour

accompagner et promouvoir le *made in Cameroon* en utilisant l'ensemble des moyens ou actions susceptibles de favoriser la commercialisation des produits en facilitant les conditions d'accès au marché et à la clientèle¹⁰²⁶. Il faudrait également mettre en œuvre des stratégies pour pousser les Camerounais à adopter le *made in Cameroon* en menant par exemple une communication sociale ciblée qui montre les vertus des produits locaux. Pradeep Kautish¹⁰²⁷, dans son article, démontre que le bouche à oreille est reconnu comme un puissant instrument de marketing. Son importance en tant que mécanisme de communication a été largement explorée et établie pour influencer la décision d'achat dans le domaine du comportement du consommateur.

On sait qu'au Cameroun, les produits locaux subissent peu de transformation et sont très peu connus alors qu'on trouve dans de nombreux commerces une variété de produits importés. C'est pourquoi pour promouvoir la consommation locale, les actions à mener pourraient passer par l'élaboration d'un plan prioritaire, dont la mise en œuvre devra être accompagnée d'un schéma de communication gouvernementale ciblée, montrant les vertus des produits locaux. Cette campagne devrait prévoir des événements, des publications et des rencontres afin de soutenir les produits locaux de qualité, accompagnée d'une campagne de présentation officielle aux médias et faire en sorte que les produits fabriqués au Cameroun deviennent plus populaires, surtout dans le secteur de l'agro-alimentaire¹⁰²⁸.

Les objectifs de cette présentation reposent essentiellement sur la promotion de l'image des produits camerounais aux populations, la sensibilisation du public visé sur la qualité et la sécurité des produits camerounais, la contribution à l'ouverture de nouveaux débouchés, la contribution à l'accroissement de la demande, entre autres. Les missions diplomatiques du Cameroun à l'étranger devraient aussi se prêter au jeu. Elles peuvent être mises à contribution pour favoriser la recherche des débouchés pour les exportations des produits issus des entreprises industrielles et ainsi attirer les investisseurs étrangers sur le territoire national¹⁰²⁹. Pour envisager une promotion, il faudrait au préalable une assurance que des approvisionnements suffisants en quantité sont possibles et disponibles. Les produits à promouvoir doivent répondre aux attentes des consommateurs pour trouver leur place sur le marché. C'est le lieu de rappeler que les consommateurs attendent généralement des produits

¹⁰²⁶ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.54.

¹⁰²⁷ Pradeep Kautish, "Étude empirique sur l'influence de l'extraversion sur la passion du consommateur et l'évangélisation des marques", in *Revue des Études économiques et commerciales (REBS)*, n°6, 2010, pp.187-198.

¹⁰²⁸ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.62.

¹⁰²⁹ *Ibid.*

qui répondent aux normes d'hygiène et qui soient liés à l'identité culturelle des communautés. Par ailleurs, la demande potentielle pour ces produits doit être forte et pourrait être davantage stimulée¹⁰³⁰. Pour qu'un produit soit attrayant, des paramètres entrent en jeux au moment de la sélection du produit à promouvoir et ses compétences sur le marché doivent tenir compte de la concurrence. Un produit s'avère intéressant du point de vue de la qualité tant que le consommateur le perçoit comme "bon" en tenant compte de tous les aspects de sa texture et de sa composition¹⁰³¹.

C'est pourquoi, on exhorte le gouvernement à prendre des initiatives par exemple doter chaque département et même les arrondissements d'une petite ou moyenne entreprise industrielle qui valorise les matières premières en les transformant sur place afin de réduire les coûts de production. En économie, il est démontré que lorsque le circuit de production est court, le prix du produit à la vente est relativement faible. Il est primordial d'améliorer la qualité du *made in Cameroon* et d'augmenter les capacités de stockage ou d'orienter les jeunes agriculteurs vers des terres, les grands bassins de production où le rendement est élevé. La politique de promotion du *made in Cameroon* peut s'affirmer si le gouvernement apporte des réponses adéquates à l'insuffisance des infrastructures, au difficile accès au financement et aux technologies, à l'insécurité et au mauvais climat des affaires.

Pour cela, il faut mettre en place un cadre institutionnel approprié et retenir un niveau pertinent de politique industrielle ; poursuivre les efforts dans le sens du développement des infrastructures, de faciliter l'accès des produits dans les marchés et de promouvoir la transformation des produits locaux ; soutenir l'avènement des banques spécialisées dans le financement des activités agricoles et industrielles ; soutenir techniquement et financièrement les jeunes entrepreneurs tout au long du processus de création de leurs entreprises dans le secteur de la transformation ; mettre en place de véritables projets de promotion des produits *made in Cameroon* dans la conquête du marché local d'abord et ensuite les marchés extérieurs ; intensifier l'organisation des ventes commerciales destinées aux produits locaux à travers les foires, les journées promotionnelles, les salons, etc. assortis de rapports d'évaluation ; envisager des mesures idoines pour qu'au moins 25% des commandes publiques soient confiées aux petites et moyennes entreprises ou industries camerounaises¹⁰³². Dans leurs opérations d'approvisionnement, les organes en charge de la commande publique devraient exiger en

¹⁰³⁰ *Ibid.* p.55.

¹⁰³¹ *Ibid.* p.64.

¹⁰³² CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.64.

premier ressort les produits locaux. Les entreprises devraient prioritairement recourir aux produits issus du terroir. Les consommateurs finaux eux-mêmes devraient être endoctrinés pour que leur premier choix porte sur les produits *made in Cameroon*. Ce n'est qu'ainsi que le Cameroun pourrait commencer à se défaire de sa trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur et espérer se mettre sur un sentier de croissance plus bénéfique à un plus grand nombre¹⁰³³.

L'exhortation à promouvoir et à valoriser les produits camerounais aux fins premières de consommation locale est la solution la plus adéquate et la plus adaptée qu'on peut proposer pour une relance de la demande et ainsi barrer la voie à l'invasion non contrôlée des produits importés au Cameroun. Consommer et inciter à la consommation des produits locaux déjà disponibles permet d'encourager la production locale et surtout le respect par les producteurs, de bonnes pratiques et des normes éligibles. C'est alors l'occasion de mettre sur pied des politiques volontaristes qui permettent aux entreprises de mettre en œuvre le fameux *made in Cameroon* qui est à la traîne depuis des années. Ceci permet de produire des richesses, créer des emplois et la valeur ajoutée.

Les PME sont considérées comme les moteurs de l'économie africaine et représentent environ 95% du tissu économique¹⁰³⁴. Elles doivent alors se mettre en règle. Il faut qu'elles aient une véritable vision économique et puis que chaque acteur, en ce qui le concerne, prenne sa part de responsabilité et soit conscient qu'aujourd'hui, les défis sont énormes. Il faut créer des structures nationales à même d'aller conquérir les parts de marché et relever les défis et les défis attendus. Toutes choses qui créent une dynamique de développement dans les branches de production desquelles ils sont issus, entraîne ainsi un cercle vertueux de croissance dans lequel les revenus des producteurs sont en augmentation, l'administration fiscale collecte davantage et le déficit commercial se réduit¹⁰³⁵.

Le Cameroun a intérêt à substituer les importations aux biens produits localement afin de constituer des filières agro-industrielles potentiellement bénéfiques à l'économie nationale où l'État doit jouer un rôle central à travers la nationalisation des entreprises, la subvention aux producteurs nationaux et la fixation des prix des produits sur le marché. Il faudrait alors davantage sensibiliser les populations sur la consommation des produits locaux, faire respecter les normes de qualité, créer des supermarchés spécialisés dans la vente des produits locaux,

¹⁰³³ *Ibid.* p.8.

¹⁰³⁴ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.64.

¹⁰³⁵ *Ibid.*

limiter et contrôler l'importation des produits alimentaires étrangers. Pour inciter les populations à consommer des produits camerounais, il faudrait leur présenter l'intérêt de la consommation des produits locaux. En produisant localement, on a l'avantage d'avoir les produits aux prix abordables, la disponibilité des denrées alimentaires en qualité et en quantité avec les aliments frais qui sortent directement des champs, des usines de fabrication ou même de l'eau. Cela éviterait les risques d'aliments avariés dus à la mauvaise conservation.

L'autre stratégie pour inciter les populations à la consommation des produits locaux c'est de mener une enquête auprès des fonctionnaires pour connaître le pourcentage salarial dépensé chaque mois en termes de consommation alimentaire dans les ménages et convertir ce pourcentage en bon d'achat alloué aux produits alimentaires locaux exclusivement. De cette façon, ce pourcentage permet aux producteurs locaux d'avoir leurs retours sur investissement, d'alimenter la chaîne de production et de limiter les subventions de l'État qui ne dispose pas toujours de moyens suffisants pour implémenter sa politique. Il est question de privilégier une production de richesse endogène à travers le développement autocentré et autoentretenu. Pour que cette solution soit efficace, il faudrait, en amont, assurer une production locale en qualité et en quantité suffisante, mettre sur pied des agro-industries et des entreprises de transformation agro-alimentaires compétentes et à la pointe de la technologie.

3- Le ciblage des marchés régionaux et internationaux

Pour cibler les marchés régionaux, le pays doit mettre un accent particulier sur le renforcement des avantages comparatifs pour conquérir les marchés internationaux. Le fondement de l'échange international repose sur l'existence d'un avantage comparatif de chaque partenaire à l'échange. Compte tenu de l'abondance des facteurs de production tels que la terre, l'eau, la main-d'œuvre, la production agricole constitue pour le Cameroun une spécialisation indéniable. C'est ainsi que depuis plusieurs années, en dehors des ressources pétrolières, le pays a axé son développement agricole sur la production des cultures traditionnelles que sont le café, le cacao, le coton, la banane, les cultures vivrières.

Les études menées jusqu'ici ont démontré qu'aucun système économique au monde n'est généralisable à toutes les sociétés. Chaque État adopte des politiques et les adapte à son contexte ou à son environnement. Ainsi, le Cameroun peut créer un modèle économique typique qui répond aux besoins des populations. Compte tenu de l'extrême diversité des ressources dont il dispose, il peut privilégier la production, la valorisation et la consommation des produits du terroir. Le gouvernement peut promouvoir des actions visant à réduire l'achat, l'utilisation ou la consommation des biens importés et encourager la production et la consommation nationale.

La plupart des agro-industries dépendent de l'extérieur pour leur approvisionnement en matières premières d'origine agricoles. C'est le cas du malt qui est une substance obtenue à partir de grains de céréales, spécialement d'orge, germés artificiellement, séchés puis torréfiés et destinés à la fabrication des boissons alcooliques, utilisé par les brasseries. C'est également le cas du soja utilisé dans les entreprises de production de yaourt qui importent une part considérable de l'étranger. Bon nombre de produits agricoles peuvent aussi être cités à titre illustratif comme le blé qui rentre dans la fabrication du pain.

Il faudrait donc réduire considérablement l'importation des biens étrangers et promouvoir la consommation des produits du terroir qui peuvent être utilisés comme des substituts. Il faut aussi limiter la consommation des vins et liqueurs en provenance des pays étrangers et encourager la production et la consommation de nouvelles boissons à base des essences locales telles que le mil, le sorgho, le maïs, les fruits qui sont des biens qui peuvent être produits en quantité suffisante. Quelques entreprises suivent déjà ce modèle à l'exemple de Camlait dont la quasi-totalité du soja consommé provient du Cameroun ; ce qui n'était pas à l'ordre du jour les années passées¹⁰³⁶.

Le Cameroun a pourtant le potentiel requis et peut, tout en assurant une certaine autosuffisance alimentaire, relever substantiellement ses exportations diversifiées composées de produits transformés. C'est la raison pour laquelle le gouvernement, à travers le MINADER, entend poursuivre l'exécution d'un plan d'urgence à l'accroissement de la production agricole. En 2009, les pouvoirs publics avaient prévu d'accroître la disponibilité des denrées par le renforcement de la production et une meilleure fourniture dans les filières à fort enjeu de sécurité alimentaire comme la banane/plantain, le riz et les principaux tubercules¹⁰³⁷. Ce plan visait à fournir aux agriculteurs du matériel nécessaire pour accroître la production, à subventionner les pesticides et engrais de 20 à 50% ; à octroyer des crédits à un taux raisonnable, à créer cinq pools d'engins agricoles et à soutenir à hauteur de 15%, à l'acquisition d'une centaine de tracteurs, à accroître les capacités de transformation, de stockage et de conditionnement¹⁰³⁸. Ce n'est qu'à ce prix que le Cameroun peut s'éloigner du risque d'insécurité alimentaire et de surendettement auprès des institutions financières internationales. Pour lever le voile qui pèse sur le développement agricole du pays, l'étude et la maîtrise du terrain sont primordiales.

¹⁰³⁶ Zaboué Roger, 55 ans, opérateur économique, Douala, entretien du 16 août 2021 ;

¹⁰³⁷ INS, "Annuaire statistique du Cameroun", 2010, p.178.

¹⁰³⁸ *Ibid.*

Le gouvernement devrait mettre en place une stratégie pour renforcer la capacité des entreprises et les accompagner dans la conquête des marchés extérieurs ou pour contribuer à l'émergence des cadres nationaux compétents, capables de conseiller efficacement les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies à l'exportation¹⁰³⁹. Dans une perspective d'inversion de la balance commerciale, l'augmentation de la production nationale peut favoriser une croissance des exportations qui peut contribuer à équilibrer la balance commerciale. Le ciblage des marchés régionaux et internationaux donne une plus large ouverture en termes de débouchés aux produits camerounais. Cette mesure encourage une consommation plus accrue au niveau local, régional et même international.

Un opérateur économique affirme d'ailleurs que lorsqu'il importe les produits du Nigéria, il paye plus de droits de douane que lorsqu'il importe d'Europe ou d'Asie¹⁰⁴⁰. C'est pour dire que les marchés africains ne sont pas encore aussi solidaires. La Zone de Libre-Échange (ZLÉ) continentale voulue depuis des années par les pairs africains n'est pas encore une réalité. Le marché commun africain en gestation est le vœu des pères fondateurs de l'UA inscrit en lettre d'or dans l'agenda 2063 avec pour objectif majeur d'accroître les échanges commerciaux entre les États africains et de susciter leur industrialisation. La solution viendrait alors de la ZLÉ. Le but de cette initiative est d'accélérer le processus de développement socio-économique des pays africains parce que l'UA a pensé que cette détermination à fort potentiel représente une grande opportunité pour ces pays. Au niveau intra-africain, il y a déjà une certaine forme de commerce des produits industrialisés, des produits manufacturés et on pense qu'avec la création de ce marché qui va faire tomber toutes les barrières protectionnistes, l'Afrique va encore plus se spécialiser.

Pour le Cameroun, la ZLÉ continentale offre une opportunité aux opérateurs économiques nationaux d'aller à la conquête d'un marché de plus de 170 millions d'habitants, voire un milliard. Pour y arriver, des défis sont à relever parmi lesquels ceux du développement des infrastructures du commerce. Les échanges ne peuvent être fluides entre les pays africains tant qu'il n'y a pas de routes, de chemin de fer de bonne qualité reliant les différents pôles commerciaux. Ces infrastructures permettent de réduire le flou dans les transactions ou les délais de livraison des marchandises.

Dans ce chapitre, il était question de proposer des alternatives, des voies et moyens pour une meilleure gestion des importations. À travers les propositions faites par le gouvernement et

¹⁰³⁹ CCIMA, "Rapport économique du Cameroun...", p.62.

¹⁰⁴⁰ Aboudi Nkolo Jean Bernard, 59 ans, importateur, Yaoundé, entretien du 02 mars 2021.

les problèmes auxquels il fait face, on comprend que les défis à relever restent majeurs. Des réformes structurelles dans certains secteurs s'avèrent indispensables pour relever le niveau de production des biens sur le plan local. Le pays a jusqu'ici su, plus ou moins, montrer sa résilience face aux différents chocs économiques externes et internes. Pour véritablement limiter les importations, les propositions faites doivent être prises en compte. La politique économique camerounaise doit être formulée de manière à rendre l'économie nationale moins dépendante de l'extérieur et plus compétitive au niveau international pour qu'elle se conforme aux normes rigoureuses de coûts, de qualité, de quantité suffisante et de fiabilité reconnues au niveau international.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le commerce international s'impose à toutes les nations et le rôle qu'il joue dans la croissance économique des pays est indéniable. Depuis de nombreuses années, la balance commerciale du Cameroun est déficitaire du fait de l'accroissement des importations alimentaires. Le marché local souffre d'un manque criant de fourniture en produits alimentaires à cause d'un déficit de production au niveau national. Cette situation résulte d'une baisse générale de la production agricole nationale et de l'augmentation de la population et de leurs besoins quotidiens. L'évolution vertigineuse de la valeur des importations de certains biens alimentaires constitue un véritable handicap pour le décollage économique national. L'objectif de ce travail était de démontrer que les importations des produits alimentaires impactent significativement les secteurs d'activités, fragilisent le tissu économique national et freinent le développement économique et social du pays. Il était question d'identifier les produits alimentaires les plus importés c'est-à-dire ceux pour lesquels le Cameroun a une demande excédentaire révélée ; en fonction des potentialités naturelles, identifier les bassins de production et les mécanismes à mettre sur pied pour rentabiliser ces zones ; renforcer les actions des acteurs dans la gestion du commerce extérieur ; définir les stratégies à adopter pour accroître la production, la promotion d'un développement agricole et industriel durable afin d'œuvrer pour une croissance économique et sociale profitable à toutes les couches sociales. La présente étude avait donc pour but d'analyser l'impact des importations des produits de grande consommation sur l'économie camerounaise. Il était aussi question, dans ce travail, de faire un

état des lieux, un bilan et une analyse profonde des répercussions depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 jusqu'en 2016.

Au terme de cette étude, nous sommes parvenues aux résultats suivants : on a constaté que les importations camerounaises ont évolué de façon modeste au lendemain de l'indépendance. La politique industrielle et commerciale, essentiellement basée sur la substitution aux importations et la promotion des exportations, a plus ou moins permis un contrôle sur les produits importés au Cameroun au lendemain de son indépendance. La crise économique qui survient au Cameroun dans les années 1980 a conduit à la régression des finances de l'État, à la baisse de la production agro-industrielle et à la fermeture de certaines entreprises de production. Le marché national était, dès lors, devenu vulnérable. À cela s'est ajoutée la libéralisation économique internationale en 1990 qui a été un facteur considérable et surtout déterminant dans l'augmentation fulgurante des importations alimentaires au Cameroun.

Après l'analyse du cadre juridique et réglementaire du commerce depuis 1960, il en ressort que le pays a noué des relations commerciales avec ses partenaires qui sont préjudiciables pour son développement économique et social. Même si à la base les parties contractantes ayant signé les traités et accords visaient à simplifier les procédures liées aux échanges davantage complexes, plusieurs contacts commerciaux ont été noués sur la base de la non-réciprocité. De plus, le Cameroun, pays sous-développé ayant fait face aux conjonctures économiques nationales et internationales et dont les bases du développement n'étaient pas encore assurées, n'avait pas à signer les accords ou les partenariats qui allaient le maintenir dans la précarité et la dépendance vis-à-vis des pays étrangers. La signature des accords a certes permis au Cameroun de jeter les bases d'une vie économique marquée par une ouverture au monde extérieur, mais il ne faut pas perdre de vue les répercussions que ces derniers peuvent avoir sur son développement.

L'évolution économique du Cameroun depuis son indépendance présente un pays qui a connu une période de croissance relative durant les vingt premières années de son indépendance. Il a ensuite amorcé une phase de croissance optimiste, boostée par l'exploitation pétrolière, à partir de 1976, qui lui a permis de mettre sur pied un certain nombre d'investissements sur les plans agricole et industriel afin d'assurer son développement et son autosuffisance alimentaire. La logique était de rendre le pays moins dépendant de l'extérieur en remplaçant les importations par la production locale. Cette volonté a été engagée jusqu'au milieu des années 1980, date à laquelle le pays a amorcé une phase de crise économique qui

s'est étendue à l'ensemble de ses secteurs d'activités. Il s'en est suivi un net ralentissement des activités économiques et un abandon progressif des projets d'investissement en raison de la rareté du financement. Les différents secteurs ont été durement touchés, conduisant à la baisse de la production agro-industrielle et régressant son processus de croissance. Le déclin économique a conduit à un accroissement de la pauvreté entre 1985 et 1995. La disponibilité alimentaire est passée de 96 à 81% entre 1980 et 1992.

La libéralisation préconisée et appliquée depuis 1990 n'a pas produit le miracle attendu. Bien au contraire, depuis cette époque, la production a connu une progression modeste, voire faible par rapport à celle de la population ou celles des années antérieures. La libéralisation commerciale a favorisé l'augmentation des importations d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. À partir des années 2000, elles deviennent encore plus importantes avec la diversification des partenaires commerciaux. Cette entrée massive de produits alimentaires étrangers et concurrentiels aux produits locaux rivalise avec la production agricole et les industries agro-alimentaires nationales. En réalité, la libéralisation du commerce a engendré d'importants chocs dans les pays importateurs qui ne se sont pas préparés aux désagréments de l'ouverture commerciale. Une ouverture au commerce rapide est susceptible d'endommager la production intérieure dans les secteurs qui sont en concurrence avec les importations. C'est une situation particulièrement problématique au premier stade de la transformation agricole lorsque le secteur de l'agriculture est le secteur sur lequel repose la croissance économique du pays au sens large et en même temps source d'emplois pour la majorité des pauvres en milieu rural.

Les importations massives des produits concurrentiels aux entreprises camerounaises constituent un réel frein au développement économique du Cameroun. Elles contribuent davantage à la détérioration du solde commercial. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, des efforts ont été fournis en vue de dynamiser le secteur agricole et industriel afin de limiter les importations. Cette stratégie est soutenue par la politique de l'import-substitution où il est question de réduire substantiellement les importations grâce à l'industrialisation et à l'augmentation de la production locale. Toutes ces initiatives ont été mises à rude épreuve par certaines contingences économiques telles que les crises économiques, le retard dans l'exécution de certains projets de développement, la défaillance institutionnelle, etc.

Le constat est clair. Les économies africaines, en général, et camerounaises, en particulier, sont dépendantes du marché extérieur. Le Cameroun importe presque tout. Pourtant, c'est un pays au fort potentiel de production. Les crises économiques, alimentaires, sécuritaires et sanitaires dans le monde ont dévoilé la fragilité des économies africaines fortement

dépendantes de l'extérieur. En pleine Covid-19, par exemple, avec la fermeture des frontières, on s'est amèrement rendu compte que tout ce qu'on consomme vient majoritairement de l'extérieur. Ce qu'on consomme n'est pas ce qu'on produit et ce qu'on produit n'est pas toujours ce qu'on consomme. Cela a eu une incidence sur la consommation camerounaise en produits agricoles et manufacturés. Ce degré de dépendance plombe davantage le pays dans l'enrichissement extérieur au détriment de son propre développement économique. Les résultats auxquels nous sommes parvenues cherchent à stimuler la production nationale, vise à influencer les décisions politiques lors des réformes institutionnelles, à fournir aux pouvoirs publics des éléments de réponse susceptibles de les soutenir dans leurs prises de décisions et les actions à mener sur le terrain et d'édifier l'environnement scientifique de façon générale. Les informations issues de cette étude seront mises à la disposition des chercheurs comme étant une opportunité d'un développement économique et social durable.

Il faut dire qu'avec le tissu économique national assez fragile, le Cameroun est, pour le moment, contraint à rester dans l'importation. Ce préalable peut être revu si et seulement si le pays définit des politiques économiques et commerciales audacieuses pour restructurer son économie. Le problème du Cameroun n'est pas celui de la disponibilité des ressources, mais celui de la gouvernance et des politiques managériales. On constate un certain laxisme dans la gestion des affaires publiques. Pour éviter la survenue d'éventuelles crises économiques et favoriser le développement des industries, il serait souhaitable de faire un retour sur les principes de rigueur et de la moralisation, d'équité et de justice sociale, de mener des combats acharnés contre les fléaux qui minent la société telle que la corruption, le détournement des fonds publics et encourager l'implication de tous dans les affaires de l'État. La solution pour une meilleure gestion des importations nécessite des réformes de base et des réformes importantes. À la base, le pays doit promouvoir le développement des infrastructures productives telles que les infrastructures énergétiques, de transport, de télécommunication, de l'hydraulique et d'assainissement, de modernisation urbaine, de gestion domaniale et cadastrale. À cela il faut ajouter le développement de grandes exploitations agricoles par l'État, profiter des avantages naturels comme le climat tropical dans la partie septentrionale et le climat équatorial dans la partie méridionale pour le développement de certains types de culture.

Il est vrai qu'en l'état actuel des choses, le Cameroun ne peut pas totalement s'en passer des importations, mais au regard de l'impact économique considérable que cela conduit, ce domaine de l'économie doit sérieusement être règlementé. On doit lutter contre l'importation massive et incontrôlée des produits surtout concurrentiels aux produits locaux. Cela passe par

le renforcement des contrôles au niveau des frontières nationales et l'intensification de la lutte contre la contrebande et la contrefaçon. La porosité des frontières ne facilite guère la situation aux douaniers. Le Cameroun doit importer uniquement les produits qui œuvrent pour le développement et la construction économiques du pays. Il ne doit plus importer les marchandises qu'on peut produire sur place ; ceci afin de limiter la concurrence et faciliter le développement de l'industrie locale, gage de la croissance et de la souveraineté du pays. La dépendance alimentaire du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur et la sortie massive des capitaux sont évidentes. La nécessité d'œuvrer pour l'équilibre de la balance commerciale résultant de l'importation toujours croissante des produits agricoles et lutter contre l'inflation des prix des denrées alimentaires de consommation courante s'impose.

Au regard des analyses effectuées, la restauration des droits de douane sur les produits alimentaires de grande consommation n'a pas freiné les importations de ces produits. Bien au contraire, elle a accéléré les mouvements d'importations. Toutefois, la relance de la production agricole locale à travers la modernisation de l'appareil productif est l'une des conditions d'inversion des tendances d'importation de ces produits alimentaires ou à défaut, à la stabilisation de leurs importations. Le gouvernement est appelé à accélérer l'exécution des programmes et projets de seconde génération liés à la transformation structurelle de l'économie nationale, notamment ceux relevant du secteur agro-industriel, des industries extractives et d'autres filières. Le plan directeur d'industrialisation déjà adopté peut aussi connaître sa mise en oeuvre effective.

Ces actions gouvernementales visent à accroître et à diversifier la production locale à travers la réduction de la dépendance alimentaire par la baisse progressive des importations des produits alimentaires, compensée par une offre locale des produits alimentaires identiques ou de substitution. Le gouvernement devrait davantage dynamiser sa politique d'amélioration de la production nationale, car le besoin est bien réel et le problème de l'autosuffisance alimentaire perdure tout simplement parce que la consommation effrénée précède la production. Les politiques économiques ne se définissent pas en termes de prévention. Or, l'évolution de la population est très dynamique et exige un besoin de plus en plus croissant. Pourtant, la réalité aujourd'hui est que cette population nombreuse exige de consommer sans toujours comprendre les préalables de la production ; ce qui crée un déséquilibre entre les ressources disponibles et la couverture des besoins réels d'une population nombreuse à nourrir. L'amélioration considérable de la production de ces denrées peut suffire à satisfaire les demandes des populations, couvrir les apports énergétiques nécessaires à l'alimentation des populations et à

l'équipement, rendre le pays autosuffisant en terme de nutrition et ainsi réduire sa dépendance en importations.

Les réformes importantes concernent divers autres secteurs d'activités économiques comme les secteurs agricole, industriel et même commercial. En ce qui concerne le secteur agricole, compte tenu du fait qu'une importante catégorie de biens importés est constituée de produits agricoles, la révolution ou la réforme profonde du secteur s'impose. Le développement du monde rural doit occuper une place centrale dans la transformation structurelle et économique du pays. C'est pourquoi il faut résoudre le problème fondamental du sous-investissement chronique dans l'agriculture pour accélérer le développement et parvenir à diversifier les économies rurales en favorisant les activités non agricoles. L'importance du développement rural est encore accentuée par le rôle qu'il joue dans la réalisation des objectifs du développement qu'est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde, l'éradication de la faim, l'assurance d'une sécurité alimentaire permanente, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable. Une transformation urgente, accélérée et de grandes ampleurs des économies rurales sont donc indispensables pour mener à bien le processus de transformation structurelle axé sur l'élimination de la pauvreté.

L'amélioration de la production agricole commence avec l'amélioration des conditions de production, de transport et de distribution des produits issus du secteur agricole. Ces mesures passent par les réformes foncières et l'attribution des terres aux paysans capables de développer les exploitations agricoles, la distribution des intrants agricoles (engrais, machines, semences sélectionnées, etc.), l'octroi du financement nécessaire et la formation des agriculteurs en termes de qualification. La prise en compte des données climatiques dans le développement des projets agricoles dans certaines régions est à prendre en considération, au regard des effets actuels des changements climatiques sur l'ensemble de la planète. C'est pourquoi avec les caprices du climat et pour éviter le scénario de l'insécurité alimentaire, cet aspect doit être pris en compte avec l'adoption des cultures de contre saison, la pratique du maraîchage et l'exploitation des bas-fonds. On a aussi la capitalisation des atouts naturels, l'amélioration des outils de production, la facilitation de l'accès aux intrants et aux crédits pour les entrepreneurs agricoles, la réforme foncière en facilitant l'accès à la terre pour tous, la réforme de l'enseignement technique et professionnel en mettant l'accent sur le volet apprentissage, car l'agriculture doit être un métier pour les jeunes dynamiques et un réservoir d'emplois.

Il faut également renforcer la formation et la recherche technologique, se donner les moyens d'une politique agricole plus compétitive et renforcer les avantages comparatifs du

pays afin de conquérir les marchés régionaux et internationaux et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Il faudrait procéder à la vulgarisation des potentialités scientifiques et technologiques dans les objectifs de développement en élaborant des programmes pour le renforcement de la science et de la technique. Avec la persistance de la pauvreté et la cherté de la vie, on constate néanmoins ces dernières années, un engouement particulier des populations à la production vivrière qui assure l'autoconsommation et les revenus substantiels aux populations, bien qu'ils soient encore insuffisants. Dans le cadre d'une pression démographique forte et de l'urbanisation, la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des populations requiert une augmentation constante de la productivité paysanne.

Concernant le secteur industriel, le préalable majeur à prendre en compte est celui de la réforme industrielle puisque la majorité des importations camerounaises est constituée de produits manufacturés. Les politiques industrielles doivent trouver un équilibre entre l'exploitation de l'avantage comparatif existant et la mise en place d'une production plus efficiente. À cet effet, l'État doit adopter une politique incitative afin de promouvoir l'industrialisation du pays ou la création des entreprises par les différents partenaires. Il serait bénéfique d'établir davantage un lien direct entre le secteur primaire et le secteur secondaire pour faciliter la transformation sur place des produits issus de la production. Ainsi, les produits comme le maïs qui constitue d'ailleurs la base de l'alimentation des populations sous plusieurs formes (couscous, beignets, bière, épis de maïs, etc.) servent à l'alimentation des hommes, du bétail, de même qu'à l'approvisionnement des brasseries. Il est souhaitable de créer les unités de transformation et mener les actions de stimulation de cette culture. Il faudrait adopter des politiques moins rigoureuses en matière de fiscalité à travers un allègement fiscal et un apport financier aux PME pour permettre aux entreprises nationales de traverser la période d'essai et d'assurer la phase d'implémentation parce que l'un des problèmes majeurs pour la prospérité d'une entreprise est souvent aussi d'énormes taxes qui leur sont soumises. Lorsqu'une entreprise vient d'être mise sur pied, durant les premières années, elle est encore vulnérable. Il faudrait attendre minimum cinq années afin de s'assurer qu'elle ait réellement atteint sa phase de croissance et résister aux éventuels chocs avant de la soumettre au paiement des taxes et des impôts.

En ce qui concerne le domaine commercial, les accords commerciaux négociés ou signés avec les partenaires du Cameroun devraient garantir et consolider la réciprocité des flux commerciaux d'importations et d'exportations qui, au regard du contexte actuel, sont largement défavorables pour le Cameroun. Cela permettrait non seulement d'équilibrer la balance

commerciale, mais surtout d'exercer efficacement un contrôle sur les produits importés concurrentiels et contre les produits de mauvaise qualité et éviterait une invasion massive et surtout concurrentielle des produits alimentaires étrangers qui handicapent le bon fonctionnement des industries locales. La nécessité d'adopter des politiques commerciales plus efficaces et de prendre des mesures d'accompagnement idoines permettant au pays de juguler les effets pernicieux d'un démantèlement important des barrières douanières comme c'est le cas avec les APE et contribuer à la protection de l'économie nationale. La libéralisation commerciale et les conséquences qu'elle engendre notamment avec l'importation massive des produits étrangers affaiblissant le développement des industries locales doivent attirer l'attention des pouvoirs publics quant aux négociations commerciales en cours.

L'autre mesure de gestion des importations passe aussi par la promotion d'une bonne gouvernance avec l'adoption des principes démocratiques et l'équité sociale. Il n'y a pas dans le monde contemporain des pays qui se soient tirés d'affaire sans repenser de manière profonde et substantielle leur système d'instructions publiques ou de gouvernance pour l'adapter à des objectifs clairement définis ou identifiés et poursuivis avec acharnement et persévérance. De plus, la réforme de l'enseignement et la valorisation de la science sont une nécessité en mettant au centre de la définition des politiques économiques et commerciales des experts en la matière. Dans un pays où le statut de la science n'est pas clairement défini, les dirigeants auront du mal à définir les stratégies et politiques de développement efficaces. Cette mesure doit se faire de façon concrète et pragmatique. Tout ceci éviterait ou réduirait les problèmes du quotidien comme les détournements des fonds alloués à la réalisation de certains projets.

Enfin, pour sortir définitivement de la dépendance aux importations, le gouvernement doit contraindre les populations à consommer les produits locaux, c'est-à-dire ne mettre à leur disposition que les produits du terroir. Cela suppose la suppression ou l'interdiction complète de certains produits importés sur le territoire, surtout ceux qui sont concurrentiels aux entreprises camerounaises. Il est question de produire, à la base, des bons d'achat pour des produits alimentaires locaux uniquement et à attribuer à chaque fonctionnaire. Ces coupons sont produits à partir d'un prélèvement mensuel sur une partie de leurs salaires, puis convertis en bons d'achat des produits alimentaires locaux exclusivement. Le but étant de contraindre les populations à acheter et à consommer localement. Pour réussir cette opération, il faudrait, en amont, qu'il y ait une production abondante, suffisante, de qualité et de quantité supérieure. Par la suite, il faudra procéder à l'interdiction stricte des importations d'une bonne catégorie de

denrées alimentaires. Si cette mesure est pratiquée de façon rigoureuse, elle permettrait de renverser progressivement la tendance.

Au regard de cette analyse, en prenant en compte les tenants et les aboutissants, l'importation n'est pas susceptible de promouvoir le développement économique du Cameroun. Certes, c'est une solution palliative au problème de déficit de la production nationale compte tenu de la conjoncture économique et en fonction des données variables qui déterminent la situation économique du pays. Elle ne saurait être une solution définitive. C'est pourquoi il faut davantage réinvestir dans des secteurs porteurs de l'économie afin d'espérer sortir de l'engrenage des importations. La solution la plus plausible pour limiter les importations reste l'augmentation en qualité et en quantité de la production locale. Les opérateurs économiques, pour la plupart, disent d'ailleurs vouloir investir dans ce secteur si les mesures d'accompagnement sont prises par les différents acteurs impliqués dans la chaîne de production.

Au regard des résultats obtenus, les perspectives de recherche sont envisageables et peuvent susciter un intérêt auprès des chercheurs. Ainsi, les travaux menés dans cette Thèse peuvent être poursuivis dans différentes directions. Le premier aspect porte sur l'avenir des importations alimentaires après la signature puis la ratification des APE. L'élimination progressive des droits de douane sur les produits européens importés au Cameroun suppose une perte des recettes douanières et fiscales au niveau de l'économie nationale. Cette étude permettrait une meilleure analyse de l'impact des APE à long terme. Les recherches sur le commerce extérieur du Cameroun dans toute sa globalité constituent également un autre champ d'investigation. Quelques perspectives sont aussi à proposer autour de l'étude des produits spécifiques intervenant dans les circuits d'importations à savoir le riz, le poisson, le blé, l'huile, le lait, etc. qui peuvent être analysés en profondeur en lien avec le développement de la production locale.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Loi 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX- TRAVAIL- PATRIE

**Loi n° 90-031 du 10 Août 1990
régissant l'activité commerciale au Cameroun**

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : La présente loi a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité commerciale en République du Cameroun.

Elle a également pour objet de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale entre les commerçants et de protéger le consommateur.

Article 2 :

- (a) Pour l'application de la présente loi, on entend par activité commerciale toute activité de production et/ou d'échange des biens et services exercée par toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant conformément aux dispositions du Code de Commerce.
- (b) Au sens de la présente loi, toute unité économique, quelle qu'en soit la forme, exploitée par un commerçant dans le cadre de son activité professionnelle est réputée entreprise commerciale.

Article 3 :

L'activité commerciale doit s'orienter notamment vers :

- la satisfaction des besoins du consommateur tant au niveau des prix que de la qualité des biens et services offerts ;
- la création d'emplois et la formation professionnelle ;
- la stimulation des activités de production des biens et services, et de la compétitivité de l'économie nationale ;
- la rationalisation et l'assainissement des circuits de distribution
- l'amélioration de la qualité de la vie ;
- l'animation de la vie urbaine et rurale.

TITRE II

DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE

Article 4 : Toute personne physique ou morale, camerounaise ou étrangère, est libre d'entreprendre une activité commerciale au Cameroun, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Toute entreprise commerciale régulièrement établie au Cameroun y exerce librement son activité et bénéficie de l'ensemble des garanties accordées à cet effet par la loi.

Article 6 : Les entreprises commerciales régulièrement établies au Cameroun déterminent librement leur politique de production, de distribution et de commercialisation, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

A ce titre, les entreprises de production peuvent, selon l'activité, commercialiser elles-mêmes leurs produits tant en gros qu'au détail. Elles peuvent également commercialiser les produits similaires à leur production pour autant que l'achat-revente en l'état desdits produits fasse l'objet d'une comptabilité distincte.

Chaque stade de la distribution, gros et détail notamment, doit donner lieu à la tenue d'une comptabilité distincte.

Un texte réglementaire pourra en tant que de besoin fixer les modalités concrètes de distribution.

Article 7 :

- (a) Les entreprises commerciales régulièrement établies au Cameroun procèdent librement, dans le respect des lois et règlements en vigueur, à toute opération d'importation ou d'exportation entrant dans le cadre de leur objet social, sous réserve des dispositions des alinéas b) et c) ci-après.
- (b) Afin de permettre le développement ou le maintien sur le territoire national des activités de production, particulièrement exposées à la concurrence déloyale internationale, des mesures de sauvegarde peuvent être prises par voie réglementaire concernant l'importation de produits similaires à ceux fabriqués au Cameroun.
- (c) Tout produit fabriqué ou importé au Cameroun peut être soumis à l'inspection technique de qualité ou de quantité, et au respect des normes conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 8 :

- (a) L'exercice d'une activité commerciale au Cameroun par un étranger est subordonné à l'obtention d'un agrément préalable dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- (b) Toutefois, toute personne physique ou morale étrangère qui veut exercer une activité commerciale au Cameroun jouit des mêmes droits que ceux qui sont accordés aux étrangers et spécialement aux Camerounais de la même profession dans le pays dont elle a la nationalité.
- (c) Les personnes physiques et sociétés étrangères régulièrement établies au Cameroun et y déployant une activité commerciale à la date de publication de la présente loi sont dispensées de l'agrément susmentionné.

Article 9 : Nonobstant les dispositions de l'article 8 a) ci-dessus, l'activité commerciale est exercée sans agrément préalable par les personnes suivantes :

- (a) Toute personne physique ayant la nationalité d'un pays avec lequel le Cameroun a conclu une Convention assimilant les nationaux de chacun des pays aux nationaux de l'autre en ce qui concerne l'exercice d'une activité commerciale ;
- (b) Toute société commerciale comportant des capitaux étrangers, dont le siège social est situé au Cameroun et dont 51 % au moins du capital est détenu effectivement, directement ou indirectement, par des personnes physiques de nationalité camerounaise.

Article 10 : Toute société commerciale étrangère qui veut s'établir au Cameroun pour y exercer une activité commerciale peut soit constituer une société dont le siège est situé au Cameroun, soit ouvrir une représentation commerciale conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 11 : Les contrats de distribution et de représentation commerciale doivent être établis par écrit. Les parties déterminent librement l'étendue et les conditions de leurs droits et obligations dans le respect des lois et règlements en vigueur.

TITRE III

DE LA CONCURRENCE

Article 12 : Les prix des produits et des services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence sur le marché sous réserve des interdictions ci-après frappant certaines pratiques anti-concurrentielles prévues aux articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ci-dessous.

Toutefois, la fixation des prix de certains produits et services de première nécessité notamment, peut-être soumise à la procédure d'homologation préalable conformément à la législation en vigueur.

Article 13 :

- (a) Est interdite pour toute entreprise commerciale la pratique à l'encontre d'une autre entreprise de prix ou de conditions de vente discriminatoires et non justifiées par des contreparties réelles.
- (b) Tout producteur, grossiste ou importateur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fait la demande son barème de prix et ses conditions de vente.

Article 14 : Est interdite toute revente d'un produit en l'état à un prix inférieur à son prix d'achat effectif, ce dernier s'entendant du prix porté sur la facture d'achat, majoré des frais d'approche jusqu'à rendu magasin plus les taxes.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable lorsque le revendeur peut démontrer que la nature des produits en cause et/ou les conditions du marché ne lui permettraient pas de pratiquer un prix élevé.

Article 15 : Toute vente faite par une entreprise commerciale à une autre doit donner lieu à délivrance d'une facture.

Toute facture doit mentionner le nom commercial ou la dénomination sociale, le numéro d'immatriculation au registre du commerce et l'adresse du vendeur ainsi que la désignation, la quantité, le prix unitaire et le prix total des marchandises vendues.

Les mêmes dispositions sont applicables aux prestations de services.

Article 16 : Sont interdites toutes actions concertées, conventions et ententes expresses ou tacites, tendant notamment à :

- restreindre l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- entraver la détermination des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ;
- fixer des quotas de production ou de vente ;
- répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux pratiques qui résultent de l'application d'un texte législatif ou réglementaire.

Article 17 : Est interdite l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises à une dominante sur le marché intérieur.

Article 18 : Il est créé un Conseil de la Concurrence, dont la composition les modalités de saisine et de fonctionnement seront précisées par voie réglementaire.

Le Conseil de la Concurrence examine, sur des bases économiques, si les pratiques dont il est saisi entrent dans le champ des dispositions des articles 16 et 17 ci-dessus et remet un rapport à l'issue de son instruction à l'Autorité de tutelle.

Le Conseil de la Concurrence est également compétent dans les mêmes conditions, pour l'application des dispositions des articles 13 a) et 14 ci-dessus.

La saisine du Conseil de la Concurrence est un préalable obligatoire à toute action contentieuse engagée par l'Autorité de tutelle à l'encontre des entreprises qui contreviennent aux dispositions des articles 13 a), 14, 16 et 17 de la présente loi.

TITRE IV

DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Article 19 : Pour l'application des dispositions du présent Titre on entend par consommateur :

- pour les produits, celui qui les utilise pour satisfaire ses propres besoins et ceux des personnes à sa charge et non pour les revendre, les transformer ou les utiliser dans le cadre de sa profession ;
- pour les prestations de services, le bénéficiaire des prestations.

Article 20 : Tout vendeur ou tout prestataire de service doit, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre moyen approprié, informer le consommateur sur le prix.

Pour les biens de consommation durable, doivent être portées à la connaissance du consommateur, outre les caractéristiques essentielles et garanties visées à l'article 21 a) ci-dessous les conditions de vente desdits biens.

Les modalités particulières de publicité des prix, les caractéristiques essentielles et des conditions de vente de certains produits ou services pourront être déterminées par voie réglementaire.

Article 21 :

- (a) Toute entreprise commercialisant au Cameroun à l'état neuf des biens de consommation durables, qu'ils soient à usage professionnel ou non, est tenue de délivrer, lors de chaque vente, une notice rédigée en français ou en anglais, rappelant les caractéristiques essentielles du bien en cause et précisant l'étendue et la durée de la garantie accordée au client et rappelant en outre les dispositions relatives à la garantie légale des vices cachés.
- (b) Elle est également tenue d'assurer :
- s'il y a lieu, la livraison, l'installation et la mise en service des biens en cause ;
 - les prestations de services après-vente autres que celles liées aux garanties décrites à l'alinéa précédent, nécessaires au bon fonctionnement des biens en cause pendant leur durée normale d'utilisation.
- (c) Les prestations liées à la garantie ou l'installation des biens en cause et/ou les prestations de services après-vente sont assurées, soit par le vendeur lui-même, soit par un tiers lié par contrat au vendeur et agissant sous la responsabilité de ce dernier.

Article 22 :

- (a) Toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentation fausses ou de nature à induire en erreur est interdite.
- (b) La publicité de certains produits et services ou de certaines activités peut être réglementée par des textes particuliers pris en application de la présente loi.
- (c) Sont interdites toutes opérations publicitaires présentant les caractéristiques d'une loterie, sauf si elles n'imposent aux participants aucune obligation d'achat et, plus généralement, aucune contrepartie financière de quelque nature que ce soit.

Article 23 : Les conditions de vente ou offres de vente, des prestations ou offres de services faites aux consommateurs et donnant droit, à titre gratuit, à une prime ainsi que celles relatives aux ventes en solde seront fixées par voie réglementaire.

Article 24 : Il est interdit de refuser, sauf motif légitime, à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service dès lors que la demande du consommateur ne présente aucun caractère anormal par rapport aux pratiques habituelles du fournisseur et de ses biens.

Article 25 : Il est interdit de subordonner la vente d'un produit à l'achat concomitant d'un autre produit ou d'un autre service ainsi que de subordonner la prestation d'un service à celle d'un autre service ou l'achat d'un produit.

Article 26 : Sont interdites les ventes pratiquées selon le procédé dit "*de la boule de neige*" ou tout autre procédé analogue consistant à proposer à une personne de collecter des adhésions, des inscriptions, de placer des bons ou tickets de façon à acquérir des marchandises à une valeur inférieure à leur valeur réelle, voire gratuitement.

Article 27 : Sont réputées non écrites les clauses des contrats conclus entre professionnels et consommateurs qui sont en fait imposées aux consommateurs et confèrent un avantage excessif aux professionnels en leur permettant de se soustraire, pour partie ou en totalité, à leurs obligations légales ou contractuelles.

Article 28 : Toute vente de produits et toute prestation de service faite à un consommateur donne lieu, à la demande de ce dernier, à délivrance d'une facture.

Article 29 : Les opérations de crédit à la consommation feront l'objet de dispositions législatives particulières.

Article 30 :

- (a) Le démarchage consiste à proposer à des consommateurs, à leur domicile ou dans un lieu non destiné à la commercialisation des biens et services en cause, la vente, la location, la location-vente des biens autres que des produits de consommations courante, ainsi que la fourniture de services.
- (b) Toute opération réalisée dans les conditions visées à l'alinéa a) ci-dessus doit faire l'objet d'un contrat mentionnant le nom commercial ou la dénomination sociale, le numéro d'immatriculation au registre du commerce et l'adresse du fournisseur et du démarcheur, la désignation du bien ou du service mis en cause, les conditions d'exécution du contrat, notamment le lieu et le délai de livraison, le prix global à payer et les modalités de paiement ainsi que la condition suspensive visée à l'alinéa (c) ci-dessous.

Une copie du contrat sera remise à l'acheteur après avoir été datée et signée par les deux parties.

- (c) Le client dispose d'un délai de quinze (15) jours, jours fériés compris, à compter de la signature du contrat, pour y renoncer par tout moyen écrit, daté et signé, porté à la connaissance du démarcheur et réceptionné par lui. En cas de courrier postal, le cachet de la poste fait foi. Ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant lorsqu'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié et chômé. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renonciation est nulle et non avenue.

A l'expiration de ce délai et en l'absence d'une renonciation, le contrat entre automatiquement en vigueur.

- (d) Tant que le contrat n'est pas entré en vigueur, il ne peut être exigé à quelque titre que ce soit un quelconque paiement du client.
- (e) Les démarcheurs doivent être obligatoirement salariés ou mandataires du vendeur ou du prestataire.

TITRE V

CONSTATATION DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 31 : Les infractions aux dispositions de la présente loi sont constatées par procès-verbal établi par les agents des services du commerce, de contrôle des prix et de la concurrence, spécifiquement et dûment habilités par l'Autorité de tutelle.

L'officier de police judiciaire peut intervenir dans la constatation des infractions aux dispositions de la présente loi. Dans ce cas, il est tenu d'en aviser immédiatement l'agent assermenté du service du commerce, des prix ou de la concurrence.

Les dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n° 72/18 du 17 octobre 1972 portant régime général des prix sont applicables auxdits procès-verbaux, lesquels doivent être établis, à peine de nullité, dans les quinze jours suivant la date des constatations qu'ils relatent.

Un exemplaire de chaque procès-verbal est transmis à l'Autorité de tutelle.

Article 32 : Après avoir justifié de leur qualité et remis au responsables de l'entreprise en cause une notification indiquant l'objet de leur enquête, les agents visés à l'article 31 ci-dessus peuvent, aux heures d'ouverture de l'entreprise en cause, demander communication à toute entreprise commerciale de tout document professionnel nécessaire à l'accomplissement de leur enquête et en obtenir copie. Ils peuvent accéder à tous locaux à usage professionnel et recueillir, sur place ou dans leurs bureaux, toutes informations ou explications.

En cas de besoin, l'agent verbalisateur, à l'exception de l'officier de police judiciaire, peut procéder à la saisie des produits objet de l'infraction conformément aux dispositions de l'article 17 de l'ordonnance n° 72/18 du 17 octobre 1972 suscitée.

Article 33 : Les dispositions des articles 19 à 22 de l'ordonnance n° 72/18 du 17 octobre 1972 ainsi que les amendes forfaitaires prévues à l'article 31 nouveau de la loi n° 89/011 du 28 juillet 1989 modifiant l'ordonnance n° 72/18 susvisée sont applicables en cas d'infraction constatée par procès-verbal aux dispositions de la présente loi sous les réserves suivantes :

- a) le délai de quinze jours visé à l'article 19 de l'ordonnance précitée telle que modifiée par la loi n°79/11 du 30 juin 1979-est porté à 30 jours et court à partir de la date de remise du procès-verbal à l'entreprise concernée ;
- b) en ce qui concerne les infractions aux dispositions des articles 13 a), 14, 16, 17 ci-dessus, l'Autorité de tutelle ne peut porter plainte qu'après avoir recueilli l'avis du Conseil de la Concurrence, ainsi qu'il est dit à l'article 18 ci-dessus ;
- c) aucune transaction n'est permise en cas d'infraction aux dispositions de l'article 8 ci-dessus relatif à l'obtention préalable de l'agrément administratif pour l'exercice d'une activité commerciale par un étranger et en cas de manquement à l'obligation d'assurer le service après-vente prévue à l'article 21 de la présente loi.

Article 34 : En ce qui concerne les cas spécifiquement visés au présent article, des mesures particulières peuvent être prises par l'Autorité de tutelle qui peut notamment :

- décider d'office la fermeture de l'entreprise ou mettre le contre-venant en demeure de régulariser sa situation dans un délai maximum de trente jours, en cas d'exercice sans agrément d'une activité commerciale par un étranger ;
- prononcer l'interdiction de distribuer le bien dont le service après-vente est reconnu inexistant ou défectueux après une mise en demeure enjoignant le contrevenant à régulariser son activité dans un délai maximum de quatre mois ;
- décider, après avis du Conseil de la Concurrence, des mesures tendant au rétablissement de la concurrence dans le cas des ententes et abus de domination visées aux articles 16 et 17 ci-dessus ainsi que des infractions aux dispositions des articles 13 a) et 14 de la présente loi.

Article 35 : Toute opposition, toutes injures ou voies de fait à l'égard des agents visés à l'article 31 ci-dessus, sont punies des peines prévues aux articles 156 et 157 du Code Pénal.

Article 36 : Sous réserve des dispositions des articles 37 et 39 ci-dessous, les infractions aux dispositions de la présente loi sont passibles des peines principales et accessoires prévues à l'article 326 du Code Pénal.

Article 37 : Est puni des peines prévues à l'article 256 du Code Pénal celui qui :

- viole les dispositions relatives à l'établissement des étrangers ;
- omet d'organiser ou organise de façon défectueuse le service après-vente ;
- organise des ententes ou commet des abus de position dominante.

Article 38 : En cas de récidive, le maximum des peines prévues par les articles 326 et 256 du Code Pénal est doublé en ce qui concerne les infractions aux dispositions de la présente loi.

Article 39 : Sans préjudice des sanctions prévues à l'article 37 ci-dessus, l'importation ou la mise en vente des produits prohibés à l'importation donne lieu à la confiscation et/ou la destruction des marchandises objet de la fraude et, en cas de récidive, à l'interdiction d'exercer la profession.

Article 40 : Sont passibles de peines prévues aux articles 36, 37, 38 et 39 ci-dessus, tous ceux qui personnellement ou en leur qualité de dirigeant de droit ou de fait de toute entreprise commerciale ont contrevenu aux dispositions de la présente loi, l'entreprise répondant solidairement du montant des amendes et des frais.

Article 41 : L'action civile en réparation du dommage causé par l'une des infractions aux dispositions de la présente loi est exercée dans les conditions de droit commun.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 42 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi et notamment :

- la loi n° 80-25 du 27 novembre 1980 et ses textes subséquents ;
- les dispositions contraires des articles 8, 9 et 25 de l'ordonnance n° 72-18 du 17 octobre 1972, telle que modifiée par les lois. N° 79-11 du 30 juin 1979 et n° 89/011 du 28 juillet 1989, visant les infractions réprimées par la présente loi.

Article 43 : La présente loi sera enregistrée et publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 10 Août 1990

Le Président de la République,

(é) Paul Biya

Annexe 2 : Décret fixant les modalités de mise en œuvre du Programme d'Évaluation de la Conformité avant Embarquement de marchandises importées en République du Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2015/1875 / PM DU 01 JUIL 2015
instituant et fixant les modalités de mise œuvre du Programme d'Evaluation de la Conformité avant Embarquement des marchandises importées en République du Cameroun.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu les Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce sur l'Inspection avant Expédition ;
- Vu les Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les Obstacles Techniques au Commerce ;
- Vu la loi n° 88/007 du 15 juillet 1988 instituant la taxe d'inspection et de contrôle des marchandises à l'importation ;
- Vu la loi n°96/11 du 05 août 1996 relative à la normalisation ;
- Vu la loi cadre n°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur ;
- Vu le décret n° 2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu le décret n° 2009/296 du 17 septembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Normes et de la Qualité;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- (1) Le présent décret institue et fixe les modalités de mise en œuvre du Programme d'Evaluation de la Conformité avant Embarquement des marchandises importées en République du Cameroun, en abrégé PECAE.

Article 2.- (1) Le Programme d'Evaluation de la Conformité avant Embarquement des marchandises importées en République du Cameroun a pour objectif principal la protection des consommateurs en matière de santé et de sécurité, la protection de l'environnement et l'amélioration de l'offre de service de l'infrastructure de qualité au Cameroun, à travers le contrôle de conformité aux normes des produits avant leur mise sur le marché national.

(2) Le PECAE est mis en œuvre sans préjudice des attributions et prérogatives dévolues aux Ministères techniques et aux Administrations sectorielles par les lois et règlements en vigueur en matière de contrôles divers des produits importés au Cameroun et exportés du Cameroun.

Article 3.- Le Programme d'Evaluation de la Conformité avant Embarquement des marchandises importées en République du Cameroun est annexé au présent décret.

Article 4.- (1) Le PECAE implique une ou certaines des activités suivantes : l'audit, la surveillance, l'inspection, les analyses, les essais et la certification.

(2) L'évaluation de conformité avant embarquement des marchandises importées est effectuée sur les territoires d'embarquement, par les organismes d'évaluation de conformité agréés à cet effet par le Ministre chargé de l'évaluation de la conformité, sur proposition du Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité.

Article 5.- Les marchandises soumises à la procédure d'évaluation de conformité avant embarquement sont celles dont les normes, ou partie des normes, sont rendues d'application obligatoire.

Article 6.- Sur proposition du Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité, les Conventions relatives aux activités d'évaluation de la conformité avant embarquement sont conjointement signées par le Ministre chargé de l'évaluation de la conformité et le représentant de l'organisme d'évaluation concerné.

Article 7.- Les frais inhérents à l'Evaluation de la Conformité Avant Embarquement sont à la charge de l'exportateur, conformément aux dispositions des Conventions visées à l'article (4) ci-dessus.

Article 8.- Sont dispensées de l'évaluation de la conformité avant embarquement, les marchandises et importations se rapportant aux :

- armes et munitions ;
- marchandises et objets visés dans les exemptions de l'acte n° 2/92-UDEAC-556-CD-SE-1 notamment ;
- marchandises en retour dans le territoire douanier ;
- envois effectués dans le cadre des relations internationales d'Etat à Etat ;
- dons offerts aux Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- dons offerts aux Etats ;
- effets bénéficiant des privilèges et immunités diplomatiques destinés aux missions diplomatiques, consulaires, ou aux organisations internationales ou des nations unies ;
- effets et objets mobiliers importés à l'occasion d'un changement de résidence ;
- effets et objets en cours d'usage provenant d'héritage ;
- trousseaux d'élèves et de mariage ;
- envois dépourvus de tout caractère commercial ;
- importations de caractère religieux ;
- envois destinés aux œuvres de solidarité de caractère national ;
- produits et objets destinés à la célébration des cultes ;
- matériels et produits destinés à certains usages techniques privilégiés ;
- objets d'art ;
- métaux de récupération ;
- journaux et périodiques courants.

Article 9.- Un comité de suivi /évaluation du PECAE sera créé par arrêté du Ministre en charge de l'évaluation de la conformité.

Article 10.- Les frais de mise en œuvre du PECAE sont supportés par le budget de l'Etat.

Article 11.- Les Ministres chargés de l'évaluation de la conformité, des finances, du commerce et le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre des dispositions du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 01 JUIL 2015

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Philemon YANG

Annexe 3 : Les statistiques des importations du Cameroun de 1960 à 2016 en milliards de FCFA

Années	Valeur	Années	Valeur	Années	Valeur
1960	16 402	1980	337 606	2000	1052 203
1961	21 826	1981	386 089	2001	1356 767
1962	27 587	1982	394 581	2002	1294 971
1963	29 495	1983	466 977	2003	1251 561
1964	34 552	1984	484 432	2004	1365 047
1965	37 163	1985	513 896	2005	1524 464
1966	37 566	1986	590 439	2006	1648 110
1967	37 680	1987	526 186	2007	2122 798
1968	47 738	1988	378 726	2008	1541 398
1969	49 016	1989	409 539	2009	1717 945
1970	67 241	1990	446 940	2010	3052 547
1971	69 352	1991	330 955	2011	3197 868
1972	76 384	1992	307 793	2012	3325 962
1973	74 221	1993	249 489	2013	3286 601
1974	104 825	1994	398 320	2014	3749 482
1975	128 104	1995	598 709	2015	3574 110
1976	145 962	1996	627 424	2016	3095 459
1977	192 401	1997	793 930		
1978	237 247	1998	881 782		
1979	271 160	1999	812 693		

Source : Rapport général d'exécution des 1^{er} et 2^e plan de développement économique, social et culturel (1960-1965), (1966-1971), p.21. p.18. Encyclopédie de la République unie du Cameroun, p.121, DSCN, "Annuaire statistique du Cameroun" 1983, pp.369-370., DSCN, "Annuaire statistique du Cameroun 1991", novembre 1993, p.283., DSCN, "Annuaire Statistique du Cameroun 1997", août 1998, pp.164-169., DSCN, "Note annuelle de statistique 1997/1998", juin 1999, p.47., DSCN, "Annuaire statistique du Cameroun 1999", novembre 2000, p.256., INS, "Annuaire statistique du Cameroun", novembre 2001, p.289., INS, "Annuaire statistique du Cameroun", Éditions 2004,2006, 2010, p.332., Mincommerce, "Annuaire statistique sur le Commerce", Éditions 2015, 2017, p.49.

Annexe 4 : Classement général des principaux fournisseurs du Cameroun à l'importation

	2010		2014		2015		2016		2010-2016	
	Rang	Poids (en %)	Rang	Poids (en %)	Rang	Poids (en %)	Rang	Poids (en %)	Rang	Poids (en %)
Nigéria	1	18,45	2	17,89	2	11,57	3	8,53	1	15,79
Chine	3	10,70	1	17,97	1	18,54	1	20,42	2	14,73
France	2	14,42	3	10,16	3	9,79	2	11,28	3	11,79
USA	5	3,34	5	3,49	6	3,56	8	3,36	4	3,51
Allemagne	4	3,75	6	3,39	8	3,43	6	3,78	5	3,50
Inde	9	2,58	7	2,92	7	3,44	9	3,04	6	3,36
Thaïlande	7	3,06	4	3,58	4	3,86	4	4,26	7	3,35
Japon	6	3,08	9	2,19	9	2,46	10	3,00	8	2,57
Italie	10	2,45	14	1,77	11	2,00	11	2,26	9	2,41
Belgique	8	3,03	13	1,83	13	1,75	13	1,83	10	2,29

Pays-Bas	14	1,67	10	2,18	15	1,62	14	1,76	11	2,24
Espagne	16	1,48	11	2,16	10	2,33	7	3,69	12	2,22
Togo	68	0,07	8	2,33	5	3,71	5	4,05	13	2,03
Brésil	13	1,76	16	1,52	12	1,76	20	1,20	14	1,70
Afrique du Sud	12	2,16	18	1,36	14	1,64	18	1,42	15	1,69
Grande Bretagne	17	1,48	17	1,39	21	1,17	19	1,32	16	1,61
Guinée équatoriale	11	2,44	15	1,66	20	1,17	26	0,74	17	1,61
Turquie	19	1,07	19	1,30	16	1,54	15	1,60	18	1,52
Côte d’Ivoire	20	0,94	12	1,90	18	1,26	24	0,76	19	1,41

Source : République du Cameroun, “Fiches repères économiques du pays”, éditions 2018, p.9.

Annexe 5 : Questionnaire d'enquête/Guide d'entretien

Questionnaire relatif à l'enquête de terrain portant sur le thème : **“Les importations des produits alimentaires et leurs incidences sur le développement économique et social du Cameroun (1960-2016)”**.

A- Questionnaire adressé aux personnels administratifs

- 1- Pouvez-vous nous présenter les circonstances de l'avènement des produits alimentaires étrangers au Cameroun ?
- 2- À quand date l'introduction des premiers produits alimentaires étrangers au Cameroun ?
- 3- Y a-t-il eu une révolution dans le commerce depuis l'entrée des produits alimentaires étrangers au Cameroun ?
- 4- Quels sont les produits alimentaires importés que l'on retrouve au Cameroun ou sur les marchés nationaux ? (pays de provenance et types de produits)
- 5- Qui sont les partenaires commerciaux privilégiés du Cameroun ? Pourquoi ?
- 6- Quels sont les avantages de l'introduction des produits alimentaires étrangers au Cameroun ?
- 7- Quels sont les effets néfastes de l'invasion des produits étrangers au Cameroun ?
- 8- L'invasion des produits alimentaires étrangers affecte-t-elle la commercialisation des produits locaux ? Si oui, dans quelle mesure ?
- 9- Que fait l'État pour pallier ce problème ?
- 10- L'État camerounais soutient-il suffisamment les entreprises locales face à la concurrence étrangère ? Comment ? Sinon, pourquoi ?
- 11- Quelle est l'incidence des importations alimentaires sur le commerce des produits locaux ?
- 12- Les accords commerciaux signés entre ces différents partenaires commerciaux sont-ils équitables ou s'adaptent-ils au contexte camerounais ? Pourquoi ?
- 13- Sinon, quel type d'accords préconisez-vous pour ces partenaires ?
- 14- Pourquoi y a-t-il une invasion massive des produits alimentaires étrangers en ce moment au Cameroun ?
- 15- Pourquoi les produits étrangers semblent plus compétitifs que les produits locaux ?

B- Questionnaire adressé aux commerçants et aux consommateurs

- 1- Quelle était la situation commerciale au Cameroun avant l'introduction des produits étrangers ?
- 2- Quels sont les produits importés que l'on retrouve au Cameroun ou sur les marchés nationaux ? (pays de provenance et types de produits)
- 3- Parmi ces produits, lesquels préfèrent les consommateurs ? Pourquoi ? (Est-ce à cause du prix ou à cause de la qualité du produit ?)
- 4- Existe-t-il une concurrence commerciale entre ces produits ?
- 5- Selon vous, quel est l'impact (positif ou négatif) de l'introduction des produits étrangers sur les marchés camerounais ?
- 6- Comment se comportent les produits *made in Cameroon* face aux produits étrangers sur le marché ?
- 7- Qu'est-ce qui explique le fait que les produits étrangers soient plus sollicités/compétitifs que les produits locaux ?

I- Sources

A- Archives

1- Archives nationales de Yaoundé (ANY)

ANY, Décret n°63/31 du 05 novembre 1963 portant ratification de la convention d'association entre la CEE et les EAMA.

ANY, Décret n°69/DF/483 du 17 novembre 1969 portant ratification de la Convention d'association entre la CEE et les EAMA.

ANY, Décret n°72/500 du 17 août 1972 portant création de la coopération économique et technique entre le gouvernement de la République unie du Cameroun et la République Populaire de Chine.

ANY, Décret n°70-DF-114 du 27 février 1970 portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale.

ANY, Décret n°85/02 du 14 juillet 1985 portant ratification de la Convention d'association entre la CEE et les ACP.

ANY, Décret n°2001/13 du 23 juillet 2001 portant ratification de l'Accord de Cotonou.

ANY, Décret n°80/14 du 14 juillet 1980 portant ratification de la convention d'association entre la CEE et les ACP.

ANY, Décret n°72/500 du 17 août 1972 portant création de la coopération économique et technique entre le gouvernement de la République unie du Cameroun et la République Populaire de Chine.

ANY, *Journal officiel de la République fédérale du Cameroun du 1er mars 1967.*

ANY, *Journal officiel de la République unie du Cameroun du 1er décembre 1980.*

ANY, Décret n°70-DF-114 du 27 février 1970 portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale.

ANY, Décret n°2001/13 du 23 juillet 2001 portant ratification de l'Accord de Cotonou.

2- Archives du Mincommerce-Cameroun

Loi n°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun.

Loi n°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun.

Loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur du Cameroun.

3- Archives du MINADER-Cameroun

Compte rendu sommaire des actions de la SEMRY.

Perspectives de développement pour l'an 2000, Rapport du MINAGRI.

Rapport sur la situation économique de la province centre-sud (1976/77, 1977/78), décembre 1978.

Programme spécial pour la sécurité alimentaire. Projet pilote de la BAD, mai 1999.

La consommation alimentaire au Cameroun en 1996. Données de l'enquête camerounaise auprès des ménages.

Mission d'évaluation de la SODEBLÉ

Évaluation du programme d'assistance pour la sécurité alimentaire

Résultats de l'enquête agricole. Campagn 1985-1986.

La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du troisième plan quinquennal.

4- Archives du MINEPAT-Cameroun

Premier plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1961.

Deuxième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINAEP, 1966-1971.

Troisième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1976.

Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1981.

L'essentiel du cinquième plan quinquennal de développement économique, social et culturel, MINPAT, 1986-1991.

Rapport général d'exécution du deuxième plan de développement économique, social et culturel (1966/67 – 1970/71), mai 1972.

Province : situation économique 1961-2004. Rapport sur la situation économique, sociale et culturelle dans les différentes provinces du Cameroun.

Économie : relance 1960-1981. Recensement des industries camerounaises en vue de trouver des solutions pour leur relance économique.

Étude rétrospective de l'économie camerounaise 1960-2005.

Accords internationaux de développement économique.

Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Économique, octobre 2013.

B- Texte juridique et officiel

CEMAC, *Code des Douanes de la CEMAC*, 2001.

C- Sources audiovisuelles

Journal télévisé de 20h30 sur la *CRTV* le 16 avril 2021.

Journal télévisé de 19h50 de Canal 2 International, le 16 décembre 2018.

Journal télévisé de 20h30 sur la *CRTV*, le 26 juillet 2022.

Journal télévisé de 20h30 sur la *CRTV* le 14 décembre 2020.

Journal télévisé de 20h30 sur la *CRTV* le 23 octobre 2022.

Journal télévisé de 20h30 sur la *CRTV*, le 23 août 2017.

CRTV, "Actualité Hebdo" du 28 février 2021.

D- Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Âge	Fonction	Date et lieu d'entretien
1	Aboudi Nkolo Jean Bernard	59 ans	importateur	Yaoundé, entretien du 02 mars 2021
2	Ada Etoa Honoré	45 ans environ	importateur de céréales	Yaoundé, entretien du 9 février 2021
3	Akamba Honorine Victoire	46 ans	économiste à la CCIMA	Douala, entretien du 24 août 2021
4	Avokeng Tiyong Albertine	58 ans	cliente dans un magasin chinois	Yaoundé, entretien du 10 juillet 2021
5	Amougou Mgarga	63 ans	Inspecteur principal de douane	Douala, entretien du 10 août 2021
6	Bisso Anne Marie	42 ans environ	consommatrice	Yaoundé, entretien du 19 juin 2021
7	Anonyme	49 ans environ	Membre du SYCODEW	Douala, le 10 août 2021
8	Anonyme	40 ans environ	agent de douane	Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021

9	Atangana Manga	56 ans	économiste à la CCIMA	Douala, entretien du 25 août 2021
10	Bello	40 ans environ	consommateur	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
11	Bodombo Ilias	35 ans environ	commerçant	Yaoundé, entretien du 27 juin 2021
12	Djiongo Telebou Chancelle	30 ans	ménagère	Yaoundé, entretien du 14 août 2021
13	Djomalieu Charly	40 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
14	Awono Claude	47 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
15	Djakoum René Emmanuel	57 ans	agent au MINÉPIA	Yaoundé, entretien du 15 septembre 2022
16	Djouken Yannick Marcel	35 ans	Commerçant	Douala, entretien du 14 août 2021
17	Ebogo Célestin Miguel	49 ans	opérateur économique	Douala, entretien du 26 août 2021
18	Edima Quentin	36 ans	douanier/rapporteur de la mission Halcomi	Maroua, entretien du 21 novembre 2020
19	Edoa Célestin	55 ans environ	agent au MINÉPIA	Yaoundé, entretien du 16 septembre 2022
20	Edongue Barthélémy	71 ans	Administrateur à la retraite	Yaoundé, entretien du 10 juin 2021
21	Ekomo Grégoire	63 ans	importateur de produits divers	Yaoundé, entretien du 13 février 2021
22	Ékoulé Alfred	43 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
23	Essomba Vincent	32 ans	consommateur	Yaoundé, entretien du 27 juin 2020
24	Essono Claire	35 ans environ	rayonniste au super marché <i>Casino</i>	Yaoundé, entretien du 13 mars 2021
25	Essono Mathias	55 ans	économiste	Douala, entretien du 17 août 2021
26	Etoundi Mballa	50 ans environ	opérateur économique	Yaoundé, entretien du 3 mars 2021
27	Fokam Ingrid	40 environ	ménagère	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
28	Fotio Wamba	45 ans environ	membre du SYCODEW	Douala, entretien du 13 août 2021
29	Dongmo Kenfack Freddy	40 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 19 juin 2021
30	Hadja Moussa	55 ans	Agent au MINÉPIA	Yaoundé, entretien du 17 juin 2021
31	Hamidou	28 ans environ	Commerçant à Maroua	Maroua, entretien du 21 novembre 2020

32	Harouna Oumarou	42 ans	Petit producteur de riz dans l'Extrême-Nord Cameroun	Maroua, entretien du 21 novembre 2020
33	Harouna Oumarou	42 ans	producteur de riz dans l'Extrême-Nord Cameroun	Maroua, entretien du 21 novembre 2020
34	Hawa Dadah	39ans	ménagère	Yaoundé, entretien du 21 août 2021
35	Hubert Otélé Essomba	/	Opérateur économique	“Actualité Hebdo” du 28 février 2021, CRTV
36	Kameni Miguel	51 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 22 juin 2021
37	Kameni Véronique	45 environ	ménagère	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
38	Kenné Marguérite	33 ans	rayonniste à <i>Santa Lucia</i> Melen	Yaoundé, entretien du 17 août 2020
39	Enama Laurentine	65 ans environ	ménagère	Yaoundé, entretien du 21 août 2021
40	Fambou Tchinkou Louise	73 ans	ménagère	Yaoundé, entretien du 19 juin 2021
41	Mba Ella	38 ans	consommateur	Yaoundé, entretien du 05 mars 2021
42	Mballa Marie Louise	50 ans environ	ménagère	Yaoundé, entretien du 19 juin 2021
43	Mbarga Dieudonné	40 ans environ	commerçant au marché central de Yaoundé	Yaoundé, entretien du 27 juin 2020
44	Mbozo'o Édouard	50 ans environ	opérateur économique	Douala, entretien du 26 août 2021
45	Meli Victor	55 ans environ	opérateur économique	Douala, entretien du 25 août 2021
46	Mélingui Sorelle	42 ans	agent de douane	Yaoundé, entretien du 28 juin 2021
47	Mengue Armandine	45 ans environ	ménagère	Yaoundé, entretien du 14 août 2021
48	Mfochi Njoya Arouna	60 ans environ	opérateur économique	Yaoundé, entretien du 13 mai 2021
49	Mfouapon Inoussa	29 ans	rayonniste à Mahima Warda	Yaoundé, entretien du 13 mars 2021
50	Mohamadou Aminou	57 ans	exploitant de riz	Maroua, entretien du 23 novembre 2020
51	Mvogo Fabrice	26 ans	rayonniste à <i>Santa Lucia</i> -Melen	Yaoundé, entretien du 17 août 2020
52	Mvomo Ella Alex	46 ans	douanier	Douala, entretien du 11 août 2021
53	Nanfack Raphaël Wilfried	59 ans	Importateur	Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021
54	Nchare Inoussa	42 ans	commerçant	Douala, entretien du 14 août 2021

55	Ndjana Ndjana	45 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 10 juin 2021
56	Nguemdjouo Thierry	49 ans	agent au Mincommerce	Yaoundé, entretien du 22 mars 2022
57	Nguiffo Fotsing Francis	50 ans environ	opérateur économique au GICAM	Douala, entretien du 19 août 2021
58	Noubissi Gérard	40 ans environ	agriculteur	Yaoundé, entretien du 10 juillet 2021
59	Ntimbane Oyono Germain Yannick	55 ans	Agent de douane	Douala, entretien du 11 août 2021
60	Nyangon Ndongo Frédéric	58 ans	industriel	Douala, entretien du 13 août 2021
61	Obam Obam	31 ans	Commerçant	Douala, entretien du 21 août 2021
62	Olomo Stéphane	50 ans environ	économiste	Yaoundé, entretien du 29 janvier 2021
63	Onana Manga	45 ans environ	économiste à la CCIMA	Douala, entretien du 24 août 2021
64	Onana Merveille	37 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 23 juin 2021
65	Oum Benoît	57 ans	importateur des produits alimentaires variés	Yaoundé, entretien du 9 février 2021
66	Pepoyou Amadou	38 ans	commerçant	Douala, entretien du 14 août 2021
67	Porro Emmanuel Landry	56 ans	importateur	Douala, entretien 16 août 2021
69	Samou Samou	56 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 17 juin 2021
70	Simeu Javelie Christ	39 ans	Inspecteur de douane	Douala, entretien du 16 août 2021
71	Sintcheu Edouard	69 ans	Agent commerçant	Yaoundé, entretien du 29 juin 2021
72	Tabi Evouna Mathieu	48 ans	économiste	Yaoundé, entretien du 13 février 2021
73	Tamba Fredy Lambert	51 ans	importateur	Yaoundé, entretien du 24 mars 2021
75	Tchapda Simon Pierre	57 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 10 juin 2021
76	Tchoupou Franck	50 ans environ	agent au MINEPAT	Yaoundé, entretien du 21 septembre 2022
77	Toukam Dimitri	76 ans	Ancien commerçant	Yaoundé, entretien du 16 juin 2021
78	Touye Albertine	60 ans	Inspecteur principal de douane	Douala, entretien du 16 août 2021
79	Tsafack Ananfack Antoine	50 ans	importateur	Yaoundé, entretien du 24 mars 2021

80	Tsafack Georges Bertrand	35 ans environ	consommateur	Douala, entretien du 14 août 2021
81	Tsague Teufack Dieudonné	60 ans environ	Producteur agricole	Yaoundé, entretien du 17 juin 2021
82	Ngah Elias Vincent	40 ans environ	commerçant	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
83	Vouffo Honoré	49 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 15 mai 2021
84	Voukeng André	45 ans	commerçant	Yaoundé, entretien du 23 avril 2021
85	Wamba Giress	37 ans	Rayonniste à Mahima Warda	Yaoundé, entretien du 13 mars 2021
86	Zaboué Roger	55 ans	opérateur économique	Douala, entretien du 16 août 2021
87	Ze Magloire	51 ans	Agent de douane	Yaoundé, entretien du 16 juin 2021
88	Zibi Rostand	61	Importateur de produits alimentaires	Douala, entretien du 18 août 2021

II- Bibliographie

A- Ouvrages

1- Ouvrages généraux

Abwa, D. et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Ahidjo, A., *La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo*, Paris, Éditions Paul Bory, 1967.

Ahidjo, A., *Recueil des discours présidentiels, 1957-1968*, Yaoundé, S.n., 1969.

Aron, R., *Qu'est-ce qu'une théorie des Relations internationales*, Paris, Revue française de Science politique, 1967.

Atangana, M. R., *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

Bettelheim, C., *Planification et croissance accélérée*, Paris, Maspero, 1978.

Biao Tchagané, B. et al., *Endettement extérieur et développement humain au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 1999.

Biya, P., *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Édition Pierre Margel Farne/ABC, 1986.

- Bourgi, A., *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1979.
- Braillard, P., *Philosophie et Relations Internationales*, Genève, IVHE, 1974.
- CFCE, *Cameroun*, Paris, Collection Marché, 1993.
- Chandler, R. C. et al., *The constitutional law dictionary*, Oxford, ABC-Clio Informations Services, 1985.
- Djeuwo, M., *Le contentieux douanier dans les pays de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Éwangue, J. L., (dir), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Franqueville, A., *Yaoundé : construire une capitale*, Paris, Hatier, 1984.
- Gérin-Grataloup, A.-M., *Précis de géographie*, Paris, Nathan, 1995.
- Huntzinger, J., *Introduction aux Relations internationales*, Paris, Éditions du Seuil, 1987.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Leduc, M., *Les institutions monétaires africaines, pays francophones*, Paris, Éditions A. Pédone, 1965.
- Luciani, O., *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Majnoni D'Intignano, B., *Économie de la santé*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Mouelle Kombi, N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Ndi Mbarga, V., *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Ngoh, V. J., *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Owona, A., *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Renouvin, P. et Duroselle J.-D., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964, réed. 1991.
- Saint Michel, S. et al., *Cameroun. La marche vers l'unité*, Paris, ABC, 1982.
- Tamekamta, A. Z., *Le Cameroun à l'UDEAC : Bilan et perspectives d'une gestion contestée à l'ère du Renouveau*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Zibi Ebanga, E., *Le transport maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre à l'aube du 3e millénaire*, Douala, Mark et Company, 2002.

2- Ouvrages spécifiques

- Aerts, J. et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.
- Anonyme, *L'économie camerounaise*, Paris, Ediafric-La documentation africaine, 5e édition, 1984.
- Battistella, D., *Théorie des relations internationales* (4e édition), Paris, Presses des Sciences Po, 2012.
- Bouvier, P., *L'Europe et la coopération au développement. Un bilan de la convention de Lomé*, Belgique, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980.
- Brasseul, J., *Introduction à l'économie du développement*, 3e édition, Paris, Armand Colin, 2008.
- CCE, *Dix ans de Lomé : bilan de coopération ACP-CEE 1976-1985*, Bruxelles, CCE, 1986.
- CCE, *Les Fonds Européens de Développement 1960-1975 : quinze années de coopération au développement*, Bruxelles, Librairie Mollat Bordeaux, 1976.
- Cockburn, J. et al., *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*, Canada, Presses universitaires de Laval, 2010.
- Courade, G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.
- D'Almeida-Topor, H. et Lakroum, M., *L'Europe et l'Afrique. Un siècle d'échanges économiques*, Paris, Armand Colin, 1994.
- Djeuwo, M., *Le contentieux douanier dans les pays de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Ebale, R. A., *Comprendre les Accords de Partenariat Économique entre l'UE et les ACP*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Etoga Eily, F., *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1971.
- Gankou, J.-M., *Échange et développement. L'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985.
- Généreux, J., *Introduction à l'économie*, Paris, Seuil, 3e édition, 2001.
- Hammouda, H. B., Magdi Farhat, *L'Afrique et l'OMC. Les 100 mots-clés*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.

- Jeangène Vilmer, J.-B., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2020.
- Kengne Fodouop et Metton, A., *Économie informelle et développement dans les pays du sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, 2000.
- Kom, D., *L'état de l'économie camerounaise*, Paris, L'Hamattan, 2005.
- Kom, D., *Le Cameroun. Essai d'analyse économique et politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Krier, H. et Jallais G., *Le commerce intérieur*, Collection Que Sais-Je?, Paris, Presses universitaires de France, 1985.
- Krugman, P. et Obstfeld M., *Économie internationale* (8e édition), Paris, Nouveaux Horizons, 2009.
- Leduc, M., *Les institutions monétaires africaines, pays francophones*, Paris, Éditions A. Pédone, 1965.
- Lemesle, R. M., *La convention de Lomé. Principaux objectifs et exemples d'action 1975-1995*, Paris, CHEAM, 1995.
- Majnoni D'Intignano, B., *Économie de la santé*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Massiera, A. et Pagacz, L., *L'Europe renforce sa coopération : Lomé IV*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Ndongko, W. A., *La gestion économique du Cameroun : Politiques et performances*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1986.
- Ngueda Ndiefo, G., *La douane camerounaise à l'ère de la facilitation des échanges commerciaux*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Nkutchet, M., *L'état de l'économie camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Nlo, G., *Cameroun : mes réflexions économiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Nopoudem, J. A., *Le Cameroun dans l'accord de partenariat de Cotonou. Une analyse de la mise en œuvre des Programmes indicatifs nationaux du Fonds européen de Développement (2000-2020)*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- Nyom, R., *La crise économique du Cameroun, essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003.
- OPOCE, *La Deuxième Convention de Lomé*, Texte intégral, Luxembourg, 1981.

- Paquin, S. *Théorie de l'économie politique internationale*, Paris, Presses des Sciences Po, 2013.
- Plate, R., *Cooperations économiques et commerciales Chine-Cameroun : États des lieux*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2005.
- Provost, P., *Les mots de l'économie*, Paris, Éditions Ellipses, 1986.
- Puepi, B., *Cameroun : état des lieux et perspectives d'avenir. Une nouvelle vision du futur*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Rivoire, J., *L'économie de marché*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
- Salin, P., *Le libre-échange*, Collection Que-Sais-Je?, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- Samuel, C. et Nana-Sinkam, *Le Cameroun dans la globalisation. Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1999.
- Tamekamta, A. Z. et Koufan Menkene, J., *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Touna Mama, *Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Touna Mama (dir.), *La mondialisation et l'économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998.
- Touna Mama et Tsafack Nanfosso, R., *L'économie camerounaise : de la crise à la reprise*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Touna Mama, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Paris, Afrédit, 2008.
- Vagogne, J., *Les professions libérales*, Collection Que-Sais-Je?, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

3- Ouvrages méthodologiques

- Beaud, M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une Thèse de Doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net?*, Paris, La Découverte, 2006.
- Département d'Histoire-Université de Yaoundé I, *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2006.
- Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, *Normes de présentation et d'évaluation des mémoires et des thèses*, Université de Yaoundé I, 2012.

4- Dictionnaires et Encyclopédies

Anonyme, *Lexique d'économie* (14e édition), Paris, Dalloz, 2016.

Atlas de la République unie du Cameroun, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1979.

Battistella, D. et al., *Dictionnaire des relations internationales* (3e édition), Paris, Dalloz, 2012.

Blancheton, B., *Sciences économiques* (4e édition), Paris, Dunod, 2020.

Bourachot, H., *Lexique d'économie et de sciences sociales*, Paris, Éditions Ellypses, 2014.

Bremond, J. et Gélédan, A., *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris, Belin, 2002.

Georges, P., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

Greenwald, D. (éd), *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1984.

Grefe, X. et al., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1999.

Guillochon, B., *Petite Encyclopédie Larousse*, Paris, Larousse, 2003.

L'Encyclopédie de la République unie du Cameroun : l'économia, volume 3, Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1981.

L'Encyclopédie de la République unie du Cameroun : l'histoire et l'état, volume 2, Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1981.

Le Nouveau Petit Robert, Paris, Le Robert, 2007.

Le Petit Larousse, Paris, Bordas, 2000.

5- Travaux de recherches académiques

A- Thèses

Bella, A. E., ‘‘L’institution universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanences d’une réalité plurielle (des origines à 2001)’’, Thèse de Doctorat/*Ph.D*, Université de Yaoundé I, 2010.

Diaby, F. S., ‘‘Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?’’, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Nice Sophia Antipolis, 2014.

Ebale, R. A., ‘‘L’Europe et l’Afrique : de la décolonisation à la coopération au développement. L’exemple de la relation entre la CEE et le Cameroun 1960-1990’’, Thèse de Doctorat nouveau régime en Histoire, 2 tomes, Paris VII-Denis Diderot, 1996.

Gomsi Ngameni, G. E., ‘‘Le commerce extérieur du Cameroun : une analyse historique de 1960 à 2010’’, Thèse de Doctorat/*Ph.D* en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Messina Mvogo, E., ‘‘Les États d’Afrique centrale dans les négociations économiques internationales de 1964 à 2006. Entre ingérences occidentales et leadership des Chefs d’États’’, Thèse de Doctorat/*Ph.D* en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015.

Nlate Ndong, U. C., ‘‘Les relations Cameroun-Grande Bretagne (1946-2011)’’, Thèse de Doctorat/*Ph.D* en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Ona Ondo, D., ‘‘Commerce extérieur et développement en Afrique centrale’’, Thèse de Doctorat, Paris I – Sorbonne, 1980.

Owono Menguele, D. J. C., ‘‘Politique du commerce extérieur et développement économique du Cameroun (1960-1985)’’, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, 1986.

Verkijika Fanzo, G., ‘‘Transfrontier relation and resistance to Cameroon-Nigeria colonial boundaries (1916-1945)’’, Thèse de Doctorat ès Histoire, Université de Yaoundé, 1982.

B- Mémoires et Rapports de stage

Adoum Wachoun, B., ‘‘L’avenir de l’UDEAC après le sommet des chefs d’États et de gouvernement de N’Djamena en 1994’’, Rapport de stage diplomatique, Institut des Relations internationales du Cameroun, 1996.

Ayebe Onana, E. L., ‘‘Un exemple de coopération sud-sud : la coopération politique et économique camerouno-marocaine (1966-2012)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.

Ayissi Melingui, A. N., ‘‘La politique française de coopération économique et sociale au Cameroun : Essai d’analyse historique (1987-2006)’’, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Bekono Ndong, S. L., ‘‘Les relations économiques entre le Cameroun et l’Union européenne sous l’accord de Cotonou : expériences sous les 9^{ème} et 10^{ème} FED (2000-2013)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Elemba Binde, J. C., ‘‘L’économie camerounaise face au problème de l’arrimage à la nouvelle dynamique libérale planétaire’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Gomsi Ngameni, G. E., ‘‘Un exemple de partenariat Nord-Sud : les échanges commerciaux entre le Cameroun et l’Union européenne (1960-2000)’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

Guedem Noubi, C. N., ‘‘La contrebande des marchandises dans la Province actuelle du Sud-Ouest de 1961 à 1971’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

Kadji Konlak, G. V., ‘‘L’efficacité de l’intégration sous-régionale au sein de la CEMAC : Étude évaluative à partir des cas du Cameroun et du Gabon’’, Mémoire de Master en Gouvernance et politique publique, Université Catholique d’Afrique centrale, 2010.

Kaptue, L., ‘‘Les activités industrielles au Cameroun sous-administration française (1916-1960)’’, Mémoire du Diplôme des Études supérieures en Histoire, Université de Yaoundé, 1975.

Koloko, L. L., ‘‘Les mécanismes de la CEMAC et l’intégration régionale en Afrique centrale’’, Rapport de stage diplomatique, Institut des Relations internationales du Cameroun, 1996.

Mbangue Nkomba, Y. P., ‘‘Pétrole et jeu des acteurs dans la fabrication des politiques publiques des hydrocarbures au Cameroun’’, Mémoire de DEA en Sciences politiques, Université de Yaoundé II, 2006.

Messia Messia, S. A., ‘‘Les Conventions de Yaoundé I et II et leur impact sur le développement socio-économique du Cameroun de 1963 à 1975’’, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

Naghet Nkouengam, L., ‘‘Les échanges commerciaux transfrontaliers entre le Cameroun et la Guinée équatoriale à l’épreuve des textes de la CEMAC’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Ngono, L., ‘‘La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts?’’, Mémoire de Maîtrise en Science politique, Université du Québec, 2017.

Nsan A Nsan, D., ‘‘La coopération économique et commerciale Cameroun-Chine de 1971 à 2001 : Essai d’analyse historique’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

Tafam Koagne, M., ‘‘La problématique du financement de l’industrie manufacturière au Cameroun (1946-1999)’’, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Tchuya, D., ‘‘Le poids de la France dans le commerce extérieur du Cameroun. 1960-1978 : Essai d’analyse historique’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.

Tsopbeng Kana, M. H., ‘‘Le développement du tissu industriel camerounais. Le cas des savonneries à Bafoussam (1973-2004)’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

6- Articles de revues

Anonyme, ‘‘Réformes portuaires en Afrique : la part de responsabilité des gouvernements’’, in *Dynamique portuaire*, n°3, avril 2010, pp.11-23.

Avom, D., ‘‘ Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents ’’, in *Afrique contemporaine*, n° 222, pp.199-221.

Azan, W. ‘‘Développement chez F. Perroux et performance par le changement organisationnel’’, in *Revue Française de Gestion*, n°171, février 2007, pp.15-30.

Blein, R., ‘‘Des conventions de Yaoundé à l’accord de Cotonou : 40 ans de ‘‘je t’aime, moi non plus’’!’’, in *Grain de sel*, n°39, juin-août 2007, pp.21-29.

Brunel, S., ‘‘Les difficultés du Cameroun : fin d’un modèle ou crise de croissance ? ’’, in *L’information géographique*, volume 67, n°1, pp.134-142.

Dessouane, P. et Verre, P. ‘‘Cameroun : du développement autocentré au national-libéral’’, in *Politique africaine*, n°22, 1986, pp.111-119.

Haguenau-Moizard, C. et Montalieu, T., ‘‘L’évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l’exception à la normalisation’’, in *Mondes en Développement*, n°128, avril 2004, pp.65-88.

Mateso, B., ‘‘Les relations euro-africaines : des accords de Yaoundé aux APE UE-ACP’’, in *Economie* du 11 juillet 2016, pp.9-14.

Ntuda Ebode, J. V., ‘‘ La coopération entre le Cameroun et la Guinée équatoriale : ruptures et continuités d’une diplomatie des conjonctures ’’, in *Enjeux*, n°28 juillet-septembre 2006, pp.43-51.

Plancade, J.-P. et Soulage, D., ‘‘Libéraliser les échanges commerciaux : quels effets sur la croissance et le développement ?’’, in *Rapport d’information* n°120, 2005-2006, pp.69-83.

Pradeep Kautish, ‘‘Étude empirique sur l’influence de l’extraversion sur la passion du consommateur et l’évangélisation des marques’’, in *Revue des Études économiques et commerciales* (REBS), n°6, 2010, pp.187-198.

Teo Chee Hean et Neal Mercedes, ‘‘Interdépendance et conduite des relations internationales’’, in *Politique étrangère*, n°4, 1999, pp.867-873.

Verez, J.-C., ‘‘Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques repères méthodologiques’’, in *Études rurales*, n°115-116, 1989, pp.56-59.

7- Articles d’ouvrages et de colloques

Bamou, E., ‘‘Libéralisation commerciale et performance économique du Cameroun : une analyse en équilibre général calculable’’, in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l’économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998, pp.286-309.

Bekolo Ebe, B., ‘‘Identité culturelle camerounaise et économie nationale’’, in *Acte du colloque de la deuxième semaine culturelle nationale*, Yaoundé, ministère de l’Information et de la Culture, 1985.

Bekolo Ebe, B., ‘‘L’Afrique face aux défis à l’ère de la mondialisation’’, in Minrex, 21e Conférence des Chefs d’États et de gouvernement d’Afrique et de France, Colloque sur le thème : *L’Afrique face aux défis de la mondialisation, Recueil des contributions des experts*, Yaoundé, 11-13 septembre 2000.

Bikomen, M.-L., ‘‘L’industrie camerounaise entre l’interventionnisme public et la libéralisation globale des économies’’, in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l’économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998, pp.263-285.

Ebale, R. A., ‘‘ Vingt ans d’ajustement structurel au Cameroun (1986-2006). Le regard de l’histoire’’, in Abwa, D. et al., *Regards croisés sur les cinquanteans du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L’Harmattan, 2012, pp.367-408.

Ebale, R. A., ‘‘50 ans de coopération économique entre le Cameroun et l’UE : de l’ambition volontariste au contrat de dupe (1960-2010)’’, in Abwa, D. et al., *Cameroun : regard pluriel sur le cinquanteans de l’indépendance*, Yaoundé, Éditions CLE, 2013, pp.287-308.

Kombou, L., ‘‘L’impact de la mondialisation des marchés sur le positionnement stratégique des entreprises camerounaises’’, in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l’économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998, pp.238-262.

Koufan Menkene, J. et Ebéné Nyamnding, M., ‘‘De l’urgence agricole : plaidoyer pour l’agriculture de seconde génération’’, in Tamekamta, A. Z. et Koufan Menkene, J., *L’urgence d’une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L’Harmattan, 2013, pp.139-163.

Nopoudem, J. A., ‘‘Enjeux et défis du développement de l’agriculture camerounaise’’, in Tamekamta, A. Z. et Koufan Menkene, J., *L’urgence d’une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L’Harmattan, 2013, pp.51-73.

Roubaud, F., ‘‘Le ‘‘modèle’’ de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle’’, in Courade, G. (sous la Direction), *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.52-72.

Tamba, I., ‘‘Impacts socio-politiques et économiques de la mondialisation sur l’économie camerounaise’’, in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l’économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998, pp.165-181.

Tassou, A., ‘‘La ville de Mora dans le commerce bilatéral Cameroun-Nigéria : acteurs, espaces et pratiques’’, in Abwa, D. et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L’Harmattan, 2012, pp.409-424.

Temgoua, A. P., ‘‘L’économie post-coloniale : entre dépendance et indépendance’’, in Abwa, D. et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L’Harmattan, 2012, pp.349-365.

Touna Mama, ‘‘Qu’est-ce que la mondialisation?’’, in Touna Mama (sous la dir.), *La mondialisation de l’économie camerounaise*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 1998, pp.21-46.

8- Articles de journaux

Atangana, O., ‘‘ Cameroun - Guinée équatoriale : Biya et Obiang Nguema renforcent les liens ’’, in *L’Actu*, n°057, du 30 novembre 2012.

Cameroon Tribune, n°11107/7306 du 02 juin 2016.

Cameroon Tribune, n°9532/5371, du 04 août 2016.

Cameroon Tribune, n°9548/5387, du 25 août 2016.

Cameroon Tribune, n°9770/5971 du 21 janvier 2011.

Cameroun Libre, n°321 du 15 décembre 1947.

Investir au Cameroun, n°83, mars 2019.

Josy, “Recettes douanières : on table sur 262 milliards au 4e trimestre”, in *Cameroon Tribune* n°11002/6897 du 16 octobre 2018.

La Presse du Cameroun, n°397 du 02 juillet 1963.

Le Consommateur prudent, n°076 du 26 novembre 2012.

Le Quotidien de l'économie n°02216 du 2 septembre 2021.

Nsangou, A., “Importation des marchandises : les avantages du nouveau tarif”, in *Cameroon Tribune*, n°11342/7097 du 08 mai 2019.

9- Rapports, Annuaires et autres documentations

Biya, P., “Propos sur la justice sociale et le développement économique”, Yaoundé, mai 1983.

Bokagne, F., “Évolution et situation actuelle de l'agriculture et de l'élevage”, Rapport de synthèse de projet d'appui à l'agriculture africaine, Yaoundé, MINADER/IFAD/AFD, 2006.

CCE, “Les Fonds Européens de Développement 1960-1975 : quinze années de coopération au développement”, Bruxelles, 1976.

CCIMA, “Rapport économique du Cameroun en 2017”, novembre 2018.

CEA, “Rapport sur l'ampleur des échanges transfrontaliers informels dans les CER d'Afrique et sur les outils nécessaires pour évaluer”, 8e session du Comité du Commerce, de la Coopération et de l'Intégration régionale, Addis-Abeba, du 6 au 8 février 2013.

CEI, “Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale 2009”, 2010.

DSCN, “Annuaire statistique du Cameroun 1991”, novembre 1993.

DSCN, “Annuaire statistique du Cameroun”, 1983.

DSCN, “L'industrie camerounaise dans la crise. 1982-1992”, novembre 1993.

DSCN, “Note annuelle de statistique. Exercice 1997/1998”, juin 1999.

Ebe Evina Yemene, et *al.*, “Évaluation de l'impact sur les flux commerciaux et sur le budget de l'État de l'accord d'étape entre le Cameroun et l'Union européenne”, mai 2008.

FAO, “Manuel sur le contrôle de la qualité des produits alimentaires. Inspection des denrées alimentaires importées”, Rome, 1997.

INS, “Annuaire statistique du Cameroun”, décembre 2001.

INS, “Annuaire statistique du Cameroun”, Édition 2013.

INS, “Annuaire statistique du Cameroun”, Yaoundé, 1993.

INS, “Annuaire statistique pour l’Afrique”, 2010.

INS, “Évolution des importations des produits alimentaires de grandes consommations et impact sur l’économie nationale”, 2012.

INS, “Le commerce extérieur 2016”, 2017.

JITAP, “Impact des accords de l’OMC sur l’économie du Cameroun, négociation et mise en oeuvre”, février 2006.

MINADER, “Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960”, mai 2006.

MINADER, “Bilans alimentaires de 2011 à 2015 du Cameroun”, octobre 2018.

MINADER, “Document de stratégie de développement du secteur rural”, 2005

MINADER, “La consommation alimentaire au Cameroun en 2005. Données de l’enquête camerounaise auprès des ménages”, 2006.

MINADER, “Programme spécial pour la sécurité alimentaire”, mai 1999.

Mincommerce, “Annuaire statistique sur le commerce”, 2015.

Mincommerce, “Annuaire statistique sur le commerce”, 2017.

MINEPAT, “50 ans : l’économie camerounaise (1960-2010)”, Yaoundé, 2010.

MINEPAT, “Cameroun Vision 2035”, février 2009.

MINEPAT, “Étude prospective Cameroun 2035. Synthèse des études rétrospectives”, septembre 2007.

MINEPAT, “Étude rétrospective de l’économie camerounaise 1960-2005”, 2006.

MINEPAT, “Plan de modernisation de l’économie camerounaise dans la perspective de l’entrée en vigueur de l’APE”, octobre 2013.

Ministère de la Coopération, “Économie et plan de développement”, Documentation française, septembre 1965.

OCPE, “Les atouts économiques du Cameroun”, 2003.

OPOCE, “La Deuxième Convention de Lomé”, Texte intégral, Luxembourg, 1981.

République du Cameroun, ‘‘Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi’’, 2010.

République du Cameroun, ‘‘Fiches repères économiques pays’’, Édition 2018.

République du Cameroun, ‘‘Les atouts économiques du Cameroun’’, 2015.

République du Cameroun, ‘‘Stratégie de développement du secteur de l’industrie et des services 2020-2030’’, 2020.

République du Cameroun, ‘‘Stratégie de développement du secteur rural (synthèse)’’, avril 2002.

Tamouya, P., et Monthé, P., ‘‘L’économie camerounaise (1970-1982)’’, Rapport du MINEPAT, août 1985.

10- Sources électroniques

Amougou, G., ‘‘Esquisse d’histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel’’, www.trustafrica.org/icbe, consulté le 18 mars 2019.

Anonyme, ‘‘L’OMC et le système commercial multilatéral’’, www.omc.org, consulté le 13 décembre 2018.

Anonyme, ‘‘Le commerce extérieur : Procédure d’importation et d’exportation au Cameroun’’, www.mincommerce.org, consulté le 23 juin 2017.

CEMAC, ‘‘ Réglementation des changes ’’, Règlement n°02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000, sur www.droit-afrique.com, consulté le 21 mai 2014.

Ebe Evina, et *al.*, ‘‘Évaluation de l’impact sur les flux commerciaux et sur le budget de l’État de l’accord d’étape entre le Cameroun et l’Union européenne’’, mai 2008, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/>, consulté le 17 juillet 2020.

<http://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/agence-des-normes-et-de-la-qualite>, consulté le 13 mars 2020.

<http://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/la-mise-en-uvre-du-pecae-permettra-de-contenir-linvasion-de-notre-marche-pa>, consulté le 21 novembre 2021.

<http://www.douanes.cm/douane/index.php/fr/les-missions-de-la-douane?showall=&start=1>, consulté le 13 mars 2020.

<https://ecomatin.net/commerce-exterieur-les-19-produits-qui-aggravent-le-deficit-commercial/>, consulté le 12 mars 2021.

<https://ecomatin.net/le-cameroun-a-depense-232-milliards-de-f-en-2019-pour-les-importations-de-riz/>, consulté le 20 janvier 2021.

<https://economy-pedia.com>, consulté le 26 mai 2023.

<https://forestsnews.cifor.org/71741/quelles-pistes-pour-le-palmier-a-huile-durable-au-cameroun?fnl=en>, consulté le 25 février 2022.

<https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/cameroun/reglementations-douanes>, consulté le 12 mars 2020.

<https://les-yeux-du-monde.fr>, consulté le 25 mai 2023.

<https://www.agenceecofin.com/economie/2802-74323-coronavirus-l-interdiction-des-importations-chinoises-alimente-le-spectre-d-une-flambee-des-prix-du-poisson-au-cameroun>, consulté le 11 avril 2022.

<https://www.anorcameroun.info/index.php/article/view/sensibilisation-des-administrations-sur-le-pecae>, consulté le 13 mars 2020.

<https://www.dw.com/fr/la-pisciculture-hors-sol-pour-reduire-les-importations-de-poissons-au-cameroun-lexpertise-allemande-pour-former-des-jeunes-au-nigeria/av-58035386>, consulté le 23 avril 2022.

<https://www.goafricaonline.com/cm/annuaire/commerces>, consulté le 13 mars 2020.

<https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fecomatin.net%2Fport-autonome-de-douala-pres-de-220-milliards-s-de-chiffre-daffaires-en-4ans%2F&psig=>, consulté le 13 mars 2021.

<https://www.jeuneafrique.com/depeches/108049/politique/cameroun-detournement-de-fonds-au-ministere-de-lagriculture-dapres-un-rapport/>, consulté le 20 décembre 2020.

<https://www.monde-diplomatique.fr/1976/08/>, consulté le 13 mars 2020.

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/01/08/le-commerce-exterieur-du-cameroun-en-2017>, consulté le 12 mars 2020.

<https://www.tresor-economie.gouv.fr/Articles/2018/la-chine-premier-partenaire-economique-du-cameroun>, consulté le 1^{er} juillet 2021.

<https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-commerce-et-les-omd-comment-le-commerce-peut-aider-les-pays-en-developpement-eradiquer-la-pauvrete>, consulté le 4 septembre 2020.

<https://www.wathi.org/la-situation-economique-au-cameroun/>, consulté le 12 mars 2020.

Koopman, R., ‘‘ Le commerce régional dans un monde multilatéral’’, www.omc.org, consulté le 21 novembre 2018.

Kouty, M., ‘‘Analyse du commerce et des politiques commerciales au Cameroun’’, www.trustafrica.org/icbe, consulté le 21 mai 2014.

Lambert, B., ‘‘C’est quoi l’OMC, son rôle et son fonctionnement?’’, www.businessam.be/, consulté le 09 juillet 2020.

MINFI, ‘‘Généralité sur les procédures d’importation et d’exportation au Cameroun’’, www.logistiquecons, consulté le 13 décembre 2018.

Nkendah, R. et *al.*, ‘‘Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC : Implications sur la sécurité alimentaire sous-régionale’’, www.trustafrica.org/icbe, consulté le 21 mai 2014.

OMC, ‘‘Règles du commerce mondial’’, www.omc.org, consulté le 13 mars 2017.

www.banquemondiale.org, consulté le 10 août 2022.

www.paquethygiène.com, consulté le 26 mai 2023.

www.toupie.org, consulté le 26 mai 2023.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	ii
DÉDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	ix
RÉSUMÉ.....	xiii
ABSTRACT.....	xiv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE AU CAMEROUN DEPUIS 1960.....	38

IV-	Les principaux accords commerciaux multilatéraux signés par le Cameroun depuis 1960.....	39
A-	Les accords commerciaux avec l'OMC.....	39
1-	Présentation générale de l'OMC.....	40
2-	Les accords commerciaux du Cameroun avec l'OMC.....	41
B-	Les accords commerciaux avec la CEE/UE.....	42
1-	Les conventions de Yaoundé (1963-1975).....	44
a-	La convention de Yaoundé I.....	44
b-	La convention de Yaoundé II.....	45
2-	Les conventions de Lomé (1975-2000).....	46
a-	La convention de Lomé I (1975-1979).....	46
b-	La convention de Lomé II (1979-1984).....	47
c-	La convention de Lomé III (1984-1989).....	48
d-	La convention de Lomé IV (1989-2000).....	48
3-	L'accord de Cotonou (2000-2020).....	49
C-	Les accords régionaux de la CEMAC.....	53
1-	La CEMAC : un espace économique en perpétuelle construction.....	54
2-	Les dispositifs réglementaires de la CEMAC en matière de commerce....	56
V-	Les accords commerciaux bilatéraux.....	61
A-	Les accords avec les anciens maîtres : la France et l'Angleterre.....	61
1-	Les accords commerciaux avec la France.....	61
2-	Les accords commerciaux avec l'Angleterre.....	63
B-	Les autres partenaires commerciaux du Cameroun.....	64
1-	Les partenaires africains.....	64
a-	Le Nigéria.....	65
b-	Les autres partenaires africains.....	65
2-	Les partenaires de l'Asie, de l'Europe et du reste du monde.....	67
VI-	La réglementation des importations au Cameroun.....	70
A-	Le cadre réglementaire des importations au Cameroun.....	70
1-	L'adoption de la politique commerciale au Cameroun.....	70
2-	La procédure d'importation de produits.....	73
B-	Les voies d'entrées de produits importés.....	76
1-	Les ouvertures maritimes.....	76
2-	Les frontières terrestres et aériennes.....	78

C-	Les structures en charge du contrôle des importations au Cameroun.....	79
1-	La douane camerounaise.....	79
2-	L'ANOR et les services phytosanitaires.....	83
CHAPITRE II : LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES DU CAMEROUN INDÉPENDANT		
ET	SON DÉVELOPPEMENT STRUCTUREL ET	
COMMERCIAL.....		87
IV-	La construction économique de l'État dès l'indépendance.....	87
A-	Les potentialités économiques du Cameroun à l'indépendance.....	87
1-	Les atouts naturels du Cameroun à l'indépendance.....	88
2-	Un immense potentiel humain.....	89
3-	Les potentialités agricoles, halieutiques et de l'élevage au Cameroun à l'indépendance.....	90
B-	Les facteurs de production.....	93
1-	Des vastes étendues de terre, d'eau et d'énergie.....	93
2-	Un important capital financier et des intrants à la disposition des populations.....	94
3-	Une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée.....	95
C-	La planification économique du développement.....	96
1-	Le premier plan quinquennal (1960-1965) : plan préparatoire.....	97
2-	Le deuxième plan quinquennal (1966-1971) : plan du paysan.....	98
3-	Le troisième plan quinquennal (1971-1976) : plan de la production et de la productivité.....	99
4-	Le quatrième plan quinquennal (1976-1981) : plan de la maturité.....	99
5-	Le cinquième plan quinquennal (1981-1986) : plan de la maîtrise et du développement.....	100
6-	Le sixième plan quinquennal (1986-1991) : plan mort-né.....	101
V-	La phase de croissance et le développement des secteurs d'activités économiques.....	102
A-	Les politiques de développement initié dès l'indépendance.....	102
1-	Le développement autocentré.....	102
2-	Le libéralisme planifié.....	104
3-	Le libéralisme communautaire.....	105
B-	L'évolution de la croissance économique après l'indépendance.....	107
1-	La relative croissance économique de 1960 à 1975.....	107

2-	Le boom pétrolier de 1976 et l'optimisation de la croissance.....	108
C-	Le développement des secteurs d'activités économiques.....	110
1-	Un secteur primaire dominé par l'agriculture.....	110
2-	Un secteur secondaire doté d'une industrie embryonnaire.....	115
3-	Un secteur tertiaire marqué par un commerce intérieur et extérieur.....	121
VI-	La consolidation des bases commerciales et le développement des importations alimentaires au Cameroun.....	122
A-	La consolidation commerciale au Cameroun.....	122
1-	Les potentialités commerciales du Cameroun.....	122
2-	La promotion commerciale au Cameroun.....	124
B-	Les facteurs ayant favorisé l'importation de produits alimentaires au Cameroun.....	127
1-	La colonisation et le contact avec l'extérieur.....	127
2-	La fragilité économique du pays et le déficit de la production locale.....	129
3-	La croissance rapide de la population.....	131
	CHAPITRE III : L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN DE 1960 À 1990.....	133
IV-	Les importations alimentaires du Cameroun de 1960 à 1972.....	133
A-	Les importations alimentaires dans les deux Cameroun.....	133
1-	Dans le Cameroun oriental.....	134
2-	Dans le Cameroun occidental.....	135
B-	La politique protectionniste de l'État et son influence sur les importations alimentaires du Cameroun.....	141
1-	La politique agricole initiée dans le cadre des plans quinquennaux de développement.....	142
2-	La politique dans les secteurs de l'élevage et de la pêche.....	147
3-	La politique industrielle : l'adoption de la substitution aux importations.....	148
V-	Les importations alimentaires du Cameroun à partir de la naissance de l'État unitaire en 1972 jusqu'en 1985.....	152
A-	Les importations alimentaires du Cameroun de la naissance de l'État unitaire jusqu'en 1985.....	152
1-	Les produits alimentaires importés et les principaux partenaires à l'importation.....	152

2-	Le bilan des importations alimentaires de 1972 à 1985.....	162
B-	L'impact des politiques agricole et industrielle adoptées sur les importations alimentaires.....	172
1-	L'impact de la politique agricole.....	172
2-	L'influence de la politique industrielle sur les importations alimentaires du Cameroun.....	175
VI-	Les importations alimentaires du Cameroun de 1985 à 1990.....	176
A-	Les prémices de la crise économique de 1985 et son impact sur l'évolution des importations alimentaires du Cameroun.....	177
1-	L'avènement de la crise économique à partir de 1985.....	177
2-	Les effets de la crise économique sur les importations de produits alimentaires.....	183
B-	Les produits alimentaires importés de 1985 à 1990.....	185
1-	La nature des produits importés.....	186
2-	Le volume des produits importés.....	186
	CHAPITRE IV : LA CRISE ÉCONOMIQUE, LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE DE 1990 ET SON IMPACT SUR LES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CAMEROUN.....	190
IV-	La crise économique, la libéralisation commerciale et l'évolution des importations alimentaires dès 1990.....	190
A-	Les faits majeurs inhérents à l'évolution des importations alimentaires à partir de 1990.....	191
1-	L'avènement de la crise économique, le désengagement de l'État et la fermeture de certaines unités de production.....	191
2-	La libéralisation commerciale de 1990 et les effets de la mondialisation.....	194
B-	Les nouvelles réformes et l'entrée en scène de nouveaux partenaires.....	196
1-	Les nouvelles réformes et l'adoption de la nouvelle Politique agricole (NPA).....	197
2-	Les nouveaux partenaires commerciaux du Cameroun.....	200
V-	La dynamique des importations alimentaires de 1990 à 2016.....	208
A-	Les importations alimentaires de 1990 à 2000.....	208
1-	La nature et le volume des produits alimentaires importés de 1990 à 2000.....	209

2-	L'impact de la crise économique sur les importations alimentaires.....	214
B-	Les importations alimentaires de 2000 à 2016.....	226
1-	La nature et le volume des produits alimentaires importés de 2000 à 2016.....	226
2-	La crise financière internationale de 2008 et la défiscalisation sur les produits alimentaires importés.....	232
C-	L'entrée en vigueur des APE en 2016 et la reconfiguration du commerce extérieur au Cameroun.....	234
1-	L'impact positif attendu des APE pour le Cameroun.....	234
2-	L'impact négatif éventuel des APE pour le Cameroun.....	236
VI-	Structuration des importations alimentaires du Cameroun.....	238
A-	Les acteurs en charge des importations de produits alimentaires au Cameroun.....	238
1-	L'État.....	239
2-	Les opérateurs économiques.....	239
B-	Les circuits d'importations des produits alimentaires au Cameroun.....	240
1-	Les circuits formels.....	240
2-	Les circuits informels.....	241
C-	Études des principaux produits alimentaires importés au Cameroun.....	243
1-	Les céréales.....	243
2-	Les poissons congelés.....	249
3-	Le sucre.....	251
4-	Les laits et les huiles végétales.....	253
CHAPITRE V : L'IMPACT DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU CAMEROUN.....		261
IV-	Les avantages des importations pour le Cameroun.....	261
A-	Sur le plan économique.....	261
1-	L'augmentation des recettes douanières et fiscales.....	262
2-	La stimulation économique du pays.....	263
3-	Le dynamisme des échanges commerciaux nationaux.....	265
B-	Sur le plan social.....	266
1-	L'expansion des petits métiers et la réduction du taux de chômage au Cameroun.....	267

2-	La diversification des produits sur le marché et la régulation de l'offre et de la demande.....	268
V-	L'incidence des importations sur les secteurs d'activités économiques du Cameroun.....	270
A-	L'impact dans le secteur primaire.....	271
1-	La démobilisation ou le découragement des producteurs locaux suite à l'invasion des produits agroalimentaires.....	271
2-	La concurrence avec les produits alimentaires camerounais.....	271
B-	L'impact dans le secteur secondaire.....	274
1-	L'impact dans le secteur industriel camerounais et la concurrence avec les produits étrangers.....	274
2-	L'invasion des produits alimentaires étrangers et la difficile commercialisation des produits locaux.....	279
C-	L'impact sur les activités du tertiaire : le commerce.....	281
1-	La difficile commercialisation des produits camerounais.....	281
2-	La non-valorisation des produits locaux.....	282
VI-	L'impact des importations alimentaires sur la macro et la microéconomie.....	283
A-	L'incidence sur le plan macroéconomique.....	284
1-	La détérioration de la balance commerciale.....	284
2-	La dépendance alimentaire d'un pays aux potentiels de production vis-à-vis de l'extérieur.....	286
3-	Le sous-développement des industries locales.....	292
4-	Le développement de la contrefaçon des produits, de la contrebande et les pertes de recettes fiscales.....	294
B-	Les répercussions sur le plan microéconomique.....	300
1-	La fluctuation des prix des produits sur le marché.....	300
2-	L'expansion du secteur informel.....	302
C-	Les dangers liés aux importations de certains produits au Cameroun.....	303
1-	Sur la santé des populations.....	303
2-	L'acculturation des populations par la marque "importée".....	307
	CHAPITRE VI : LES ALTERNATIVES POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET UNE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.....	310

IV-	Les stratégies de limitation des importations édictées par le gouvernement.	310
A-	Les stratégies de gestion du commerce extérieur dans la perspective du développement à l'horizon 2035.....	311
1-	La vision 2035 du commerce extérieur.....	311
2-	La vision du DSCE et de la SND.....	312
B-	Les stratégies sectorielles.....	313
1-	Les efforts gouvernementaux dans l'augmentation de la production agricole et la limitation des importations de produits alimentaires.....	313
2-	Les réformes industrielles.....	316
3-	La limitation des importations.....	318
V-	Les problèmes de mise en œuvre concrète des stratégies gouvernementales.....	324
A-	Sur les plans institutionnel et financier.....	325
1-	Le problème de financement des projets agricoles et industriels.....	325
2-	L'inadéquation entre les politiques et les réalités du terrain.....	326
B-	Sur les plans économique et social.....	328
1-	La corruption et les détournements des fonds alloués à certains projets agricoles.....	328
2-	La question de l'autosuffisance alimentaire et l'analyse de la dépendance du Cameroun aux importations.....	330
VI-	Les défis à relever pour une bonne gestion et la limitation des importations au Cameroun.....	332
A-	La révision des politiques agricole et industrielle et leur arrimage au contexte camerounais.....	333
1-	Une réelle et véritable promotion de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	333
2-	Le dépassement des politiques traditionnelles et l'adoption des politiques industrielles plus efficaces.....	342
3-	La subvention des entreprises locales et la facilitation des procédures de création d'entreprises.....	346
B-	La promotion et la valorisation du label camerounais et l'incitation des populations à la consommation du <i>made in</i> Cameroon.....	347
1-	L'amélioration des conditions de production et le désenclavement des zones de production.....	348

2- L'amélioration des conditions de vente ou de mise sur le marché.....	349
3- Le ciblage des marchés régionaux et internationaux.....	353
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	356
LISTE DES ANNEXES.....	365
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	382
TABLE DES MATIÈRES.....	404